



# 2025

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Incluant le rapport  
financier annuel

---



PIONEERING DIAGNOSTICS

# SOMMAIRE

## Introduction

|                   |    |
|-------------------|----|
| Panorama          | 2  |
| Édito             | 5  |
| Entretien         | 6  |
| Gouvernance       | 8  |
| Stratégie GO•28   | 10 |
| Modèle d'affaires | 14 |
| Faits marquants   | 16 |

## 1 Présentation de bioMérieux et de ses activités

|     |                                                                        |    |
|-----|------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.1 | Historique et développement                                            | 20 |
| 1.2 | Organisation des activités <b>RFA</b>                                  | 22 |
| 1.3 | Stratégie <b>RFA</b>                                                   | 44 |
| 1.4 | Sécurité des produits, systèmes qualité et réglementations applicables | 45 |
| 1.5 | Recherche & développement, brevets et licences <b>RFA</b>              | 47 |
| 1.6 | Sites de production et de logistique                                   | 52 |

## 2 Gouvernement d'entreprise **RFA**

|     |                                                                  |     |
|-----|------------------------------------------------------------------|-----|
| 2.1 | Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise | 54  |
| 2.2 | Organes d'administration et de direction                         | 55  |
| 2.3 | Rémunération des mandataires sociaux                             | 82  |
| 2.4 | Principales opérations avec les apparentés                       | 101 |

## 3 Rapport de durabilité **RFA**

|     |                                                                                    |     |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 3.1 | Introduction                                                                       | 113 |
| 3.2 | Informations générales (ESRS 2)                                                    | 117 |
| 3.3 | Informations environnementales                                                     | 135 |
| 3.4 | Informations sociales                                                              | 171 |
| 3.5 | Informations en matière de gouvernance                                             | 207 |
| 3.6 | Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de taxonomie | 220 |
| 3.7 | Autres informations de durabilité                                                  | 225 |

## 4 Facteurs de risques, gestion des risques et contrôle interne **RFA**

|     |                                                        |     |
|-----|--------------------------------------------------------|-----|
| 4.1 | Évaluation des risques                                 | 228 |
| 4.2 | Facteurs de risques de la Société                      | 229 |
| 4.3 | Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage | 243 |
| 4.4 | Contrôle interne et gestion des risques                | 243 |
| 4.5 | Politique d'assurance                                  | 247 |

2

## 5

## Commentaires sur l'exercice 2025 249

|     |                                                                   |     |
|-----|-------------------------------------------------------------------|-----|
| 5.1 | Examen de la situation financière et des résultats <b>RFA</b>     | 250 |
| 5.2 | Trésorerie et capitaux <b>RFA</b>                                 | 254 |
| 5.3 | Changement significatif de la situation financière ou commerciale | 255 |
| 5.4 | Investissements <b>RFA</b>                                        | 255 |
| 5.5 | Information sur les tendances et les objectifs <b>RFA</b>         | 256 |

## 6

## États financiers **RFA** 257

|     |                    |     |
|-----|--------------------|-----|
| 6.1 | Comptes consolidés | 258 |
| 6.2 | Comptes sociaux    | 323 |

## 7

## Capital social et actionariat 365

|      |                                                                                                                                  |     |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 7.1  | Dialogue actionnarial                                                                                                            | 366 |
| 7.2  | Droits et privilèges attachés aux actions <b>RFA</b>                                                                             | 366 |
| 7.3  | Historique du capital social <b>RFA</b>                                                                                          | 367 |
| 7.4  | Description de l'actionariat <b>RFA</b>                                                                                          | 368 |
| 7.5  | bioMérieux en Bourse en 2025                                                                                                     | 373 |
| 7.6  | Politique de distribution des dividendes <b>RFA</b>                                                                              | 375 |
| 7.7  | Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions de performance et les attributions d'options de souscription <b>RFA</b> | 375 |
| 7.8  | Autres valeurs mobilières émises par la Société <b>RFA</b>                                                                       | 377 |
| 7.9  | Dispositions retardant un changement de contrôle <b>RFA</b>                                                                      | 377 |
| 7.10 | Contrats importants                                                                                                              | 377 |

## 8

## Informations complémentaires 379

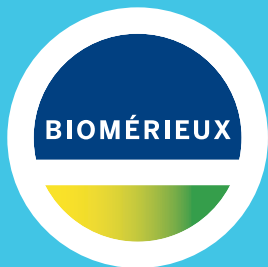
|     |                                                                          |     |
|-----|--------------------------------------------------------------------------|-----|
| 8.1 | Informations générales sur la Société                                    | 380 |
| 8.2 | Personnes responsables du document d'enregistrement universel <b>RFA</b> | 381 |
| 8.3 | Responsables du contrôle des comptes et auditeur de durabilité           | 381 |
| 8.4 | Documents accessibles au public                                          | 382 |
| 8.5 | Calendrier financier prévisionnel 2026                                   | 382 |

## 9

## Annexes 383

|                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------|-----|
| Tables de concordance                                     | 384 |
| Autres indicateurs extra-financiers suivis par la Société | 392 |
| Lexiques                                                  | 393 |

Les éléments du rapport financier annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**



# 2025

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 16 mars 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document d'enregistrement universel, incluant le rapport financier annuel, est une reproduction au format PDF de la version officielle du document d'enregistrement universel établi au format ESEF (*European Single Electronic Format*), déposée auprès de l'AMF le 16 mars 2026 et disponible sur le site internet de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Cette reproduction est disponible sur notre site internet [www.biomerieux.com](http://www.biomerieux.com).



Incluant le rapport  
financier annuel



# Panorama



## NOUS CONTRIBUONS À AMÉLIORER LA SANTÉ DANS LE MONDE

**bioMérieux développe, produit et commercialise des solutions de diagnostic *in vitro***

Ces solutions sont destinées aux laboratoires d'analyses privés ou hospitaliers principalement pour le diagnostic des maladies infectieuses. Les résultats obtenus à partir d'échantillons prélevés sur le patient (sang, urine, selles, liquide céphalorachidien, salive, etc.) fournissent au clinicien des informations utiles et importantes pour sa prise de décision. bioMérieux met également son expertise au service du contrôle qualité industriel qui permet d'assurer la gestion des risques de contamination des produits agroalimentaires ou pharmaceutiques tout au long de la chaîne de production.

### 3 TECHNOLOGIES PHARES

#### Biologie moléculaire



Détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un micro-organisme (bactérie, virus, champignon et parasite).

**Pionnier et leader du diagnostic moléculaire syndromique des maladies infectieuses.**

#### Microbiologie



Mise en culture d'échantillons biologiques, identification des micro-organismes et mesure de leur résistance aux antibiotiques.

**Leader mondial de la microbiologie clinique et du contrôle microbiologique industriel.**

#### Immunoessais



Réaction immunologique pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon.

**Spécialiste des tests à haute valeur médicale.**

### 2 APPLICATIONS

#### CLINIQUE

**84 %**

**du chiffre d'affaires**

#### Améliorer la santé des patients

Nos solutions permettent aux professionnels de santé d'identifier une pathologie rapidement et de manière fiable. Ces solutions leur apportent des informations indispensables pour optimiser la prise en charge des patients.

#### INDUSTRIE

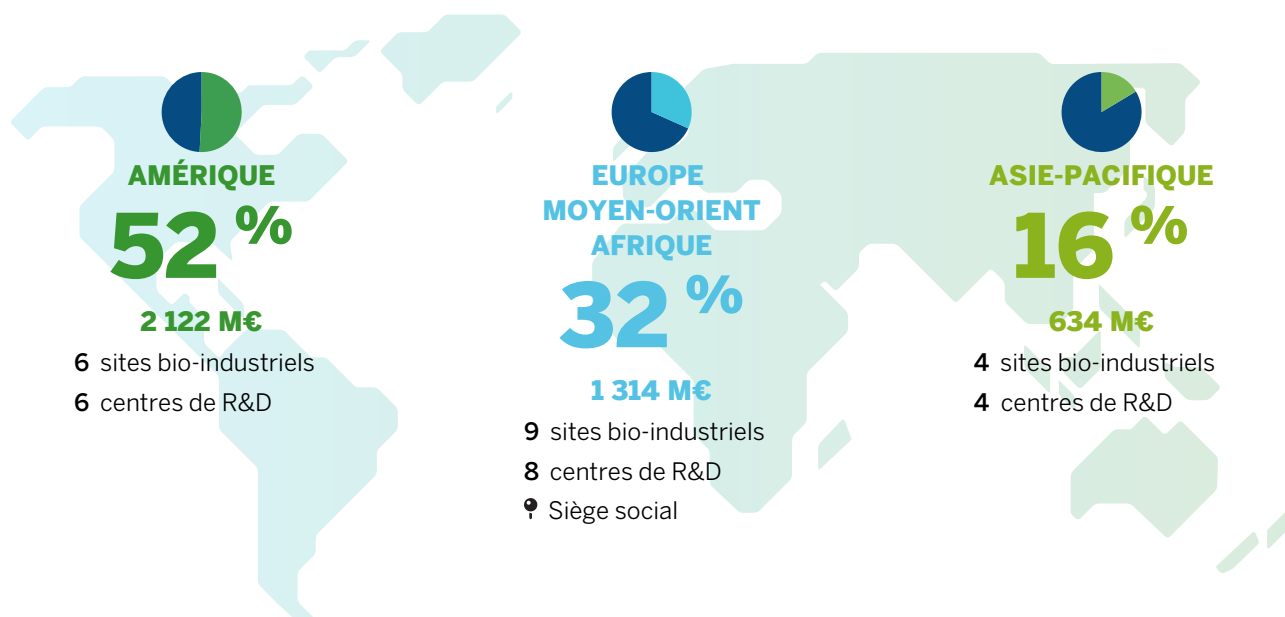
**16 %**

**du chiffre d'affaires**

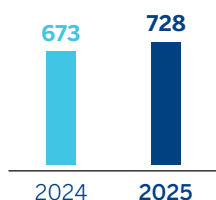
#### Protéger la santé des consommateurs

Notre expertise répond aux besoins de la microbiologie industrielle. Nous proposons des technologies innovantes et précises qui permettent aux industriels de garantir la qualité et la sécurité des produits alimentaires et pharmaceutiques.

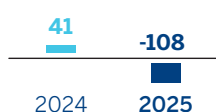
# ACTEUR MONDIAL DU DIAGNOSTIC *IN VITRO*



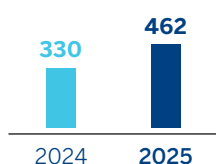
## RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF (en millions d'euros)



## ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (en millions d'euros)



## CASH-FLOW LIBRE <sup>(2)</sup> (en millions d'euros)



## CHIFFRES CLÉS

**15 000** <sup>(1)</sup>  
collaborateurs

**46**  
pays d'implantation

**12,5 %**  
des ventes  
consacrées à la R&D

**94 %**  
de l'activité réalisée  
à l'international  
(hors de France)

**4 070 M€**  
Ventes au  
31 décembre 2025

**43 %**  
Biologie moléculaire

**33 %**  
Microbiologie

**8 %**  
Immunoessais

**1 %**  
Autres gammes

**16 %**  
Applications Industrielles

(1) En équivalent temps plein, y compris employés (CDD et CDI) et apprentis (France) ; hors stagiaires, VIE et intérimaires.

(2) Flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.

**NOUS  
CONTRIBUONS  
À AMÉLIORER  
LA SANTÉ DANS  
LE MONDE**





# Édito

Dans un environnement qui se complexifie, notre responsabilité est plus que jamais de défendre une vision ouverte, décloisonnée et mondiale de la santé. Lutter contre les menaces infectieuses requiert une mobilisation et une vision long terme qui animent bioMérieux. Nos investissements en R&D, en production et à travers des acquisitions témoignent de notre engagement continu afin de répondre aux forts enjeux mondiaux de santé publique pour lesquels le rôle du diagnostic médical et du contrôle qualité est essentiel.

En 2025, la dynamique de bioMérieux a été solide et je félicite nos 15 000 collaborateurs qui, par leur mobilisation et leur expertise, ont contribué à nos bons résultats.

Les solutions que nous déployons apportent chaque jour des informations essentielles aux professionnels de santé pour améliorer la prise en charge de leurs patients. Dans le domaine des Applications Industrielles, notre ambition se traduit par un engagement sans compromis pour la sécurité et la qualité des aliments et des produits pharmaceutiques ou cosmétiques.

Notre stratégie est résolument tournée vers l'innovation. Nous consacrons environ 12 % de notre chiffre d'affaires à la R&D, un effort supérieur à celui de nombreuses industries de santé. Cette volonté de répondre aux enjeux de santé par l'innovation se traduit par le développement de nouvelles solutions en matière de biologie délocalisée, de séquençage ou d'analyse des données.

Au-delà de la performance économique, bioMérieux poursuit son engagement dans la réduction continue de ses émissions de CO<sub>2</sub>, avec de nouveaux objectifs plus ambitieux à l'horizon 2028.



**ALEXANDRE MÉRIEUX**

Président du Conseil  
d'administration  
de bioMérieux

Nous avons également renforcé notre soutien à des actions de solidarité en consacrant 1,3 % du résultat net part du Groupe à des actions philanthropiques, reflet d'un engagement qui constitue le cœur même de notre identité.

Fidèles à nos racines et portés par les enjeux de santé, nous continuons de développer bioMérieux dans une approche mondiale et collaborative pour contribuer à un meilleur soin et une meilleure protection de tous face aux risques sanitaires.

**Lutter contre les menaces infectieuses  
requiert une mobilisation et une vision  
long terme qui animent bioMérieux.**



# Entretien



AVEC  
**PIERRE  
BOULUD**

Directeur Général  
de bioMérieux



Depuis toujours,  
l'entreprise porte  
une vision résolument  
tournée vers l'avenir.



## Qu'est-ce qui rend bioMérieux unique dans le paysage du diagnostic *in vitro* ?

bioMérieux est un *pure player* depuis plus de soixante ans, reconnu pour son expertise particulièrement solide dans le domaine des maladies infectieuses et de la résistance aux antibiotiques. Depuis toujours, l'entreprise porte une vision résolument tournée vers l'avenir, convaincue que l'innovation constitue le moteur essentiel du progrès médical en matière de diagnostic. Cet esprit pionnier se traduit concrètement par des investissements en R&D représentant chaque année environ 12 % de notre chiffre d'affaires, un niveau largement supérieur à celui de nos concurrents.

Cette projection dans le long terme s'inscrit naturellement dans nos engagements sociétaux, qu'il s'agisse de favoriser l'accès au diagnostic pour tous ou de réduire notre empreinte environnementale.

## Si vous aviez 3 mots pour qualifier l'année 2025, quels seraient-ils ?

Si je devais qualifier l'année 2025 en 3 mots, ce serait : innovation, investissements et engagement.

Nous sommes dans une dynamique qui repose avant tout sur l'**innovation**, portée à la fois par nos propres activités de R&D mais aussi par des acquisitions stratégiques qui viennent renforcer nos expertises.



Cette innovation s'accompagne d'**investissements**, en France comme à l'étranger, sur l'ensemble de nos sites, afin d'accompagner durablement notre croissance.

Enfin, notre **engagement** se manifeste au quotidien grâce à nos collaborateurs pleinement mobilisés au service de notre mission de santé publique, mais aussi à travers l'action du Fonds de dotation bioMérieux pour l'Éducation, avec lequel nous avons, cette année, organisé un formidable événement de solidarité.

### **L'année 2025 a fait l'objet de plusieurs acquisitions dans le domaine du Point-of-Care et du séquençage, qu'est-ce que cela signifie pour l'entreprise ?**

En 2025, nous avons acquis deux sociétés innovantes : SpinChip Diagnostics et Neopropecta. Ces acquisitions s'inscrivent pleinement dans notre stratégie d'innovation et de croissance, au service des professionnels de santé et des acteurs industriels. Ces acquisitions sont particulièrement emblématiques parce qu'elles se situent dans deux champs d'avenir du diagnostic, la biologie délocalisée et le séquençage. Elles concernent chacune un des grands secteurs d'activité dans lesquels nous opérons, à savoir le diagnostic clinique et le diagnostic industriel.

SpinChip Diagnostics, une entreprise norvégienne spécialisée dans les tests immunoessais au plus près du patient, marque notre volonté de poursuivre les investissements dans les tests de biologie délocalisée. Nous travaillons en ce moment au développement d'un test dédié à l'infarctus du myocarde.

Cela nous permet de continuer à écrire notre histoire dans cette voie d'avenir pour le diagnostic, après le lancement en 2023 de notre instrument PCR multiplex BIOFIRE® SPOTFIRE® dont le menu continue de s'étoffer. On parle ici de tests précis, rapides, dont le résultat est disponible en 10 à 15 min donc particulièrement adaptés aux services d'urgence.

La seconde acquisition de l'année 2025, c'est Neopropecta, une société brésilienne spécialisée dans les solutions de données génomiques pour la gestion des risques microbiens dans les industries agroalimentaire et pharmaceutique. L'intégration des technologies Neopropecta permettra d'accroître nos capacités en matière de séquençage et d'analyse bio-informatique, d'abord au Brésil et en Amérique latine, mais aussi

progressivement sur tous les marchés mondiaux. Grâce à cette opération, bioMérieux renforce sa capacité à proposer des outils innovants pour la prévention des contaminations et l'amélioration de la qualité et de la sécurité des productions industrielles. En matière de séquençage, nous avons d'ailleurs mis sur le marché fin 2025, en partenariat avec Oxford Nanopore, une solution à usage de recherche uniquement pour identifier les résistances aux antibiotiques dans la tuberculose.

### **Aujourd'hui tout le monde parle d'intelligence artificielle, qu'est-ce que cela va changer pour le diagnostic ?**

Aujourd'hui, l'intelligence artificielle n'est pas un futur lointain, elle est déjà là, et nous la construisons de manière responsable.

Elle est déjà intégrée dans certains logiciels de bioMérieux pour fournir des résultats plus rapides et exploitables par les cliniciens. Elle permet d'ores et déjà d'aider à la décision et permettra dans le futur, de développer des modèles prédictifs pour orienter les traitements en intégrant des données hospitalières régionales ou mondiales. Elle jouera aussi un rôle clé dans la surveillance épidémiologique, l'anticipation des pandémies et la lutte contre la résistance aux antibiotiques.

L'IA est également utilisée quotidiennement par nos équipes pour simplifier nos processus et accroître notre agilité dans un monde en perpétuel changement.

### **Si vous deviez résumer en une phrase la vision de bioMérieux pour les années à venir, quel serait votre message aux acteurs de la santé et à la société ?**

Si je devais résumer en une phrase notre vision pour les années à venir, je dirais que nous innovons sans relâche pour un diagnostic accessible à tous, tout en agissant de manière responsable pour la santé des populations et la préservation de la planète.

**Si je devais qualifier l'année 2025 en 3 mots, ce serait : innovation, investissements, et engagement.**



# Gouvernance



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2025



**Alexandre Mérieux**

Président du Conseil  
d'administration <sup>(1)</sup>



**Philippe Archinard**

Administrateur  
non indépendant <sup>(1)</sup>



**Jean-Luc Bélingard**

Administrateur  
non indépendant <sup>(1)</sup>



**Harold Boël**

Administrateur  
non indépendant <sup>(1)(2)</sup>



**Groupe Industriel  
Marcel Dassault  
représenté par  
Marie-Hélène  
Habert-Dassault**

Administrateur  
non indépendant <sup>(1)(3)</sup>



**Marie-Paule Kieny**

Administratrice  
indépendante <sup>(1)(3)</sup>



**Fanny Letier**

Administratrice  
indépendante <sup>(1)(2)(3)</sup>



**Viviane Monges**

Administratrice  
indépendante <sup>(1)(2)</sup>



**Sylvain Orega**

Administrateur  
représentant les  
salariés <sup>(1)(3)</sup>

**Le Conseil d'administration  
rassemble des compétences  
variées et complémentaires :**

- Gouvernance
- Expérience internationale
- Direction de grands groupes ou de sociétés cotées
- Stratégie, M&A
- Finance, audit
- Secteur de la santé
- R&D, innovation
- RSE
- Digitalisation

# 9

**Membres**

# 4

**Femmes  
(soit 50 % <sup>(4)</sup>)**

# 61 ans

**Âge moyen**

# 3

**Administrateurs  
indépendants  
(soit 37,5 % <sup>(4)</sup>)**

# 100 %

**Taux d'assiduité  
du Conseil**

# 1

**Administrateur  
salarié**

# 9,8 ans

**Durée moyenne  
de mandat**

(1) Comité stratégique.

(2) Comité d'audit.

(3) Comité nominations, rémunérations et RSE.

(4) Sur un total de huit administrateurs – pourcentage calculé hors administrateur représentant les salariés.

## LE COMITÉ DE DIRECTION AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le Comité de Direction est en charge de l'élaboration et de l'application de la stratégie de la Société, validée par le Conseil d'administration. Ce Comité a également pour missions d'examiner la gestion opérationnelle, de coordonner et de piloter la conduite des projets stratégiques, de définir les priorités et de mettre à disposition les moyens nécessaires auprès des différentes directions de la Société, notamment de décider des investissements industriels importants. Ce Comité se réunit tous les mois.



**Pierre Boulud**

Directeur Général



**Guillaume Bouhours**

Directeur Exécutif  
Finance, Achats,  
Systèmes d'Information



**Pierre Charbonnier**

Directeur Exécutif,  
Qualité Globale,  
Manufacturing  
& Supply Chain



**Charles K. Cooper**

Directeur Exécutif,  
Affaires Médicales



**Audrey Dauvet**

Directrice Exécutive,  
Affaires Juridiques,  
Conformité et  
Affaires Publiques



**Valérie Leyldé**

Directrice Exécutive,  
Ressources Humaines,  
Communication et RSE



**Yasha Mitrotti**

Directeur Exécutif,  
Applications Industrielles



**Céline Roger-Dalbert**

Directrice Exécutive,  
Recherche & Développement



**Jennifer Zinn**

Directrice Exécutive,  
Opérations Cliniques

# GO•28

## BIOMÉRIEUX STRATEGIC PLAN



Avec le plan GO•28, bioMérieux est engagée dans une stratégie ambitieuse, visant à délivrer une croissance rentable et durable, afin de toujours mieux servir sa raison d'être dont l'objectif est de contribuer à améliorer la santé dans le monde.



Prioriser l'allocation des **ressources** afin de stimuler la **croissance** de **nos principales activités** tout en restant concentrés sur la **satisfaction client**.

## 4 MOTEURS DE CROISSANCE



### Panels non respiratoires BIOFIRE® :

**+10 % de CAGR <sup>(1)</sup> 24-28**

- Augmenter la notoriété pour répondre aux besoins de santé croissants
- Exploiter la base installée
- Accélérer le développement du portefeuille clients



### SPOTFIRE® :

**450 M€ EN 2028**

- Montée en puissance aux États-Unis
- Mise à disposition auprès des clients des autres pays
- Innovation

### Croissance des ventes

**> 7 %**

**de CAGR <sup>(1)</sup> 24-28**

**à taux de change constants sur les activités courantes**

Soutenue par la puissance de l'innovation



### Microbiologie :

**+6 % À +8 % DE CAGR <sup>(1)</sup> 24-28**

- Vente de notre solution complète
- Offre enrichie et innovante
- Innovation



### Applications industrielles :

**+7 % À +9 % DE CAGR <sup>(1)</sup> 24-28**

- Innovation en biologie moléculaire, data et génomique
- Automatisation et digitalisation
- Marchés adjacents



(1) Compound Annual Growth Rate : Taux de croissance annuel moyen.





**Harmoniser** notre modèle opérationnel, **faciliter** la prise de décision et les processus tout en **concentrant nos efforts** sur nos priorités.

**Le Résultat opérationnel courant contributif devrait atteindre 20 % des ventes en 2028**

*à taux de change constants*

**+ de 50 initiatives identifiées pour simplifier l'organisation et les processus, afin d'améliorer le coût des ventes, les opérations commerciales et les fonctions support**

- **Coût des ventes :**
  - Internalisation, *make or buy*
  - Achats
  - Optimisation des structures indirectes
  - Automatisation
- **Opérations commerciales :**
  - Optimisation des prix
  - Efficacité du service clients
  - Optimisation du modèle commercial
  - Automatisation et digitalisation
- **Fonctions support :**
  - Exploitation des centres de services partagés
  - Externalisation
  - Automatisation

**Être dans le 1<sup>er</sup> quartile des industries de santé pour l'engagement des collaborateurs.**

**Constituer des équipes performantes pour offrir un modèle opérationnel supérieur avec :**

- une délégation renforcée pour consolider la responsabilisation ;
- une attribution claire des rôles décisionnels ;
- un déploiement de 5 comportements fondamentaux.



Fournir une expérience professionnelle inclusive s'appuyant sur nos **Core Behaviors** qui privilégient **l'épanouissement et l'engagement** des collaborateurs.



## RESPONSIBLE

Être fidèle à notre engagement en matière de RSE et atteindre nos objectifs afin d'avoir un impact positif pour les générations futures.

## NOS PRINCIPAUX ENGAGEMENTS RSE POUR 2028



## SANTÉ

## ACCESSIBILITÉ

**+60 %**  
de résultats patients servant la lutte contre l'antibiorésistance dans les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur vs. 2023

## BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES (AMS)

**≥90 %**  
des antibiotiques couverts par nos solutions d'antibiogramme <sup>(1)</sup>



## PLANÈTE

NET ZÉRO CO<sub>2</sub>e EN 2050

incluant les objectifs suivants <sup>(2)</sup> (validés par SBTi, en valeur absolue) :

SCOPES 1 & 2 :  
**-62 % en 2034**  
avec un jalon à -35 % en 2028

SCOPE 3 :  
**-35 % en 2034**

## PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT

**-25 %**  
de plastique vierge par test vendu en 2034 <sup>(2)</sup>  
(-5 % en 2028)

**-25 %**  
de consommation d'énergie par instrument en 2034 <sup>(2)</sup>  
(-8 % en 2028)



## COLLABORATEURS

## SÉCURITÉ

Améliorer chaque année  
**la santé, la sécurité et le bien-être**  
de nos collaborateurs (Taux global des accidents enregistrables et des maladies professionnelles - TR2IR + Index de santé mentale)

## DIVERSITÉ, ÉQUITÉ &amp; INCLUSION

Garantir  
**un salaire décent**  
à tous nos collaborateurs et réduire  
**l'écart salarial femmes-hommes**



## CONDUITE DES AFFAIRES

## ÉTHIQUE

**≥75/100**  
Score éthique EcoVadis

## ACHATS

**75 %**  
de nos dépenses d'achats couvertes par des fournisseurs évalués en RSE.

Note moyenne pondérée de  
**69**



## COMMUNAUTÉS

## PHILANTHROPIE

**≥1,5 %**  
du résultat net du Groupe de l'année n-1 dédié à la philanthropie

## PARTAGE DE CONNAISSANCES MÉDICALES

**+25 %**  
d'activités d'éducation médicale & de professionnels de santé sensibilisés vs. 2023

(1) Basés sur la liste EUCAST et la liste CLSI Tier I à Tier IV.

(2) vs. 2023.

# Modèle d'affaires

## NOS RESSOURCES ET NOS ATOUTS



### Des équipes internationales et engagées

- Environ 15 000 salariés
- Implantation dans 46 pays
- Diversité, interculturalité et inclusion
- Dialogue social de qualité



### Une structure financière solide

- Actionnariat familial stable
- Relation de confiance avec les partenaires financiers (investisseurs et banques)
- Solide génération de trésorerie structurelle



### Un investissement soutenu en innovation

- Entre 11 et 13 % des ventes
- 18 centres de R&D



### Une exigence élevée pour nos opérations

- 19 sites bio-industriels
- Achats durables et responsables
- Politique ambitieuse d'investissement
- Respect de l'éthique des affaires



### Une politique environnementale engagée

- Consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières
- Optimisation de la consommation d'énergie
- Recyclage des déchets et maîtrise des émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration de l'impact environnemental de nos produits



### Une culture d'entreprise humaniste et solidaire

- Engagement philanthropique
- Dialogue permanent et constructif avec les parties prenantes du territoire

### NOTRE RAISON D'ÊTRE

Nous contribuons  
à améliorer la santé  
dans le monde



#### APPLICATIONS CLINIQUES

- Combattre la résistance aux antibiotiques
- Lutter contre le sepsis
  - Gérer le risque épidémique lié aux pathogènes émergents



#### APPLICATIONS INDUSTRIELLES

- Sécurité et qualité alimentaire
- Contrôle qualité des produits pharmaceutiques
- Contribution à la garantie de la sécurité des patients et des consommateurs

### NOTRE SOCLE

Une société familiale avec  
une vision à long terme

4

GÉNÉRATIONS  
ENGAGÉES  
AU SERVICE  
DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

Pour répondre  
aux enjeux  
de nos clients

LABORATOIRES  
D'ANALYSES  
MÉDICALES

LABORATOIRES  
HOSPITALIERS

MÉDECINS

CENTRES DE  
TRANSFUSION  
SANGUINE

VÉTÉRINAIRES

LABORATOIRES  
DE CONTRÔLE  
INDUSTRIEL  
(AGROALIMENTAIRE,  
PHARMACEUTIQUE,  
COSMÉTIQUE)

### Promouvoir la réussite et le bien-être de nos salariés

- 22 heures de formation par salarié
- 7,3 % de promotions internes, soit 1 105 collaborateurs promus
- Plans d'actionnariat salariés

### Générer des résultats garants de l'indépendance

(Taux de croissance annuel moyen 2020-2025 à taux de change et périmètre constants)

- Chiffre d'affaires : + 6,8 %
- Résultat opérationnel courant contributif : + 9,9 %

### Améliorer la santé publique dans le monde

- Innovation ouverte (laboratoires communs de recherche, partenariats public-privé, 16 centres d'excellence AMS, dédiés à la bonne gestion des antibiotiques dans les hôpitaux)
- Qualité et sécurité des produits
- 74 % des dépenses de R&D dédiées à la lutte contre la résistance bactérienne

### Interagir avec l'écosystème de la santé

- Maîtrise des exigences réglementaires
- Études médico-économiques
- Sensibilisation à l'importance du rôle du diagnostic dans le parcours de soins
- Partage de l'expertise avec les professionnels de santé
- Interactions avec les professionnels de santé dans le respect de l'éthique des affaires

### Préserver la planète

- Validation par l'initiative *Science Based Target* (SBTi) de la démarche et des objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre
- Démarche d'écoconception de nos produits

### Avoir un impact positif sur les communautés

- Au moins 1 % du Résultat net part du Groupe en mécénat <sup>(1)</sup>
- Engagement des salariés et de la Société auprès des communautés locales
- Politique fiscale responsable
- Engagement responsable envers nos fournisseurs et politique d'achats responsables



2017

Alexandre Mérieux  
devient  
Président Directeur  
Général  
de bioMérieux



1963

Alain Mérieux  
fonde  
bioMérieux



1937

Le Dr Charles  
Mérieux  
reprend  
le flambeau



1897

Marcel Mérieux,  
après avoir  
étudié avec  
Louis Pasteur,  
fonde l'Institut  
Mérieux



(1) À compter de 2026, cet objectif est relevé à 1,5 %.



# Faits marquants



## ET LANCEMENTS DE PRODUITS



**VITEK® COMPACT PRO**, le nouveau système d'identification et d'antibiogramme de bioMérieux permettant de lutter contre l'antibiorésistance, a reçu l'autorisation 510(k) de la FDA <sup>(1)</sup> américaine.



### **SpinChip Diagnostics :** ***l'innovation au chevet des patients***

bioMérieux a renforcé sa présence sur le marché du *Point-of-Care* avec l'acquisition, en janvier 2025, de la start-up norvégienne SpinChip Diagnostics ASA. Spécialisée dans les tests immunoessais, cette entreprise a développé une plateforme diagnostique qui délivre un résultat en moins de 10 minutes à partir d'une goutte de sang, avec une sensibilité et une performance identiques aux tests de laboratoires. De taille réduite, l'instrument est particulièrement adapté pour réaliser les tests sur le lieu de prise en charge des patients.

SpinChip développe des tests qui permettent de diagnostiquer les pathologies couramment rencontrées dans les services d'urgence, et en particulier pour les cas d'infarctus du myocarde, une cause majeure de morbidité et de mortalité dans le monde.



### **Neoprospecta :** ***la génomique au service de la sécurité alimentaire***

Fin janvier 2025, bioMérieux a finalisé l'acquisition de Neoprospecta, une entreprise brésilienne reconnue pour son expertise en génomique et dans les solutions de données dédiées à la maîtrise des risques microbiens dans les secteurs alimentaire et pharmaceutique. Elle développe et commercialise des analyses microbiologiques innovantes reposant sur le séquençage nouvelle génération de l'ADN, une base de données unique et sur l'analyse bio-informatique afin d'offrir aux entreprises des outils performants pour assurer la sécurité et la qualité de leurs produits.

Depuis, les équipes des deux sociétés ont uni leurs forces pour proposer une offre complète aux industriels du secteur agroalimentaire, mettant à disposition une base de données étendue (SMARTBIOME™) pour soutenir les démarches de prévention de maîtrise des contaminations.





Sur le marché vétérinaire, bioMérieux a lancé plusieurs tests rapides réalisables directement sur le lieu de soins : **VETFIRE™**, un test diagnostique innovant pour détecter les maladies respiratoires infectieuses chez les chevaux, ainsi que **VIDAS® Equine INSULIN** et **VIDAS® Equine ACTH**, deux tests d'immunoessais permettant de mieux détecter et prendre en charge les principales affections chroniques endocriniennes équinnes.



Le test **BIOFIRE® SPOTFIRE® Respiratory/Sore Throat (R/ST) Panel Mini**, pour les infections respiratoires et pharyngées, a obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA <sup>(1)</sup> américaine et la dérogation CLIA <sup>(2)</sup> pour l'ajout d'une nouvelle méthode de prélèvement via un écouvillon antérieur nasal.



La nouvelle solution de diagnostic PCR <sup>(3)</sup> en temps réel pour l'industrie agroalimentaire **GENE-UP® TYPER** combine un test et une application web pour une caractérisation rapide des souches de micro-organismes. Elle permet d'analyser rapidement la cause profonde de la contamination par *Listeria monocytogenes*, accélérant ainsi le processus décisionnel afin de limiter et d'éviter toute récurrence future.



## Day Zero Diagnostics : des capacités renforcées contre l'antibiorésistance

bioMérieux a fait l'acquisition, en juin 2025, des actifs de Day Zero Diagnostics, une société américaine spécialisée dans le diagnostic des maladies infectieuses qui utilise le séquençage génomique et l'apprentissage automatique (*machine learning*) pour lutter contre la multiplication des infections résistantes aux antibiotiques. Day Zero Diagnostics a développé des technologies qui intègrent la préparation d'échantillons directement à partir de sang total, le séquençage et des analyses avancées d'identification et de sensibilité aux antibiotiques (ID/AST). La technologie de diagnostic rapide basée sur le séquençage, en cours de développement, permet d'identifier l'espèce d'un pathogène bactérien ainsi que son profil de résistance aux antibiotiques en quelques heures seulement contre 2 à 5 jours pour les techniques traditionnelles.



## AmPORE-TB : un nouveau test d'identification de la tuberculose multirésistante

En partenariat avec Oxford Nanopore Technologies plc, bioMérieux a lancé AmPORE-TB. Cette solution à usage de recherche uniquement (RUO – *Research Use Only*) permet d'identifier les mutations associées à l'antibiorésistance de la bactérie *Mycobacterium tuberculosis complex*, en utilisant la technologie de séquençage d'Oxford Nanopore.

Face à la menace pour la santé publique que constitue la tuberculose multirésistante, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) souligne l'importance de disposer de tests de sensibilité aux antimicrobiens rapides et fiables. Elle recommande le séquençage ciblé de l'ADN pour détecter des mutations génétiques liées à l'antibiorésistance <sup>(4)</sup> et AmPORE-TB est citée comme l'une des trois méthodes répondant aux critères de performance requis.

(1) Food and Drug Administration.

(2) Clinical Laboratory Improvement Amendments.

(3) Polymerase Chain Reaction, ou réaction en chaîne par polymérase.

(4) WHO operational handbook on tuberculosis. Module 3: diagnosis - rapid diagnostics for tuberculosis detection.



# 1



## Présentation de bioMérieux et de ses activités

### 1.1 Historique et développement

- 1.1.1 bioMérieux et l'Institut Mérieux
- 1.1.2 Organigramme au sein du groupe Institut Mérieux
- 1.1.3 Développements significatifs du périmètre bioMérieux au 31 décembre 2025

### 1.2 Organisation des activités **RFA**

- 1.2.1 Le marché du diagnostic *in vitro*
- 1.2.2 Présentation générale de bioMérieux
- 1.2.3 Produits du Groupe
- 1.2.4 Filiales, succursales et participations

### 1.3 Stratégie **RFA**

- 1.3.1 Stratégie et priorités
- 1.3.2 Atouts concurrentiels

20

20

21

22

25

28

41

44

44

44

### 1.4 Sécurité des produits, systèmes qualité et réglementations applicables

- 1.4.1 Qualité et sécurité des produits
- 1.4.2 Système management qualité
- 1.4.3 Aspects réglementaires
- 1.4.4 Gestion et suivi des réclamations clients

### 1.5 Recherche & développement, brevets et licences **RFA**

- 1.5.1 Recherche & développement (« R&D »)
- 1.5.2 Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles

### 1.6 Sites de production et de logistique

- 1.6.1 Production
- 1.6.2 Logistique

45

45

45

47

47

47

51

52

52

52

## 1.1 Historique et développement

### 1.1.1 bioMérieux et l'Institut Mérieux

L'engagement de bioMérieux au service de la santé publique et son expertise en biologie sont ancrés dans l'histoire unique de la famille Mérieux. En 1897, Marcel Mérieux, élève de Louis Pasteur, fonde un laboratoire d'analyses médicales à Lyon qui devient l'Institut Mérieux, marquant le début d'une extraordinaire aventure dans les domaines de la biologie et de l'industrie.

En 1937, le fils de Marcel Mérieux, le Docteur Charles Mérieux, prend les rênes du laboratoire. Dans les années 1940, il introduit une technique développée par le professeur hollandais Frenkel – la culture *in vitro* – qui révolutionne la fabrication des vaccins et conduit à la production de réactifs pour les tests de diagnostic *in vitro*.

L'Institut Mérieux devient leader mondial dans le domaine des vaccins humains et vétérinaires.

Parallèlement à ces activités, Alain Mérieux, petit-fils de Marcel Mérieux, crée en 1963 la société B-D Mérieux, devenue bioMérieux, dédiée au diagnostic *in vitro*.

L'Institut Mérieux donne naissance à de nombreuses entreprises qui font partie du périmètre familial Mérieux jusqu'en 1994, date du désengagement de la famille des activités de vaccinologie.

Ces sociétés restent aujourd'hui des acteurs majeurs dans le domaine de la santé publique : en médecine humaine, Pasteur Mérieux Connaught deviendra Aventis Pasteur puis Sanofi Pasteur ; en médecine vétérinaire, l'IFFA (Institut Français de Fièvre Aphteuse) deviendra Rhône Mérieux, puis Merial qui est aujourd'hui intégré au groupe Boehringer Ingelheim.

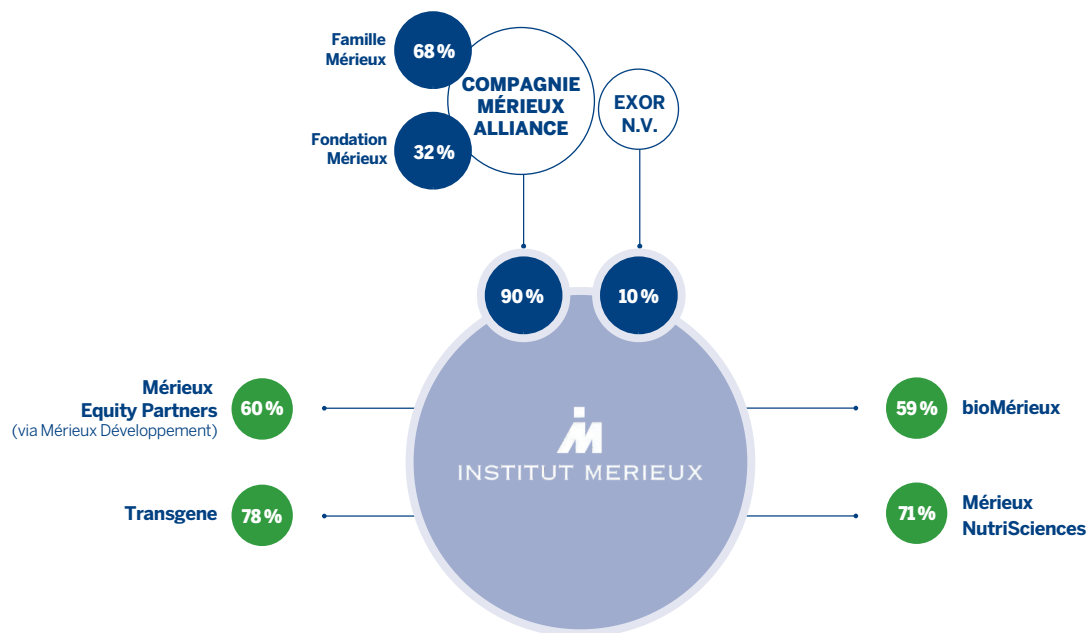
### 1.1.2 Organigramme au sein du groupe Institut Mérieux

L'Institut Mérieux est principalement détenu par Compagnie Mérieux Alliance SAS.

L'Institut Mérieux détient notamment :

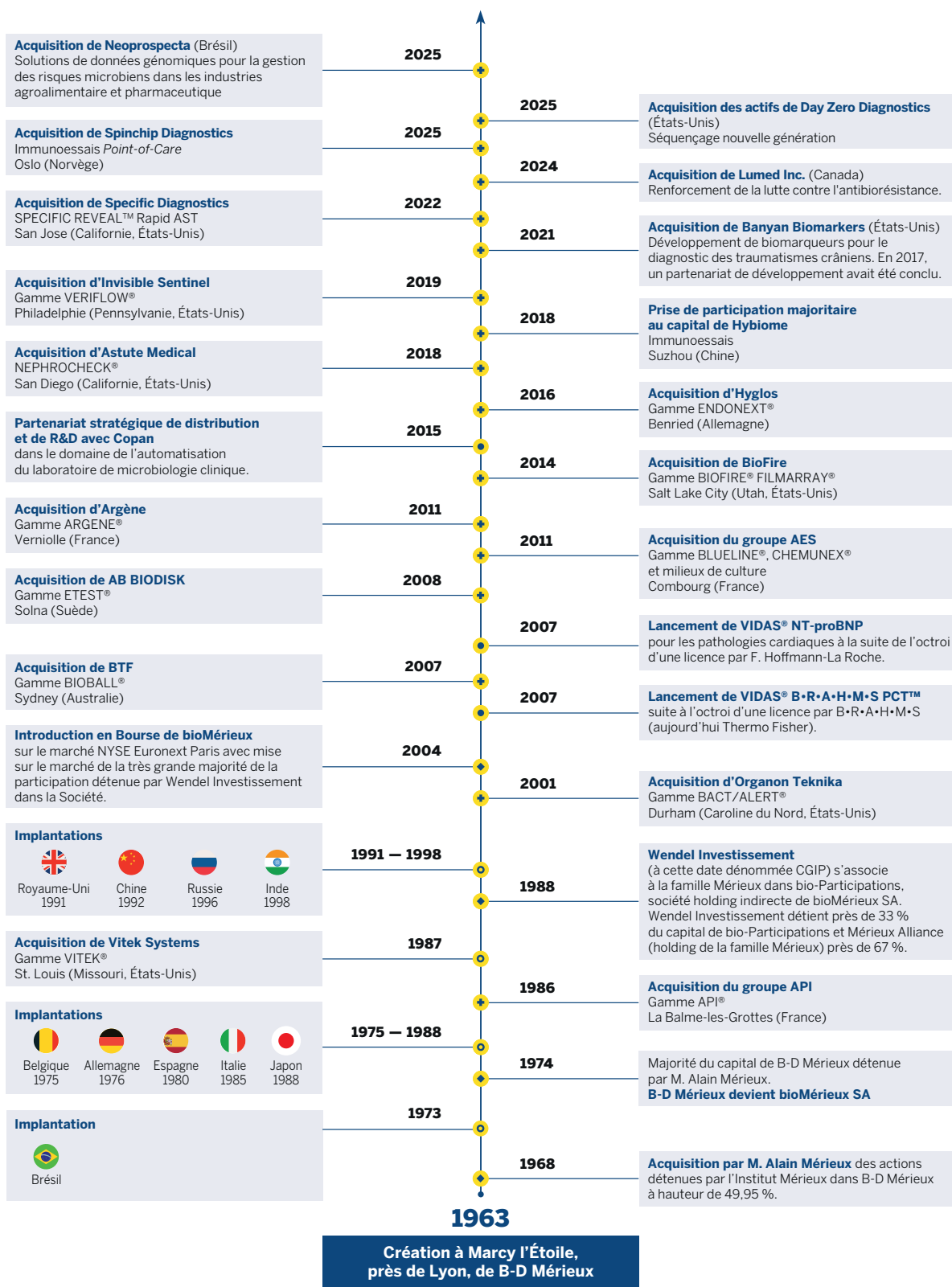
- MNH, société holding de Mérieux NutriSciences. Mérieux NutriSciences est une société spécialisée dans les prestations d'analyses, d'audit et de conseil permettant d'assurer la sécurité et la qualité des aliments, de l'environnement et des biens de consommation impactant la santé des consommateurs ;

- TSGH, holding de contrôle de Transgene SA. Transgene est une société de biotechnologie cotée sur Euronext, spécialisée dans les immunothérapies basées sur des vecteurs viraux, comprenant des vaccins thérapeutiques et des virus oncolytiques, pour le traitement des cancers ;
- Mérieux Equity Partners (via Mérieux Développement) société de capital développement et capital innovation dans les domaines de la santé et de la nutrition.



Les pourcentages de détention en capital sont arrondis à l'unité supérieure.

## 1.1.3 Développements significatifs du périmètre bioMérieux au 31 décembre 2025



B-D Mérieux est l'ancienne dénomination de la Société. Elle est détenue à hauteur de 49,95 % par l'Institut Mérieux, de 49,96 % par Becton-Dickinson France et de 0,09 % par d'autres actionnaires.



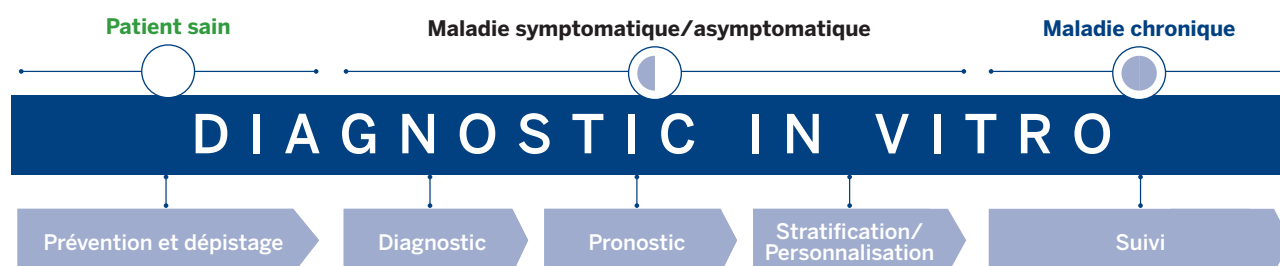
## 1.2 Organisation des activités

### 1.2.1 Le marché du diagnostic *in vitro*

Confrontée à la rareté des statistiques officielles sur son marché, bioMérieux réalise ses propres analyses sur la base des travaux élaborés par des acteurs financiers, des consultants indépendants spécialisés, d'autres sociétés du secteur et ses experts internes. Les sources ayant permis d'estimer le marché (sa taille, sa croissance et sa segmentation) ainsi que le positionnement concurrentiel de bioMérieux sont mentionnées aux paragraphes correspondants.

#### 1.2.1.1 Description générale

Dans le domaine clinique, le diagnostic *in vitro* est un maillon essentiel de la chaîne de soins. Il intervient à chaque étape de la prise en charge du patient :



Les tests de diagnostic *in vitro* permettent de déterminer l'origine d'une infection, d'en réaliser le bon diagnostic, de proposer la stratégie thérapeutique la plus adaptée, notamment le bon usage des antibiotiques, de piloter la prise en charge du patient, d'éviter des complications coûteuses, et d'évaluer l'évolution d'une pathologie : entre 60 et 70 % des décisions médicales s'appuient sur le résultat d'un test de diagnostic <sup>(1)</sup>. Ce taux monte à 100 % pour certaines maladies qui ne peuvent être détectées que par l'analyse des échantillons prélevés sur le patient, telles que le sida ou les cancers en stade précoce.

Les analyses sont exécutées à partir d'échantillons prélevés sur un patient. Elles sont généralement réalisées à la demande du médecin, au sein des laboratoires de biologie médicale privés ou publics, commerciaux ou hospitaliers, des banques de sang et des cabinets médicaux. Les résultats sont communiqués au médecin qui peut ainsi confirmer ou établir son diagnostic, souvent en complément d'autres examens tels que l'examen clinique ou l'imagerie. Il arrive, dans certains pays, que le médecin ou le patient effectuent eux-mêmes certains tests.

Dans le domaine industriel, les technologies du diagnostic *in vitro* sont mises en œuvre afin de contrôler la qualité microbiologique de produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et vétérinaires. Ces contrôles (stérilité des produits, absence de bactéries pathogènes...) sont réalisés tout au long de la chaîne de fabrication, de la matière première au produit fini, et s'appliquent aussi à l'environnement de production (air, eau, surfaces).

Le marché du diagnostic *in vitro* fait partie du secteur de la santé mais est un marché distinct du marché pharmaceutique. Son environnement réglementaire, bien que devenant plus contraignant, reste plus souple que celui applicable aux produits pharmaceutiques, et sa base de clients est plus stable, notamment en raison des coûts initiaux engagés par ceux-ci (dépenses d'investissements, de formation du personnel et de connexion des plateformes au système d'information du laboratoire). L'évolution du chiffre d'affaires des acteurs de ce marché est aussi plus régulière du fait de :

- la part prépondérante des ventes de réactifs dans le chiffre d'affaires des acteurs en raison du caractère « fermé » de la plupart des systèmes qui ne fonctionnent qu'avec les réactifs développés et commercialisés par les fabricants de ces systèmes (marché captif) ;
- la nécessité de proposer aux clients un menu étendu de réactifs par machine, ce qui conduit à une répartition de l'activité des sociétés de diagnostic *in vitro* sur un grand nombre de produits, à l'inverse des groupes pharmaceutiques qui sont souvent dépendants de *blockbusters* ;
- l'évolution relativement régulière de la demande du marché du diagnostic, en dehors de la période exceptionnelle de la pandémie de COVID-19, diffère substantiellement du comportement du marché du médicament, qui peut connaître de fortes variations, en raison, notamment, des modifications du contexte réglementaire et de la concurrence des médicaments génériques.

(1) Rohr UP, Binder C, Dieterle T, Giusti F, Messina CG, Toerien E, et al. The Value of In Vitro Diagnostic Testing in Medical Practice: A Status Report. PLoS One. 2016.

### 1.2.1.2 Les technologies : un déterminant essentiel du marché

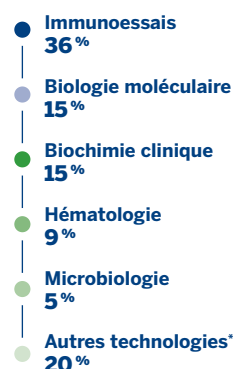
Le diagnostic *in vitro* regroupe l'ensemble des techniques, des systèmes et des produits utilisés sur des prélèvements, recueils de fluides biologiques ou d'échantillons de tissus humains au sein des laboratoires de biologie médicale. Il s'appuie sur plusieurs types de technologies :

- la biochimie : mesure des composants de base du corps, avec en particulier les tests de suivi du diabète ;
- les immunoessais : principe d'une réaction antigène-anticorps qui permet la détection ou le dosage d'agents infectieux (bactéries, virus, parasites) et de marqueurs de pathologies ;
- la microbiologie : mise en culture d'échantillons biologiques dans un milieu permettant aux bactéries éventuellement présentes de se multiplier. Les bactéries détectées peuvent être alors identifiées, selon différentes méthodes, telles que la spectrométrie de masse, et leur sensibilité aux antibiotiques testée ;
- la biologie moléculaire : détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule. Dans le domaine des maladies infectieuses, le processus consiste à extraire des acides nucléiques (extraction), à les multiplier (amplification), à marquer les copies résultant de cette amplification, puis à détecter un signal permettant de déterminer la présence et la quantité d'agents infectieux dans l'échantillon initial, ou encore dans certains cas la présence de potentiels gènes de résistance aux antibiotiques. Le séquençage nouvelle génération (NGS) ou séquençage à haut débit, désigne une méthodologie moléculaire qui permet le séquençage rapide de milliers à des millions de molécules d'ADN ou d'ARN

simultanément, en déterminant l'ordre unique et spécifique des bases des acides nucléiques ;

- l'hématologie : étude des composants du sang (ex. : plaquettes, globules rouges et blancs...).

#### ESTIMATION DE LA RÉPARTITION PAR TECHNOLOGIE DU MARCHÉ MONDIAL DU DIAGNOSTIC *IN VITRO* CLINIQUE EN 2024



\* Cette rubrique inclut notamment le séquençage nouvelle génération, la cytométrie de flux, les tests rapides, l'analyse des gaz du sang et les analyses urinaires.

Source : estimations finales IQVIA MedTech sur la base des publications des sociétés du secteur pour l'année 2024.

### 1.2.1.3 Un marché mondial

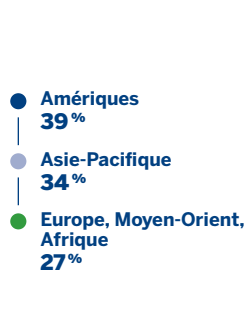
Le diagnostic *in vitro* est un marché mondial estimé en 2024 à environ 72 milliards d'euros pour les applications cliniques, et environ 3 milliards d'euros pour le domaine industriel.

À devises constantes, le marché s'est inscrit en 2024 en croissance de +1 %, après des croissances exceptionnelles marquées par les effets de la pandémie de COVID-19.

Le marché des applications cliniques est concentré pour 60 % environ dans les pays matures (principalement Amérique du Nord, Europe de l'Ouest et Japon). La ventilation du chiffre d'affaires de bioMérieux par zone géographique et par application est présentée au § 5.1.1.

Depuis la fin des années 1990, le marché du diagnostic *in vitro* clinique connaît une croissance régulière (hors impact de la pandémie de COVID-19), conséquence de la reconnaissance accrue de sa valeur médicale, telle qu'exposée au chapitre précédent.

#### ESTIMATION DE LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU MARCHÉ DU DIAGNOSTIC *IN VITRO* CLINIQUE EN 2024



Source : estimations finales IQVIA MedTech sur la base des publications des sociétés du secteur pour l'année 2024.

### 1.2.1.4 Tendances du marché et perspectives de croissance

Les tendances présentées ci-dessous le sont à titre indicatif et sont susceptibles de connaître de fortes variations notamment pour les raisons mentionnées au chapitre 4 (Facteurs de risques).

Plusieurs **facteurs structurels** expliquent la **croissance du marché** du diagnostic *in vitro* :

- dans les pays développés, l'évolution de la **démographie et des habitudes de vie** favorise un diagnostic plus rapide, mais aussi préventif et prédictif :
  - l'allongement de l'espérance de vie entraîne le vieillissement de la population. À titre d'exemple, alors qu'en 2004, 22 % de la population française avait 60 ans et plus, ce taux atteindrait plus de 30 % en 2040 (source : Institut National de la Statistique et des Études Économiques). Cela entraîne une augmentation du nombre de maladies chroniques et

de certaines maladies liées à l'âge, comme les maladies cardiovasculaires, neurodégénératives, les infections respiratoires ou certains cancers,

- les modes de vie (sédentarité, stress...) et les nouvelles habitudes alimentaires favorisent le développement de certaines maladies comme le diabète ou les allergies alimentaires ;
- dans les pays en développement, la demande pour **améliorer les systèmes de soins** et la santé publique est dynamique :
  - la croissance de la population et son urbanisation rapide, la pollution, la modification des modes de vie et des habitudes alimentaires favorisent l'émergence des maladies infectieuses et chroniques,

- l'élévation du niveau de vie moyen, la mise en place de réformes de santé ambitieuses, la rénovation ou la création de nouvelles infrastructures entraînent également l'augmentation de la demande, et notamment d'une médecine accessible au plus grand nombre ;
- **l'émergence ou la réémergence de pathogènes** conduit à la nécessité de développer de nouveaux tests de diagnostic :
  - des micro-organismes résistants aux antibiotiques et aux antiviraux émergent et imposent une meilleure gestion de l'arsenal thérapeutique. Plusieurs initiatives nationales ou internationales ont été mises en place (États-Unis, Chine, France, Organisation des Nations Unies), afin de souligner notamment l'importance d'une surveillance accrue de l'émergence de bactéries résistantes, ou la nécessité de diagnostics rapides afin de mieux contrôler la prescription d'antibiotiques,
  - des pathogènes apparaissent, émergent, réémergent et se propagent dans le monde entier. La pandémie liée à la COVID-19 en est une illustration,
  - la multiplication des infections liées aux soins conduit à la nécessité de détecter les porteurs de bactéries multi-résistantes avant qu'ils ne s'autocontaminent ou qu'ils ne contaminent les autres patients. En outre, le coût élevé du traitement de ces infections (estimé en Europe à 7 milliards d'euros par an, selon MedTech Europe <sup>(1)</sup>) favorise les tests de dépistage des porteurs de ces bactéries afin de mettre en place les mesures d'hygiène appropriées ;
- la nécessité de **réduire les dépenses de santé** s'impose comme un impératif économique :
  - les difficultés économiques persistantes dans les pays développés conduisent les gouvernements à optimiser, voire à réduire les dépenses de santé. Le diagnostic ne représente habituellement (hors pandémie de COVID-19) que 2 à 3 % environ de ces dépenses <sup>(2)</sup>, mais il intervient dans la majorité des décisions thérapeutiques et permet une meilleure prise en charge des patients : grâce à son efficacité, à toutes les étapes de la maladie, il tend à s'imposer comme un levier majeur dans l'optimisation des dépenses de santé,
  - les modes de remboursement des actes médicaux s'effectuent de plus en plus par pathologie et non plus par examen. Dans ce contexte, les hôpitaux supportent la charge du traitement et du suivi du patient, ce qui les incite à réaliser des tests de diagnostic pour choisir les traitements les plus adaptés et éviter, dans la mesure du possible, l'hospitalisation ;
- **l'importance médicale du diagnostic *in vitro*** s'impose dans la chaîne de soins à travers des solutions innovantes :
  - les progrès du savoir-faire médical permettent la découverte de nouveaux biomarqueurs innovants qui peuvent donner lieu au développement de tests de diagnostic *in vitro* améliorant ainsi la prise en charge du patient,
  - la biologie moléculaire a apporté une nouvelle dimension dans le diagnostic *in vitro*. Cela s'est confirmé lors de la crise sanitaire liée à la COVID-19, avec le recours massif à des tests PCR (*polymerase chain reaction*). Le plus souvent, elle ne se substitue pas aux techniques traditionnelles, mais complète l'offre de diagnostic en apportant des performances supérieures aux techniques traditionnelles (sensibilité et/ou rapidité),
  - la biologie moléculaire permet aussi une nouvelle approche des maladies infectieuses : l'approche syndromique. De nombreuses maladies infectieuses ont une présentation clinique similaire mais peuvent être causées par des agents pathogènes différents : virus, bactéries, champignons ou parasites. L'approche syndromique repose sur l'analyse simultanée de multiples pathogènes pouvant provoquer cette maladie. Cette approche améliore la prise en charge du patient,
- des avancées technologiques ont permis le développement du séquençage de nouvelle génération (NGS), qui permet des analyses de haut débit du patrimoine génétique,
- la bio-informatique, les *big data* et plus généralement les applications informatiques et numériques permettent aux laboratoires d'avoir accès à des informations plus précises pour prendre des décisions cliniques plus averties et offrir ainsi de meilleurs soins à leurs patients ;
- **l'organisation du laboratoire** évolue :
  - les nouvelles technologies permettent le développement de nouveaux systèmes pour accroître la valeur médicale du diagnostic et renforcer l'efficacité et les flux de travail du laboratoire,
  - la pénurie grandissante de main-d'œuvre qualifiée, le souci de standardiser les analyses, la recherche d'une meilleure efficacité opérationnelle et la concentration grandissante des laboratoires conduisent à un développement de l'automatisation des laboratoires et à des besoins accrus en services (formation, maintenance, assistance à l'accréditation, optimisation de la productivité des laboratoires...), notamment en microbiologie clinique,
  - le développement de la biologie moléculaire permet de nouveaux diagnostics plus rapides et plus précis (cf. § 1.2.1.2), et sa maîtrise conduit au développement de plateformes intégrées plus simples d'utilisation,
  - l'évolution des technologies de la communication impacte le diagnostic *in vitro* notamment par l'obligation de connecter les instruments au système d'information du laboratoire ;
- la **décentralisation des tests en dehors du laboratoire** se développe :
  - la demande croissante, en milieu hospitalier, notamment dans les services d'urgence ou de soins intensifs, de solutions de diagnostic permettant de choisir plus rapidement le traitement des patients, se traduit par le développement de tests dits « au chevet du patient » (*Point-of-Care*, ou POC) et la décentralisation des analyses en dehors du laboratoire hospitalier,
  - l'évolution de la technologie ouvre également de nouveaux champs aux instruments de diagnostic *in vitro* hors des hôpitaux. Ainsi, certains tests pourraient être décentralisés et effectués dans les cabinets médicaux ou pharmacies ;
- la demande dans le domaine des **applications industrielles** est dynamisée par des facteurs structurels :
  - les obligations réglementaires de contrôle de la qualité dans les industries agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques sont en augmentation,
  - les entreprises agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques cherchent à protéger, outre leurs clients, leurs marques et leur réputation grâce à des tests automatisés. Elles visent également à mettre rapidement leurs produits sur le marché tout en garantissant leur sécurité,
  - dans le domaine biopharmaceutique, la demande est également portée par l'émergence de nouveaux traitements « à la demande » en médecine personnalisée ou de petite série, pouvant nécessiter la réalisation de contrôles plus fréquents et plus rapides,
  - les laboratoires vétérinaires doivent de plus en plus faire face à la résistance microbienne chez les animaux, et diagnostiquer, dans les élevages, l'infertilité et les maladies animales émergentes. En outre, de nouvelles réglementations encadrent l'utilisation des antibiotiques dans les élevages,

(1) <https://www.medtecheurope.org/resource-library/hai-brochure/>

(2) <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/38654071/>

- les pays émergents souhaitent protéger leurs consommateurs et exporter leur propre production agroalimentaire, renforçant ainsi les contrôles de sécurité requis,
- les consommateurs finaux sont de plus en plus exigeants sur la qualité des produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques qu'ils consomment.

À l'inverse, **certains facteurs conjoncturels peuvent affecter la croissance du marché** :

- le déficit chronique, le surendettement des systèmes de santé et les crises économiques et monétaires entraînent la mise en place de **mesures d'austérité** (baisse des remboursements, réduction des investissements, optimisation de la gestion des stocks de réactifs...);
- l'introduction de nouveaux tests et leur remboursement nécessitent une évaluation de leur rapport coût/bénéfice. Ces **processus d'évaluation** sont encore complexes et peu formalisés, et représentent une opportunité pour mieux démontrer la valeur des tests de diagnostic *in vitro* ;

- les pays émergents sont traditionnellement des marchés où les ventes d'équipements représentent une part plus importante, dont l'évolution est plus irrégulière, et se caractérisent par une consommation croissante de réactifs ; en outre, ces pays deviennent plus **sensibles aux prix**. Enfin, leur monnaie peut être soumise à de fortes fluctuations ;
- depuis plusieurs années, la **consolidation des laboratoires d'analyses**, aussi bien hospitaliers que commerciaux, se concrétise. Ce mouvement évolue à des rythmes différents selon les pays. Cette consolidation renforce le pouvoir de négociation des clients et fait intervenir de nouveaux interlocuteurs dans l'acte d'achat d'un système de diagnostic *in vitro*, comme les directeurs d'hôpitaux et des acheteurs spécialisés, ce qui pourrait peser sur le niveau des prix pratiqués par les acteurs du secteur ;
- les **exigences réglementaires** sont de plus en plus importantes (cf. § 4.2.3.2).

### 1.2.1.5 Les principaux acteurs

L'accroissement des coûts de R&D liés à l'innovation, le mouvement de consolidation des clients, le besoin de lignes de produits plus larges et la recherche de la taille critique conduisent les acteurs du diagnostic *in vitro* à poursuivre leurs alliances et partenariats. En outre, l'attractivité du secteur se traduit par l'arrivée de nouveaux entrants, par exemple Shenzhen Mindray, Snibe ou encore Autobio.

Le marché du diagnostic *in vitro* reste un marché très concentré. En 2024, bioMérieux estime que les 10 premiers acteurs du marché du diagnostic *in vitro* représentent aujourd'hui environ 70 % du marché (y compris les tests du diabète). Il s'agit soit de

grands groupes pharmaceutiques (Abbott, Roche) ou de conglomérats diversifiés (Becton Dickinson, Danaher, Siemens Healthineers et Thermo Fisher), soit de sociétés spécialisées (bioMérieux, Diasorin, Hologic, QuidelOrtho, Qiagen, Sysmex, Revvity).

Sur la base de son chiffre d'affaires de 2025, bioMérieux estime occuper la 5<sup>e</sup> position du marché du diagnostic *in vitro*. Cette position reflète le caractère spécialisé de l'activité de bioMérieux, qui n'est pas présente dans le domaine des tests du diabète ni dans celui de la chimie clinique.

### 1.2.1.6 Les enjeux de santé publique de la résistance aux antibiotiques

Les enjeux de santé publique de la résistance aux antibiotiques et de la mise en place de politiques de bon usage des antibiotiques sont développés au § 3.4.4 en section S4-1 Contribution à la santé publique.

## 1.2.2 Présentation générale de bioMérieux

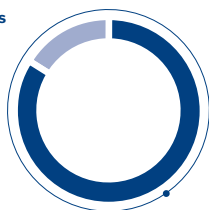
### 1.2.2.1 Domaines de compétence

bioMérieux conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes utilisés dans deux domaines :



#### Domaine clinique

Opérations cliniques  
84 %

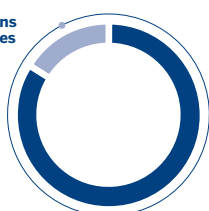


Ces systèmes permettent, à partir d'un prélèvement biologique (sang, salive, urine...), le diagnostic de maladies infectieuses, essentiellement. Acteur spécialisé, bioMérieux occupe le 5<sup>e</sup> rang mondial du diagnostic *in vitro*, mais est le numéro un mondial en microbiologie clinique et du segment du diagnostic moléculaire syndromique des maladies infectieuses. L'activité historique et prioritaire du Groupe est centrée sur le diagnostic des maladies infectieuses : infections bactériennes (comme le staphylocoque), parasitaires (comme la toxoplasmose) ou virales (comme la grippe).



#### Domaine industriel

Applications industrielles  
16 %



Ces systèmes permettent le contrôle microbiologique des environnements de production et des produits finis, principalement dans les domaines agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique. bioMérieux est un des leaders mondiaux de ce secteur.

Chacun de ces deux domaines dispose de sa propre direction dont les responsables siègent au sein du Comité de Direction (cf. § 2.2.1).

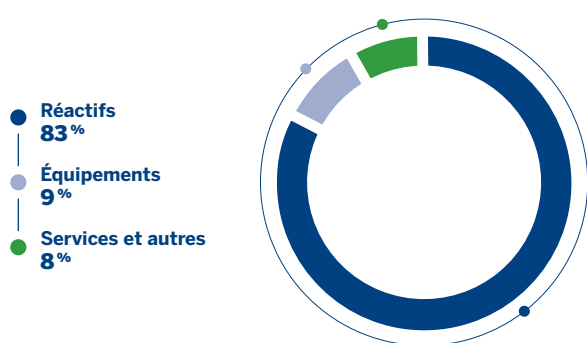
bioMérieux considère que, dans le contexte actuel du marché, il est important, pour intervenir de façon efficace sur les domaines d'application qu'elle a ciblés, de maîtriser trois technologies complémentaires :

- la **microbiologie**, qui repose sur la mise en culture d'échantillons biologiques, l'identification des micro-organismes et la mesure de leur résistance aux antibiotiques ;
- les **immunoessais**, basés sur le principe de la réaction immunologique, pour identifier ou quantifier la présence d'antigènes et/ou d'anticorps dans un échantillon ;
- la **biologie moléculaire**, qui s'appuie sur la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'un pathogène pour identifier bactéries, virus, champignons et parasites.

L'offre de diagnostic du Groupe est composée d'équipements, de réactifs, de services et de logiciels :

- les équipements (également appelés instruments, plateformes ou automates) sont utilisés pour réaliser des tests de façon automatisée en série ou à l'unité. Il s'agit principalement de systèmes fermés, c'est-à-dire qu'ils permettent uniquement l'utilisation des réactifs développés spécifiquement pour être utilisés sur ces équipements. Les instruments sont soit vendus, soit placés chez les clients, avec l'engagement d'acheter un volume minimal de réactifs et de consommables dans des conditions étudiées pour couvrir l'amortissement et le financement de l'instrument. Sur certains marchés, les instruments peuvent aussi être loués aux clients. Le placement ou la vente des instruments chez un client est accompagné de services qui incluent notamment l'installation et l'entretien des instruments, ainsi que la formation des utilisateurs. Les instruments intègrent des logiciels et des systèmes experts pour la gestion des analyses et l'interprétation des résultats ;
- les réactifs, produits consommables, sont utilisés pour effectuer des tests biologiques permettant de faire du dépistage, de l'aide au diagnostic, du pronostic ou du suivi de traitement ;
- les services associés tels que l'installation et l'entretien des instruments, la formation de leurs utilisateurs ou l'audit des flux de travail au sein des laboratoires.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2025



Le métier de bioMérieux est donc un métier d'intégration de technologies très diversifiées comme la biologie, l'instrumentation et l'ingénierie, l'informatique et le traitement de données. Cette intégration peut s'avérer complexe, imposant notamment de vérifier la nécessaire compatibilité des éléments entre eux, de contrôler la cohérence globale de l'ensemble, de suivre les différentes normes applicables à chaque domaine, et de respecter les objectifs de qualité, de coûts et de délais de mise à disposition des solutions.

### 1.2.2.2 Présence géographique et réseau commercial

bioMérieux commercialise ses produits dans plus de 160 pays à travers un réseau de filiales internationales et de distributeurs.

Dans les filiales, les forces de vente et le marketing sont spécialisés par application clinique ou industrielle. Sur certains marchés, les forces de vente du domaine clinique peuvent être dédiées à certaines gammes de produits. De même, les forces de vente Industrie sont de plus en plus souvent spécialisées pour répondre aux besoins spécifiques des clients des secteurs pharmaceutique et agroalimentaire. bioMérieux dispose d'une présence forte sur tous les continents grâce à des distributeurs indépendants qui complètent le réseau de filiales. Ces distributeurs sont notamment choisis en fonction de leur capacité à maintenir une forte notoriété

commerciale des produits de bioMérieux, et à respecter les contraintes légales en matière de traçabilité et de service après-vente (personnel technique, formation, disponibilité des pièces détachées). Ils sont généralement des acteurs majeurs du domaine de la santé dans leur pays et sont souvent exclusifs dans le domaine du diagnostic, sous réserve des lois applicables.

Dans certains pays émergents particulièrement vastes, comme la Chine ou l'Inde, les filiales de bioMérieux SA peuvent animer un réseau de distributeurs locaux. Cette organisation, cohérente avec les pratiques locales de distribution, permet à bioMérieux de commercialiser ses gammes de produits sur une grande partie de ces territoires.



### 1.2.2.3 Clients du Groupe

#### Marché clinique

L'organisation du secteur du diagnostic *in vitro* varie considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de l'organisation du système de santé lui-même. Cette organisation est une combinaison aux équilibres variables entre acteurs publics et privés. bioMérieux commercialise ses produits principalement auprès des laboratoires d'analyses commerciaux et hospitaliers. Dans une moindre mesure, les clients du Groupe incluent les distributeurs, les centres de transfusion sanguine et le marché du *Point-of-Care* (salles d'urgence des hôpitaux, médecins...). Le Groupe ne vend pas de produits directement aux patients.

Les solutions de bioMérieux en biologie moléculaire couvrent l'extraction, l'amplification et la détection. De nouvelles technologies innovantes proposent désormais une approche syndromique permettant d'effectuer la détection simultanée de plusieurs pathogènes. BIOFIRE® FILMARRAY® et BIOFIRE® SPOTFIRE® sont les principales gammes couvrant ce domaine.

L'offre de bioMérieux en microbiologie clinique inclut des systèmes de toute capacité et se base sur le concept d'automatisation du laboratoire de microbiologie : elle correspond donc parfaitement au mouvement de consolidation des laboratoires (cf. § 1.2.1.4). En outre, bioMérieux développe de manière continue son offre commerciale en intégrant notamment des services, et en proposant des solutions globales à forte valeur ajoutée (médicale et/ou économique). Dans le domaine des immunoessais, la plateforme VIDAS® est adaptée aux laboratoires décentralisés et aux tests à haute valeur médicale.

#### Marché industriel

Les clients du Groupe sont soit les laboratoires de contrôle de qualité des grands groupes industriels de l'agroalimentaire, de la pharmacie et de la cosmétique, soit les laboratoires indépendants auxquels certains de ces groupes sous-traitent leur contrôle qualité. Par ailleurs, avec le développement de la lutte contre les maladies nosocomiales, bioMérieux s'adresse aussi aux hôpitaux en tant que clients industriels dans le cadre de la mise en place de systèmes de désinfection et de contrôle.

### 1.2.2.4 Concurrence

#### Marché clinique

Sur le segment des maladies infectieuses, bioMérieux est l'un des rares acteurs à disposer de toutes les technologies utilisées (microbiologie, immunoessais et biologie moléculaire). Ses concurrents diffèrent selon la technologie appliquée. Elle considère que la maîtrise de ces technologies complémentaires lui offre un avantage concurrentiel important :

- dans le domaine de la microbiologie clinique, selon les estimations internes et celles d'IQVIA MedTech, consultant indépendant spécialiste du diagnostic *in vitro*, la part de marché de bioMérieux est d'environ 40 % en 2024, lui conférant la première place mondiale. Ce marché est estimé à environ 3 milliards d'euros, et s'est inscrit en croissance de 5 % en 2024. Sa croissance historique hors période de pandémie de COVID-19 est d'environ 5 à 6 % par an à taux de change constants. Les autres acteurs significatifs de ce marché sont Becton Dickinson, Danaher et Thermo Fisher. La frontière entre les technologies devient de plus en plus perméable : des start-up proposant des technologies d'identification et/ou d'antibiogramme rapides basées sur des approches de biologie moléculaire émergent, et les acteurs de biologie moléculaire proposent de plus en plus de tests utiles à l'identification rapide des bactéries ;
- dans les immunoessais, les grands groupes pharmaceutiques et diversifiés (Roche, Abbott, Siemens Healthineers et Danaher) sont dominants. Des acteurs spécialisés comme Bio-Rad et DiaSorin s'inscrivent aussi parmi les compétiteurs les plus importants. Selon ses estimations internes, bioMérieux détient une part de marché d'environ 1 %. Elle renforce sa position d'acteur spécialisé grâce à VIDAS® KUBETM, la génération la plus récente de son automate VIDAS®, à son offre de tests à forte valeur médicale et à son implantation dans les pays émergents ;

- en biologie moléculaire, le leader du marché est Roche. Les autres acteurs significatifs sont Abbott, Becton Dickinson, Danaher (Cepheid), Hologic, Qiagen, Revvity, Seegene et Siemens Healthineers. Ce marché peut être divisé en trois segments selon le nombre de pathogènes détectables par les plateformes en un seul test : *singleplex* (un seul pathogène), *lowplex* ( $\leq$  cinq pathogènes) et *multiplex*. bioMérieux propose principalement une offre syndromique *multiplex* avec le système BIOFIRE®, qui apporte un nouveau standard dans le diagnostic des maladies infectieuses. L'intérêt pour le *multiplex* s'est accéléré au cours de ces dernières années tant pour les professionnels de santé que pour les acteurs du marché du diagnostic. Dans ce segment, fin 2024, bioMérieux estime détenir une part de marché d'environ 70 % avec la gamme BIOFIRE®, bioMérieux a également étendu sa technologie de tests syndromiques vers des structures de proximité, au plus près du patient avec le système innovant BIOFIRE® SPOTFIRE®. Cette solution, accréditée par la FDA (*Food and Drug Administration*), permet de prendre en charge les patients suspectés d'infections des voies respiratoires en délivrant des résultats dans le cadre d'une consultation et en 15 minutes environ. bioMérieux est aussi présente dans le domaine de l'extraction avec EMAG®, nouvelle génération de son automate NUCLISENS® easyMAG®.

#### Marché industriel

Sur le marché de la microbiologie industrielle, qui reste encore relativement fragmenté, bioMérieux estime occuper l'une des premières positions mondiales. Sur la base de ses études internes, elle évalue sa part de marché à environ 20 %.

Les autres acteurs significatifs sont Merck Milipore, Charles River, EW Group, Thermo Fisher, Neogen/3M et Becton Dickinson ainsi que de plus petites sociétés sur certains marchés de niche.

## 1.2.3 Produits du Groupe

bioMérieux développe des offres complètes et des gammes de produits spécifiques afin de répondre aux enjeux de santé publique.

bioMérieux met en œuvre une stratégie marketing mondiale. La commercialisation de ses différents systèmes est déclinée sous des marques identiques dans le monde entier. Le portefeuille de produits est aussi adapté aux spécificités régionales et locales et fait l'objet d'un processus continu d'évaluation visant à sa rationalisation.

### 1.2.3.1 Réponse aux enjeux de santé publique : des solutions complètes

#### Solutions spécifiques pour la lutte contre la résistance aux antibiotiques

bioMérieux est un acteur de premier plan dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques (cf. § 3.4.4 section S4-1 Contribution à la santé publique). La gamme de produits de bioMérieux couvre l'ensemble des besoins des acteurs de santé publique.

#### LES SOLUTIONS BIOMÉRIEUX POUR LE COMBAT CONTRE LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES

| Contrôle des contaminations                                                                                                                                                    | Hémoculture (échantillons sanguins)                                                                                                                                                   | Identification                                                                                                                                                                  | Antibiogramme                                                                                                                                              | Gestion et surveillance des épidémies                                                                                                                                | Support au choix des antibiotiques                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <b>GAMME CHROMID®</b><br>Milieux de culture chromogéniques                                   |  <b>BACT/ALERT® VIRTUO®</b><br><b>BACT/ALERT® 3D</b><br>Système de culture des échantillons sanguins |  <b>BIOFIRE®</b><br>Système PCR syndromique pour le laboratoire                                |  <b>VITEK® REVEAL™</b><br>Système d'antibiogramme rapide pour hémoculture |  <b>BIOMÉRIEUX EPISEQ® CS</b><br>Solution WGS* pour le monitoring épidémiologique |  <b>VIDAS® B-R-A-H-M-S PCT™</b><br>Marqueur spécifique pour les infections sévères et le sepsis |
|  <b>GAMME DE CONTRÔLE ENVIRONNEMENTAL</b><br>Surveillance de l'air, des surfaces et de l'eau |                                                                                                                                                                                       |  <b>BIOFIRE® SPOTFIRE®</b><br>Système PCR syndromique pour le laboratoire et le Point-of-Care |  <b>VITEK® 2</b><br>Système d'identification et d'antibiogramme          |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                       |  <b>VITEK® MS PRIME</b><br>Système de spectrométrie de masse                                 |  <b>ETEST®</b><br>Méthode des gradients sur milieux de culture          |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                       |  <b>VITEK® 2</b><br>Système d'identification et d'antibiogramme                              |                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                       |  <b>GAMME API®</b><br>Bandelettes d'identification standardisées                             |                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                    |

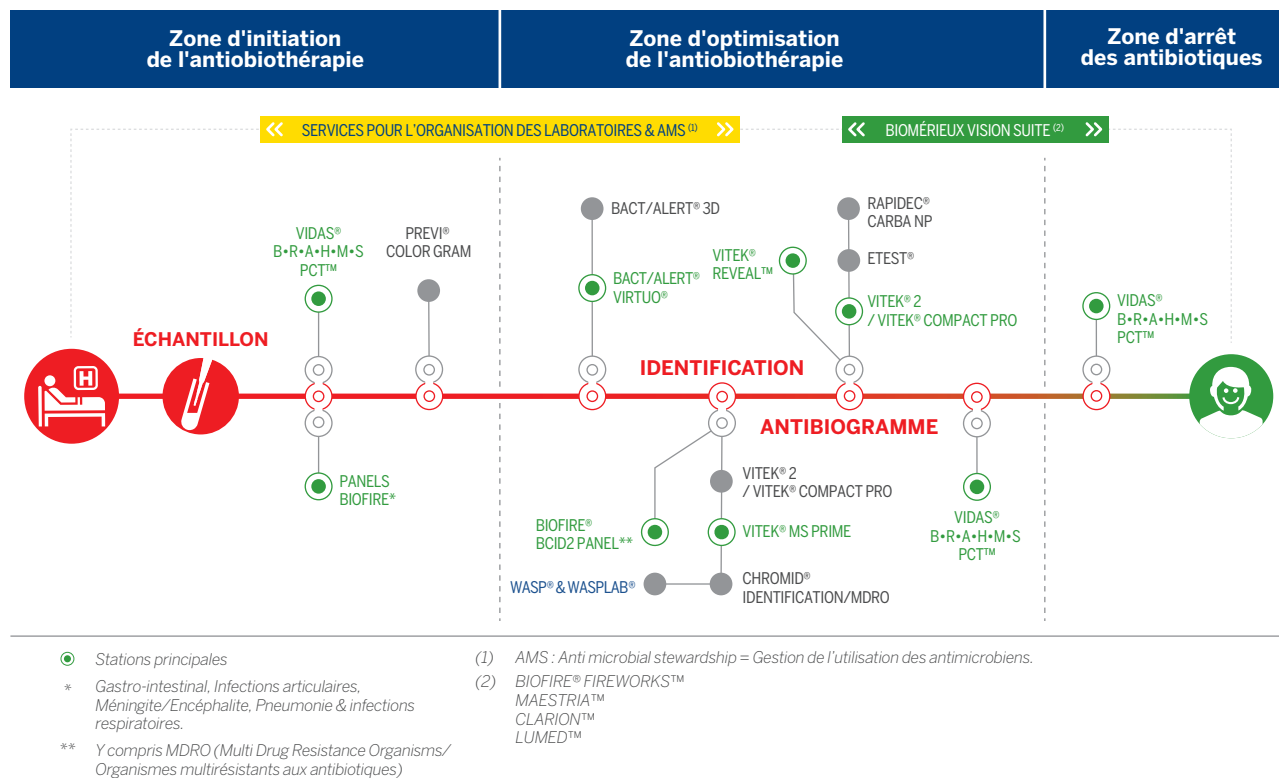

**BIOMÉRIEUX VISION SUITE**  
transforme les données des laboratoires et des hôpitaux en informations utiles et exploitables pour mieux promouvoir le bon usage des antibiotiques.

\* Whole Genome Sequencing : séquençage sur l'intégralité du génome.

## Solutions spécifiques pour la lutte contre le sepsis

bioMérieux est engagée de longue date dans la lutte contre le sepsis et dispose d'une offre complète, « Sepsis solution ».

### LES SOLUTIONS BIOMÉRIEUX POUR LA LUTTE CONTRE LE SEPSIS



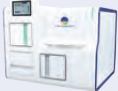
## 1.2.3.2 Description des gammes principales

| BIOFIRE®                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Expertise</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Biologie moléculaire</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Technologie</b> <b>RT-PCR <sup>(a)</sup></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Clients</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  Clinique  Industrie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>Types d'offre</b>  Réactifs  Instruments  Logiciels  Services                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <div>   </div> <div>   </div> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objectif</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Identifier simultanément en un seul test, ou « panel », les pathogènes (bactéries, virus, parasites, champignons, levures) les plus fréquemment à l'origine d'un syndrome infectieux, par la détection de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN spécifiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Caractéristiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p><b>Facile à utiliser :</b> préparation de l'échantillon avant l'analyse en moins de deux minutes, et ne nécessitant pas de compétences particulières en biologie moléculaire. Pas d'intervention du technicien de laboratoire une fois l'analyse lancée jusqu'au résultat (<i>sample-to-answer</i>).</p> <p><b>Rapide :</b> durée d'analyse d'une heure environ, selon les panels.</p> <p><b>Complet :</b> une gamme de sept panels pour identifier plus de 170 cibles.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Portfolio</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p><b>Réactifs Clinique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>BIOFIRE® Respiratory 2.1 <i>plus</i> Panel, pour les infections respiratoires hautes (23 pathogènes incluant SARS-CoV-2) ;</li> <li>BIOFIRE® FILMARRAY® Pneumonia <i>plus</i> Panel, pour les infections respiratoires basses (34 cibles, dont 27 pathogènes et 7 gènes de résistance) ;</li> <li>BIOFIRE® Blood Culture Identification 2 Panel, pour les infections du sang (43 cibles, dont 33 pathogènes et 10 gènes de résistance) ;</li> <li>BIOFIRE® FILMARRAY® Gastrointestinal Panel, pour les infections gastro-intestinales (22 pathogènes) ;</li> <li>BIOFIRE® FILMARRAY® Gastrointestinal Panel Mid pour les infections gastro-intestinales (11 pathogènes), disponible uniquement aux Etats-Unis ;</li> <li>BIOFIRE® FILMARRAY® Meningitis/Encephalitis Panel, pour les infections du système nerveux central (14 pathogènes) ;</li> <li>BIOFIRE® Joint Infection Panel, pour les infections articulaires (39 cibles, dont 31 pathogènes et 8 gènes de résistance aux antibiotiques) ;</li> <li>BIOFIRE® FILMARRAY® Tropical Fever Panel, pour les infections tropicales (6 cibles pour 4 pathogènes) ;</li> <li>WATCHFIRE™ Respiratory (R) Panel, capable de cibler 22 pathogènes différents, et permet de délivrer en temps réel des tendances sur la présence de virus et de bactéries dans des échantillons d'eaux usées.</li> </ul> <p><b>Réactifs Applications industrielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>BIOFIRE® MYCOPLASMA, un test innovant pour la détection des mycoplasmes dans les produits biopharmaceutiques (disponible sur l'instrument BIOFIRE® FILMARRAY® 2.0).</li> </ul> <p><b>Instrument :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>BIOFIRE® FILMARRAY® TORCH System : modulaire et évolutif. La configuration est évolutive de 1 à 12 modules pour atteindre une capacité maximale de 351 échantillons/jour <sup>(b)</sup>.</li> </ul> | <p><b>Réactifs diagnostic <i>in vitro</i> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les infections respiratoires : <ul style="list-style-type: none"> <li>BIOFIRE® SPOTFIRE® Respiratory/Sore Throat (R/ST) Panel,</li> <li>BIOFIRE® SPOTFIRE® Respiratory/Sore Throat (R/ST) Panel Mini.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Instrument :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>BIOFIRE® SPOTFIRE® Système : conçu pour une utilisation la plus simple possible, avec son logiciel intuitif et sécurisé mais aussi grâce à son encombrement minimal. Il est évolutif avec un à quatre modules empilables qui permettent de tester jusqu'à 104 échantillons/jour <sup>(c)</sup>.</li> </ul> |

(a) Reverse-Transcriptase polymerase chain reaction.

(b) 24 heures.

(c) 8 heures.

| VITEK® 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Expertise</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Microbiologie (Identification &amp; antibiogramme)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Technologie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Colorimétrie et turbidimétrie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Clients</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Types d'offre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <br>Clinique Industrie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <br>Réactifs Instruments Logiciels Services                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|     <br><b>RÉACTIFS</b> <b>VITEK® COMPACT PRO</b> <b>VITEK® 2 COMPACT</b> <b>VITEK® 2</b> <b>VITEK® 2 XL</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objectif</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p>Identifier automatiquement les espèces bactériennes.</p> <p>Tester leur résistance à différents antibiotiques afin d'obtenir un antibiogramme spécifique pour ajuster le traitement du patient.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Caractéristiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p><b>Automatisé</b> : sa conception assure un flux de travail du laboratoire optimisé ; moins de tâches répétitives, une sécurité améliorée, une standardisation maximisée et des délais de production et de génération de rapports plus rapides.</p> <p><b>Réactifs prêts à l'emploi</b> : une fois le consommable chargé, l'inoculation, l'incubation et la lecture de chaque carte sont gérées par le système sans intervention du technicien de laboratoire.</p> <p><b>Logiciel expert pour l'interprétation des résultats</b> : bioMérieux a intégré dans son système VITEK® 2 l'<i>Advanced Expert System</i> (AES™), qui fournit automatiquement la validation de chaque résultat de l'antibiogramme : dans un temps optimisé, il donne un profil phénotypique précis du ou des mécanismes de résistance(s) bactérienne(s) pour chaque isolat testé.</p>                                                                                                                                                                                  |
| <b>Portfolio</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <p><b>Réactifs</b> : VITEK® 2 permet l'identification de plus de 530 bactéries ou moisissures et de tester leur résistance à plus de 180 antibiotiques.</p> <p><b>Instruments</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• VITEK® 2 COMPACT PRO a une capacité de 15, 30 ou 60 cartes ;</li> <li>• VITEK® 2 Compact a une capacité de 15, 30 ou 60 cartes ;</li> <li>• VITEK® 2 a une capacité de 60 cartes ;</li> <li>• VITEK® 2 XL a une capacité de 120 cartes.</li> </ul> <p>Le système VITEK® 2 peut être utilisé pour l'identification et l'antibiogramme. Pour une identification plus rapide (en quelques minutes), VITEK® MS ou VITEK® MS PRIME peuvent être utilisés en combinaison avec VITEK® 2. Cette configuration est entièrement intégrée de manière transparente par MAESTRIA™, nouvelle génération de <i>middleware</i> (cf. page 36 « BIOMERIEUX VISION SUITE »), pour un transfert automatisé et optimisé des résultats d'identification et de résistance aux antibiotiques au système informatique du laboratoire.</p> |
| <b>Autres informations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p>VITEK® 2 est leader sur le marché de l'identification et de l'antibiogramme automatisés.</p> <p>La gamme VITEK® est également utilisée par les clients des marchés agroalimentaire, pharmaceutique ou cosmétique devant identifier d'éventuels agents contaminants présents dans les produits ou dans l'environnement de production. Dans le domaine vétérinaire, les solutions VITEK® permettent l'identification et l'antibiogramme de bactéries responsables de pathologies chez l'animal.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |



| VITEK® REVEAL™   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Expertise        | Microbiologie (Antibiogramme rapide)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Technologie                                                                       | Détection de molécules volatiles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Clients          | <br>Clinique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Types d'offre                                                                     |  Réactifs  Instruments  Logiciels  Services |
|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                  | RÉACTIFS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | VITEK® REVEAL™ SEALER                                                             | VITEK® REVEAL™                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Objectif         | <p>Antibiogramme rapide à partir d'hémocultures positives.</p> <p>La technologie repose sur une détection très sensible de la croissance bactérienne à l'aide de biocapteurs nanoporeux qui détectent l'émission de particules organiques volatiles libérées lors de la croissance bactérienne.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Caractéristiques | <p><b>Rapide</b> : résultats en 5,5-6 heures en moyenne à partir d'une hémoculture positive à bactéries Gram négatif.</p> <p><b>Impactant</b> : large couverture d'antibiotiques pour les bactériémies à Gram négatif. Permet une antibiothérapie ciblée et optimale plus rapide avec des résultats en temps réel de concentration minimale inhibitrice (CMI) <sup>(a)</sup> et de catégorie Sensible, Intermédiaire, Résistant (S/I/R) <sup>(b)</sup>.</p> <p><b>Intégré</b> à la solution sepsis bioMérieux (BACT/ALERT® VIRTUO®, VITEK® MS PRIME, BIOFIRE® BCID2 et VITEK® 2). L'intergiciel MAESTRIA™ est un atout clé intégré de la solution sepsis bioMérieux assurant une traçabilité et un transfert automatisé et optimisé des résultats de résistance aux antibiotiques au système informatique du laboratoire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Portfolio        | <p><b>Réactifs</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>VITEK® REVEAL™ <i>antibiotic Panel</i> : panel permettant d'établir la sensibilité aux antibiotiques pour de multiples combinaisons bactérie/antibiotique ;</li><li>VITEK® REVEAL™ <i>sensor Panel</i> : microfilm comportant des biocapteurs nanoporeux permettant la détection de composés organiques volatiles libérés lors de la croissance bactérienne qui se produit dans le panel <i>antibiotic</i>.</li></ul> <p><b>Instruments</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>VITEK® REVEAL™ SEALER : cet instrument permet de sceller le Sensor sur le panel <i>antibiotic</i> ;</li><li>VITEK® REVEAL™ : cet instrument permet l'incubation et la lecture des panels. Un logiciel intégré interprète le résultat d'analyse et génère des rapports d'analyse. Un module a la capacité de traiter quatre échantillons simultanément.</li></ul> <p>Pour réaliser une identification rapide, VITEK® MS, VITEK® MS PRIME ou BIOFIRE® BCID2 peuvent être combinés. Cette configuration est entièrement intégrée de manière transparente par MAESTRIA™.</p> |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

(a) Concentration minimale de l'antibiotique nécessaire à la neutralisation de la bactérie.

(b) Sensible : la dose habituelle nécessaire pour traiter l'infection est administrable chez l'homme | Intermédiaire : l'efficacité de l'antibiotique est imprévisible. Le résultat obtenu n'est pas prédictif d'un succès thérapeutique | Résistant : la dose habituelle ne mènera pas à un succès thérapeutique chez l'homme.

| VITEK® MS / VITEK® MS PRIME                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Expertise</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>Microbiologie (Identification)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Clients</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>Technologie</b> <b>MALDI-TOF <sup>(a)</sup></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <br>Clinique Industrie                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Types d'offre</b><br> Réactifs  Instruments  Logiciels  Services                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <div>    </div> <div> <b>VITEK® MS-DS</b> <b>VITEK® MS</b> <b>VITEK® MS PRIME</b> </div> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objectif</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <p>Identifier automatiquement les espèces bactériennes.</p> <p>Tester leur résistance à différents antibiotiques afin d'obtenir un antibiogramme spécifique pour ajuster le traitement du patient.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Caractéristiques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <p><b>Nouvelle génération de spectrométrie de masse :</b> VITEK® MS PRIME intègre de nouvelles fonctionnalités innovantes comme le chargement et la priorisation des lames. Ces fonctionnalités permettent une optimisation renforcée du flux de travail de laboratoire.</p> <p><b>Simplicité et sécurité du flux de travail :</b> préparation des échantillons rationalisée et kits pratiques avec protocoles d'inactivation et d'extraction sûrs et efficaces. Le système VITEK® MS PRIME est un nouveau système plus compact pouvant être positionné sur la paillasse pour améliorer la productivité du laboratoire.</p> <p><b>Identification rapide, robuste et précise</b> au niveau de l'espèce, du genre ou du groupe en quelques minutes.</p> <p><b>Intégration avec l'antibiogramme,</b> de manière transparente, des résultats d'identification avec les résultats de VITEK® 2 grâce à une configuration et une durée d'exécution optimisées.</p> |
| <b>Portfolio</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>Environ 16 000 souches différentes présentes dans la base de données couvrant près de 1 600 espèces prenant en compte la diversité au sein d'une espèce pour une précision accrue. Par ailleurs, des kits spécifiques nécessaires à la préparation de l'échantillon sont disponibles pour Mycobacterium/Nocardia et pour les moisissures.</p> <p>VITEK® PICKME™ optimise et homogénéise le dépôt des échantillons sur les matrices VITEK® MS et VITEK® MS PRIME.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Autres informations</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Cette technique d'identification bactérienne convient, en particulier, aux laboratoires traitant de gros volumes d'échantillons. Ils peuvent obtenir des résultats rapides à un coût attractif. En revanche, la spectrométrie de masse MALDI-TOF ne permet pas de réaliser des tests de sensibilité aux antibiotiques.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

(a) Matrix Assisted Laser Desorption Ionization Time Of Flight.

| BACT/ALERT®                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Expertise</b>                                                                                            | <b>Microbiologie (Hémoculture)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Technologie</b>                                                                                          | <b>Colorimétrie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Clients</b>                                                                                              | <b>Types d'offre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|  <p>Clinique Industrie</p> |  <p>Réactifs Instruments Logiciels Services</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                                                                             | <b>RÉACTIFS BACT/ALERT® FAN® PLUS</b> <b>BACT/ALERT® VIRTUO®<br/>(ICI AVEC UN MODULE SUPPLÉMENTAIRE)</b> <b>BACT/ALERT® 3D</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objectif</b>                                                                                             | Cultiver et détecter des micro-organismes (bactéries, champignons/levures, mycobactéries) dans le sang et autres fluides corporels normalement stériles, ainsi que dans les échantillons de produits pharmaceutiques et de thérapies cellulaires. Cette étape est le point d'entrée clé pour la prise en charge des patients suspectés de sepsis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Caractéristiques</b>                                                                                     | <p><b>Chargement et déchargement entièrement automatisés</b> : réduction des tâches manuelles et optimisation économique. Le système entièrement fermé offre un meilleur contrôle de la température.</p> <p><b>Détection du niveau de sang</b> : mesure le volume de sang ajouté à chaque bouteille lors du chargement pour alerter immédiatement le laboratoire si de nouveaux échantillons doivent être prélevés, et contrôle la qualité des pratiques de collecte de sang avec traçabilité au niveau de l'échantillon patient.</p> <p><b>Algorithmes de détection avancés</b> : détecte les échantillons positifs plus rapidement afin de permettre une accélération de l'optimisation du traitement des patients.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Portfolio</b>                                                                                            | <p><b>Réactifs</b> : flacons incassables en polycarbonate multicouches.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Flacons BACT/ALERT® FAN® PLUS contiennent des billes en polymère pour la neutralisation efficace des antibiotiques qui peuvent circuler dans le sang de patients et faciliter la croissance des bactéries ;</li> <li>• Flacons BACT/ALERT® Standard sans neutralisation des antibiotiques ;</li> <li>• Flacons BACT/ALERT® MP pour la détection de la tuberculose pulmonaire ;</li> <li>• Flacons BACT/ALERT® iAST/iNST pour une application industrielle de la croissance microbienne en milieu aérobique et anaérobique ;</li> <li>• Flacons BACT/ALERT® IFA PLUS/IFN PLUS pour une application industrielle de la neutralisation efficace des antimicrobiens dans les matrices complexes ;</li> <li>• BACT/ALERT® ILYM pour les levures et les moisissures.</li> </ul> <p><b>Instruments</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• BACT/ALERT® 3D (120 Combo et 240), première génération d'instruments, flexible, facile d'utilisation et modulaire, d'une capacité de 120 à 1 440 bouteilles ;</li> <li>• BACT/ALERT® VIRTUO®, nouvelle génération d'instruments, d'une capacité de 428 bouteilles, pouvant connecter jusqu'à trois modules supplémentaires pour une capacité totale d'environ 1 784 bouteilles, et une seule interface utilisateur.</li> </ul> |
| <b>Autres informations</b>                                                                                  | Pour les applications industrielles, la gamme des systèmes BACT/ALERT® est utilisée pour le contrôle de stérilité des produits pharmaceutiques, et des traitements innovants tels que les thérapies cellulaires et géniques, pour le contrôle microbiologique des boissons ainsi que pour le contrôle de qualité des produits sanguins, et plus spécifiquement des plaquettes pour lesquelles BACT/ALERT® est la méthode de détection la plus utilisée dans le monde.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

## MILIEUX DE CULTURE ET INSTRUMENTS ASSOCIÉS

Expertise Microbiologie (Culture)

Clients



Clinique



Industrie

Types d'offre



Réactifs



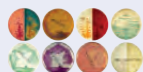
Instruments



Logiciels



Services

MILIEUX DE CULTURE  
(BOÎTE DE PETRI)

PREVI® COLOR GRAM



WASP®

WASPLAB®  
PHENOMATRIX®

3P® STATION

## Objectif

Cultiver des bactéries et isoler des colonies.

Identifier des bactéries et des mécanismes de résistance grâce à la gamme CHROMID®.

Cultiver et détecter des micro-organismes présents dans l'environnement.

Maximiser l'efficacité opérationnelle et fiabiliser l'intégrité/traçabilité de la donnée.

## Portfolio

## Milieux de culture :

Gamme étendue (plus de 100 références disponibles sous forme de boîtes de Petri, tubes et flacons), en particulier des milieux prêts à l'emploi (PPM), conventionnels ou chromogéniques.

Gamme de milieux chromogéniques CHROMID® : isolement et identification simultanés des micro-organismes cibles (ex. : *Clostridioides difficile*, *E.coli*, *Salmonella*...), y compris des bactéries résistantes responsables d'infections nosocomiales (ex. : MRSA, CARBA, OXA-48, Colistin R...).

Gamme de biplates : association (intelligente) de deux milieux de culture dans une seule boîte permettant d'obtenir deux informations en une seule lecture (CHROMID® CARBA SMART, CHROMID® SMART MRSA/S. aureus), ainsi que des équipements pour le contrôle d'environnement des laboratoires.

Milieux spécifiques dans le domaine des applications industrielles, pour le contrôle des micro-organismes dans les produits agroalimentaires, pharmaceutiques et cosmétiques, et la surveillance environnementale, adaptés au secteur pharmaceutique.

**PREVI® COLOR GRAM** : système automatisé pour colorer les prélèvements sur lames selon la technique Gram (catégorisation des bactéries en deux groupes selon leurs caractéristiques membranaires et de paroi).

**RAL TB STAINER** : système automatisé pour colorer les prélèvements sur lames utilisant la technologie du bain pour détection des bacilles responsables de la tuberculose.

**3P® ENTERPRISE** : digitalisation et automatisation complète de la surveillance environnementale grâce à des milieux de culture haute performance dotés d'un identifiant unique, du système de fermeture Locksure®, et d'un design transparent (3P® SMART PLATES), associés à un logiciel dédié (3P® CONNECT), à la station 3P® STATION pour l'incubation et la lecture des plaques, ainsi qu'à une gamme complète de services.

**Instruments** (contrat de distribution et de partenariat avec la société italienne Copan) :

- **WASP®**, système d'ensemencement automatisé de prélèvements cliniques sur milieux de culture (tubes, boîtes de Petri) ; il peut fonctionner seul ou connecté à WASPLab® ;
- **WASPLab®**, chaîne automatisée composée de convoyeurs et d'incubateurs intelligents, connectée à un ou plusieurs WASP®, fournissant des images des milieux de culture de haute résolution et améliorant la rapidité, l'interprétation, la fiabilité et l'accessibilité des résultats.

## Autres informations

Un logiciel d'intelligence artificielle (PhenoMATRIX®) est intégré à WASPLab®. Il permet l'analyse et le tri automatique des géloses ensemencées par le WASP® et incubées dans WASPLab® grâce à la combinaison des données patients et à l'analyse des images au moyen d'algorithmes très performants. Avec la nouvelle version PhenoMATRIX® PLUS les boîtes négatives et positives sont automatiquement libérées sans intervention humaine. Un module complémentaire à WASPLab®, le Colibri™, permet l'automatisation du prélèvement des colonies, la préparation des cibles pour l'identification par spectrométrie de masse et la préparation de la suspension pour la réalisation de l'antibiogramme avec VITEK® 2.

## BIOMÉRIEUX VISION SUITE

**Expertise** Microbiologie/Biologie moléculaire

**Clients**



Clinique



Industrie

**Type d'offre**



Logiciels



BIOFIRE®  
FIREWORKS™

**BIOFIRE® FIREWORKS™**



MAESTRIA™

**MAESTRIA™**



CLARION™

**CLARION™**



LUMED™

**LUMED™**

**Objectif**

Ensemble de logiciels permettant la consolidation des données de l'hôpital et celles du laboratoire. Ces logiciels permettent de fournir des informations pertinentes et actionnables pour soutenir le diagnostic et aider les décisions cliniques.

**Caractéristiques**

**L'offre se décline autour de trois piliers :**

- le *middleware* adresse les besoins de pilotage et d'optimisation du laboratoire ;
- l'analytique fournit des outils de gestion des données de santé ;
- le support à la décision permet l'optimisation des programmes d'antibiogouvernance <sup>(a)</sup> et de contrôle des infections.

**Portfolio**

**BIOFIRE® FIREWORKS™** : option *cloud* qui offre une visibilité en temps réel et une gestion des systèmes BIOFIRE®, permettant de surveiller les performances des instruments, d'optimiser leur utilisation et de recevoir des alertes immédiates sur les détections de pathogènes. Il aide les laboratoires et les établissements de santé à rationaliser les flux de travail, réduire les temps d'arrêt et faciliter des décisions cliniques et opérationnelles basées sur les données.

**MAESTRIA™** : offre *middleware* sous forme d'application web, connectée au SIL <sup>(b)</sup> et accessible depuis n'importe quel poste de travail du laboratoire. Cette nouvelle génération de logiciel métier pour le laboratoire de microbiologie permet la consolidation des résultats des instruments utilisés tels que VITEK® 2, VITEK® MS, VITEK® MS PRIME, VITEK® REVEAL™, WASP®, BIOFIRE®, BACT/ALERT® VIRTUO®, BACT/ALERT® 3D ainsi que des systèmes concurrents. MAESTRIA™ permet aussi de saisir les résultats des tests manuels tels que ETEST® et le résultat de Gram. MAESTRIA™ permet à la fois le pilotage et l'amélioration des analyses au moyen de tableaux de bord, ainsi que la surveillance des infections et des résistances grâce à des outils statistiques et épidémiologiques.

**CLARION™** : solution *cloud* qui optimise la gestion des données diagnostiques des laboratoires de microbiologie en les intégrant et en les analysant en temps réel. Il offre des tableaux de bord intuitifs pour transformer ces données en décisions exploitables, améliorant ainsi les performances des laboratoires. Cette innovation soutient la prise de décisions cliniques, et favorise de meilleurs résultats pour les patients.

**LUMED™** : offre de système d'aide à la décision clinique (CDSS) conçu pour optimiser les prescriptions antimicrobiennes grâce au module APSS et contrôler les infections nosocomiales en temps réel avec la solution ZINC. L'APSS aide à améliorer les prescriptions d'antibiotiques, tandis que ZINC permet de surveiller et prévenir les infections hospitalières. LUMED™ permet ainsi d'identifier ces prescriptions non optimales et de suivre les infections associées aux soins, améliorant les résultats en santé et en économie de la santé.

(a) Bon usage des antibiotiques (également appelé « AMS » : AntiMicrobial Stewardship).

(b) Système d'Information du Laboratoire = progiciel de gestion assurant les principaux processus d'un laboratoire d'analyses médicales.

| VIDAS®                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                   |               |                                                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Expertise                                                                         | Immunoessais                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                   | Technologie   | Enzyme Linked Fluorescent Assay                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |
| Clients                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  | Types d'offre |  |  |  |  |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |
|                                                                                   | Clinique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Industrie                                                                         |               | Réactifs                                                                           | Instruments                                                                         | Logiciels                                                                           | Services                                                                            |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |
|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                   |               |                                                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |  |  |  |
| RÉACTIFS                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | VIDAS® 3                                                                          |               | VIDAS®                                                                             |                                                                                     | VIDAS® KUBE™                                                                        |                                                                                     |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |
| Objectif                                                                          | Détecter et quantifier des molécules d'intérêt biologique (hormones, marqueurs tumoraux, antigènes ou anticorps) pour le diagnostic ou le suivi des maladies humaines, la santé animale et le contrôle de produits alimentaires. La détection se fait par la lecture d'un signal fluorescent émis lors de la formation d'un complexe anticorps-antigène.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                   |               |                                                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |
| Caractéristiques                                                                  | Robustesse et fiabilité reconnue (TMEP <sup>(a)</sup> VIDAS® KUBE™ d'environ 400 jours, et VIDAS® 3 de plus de 500 jours). VIDAS® peut effectuer jusqu'à 72 tests/heure avec une configuration de 6 VIDAS® KUBE™.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                   |               |                                                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |
| Portfolio                                                                         | Large menu de paramètres qui répond aux besoins de chaque typologie de clients : <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>applications cliniques</b> : plus de 80 tests répartis dans les gammes Urgences &amp; Soins Intensifs (cardiologie, sepsis, traumatisme crânien léger, insuffisance rénale aiguë), Maladies infectieuses (HIV, hépatites, suivi sérologique de la femme enceinte), Immunochimie (fonction thyroïdienne, fertilité, métabolisme osseux et minéral et marqueurs tumoraux) ;</li><li>• <b>applications industrielles</b> : tests pour la détection des agents pathogènes couramment impliqués dans les contaminations agroalimentaires, notamment <i>Escherichia coli</i> O157 (incluant H7), <i>Salmonella</i>, <i>Listeria</i> et <i>Campylobacter</i>.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                   |               |                                                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |
| Autres informations                                                               | VIDAS® est utilisé : <ul style="list-style-type: none"><li>• comme plateforme complémentaire pour des tests innovants à haute valeur médicale dans les laboratoires centraux consolidés ;</li><li>• comme plateforme principale pour les tests de routine dans les laboratoires peu consolidés.</li></ul> Ces dernières années, bioMérieux a lancé les tests suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• VIDAS® NEPHROCHECK®, pour la détection précoce du risque d'insuffisance rénale aiguë, modérée et sévère ;</li><li>• VIDAS® TB IGRA, pour le diagnostic totalement automatisé de la tuberculose latente à partir d'un échantillon de sang ;</li><li>• VIDAS® DENGUE Panel, pour un diagnostic complet de la dengue, composé de trois tests sérologiques (NS1 : marqueur viral/IgM/IgG) ;</li><li>• VIDAS® CHIKUNGUNYA IgG et IgM, pour compléter le panel des tests de détection des arbovirus ;</li><li>• VIDAS® TBI (GFAP, UCH-L1), pour une meilleure évaluation des patients victimes d'un traumatisme crânien léger, y compris pour les cas de commotion cérébrale.</li></ul> En 2023, bioMérieux a lancé VIDAS® KUBE™, le nouvel instrument VIDAS® qui allie flexibilité et simplicité, pour répondre aux évolutions constantes des laboratoires. En 2024, bioMérieux a lancé le test VIDAS® VITAMIN B12 TOTAL, test quantitatif automatisé pour évaluer la concentration en vitamine B12 chez des adultes pour lesquels une carence est soupçonnée, ou chez des adultes à risque présentant des niveaux faibles de vitamine B12. |                                                                                   |               |                                                                                    |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                     |                                                                                   |                                                                                    |                                                                                     |

(a) Temps Moyen Entre Pannes = moyenne arithmétique du temps de fonctionnement entre les pannes d'un système.



## 1.2.3.3 Principales autres gammes commercialisées



### BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

#### Tests PCR monoplexes : gamme ARGENE®

La gamme ARGENE® est composée de tests ouverts, tests pouvant être effectués par tout type de laboratoire utilisant les techniques PCR. Compatibles avec la plupart des plateformes d'extraction et d'amplification d'acides nucléiques présentes sur le marché, ils fournissent un résultat en quatre heures et permettent de tester les échantillons d'un grand nombre de patients à la fois.

La gamme ARGENE® fournit des tests PCR pour le diagnostic des pathologies respiratoires virales.

En 2023, bioMérieux a lancé un test pour détecter et différencier, en un seul test PCR, la COVID-19, la grippe et la bronchiolite.

Par ailleurs, la gamme ARGENE® fournit un menu complet pour le suivi des patients post-transplantation d'organe et de moelle. Ces tests PCR permettent le monitoring des principaux virus impliqués dans les infections chez le patient transplanté, notamment la détection du cytomégalo virus (CMV), du virus d'Epstein Barr (EBV), de l'adénovirus, de l'entérovirus, et du virus de l'herpès. bioMérieux investit également dans le développement de biomarqueurs d'avenir : le test PCR TTV (*Torque Teno Virus*) apporte une réponse unique dans le suivi de l'immunité chez les patients transplantés. Enfin la gamme ARGENE® contribue à répondre aux pathologies émergentes en permettant un développement rapide. Par exemple, bioMérieux a commercialisé en 2023 un test ARGENE® pour la détection du *Monkeypox* (variole du singe).



#### Offre d'automatisation du laboratoire de biologie moléculaire et d'extraction : système EMAG® et sa gamme de réactifs d'extraction NUCLISENS®

Pour l'extraction d'ADN et d'ARN, bioMérieux propose le système EMAG® (48 extractions/90 minutes). Ce système offre une flexibilité d'extraction permettant de traiter des natures d'échantillons très diverses.

Durant l'épidémie de COVID-19, ces systèmes ont été largement utilisés par les laboratoires pour extraire l'ARN du SARS-CoV-2, afin de procéder à la réalisation de tests PCR dans un deuxième temps.

L'offre est complétée par ESTREAM®, une station de préparation automatisée des échantillons pour les tests PCR. Cette solution permet d'optimiser les flux d'analyses et de renforcer la standardisation dans les laboratoires de biologie moléculaire dans le but d'améliorer la qualité des résultats fournis aux cliniciens.



#### Détection des micro-organismes pour le domaine agroalimentaire : gamme GENE-UP®

Destiné aux acteurs de la filière agroalimentaire, GENE-UP® permet le contrôle microbiologique des aliments, des matières premières ainsi que de l'environnement de production. Cette solution innovante simplifie considérablement le flux des laboratoires et fournit des résultats rapides accélérant le processus décisionnel.

GENE-UP® permet la détection des pathogènes les plus fréquemment recherchés dans la chaîne agroalimentaire, qu'ils soient bactériens (*Salmonella*, *Escherichia coli* O157:H7, *Listeria* spp, *Listeria monocytogenes*, EHEC, *Cronobacter*) ou viraux (Norovirus GI, Norovirus GII, Hépatite A et Hépatite E).

Grâce au programme xPRO™, GENE-UP® inclut également une gamme dédiée au contrôle microbiologique des boissons (jus de fruits, bière, vin), et des compléments alimentaires.



#### Solution de surveillance microbiologique basée sur le séquençage génétique pour garantir la sécurité et la qualité des aliments : SMARTBIOME™

Cette solution permet d'identifier avec précision les micro-organismes présents tout au long de la chaîne de production. Grâce à une plateforme numérique intuitive, les entreprises accèdent à des rapports détaillés et à des alertes en temps réel. Cette approche innovante aide les industries agroalimentaires à prévenir les contaminations et à renforcer la traçabilité microbiologique.





## MICROBIOLOGIE

### Mesure manuelle de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique : gamme ETEST®



E-TEST® est une technique de diffusion en milieu gélosé permettant de mesurer la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique. E-TEST® est utile pour guider l'antibiothérapie en mesurant la sensibilité des germes aux antibiotiques et en détectant les mécanismes de résistance. Cette technique est parfaitement adaptée aux espèces bactériennes peu communes ou à croissance difficile, et complète l'offre VITEK®. Elle permet notamment de tester la sensibilité d'un antibiotique nouvellement commercialisé avant qu'il ne soit intégré dans les cartes VITEK®, et d'ajouter un test pour un antibiotique particulier pour lequel une information plus fine est nécessaire.

En 2025, E-TEST® Sulbactam/Durlobactam a été lancé sur l'ensemble des marchés. E-TEST® Aztreonam/Avibactam a été lancé aux États-Unis. E-TEST® Imipenem/Relebactam *P. aeruginosa* (IRPA) a été lancé sur l'ensemble des marchés.

Les milieux gélosés nécessaires à la mesure de la concentration minimale inhibitrice (CMI) d'un antibiotique ont été développés et/ou validés pour faciliter l'utilisation des E-TEST®.



### Identification des bactéries et antibiogramme manuel : gammes API® et RAPIDEC® CARBA NP

Les galeries API® sont reconnues comme la référence au plan mondial pour l'identification manuelle des bactéries. La gamme API® est également utilisée par les clients industriels.

bioMérieux propose également une solution simple permettant de détecter ou confirmer de façon rapide et économique la production de carbapénémases par les bacilles Gram négatif grâce à RAPIDEC® CARBA NP.



### Solution pour le contrôle qualité microbiologique quantitatif : gamme BIOBALL®

Les laboratoires pharmaceutiques et les entreprises agroalimentaires doivent tester et assurer la qualité et la sécurité de leurs produits. BIOBALL®, qui contient un nombre précis de micro-organismes, peut être ajoutée directement aux échantillons de milieux ou de matrices, et ainsi contrôler la fertilité de ces milieux.



### Instruments de microbiologie rapide par cytométrie

Les analyseurs de cytométrie de bioMérieux reposent sur une technologie associant un marqueur de viabilité fluorescent et une détection par faisceau laser. Ils sont une alternative à la culture traditionnelle des micro-organismes sur boîte de Petri, et permettent de fournir des résultats extrêmement rapides et fiables, pour les groupes agroalimentaires, cosmétiques et pharmaceutiques.

Cette gamme peut être utilisée pour la libération accélérée des lots avant la mise sur le marché des produits finis, ainsi que pour le pilotage des usines de production. Elle comprend les instruments SCANRDI® et D-COUNT® :

- la cytométrie à balayage SCANRDI® (également appelée cytométrie en phase solide) est utilisée par l'industrie pharmaceutique pour le contrôle des médicaments stériles (ex. : injectable) ou non (ex. : lotion oculaire), ainsi que de l'eau de qualité pharmaceutique ;
- D-COUNT® est un cytomètre de flux permettant de détecter ou d'énumérer très rapidement la présence de micro-organismes pouvant se développer dans des produits UHT (laits classiques et dérivés de plantes, desserts, jus...) ou dans des produits fermentés (yaourts). Par ses performances, il permet de gagner du temps et de l'argent en libérant plus vite les produits finis, et en détectant très tôt une contamination dans le process de fabrication.



## MICROBIOLOGIE



### Détection des endotoxines : gamme ENDONEXT™

Les tests de détection d'endotoxines ENDONEXT™ marquent une nouvelle ère dans le contrôle qualité pharmaceutique éthique. Basée sur des protéines recombinantes du Facteur C de limule (rFC), une espèce menacée en Asie et protégée aux États-Unis, cette technologie élimine la nécessité de prélever le sang de ce crustacé, tout en garantissant une spécificité endotoxine à 100 % et une performance homogène d'un lot à l'autre.

Ce test permet de tester les endotoxines dans l'eau de qualité pharmaceutique, les médicaments injectables et d'autres produits pharmaceutiques.



### Dénombrement des bactéries par fluorescence : gamme TEMPO®

TEMPO® est une plateforme automatisée pour l'énumération des indicateurs qualité afin de déterminer la qualité des aliments et des produits cosmétiques.

TEMPO® propose une technique de dénombrement des bactéries, levures et moisissures afin de contrôler le processus de production, l'environnement et le produit fini. TEMPO® permet aux responsables qualité de respecter les directives HACCP grâce à la maîtrise des critères d'hygiène tout au long du processus de fabrication. Vingt cartes sont disponibles pour couvrir l'essentiel des besoins des industriels : Flore Totale, Entérobactéries, *Escherichia coli*, *Staphylococcus* (coag+), Bactéries lactiques, Levures et Moisissures, *Campylobacter*, Coliformes (ISO), Coliformes (BAM), *Bacillus cereus*, Challenge Test bactéries, Challenge Test moisissures.



## IMMUNOESSAIS



### Technologie CLIA : HOKAPI™

bioMérieux commercialise en Chine, par le biais de sa filiale chinoise Hybiome, des plateformes d'immunoessais automatisées de moyenne et haute cadence qui utilisent une technologie CLIA (système d'immunoanalyse par chimiluminescence) de dernière génération et proposent un menu constitué d'une centaine de paramètres.

#### 1.2.3.4 Services et solutions

En accord avec sa stratégie, bioMérieux continue le développement de services en complément de ses produits dans une approche solution afin d'accompagner les laboratoires cliniques et industriels pour faire face à leurs contraintes actuelles et futures.

##### Services pour l'organisation du laboratoire

bioMérieux propose un service *Lab Consultancy*, basé sur le concept *Lean Six Sigma* qui permet aux laboratoires de microbiologie d'obtenir un état des lieux objectif de leur performance actuelle et de se projeter sur leurs améliorations actuelles et futures, tant en termes d'organisation que de processus.

##### Services pour les fabricants de produits agroalimentaires et pharmaceutiques

bioMérieux propose une gamme complète de services et accompagne ses clients à chaque étape : études de faisabilité, plans de maintenance et assistance pour les instruments, services à distance, services liés à la chaîne d'approvisionnement et protocoles de validation.

##### Formation et éducation

bioMérieux développe une offre complète de formation pour les techniciens et les biologistes favorisant l'acquisition des compétences sur l'utilisation en routine ou experte de ses produits, sur différentes thématiques scientifiques et sur le développement professionnel.

##### Qualité et conformité (assistance à l'accréditation)

Afin d'accompagner les laboratoires dans leur démarche qualité et d'accréditation, bioMérieux propose des solutions d'évaluation de méthodes permettant de qualifier ses produits dans une utilisation de routine, et ce en vue d'obtenir une accréditation du laboratoire.

### 1.2.4 Filiales, succursales et participations

#### 1.2.4.1 Organigramme juridique du groupe bioMérieux au 31 décembre 2025

Le schéma ci-après représente l'organigramme des principales sociétés détenues par l'Émetteur (en pourcentage du capital et des droits de vote). La grande majorité des filiales mentionnées ci-dessous a une activité de distribution (cf. § 1.2.2.2) ; certaines d'entre elles ont également une activité de R&D (cf. § 1.5.1) et/ou de production (cf. § 1.6.1).

Par ailleurs, la liste des filiales de bioMérieux SA est indiquée en note 4.4.3 du § 6.2.2.

# 1 Présentation de bioMérieux et de ses activités

## Organisation des activités



Les pourcentages de détentions sont arrondis à l'unité supérieure.

## Principaux sites de R&D et de production



Le Groupe détient 21 sites, avec de la production sur 19 sites et de la R&D sur 18 sites. Les gammes phares BIOFIRE® et SPOTFIRE® sont produites à Salt Lake City (Utah, États-Unis), les réactifs VITEK® à St. Louis (Missouri, États-Unis), les réactifs BACT/ALERT® à Durham (Caroline du Nord, États-Unis), les instruments VITEK® et BACT/ALERT® à St. Louis (Missouri, États-Unis) et les réactifs VIDAS® à Marcy l'Étoile (France).

### 1.2.4.2 Renseignements divers concernant les filiales et les prises de participation

#### Prises et cessions de participations au cours de l'exercice 2025

En janvier 2025, bioMérieux a acquis les 80 % résiduels du capital de SpinChip Diagnostics ASA, une société norvégienne privée de diagnostic, qui développe une plateforme innovante d'immunoessais destinée au marché *Point-of-Care*.

En janvier 2025, bioMérieux a acquis Neoprospecta, une société brésilienne qui conçoit et commercialise des solutions innovantes et faciles à utiliser dans le domaine des données et de la génomique, visant à renforcer les programmes d'assurance qualité et à améliorer la prévention des risques microbiologiques dans les industries alimentaire et pharmaceutique.

En juillet 2025, bioMérieux a réalisé l'acquisition de titres supplémentaires de Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd (Hybiome) pour un montant d'environ 1,5 million d'euros. À la suite de cette opération, le pourcentage de détention de bioMérieux dans Hybiome est passé de 87,4 % au 30 juin 2025 à 92,6 % au 31 juillet 2025.

#### Succursales et bureaux de représentation

bioMérieux SA ne dispose ni de succursale, ni de bureau de représentation, le bureau de représentation en Arabie saoudite ayant été fermé le 15 mai 2025.

#### Participations

La note 4.4.3 du § 6.2.2 et la note 34 du § 6.1.2 dressent la liste des participations.

Le portefeuille d'actifs cotés détenu par bioMérieux est présenté dans la note 7.2 du § 6.1.2 et n'est pas significatif.



## 1.3 Stratégie

### 1.3.1 Stratégie et priorités

bioMérieux considère que le diagnostic *in vitro* clinique et industriel bénéficie de moteurs de croissance sous-jacents solides à moyen terme. En effet, la pandémie de COVID-19 a bouleversé l'industrie du diagnostic *in vitro* :

- elle a mis en lumière le rôle essentiel du diagnostic dans le contrôle et la prévention des maladies infectieuses. Une meilleure utilisation du diagnostic peut aider les systèmes de santé à éviter des surcoûts associés à des prises en charge médicales inadaptées ;
- elle a aussi mobilisé des financements sans précédent qui ont permis le développement de nouvelles technologies ou la maturation de technologies qui étaient encore immatures ;
- le SARS-CoV-2 est devenu endémique et fait désormais partie des pathogènes suivis lors de la saison respiratoire « normale ».

En outre, l'industrie du diagnostic *in vitro* est sortie de la période aiguë de la pandémie et offre aujourd'hui une meilleure visibilité à moyen terme des tendances sous-jacentes :

- une demande croissante pour les solutions dites POC *Point-of-Care* au plus près des patients ;
- la consolidation des laboratoires privés et hospitaliers qui vise à centraliser davantage les tests pour une meilleure efficacité économique ;
- un rôle croissant du diagnostic moléculaire pour les maladies infectieuses ;

- une pression sur les coûts des hôpitaux et des laboratoires ;
- un usage croissant de l'automatisation et des données.

La stratégie de bioMérieux, telle que présentée lors du *Capital Market Day* du 9 avril 2024, s'articule autour de quatre dimensions :

- **GO FOR GROWTH** : l'objectif est d'enregistrer une croissance des ventes de 7 % par an en moyenne à taux constant d'ici 2028. Cette stratégie de croissance s'appuie sur quatre piliers : les panels non respiratoires de BIOFIRE®, SPOTFIRE®, les gammes de microbiologie et les gammes dédiées aux clients industriels ;
- **GO SIMPLE** : l'ambition est d'atteindre 20 % de résultat opérationnel courant contributif à taux constant d'ici 2028. Pour ce faire, bioMérieux vise à simplifier son organisation et ses processus afin de maîtriser la croissance de ses coûts de production et de ses coûts opérationnels associés aux opérations commerciales et aux fonctions support ;
- **GO STRONGER** : la réussite de ce plan stratégique s'appuiera sur des équipes solides et engagées ainsi que sur une amélioration du modèle d'organisation et de fonctionnement afin de libérer le plein potentiel des équipes ;
- **GO RESPONSIBLE** : cette stratégie ne peut se déployer que dans le respect des principes fondamentaux de responsabilité sociale et environnementale qui sous-tendent la feuille de route dévoilée en 2022.

### 1.3.2 Atouts concurrentiels

bioMérieux dispose d'atouts importants qui lui ont permis de mener à bien sa stratégie et d'enregistrer de solides performances : croissance de ses ventes, solide rentabilité et positionnement réussi sur des technologies d'avenir :

- un actionnaire majoritaire familial avec une vision scientifique, industrielle et commerciale de long terme ;
- un haut niveau d'expertise dans le diagnostic des maladies infectieuses, qui s'appuie sur plus de 60 ans d'expérience en microbiologie, et qui s'applique également à des domaines tels que les applications industrielles ou les maladies cardiovasculaires ;
- une implantation géographique large et équilibrée de son activité, s'appuyant sur un réseau commercial mondial, grâce auquel elle dispose d'une commercialisation étendue de ses produits, et sur une présence de longue date dans les pays émergents, ce qui lui permet de bénéficier des opportunités de croissance du marché ;
- la réalisation de près de 90 % de ses ventes dans trois domaines où, sur la base de ses estimations, elle se positionne parmi les leaders du marché : la microbiologie clinique, les applications industrielles et le diagnostic syndromique moléculaire des maladies infectieuses :
  - en microbiologie clinique, une position de leader mondial, une gamme de produits extrêmement large permettant de répondre aux besoins des laboratoires de microbiologie de toute taille, et un savoir-faire unique dans la compréhension des bactéries et de leurs mécanismes de résistance,
  - une position de leader mondial dans le contrôle microbiologique industriel, où bioMérieux dispose d'une offre de produits parmi les plus larges et de fortes positions commerciales,

- un acteur de référence dans le domaine du diagnostic syndromique moléculaire des maladies infectieuses, grâce aux systèmes BIOFIRE® FILMARRAY® et BIOFIRE® SPOTFIRE®, couvrant les infections respiratoires, le sepsis, les infections gastro-intestinales, les méningites et encéphalites ainsi que les maladies tropicales et infections articulaires ;
- une base installée maîtrisée de bout en bout, étant constituée principalement de systèmes fermés, c'est-à-dire conçus pour n'utiliser que des réactifs développés spécifiquement pour ces instruments et commercialisés par bioMérieux. bioMérieux offre par ailleurs un haut niveau de service pour assurer le bon fonctionnement de ces systèmes grâce à des équipes d'ingénieurs de maintenance et d'ingénieurs d'application, qui interviennent sur le terrain ou à distance ;
- une dynamique d'innovation au service de la valeur médicale du diagnostic et de l'efficacité du laboratoire, tirée par des investissements en R&D significatifs. Exprimés en pourcentage des ventes, ces investissements sont plus importants que ceux des autres acteurs du secteur. Cette dynamique lui permet de commercialiser régulièrement des produits nouveaux innovants et, combinée à une veille technologique efficace, d'identifier et de sélectionner parmi les technologies nouvelles, celles paraissant les plus prometteuses, notamment dans le diagnostic des maladies infectieuses ;
- une capacité réelle à mener à bien des partenariats stratégiques et des acquisitions ciblées, notamment grâce à une situation financière favorable à la date du présent document. bioMérieux dispose en outre d'un savoir-faire particulier dans l'intégration des sociétés acquises et la réalisation de synergies commerciales et opérationnelles.

## 1.4 Sécurité des produits, systèmes qualité et réglementations applicables

### 1.4.1 Qualité et sécurité des produits

bioMérieux s'engage au quotidien pour garantir la qualité et la sécurité de ses produits et ainsi protéger la santé des patients et des consommateurs. bioMérieux répond aux réglementations et standards les plus exigeants du marché et veille à ce que ses partenaires, en amont et en aval de sa chaîne de production, respectent les mêmes degrés d'exigence. Cette attention est d'autant plus importante dans un contexte réglementaire qui évolue rapidement à l'échelle locale et internationale, engendrant une hausse du nombre de réglementations et une complexité accrue pour répondre à l'ensemble de ces exigences.

Sous l'impulsion de l'augmentation constante et l'expansion géographique de sa base installée d'instruments, bioMérieux augmente sa vigilance quant à la robustesse de son système de management de la qualité, sa capacité à détecter et corriger d'éventuels problèmes liés à la qualité de ses produits et à assurer la maintenance préventive ou, si nécessaire, curative de ses instruments.

La responsabilité de bioMérieux pourrait être engagée en cas d'erreur de diagnostic résultant d'un défaut de qualité d'un de ses tests et d'un défaut de performance de l'un de ses instruments. Comme indiqué au § 4.2.1.2, bioMérieux a mis en place une Direction qualité globale dont la mission est d'assurer la mise en œuvre d'un système de management visant à garantir le respect des normes de qualité en vigueur et les exigences réglementaires. Un département Assurance qualité dans chaque site et filiale est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production et de distribution. Sa mission inclut également la surveillance après la mise sur le marché et le suivi des réclamations clients et rappels de produits.

### 1.4.2 Système management qualité

Le système de management de la qualité est documenté dans un manuel global de la qualité. Ce document décrit les activités de bioMérieux, depuis la conception des produits jusqu'à la livraison, l'installation et le service après-vente.

En complément du manuel global de la qualité susvisé, des dispositions spécifiques locales peuvent s'appliquer afin d'être au plus proche des besoins clients et de répondre aux exigences réglementaires.

La mise en œuvre efficace de ce système relève de la responsabilité de la Direction qualité. Celle-ci est organisée autour de la chaîne de valeur du produit et répond aux enjeux de chaque fonction. Elle a pour mission de délivrer des produits et des services de haute qualité, sûrs et efficaces pour les clients et les patients. Elle coordonne l'innovation continue des processus métiers en responsabilisant les employés, en mesurant les risques, et en collaborant avec les fonctions, les parties prenantes internes et externes tout en anticipant les attentes clients et réglementaires.

### 1.4.3 Aspects réglementaires

bioMérieux porte une attention particulière au respect des réglementations et des normes de qualité.

Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits :

- les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* utilisés pour les analyses médicales chez l'humain (au sein des laboratoires de biologie médicale, privés et hospitaliers), sont soumis à des réglementations nationales ou internationales qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs ;
- les solutions destinées aux clients industriels (industries pharmaceutique, cosmétique et agroalimentaire) pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type AFNOR, ISO...). Les réglementations applicables à ce type de produits sont celles des produits industriels et/ou de grande consommation, et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

Les filiales et les sites de production sont régulièrement inspectés et audités avec des objectifs différents et complémentaires par :

- les autorités réglementaires (FDA, ANSM...) qui autorisent notamment la mise sur le marché des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, les organismes notifiés agissant pour le

compte de ces autorités dans le cadre des réglementations applicables, les organismes certificateurs accrédités qui vérifient la conformité aux normes ISO 9001, ISO 13485 et aux réglementations faisant partie du programme commun MDSAP, ou aux réglementations nationales applicables ;

- certains clients, notamment dans le domaine industriel, qui s'assurent que les produits et procédures de bioMérieux sont conformes aux normes réglementaires en vigueur, ainsi qu'à leurs propres normes et exigences ;
- des auditeurs internes qualifiés qui interviennent selon un programme élaboré chaque année.

Les filiales sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001.

Les principaux sites de fabrication de systèmes de diagnostic *in vitro* de bioMérieux sont certifiés conformes aux normes ISO 9001, ISO 13485 et MDSAP (*Medical Device Single Audit Program* regroupant les référentiels des pays suivants : États-Unis, Canada, Japon, Brésil et Australie), considérées comme les référentiels qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur accrédité et relève d'un cadre volontaire.

Les principales inspections des autorités réglementaires des sites de bioMérieux se trouvent au § 3.4.4 en section S4-1 Conformité réglementaire aux produits.

### 1.4.3.1 Diagnostic clinique *in vitro*

Les produits dédiés au diagnostic *in vitro* sont régis par des réglementations nationales ou internationales pour permettre leur enregistrement et assurer leur suivi après commercialisation. Ils sont cependant soumis à des procédures réglementaires moins contraignantes que celles d'autres secteurs de la santé telles que l'industrie pharmaceutique. En effet, les tests de diagnostic *in vitro* analysent un échantillon biologique (sang, urine, selles...) prélevé ou recueilli sur le patient pour détecter la présence d'agents pathogènes (bactéries, virus...) ou doser des substances sécrétées par le corps humain. Cette analyse est réalisée *in vitro* (en dehors du corps du patient) au sein de laboratoires de biologie.

Par ailleurs, certains pays ont leur propre réglementation pour encadrer la mise sur le marché et le suivi des dispositifs médicaux et de diagnostic *in vitro*, ou s'appuient sur celles d'autres pays.

D'autres, de plus en plus rares, n'ont pas de réglementation spécifique. Le délai de mise en conformité aux nouvelles réglementations peut être immédiat ou progressif selon les autorités.

Les réglementations européenne (marquage CE), américaine (enregistrement FDA) et chinoise (enregistrement NMPA) servent de modèle pour de nombreux autres pays. Ces réglementations classent les dispositifs selon leur destination, leur niveau de risque et évoluent avec une complexité croissante.

Au sein de bioMérieux, dans le cadre du process interne de mise sur le marché, le département des Affaires réglementaires constitue une documentation technique démontrant que le nouveau produit répond aux exigences réglementaires applicables. Cette documentation est ensuite soumise à l'approbation d'un responsable affaires réglementaires avant qu'un Comité de commercialisation multidisciplinaire valide le lancement du produit.

### Principales réglementations applicables

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Union européenne</b> | <p>L'environnement réglementaire résulte de la directive 98/79/CE du 27 octobre 1998 et du nouveau règlement européen IVDR du 5 avril 2017 (2017/746/EU). Après la fin des dispositions transitoires, ce règlement sera le seul référentiel applicable à l'ensemble des dispositifs médicaux de diagnostic <i>in vitro</i>.</p> <p>La directive 98/79/CE, transposée en droit français, a harmonisé le marché du diagnostic <i>in vitro</i>. Elle a standardisé les procédures de mise sur le marché. Cette directive est remplacée par le règlement IVDR depuis le 26 mai 2022 (date d'application).</p> <p>Le règlement européen IVDR (2017/746/EU) (« le Règlement ») renforce l'encadrement de la mise sur le marché des dispositifs de diagnostic <i>in vitro</i>. Il est applicable sans transposition nationale.</p> <p>Les principaux changements par rapport à la directive 98/79/CE sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la classification des produits en quatre classes basées sur le risque lié au patient et/ou à la santé publique (classe A, B, C et D) ;</li> <li>la démonstration par les fabricants des preuves cliniques, c'est-à-dire des performances analytiques et cliniques de leurs produits et de la validité scientifique ;</li> <li>le renforcement des contrôles des organismes notifiés avant et après commercialisation ;</li> <li>la nomination d'une personne qualifiée qui veille au respect de la réglementation. Elle est en charge de la vigilance, de la déclaration de conformité au Règlement, de la libération des lots et de la déclaration sur les évaluations de performance des produits à plus fort risque.</li> </ul> <p>Pour bénéficier de la période de transition de l'IVDR, bioMérieux a obtenu le renouvellement de l'ensemble des attestations de marquage CE sous la directive pour les produits concernés.</p> <p>Selon l'IVDR, le fabricant choisit la procédure d'évaluation appropriée en fonction des classes de risques et des options proposées. L'intervention d'un organisme notifié est désormais requise pour le marquage CE des dispositifs de classe B, C ou D.</p> <p>Dans le cadre du Règlement, de nombreux certificats de conformité ont été obtenus depuis 2022 (classes B, C et D). Ils couvrent plus de 80 % des produits commercialisés par bioMérieux.</p> <p>Tous les dispositifs de faible risque (classe A) sont aujourd'hui marqués CE selon le Règlement.</p> <p>bioMérieux a pris des dispositions pour continuer à commercialiser ses produits sur les marchés britannique et suisse.</p> |
| <b>États-Unis</b>       | <p>Le niveau d'intervention de la FDA (<i>Food and Drug Administration</i>) dans l'examen des dossiers qui lui sont soumis est proportionnel au risque pour le patient ou pour la santé publique. Certains produits de la gamme microbiologie sont exemptés d'enregistrement et relèvent de la responsabilité du fabricant.</p> <p>Les produits à risque moyen et pour lesquels un (ou des) produit(s) équivalent(s) existe(nt) sur le marché américain font l'objet d'un enregistrement 510(k), qui consiste à démontrer une équivalence (en termes de sécurité et d'efficacité) à un produit déjà commercialisé sur le marché américain.</p> <p>Pour les produits les plus innovants (sans équivalent sur le marché américain) ou les plus à risque, la FDA requiert une autorisation appelée PMA (<i>Premarket Approval</i>) nécessitant une revue scientifique et réglementaire complète de la sécurité et de l'efficacité du produit.</p> <p>Un processus dit <i>de novo</i> a été créé par la FDA pour les produits à risque faible ou modéré pour lesquels aucun produit équivalent n'existe sur le marché. Il conduit à la création d'une classification pour le dispositif et à l'identification du processus de soumission pour les futurs produits substantiellement équivalents.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

|              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Chine</b> | <p>Les produits nécessitent une procédure d'enregistrement auprès de la NMPA (<i>National Medical Products Administration</i>) qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la réalisation de tests préliminaires par des laboratoires qualifiés par la NMPA afin de vérifier les performances indiquées dans la notice pour les réactifs, ainsi que des tests complémentaires pour les instruments afin de démontrer la conformité aux standards applicables sur le territoire chinois ;</li> <li>la réalisation de tests de contrôle qualité sur trois lots de réactifs par le <i>National Institute for the Control of Pharmaceutical and Biological Products</i>, ou par un autre laboratoire qualifié par la NMPA ;</li> <li>la réalisation d'une étude des performances sur le territoire chinois ;</li> <li>la revue administrative et technique du dossier incluant des éléments relatifs à la production, des performances analytiques et cliniques du produit, des tests de contrôle qualité, et le rapport de l'étude des performances réalisées sur le territoire chinois.</li> </ul> |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### Vigilance

Les lois et règlements applicables imposent un système de vigilance (*post-market surveillance* – PMS) obligeant le fabricant et les utilisateurs à informer les organismes de tutelle de tout incident et risque d'incident pouvant entraîner des effets

néfastes pour la santé des personnes. Ce système PMS prévoit également une procédure de mesures correctives permettant au fabricant d'intervenir volontairement, en corrigeant ou en rappelant les produits concernés.

### 1.4.3.2 Contrôle microbiologique dans les applications industrielles

Dans le domaine industriel, les réglementations applicables aux fabricants de produits de contrôle microbiologique restent limitées aux aspects de sécurité. Cependant, bioMérieux conçoit des produits pour permettre aux clients de respecter les exigences applicables à leur secteur d'activité (accréditations

pour les sociétés agroalimentaires, respect des pharmacopées). Les règles de contrôle qui s'imposent à l'activité des clients pharmaceutiques de bioMérieux les conduisent à réaliser un grand nombre d'audits de son système qualité afin d'en vérifier la conformité à leurs exigences.

### 1.4.4 Gestion et suivi des réclamations clients

bioMérieux dispose d'un processus pour la gestion, le suivi et la résolution des réclamations clients. Il fournit à bioMérieux les informations nécessaires pour l'amélioration continue de ses produits.

Il existe trois niveaux de traitement des réclamations :

- niveau 1 : la majorité des réclamations sont traitées localement, au plus proche des clients par les filiales et les distributeurs afin de répondre le plus rapidement possible à leurs demandes ;

- niveau 2 : les réclamations peuvent être transférées au département Service clients mondial (GCS ou *Global Customer Service*). Elles sont alors prises en charge par une équipe spécialisée ;
- niveau 3 : ce niveau requiert une série d'investigations impliquant les sites de production et/ou les équipes de R&D. Une analyse des causes qui n'ont pu être identifiées par les niveaux 1 et 2 est alors conduite afin de mettre en place les actions correctives et préventives qui éviteront que de telles réclamations ne se reproduisent dans le futur.

## 1.5 Recherche & développement, brevets et licences

### 1.5.1 Recherche & développement (« R&D »)

L'innovation est un pilier de la stratégie de bioMérieux au service de la santé publique. La R&D est un des moteurs de croissance futurs de bioMérieux et sert sa vision à long terme en traduisant les tendances externes dans le domaine de la santé et du diagnostic, ainsi que les nouvelles technologies, en orientations pour la R&D et ses projets. Dans un souci d'efficacité, les 18 centres de R&D de bioMérieux sont situés à proximité de ses sites bio-industriels. Ils emploient environ 1 800 scientifiques aux profils variés et complémentaires : biologistes, ingénieurs, développeurs logiciels, bio-informaticiens, biostatisticiens, spécialistes des affaires cliniques, affaires réglementaires, gestionnaires de projets, spécialistes de l'intelligence artificielle, mécaniciens, spécialistes de l'optique entre autres.

#### Un modèle d'innovation ouvert

Le modèle de bioMérieux repose sur six leviers :

- des programmes d'innovation internes alignés avec les priorités stratégiques de la Société ;

- des acquisitions stratégiques structurantes pour la maîtrise de nouvelles technologies ;
- des collaborations internationales avec la recherche académique et privée, la communauté médicale et scientifique et des entreprises de biotechnologie de premier rang ;
- des laboratoires communs de recherche réunissant des équipes mixtes industrielles et hospitalo-universitaires, au plus près des patients ;
- une veille scientifique et technologique active au plan international, en collaboration avec les départements *Business Development*, Affaires médicales et Marketing ;
- un programme visant à explorer d'autres applications de ses solutions diagnostiques (hors IVD) telles que le *Life Science*, les pathologies animales (vétérinaire) ou encore le monitoring des eaux usées (*waste water*).

Ce modèle, en permettant de nouer des liens étroits avec la communauté médicale et scientifique internationale, est le gage d'une créativité renforcée. Il offre la possibilité d'adapter les innovations aux besoins des patients et de les confronter aux usages réels des professionnels de santé. Il permet aussi de

savoir capter, identifier et développer des approches originales permettant de renforcer les capacités du diagnostic *in vitro* pour mieux répondre aux grands enjeux de santé et ceci au niveau mondial.

## BIOMÉRIEUX RENFORCE SON OFFRE DE DIAGNOSTIC DÉLOCALISÉ POINT-OF-CARE PAR L'ACQUISITION DE SPINCHIP

En janvier 2025, bioMérieux a annoncé la signature d'un accord pour acquérir SpinChip Diagnostics, société norvégienne développant une plateforme d'immunoessais offrant des résultats en moins de 10 minutes à partir d'une goutte de sang, avec une performance comparable aux tests de laboratoire. Compact et rapide, l'instrument est conçu pour le diagnostic délocalisé *Point-of-Care*, notamment pour l'infarctus du myocarde. Cette acquisition stratégique renforce la stratégie de bioMérieux visant à rapprocher le diagnostic du patient.

## RENFORCEMENT DE L'OFFRE DATA AND GENOMICS PAR L'ACQUISITION DE DAY ZERO DIAGNOSTICS

En juin 2025, bioMérieux a finalisé l'acquisition des actifs de Day Zero Diagnostics, une biotech américaine basée près de Boston. Cette opération s'inscrit dans la stratégie d'innovation du Groupe visant à renforcer ses capacités en séquençage de nouvelle génération (NGS) et en diagnostic rapide contre les infections à bactéries résistantes. bioMérieux capitalise sur cette acquisition pour compléter son portefeuille R&D avec une technologie avancée combinant la préparation directe d'échantillons sanguins, du séquençage ultra-rapide et des approches de *machine learning* pour accélérer l'automatisation des tests cliniques en offrant des diagnostics plus rapides et une anticipation renforcée contre l'antibiorésistance.

### 1.5.1.1 Valeur médicale du diagnostic et efficacité du laboratoire : les priorités dans le domaine clinique

Dans le domaine clinique, les efforts de R&D servent trois piliers :

- renforcer la valeur médicale du diagnostic avec des tests capables d'identifier et de caractériser toujours plus précisément et rapidement les micro-organismes responsables d'infections, ainsi que leur profil éventuel de résistance, pour diminuer la consommation inadaptée d'antibiotiques ;
- améliorer l'efficacité du laboratoire et contribuer plus largement à optimiser sa performance opérationnelle ;

- exploiter tout le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) dans l'aide à la prise de décision des cliniciens et dans le laboratoire.

L'essentiel des investissements de R&D (74 %) est consacré à la lutte contre la résistance aux antibiotiques, une des composantes essentielles du pilier Santé de la stratégie RSE. Pionnier dans ce domaine, bioMérieux développe des tests pour identifier les pathogènes et analyser leur sensibilité aux antibiotiques afin d'aider les médecins à déterminer précisément le traitement adéquat, et ainsi diminuer le taux de prescription.

## OBTENTION DE L'AUTORISATION 510(k) POUR LE VITEK® COMPACT PRO

En mars 2025, bioMérieux a obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA américaine pour son nouveau système d'identification et d'antibiogramme VITEK® COMPACT PRO. Ce système intègre les technologies diagnostiques les plus avancées tout en capitalisant sur les atouts éprouvés de son prédécesseur, VITEK® 2 COMPACT. Conçu pour répondre aux besoins des laboratoires de petite et moyenne taille, il renforce l'efficacité opérationnelle des laboratoires en réduisant le temps nécessaire entre le chargement des échantillons et la mise en fonctionnement de l'instrument grâce à une ergonomie optimisée et une interface simplifiée. VITEK® COMPACT PRO participe à favoriser la transition vers l'automatisation en proposant l'un des flux de travail les plus performants, des délais de routine parmi les plus courts pour l'identification et l'antibiogramme, ainsi qu'une qualité microbiologique garantissant des résultats fiables et précis.

## ENREGISTREMENT D'UNE NOUVELLE MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT NASAL

bioMérieux a reçu en août 2025 l'accréditation 510(k) ainsi qu'une dérogation *Clinical Laboratory Improvement Amendments* (CLIA) de la FDA pour l'ajout du prélèvement nasal antérieur avec son test BIOFIRE® SPOTFIRE® Respiratory/Sore Throat (R/ST) Panel Mini. Les tests BIOFIRE® SPOTFIRE® R/ST Mini sont des tests *multiplex* PCR uniques, capables de détecter respectivement 5 des pathogènes (virus et la bactérie *Streptococcus A*) les plus communément responsables d'infections respiratoires ou de maux de gorge, en 15 minutes environ, et ce au plus près des patients. Reconnus pour leur facilité d'utilisation, un meilleur confort pour le patient et une performance comparable à celle des écouvillons nasopharyngés, les prélèvements nasaux antérieurs viennent compléter les deux méthodes de prélèvement existantes pour ce panel.

En 2025, bioMérieux a continué d'innover en proposant des solutions d'identification de pathogènes, rapides et performantes, avec la gamme de tests syndromiques BIOFIRE®. En février 2025, bioMérieux a obtenu l'autorisation 510(k) de la FDA américaine pour son nouveau test de PCR *multiplex* BIOFIRE® FILMARRAY® Gastrointestinal (GI) Panel Mid. Ce nouveau test permet la détection simultanée de 11 pathogènes par PCR à partir d'échantillons de selles provenant de patients présentant des

signes ou symptômes d'infection gastro-intestinale. Compatible avec les plateformes BIOFIRE® FILMARRAY® 2.0 et TORCH®, ce panel se distingue par une préparation simplifiée de deux minutes et la délivrance d'un résultat en une heure. En mars 2025, le test syndromique PCR *multiplex* BIOFIRE® FILMARRAY® Tropical Fever Panel a obtenu le marquage CE. Ce test PCR innovant, permettant une identification rapide et précise des pathogènes chez les patients présentant une fièvre inexpliquée, avait reçu en



décembre 2024 l'accréditation 510(k) de la FDA américaine. Enfin, le test syndromique BIOFIRE® Blood Culture Identification 2 (BCID2) a obtenu le marquage CE en mai 2025. Ce test permet la détection et l'identification qualitatives simultanées de multiples bactéries et levures, ainsi que de certains gènes de résistance aux antimicrobiens, directement à partir d'échantillons de culture sanguine positifs.

En avril 2025, bioMérieux a obtenu le marquage CE pour sa solution logicielle LUMED™ APSS™. Cette solution d'aide à la décision (CDSS – *Clinical Decision Support System*) permet d'aider à la prise de décision en matière d'utilisation des antibiotiques en milieu hospitalier. Destinée aux pharmaciens hospitaliers et aux infectiologues, cette solution a été conçue pour optimiser la gestion des traitements antibiotiques et réduire leur surutilisation, contribuant ainsi à limiter l'émergence de résistances. Grâce à un processus structuré et à un accompagnement dédié, elle facilite l'adoption des meilleures pratiques en antibiothérapie et répond aux exigences des comités de bon usage des antibiotiques au sein des établissements de santé.

### La R&D, un pilier pour la croissance

Le département de R&D contribue activement à alimenter la stratégie de bioMérieux et a un impact direct sur son activité. De nombreux produits lancés ces dernières années, tels que BIOFIRE® SPOTFIRE®, VITEK® MS PRIME, VIDAS® KUBE™ et VITEK® COMPACT PRO, proviennent de développements internes, rendus possibles par des investissements conséquents dans l'innovation de rupture. Le département R&D assure également la gestion des projets de développement dans les domaines d'expertise de bioMérieux (biologie moléculaire, microbiologie, immunossais, technologies de l'information et exploitation des données,

séquençage). Ce développement se fait dans le cadre d'une approche multidisciplinaire, en interaction rapprochée avec les Affaires médicales, le Marketing, le *Business Development*, le Service client et la Production. Le département R&D intègre les Affaires cliniques et réglementaires qui participent à l'élaboration de la stratégie de développement et d'enregistrement des systèmes et des produits. Elles interviennent aussi tout au long du cycle de développement des produits pour adapter et optimiser la stratégie de validation auprès des agences nationales telles que la FDA américaine, la NMPA en Chine et désormais l'IVDR nécessaire au marquage CE. Le département R&D met tout en œuvre pour lancer des solutions dans les délais appropriés, tout en respectant les cycles de développement long propres au métier du diagnostic *in vitro* (en moyenne cinq à sept ans pour développer un système complet, et deux à six ans pour mettre au point des réactifs).

Cette stratégie d'innovation et de développement intègre également dans tous les projets une approche d'écoconception, en particulier avec la réduction de la production de plastiques et la diminution de la consommation énergétique des instruments. Pour atteindre des objectifs ambitieux, le département R&D travaille en étroite relation avec le Service client afin de maintenir le niveau de performance des produits tout au long de leur cycle de vie, en les améliorant pour prendre en compte la modification des pratiques et des nouvelles réglementations, ainsi que l'évolution de la microbiologie et de l'écologie microbienne.

bioMérieux entend poursuivre ses investissements en R&D dédiés aux innovations et technologies disruptives en lien avec sa stratégie, tout en se focalisant sur les nouveaux développements d'applications à forte valeur ajoutée pour les patients et laboratoires, et en contrôlant ses investissements sur les supports de gamme.

#### 1.5.1.2 Applications industrielles : une approche spécifique de la R&D

Dans le domaine de la microbiologie industrielle, bioMérieux investit environ 6 à 7 % de son chiffre d'affaires en R&D, un taux bien supérieur à la moyenne du secteur. Son ambition est de créer de la valeur par l'innovation et de mener une stratégie volontariste de pénétration de nouveaux marchés, de déploiement de nouvelles offres, sur de nouveaux segments.

Du fait de la forte spécificité et de la diversité des applications de microbiologie industrielle, les équipes R&D travaillent en étroite collaboration avec les départements Marketing, Ventes et grands comptes pour développer des programmes de recherche capables d'itérations rapides qui répondent à des besoins particuliers. Elles s'appuient d'une part sur les équipements et systèmes développés par la Direction R&D clinique (VIDAS®, BIOFIRE® FILMARRAY®, BACT/ALERT®, VITEK® MS), dont les applications sont adaptées à la microbiologie industrielle. D'autre part, des équipes spécialisées développent et entretiennent des plateformes spécifiques aux applications industrielles (GENE-UP®, ENDONEXT™, 3P® ENTERPRISE, TEMPO®...). Ces dernières n'étant pas soumises aux mêmes contraintes réglementaires que celles du domaine clinique, leurs cycles de développement sont plus rapides.

#### Le diagnostic augmenté, une réponse disruptive pour l'industrie agroalimentaire

Tout en s'adaptant aux nouvelles habitudes alimentaires des consommateurs, l'industrie alimentaire connaît également des changements majeurs qui remettent en question la manière dont les industriels doivent aborder la sécurité et la qualité des aliments. Toujours aux côtés de ses clients, bioMérieux a collaboré avec des entreprises internationales de l'industrie agroalimentaire et des boissons pour créer l'approche *Augmented Diagnostics*. Cette dernière aide les clients à accroître la précision et l'impact de leurs programmes de sécurité et de contrôle qualité tout au long de leur chaîne de valeur de production. Cette approche combine des technologies de tests microbiologiques de pointe (y compris la microbiologie et la biologie moléculaire) avec les méthodologies les plus récentes en génomique et science des données. Cette démarche répond à de nombreux segments de l'industrie agroalimentaire, garantissant une approche personnalisée et une compréhension approfondie de leurs besoins uniques.

#### UN RENFORCEMENT DE L'OFFRE DATA & GENOMICS GRÂCE À L'ACQUISITION DE NEOPROSPECTA

Pour accélérer son développement, bioMérieux a acquis, en janvier 2025, la société Neopropecta, société de biotechnologie brésilienne spécialisée dans le développement et la commercialisation d'analyses microbiologiques innovantes reposant sur le séquençage nouvelle génération de l'ADN et sur l'analyse bio-informatique. Grâce à cette acquisition, bioMérieux intensifie son offre *Data & Genomics*, en particulier sur les analyses de causes et les investigations, en aidant les fabricants à aller au-delà des simples résultats de tests et en fournissant des réponses plus complètes sur les flores d'altérations et les micro-organismes.



## S'engager pour la sécurité des patients en fournissant aux industriels des solutions de contrôle qualité rapides, automatisées et digitalisées

Le secteur pharmaceutique bénéficie d'une forte dynamique. L'année 2025 a été marquée par une explosion de l'utilisation de traitements de lutte contre l'obésité, caractérisée par de nombreux investissements en unités de production et une augmentation sensible des tests de qualité liés à ces produits. La dynamique très forte liée à l'essor des thérapies cellulaires et géniques s'est également confirmée, renforcée par l'adoption croissante de la solution BIOFIRE® Mycoplasma par les leaders de ce secteur. D'un point de vue réglementaire, l'adoption de la technologie rFC (Facteur C recombinant) pour la détection des

endotoxines, notamment au moyen de la gamme de produits ENDONEXT™, s'est également renforcée : le rFC est désormais reconnu par la Pharmacopée européenne, la Pharmacopée américaine et la Pharmacopée australienne.

Pour satisfaire les besoins de contrôle qualité propres aux industries pharmaceutiques, bioMérieux concentre ses dépenses de R&D sur trois axes prioritaires : l'automatisation, la digitalisation des opérations de contrôle qualité ainsi que la réduction du temps d'obtention des résultats. Au sein de ce programme ambitieux pour développer et fournir des solutions de contrôle qualité avancées, bioMérieux s'engage auprès des industriels de la bioproduction et des thérapies innovantes, afin de répondre au mieux à leurs besoins.

### LES TESTS DE STÉRILITÉ RAPIDES SONT DEVENUS UNE EXIGENCE ESSENTIELLE POUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

bioMérieux s'engage à soutenir cette évolution par des investissements importants dans des solutions innovantes, répondant à la fois aux besoins opérationnels et réglementaires des industriels. bioMérieux continue d'investir dans des technologies de tests de stérilité rapides et ultra-rapides afin de répondre aux exigences évolutives d'une industrie fortement innovante et aux attentes réglementaires <sup>(1)</sup>. En 2025, plusieurs avancées importantes ont eu lieu :

La gamme SCANRDI® de contrôle de stérilité par cytométrie en phase solide a ainsi été marquée par le lancement de :

- SCANRDI® CELL BURST : ce protocole rend accessible le contrôle de stérilité en 4 heures pour les thérapies cellulaires et géniques, avec une équivalence prouvée avec les méthodes compendiales ;
- SCANRDI® LIVE : cette mise à niveau de la plateforme SCANRDI® offre une meilleure efficacité de la capture des données et de leur analyse ;
- SCANFILTER™ : une nouvelle génération de dispositif filtrant conçue pour accroître l'efficacité des flux de travail et minimiser le risque d'erreur.

La gamme BACT/ALERT®, largement reconnue pour le contrôle de stérilité des thérapies cellulaires et géniques en moins de 7 jours, bénéficie désormais avec le lancement de CODEX™, d'une solution logicielle dédiée de gestion des données. Cette nouvelle offre permet de renforcer l'intégrité et la conformité des données tout en fournissant des informations plus approfondies pour une prise de décision éclairée.

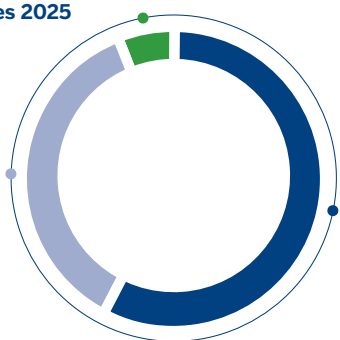
À travers ces initiatives, bioMérieux vise à aider les partenaires pharmaceutiques à garantir la sécurité des produits, optimiser les processus et progresser vers l'avenir de la microbiologie numérique.

### 1.5.1.3 Chiffres clés

#### RÉPARTITION DU BUDGET R&D

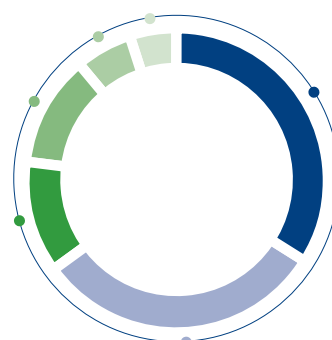
12,5 % du chiffre d'affaires 2025 investis en R&D

- Gestion du cycle de vie et support 57 %
- Nouveaux développements 36 %
- Innovation 6 %



#### RÉPARTITION DU BUDGET R&D PAR TECHNOLOGIE

- Biologie moléculaire 34 %
- Microbiologie 31 %
- Marché industriel 12 %
- Immunoessais 12 %
- LAB IT 6 %
- Autres technologies 5 %



### 1.5.1.4 Partenariats et collaborations

bioMérieux fonde une partie de sa recherche, en particulier pour la mise au point de technologies nouvelles, sur des partenariats avec d'importants instituts de recherche publique, des universités, des centres hospitaliers, des laboratoires et des sociétés de biotechnologie.

Les contrats de partenariat conclus par bioMérieux prévoient la répartition des droits de propriété intellectuelle, ainsi que le paiement de redevances lors de la commercialisation des produits objets de la coopération.

(1) La nouvelle directive USP <72> modernise le contrôle de stérilité en introduisant des méthodes rapides, automatisées et adaptées aux besoins des biothérapies.

Ainsi, notamment Oxford Nanopore Technologies (ONT) et bioMérieux ont annoncé en novembre 2025 le lancement d'**AmPORE-TB**, une solution innovante de recherche fondée sur le séquençage nanopore ONT, visant à accélérer l'identification des mutations associées à la résistance aux antibiotiques de *Mycobacterium tuberculosis complex* (tuberculose). Conçue dans un premier temps à des fins de recherche uniquement, cette solution illustre l'engagement des deux sociétés à renforcer la lutte contre la tuberculose multirésistante, en déployant en priorité cette technologie dans les zones à forte prévalence, notamment les pays à revenu faible et intermédiaire.

Les principaux accords de collaboration en cours dans le domaine clinique sont décrits ci-après :

- en Amérique du Nord : à Québec, bioMérieux a engagé un partenariat stratégique avec l'institut MILA (Institut Québécois d'Intelligence Artificielle) afin de développer les modèles d'intelligence artificielle pour améliorer les solutions diagnostiques de bioMérieux. Aux États-Unis, les collaborations initiées avec les centres hospitalo-universitaires de *Washington University* et de *Pittsburgh* ont donné des premiers résultats centrés autour du séquençage et la détection des résistances aux antimicrobiens ;
- bioMérieux est un partenaire clé dans plusieurs projets collaboratifs européens associant acteurs académiques et privés. Ainsi, le consortium **DIAMONDS** a pour objectif de mettre au point un test rapide permettant de distinguer les infections virales des infections bactériennes ; le projet **UNDINE** s'intéresse, dans les suites de la pandémie de COVID-19, à la réponse interféron de type I, induite en présence d'un virus dans l'organisme ; et le projet **BRAINI-2** a pour but de déterminer la performance de biomarqueurs sur les populations de patients traumatisés crâniens les plus vulnérables ;

- bioMérieux est aussi un partenaire clé de plusieurs projets collaboratifs public-privé français, notamment le consortium **ARPEGE**, en combinant pour la première fois des approches préventives, diagnostiques, thérapeutiques et économiques, qui vise à apporter une solution pluridisciplinaire au problème de l'antibiorésistance ; le projet de Recherche Hospitalo-Universitaire (RHU) **THERAPHAGE** qui a pour objectif le développement et la validation d'outil innovants pour la sélection et la formulation de phages thérapeutiques ; et le consortium **AIRISE** (*Artificial Intelligence for Respiratory Infections SEverity prediction*) qui explore le potentiel de l'intelligence artificielle pour combiner les données cliniques et biologiques afin de prédire le devenir des patients ayant une pneumonie nosocomiale. En France, bioMérieux est aussi partenaire de l'**IHU (Institut Hospitalo-Universitaire) Prometheus**, consacré à la lutte contre les infections graves et le sepsis, et qui réunit des équipes de l'Université Paris-Saclay, du CEA, de l'Inserm et de l'AP-HP. bioMérieux a aussi mis en place un partenariat stratégique avec l'**Institut Pasteur** pour mutualiser les connaissances et les innovations technologiques dans le domaine des maladies infectieuses ;
- en Chine : l'unité mixte de recherche, créée avec le *Shanghai Children Medical Center* en 2019 dans le cadre d'un contrat de collaboration, a mené des travaux novateurs dans le domaine des CAR-T cells (*Chimeric Antigen Receptors*). Cette unité mixte de recherche étend désormais ses activités à l'évaluation du statut immunitaire des patients pédiatriques en réanimation.

## 1.5.2 Propriété intellectuelle, licences, droits d'utilisation et autres immobilisations incorporelles

### 1.5.2.1 Propriété intellectuelle

bioMérieux protège ses produits et ses procédés notamment par brevets, droits d'auteurs et marques. Elle défend activement ses droits de propriété intellectuelle dans le monde entier. Par ailleurs, elle est particulièrement vigilante à la protection de son savoir-faire technique et industriel.

#### Brevets propriétaires

La propriété intellectuelle s'applique largement aux systèmes de diagnostic car ceux-ci couvrent différents domaines : instrumentation, informatique et biologie.

Les sociétés du secteur du diagnostic *in vitro* sont moins exposées que les sociétés pharmaceutiques quant aux risques liés à l'arrivée de médicaments génériques du fait de l'expiration d'un brevet. En effet, le savoir-faire de fabrication, le parc installé d'instruments et le nombre de paramètres du menu développés pendant la période de la protection, rendent ce secteur moins accessible à de nouveaux acteurs potentiels.

A *contrario*, les tests à forte valeur médicale peuvent être plus sensibles à l'expiration des brevets les protégeant.

bioMérieux protège activement les résultats de sa recherche par des brevets (environ 20 nouvelles demandes par an) et s'assure que les tiers ne portent pas atteinte à ses droits.

Au 31 décembre 2025, le Groupe est titulaire de 466 familles de brevets dont la plupart sont en vigueur en Europe, aux États-Unis et en Chine (454 brevets délivrés aux États-Unis et 300 en Europe).

#### Licences

Dans le cadre de son activité, bioMérieux peut bénéficier de licences concédées par des tiers pour développer ou commercialiser des réactifs ou des technologies. Lorsqu'il s'agit de licence exclusive concédée par un tiers avec droit de sous-licencier, une partie des revenus des sous-licences est reversée au titulaire du brevet. bioMérieux peut également accorder des licences relatives à ses technologies à des tiers.

#### Marques

bioMérieux est propriétaire de la marque institutionnelle « bioMérieux », protégée dans la plupart des pays à la fois en tant que marque dénomminative et en tant que marque semi-figurative. L'utilisation de la dénomination « Mérieux » est gérée par l'Institut Mérieux, au sein du périmètre des sociétés qu'il contrôle. bioMérieux a ainsi obtenu de l'Institut Mérieux la reconnaissance de ses droits sur la dénomination bioMérieux, dans la limite de ses activités.

bioMérieux est par ailleurs titulaire des marques relatives aux produits (instruments, réactifs et/ou logiciels) et aux services qu'elle commercialise.

Le portefeuille comporte, au 31 décembre 2025, 297 familles de marques protégées dans la plupart des pays dans le monde.

#### Noms de domaine

bioMérieux est propriétaire, au 31 décembre 2025, de 723 noms de domaine enregistrés, dont ceux comportant la dénomination « bioMérieux » avec plus de 150 extensions différentes.

### Dépendance à l'égard de licences de brevets

bioMérieux bénéficie de licences de brevets dont elle est dépendante pour la vente de certains produits. La perte de ces licences pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires. Toutefois bioMérieux estime avoir mis en place les moyens nécessaires pour contrôler ce risque et ne le considère pas comme étant majeur.

## 1.6 Sites de production et de logistique

Historiquement installée en France, dans la région lyonnaise, bioMérieux a étendu au fil des années ses implantations géographiques par le biais d'acquisitions de sociétés, et par la création de filiales propres.

bioMérieux détient généralement en pleine propriété ses sites de production, de logistique et de R&D.

### 1.6.1 Production

Les procédés de production jouent un rôle essentiel dans l'industrie du diagnostic *in vitro* en raison des contraintes relatives à la nature des produits. Le Groupe disposait, fin 2025, de 19 sites de production, organisés par ligne de produits.

Le Groupe a organisé sa production sur le principe « une gamme de produits, un site » (cf. § 4.2.2.3). La technicité des produits exige un savoir-faire très particulier, des équipes spécialisées et la proximité des équipes de R&D. Des économies d'échelle peuvent ainsi être réalisées en concentrant la production. Il existe plusieurs exceptions à ce principe :

- les milieux de culture sont fabriqués à proximité des clients, en raison de leur courte péremption, sur les sites de Lombard (Illinois, États-Unis), Madrid (Espagne), et Combours (France), en complément du site principal de fabrication à Craponne (France) ;

- les bouteilles d'hémoculture sont fabriquées à la fois sur le site principal situé à Durham (Caroline du Nord, États-Unis) et également à Suzhou (Jiangsu, Chine) pour répondre aux besoins du marché chinois ;
- dans le cadre de la poursuite du renforcement de la présence du Groupe en Chine, le site de Shanghai (Chine) a démarré la production d'équipements pour le marché chinois.

Par ailleurs, dans le cadre du développement des opérations de la société Hybiome, la construction du nouveau site est finalisée avec pour objectif de remplacer à terme le site actuel une fois toutes les autorisations et licences obtenues.

La société BioFire Defense bénéficie, au sein d'un site sécurisé et séparé situé à Salt Lake City, de ses propres personnels, programmes et équipements, afin de répondre aux attentes de ses clients militaires aux États-Unis.

### 1.6.2 Logistique

La fonction logistique joue un rôle essentiel au sein du Groupe, notamment au regard de la spécialisation de ses sites de production, de son empreinte commerciale mondiale, du nombre important de ses références et de la spécificité de ses produits (réactifs, instruments et pièces détachées).

Afin d'optimiser les conditions d'approvisionnement des clients et la gestion des stocks, la distribution des produits est organisée autour de :

- plateformes mondiales et régionales pour le stockage des produits finis et les expéditions internationales vers les filiales et les distributeurs. Ces plateformes se trouvent notamment aux États-Unis (trois sites), à Singapour et en France avec le site de l'IDC situé à Saint-Vulbas, récemment modernisé ;

- plateformes régionales ou locales qui peuvent être externalisées et qui traitent les commandes et les expéditions vers les clients d'une ou de plusieurs filiales.

Durant les différentes étapes du circuit de distribution, la logistique :

- gère la chaîne du froid et la bonne adéquation de la péremption des produits avec les besoins clients ;
- assure la traçabilité des produits par l'utilisation de codes à barre apposés sur les emballages ;
- pilote les niveaux de stocks et les flux de réactifs, d'instruments et de pièces détachées au moyen d'un groupe expert dédié. Celui-ci travaille dans le cadre d'une politique établie au niveau du Groupe afin de garantir la disponibilité des produits tout en optimisant les coûts et les niveaux d'inventaires.

# 2



## Gouvernement d'entreprise

|            |                                                                             |           |            |                                                                                                                                                                                                    |            |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>2.1</b> | <b>Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise RFA</b> | <b>54</b> | <b>2.3</b> | <b>Rémunération des mandataires sociaux RFA</b>                                                                                                                                                    | <b>82</b>  |
|            |                                                                             |           | 2.3.1      | Politique de rémunération 2026 – Vote <i>ex ante</i>                                                                                                                                               | 82         |
|            |                                                                             |           | 2.3.2      | Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de cet exercice aux mandataires sociaux – Vote <i>ex post</i> | 88         |
| <b>2.2</b> | <b>Organes d'administration et de direction RFA</b>                         | <b>55</b> | 2.3.3      | Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux                                                                                                                         | 97         |
| 2.2.1      | Direction Générale et Comité de Direction                                   | 55        | 2.3.4      | Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux                                                                                                                        | 100        |
| 2.2.2      | Conseil d'administration au 31 décembre 2025                                | 56        | 2.3.5      | Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages                                                | 100        |
| 2.2.3      | Composition du Conseil d'administration                                     | 58        |            |                                                                                                                                                                                                    |            |
| 2.2.4      | Biographies des administrateurs (au 31/12/2025)                             | 61        | <b>2.4</b> | <b>Principales opérations avec les apparentés RFA</b>                                                                                                                                              | <b>101</b> |
| 2.2.5      | Administrateurs indépendants, conflits d'intérêts et autres déclarations    | 72        | 2.4.1      | Procédures d'évaluation des conventions courantes et des conventions réglementées                                                                                                                  | 101        |
| 2.2.6      | Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration et de ses comités     | 74        | 2.4.2      | Description des principales entités apparentées                                                                                                                                                    | 101        |
|            |                                                                             |           | 2.4.3      | Contrats de service entre les membres du Conseil d'administration et la Société ou l'une de ses filiales                                                                                           | 102        |
|            |                                                                             |           | 2.4.4      | Description des opérations                                                                                                                                                                         | 102        |
|            |                                                                             |           | 2.4.5      | Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées                                                                                                                      | 105        |

## 2.1 Principes et cadre de mise en œuvre du gouvernement d'entreprise

La Société se conforme aux obligations légales en matière de gouvernement d'entreprise et se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF, révisé en décembre 2022 <sup>(1)</sup>.

Les dispositions de ce code et les recommandations du Haut comité de gouvernement d'entreprise (HCGE) que la Société a écartées sont exposées dans le tableau ci-dessous.

**TABEAU DE SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF ÉCARTÉES**

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Détention d'actions par les administrateurs</b> | <p>Article 21 du Code AFEP-MEDEF : « <i>Hors dispositions légales contraires, l'administrateur doit être actionnaire à titre personnel et, en application des dispositions des statuts ou du règlement intérieur, posséder un nombre minimum d'actions, significatif au regard des rémunérations qui lui ont été allouées. À défaut de détenir ces actions lors de son entrée en fonction, il utilise ses rémunérations à leur acquisition. L'administrateur communique cette information à la société qui la fait figurer dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise</i> ».</p> <p>Chaque administrateur doit détenir un minimum de 10 actions de la Société, conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Administrateurs indépendants</b>                | <p>Article 10.2 du Code AFEP-MEDEF : « <i>Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement</i> ».</p> <p>Mme Marie-Paule Kieny a été administratrice de la Fondation Mérieux, fondation indépendante reconnue d'utilité publique, jusqu'au 24 mars 2025. Cette fondation perçoit des subventions notamment de la part de la Société mais également d'autres contributeurs. Pendant son mandat, en prévention de tout conflit d'intérêts potentiel, Mme Marie-Paule Kieny s'est abstenue des débats et des votes se tenant au sein du Conseil d'administration lorsque ceux-ci étaient relatifs à la Fondation Mérieux.</p> <p>Le Conseil d'administration, après en avoir débattu et avoir entendu la position du Comité nominations, rémunérations et RSE a considéré que, ni la relation entre bioMérieux et la Fondation, ni celle entre cette dernière et Mme Marie-Paule Kieny ne constitue un lien d'intérêt particulier qui puisse « <i>compromettre l'exercice de sa liberté de jugement</i> » au sens de l'article 10.2 du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil d'administration a tenu compte des éléments suivants : (i) la fin du mandat d'administratrice de la Fondation Mérieux de Mme Marie-Paule Kieny au 24 mars 2025, (ii) la part des contributions de bioMérieux dans le budget total de la Fondation, (iii) l'indépendance structurelle de la Fondation par rapport à bioMérieux, (iv) l'absence de significativité de la rémunération perçue par Mme Marie-Paule Kieny dans le cadre de ses fonctions au sein de la Fondation par rapport à l'ensemble de ses activités, et (v) l'absence de pouvoir exécutif ou de contrôle de Mme Marie-Paule Kieny au sein de la Fondation pendant l'exercice de son mandat (dans la mesure où elle a été administratrice de la Fondation parmi un Conseil composé de 14 autres membres).</p> <p>Ainsi, le Conseil d'administration, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs mentionnés ci-dessus, a confirmé l'indépendance de Mme Marie-Paule Kieny et l'absence de conflit d'intérêts (cf. § 2.2.5).</p> |
| <b>Contrat de travail suspendu</b>                 | <p>Article 23.1 du Code AFEP-MEDEF : « <i>Il est recommandé, lorsqu'un salarié devient dirigeant mandataire social de l'entreprise, de mettre fin au contrat de travail qui le lie à la société ou à une société du groupe, soit par rupture conventionnelle, soit par démission</i> ».</p> <p>Le contrat de travail de M. Pierre Boulud a été suspendu du fait de sa nomination en qualité de Directeur Général. Afin de justifier cette suspension, les éléments suivants ont été pris en compte : (i) l'ancienneté dans l'entreprise (2016), (ii) l'intérêt pour la Société (la suspension permettant notamment de fixer les conditions et modalités de retour en cas de reprise d'une activité salariée à l'issue du mandat social constituant ainsi un levier d'attractivité des talents aux hautes fonctions de la direction générale en leur permettant de conserver les droits et avantages acquis du fait de leur ancienneté et de leurs qualités préalables), et (iii) le gain de temps pour les services comptables et ressources humaines, évitant ainsi un traitement de la démission ou de la rupture conventionnelle. Ledit contrat de travail suspendu est un contrat à durée indéterminée de droit français prévoyant un préavis de trois mois.</p> <p>Tous les mandats sociaux sont révocables <i>ad nutum</i> par les actionnaires de la Société, et également par le Conseil d'administration.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

(1) Code-AFEP-MEDEF-version-de-decembre-2022.pdf

## 2.2 Organes d'administration et de direction

### 2.2.1 Direction Générale et Comité de Direction

Les modalités d'exercice de la Direction Générale de la Société sont déterminées afin d'assurer au mieux les intérêts de bioMérieux avec le souci constant que le mode de gouvernement choisi favorise l'optimisation des performances économiques et financières du Groupe en créant les conditions propices à son développement à long terme. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 13 juin 2023, la Direction de la Société est exercée sous la forme d'une gouvernance dissociée avec un Président du Conseil d'administration et un Directeur Général.

Les évaluations annuelles ont révélé que cette structure de gouvernance donnait satisfaction dans la configuration actuelle de la Société. Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 février 2026, sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, a souhaité maintenir la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général, estimant que cette structure de gouvernance demeure appropriée aux enjeux du Groupe, adaptée à la structure de son actionnariat et à la préservation des intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes.

#### Président du Conseil d'administration

M. Alexandre Mérieux, dans le cadre de son mandat de Président du Conseil d'administration, a notamment pour mission de définir et de valider la stratégie du Groupe pour le bon développement de la Société et de ses collaborateurs. Ses missions se concentrent ainsi sur les enjeux essentiels de stratégie générale. En collaboration avec le Directeur Général, il participe en outre à la définition des orientations en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale et d'innovation, ainsi qu'au recrutement des principaux cadres dirigeants.

Le mandat de Président du Conseil d'administration de M. Alexandre Mérieux arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025. Lors de sa réunion du 26 février 2026, le Conseil d'administration a confirmé son intention de maintenir M. Alexandre Mérieux dans ses fonctions de Président à l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2026, Assemblée au cours de laquelle sera soumis le renouvellement de son mandat d'administrateur.

Les mandats de M. Alexandre Mérieux sont détaillés au sein de sa biographie (cf. § 2.2.4).

#### Directeur Général

M. Pierre Boulud exerce les fonctions de Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 suivant décision du Conseil d'administration du 13 juin 2023, intervenue sur proposition de M. Alexandre Mérieux, Président du Conseil, et sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE.

Lors de sa réunion du 26 février 2026, le Conseil d'administration a confirmé son intention de maintenir M. Pierre Boulud dans ses fonctions de Directeur Général et ainsi de renouveler son mandat pour une durée supplémentaire de quatre ans à compter du 28 mai 2026.

En tant que Directeur Général, M. Pierre Boulud représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, conformément à l'article L. 225-56 du Code de commerce. M. Pierre Boulud dirige le Comité de Direction de bioMérieux afin de mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise dans toutes ses dimensions.

M. Pierre Boulud n'est pas administrateur de la Société et n'exerce pas de mandat d'administrateur en dehors du Groupe.

#### Le Comité de Direction

Le Comité de Direction est en charge de l'élaboration et de l'application de la stratégie générale de bioMérieux, validée par le Conseil d'administration. Ce comité a également pour missions d'examiner la gestion opérationnelle, de coordonner et de piloter la conduite des projets stratégiques, de définir les priorités et de mettre à disposition les moyens nécessaires auprès des différentes directions de bioMérieux, notamment de décider des investissements industriels importants.

Ce comité se réunit tous les mois. Il est présidé par M. Pierre Boulud, Directeur Général, et compte huit autres membres (soit neuf membres au total) au 31 décembre 2025, à savoir :

- M. Guillaume Bouhours, Directeur Exécutif, Finance, Achats, Systèmes d'Information ;

- M. Pierre Charbonnier, Directeur Exécutif, Qualité Globale, Manufacturing & Supply chain ;
- M. Charles K. Cooper, Directeur Exécutif, Affaires Médicales ;
- Mme Audrey Dauvet, Directrice Exécutive, Affaires Juridiques, Conformité et Affaires Publiques ;
- Mme Valérie Leyldé, Directrice Exécutive, Ressources Humaines, Communication et RSE ;
- M. Yasha Mitrotti, Directeur Exécutif, Applications Industrielles ;
- Mme Céline Roger-Dalbert, Directrice Exécutive, Recherche & Développement ;
- Mme Jennifer Zinn, Directrice Exécutive, Opérations Cliniques.



## 2.2.2 Conseil d'administration au 31 décembre 2025



\* Quatre administratrices sur un total de huit administrateurs – pourcentage calculé hors administrateur représentant les salariés.

\*\* Trois administrateurs sur un total de huit administrateurs - pourcentage calculé hors administrateur représentant les salariés

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

|                                                                                                                | Âge<br>(au 31/12/2025) | Sexe | Nationalité            | Nombre<br>d'actions | Nombre<br>de mandats<br>dans des<br>sociétés<br>cotées <sup>(a)</sup> | Indé-<br>pen-<br>dance | Date<br>initiale de<br>nomination | Échéance<br>du<br>mandat | Ancienneté<br>au Conseil<br>(au 31/12/2025) | Participation<br>à des Comités<br>du Conseil                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------|------------------------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|--------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>M. Alexandre Mérieux</b><br><i>Président<br/>du Conseil<br/>d'administration</i>                            | 51 ans                 | H    | Française              | 60                  | 2                                                                     |                        | 16/04/2004                        | 2026                     | 21 ans                                      | Comité<br>stratégique                                                                               |
| <b>M. Philippe Archinard</b>                                                                                   | 66 ans                 | H    | Française              | 30                  | 2                                                                     |                        | 10/06/2010                        | 2027                     | 15 ans                                      | Comité<br>stratégique                                                                               |
| <b>M. Jean-Luc Bélingard</b>                                                                                   | 77 ans                 | H    | Française              | 60 150              | 4                                                                     |                        | 15/09/2006                        | 2026                     | 19 ans                                      | Comité<br>stratégique<br>(Pdt)                                                                      |
| <b>M. Harold Boël</b>                                                                                          | 61 ans                 | H    | Belge                  | 150                 | 2                                                                     |                        | 30/05/2012                        | 2028                     | 13 ans                                      | Comité<br>stratégique<br>Comité d'audit<br>(Pdt)                                                    |
| <b>Groupe Industriel<br/>Marcel Dassault</b><br><i>représenté par<br/>Mme Marie-Hélène<br/>Habert-Dassault</i> | 60 ans                 | F    | Française              | 57                  | 2                                                                     |                        | 23/05/2024                        | 2028                     | 2 ans                                       | Comité<br>stratégique<br>Comité<br>nominations,<br>rémunérations<br>et RSE                          |
| <b>Mme Marie-Paule Kieny</b>                                                                                   | 70 ans                 | F    | Française<br>et Suisse | 180                 | 1                                                                     | ✓                      | 28/08/2017                        | 2029                     | 8 ans                                       | Comité<br>stratégique<br>Comité<br>nominations,<br>rémunérations<br>et RSE                          |
| <b>Mme Fanny Letier</b>                                                                                        | 46 ans                 | F    | Française              | 30                  | 2                                                                     | ✓                      | 30/05/2017                        | 2029                     | 8 ans                                       | Comité<br>stratégique<br>Comité<br>nominations,<br>rémunérations<br>et RSE (Pdte)<br>Comité d'audit |
| <b>Mme Viviane Monges</b>                                                                                      | 62 ans                 | F    | Française              | 100                 | 3                                                                     | ✓                      | 23/05/2024                        | 2028                     | 2 ans                                       | Comité<br>stratégique<br>Comité d'audit                                                             |
| <b>M. Sylvain Orenga</b><br><i>Administrateur<br/>représentant<br/>les salariés</i>                            | 60 ans                 | H    | Française              | N/A                 | N/A                                                                   |                        | 23/05/2022                        | 2026                     | 3 ans                                       | Comité<br>stratégique<br>Comité<br>nominations,<br>rémunérations<br>et RSE                          |

(a) Incluant le mandat exercé au sein de bioMérieux.

## 2.2.3 Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et du maximum fixé par la loi.

### Les administrateurs

L'Assemblée générale du 15 mai 2025 a procédé au renouvellement des mandats d'administratrice de Mme Marie-Paule Kieny et Mme Fanny Letier, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Aussi, depuis l'Assemblée générale du 15 mai 2025, le Conseil d'administration est composé de neuf administrateurs dont trois administrateurs indépendants et un administrateur représentant les salariés. Au 31 décembre 2025, le pourcentage de femmes au

sein du Conseil d'administration (hors administrateur salarié) est de 50 %, soit quatre femmes sur huit. A l'issue de l'Assemblée générale du 28 mai 2026, sous réserve de l'approbation des résolutions afférentes, cette proportion demeurera inchangée. En effet, le Conseil d'administration sera composé, hors administrateur salarié dont l'identité n'est pas connue à la date du présent document, de huit membres dont quatre femmes et quatre hommes, soit 50 % de femmes (pourcentage calculé hors administrateur salarié).

### Biographie de l'administrateur dont le renouvellement du mandat est proposé, par le Conseil d'administration, à l'Assemblée générale 2026

#### M. Alexandre Mérieux

Âgé de 51 ans, M. Alexandre Mérieux a été Président Directeur Général de la Société et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et la dissociation des fonctions, occupe les fonctions de Président du Conseil d'administration de bioMérieux.

M. Alexandre Mérieux est diplômé de l'Université de Lyon I en biologie et d'HEC Montreal Business School.

De 1999 à 2004, il a effectué sa carrière au sein de Silliker Group Corporation (devenue Mérieux NutriSciences), période durant laquelle il a occupé des fonctions marketing aux États-Unis et en Europe avant de prendre la Direction marketing et de *Business Unit* en France.

Il a rejoint le groupe bioMérieux en 2005 où il a exercé les fonctions de Directeur microbiologie industrielle. Puis entre 2011 et 2014, M. Alexandre Mérieux a été Directeur de l'unité Microbiologie et des Opérations industrielles. En avril 2014, il devient Directeur Général Délégué et dirige le Comité de Direction de la Société, puis il est nommé Président Directeur Général par le Conseil d'administration le 15 décembre 2017. M. Alexandre Mérieux est Vice-Président de l'Institut Mérieux

depuis décembre 2008. En 2009, il prend la présidence de Mérieux Développement et préside le Conseil d'administration de Mérieux NutriSciences depuis 2013.

Le descriptif de ses mandats et fonctions est indiqué au § 2.2.4. Il est administrateur de bioMérieux depuis 2004. Il est membre du Comité stratégique.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale le renouvellement du mandat de M. Alexandre Mérieux pour les raisons suivantes :

- il bénéficie d'une connaissance opérationnelle importante et historique du Groupe acquise à travers diverses responsabilités ;
- administrateur depuis 21 ans, il bénéficie d'une excellente connaissance de la Société, de son marché et de ses enjeux stratégiques, permettant d'apporter une contribution significative en tant que Président du Conseil d'administration ;
- président Directeur Général puis Président du Conseil d'administration, il exerce, depuis 2017, un rôle central dans la définition et la mise œuvre de la stratégie du Groupe ;
- pendant toute la durée de son mandat actuel, son taux d'assiduité au Conseil d'administration s'est élevé à 100 %.

### Biographie de l'administrateur dont la nomination est proposée, par le Conseil d'administration, à l'Assemblée générale 2026

#### M. François Lacoste

*Administrateur non indépendant*

Âgé de 65 ans, de nationalité française, M. François Lacoste est actuellement Vice-Président Exécutif, Affaires médicales et Scientifiques à l'Institut Mérieux.

Il était précédemment Vice-Président Directeur Exécutif, Recherche & Développement de bioMérieux et membre du Comité de Direction.

Fort d'une expérience solide au sein de l'écosystème Mérieux, M. François Lacoste a contribué activement au développement et à la structuration d'initiatives transversales, en lien étroit avec les équipes scientifiques, médicales, industrielles et support du Groupe.

M. François Lacoste est diplômé de l'École nationale vétérinaire de Toulouse, diplômé de virologie de l'Institut Pasteur de Paris et d'un CES d'Immunologie de l'École nationale vétérinaire de Maisons-Alfort. Il a également suivi une formation de management à l'INSEAD.

Principales expertises : gouvernance, expérience internationale, direction de grands groupes et/ou de sociétés cotées, stratégie & M/A, secteur de la santé, R&D et innovation.

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2025 : Vice-Président Exécutif de l'Institut Mérieux, Membre du Conseil de Surveillance de l'IHU Sepsis, Membre du Conseil d'administration de l'IHU Fondation Méditerranée, d'ID Cluster, de Lyonbiopole, de VetAgro Sup, et membre du *Strategic Expert Group* (STEG) de l'*International Pandemic Preparedness Secretariat*.

### L'administrateur représentant les salariés

M. Sylvain Orenge a été nommé le 29 avril 2022 en qualité d'administrateur représentant les salariés, en remplacement de M. Frédéric Besème, pour une période de quatre ans à compter du 23 mai 2022. Conformément à l'article 11.2 des statuts de la Société, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale devant se tenir le 28 mai 2026.

Avant cette échéance, le Comité social et économique central de bioMérieux se réunira afin de décider du renouvellement ou du remplacement de M. Sylvain Orenge aux fonctions d'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'administration.

M. Sylvain Orenge est membre du Comité nominations, rémunérations et RSE et du Comité stratégique.

## Le Président Fondateur

Les statuts permettent au Conseil d'administration de nommer, à titre honorifique, un Président Fondateur, personne physique, choisi parmi les anciens Présidents de la Société.

Le Président Fondateur est indéfiniment éligible. Il est convoqué à toutes les séances du Conseil et y assiste avec voix consultative. Son droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'administration.

Il adhère au règlement intérieur du Conseil d'administration, lequel rappelle un certain nombre de règles, dont notamment (i) l'interdiction de communiquer une information privilégiée ou d'effectuer des opérations sur des titres concernés par l'information, ou encore (ii) l'obligation pour la personne intéressée, en application d'une procédure détaillée au sein du règlement intérieur, de faire part au Conseil de toute situation laissant apparaître ou

pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts, même potentiel, entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect.

M. Alain Mérieux, ancien Président de la Société, a été nommé Président Fondateur par le Conseil d'administration en 2017. Il est précisé que les fonctions de Président Fondateur ne donnent lieu au versement d'aucune rémunération.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 17 décembre 2024, a décidé, de renouveler le mandat de Président Fondateur de M. Alain Mérieux pour une période de quatre ans, soit jusqu'au Conseil d'administration se tenant à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

## Le(s) censeur(s)

Aux termes de l'article 12 IV des statuts et de l'article VI du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil peut être assisté dans ses travaux par un à trois censeur(s) désigné(s) par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, sur recommandation du Président du Conseil d'administration et après accord du Conseil d'administration. Le censeur est nommé pour une durée de trois ans.

M. Benoît Ribadeau-Dumas a été nommé en qualité de censeur du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2024, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2027 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Président du Conseil d'administration, a en effet proposé à l'Assemblée générale de nommer M. Benoît Ribadeau-Dumas en qualité de censeur eu égard à sa solide expérience au sein de sociétés cotées internationales telles que Thales, Viridien (anciennement CGG) et Zodiac Aerospace. Le Conseil d'administration a également estimé que l'expérience en tant que haut fonctionnaire de M. Benoît Ribadeau-Dumas, son expertise en matière financière et gouvernance ainsi que son regard extérieur sur le Groupe apporteraient une valeur ajoutée significative au fonctionnement du Conseil d'administration.

Conformément à la décision du 26 février 2026 et sur recommandations du Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 28 mai 2026 de nommer, à l'issue de son mandat d'administrateur arrivant à échéance le 28 mai 2026, M. Jean-Luc Bélingard en qualité de censeur eu égard à ses compétences dans les différents domaines d'activité de la Société, sa connaissance historique de la Société et son expérience. Âgé de 77 ans, M. Jean-Luc Bélingard a été Président Directeur Général de bioMérieux de 2011 à décembre 2017.

M. Jean-Luc Bélingard est diplômé de HEC Paris et du MBA de *Cornell University* (États-Unis). Il a été Directeur Général de Roche Diagnostics et membre du Comité exécutif du groupe Roche de 1990 à 1999. Il a également été membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre entre 1999 et 2001, puis Président Directeur Général de la société IPSEN de 2001 à 2010, et Président Directeur Général de bioMérieux entre 2011 et 2017. Le descriptif de ses mandats et fonctions est indiqué au § 2.2.4. Il a occupé les fonctions d'administrateur de bioMérieux depuis 2006.

## Les représentants du Comité social et économique central (CSEC)

Au nombre de quatre, ils sont convoqués à chaque séance du Conseil d'administration.

## Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice 2025

Situation arrêtée au 31 décembre 2025

|                                          | Départ | Nomination | Renouvellement                            |
|------------------------------------------|--------|------------|-------------------------------------------|
| Conseil d'administration                 | N/A    | N/A        | Mme Fanny Letier<br>Mme Marie-Paule Kieny |
| Comité d'audit                           | N/A    | N/A        | Mme Fanny Letier                          |
| Comité nominations, rémunérations et RSE | N/A    | N/A        | Mme Fanny Letier<br>Mme Marie-Paule Kieny |
| Comité stratégique                       | N/A    | N/A        | Mme Fanny Letier<br>Mme Marie-Paule Kieny |

## Synthèse de l'échelonnement des mandats des administrateurs

| Administrateur                                               | Assemblée<br>2026 | Assemblée<br>2027 | Assemblée<br>2028 | Assemblée<br>2029 |
|--------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| M. Alexandre Mérieux                                         | •                 |                   |                   |                   |
| M. Philippe Archinard                                        |                   | •                 |                   |                   |
| M. Jean-Luc Bélingard                                        | •                 |                   |                   |                   |
| M. Harold Boël                                               |                   |                   | •                 |                   |
| Mme Marie-Paule Kieny                                        |                   |                   |                   | •                 |
| Mme Fanny Letier                                             |                   |                   |                   | •                 |
| Mme Viviane Monges                                           |                   |                   | •                 |                   |
| Groupe Industriel Marcel Dassault                            |                   |                   | •                 |                   |
| Représenté par Mme Marie-Hélène Habert-Dassault              |                   |                   |                   |                   |
| M. Sylvain Orensa (administrateur représentant les salariés) | • *               |                   |                   |                   |

\* Administrateur représentant les salariés, désigné par le Comité social et économique central de bioMérieux.

## 2.2.4 Biographies des administrateurs (au 31/12/2025)

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé, est reprise ci-dessous.



### M. Alexandre MÉRIEUX

**Président du Conseil d'administration**  
**Membre du Comité stratégique**

**Administrateur non indépendant**

Né le **15/01/1974**  
(51 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination :  
**16/04/2004**

Échéance du mandat :  
**2026**

Nombre d'actions  
dans la Société : **60**

#### PRINCIPALES EXPERTISES :

Gouvernance  
Expérience internationale  
Direction de grands  
groupes/sociétés cotées  
Stratégie et M&A  
Secteur de la santé

M. Alexandre Mérieux est diplômé de l'Université de Lyon I en biologie et d'*HEC Montreal Business School*. De 1999 à 2004, il a effectué sa carrière au sein de Silliker Group Corporation, période durant laquelle il a occupé des fonctions marketing aux États-Unis et en Europe avant de prendre la Direction marketing et de *Business Unit* en France.

Il a rejoint le groupe bioMérieux en 2005 où il a exercé les fonctions de Directeur Microbiologie Industrielle. Puis entre 2011 et 2014, M. Alexandre Mérieux a été Directeur de l'unité Microbiologie et des Opérations industrielles. En avril 2014, il devient Directeur Général Délégué et dirige le Comité de Direction de la Société, puis il est nommé Président Directeur Général par le Conseil d'administration le 15 décembre 2017. M. Alexandre Mérieux est Vice-Président de l'Institut Mérieux depuis décembre 2008. En 2009, il prend la présidence de Mérieux Développement et préside le Conseil d'administration de Mérieux NutriSciences depuis 2013.

M. Alexandre Mérieux a été Président-Directeur Général de la Société et est désormais, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et la dissociation des fonctions, Président du Conseil d'administration de bioMérieux.

#### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025

##### Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Directeur Général Délégué, Administrateur et Vice-Président de l'Institut Mérieux
- Président de Mérieux Développement SAS et de Mérieux NutriSciences Corp. (*Chairman*) (États-Unis)
- Directeur Général de Compagnie Mérieux Alliance
- Gérant de SCI ACCRA
- Administrateur de la Fondation Mérieux
- Président du Conseil d'administration de Mérieux Equity Partners SAS
- Président du Conseil du Fonds de dotation bioMérieux

##### À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup>

- Administrateur de OP Mobility France (France – société cotée)
- Représentant permanent de Mérieux Participations 2, administrateur de Financière Senior Cinq SAS (France) (anciennement Financière Senior Mendel SAS)
- Administrateur de la Fondation Jacques Chirac
- Administrateur de la Fondation Pierre Fabre

#### Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

##### Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux (fin : 2025)
- Directeur Général de bioMérieux (juillet 2023)

##### À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup>

Néant

<sup>(a)</sup> Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.





Né le **21/11/1959**  
(66 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination :  
**10/06/2010**

Échéance du mandat :  
**2027**

Nombre d'actions  
dans la Société : **30**

#### PRINCIPALES EXPERTISES :

Gouvernance

Expérience internationale

Direction de grands  
groupes/sociétés cotées

Stratégie et M&A

Finance/audit

Secteur de la santé

R&D et innovation

## M. Philippe ARCHINARD

### Membre du Comité stratégique

### Administrateur non indépendant

M. Philippe Archinard est diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (France), et titulaire d'une thèse de doctorat en biochimie de l'université de Lyon, complété par le programme de management PMD de la *Harvard Business School*. Il a été Directeur Général de la société Innogenetics (Belgique) de 2000 à 2004.

Il a ensuite été nommé Directeur Général de Transgene en 2004 et enfin Président Directeur Général en 2010. Depuis 2014, M. Philippe Archinard est Président de la Fondation de coopération scientifique BIOASTER, un institut de recherche technologique dédié à l'infectiologie et à la microbiologie. Il a été Président du pôle de compétitivité lyonnais, Lyon Biopôle, durant 11 années. Il a cessé ses fonctions opérationnelles à Transgene tout en restant administrateur de cette société et occupe le poste de Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux depuis 2021 et ce, jusqu'à fin mars 2025, date à laquelle il a cessé toute fonction opérationnelle pour l'Institut Mérieux.

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025

#### Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :

Néant

#### À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Président de BIOASTER (Fondation de coopération scientifique)
- Président du Comité de surveillance de Fabentech (France)
- Administrateur de Geneuro (France – société cotée)

### Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

#### Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Directeur Général de TSGH (France – fin : 2022)
- Administrateur de l'Institut Mérieux (France – fin : 2024)
- Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux (France – fin : 2025)
- Administrateur de Transgene SA (France – société cotée – fin : 2025)

#### À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de Phaxiam Therapeutics SA (France – société cotée – fin : 2025)
- Administrateur de NH Theraguix (France – fin : 2025)

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Né le **28/10/1948**  
(77 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination :  
**15/09/2006**

Échéance du mandat :  
**2026**

Nombre d'actions  
dans la Société : **60 150**

#### PRINCIPALES EXPERTISES :

Gouvernance

Expérience internationale

Direction de grands  
groupes/sociétés cotées

Stratégie et M&A

Secteur de la santé

## M. Jean-Luc BÉLINGARD

### Président du Comité stratégique

### Administrateur non indépendant

M. Jean-Luc Bélingard est diplômé de HEC Paris et du MBA de *Cornell University* (États-Unis). Il a été Directeur Général de Roche Diagnostics et membre du Comité exécutif du groupe Roche de 1990 à 1999. Il a également été membre du Directoire et Directeur Général de bioMérieux-Pierre Fabre entre 1999 et 2001, puis Président Directeur Général de la société IPSEN de 2001 à 2010, et Président Directeur Général de bioMérieux entre 2011 et 2017.

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025

#### Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de Transgene SA (France – société cotée)

#### À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de LabCorp of America (États-Unis – société cotée)
- Administrateur de Lupin (Inde – société cotée)

### Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

#### Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de l'Institut Mérieux (France – fin : 2024)
- Vice-Président de l'Institut Mérieux (France – fin : 2024)

#### À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de Pierre Fabre SA (France – fin : 2022)

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Né le **27/08/1964**  
(61 ans)

Nationalité : **Belge**

Première nomination :  
**30/05/2012**

Échéance du mandat :  
**2028**

Nombre d'actions  
dans la Société : **150**

**PRINCIPALES  
EXPERTISES :**

Gouvernance

Expérience internationale

Direction de grands  
groupes/sociétés cotées

Stratégie et M&A

Finance/audit

RSE

## M. Harold BOËL

**Membre du Comité stratégique**  
**Président du Comité d'audit**

**Administrateur non indépendant**

M. Harold Boël est titulaire d'un *Science Bachelor* en chimie de *Brown University* (États-Unis) et d'un diplôme d'ingénieur en science des matériaux de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il a exercé des fonctions de direction dans l'industrie sidérurgique au sein du groupe Corus. Il est *Chief Executive Officer* de la Sofina (Belgique – société cotée) depuis 2008.

### **Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025**

**Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :**

- Administrateur de MNH SAS (France)

**À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :**

- Administrateur délégué de Sofina SA (Belgique – société cotée)
- Administrateur délégué de société de Participations Industrielles (Belgique)
- Président du Conseil de Domanoy (Belgique)

### **Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices**

**Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :**

- Administrateur de Mérieux Nutriscience Corp. (États-Unis – fin : 2024)

**À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :**

- Administrateur de Cognita (Royaume-Uni – fin : 2024)

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Première nomination :  
**23 mai 2024**

Échéance du mandat :  
**2028**

Société par actions  
simplifiée au capital social  
de 512 851 968 €

Siège social : 9, rond-point  
des Champs-Élysées  
Marcel Dassault – 75008  
Paris – France

## Groupe Industriel Marcel Dassault (représenté par Mme Marie-Hélène HABERT-DASSAULT)

### Administrateur non indépendant

Le Groupe Industriel Marcel Dassault est une holding basée en France, leader dans de nombreux secteurs de pointe comme l'aéronautique, la haute technologie, le numérique, la communication. Cet administrateur, personne morale, est représenté au sein du Conseil d'administration par Mme Marie-Hélène Habert-Dassault.

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025

#### Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de MNH SAS

#### À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Président et administrateur de Dassault Médias SAS
- Président de Dassault Invest 2 SAS
- Président de Dassault Invest 3 SAS
- Président de Dassault Real Estate SAS
- Président de Financière Dassault SAS
- Président de Rond Point Investissements SAS
- Directeur Général de Dassault Wine Estate SAS
- Administrateur d'Artcurial SAS
- Administrateur de Dassault Systèmes (France – société cotée)
- Membre du Conseil de surveillance de Immobilière Dassault (France – société cotée)
- Président du Conseil d'administration et administrateur délégué de Sitam Belgique SA (Belgique)
- Président du Conseil d'administration de Sitam Luxembourg SA (Luxembourg)
- Membre du Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA (France – société cotée)

### Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

Néant

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Née le **04/04/1965**  
(60 ans)

Nationalité : **Française**

Nombre d'actions  
dans la Société : **57**

**PRINCIPALES  
EXPERTISES :**

Gouvernance  
Stratégie et M&A  
Finance/audit  
Secteur de la santé  
RSE

## **Mme Marie-Hélène HABERT-DASSAULT** **représentante permanente** **du Groupe Industriel Marcel Dassault**

**Membre du Comité stratégique**

**Membre du Comité nominations, rémunérations et RSE**

Mme Marie-Hélène Habert-Dassault est titulaire d'un DESS droit des affaires et fiscalité, d'un magistère de juriste d'affaires obtenu à l'Université Paris 2 Panthéon-Assas en 1988, et d'un master stratégie et marketing de Sciences Politiques en 1989. Elle a débuté sa carrière chez DDB Publicité à Londres comme conseil en *media planning*. Elle a rejoint le groupe Dassault en 1991 comme Directrice adjointe à la communication. Depuis 1998, elle est Directrice de la communication et du mécénat du groupe Dassault.

### **Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025**

**Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :**

Néant

**À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :**

- Membre du Conseil de surveillance de GIMD
- Administratrice de Dassault Aviation SA <sup>(b)</sup> (France – société cotée) depuis 2014, Dassault Systèmes SA <sup>(b)</sup> (France – société cotée) depuis 2014 et Artcurial SA <sup>(b)</sup>
- Administratrice et Présidente de la Fondation Serge Dassault
- Membre du Conseil de surveillance de Rond-Point Immobilier (SA)
- Gérante de H Investissements SARL, et de HDH Immobilière
- Administratrice de SIPAREX
- Administratrice de Fondation Fondamental
- Administratrice de la Fondation Gustave Roussy
- Gérante de la SCI Duquesne
- Présidente et membre du Comité stratégique du HDF (SAS)

### **Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices**

**Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :**

Néant

**À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :**

- Vice-Présidente et membre du Comité stratégique du HDF (SAS) (France – fin : 2021)
- Gérante de HDH (France – fin : 2021)
- Présidente du Conseil de surveillance de GIMD (France – fin : 2023)
- Présidente du Conseil de surveillance de Rond-Point Immobilier (SA) (France – fin : 2023)
- Vice-Présidente au Conseil de surveillance de Immobilière Dassault SA <sup>(b)</sup> (France – société cotée – fin : 2024)

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

(b) Sociétés contrôlées par GIMD au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Née le **24/04/1955**  
(70 ans)

Nationalités :  
**Française et Suisse**

Première nomination :  
**28/08/2017**

Échéance du mandat :  
**2029**

Nombre d'actions  
dans la Société : **180**

#### PRINCIPALES EXPERTISES :

Gouvernance

Expérience internationale

Stratégie et M&A

Secteur de la santé (santé  
mondiale, pays à revenus  
limités, recherche  
et développement)

R&D et innovation

RSE

## Mme Marie-Paule KIENY

**Membre du Comité stratégique**

**Membre du Comité nominations, rémunérations et RSE**

**Administratrice indépendante <sup>(a)</sup>**

Mme Marie-Paule Kieny a obtenu son doctorat en microbiologie à l'Université de Montpellier (France). Elle a publié plus de 350 articles et revues, principalement dans les domaines des maladies infectieuses, de l'immunologie, de la vaccinologie et des systèmes de santé.

Jusqu'en juin 2017, elle a occupé le poste de Sous-Directrice Générale chargée des systèmes de santé et de l'innovation à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a notamment coordonné les efforts R&D de l'OMS pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest de 2014 à 2016, et conçu le plan directeur R&D de l'OMS (plan mondial de préparation contre les épidémies de maladies émergentes). Avant de rejoindre l'OMS, Mme Marie-Paule Kieny a occupé des postes de recherche de premier plan dans les secteurs public et privé en France. Jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022, elle était Directrice de recherche à l'Inserm (Paris, France), en charge du Programme de recherche prioritaire sur les résistances aux antibiotiques, initié par la France en 2019 dans le cadre du Programme d'investissement pour l'avenir.

Entre mars et juillet 2020, elle a été membre du Comité d'analyse, de la recherche et de l'expertise (CARE), mis en place par le Président de la République Emmanuel Macron, pour conseiller le gouvernement sur les traitements, les vaccins et les tests contre la COVID-19. Entre juin 2020 et octobre 2022, elle a présidé le Comité scientifique français sur le vaccin COVID-19.

Elle est Présidente du Conseil d'administration de la Fondation *Drugs for Neglected Diseases Initiative* (DNDi, Genève, Suisse) et de la *Medicines Patent Pool Foundation* (MPPF, Genève, Suisse). Elle participe aux conseils scientifiques de plusieurs organisations actives dans le domaine de la santé.

Elle a reçu le titre d'officier de l'ordre national du Mérite, en France en 2021, et de chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur en France en 2016. Elle a reçu le titre de *doctor honoris causa* de l'Université autonome de Barcelone (Espagne) en 2019, et a été récompensée par le Prix International Inserm en 2017, le Prix Génération 2000-Impact Médecin en 1994 et le Prix Innovation Rhône-Poulenc en 1991.

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025

**Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> :**

Néant

**À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> :**

- Présidente du Conseil d'administration de la Fondation *Medicines Patent Pool* (MPPF, Genève, Suisse)
- Présidence du Conseil d'administration de la Fondation *Drugs for Neglected Diseases Initiative* (DNDi, Genève, Suisse)

### Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

**Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> :**

- Administratrice de la Fondation Mérieux (France – fin : mars 2025)

**À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> :**

Néant

(a) Administratrice indépendante selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 2.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.





Née le **15/03/1979**  
(46 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination :  
**30/05/2017**

Échéance du mandat :  
**2029**

Nombre d'actions  
dans la Société : **30**

#### PRINCIPALES EXPERTISES :

Gouvernance

Expérience internationale

Direction de grands  
groupes/sociétés cotées

Stratégie et M&A

Finance/audit

R&D et innovation

RSE

Digitalisation

## Mme Fanny LETIER

**Membre du Comité stratégique**

**Présidente du Comité nominations, rémunérations et RSE**

**Membre du Comité d'audit**

### Administratrice indépendante <sup>(a)</sup>

Mme Fanny Letier est diplômée de Sciences Politiques Paris, de l'ENA et de l'Institut français des administrateurs (IFA). Elle a été administrateur civil à la Direction Générale du Trésor (ministère des Finances) de 2004 à 2012, Secrétaire Générale du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) entre 2009 et 2012, Directrice adjointe de cabinet du ministre du Redressement productif de 2012 à 2013, et Directrice d'investissement exécutive des fonds PME de Bpifrance entre 2013 et 2018.

Elle est co-fondatrice de la société de gestion GENEEO Capital Entrepreneur et de la société d'investissement GENEEO Capital en 2019, et administratrice d'Aéroports de Paris.

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025

#### Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> :

Néant

#### À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> :

- Administratrice d'Aéroports de Paris (France – société cotée)
- Administratrice de la Fondation AnBer (France)

### Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

#### Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> :

Néant

#### À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> :

- Administratrice de l'Institut français des administrateurs (IFA) (France – fin : 2021)

(a) Administratrice indépendante selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 2.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Née le **15/10/1963**  
(62 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination :  
**23/05/2024**

Échéance du mandat :  
**2028**

Nombre d'actions  
dans la Société : **100**

#### PRINCIPALES EXPERTISES :

Gouvernance

Expérience internationale

Direction de grands  
groupes/sociétés cotées

Stratégie et M&A

Finance/audit

Secteur de la santé

R&D et innovation

RSE

Digitalisation

## Mme Viviane MONGES

**Membre du Comité stratégique**

**Membre du Comité d'audit**

**Administratrice indépendante <sup>(a)</sup>**

Mme Viviane Monges, titulaire d'un MBA de l'école supérieure de commerce de Paris, possède plus de 30 ans d'expérience en tant que Directrice financière principalement dans l'industrie pharmaceutique, et occupe plusieurs postes d'administrateurs. Elle a occupé plusieurs postes d'envergure régionale et internationale chez Wyeth/Pfizer, Novartis OTC et Galderma, en Europe et aux États-Unis. Tout au long de sa carrière, elle s'est concentrée sur la croissance des activités, l'efficacité opérationnelle, les acquisitions externes et les licences. Depuis 2017, elle se consacre à des missions au sein de Conseils d'administration en Suisse et à l'étranger dans le domaine de la santé. Elle a été notamment administratrice d'UCB, de DBV Technologies et a présidé le Conseil d'EUROAPI depuis sa création jusqu'en fin 2024. Elle siège actuellement aux Conseils d'administration de Novo Holdings, de Ferring Pharmaceuticals, d'ADC Therapeutics ainsi que de Pharvaris.

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025

**Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> :**

Néant

**À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> :**

- Administratrice de Novo Holdings (Danemark)
- Administratrice et Présidente du Comité d'audit d'ADC Therapeutics (Suisse – société cotée)
- Administratrice et Présidente du Comité d'audit, membre du Comité nomination, corporate et gouvernance de Pharvaris (Pays-Bas – société cotée)
- Administratrice et Présidente du Comité d'audit de Ferring Pharmaceuticals (Suisse)

### Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

**Au sein du Groupe <sup>(b)</sup> :**

Néant

**À l'extérieur du Groupe <sup>(b)</sup> :**

- Administratrice d'Idorsia (Suisse – société cotée – fin : 2021)
- Administratrice de Voluntis (France – société cotée – fin : 2021)
- Administratrice et Présidente du Comité d'audit de DBV Technologies (France – société cotée – fin : 2022)
- Administratrice, membre du Comité d'audit d'UCB (Belgique – société cotée – fin : 2022)
- Présidente du Conseil d'administration d'Euroapi (France – fin : 2024)

(a) Administratrice indépendante selon l'évaluation faite par le Conseil d'administration (cf. § 2.2.5).

(b) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



Né le **31/05/1965**  
(60 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination :  
**23/05/2022**

Échéance du mandat :  
**2026**

Nombre d'actions  
dans la Société : **N/A**

**PRINCIPALES  
EXPERTISES :**

Expérience internationale

Secteur de la santé

R&D et innovation

RSE

## M. Sylvain ORENGA

**Membre du Comité stratégique**

**Membre du Comité nominations, rémunérations et RSE**

**Administrateur représentant les salariés**

M. Sylvain Orensa est titulaire d'un diplôme d'ingénieur biochimiste de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (1988), et d'un diplôme d'études approfondies en écologie microbienne de l'Université Claude Bernard (Lyon, 1990). Il a intégré la société bioMérieux en 1990, en qualité de chercheur en recherche et développement. Il a occupé différentes fonctions de représentation du personnel, au sein des conseils d'établissement et d'entreprise. Il est Vice-Président R&D *Microbiology Expert* depuis 2023. En sa qualité d'administrateur représentant les salariés depuis 2022, il a, conformément à la loi, abandonné l'ensemble de ses mandats de représentation du personnel au sein de bioMérieux. Pour l'exercice de son mandat d'administrateur, il a suivi, depuis 2022, plusieurs formations auprès de l'Institut français des administrateurs (IFA).

### **Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025**

Néant

### **Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices**

Néant



Né le **10/06/1972**  
(53 ans)

Nationalité : **Française**

Première nomination :  
**23/05/2024**

Échéance du mandat :  
**2027**

#### PRINCIPALES EXPERTISES :

Gouvernance

Expérience internationale

Direction de grands  
groupes/sociétés cotées

Finance/audit

## M. Benoît RIBADEAU-DUMAS

### Censeur

M. Benoît Ribadeau-Dumas est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration (ENA). Après avoir débuté sa carrière au Conseil d'État en 1997, il intègre Thales, leader français de technologies de pointe spécialisé dans l'aérospatiale et la défense, en tant que *Director Corporate Development*. Il a occupé différentes fonctions au sein de l'entreprise jusqu'en 2009, date à laquelle il est nommé CEO de Thales Underwater Systems. M. Ribadeau-Dumas a rejoint ensuite CGG, leader mondial dans le domaine des Géosciences, au poste de *Senior Executive Vice President*, avant d'intégrer Zodiac Aerospace en tant que membre de l'*Executive Management Board* et CEO d'Aerosystems Branch. En 2017, il est nommé Directeur de cabinet du Premier ministre français. Il est actuellement *Chief Companies Officer* chez Exor.

### Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au 31/12/2025

#### Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de l'Institut Mérieux (France)
- Administrateur de Mérieux Nutrisciences Corp. (États-Unis)

#### À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de Philips (Pays-Bas – société cotée)
- Administrateur de Stellantis (Pays-Bas – société cotée)
- Administrateur de Welltec (Danemark)
- Administrateur de TagEnergy (Portugal)
- Administrateur de Galiléo Global Education (France)

### Mandats expirés exercés au cours des cinq derniers exercices

#### Au sein du Groupe <sup>(a)</sup> :

Néant

#### À l'extérieur du Groupe <sup>(a)</sup> :

- Administrateur de Cerba Healthcare (France) – Mars 2025

(a) Toute société contrôlée par la société Compagnie Mérieux Alliance SAS au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

### Adresse professionnelle des administrateurs

Les membres du Conseil d'administration peuvent être contactés au siège social de la Société à Marcy-l'Étoile (69280).

### Cumul des mandats

Les règles applicables au sein de la Société en matière de cumul des mandats sont les règles légales en vigueur.

### Intérêts des mandataires sociaux dans le capital de la Société et des sociétés du Groupe

Conformément au règlement délégué (UE) n° 2019/980 du 14 mars 2019, il est rappelé que la famille d'Alexandre Mérieux est l'un des principaux actionnaires de la société Compagnie Mérieux Alliance, qui elle-même détient, au 31 décembre 2025,

89,88 % du capital de la holding Institut Mérieux, actionnaire majoritaire de la Société, détenant 58,90 % du capital et 71,88 % des droits de vote de la Société au 31 décembre 2025 (cf. § 7.3.2 et § 7.4.1).

## 2.2.5 Administrateurs indépendants, conflits d'intérêts et autres déclarations

### Évaluation de l'indépendance des administrateurs au 26 février 2026

|                                                                                   | Critère 1 | Critère 2 | Critère 3 | Critère 4 | Critère 5 | Critère 6 | Critère 7 | Critère 8 | Indépendant |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| M. Alexandre Mérieux                                                              |           |           | ✓         | ✓         | ✓         |           |           |           |             |
| M. Philippe Archinard                                                             |           | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         |           | ✓         | ✓         |             |
| M. Jean-Luc Bélingard                                                             |           | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         |           | ✓         | ✓         |             |
| M. Harold Boël                                                                    |           | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         |           | ✓         | ✓         |             |
| Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par Mme Marie-Hélène Habert-Dassault | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         |           | ✓         | ✓         |             |
| Mme Marie-Paule Kieny                                                             |           | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓           |
| Mme Fanny Letier                                                                  | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓           |
| Mme Viviane Monges                                                                | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓           |
| M. Sylvain Orega                                                                  |           | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         | ✓         |           | ✓         |             |

Tableau établi sur la base des informations transmises par chaque intéressé.

#### Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

#### Critère 2 : Mandats croisés

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

#### Critère 3 : Relations d'affaires significatives

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil (i) significatif de la Société ou de son Groupe, (ii) ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil, et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

#### Critère 4 : Lien familial

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

#### Critère 5 : Commissaire aux comptes

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

#### Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans

Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

#### Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

#### Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité de nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration, au cours de sa séance du 26 février 2026, a pu prendre connaissance de l'analyse du Comité nominations, rémunérations et RSE sur l'indépendance des administrateurs, selon les critères du Code AFEP-MEDEF. Après en avoir débattu, le Conseil d'administration a confirmé la qualité d'indépendant des trois administratrices suivantes : Mme Viviane Monges, Mme Marie-Paule Kieny et Mme Fanny Letier, soit un pourcentage d'administrateurs indépendants de 37,5 % calculé hors administrateur représentant les salariés.

Lors des débats concernant l'indépendance de Mme Marie-Paule Kieny (cf. § 2.1 et § ci-dessous), il a notamment été rappelé que (i) le mandat d'administratrice de Mme Marie-Paule Kieny au sein de la Fondation Mérieux, fondation indépendante reconnue d'utilité publique, a pris fin le 24 mars 2025, que (ii) la Fondation perçoit des subventions notamment de la part de la Société mais également d'autres contributeurs et que (iii) pendant son mandat, Mme Marie-Paule Kieny s'est abstenue des débats et des votes qui se

tenaient au sein du Conseil d'administration concernant tout sujet relatif à la Fondation Mérieux en prévention de tout conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu la position du Comité nominations, rémunérations et RSE, a considéré que ni la relation entre la Société et la Fondation, ni celle entre cette dernière et Mme Marie-Paule Kieny ne constituent un lien d'intérêt particulier qui puisse « compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » au sens de l'article 10.2 du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil d'administration a tenu compte des éléments suivants :

- la fin du mandat de Mme Marie-Paule Kieny au sein de la Fondation Mérieux depuis le 24 mars 2025 ;
- la part des contributions de bioMérieux dans le budget total de la Fondation ;
- l'indépendance structurelle de la Fondation par rapport à bioMérieux ;

(iv) lorsque son mandat au sein de la Fondation était en vigueur, l'absence de significativité de la rémunération des fonctions de Mme Marie-Paule Kieny au sein de la Fondation par rapport à l'ensemble de ses activités ; et

(v) l'absence de pouvoir exécutif ou de contrôle de Mme Marie-Paule Kieny au sein de la Fondation pendant l'exercice de son mandat (dans la mesure où elle a été administratrice de la Fondation parmi un Conseil composé de 14 autres membres).

Ainsi, le Conseil d'administration, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs mentionnés ci-dessus a confirmé l'indépendance de Mme Marie-Paule Kieny et l'absence de conflit d'intérêts.

## Évaluation des conflits d'intérêts

Le Conseil d'administration du 26 février 2026 a évalué les liens d'affaires et les éventuels conflits d'intérêts pouvant naître des mandats de certains de ses administrateurs.

Comme mentionné ci-avant, Mme Marie-Paule Kieny a été administratrice de la Fondation Mérieux, fondation indépendante reconnue d'utilité publique, jusqu'au 24 mars 2025. Cette Fondation perçoit des subventions notamment de la part de la Société mais également d'autres contributeurs. Pendant son mandat, Mme Marie-Paule Kieny s'est abstenue des débats et

des votes qui se tenaient au sein du Conseil d'administration lorsque ceux-ci étaient relatifs à la Fondation Mérieux en prévention de tout conflit d'intérêts potentiel.

Outre Mme Marie-Paule Kieny, les administrateurs indépendants n'ont aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction. Il n'y a, dès lors, aucun conflit d'intérêts sur lequel le Conseil d'administration pourrait être amené à débattre.

## Autres déclarations

À la connaissance de la Société :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ;
- à l'exception de l'information ci-dessous, aucun des membres du Conseil d'administration n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ou placement d'entreprise sous administration judiciaire en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général. M. Philippe Archinard, administrateur de la Société, a exercé un mandat d'administrateur de 2017 à février 2025 au sein de la société NH Theraguix laquelle a fait l'objet d'une liquidation en date du 23 mai 2025, ainsi qu'un mandat d'administrateur au sein de la société Phaxiam Therapeutics (société issue de la fusion des sociétés Erytech et Pherecydes en juin 2023) de juin 2023 à juin 2025, laquelle a également fait l'objet d'une liquidation le 11 juin 2025 ;

- aucune condamnation n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration ou du Directeur Général, emportant une interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres du Conseil d'administration de la Société et leurs intérêts privés et/ou d'autres intérêts. Les conventions impliquant certains administrateurs font l'objet de la procédure des conventions réglementées et sont présentées au § 2.4.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'engagement pris par un membre du Conseil d'administration restreignant sa liberté de céder ses titres bioMérieux, autre que les règles d'initiales et périodes non autorisées.



## 2.2.6 Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration et de ses comités

### 2.2.6.1 Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités en 2025

| Administrateurs                                                                   | Conseil d'administration |                   | Comité d'audit   |                    | Comité nominations, rémunérations et RSE |                    | Comité stratégique |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
|                                                                                   | Taux de présence         | Nombre de séances | Taux de présence | Nombre de séances* | Taux de présence                         | Nombre de séances* | Taux de présence   | Nombre de séances |
| M. Alexandre Mérieux                                                              | 100 %                    | 4/4               | -                | -                  | -                                        | -                  | 100 %              | 1/1               |
| M. Philippe Archinard                                                             | 100 %                    | 4/4               | -                | -                  | -                                        | -                  | 100 %              | 1/1               |
| M. Jean-Luc Bélingard                                                             | 100 %                    | 4/4               | -                | -                  | -                                        | -                  | 100 %              | 1/1               |
| M. Harold Boël                                                                    | 100 %                    | 4/4               | 100 %            | 6/6                | -                                        | -                  | 100 %              | 1/1               |
| Groupe Industriel Marcel Dassault représenté par Mme Marie-Hélène Habert-Dassault | 100 %                    | 4/4               | -                | -                  | 100 %                                    | 5/5                | 100 %              | 1/1               |
| Mme Marie-Paule Kieny                                                             | 100 %                    | 4/4               | -                | -                  | 100 %                                    | 5/5                | 100 %              | 1/1               |
| Mme Fanny Letier                                                                  | 100 %                    | 4/4               | 83 %             | 5/6                | 100 %                                    | 5/5                | 100 %              | 1/1               |
| Mme Viviane Monges                                                                | 100 %                    | 4/4               | 100 %            | 6/6                | -                                        | -                  | 100 %              | 1/1               |
| M. Sylvain Orega                                                                  | 100 %                    | 4/4               | -                | -                  | 100 %                                    | 5/5                | 100 %              | 1/1               |
| <b>TAUX DE PARTICIPATION MOYEN</b>                                                | <b>100 %</b>             |                   | <b>94 %</b>      |                    | <b>100 %</b>                             |                    | <b>100 %</b>       |                   |

\* Dont une réunion commune incluant les membres du Comité d'audit et du Comité nominations, rémunérations et RSE.

### 2.2.6.2 Fonctionnement du Conseil d'administration et son règlement intérieur

En application des dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce ainsi que des statuts de la Société, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social. Il s'attache à promouvoir la création de valeur par la Société à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration est responsable des relations avec les actionnaires. À ce titre, il travaille en étroite collaboration avec le département Relations investisseurs (cf. § 7.1). Le Président rend compte de ses activités au Conseil d'administration, le cas échéant.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, sur convocation de son Président, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Les réunions se déroulent en présence des administrateurs ou par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication.

Le nombre de séances du Conseil et des réunions des Comités du Conseil tenues au cours de l'exercice écoulé est indiqué dans le rapport du Président du Conseil à l'Assemblée générale, qui donne également aux actionnaires toute information utile sur la participation des membres du Conseil à ces séances et réunions. Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des administrateurs sont présents.

#### Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur, adopté en 2004 par le Conseil d'administration et destiné à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires, est mis à jour régulièrement afin de tenir compte des nouvelles dispositions légales et des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF. L'ensemble des membres du Conseil s'engage à le respecter.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été mis à jour par décision du Conseil d'administration du 15 mai 2025 afin notamment de refléter les modifications apportées aux statuts de la Société, telle qu'arrêtée par décision de l'Assemblée générale du même jour.

Par ailleurs, ce règlement intérieur prévoit notamment que, préalablement à l'acceptation de ses fonctions, l'administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de sa charge, ainsi que de la réglementation relative aux infractions boursières. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et des compléments d'information que le Conseil d'administration peut lui avoir apportés, des règles relatives au Conseil prévues par le Code AFEP-MEDEF (en particulier les règles déontologiques de l'administrateur), ainsi que du Code de bonne conduite boursier adopté par la Société, ceci afin de s'y conformer.

Le règlement intérieur prévoit, également, que l'administrateur :

- bien qu'étant lui-même actionnaire et devant posséder au moins dix actions, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise ;
- a l'obligation de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre l'intérêt de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect, ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;

- (iii) doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires ;
- (iv) s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner des administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers ; de la même façon, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil de la pertinence de sa position ;
- (v) doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des comités auxquels il appartient ;
- (vi) doit se considérer astreint à une stricte obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes vis-à-vis des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions ;
- (vii) est tenu à une obligation de loyauté ;
- (viii) ne doit effectuer des opérations sur les titres de la Société que conformément au Code de bonne conduite adopté par la Société ; et
- (ix) doit fournir au Conseil l'ensemble des éléments d'informations relatifs aux rémunérations et avantages de toute nature qui lui sont versés par la Société ou l'une des sociétés du Groupe et à ses mandats et fonctions dans toutes sociétés et autres personnes morales, y compris sa participation à tous comités de sociétés françaises ou étrangères.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit qu'il doit spécifiquement et obligatoirement se prononcer sur (i) l'approbation du plan stratégique de la Société et de ses filiales, et (ii) l'approbation du budget annuel et, trimestriellement, de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration sera en charge de :

- s'assurer de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence ;
- en matière de durabilité :
  - proposer à l'Assemblée générale, sur recommandation du Comité d'audit, un auditeur du reporting de durabilité, qui peut être un organisme tiers indépendant ou un Commissaire aux comptes,
  - valider les éléments de communication destinés aux actionnaires, sur la base des recommandations du Comité d'audit,
  - valider la sélection des indicateurs qualitatifs et quantitatifs et leur gouvernance,
  - déterminer des orientations stratégiques, assurance de la résilience de la stratégie et du modèle d'affaires, par rapport aux risques et opportunités de durabilité identifiés,
  - s'assurer du suivi et de la mise en œuvre des procédures de diligence raisonnable.

Il prévoit également que le Conseil d'administration est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société et plus particulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie, ainsi que des engagements de la Société.

À titre de mesure d'ordre interne, le règlement prévoit que les pouvoirs du Directeur Général sont limités et certaines décisions définies par le Conseil doivent être soumises à son autorisation préalable.

Ainsi, le Directeur Général doit s'assurer d'obtenir spécifiquement et obligatoirement, avant d'engager la Société, l'autorisation du Conseil pour toute opération stratégique (acquisition, échange, transaction, constitution de sûretés, financement quelles que soient ses modalités...) se situant hors du plan stratégique ou du budget de la Société et excédant 30 millions d'euros.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration est accessible sur le site internet de la Société.

### 2.2.6.3 Politique de diversité au sein du Conseil d'administration et des instances dirigeantes

Sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, le Conseil d'administration, en application de l'article L. 22-10-10-2° du Code de commerce, a défini une politique de diversité au sein du Conseil d'administration et des instances dirigeantes.

Ainsi, le Conseil d'administration s'est fixé comme politique de promouvoir la diversité culturelle et internationale de ses membres, de rechercher un équilibre dans la répartition des compétences de ses membres, de leur âge et de leur expérience, ainsi que de leur domaine d'expertise (compétence en gestion, compétence médicale ou scientifique, connaissance des sociétés cotées) et de viser la parité femme/homme. Cette politique a pour objectif de permettre une représentation équilibrée et harmonieuse du Conseil, rendant possible des débats riches, variés et de qualité, au service de l'intérêt et de la stratégie de la Société.

Outre la féminisation de ses membres, le Conseil d'administration s'attache à diversifier les profils de ses administrateurs en s'appuyant notamment sur la matrice de compétence représentée par l'infographie ci-dessous. Ainsi, le Comité nominations, rémunérations et RSE soumet au Conseil d'administration ses recommandations afin de sélectionner, les candidats au renouvellement ou à la nomination conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil et à la politique susmentionnée. Le Conseil d'administration s'attache

à mettre en œuvre cette politique à chaque renouvellement de mandat ou à chaque nouvelle nomination.

Les objectifs, les modalités et les résultats de sa politique en la matière sont rendus publics dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise et intégrés dans le document d'enregistrement universel (cf. ci-dessous).

Il est par ailleurs rappelé que la Société se conforme à ses obligations légales. Le Conseil d'administration est composé au 31 décembre 2025 de neuf membres :

- en conformité avec les articles L. 225-18-1 et L. 225-20 du Code de commerce, quatre administrateurs sont des femmes : Mme Marie-Paule Kieny, Mme Fanny Letier, Mme Viviane Monges et Mme Marie-Hélène Habert-Dassault, représentante permanente du Groupe Industriel Marcel Dassault ;
- conformément à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, la Société a modifié ses statuts en 2018, pour permettre la désignation d'un administrateur représentant les salariés par le Comité central d'entreprise devenu Comité social et économique central ; M. Sylvain Orega a été désigné en cette qualité au cours de l'année 2022. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale devant se tenir le 28 mai 2026. Avant cette échéance, le Comité social et économique central de bioMérieux se réunira afin de décider du renouvellement ou du remplacement de M. Sylvain Orega aux fonctions d'administrateur représentant les salariés au sein du Conseil d'administration.

Les résultats de l'évaluation du Conseil, débattus en séance, attestent du bon fonctionnement du Conseil et de l'implication effective de chaque administrateur (cf. § 2.2.6.5).

### Politique de mixité au sein des instances dirigeantes et représentation équilibrée des femmes et des hommes

La Société s'attache à renforcer la représentation des femmes au sein de son Comité de Direction. Elle recherche ainsi à promouvoir les femmes, sans discrimination, pour leur permettre d'accéder aux postes à plus forte responsabilité et à développer leurs compétences.

En application des dispositions de l'article 8 du Code AFEP-MEDEF, sur proposition de la Direction Générale et après examen par le Comité nominations, rémunérations et RSE, le Conseil d'administration, à l'occasion de sa réunion du 14 décembre 2022, a déterminé la politique de mixité au sein de ses instances dirigeantes selon le détail suivant :

- périmètre retenu : le périmètre des instances dirigeantes retenu est le Comité de Direction dont la composition et les missions figurent au § 2.2.1 ;
- état des lieux de départ au 31 janvier 2023 : le pourcentage de femmes au sein du Comité de Direction était de 22,22 % (deux femmes et sept hommes) ;
- objectifs fixés et horizon de temps :
  - 31 décembre 2025 : atteindre 30 % de femmes au sein du Comité de Direction,
  - 31 décembre 2029 : atteindre 40 % de femmes au sein du Comité de Direction,
  - à compter de 2030 : pérenniser la mixité en maintenant une représentation de femmes minimum de 40 % au sein du Comité de Direction ;

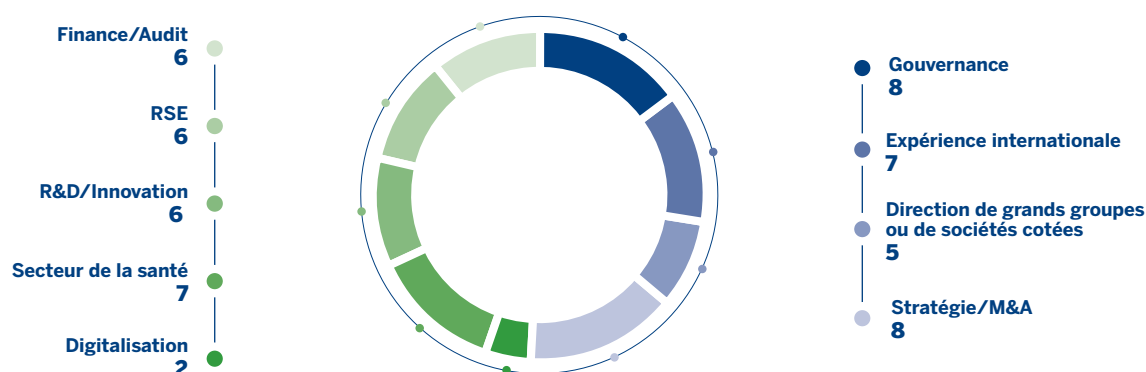
- modalités de mise en œuvre : bioMérieux favorise depuis plusieurs années la féminisation de la population de managers, ce qui devrait faciliter la réalisation des objectifs exposés ci-dessus. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait en effet partie intégrante de la politique conduite par bioMérieux et constitue l'un des leviers qui permettra de renforcer la politique de mixité soutenue par bioMérieux depuis plusieurs années. Par ailleurs, le Comité de Direction sera renouvelé en priorité par la nomination de femmes jusqu'à l'atteinte des objectifs fixés sauf si les compétences recherchées ne le permettent pas. De plus, l'atteinte de ces objectifs sera également soutenue par le renforcement de la mixité dans les *Talent Pools* et dans les postes globaux N-1 du Comité de Direction afin d'assurer la présence d'un candidat de chaque sexe lors de l'étude des plans de succession des membres du Comité de Direction.

Le Conseil d'administration avait pris acte des objectifs de mixité proposés ainsi que des modalités de mise en œuvre (plan d'action et horizon de temps). À l'occasion de la réunion du 26 février 2026, le Conseil d'administration a réalisé un suivi de l'atteinte des objectifs fixés, un point sur l'avancement et l'atteinte des résultats obtenus au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2025, bioMérieux a atteint les objectifs fixés en matière de mixité au sein de son Comité de Direction, avec une représentation féminine s'élevant à 44,44 % (soit quatre femmes sur neuf membres), dépassant ainsi le seuil de 30 % initialement fixé pour cette échéance. Ce taux, identique à celui observé au 31 décembre 2024, témoigne de la pérennisation de l'équilibre entre les femmes et les hommes au sein du Comité de Direction, en ligne avec les objectifs fixés au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, la Société supporte une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de ses postes à plus forte responsabilité. L'objectif fixé en 2020 était d'augmenter la part des femmes occupant des postes à plus forte responsabilité (niveaux 1 à 6 – 10 % des effectifs) en France, en la faisant passer de 35 % à environ 40 % entre 2020 et 2023. Dès fin 2023, l'objectif a été atteint et même dépassé avec environ 44 % de femmes au sein de ces postes. Au 31 décembre 2025, les femmes représentent environ 44 % des employés de bioMérieux dans les postes à plus forte responsabilité.

### COMPÉTENCES ET EXPERTISES REPRÉSENTÉES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2025



#### 2.2.6.4 Travaux du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à quatre reprises.

| Thématiques                                                                       | Points à l'ordre du jour en 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gestion financière                                                                | <ul style="list-style-type: none"><li>• arrêt des comptes sociaux et consolidés annuels ainsi que les comptes semestriels ; approbation des communiqués de presse correspondants ; préparation de l'Assemblée générale et approbation des différents rapports légaux ;</li><li>• approbation du budget et suivi de son exécution trimestriellement ; revue de la marche des affaires sociales ;</li><li>• approbation de la délégation au Directeur Général pour 2025, en matière de cautions, avals et garanties.</li></ul>                                                                                                                                                                                     |
| Gouvernement d'entreprise                                                         | <ul style="list-style-type: none"><li>• examen des mandats d'administrateurs arrivant à échéance et proposition du renouvellement des mandats ;</li><li>• prise de connaissance des comptes rendus et recommandations, le cas échéant, de ses comités ;</li><li>• évaluation de l'indépendance des administrateurs, des éventuels conflits d'intérêts et de la contribution effective de chacun des administrateurs ; définition d'une politique de diversité du Conseil d'administration et des instances dirigeantes ;</li><li>• prise de connaissance de l'évaluation des conventions courantes du Comité d'audit ;</li><li>• autorisation préalable et examen annuel des conventions réglementées.</li></ul> |
| Suivi des orientations stratégiques du Groupe, de ses activités et des opérations | <ul style="list-style-type: none"><li>• prise de connaissance des présentations faites par certains membres du Comité de Direction de la Société ; revue des projets majeurs de la Société ;</li><li>• point d'étape GO•28 – plan stratégique ;</li><li>• étude et approbation, le cas échéant, des opportunités de <i>Business Development</i> ;</li><li>• examen du dispositif de lutte contre la corruption et analyse des actions mises en œuvre en matière d'éthique et de conformité et suivi des contentieux ;</li><li>• cartographie des risques.</li></ul>                                                                                                                                              |
| Rémunérations                                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>• attribution gratuitement d'actions à certains salariés du Groupe ; décision des livraisons d'actions attribuées gratuitement ;</li><li>• arrêt des principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2026 (<i>Say on Pay ex ante</i>) et de la rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé (<i>Say on Pay ex post</i>).</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Divers                                                                            | <ul style="list-style-type: none"><li>• mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;</li><li>• autorisation de mise en œuvre d'un plan d'actionnariat salarié, fixation des conditions et délégation de pouvoirs ;</li><li>• modification du règlement intérieur du Conseil d'administration.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration ont participé, lors de d'une session tenue en avril 2025, à une formation sur l'intelligence artificielle, la digitalisation et la protection des données numériques. Cette formation a été réalisée par un intervenant interne à la Société avec la participation de la Direction Systèmes d'information de bioMérieux. En outre, certains des administrateurs ont souhaité assister à diverses sessions de formation dispensée par l'Institut Français des Administrateurs (IFA) et notamment l'une intitulée « Gouvernance et sécurité numérique ».

#### 2.2.6.5 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés

Le Conseil d'administration réalise de façon formalisée au travers d'un questionnaire et consacre, comme décrit dans son règlement intérieur, une fois par an, un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin notamment (i) d'évaluer la qualité, la préparation et l'efficacité des débats au sein du Conseil et de ses Comités, (ii) d'apprécier le rôle effectif du Conseil d'administration et de ses Comités dans l'exercice de leurs missions, (iii) d'analyser les éventuels dysfonctionnements perçus par le Président, les administrateurs ou les actionnaires et (iv) d'analyser les critères d'indépendance des administrateurs.

Conformément à la recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, un consultant externe a réalisé l'évaluation formalisée de son fonctionnement au titre de l'année 2024. La prochaine évaluation réalisée par un consultant externe indépendant aura lieu au titre de l'année 2027 conformément aux recommandations de l'AMF.

## Procédure d'évaluation du Conseil d'administration et des Comités

Les modalités de chaque type d'évaluation interne et externe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

|                                            | <b>Évaluation interne</b>                                                                                                                                                                                                                 | <b>Évaluation externe</b>                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lancement du processus d'évaluation</b> | Préparation de l'évaluation et définition du processus d'évaluation                                                                                                                                                                       | Sélection d'un consultant externe indépendant et définition du processus d'évaluation                                                                                                                             |
| <b>Modalités d'évaluation</b>              | Envoi aux administrateurs d'un questionnaire écrit                                                                                                                                                                                        | Envoi par le consultant externe aux administrateurs d'un questionnaire écrit puis conduite d'entretiens individuels entre le consultant externe et les administrateurs, sur la base des réponses au questionnaire |
| <b>Compilation</b>                         | Compilation des résultats et présentation au Comité nominations, rémunérations et RSE pour analyse et élaboration d'éventuelles recommandations                                                                                           | Compilation des résultats réalisée par le consultant externe pour présentation au Comité nominations, rémunérations et RSE pour élaboration d'éventuelles recommandations                                         |
| <b>Restitution et plan d'actions</b>       | Restitution des résultats de l'évaluation au Comité nominations, rémunérations et RSE, formulation de recommandations au Conseil d'administration et débat sur les résultats, validation des recommandations et plans d'actions éventuels |                                                                                                                                                                                                                   |

## Méthodologie de l'évaluation réalisée au titre de l'année 2025 – Évaluation interne

L'évaluation 2025 du Conseil d'administration a été effectuée en interne conformément aux modalités décrites dans le tableau ci-dessus.

### Conclusion de l'évaluation pour l'année 2025

Les membres du Conseil d'administration ont exprimé un important niveau de satisfaction quant à son fonctionnement, la transparence dans les échanges, la collégialité et sa diversité. Les administrateurs ont particulièrement salué la qualité des interactions avec les équipes dirigeantes, et l'animation du Conseil par son Président. Les travaux approfondis réalisés par les comités spécialisés sont sources de satisfaction. Le Conseil d'administration apprécie également une équipe dirigeante transparente permettant des échanges ouverts et constructifs. Les sujets relevant de la compétence du Conseil d'administration sont considérés comme étant traités au bon niveau hiérarchique. À l'occasion de cette évaluation annuelle, ont notamment été relevés la dynamique collective, la taille adéquate du Conseil,

son alignement avec la stratégie de la Société et la qualité de la documentation fournie. Il résulte de cette évaluation annuelle les suggestions suivantes : allonger le temps dédié aux échanges, augmenter la fréquence des interactions avec les équipes dirigeantes, maintenir voir accentuer les réunions sur sites, allonger la durée du séminaire stratégique, renforcer les profils d'experts dans les domaines identifiés au sein du Conseil, mettre en place un mode de collecte des sujets d'intérêts du Conseil à partager en séminaire, définir la méthode d'informations qui serait la plus optimale pour adresser des communications et informations aux administrateurs en dehors des périodes de réunions.

### 2.2.6.6 Réunion entre administrateurs indépendants

Depuis 2018, la Société organise une réunion annuelle réunissant les administrateurs indépendants. Par ailleurs, ces réunions peuvent se tenir à tout moment, à la demande des administrateurs concernés.

### 2.2.6.7 Fonctionnement et travaux des Comités du Conseil d'administration

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration peut constituer un ou plusieurs comités permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions, d'informations ou de recommandations. Ils peuvent également faire appel à des consultants externes, le cas échéant.

Le rôle des comités est strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux conclusions présentées par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par les études, investigations ou rapports des comités, et n'est pas tenu par les éventuelles recommandations émises par les comités.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société est doté de trois comités : le Comité d'audit, le Comité nominations, rémunérations et RSE (anciennement dénommé Comité ressources humaines, rémunérations et RSE jusqu'à la décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2025) et le Comité stratégique, tels que décrits ci-après.

## Le Comité d'audit

### Composition

Le Comité d'audit est composé de membres désignés par le Conseil d'administration en son sein et ne faisant pas partie de la Direction de la Société. Le Comité d'audit est composé, au 31 décembre 2025, comme suit :

| DONNÉES 2025 |             | Liste des membres                                 | Assiduité |
|--------------|-------------|---------------------------------------------------|-----------|
| 3 membres    | 6 séances * | M. Harold Boël (Président)                        | 100 %     |
|              |             | Mme Fanny Letier – administratrice indépendante   | 83 %      |
|              |             | Mme Viviane Monges – administratrice indépendante | 100 %     |

\* Dont une réunion commune avec le Comité nominations, rémunérations et RSE.

En raison de leur parcours académique et de leur expérience professionnelle, les membres du Comité d'audit ont tous une compétence financière ou comptable.

### Fonctionnement – Missions

Le Comité d'audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes annuels et semestriels par le Conseil d'administration. Le Comité désigne un Président parmi ses membres, n'exerçant aucun mandat (autre que le mandat d'administrateur) et aucune fonction managériale au sein de la Société et du Groupe. Le comité pourra, en concertation avec le Président du Conseil, inviter en fonction des points mis à l'ordre du jour, les membres de la Direction financière, de la Direction juridique, propriété intellectuelle et conformité, de l'audit interne, des relations investisseurs ou encore les Commissaires aux comptes, et de façon exceptionnelle, la Direction Générale. Il peut avoir recours à des experts extérieurs, le cas échéant. Le Comité d'audit peut, en concertation avec le Président du Conseil d'administration, disposer de tous les moyens qu'il juge nécessaires pour mener à bien sa mission.

Aux termes du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration en étant notamment chargé (i) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable, financière et extra-financière, en relation avec la responsabilité sociale et environnementale, (ii) de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, (iii) de faire une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale, (iv) de suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission, (v) de suivre le respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance, (vi) d'approuver la

fourniture de services autres que la certification des comptes et (vii) de procéder à la revue des projets de communication financière portant notamment sur les comptes semestriels et sur les ventes trimestrielles.

Le Comité d'audit a également pour mission en matière de durabilité de (i) formuler au Conseil d'administration une recommandation pour le choix de l'auditeur du reporting de durabilité (organisme tiers indépendant ou Commissaire aux comptes) respectant les conditions de compétences et d'indépendance requises par la loi, (ii) vérifier l'intégrité de l'information en matière de durabilité et revoir la communication faite aux actionnaires, lorsque celle-ci doit être soumise à l'approbation du Conseil d'administration, (iii) superviser la prise en compte des enjeux de durabilité dans les dispositifs de gestion existants, se prononcer sur le niveau d'appétence aux impacts et risques en matière de durabilité, et apprécier leur impact sur la stratégie d'entreprise, et (iv) transmettre au Conseil d'administration une information adaptée à la prise de décision stratégique en matière de durabilité, au moyen d'outils de pilotage.

Le Comité d'audit doit s'assurer que la Direction Générale dispose des moyens lui permettant d'identifier et de gérer les risques économiques, financiers, juridiques et en matière de durabilité auxquels le Groupe, en France et à l'étranger, est confronté dans le cadre de ses opérations courantes ou exceptionnelles.

Le Comité d'audit se réunit entre un et quatre jours avant le Conseil d'administration qui arrête les comptes annuels et semestriels et fait un compte rendu systématique de ses réunions. Il s'est tenu à six reprises en 2025 dont une fois en commun avec le Comité nominations, rémunérations et RSE pour traiter des sujets liés à la CSRD.



## Thématiques

## Principaux travaux du Comité d'audit en 2025

|                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Processus d'élaboration des informations comptables, financières et extra-financières</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>examen des comptes semestriels et annuels, incluant les annexes et les options de clôture et engagements hors bilan ainsi que le périmètre des sociétés consolidées ;</li> <li>revue des communiqués de presse portant sur les comptes annuels et semestriels ainsi que sur les chiffres d'affaires trimestriels ;</li> <li>revue du cadre de l'élaboration budgétaire ;</li> <li>examen de la politique de change de la Société et de sa mise en œuvre.</li> </ul> |
| <b>Contrôle interne et gestion des risques</b>                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>revue des rapports d'audit interne, du bilan des missions d'audit interne et du plan d'action de l'année en cours ;</li> <li>point sur la cybersécurité ;</li> <li>cartographie des risques ;</li> <li>examen du projet de document d'enregistrement universel ;</li> <li>revue des conventions courantes dans le cadre de la délégation reçue du Conseil d'administration et des conventions réglementées.</li> </ul>                                              |
| <b>Divers</b>                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>pré-approbation des services réalisés par les Commissaires aux comptes autres que la certification des comptes et approbation, au cas par cas, des missions spécifiques ;</li> <li>suivi de l'évolution réglementaire et comptable ;</li> <li>revue de la politique fiscale ;</li> <li>revue du rapport durabilité, de la communication externe et du compte rendu de l'organisme certificateur ;</li> <li>revue du plan stratégique.</li> </ul>                    |

Les Commissaires aux comptes ont fait un rapport détaillé de leur mission d'audit sur les comptes annuels et semestriels, ainsi que sur leur indépendance et ont informé régulièrement le Comité d'audit des évolutions réglementaires et comptables.

Les Commissaires aux comptes ont également discuté, à huis clos, avec les membres du Comité d'audit.

## Le Comité nominations, rémunérations et RSE

Sur décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2025, le Comité ressources humaines, rémunérations et RSE a été renommé Comité nominations, rémunérations et RSE ;

## Composition

Le Comité nominations, rémunérations et RSE est constitué, au 31 décembre 2025 comme suit :

| DONNÉES 2025     |                    | Liste des membres                                                                   | Assiduité |
|------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>4 membres</b> | <b>5 séances *</b> | Mme Fanny Letier (Présidente) – administratrice indépendante                        | 100 %     |
|                  |                    | Mme Marie-Hélène Habert-Dassault représentante du Groupe Industriel Marcel Dassault | 100 %     |
|                  |                    | Mme Marie-Paule Kieny – administratrice indépendante                                | 100 %     |
|                  |                    | M. Sylvain Orega – administrateur représentant les salariés                         | 100 %     |

\* Dont une réunion commune avec le Comité d'audit.

## Fonctionnement – Missions

Le Comité nominations, rémunérations et RSE se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président du Conseil d'administration.

En matière de nominations, le comité a la charge de faire des propositions sur la composition du Conseil après avoir examiné tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité des renouvellements de mandats. En particulier, il définit et met en œuvre une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'une démarche ne soit faite auprès de ces derniers.

En matière de succession, le comité doit établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible. Le comité revoit annuellement le plan de succession individuel, distinct, et personnalisé de chaque dirigeant mandataire social ; le Président et le Directeur Général peuvent participer pour en débattre avec le comité.

En matière de rémunération, le comité a pour missions principales de (i) faire des recommandations au Conseil d'administration

concernant la rémunération fixe et variable, le régime de retraite et de prévoyance complémentaire et spécifique, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général, (ii) proposer au Conseil d'administration un montant global pour les rémunérations allouées aux administrateurs, les règles de répartition de ces rémunérations et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil d'administration et dans les comités et (iii) proposer au Conseil, le cas échéant, les règles de fixation de la part variable de rémunération des mandataires sociaux et en contrôler l'application. Le Comité nominations, rémunérations et RSE est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux.

Concernant la politique de stock-options et d'attribution d'actions de performance, le cas échéant, le comité soumet au Conseil d'administration ses observations sur la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance de la Société proposée par le Président du Conseil d'administration, et se prononce notamment sur les différentes catégories d'attributaires, les options ou attributions d'actions accordées aux mandataires sociaux étant examinées au cas par cas par le comité.

En matière de RSE, le comité a pour mission de s'assurer du respect par la Société des obligations imposées par la nouvelle directive 2022/2464 *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et de leur intégration dans sa stratégie. Le comité formule une recommandation au Conseil d'administration sur les orientations, les objectifs et les

trajectoires en matière de durabilité. Le comité intègre, lors de sa revue de la rémunération des dirigeants, la dimension durabilité dans son analyse et ses recommandations.

Le Comité nominations, rémunérations et RSE s'est réuni cinq fois en 2025 dont une fois en commun avec le Comité d'audit pour traiter des sujets liés à la CSRD.

| Thématiques   | Principaux travaux du Comité nominations, rémunérations et RSE en 2025                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Gouvernance   | <ul style="list-style-type: none"><li>examen de la composition du Conseil d'administration notamment l'examen des mandats arrivant à échéance ;</li><li>examen des plans de succession des postes clés et des dirigeants mandataires sociaux ;</li><li>examen de l'indépendance des administrateurs ;</li><li>examen de la politique de diversité du Conseil d'administration et du Comité de Direction ;</li><li>réalisation de la synthèse des réponses relatives à l'évaluation du Conseil d'administration ainsi qu'à l'auto-évaluation des administrateurs et formulation des recommandations à cet égard ;</li><li>examen des réponses fournies par les administrateurs à l'occasion du questionnaire annuel destiné à la prévention et à l'identification des conflits d'intérêts ;</li><li>évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités.</li></ul> |
| Rémunérations | <ul style="list-style-type: none"><li>examen de la politique de rémunération des mandataires sociaux, à savoir le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les administrateurs, et des éléments de rémunération <i>ex post</i> et de leur présentation au sein du document d'enregistrement universel.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| RSE           | <ul style="list-style-type: none"><li>examen du respect des obligations de la directive CSRD et détermination et suivi des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de RSE ;</li><li>examen de la politique de la Société en matière de mixité, d'égalité professionnelle et salariale ;</li><li>examen de la feuille de route régénérative post-Convention des Entreprises pour le Climat.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Divers        | <ul style="list-style-type: none"><li>examen des résultats du plan d'actionnariat MyShare 2025 ;</li><li>examen du plan d'actionnariat salarié MyShare 2026 ;</li><li>changement de la dénomination du Comité ressources humaines, rémunérations et RSE.</li></ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

En outre, d'autres sujets ont été débattus et approuvés, le cas échéant, par le comité, tels que : la politique de rémunération des membres du Comité de Direction et celle appliquée à l'ensemble des salariés dans le Groupe (validation de l'application d'un coefficient multiplicateur de 145 % applicable sur la rémunération variable 2024 et validation de la matrice de rémunération variable applicable aux salariés au titre de l'exercice 2025), la

mise en œuvre de plans d'attribution d'actions de performance, la validation des critères de performance des actions de performance, et l'indice d'égalité professionnelle.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le comité a rendu compte au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui a remis toutes les informations utiles.

Le Comité stratégique

Composition

Le Comité stratégique, créé en 2017, est composé d'au moins trois membres désignés par le Conseil d'administration en son sein. Un Président veille au bon fonctionnement du comité.

Au 31 décembre 2025, tous les administrateurs étaient membres du Comité stratégique.

| DONNÉES 2025 |             | Liste des membres                                                                              | Assiduité |
|--------------|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 9<br>membres | 1<br>séance | M. Jean-Luc Bélingard (Président)                                                              | 100 %     |
|              |             | M. Alexandre Mérieux                                                                           | 100 %     |
|              |             | M. Philippe Archinard                                                                          | 100 %     |
|              |             | M. Harold Boël                                                                                 | 100 %     |
|              |             | Mme Marie-Hélène Habert-Dassault représentante permanente du Groupe Industriel Marcel Dassault | 100 %     |
|              |             | Mme Marie-Paule Kieny                                                                          | 100 %     |
|              |             | Mme Fanny Letier                                                                               | 100 %     |
|              |             | Mme Viviane Monges                                                                             | 100 %     |
|              |             | M. Sylvain Orensa                                                                              | 100 %     |
|              |             |                                                                                                |           |

### Fonctionnement – Missions

Le Comité se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins une fois par an, sur convocation de son Président. Le comité peut inviter des membres de la Direction de la Société et peut également faire appel à des experts extérieurs.

Le Comité stratégique a pour mission de débattre des principaux sujets stratégiques avec la Direction Générale, en particulier des évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, et d'orienter les choix stratégiques de la

Société, tant en termes de technologies que de son modèle d'affaires.

Le comité s'est réuni une fois en 2025, afin de discuter du plan stratégique de la Société.

Conformément à ses règles de fonctionnement, le Comité stratégique fait un compte rendu au Conseil d'administration de l'exécution de sa mission et lui présente les observations qu'il juge utiles.

## 2.3 Rémunération des mandataires sociaux

Les informations et les tableaux de ce chapitre ont été établis conformément à l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 relative à la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées, complétée par le décret n° 2019-1235 du même jour portant transposition de la directive « Droit des actionnaires » (*Shareholders' Rights Directive 2*, SRD 2).

Ils sont également conformes au Code AFEP-MEDEF, à son guide d'utilisation et respectent la recommandation de l'AMF n° 2012-02 sur le « gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés référant au Code AFEP-MEDEF – Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF » et la position recommandation n° 2021-02 de l'AMF « Guide d'élaboration des documents d'enregistrement universel ».

Ce chapitre précise :

- la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société pour l'exercice 2026 ;
- les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice aux mandataires sociaux.

Ce chapitre reprend les dispositions des articles L. 22-10-8, L. 22-10-9, L. 22-10-14 et L. 22-10-34 du Code de commerce et est intégré au rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionné à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ces principes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2026, sur proposition du Comité nominations, rémunérations et RSE et feront l'objet d'un vote lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2026.

À la date de publication du présent document d'enregistrement universel, les dirigeants mandataires sociaux sont :

- M. Alexandre Mérieux, Président du Conseil d'administration ;
- M. Pierre Boulud, Directeur Général.

La durée du mandat du Président du Conseil d'administration est de quatre ans renouvelables, correspondant à la durée de son mandat d'administrateur.

La durée du mandat social du Directeur Général a été fixée par le Conseil d'administration pour une durée débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 et prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025. Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 février 2026, a décidé de procéder au renouvellement du mandat de Directeur Général, à compter de l'issue de l'Assemblée générale 2026 et pour une durée identique à celle du mandat du Président du Conseil d'administration, soit quatre ans renouvelables. Le contrat de travail de M. Pierre Boulud a été suspendu du fait de sa nomination en qualité de Directeur Général en tenant compte des éléments suivants : ancienneté dans l'entreprise (2016), intérêt pour la Société (notamment car la suspension permet de fixer les conditions et modalités de retour en cas de reprise d'une activité salariée à l'issue du mandat social qui constitue un levier d'attractivité des talents aux hautes fonctions de la direction générale en leur permettant de conserver les droits et avantages acquis du fait de leur ancienneté et de leurs qualités préalables), gain de temps en évitant un traitement de la démission ou de la rupture conventionnelle par les services comptables et ressources humaines. Ledit contrat de travail suspendu est un contrat à durée indéterminée de droit français et prévoit un préavis de trois mois.

Tous les mandats sociaux sont révocables *ad nutum* par les actionnaires de la Société, et également par le Conseil d'administration.

### 2.3.1 Politique de rémunération 2026 – Vote *ex ante*

#### 2.3.1.1 Description générale

Sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, le Conseil d'administration propose une politique de rémunération des mandataires sociaux (la « Politique ») conforme à l'intérêt social de la Société, qui contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie commerciale.

#### Principes de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des administrateurs comporte une part fixe et une part variable qui tient compte de leur présence effective

aux réunions du Conseil et des comités. De plus, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation au Conseil d'administration ou à un comité est prépondérante par rapport à la part fixe.

Cette rémunération permet de favoriser l'investissement des administrateurs dans la stratégie de la Société. L'enveloppe de rémunération allouée aux administrateurs est également revue ponctuellement pour tenir compte de l'évolution de la composition du Conseil mais également des niveaux de rémunération appliqués dans d'autres sociétés comparables.

## Principes de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient nécessairement compte de la stratégie et de la performance court terme et long terme de la Société. La rémunération fixe n'est revue qu'occasionnellement en s'assurant de sa cohérence avec la performance et les évolutions de la Société. La Société est attentive au respect de l'adéquation des conditions de rémunération de ses salariés et celles des dirigeants mandataires sociaux.

Ainsi, pour définir la Politique, le Conseil d'administration prend en compte :

- l'intérêt et la stratégie de la Société ;
- les performances et l'évolution de la Société et du dirigeant, le cas échéant, sur une base annuelle et pluriannuelle ;
- la politique de rémunération de l'ensemble des cadres dirigeants du Groupe ;
- la rémunération versée directement par l'Institut Mérieux, le cas échéant ;
- des analyses de pratiques de marché qui permettent de comparer le niveau et la structure de la rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants mandataires sociaux avec ceux d'autres sociétés de taille comparable du SBF 120 (niveau et progression de la rémunération, positionnement et poids respectif de chacune des composantes de la rémunération) et des sociétés internationales opérant dans des métiers similaires ; et
- le cas échéant, des situations particulières qui peuvent donner lieu en cas de circonstances exceptionnelles à des rémunérations exceptionnelles.

Cette politique et ces éléments sont analysés et revus tous les ans par le Comité nominations, rémunérations et RSE. Le comité formule ses recommandations au Conseil d'administration qui en débat en séance puis arrête les termes de la Politique. Toute proposition de modification est étudiée par le Comité nominations, rémunérations et RSE puis soumise pour approbation au Conseil d'administration. En particulier, les dirigeants mandataires sociaux ne participent pas aux débats et évaluations de leur performance et sortent de séance, le cas échéant, et ce, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts.

Sauf disposition contraire, la Politique est applicable à tous les dirigeants mandataires sociaux, que leur mandat soit renouvelé en cours d'année ou qu'ils soient nouvellement nommés.

Les principes généraux de la Politique de rémunération tels que mentionnés dans le présent paragraphe sont sans modification par rapport à ceux présentés et approuvés par l'Assemblée générale du 15 mai 2025.

Enfin, le Conseil d'administration peut déroger, de façon exceptionnelle, à la Politique en cas de modification de l'organisation de la Société ou de sa gouvernance.

La Société continue de porter une attention particulière, le cas échéant, aux commentaires de ses actionnaires en les intégrant dans la mesure du possible et ce, dans un souci d'évolution continue (cf. § 7.1). En particulier, la Société a apporté plus de précisions à la description des critères de performance de la rémunération variable de ses dirigeants mandataires sociaux.

### 2.3.1.2 Composantes de la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux pour l'exercice 2026

#### 2.3.1.2.1 Rémunérations allouées aux administrateurs

Sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'enveloppe globale pour la rémunération allouée aux administrateurs.

Le montant maximum des rémunérations allouées aux administrateurs s'est élevé, en 2025, à 600 000 euros par an conformément à la 11<sup>e</sup> résolution approuvée lors de l'Assemblée générale de la Société du 23 mai 2024. Sous réserve de l'approbation, par l'Assemblée générale 2026, de la résolution afférente, l'enveloppe annuelle sera portée à 700 000 euros à compter de l'exercice en cours et jusqu'à prochaine décision d'Assemblée générale. Cette proposition de modifier l'enveloppe fait suite à une étude comparative de la rémunération des administrateurs au sein de sociétés du SBF120 qui a révélé que le niveau de la part fixe de rémunération des administrateurs de la Société était inférieur à la moyenne. La nouvelle politique de rémunération des administrateurs, et notamment, les nouvelles règles de répartition reprises dans la tableau ci-dessous, soumise à l'Assemblée générale permettra, si elle est approuvée, de rapprocher le niveau de part fixe de la rémunération des administrateurs de la moyenne des sociétés du SBF120, sans pour autant l'atteindre. Il est rappelé que le montant proposé

correspond à une enveloppe maximum annuelle tenant compte des nouvelles règles de répartition présentées dans le tableau ci-dessous, qui n'est pas nécessairement utilisée dans son intégralité, dans la mesure où la rémunération effectivement versée tient compte de la composition du Conseil, de ses comités ainsi que du nombre de réunions et du taux d'assiduité des administrateurs. Pour exemple, en 2025, l'enveloppe allouée était de 600 000 euros, toutefois la somme effectivement versée aux administrateurs s'est élevée à 383 000 euros.

Les règles de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs ont été fixées par le Conseil d'administration du 15 décembre 2017. Depuis la réunion du 3 septembre 2019, le Conseil d'administration a décidé de ne plus rémunérer les administrateurs pour leur participation aux réunions du Comité stratégique. Depuis la réunion du 13 mars 2024 du Conseil d'administration, selon les recommandations du Comité nominations, rémunérations et RSE, la part variable des rémunérations des membres du Comité nominations, rémunérations et RSE a été alignée avec celle du Comité d'audit, soit une part variable de 4 000 euros par réunion (contre 3 000 euros auparavant). Depuis la réunion du Conseil d'administration du 26 février 2026, et sur recommandations du Comité nominations, rémunérations et RSE, de nouvelles règles de répartition ont été fixées (voir tableau ci-après).

Pour l'exercice 2025, et depuis l'approbation de la résolution soumise à l'Assemblée générale du 15 mai 2025 au titre du *Say on Pay ex ante*, la rémunération allouée aux administrateurs était répartie de la façon suivante :

| <i>En euros</i>                          | <b>Montant fixe annuel <sup>(a)</sup></b> | <b>Montant variable</b><br><i>(par séance et par administrateur)</i> |
|------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                 | 5 000                                     | 5 000                                                                |
| Comité d'audit                           | 2 000                                     | 4 000                                                                |
| Comité nominations, rémunérations et RSE | 2 000                                     | 4 000                                                                |
| Comité stratégique                       |                                           | Aucune rémunération                                                  |

(a) Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs.

Conformément aux recommandations formulées par le Comité nominations, rémunérations et RSE et à la décision du Conseil d'administration du 26 février 2026, à compter de l'exercice 2026, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 28 mai 2026 des résolutions afférentes, la rémunération allouée aux administrateurs sera répartie de la façon suivante :

| <i>En euros</i>                                                               | <b>Montant fixe annuel <sup>(a)</sup></b> | <b>Montant variable</b><br><i>(par séance et par administrateur)</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                                                      | 10 000                                    | 5 000                                                                |
| Comité d'audit et Comité nominations, rémunérations et RSE                    | 4 000                                     | 4 000                                                                |
| Président(e) du Comité d'audit et du Comité nominations, rémunérations et RSE | 7 000                                     | 4 000                                                                |
| Comité stratégique                                                            |                                           | Aucune rémunération                                                  |

(a) Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs.

En conformité avec le Code AFEP-MEDEF, la part variable liée à l'assiduité ou à la participation au Conseil d'administration ou à un comité est prépondérante par rapport à la part fixe. Concernant les réunions communes du Comité d'audit et du Comité nominations, rémunérations et RSE, celle-ci sont comptabilisées comme des réunions des comités respectifs pour déterminer l'assiduité et la rémunération à allouer aux membres du Conseil d'administration y ayant participé.

### 2.3.1.2.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

#### Principes généraux

Le Comité nominations, rémunérations et RSE et le Conseil d'administration analysent la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans sa globalité en prenant en compte l'ensemble de ses composantes :

- part fixe ;
- part variable annuelle ;
- part variable différée ;
- part variable pluriannuelle ;
- le cas échéant, rémunération exceptionnelle ;
- options de souscription d'actions et actions de performance entièrement conditionnelles ;
- rémunérations allouées aux administrateurs ;
- avantages en nature ;
- indemnités de départ ;
- clause de non-concurrence ; et
- retraite complémentaire.

Par ailleurs, le Comité nominations, rémunérations et RSE et le Conseil d'administration ont décidé qu'aucune rémunération supplémentaire ne serait versée par une filiale du Groupe en dehors des rémunérations allouées aux administrateurs.

#### La rémunération fixe

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction et dans le domaine d'activité de la Société, l'ancienneté dans le Groupe, et les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises de taille comparable.

La rémunération fixe ne peut être revue qu'à des échéances longues – en principe deux à trois ans – hors révision globale des salaires appliquée à l'ensemble du personnel de la Société et sauf événement exceptionnel.

Par ailleurs, en sus de leurs fonctions au sein de la Société, les dirigeants mandataires sociaux peuvent exercer des fonctions au sein de l'Institut Mérieux, pour lesquelles ils peuvent être rémunérés, au titre d'un contrat de travail ou d'un mandat. Cette rémunération n'est pas refacturée à la société bioMérieux. La rémunération versée par l'Institut Mérieux est donc exclue du vote de l'Assemblée générale. Le détail de ces éléments figure au § 2.3.3 du présent document.

**Rémunération fixe annuelle**  
(montants bruts)

**Rémunération fixe qui sera soumise**  
**à l'Assemblée générale du 28 mai 2026**

|                                                                                              |                                                                            |                                                                                             |                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>M. Alexandre Mérieux</b><br><i>En sa qualité de Président du Conseil d'administration</i> | 600 000 €                                                                  | 650 000 €                                                                                   | A partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2026, proposition d'augmentation, 3 ans après la précédente évolution de salaire et en cohérence avec l'inflation cumulée sur la période |
| <b>M. Pierre Boulud</b><br><i>En sa qualité de Directeur Général</i>                         | 700 000 € annuels jusqu'au 30 juin 2025 (soit 350 000 € réellement versés) | 770 000 € annuels depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2025 (soit 385 000 € réellement versés) | Pas de changement de la rémunération fixe                                                                                                                                    |

Pour 2026, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, proposera à l'Assemblée générale d'approuver le montant de la rémunération fixe des deux dirigeants mandataires sociaux conformément aux données figurant dans les tableaux ci-avant.

**Rémunération variable annuelle**

**Principe applicable dans la Société**

Le principe de rémunération variable applicable dans la Société est le suivant :

- la part variable correspond au salaire de base annuel au 31 décembre (bioMérieux) multiplié par la cible théorique de part variable multipliée par le pourcentage d'objectifs individuels et collectifs atteints multiplié par le coefficient multiplicateur de la Société ;
- la cible théorique de part variable dépend du niveau de classification. L'atteinte des objectifs individuels et collectifs est plafonnée à 150 % de réalisation ;
- chaque collaborateur du Groupe définit ses objectifs avec son manager ;
- le coefficient multiplicateur de la Société, applicable à l'ensemble des collaborateurs (hors forces de vente et cas particuliers) est défini selon une formule arrêtée chaque année. Cette formule intègre l'évolution de la marge opérationnelle courante contributive de l'exercice clos, ainsi que des objectifs de performance non financière définis chaque année. Ces objectifs sont communiqués par la Société en début d'exercice. L'atteinte du résultat final par rapport aux objectifs définit le pourcentage du coefficient multiplicateur applicable.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux sera soumise aux mêmes plafonds et mécanismes que l'ensemble des collaborateurs.

Depuis 2025, certains collaborateurs (aux plus hauts niveaux de l'organisation) sont soumis à une règle d'ajustement supplémentaire basée sur l'évaluation de leurs *Core Behaviors* pouvant impacter le résultat final à la hausse ou à la baisse dans la limite des 150 % de plafonnement des priorités. Les dirigeants mandataires sociaux ne sont pas soumis à cette règle.

**Application spécifique aux dirigeants mandataires sociaux**

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, a défini une cible théorique de part variable pour le Directeur Général : il bénéficie d'une cible de part variable de 100 % de sa rémunération fixe. Les plafonds de taux d'atteinte des objectifs individuels (150 % maximum) et du coefficient multiplicateur (150 % maximum) sont les mêmes que pour tous les autres collaborateurs.

Le Président du Conseil d'administration quant à lui, ne bénéficie pas d'une rémunération variable.

Les objectifs du Directeur Général sont ensuite fixés pour l'exercice en cours. Ces objectifs prennent en compte des critères de performance retenus en fonction de la stratégie de la Société.

Ils sont constitués d'objectifs financiers et extra-financiers, qui sont revus chaque année et définis en fonction des priorités stratégiques définies pour le Groupe. Ils sont arrêtés par le Conseil d'administration et sont détaillés ci-après pour l'exercice 2026.

La rémunération variable se calcule de la manière suivante :

*Salaire de base annuel au 31 décembre (bioMérieux) x cible théorique de part variable x pourcentage d'objectifs individuels atteints x coefficient multiplicateur de la Société.*

Le taux de réalisation des objectifs et le montant de la part variable seront déterminés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité nominations, rémunérations et RSE, lors de la réunion au cours de laquelle seront arrêtés les comptes de l'exercice.

Le Conseil d'administration débat de la performance du Directeur Général hors de sa présence.

La Société ne prévoit pas de cas dans lesquels la rémunération variable devra être restituée.

**Directeur Général**

La cible de part variable annuelle du Directeur Général est de 100 % de sa rémunération fixe. En 2026, les objectifs seront les suivants :

- les objectifs financiers représentent 40 % de la cible de variable. Ils sont constitués d'objectifs de performance économique et financière conformément aux communications émises par la société (CEBIT pour 20 %, ventes pour 10 %, *free cash flow* pour 10 %) ;
- les objectifs extra-financiers hors RSE représentent 40 % de la cible de variable. Ils sont constitués (i) d'objectifs liés aux priorités d'entreprise pour 2026 pour 15 %, (ii) d'objectifs de satisfaction clients pour 10 % et (iii) d'objectifs relatifs à l'exécution de la feuille de route stratégique pour 15 % ;
- les objectifs extra-financiers RSE représentent 20 % de la cible de variable. Ils sont constitués de critères liés à (i) des objectifs de réduction CO<sub>2</sub> scopes 1 & 2 pour 5 %, (ii) des objectifs liés à la réduction CO<sub>2</sub> scope 3 pour 5 %, (iii) des objectifs liés à la diversité pour 5 %, et (iv) des objectifs en matière de sécurité et bien-être des collaborateurs pour 5 %.

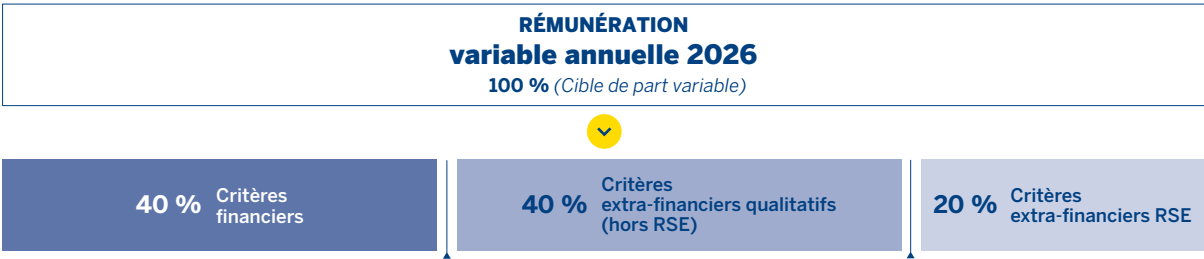
La Société a décidé de ne pas communiquer le détail de certains critères pour des raisons de confidentialité.



Ci-dessous le détail des objectifs définis pour 2026 :

| Description des critères                     | Pondération  | Minimum    | Cible        | Maximum      |
|----------------------------------------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| <b>Critères financiers</b>                   |              |            |              |              |
| CEBIT * : réel vs budget                     | 20 %         | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| Ventes : réel vs budget                      | 10 %         | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| Free cash flow : réel vs budget              | 10 %         | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| <b>Sous-total</b>                            | <b>40 %</b>  | <b>0 %</b> | <b>100 %</b> | <b>150 %</b> |
| <b>Critères extra-financiers (hors RSE)</b>  |              |            |              |              |
| Priorités d'entreprise pour 2026             | 15 %         | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| Satisfaction clients                         | 10 %         | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| Exécution de la feuille de route stratégique | 15 %         | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| <b>Sous-total</b>                            | <b>40 %</b>  | <b>0 %</b> | <b>100 %</b> | <b>150 %</b> |
| <b>Critères extra-financiers RSE</b>         |              |            |              |              |
| Réduction CO <sub>2</sub> scopes 1 & 2       | 5 %          | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| Réduction CO <sub>2</sub> scope 3            | 5 %          | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| Diversité                                    | 5 %          | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| Sécurité et bien-être des collaborateurs     | 5 %          | 0 %        | 100 %        | 150 %        |
| <b>Sous-total</b>                            | <b>20 %</b>  | <b>0 %</b> | <b>100 %</b> | <b>150 %</b> |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>100 %</b> | <b>0 %</b> | <b>100 %</b> | <b>150 %</b> |

\* À périmètre et taux constants.



**Rémunération variable différée**

Le Conseil d'administration peut décider d'une rémunération variable différée d'après des critères qualitatifs, des critères quantitatifs et sous condition de présence. En 2026, aucune rémunération variable différée ne sera proposée au Président du Conseil d'administration ou au Directeur Général.

**Rémunérations variables pluriannuelles**

Des rémunérations variables pluriannuelles peuvent être mises en place pour les dirigeants mandataires sociaux. En 2026, aucune rémunération variable pluriannuelle ne sera proposée au Président du Conseil d'administration ou au Directeur Général.

**Rémunérations exceptionnelles**

Les dirigeants mandataires sociaux peuvent bénéficier de rémunérations exceptionnelles dans des cas de performance spécifique ou de mise en œuvre particulièrement réussie de certains projets par lesdits dirigeants. En 2026, aucune rémunération exceptionnelle ne sera proposée au Président du Conseil d'administration ou au Directeur Général.

**Options de souscription d'actions et actions de performance**

**Principes généraux**

Le niveau de l'attribution déterminé tient compte de l'ensemble des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et des pratiques de marché suivies par des sociétés cotées comparables.

D'une façon générale, les proportions respectives d'options de souscription d'actions et d'actions de performance allouées varient selon le niveau de responsabilité et la performance des bénéficiaires, la proportion d'options de souscription d'actions et d'actions de performance croissant avec le niveau des responsabilités et la performance.

Conformément au seuil fixé par le Conseil d'administration et aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, toute attribution est plafonnée à 12 mois, soit 100 % de la rémunération annuelle brute (rémunération fixe et variable cible) (valeurs IFRS 2 des actions de performance attribuées). Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF et à la résolution approuvée par l'Assemblée générale du 23 mai 2024, le nombre d'actions ordinaires susceptibles d'être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société à chaque décision d'attribution du Conseil d'administration ne pourra représenter plus de 1 % du capital social de la Société (soit 1 183 612 actions), tel que constaté au

jour de ladite décision d'attribution par le Conseil d'administration, ce plafond s'imputant sur le plafond global de 15 % du capital social susceptible d'être attribué.

Monsieur Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune attribution d'actions de performance au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration.

### Respect d'équilibre et de mesure

L'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux et la levée des options de souscription d'actions et l'acquisition des actions de performance sont liées à des conditions de performance (internes et/ou externes) sérieuses et exigeantes à satisfaire sur une période de plusieurs années consécutives. La condition de présence des dirigeants mandataires sociaux dans les effectifs de la Société, lors de la levée de l'option de souscription d'actions ou l'acquisition définitive des actions de performance, est nécessaire et formalisée dans le règlement du plan.

Le total des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance représente une faible part du capital.

### Obligation de conservation des actions attribuées par la Société

Conformément à la loi et au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration fixe lors de leur attribution, le nombre d'actions que les mandataires sociaux doivent conserver au nominatif :

- s'agissant des actions de performance, un nombre d'actions correspondant à 40 % des actions de performance qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition (i) sous condition de présence et (ii) sous conditions de performance, jusqu'à atteindre l'équivalent de deux ans de rémunération fixe brute (calcul réalisé sur la base de la rémunération en vigueur et sur la moyenne des cours de bourse de l'exercice qui précède) ;
- s'agissant des options de souscriptions d'actions, un nombre d'actions issues de chaque levée d'options correspondant à 40 % du gain net théorique (après impôt et prélèvement sociaux) calculé à la date de la levée d'options.

Ces obligations de conservation cesseront au terme des fonctions des mandataires sociaux.

Compte tenu du niveau significatif d'obligations de conservation fixé, il n'y a pas lieu d'imposer une obligation d'acheter une quantité définie d'actions de la Société lors de la disponibilité des actions de performance tel que recommandé par le Code AFEP-MEDEF.

L'ensemble des actions détenues par les dirigeants mandataires sociaux, qu'elles soient ou non soumises à l'obligation de conservation ci-dessus, doivent être détenues au nominatif.

Par ailleurs, les lois et règles de conduite internes au Groupe, visant à prévenir les délits et manquements d'initié, interdisent d'effectuer toute transaction, pour son propre compte ou pour celui d'un tiers, pendant les périodes dites de « fenêtres négatives ». Chaque année, le calendrier reprenant ces périodes d'abstention obligatoire est mis à jour conformément aux recommandations en vigueur. Pendant les périodes autorisées, la consultation préalable de la Direction juridique en cas de doute sur la capacité à réaliser une opération est rappelée dans le Code de conduite boursier. Conformément au Code AFEP-MEDEF, le dirigeant mandataire social ne peut également pas exercer pendant ces périodes d'interdiction les options de souscriptions d'actions qui lui ont été attribuées, y compris s'il s'agit de levée simple d'options non suivie d'une cession des actions.

Les plans d'attributions d'actions de performance des dirigeants, comme tous ceux mis en œuvre au sein de la Société, prévoient expressément qu'il est interdit aux dirigeants mandataires sociaux de conclure des transactions financières qui auraient pour effet de couvrir le risque inhérent à ces attributions. L'interdiction s'applique pour toute la durée de la période d'acquisition des droits et, le cas échéant, pour toute période de conservation.

En 2026, aucune option de souscription d'action ni action de performance ne sera attribuée au Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général pourra bénéficier d'une attribution cible d'actions de performance représentant l'équivalent de 125 % de sa rémunération annuelle fixe à sa date d'attribution. Cette cible est conditionnée à l'atteinte d'objectifs stratégiques à 100 % sur la période d'acquisition (critères financiers et extra-financiers, plan EC). La présence est une condition de livraison mais n'est pas une condition de performance. En plus de ces actions, il pourra se voir octroyer, au même titre que les autres membres du Comité de Direction ainsi que pour une sélection de leaders clés de l'organisation, une attribution cible complémentaire liée au plan stratégique GO•28 de la Société en septembre 2026. Pour le Directeur Général, cette attribution cible représentera l'équivalent d'environ 15 % de sa rémunération annuelle fixe à sa date d'attribution. Cette cible est conditionnée à l'atteinte d'objectifs stratégiques à 100 % sur la période d'acquisition (critères financiers). La présence est une condition de livraison mais n'est pas une condition de performance.

L'appréciation des critères de performance au titre des plans 2026 est effectuée au regard du taux d'atteinte d'une matrice composée :

- Pour le **plan du Comité de Direction (plan EC)** :
  - de l'objectif de croissance organique des ventes sur 3 années (pour un poids maximum de 40 % au taux d'atteinte 100 %),
  - de l'objectif de croissance organique du CEBIT sur 3 années (pour un poids cible de 40 % au taux d'atteinte 100 % avec un maximum pouvant aller jusqu'à 80 % lié à la surperformance),
  - de l'objectif d'atteinte de critères RSE après trois ans (pour un poids maximum de 20 %) qui sont les suivants : 10 % lié à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 & 2, l'année 2028 par rapport à l'année 2023 au taux d'atteinte 100 %, 10 % basé sur des achats durables au taux d'atteinte 100 %, soit un total d'actions acquises de 0 % à 140 % du nombre d'actions attribuées en fonction de l'atteinte des objectifs.
- Pour le **plan exceptionnel stratégique GO•28** :
  - de l'atteinte de critères de performance financière répartis comme suit :
    - de l'objectif de croissance organique des ventes de l'exercice 2028 comparé à l'exercice 2025 (avec un poids maximum de 50 % au taux d'atteinte 100 %) ;
    - de l'objectif de croissance organique du CEBIT de l'exercice 2028 comparé à l'exercice 2025 (avec un poids cible de 50 % au taux d'atteinte 100 %, pouvant aller jusqu'à 90 % en cas de surperformance) ;
 soit un total d'actions acquises de 0 % à 140 % du nombre d'actions attribuées en fonction de l'atteinte des objectifs.

### Retraites complémentaires

Les retraites complémentaires des dirigeants sont les mêmes que celles dont bénéficient les cadres de la Société, à savoir une retraite dite PER Entreprise, à cotisations définies.

### Avantages en nature

Le Président du Conseil d'administration bénéficie d'un véhicule de statut fourni par l'Institut Mérieux, non refacturé à bioMérieux. Cet élément est donc exclu du vote de l'Assemblée générale 2026.

Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de statut fourni par bioMérieux qui sera soumis au vote de l'Assemblée générale 2026.

### Indemnités de départ

Le Conseil d'administration peut décider d'une indemnité de départ dans les conditions de marché et selon les règles du Code AFEP-MEDEF.

Le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficient pas d'indemnités de départ.

### Clause de non-concurrence

La conclusion d'un accord de non-concurrence a pour objet de restreindre la liberté d'un dirigeant mandataire social d'exercer des fonctions chez un concurrent. Il s'agit d'un dispositif de protection de l'entreprise qui justifie une contrepartie financière pour le dirigeant précité.

Le Président du Conseil d'administration n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.

Le Directeur Général est soumis à une clause de non-concurrence qui lui interdit (i) d'exercer directement ou indirectement toutes fonctions salariées, de dirigeant ou de mandataire social exécutif ou non exécutif, et notamment de prendre toute participation à un organe de gouvernance (conseil d'administration ou de surveillance), sous quelle que forme que ce soit, dans des sociétés du secteur d'activité concerné, (ii) d'exercer directement ou indirectement

toute activité de prestations de services ou mission de conseil au profit des sociétés du secteur d'activité concerné comme décrit ci-après, ou de leurs dirigeants, sous quelle que forme que ce soit, (iii) d'entrer au service à quelque titre que ce soit, onéreux ou non, d'une entreprise concurrente et en particulier de toutes celles du secteur d'activité concerné, (iv) de s'intéresser directement ou indirectement sous quelque forme que ce soit à une entreprise de cet ordre, et (v) d'utiliser, pour quelque activité que ce soit, un nom comprenant le nom de la Société ou présentant une grande similitude avec celui-ci. La durée de l'obligation de non-concurrence applicable à M. Pierre Boulud est de douze mois à compter de la fin de la dernière relation contractuelle entre M. Pierre Boulud et la Société.

La contrepartie financière correspond au versement d'une indemnité, pendant la durée de l'application de la clause (maximum douze mois), équivalente à un montant total de 35 % de sa rémunération brute annuelle perçue calculée sur la base des douze derniers mois précédant la cessation des fonctions et versée de façon fractionnée, en étant divisée par douze, un douzième du total étant versé mensuellement, pendant la durée de son application.

Le Conseil d'administration pourra renoncer unilatéralement, totalement ou partiellement à la mise en œuvre de cette clause lors du départ du dirigeant. Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, l'indemnité de non-concurrence elle-même ou cumulée avec une éventuelle indemnité de départ, ne pourra pas excéder deux ans de rémunération fixe et variable annuelle. Cette indemnité de non-concurrence ne sera pas versée si le Directeur Général fait valoir ses droits à la retraite et, en tout état de cause, aucune indemnité ne pourra être versée au-delà de 65 ans.

## 2.3.2 Éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre de cet exercice aux mandataires sociaux – Vote ex post

Le paragraphe ci-dessous décrit l'ensemble des rémunérations versées ou attribuées aux mandataires sociaux par bioMérieux ou l'une de ses filiales (le « Périmètre »), mais également celles versées par l'Institut Mérieux, société mère de bioMérieux. Au sens de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, seule la rémunération versée dans le Périmètre est soumise au vote des actionnaires. Les autres rémunérations sont communiquées dans un souci de transparence.

Les mandataires sociaux sont les administrateurs, M. Alexandre Mérieux, Président du Conseil d'administration et M. Pierre Boulud, Directeur Général.

Les rémunérations décrites ci-dessous concernent tous les administrateurs, y compris, le cas échéant, ceux dont le mandat a pris fin et ceux nouvellement nommés au cours de l'exercice 2025.

### 2.3.2.1 Politique générale et vote par l'Assemblée générale – vote ex post global

La rémunération totale 2025, décrite ci-dessous respecte la politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale le 15 mai 2025.

Cette politique contribue aux performances à long terme de la Société en associant une part importante de la rémunération variable du Directeur Général à des priorités telles que des objectifs de performance économique et financière, des objectifs liés aux priorités d'entreprise tels que des objectifs de satisfaction

clients et de maîtrise des risques et des objectifs RSE constitués de critères liés à la réduction CO<sub>2</sub> des scopes 1 & 2, à la diversité dans les postes de *Corporate leadership*, et enfin à des objectifs en matière de sécurité et bien-être des collaborateurs.

L'Assemblée générale du 15 mai 2025 s'est prononcée sur la politique de rémunération 2025 – vote ex ante. Les résultats des votes sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

| Résolutions | Politique mise au vote                                | Pourcentage de voix pour |
|-------------|-------------------------------------------------------|--------------------------|
| 8           | Rémunération des mandataires sociaux                  | 87,53 %                  |
| 9           | Rémunération du Président du Conseil d'administration | 87,71 %                  |
| 10          | Rémunération du Directeur Général                     | 85,07 %                  |
| 11          | Rémunération des administrateurs                      | 99,96 %                  |

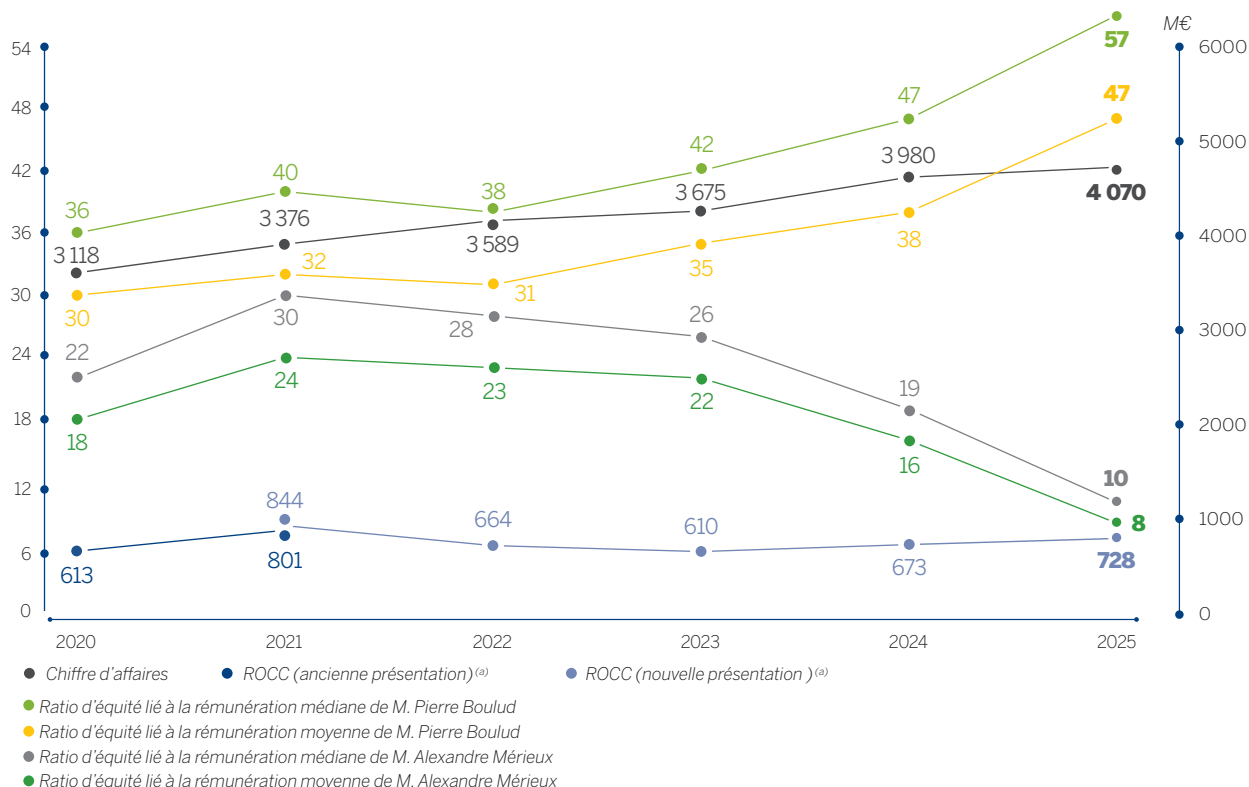
La Société continue de porter une attention particulière, le cas échéant, aux commentaires de ses actionnaires en les intégrant dans la mesure du possible et ce, dans un souci d'évolution continue (cf. § 7.1). En particulier, la Société a apporté plus de précisions à la description des critères de performance de la rémunération variable de ses dirigeants mandataires sociaux.

### 2.3.2.1.1 Ratios d'équité

En application de l'article L. 22-10-9 6° du Code de commerce, sont présentées ci-dessous les informations relatives aux ratios d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la Société en France.

## SYNTHÈSE DES RATIOS D'ÉQUITÉ

Rémunération des mandataires sociaux / rémunération des autres salariés



(a) Suite à l'acquisition de Specific Diagnostics, la Société a décidé de modifier la présentation de ses états financiers, afin de regrouper sur une ligne dédiée du compte de résultat l'ensemble des amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que l'ensemble des dépenses engagées lors de ces acquisitions. Cette ligne porte le libellé « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » et se situe en dessous du « Résultat opérationnel courant contributif ». Les données du tableau ci-dessus ont été retraitées selon cette nouvelle règle à partir de 2021.

## RÉSUMÉ DES RÉMUNÉRATIONS PERMETTANT LE CALCUL DES RATIOS D'ÉQUITÉ

|                                                     | 2020      | 2021                     | 2022      | 2023                     | 2024                     | 2025      |
|-----------------------------------------------------|-----------|--------------------------|-----------|--------------------------|--------------------------|-----------|
| Rémunération de M. Alexandre Mérieux <sup>(a)</sup> | 1 012 500 | 1 435 000                | 1 440 000 | 1 357 500                | 1 070 600 <sup>(d)</sup> | 625 000   |
| Rémunération de M. Pierre Boulud <sup>(b)</sup>     | 1 658 519 | 1 923 540 <sup>(c)</sup> | 1 947 867 | 2 297 446 <sup>(e)</sup> | 2 648 664 <sup>(e)</sup> | 3 467 103 |

(a) En qualité de Président Directeur Général depuis décembre 2017, puis de Président du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

(b) En qualité de Directeur Général Délégué depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, puis de Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

(c) Montant corrigé versus celui figurant dans le document d'enregistrement universel 2021 eu égard à une erreur de calcul dans la valorisation des actions de performance selon la norme IFRS.

(d) Montant qui exclut les avantages en nature perçus dans le cadre de l'expatriation du Président Directeur Général.

(e) Rémunération du Directeur Général Délégué devenu Directeur Général qui exclut l'intéressement perçu en année N au titre de N-1 car cette somme n'a pas été perçue en sa qualité de dirigeant mandataire social.

|                                   | 2020   | 2021                  | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   |
|-----------------------------------|--------|-----------------------|--------|--------|--------|--------|
| Rémunération moyenne des salariés | 55 518 | 59 643 <sup>(a)</sup> | 62 659 | 66 362 | 69 037 | 74 420 |
| Rémunération médiane des salariés | 45 612 | 48 520                | 51 652 | 55 005 | 56 909 | 60 981 |

(a) Montant corrigé versus celui figurant dans le document d'enregistrement universel 2021 eu égard à une erreur de calcul dans la valorisation des actions de performance selon la norme IFRS.

La Société reproduit les informations requises dans le tableau ci-dessous conformément aux lignes directrices de l'AFEP actualisées en février 2021.

#### TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I-6° ET 7° DE L'ARTICLE L. 22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

|                                                                                                      |                                                               | 2020   | 2021                | 2022    | 2023   | 2024   | 2025  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------|---------------------|---------|--------|--------|-------|
| Évolution (en %) de la rémunération par rapport à l'exercice précédent                               |                                                               |        |                     |         |        |        |       |
| M. Alexandre Mérieux                                                                                 |                                                               | -20 %  | 42 %                | 0 %     | -6 %   | -21 %  | -42 % |
| M. Pierre Boulud                                                                                     |                                                               | N/A    | 16 % <sup>(a)</sup> | 1 %     | 18 %   | 15 %   | 31 %  |
| <b>INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE</b>                                             |                                                               |        |                     |         |        |        |       |
| Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés par rapport à l'exercice précédent          |                                                               | 0,2 %  | 7 %                 | 5 %     | 6 %    | 4 %    | 8 %   |
| M. Alexandre Mérieux                                                                                 | Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés      | 18     | 24                  | 23      | 22     | 16     | 8     |
|                                                                                                      | Évolution du ratio moyen par rapport à l'exercice précédent   | -20 %  | 32 %                | -4 %    | -4 %   | -30 %  | -46 % |
| M. Pierre Boulud                                                                                     | Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés      | 30     | 32                  | 31      | 35     | 38     | 47    |
|                                                                                                      | Évolution du ratio moyen par rapport à l'exercice précédent   | N/A    | 8 %                 | -4 %    | 13 %   | 10 %   | 21 %  |
| Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés par rapport à l'exercice précédent          |                                                               | 3 %    | 6 %                 | 6 %     | 6 %    | 3 %    | 7 %   |
| M. Alexandre Mérieux                                                                                 | Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés      | 22     | 30                  | 28      | 26     | 19     | 10    |
|                                                                                                      | Évolution du ratio médiane par rapport à l'exercice précédent | -23 %  | 33 %                | -6 %    | -7 %   | -28 %  | -46 % |
| M. Pierre Boulud                                                                                     | Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés      | 36     | 40                  | 38      | 42     | 47     | 57    |
|                                                                                                      | Évolution du ratio médiane par rapport à l'exercice précédent | N/A    | 9 % <sup>(a)</sup>  | -5 %    | 11 %   | 11 %   | 22 %  |
| <b>PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>                                                                     |                                                               |        |                     |         |        |        |       |
| Chiffre d'affaires (en millions d'euros)                                                             |                                                               | 3 118  | 3 376               | 3 589   | 3 675  | 3 980  | 4 070 |
| Évolution par rapport à l'exercice précédent <sup>(b)</sup>                                          |                                                               | 19,7 % | 10,5 %              | 0,2 %   | 6,6 %  | 10,3 % | 6,2 % |
| Résultat opérationnel courant contributif ancienne présentation (en millions d'euros) <sup>(c)</sup> |                                                               | 613    | 801                 | N/A     | N/A    | N/A    | N/A   |
| Résultat opérationnel courant contributif nouvelle présentation (en millions d'euros) <sup>(c)</sup> |                                                               | N/A    | 844                 | 664     | 610    | 673    | 728   |
| Évolution par rapport à l'exercice précédent                                                         |                                                               | 57,7 % | 30,8 %              | -21,3 % | -8,2 % | 10,4 % | 8,1 % |

(a) Montant corrigé versus celui figurant dans le document d'enregistrement universel 2021 eu égard à une erreur de calcul dans la valorisation des actions de performance selon la norme IFRS.

(b) Devises et périmètre constants.

(c) Suite à l'acquisition de Specific Diagnostics, la Société a décidé de modifier la présentation de ses états financiers, afin de regrouper sur une ligne dédiée du compte de résultat l'ensemble des amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que l'ensemble des dépenses engagées lors de ces acquisitions. Cette ligne porte le libellé « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » et se situe en dessous du « Résultat opérationnel courant contributif ». Les données du tableau ci-dessus ont été retraitées selon cette nouvelle règle à partir de 2021.

### Méthodologie du calcul des ratios

La méthodologie appliquée par la Société repose sur les lignes directrices actualisées par l'AFEP.

Les ratios ont été calculés en tenant compte des éléments ci-dessous. Seule la Société est prise en compte. Les rémunérations concernent celles versées par la Société, et excluent les rémunérations et avantages versés par l'Institut Mérieux le cas échéant.

Le calcul tient compte de 3 991 salariés au 31 décembre 2025.

La rémunération des mandataires sociaux comprend le salaire de base, le bonus, l'épargne salariale (intéressement et participation) et les avantages en nature versés au cours de cette année ainsi que le total des actions de performance attribuées au titre de l'année. Pour l'épargne salariale, seules les sommes perçues en tant que mandataires sociaux sont comptabilisées. En outre, la rémunération des mandataires sociaux exclut les contributions de l'article 83 ainsi que les rémunérations versées par d'autres sociétés le cas échéant. Ainsi, les rémunérations totales présentées dans ces ratios d'équité diffèrent des rémunérations présentées aux § 2.3.2.2, 2.3.2.3 et 2.3.3.

La valorisation des actions de performance est réalisée conformément aux principes comptables IFRS.

### Calcul du numérateur

- Prise en compte des éléments versés au cours de 2025 : le salaire de base part fixe, part variable (au titre de 2024), rémunération exceptionnelle, épargne salariale (intéressement et participation versés en 2025 au titre de 2024 et uniquement

si ces sommes ont été versées aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat), primes exceptionnelles, rémunérations des administrateurs et avantages en nature.

- Prise en compte des éléments attribués au cours de l'année 2025 : attribution d'actions de performance.

Seule la rémunération de la Société est prise en compte (non-prise en compte de la rémunération et des avantages en nature de l'Institut Mérieux, le cas échéant, dans le calcul des rémunérations).

Il est pris en compte la rémunération de :

- M. Alexandre Mérieux, en qualité de Président du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;
- M. Pierre Boulud, en qualité de Directeur Général depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### Calcul du dénominateur

- Prise en compte des éléments versés au cours de 2025 : le salaire de base part fixe, part variable (bonus au titre de 2024), rémunération exceptionnelle, épargne salariale (intéressement et participation) et avantages en nature.
- Prise en compte des éléments attribués au cours de l'année 2025 : attribution d'actions de performance.

Périmètre : ensemble des salariés de la Société en CDI, CDD, CDD thésards et CDD CIFRE présents sur deux exercices. Les alternants, stagiaires, intérimaires et expatriés sont exclus.

### 2.3.2.1.2 Éléments de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2025

Pour rappel, en 2025, les règles de répartition des rémunérations allouées aux administrateurs, fixées par le Conseil d'administration du 6 mars 2025 sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, étaient les suivantes :

| <i>En euros</i>                          | <b>Montant fixe annuel <sup>(a)</sup></b> | <b>Montant variable<br/>(par séance et par administrateur)</b> |
|------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Conseil d'administration                 | 5 000                                     | 5 000                                                          |
| Comité d'audit                           | 2 000                                     | 4 000                                                          |
| Comité nominations, rémunérations et RSE | 2 000                                     | 4 000                                                          |
| Comité stratégique                       |                                           | Aucune rémunération                                            |

(a) Calculé au prorata des mois de mandat des administrateurs.



## TABEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ADMINISTRATEURS

| Membres du Conseil                               | Rémunérations versées en 2025<br>au titre de l'exercice 2025<br>(en euros) | Rémunérations versées en 2024<br>au titre de l'exercice 2024<br>(en euros) |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| M. Alexandre Mérieux                             | 25 000                                                                     | 30 000                                                                     |
| M. Philippe Archinard                            | 25 000                                                                     | 46 833                                                                     |
| M. Jean-Luc Bélingard                            | 25 000                                                                     | 37 833                                                                     |
| M. Harold Boël                                   | 51 000                                                                     | 55 000                                                                     |
| Mme. Marie-Hélène Habert-Dassault <sup>(a)</sup> | 47 000                                                                     | 56 000                                                                     |
| Mme. Marie-Paule Kieny                           | 47 000                                                                     | 38 167                                                                     |
| Mme. Fanny Letier                                | 65 000                                                                     | 78 000                                                                     |
| Mme. Viviane Monges                              | 51 000                                                                     | 35 083                                                                     |
| M. Sylvain Orensa <sup>(b)</sup>                 | 47 000                                                                     | 56 000                                                                     |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>383 000</b>                                                             | <b>432 917</b>                                                             |

(a) Mme Marie-Hélène Habert-Dassault était administratrice personne physique jusqu'à l'Assemblée générale du 23 mai 2024. Depuis cette date, le Groupe Industriel Marcel Dassault a été nommé en qualité d'administrateur personne morale de la Société et a désigné comme représentante permanente au Conseil d'administration Mme Marie-Hélène Habert-Dassault. Les rémunérations allouées au titre du mandat d'administrateur du Groupe Industriel Marcel Dassault seront versées directement à la représentante permanente telle que désignée.

(b) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux, M. Sylvain Orensa a décidé d'abandonner au profit de la Fédération Chimie Énergie CFDT l'intégralité des rémunérations attribuées au titre de son mandat d'administrateur au Conseil d'administration de la Société ainsi que celles attribuées au titre de sa qualité de membre du Comité nominations, rémunérations et RSE du Conseil d'administration de la Société.

### Autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non exécutifs (tableau 3)

#### M. Philippe Archinard – administrateur

M. Philippe Archinard a été Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux jusqu'au 31 mars 2025, en charge de l'innovation technologique et des partenariats scientifiques. Sa rémunération au titre de ses fonctions à l'Institut Mérieux a été en partie refacturée à bioMérieux, dans le cadre de la convention de prestation de services entre les deux sociétés. M. Philippe Archinard n'est pas salarié de bioMérieux et la refacturation ne contrevient pas aux règles de cumul du contrat de travail et du mandat social. Les prestations refacturées sont sans lien avec le mandat social de M. Philippe Archinard au sein de bioMérieux.

| En euros                                                                | Montants versés au titre<br>de l'exercice 2025 | Montants versés au titre<br>de l'exercice 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur <sup>(a)</sup> | 25 000                                         | 46 833                                         |
| Autres rémunérations <sup>(b)(c)</sup>                                  | 851 837                                        | 1 153 742                                      |
| <b>TOTAL</b>                                                            | <b>876 837</b>                                 | <b>1 200 575</b>                               |

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux. Aucune rémunération n'est versée à M. Philippe Archinard au titre de son mandat d'administrateur au sein de l'Institut Mérieux.

(b) Rémunérations versées par l'Institut Mérieux au titre de son mandat social :

- en 2024, 574 560 euros au titre de sa rémunération fixe, 550 000 euros au titre de sa rémunération variable, 8 316 euros au titre d'avantages en nature, 20 865,60 euros au titre du PER entreprise (incluant la part des cotisations patronales et des cotisations salariales) ;
- en 2025, 144 460 euros au titre de sa rémunération fixe, 550 000 euros au titre de sa rémunération variable, 2 079 euros au titre d'avantages en nature, 5 299 euros au titre du PER entreprise (incluant la part des cotisations patronales et des cotisations salariales).

(c) Rémunération versée par l'Institut Mérieux à titre d'indemnité de départ en retraite : 150 000 euros.

#### M. Sylvain Orensa – administrateur représentant les salariés

M. Sylvain Orensa est Chercheur expert en microbiologie au sein de la Société.

| En euros                                                                | Montants versés au titre<br>de l'exercice 2025 | Montants versés au titre<br>de l'exercice 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur <sup>(a)</sup> | 47 000                                         | 56 000                                         |
| Autres rémunérations <sup>(b)</sup>                                     | N/A                                            | N/A                                            |
| <b>TOTAL</b>                                                            | <b>47 000</b>                                  | <b>56 000</b>                                  |

(a) Au titre de son mandat d'administrateur de bioMérieux. M. Sylvain Orensa a décidé d'abandonner au profit de la Fédération Chimie Énergie CFDT l'intégralité des rémunérations attribuées au titre de son mandat d'administrateur au Conseil d'administration de la Société, ainsi que celles attribuées au titre de sa qualité de membre du Comité nominations, rémunérations et RSE du Conseil d'administration de la Société.

(b) L'administrateur représentant les salariés perçoit une rémunération au titre de son mandat au Conseil d'administrateur selon les mêmes règles de répartition que les autres administrateurs. Les éléments de rémunération résultant de son contrat de travail en sa qualité de salarié ne font pas l'objet d'une publication ceux-ci n'ayant pas de lien avec son mandat d'administrateur.

### Autres administrateurs

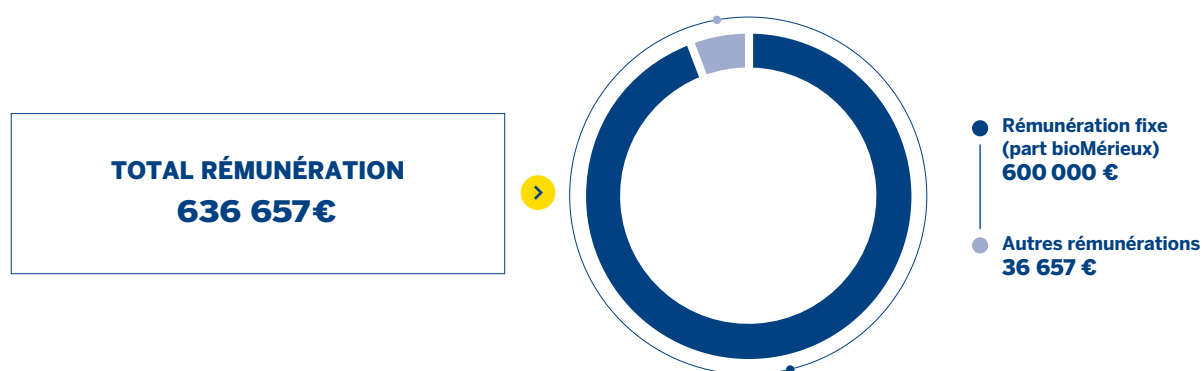
Les autres administrateurs de la Société n'ont perçu aucune autre rémunération ou avantage de toute nature durant l'exercice 2025 de la part de la Société, des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle leur mandat est exercé, à l'exception des rémunérations allouées aux administrateurs visés ci-dessus.

### 2.3.2.2 Vote ex post sur la rémunération du Président du Conseil d'administration en 2025

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

##### M. Alexandre Mérieux en sa qualité de Président du Conseil d'administration

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos                     | Montants ou valorisation comptable soumis au vote | Présentation                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunération fixe                                                                            | 600 000 €                                         | La rémunération fixe totale de 600 000 euros a été versée par bioMérieux.                                                                                                                                                              |
| Rémunération variable au titre de 2025                                                       | N/A                                               | M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.                                                                                                                                                             |
| Rémunération variable différée                                                               | N/A                                               | M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.                                                                                                                                                             |
| Rémunération variable pluriannuelle                                                          | N/A                                               | M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.                                                                                                                                                        |
| Rémunération exceptionnelle                                                                  | N/A                                               | M. Alexandre Mérieux ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.                                                                                                                                                                |
| Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme | N/A                                               | Aucune option d'action n'a été attribuée.<br>M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'actions de performance.                                                                                                                           |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur                                     | 25 000 €                                          | M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une rémunération au titre de son mandat d'administrateur dans les conditions définies par le Conseil d'administration.                                                                                |
| Valorisation des avantages                                                                   | N/A                                               | M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'un véhicule de statut fourni par la Société.                                                                                                                                                   |
| Indemnités de départ                                                                         | N/A                                               | M. Alexandre Mérieux ne bénéficie pas d'indemnité de départ.                                                                                                                                                                           |
| Indemnité de non-concurrence                                                                 | N/A                                               | M. Alexandre Mérieux n'est pas soumis à une clause de non-concurrence.                                                                                                                                                                 |
| Régime de retraite supplémentaire                                                            | 11 657 €                                          | M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon le PER Entreprise, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C. |



### 2.3.2.3 Vote ex post sur la rémunération du Directeur Général en 2025

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

##### M. Pierre Boulud en sa qualité de Directeur Général

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos                                      | Montants ou valorisation comptable soumis au vote | Présentation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunération fixe                                                                                             | 735 000 €                                         | La rémunération fixe totale de 735 000 euros a été versée au titre de son mandat social.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Rémunération variable au titre de 2025 (dont le versement est sujet à l'approbation des actionnaires en 2026) | 848 925 € (115,5 % de la rémunération fixe)       | <p>La rémunération variable fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, sur la base de la performance réalisée par le Directeur Général.</p> <p>Conformément à la politique de vote <i>ex ante</i> 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la cible de part variable annuelle du Directeur Général est de 100 % de sa rémunération fixe annuelle ;</li> <li>la rémunération variable se calcule de la manière suivante : <i>Salaire de base annuel au 31 décembre (bioMérieux) x cible théorique de part variable x pourcentage d'objectifs individuels atteints x coefficient multiplicateur de la Société.</i></li> </ul> <p>Les objectifs fixés à M. Pierre Boulud se décomposent comme suit :</p> <p>Les <b>objectifs financiers</b> représentent 40 % de la cible de variable. Ils sont constitués d'objectifs de performance économique et financière conformément aux communications émises par la société (CEBIT pour 20 %, ventes pour 10 %, <i>free cash flow</i> pour 10 %). Au regard de la performance de la Société, le Comité nominations, rémunérations et RSE a considéré que le taux d'atteinte des objectifs financiers agrégés était de 100 %.</p> <p>Ainsi, le Conseil d'administration a validé l'atteinte des objectifs financiers à hauteur de 100 %.</p> <p>Les <b>objectifs qualitatifs</b> représentent 30 % de la cible de variable. Ils sont constitués (i) d'objectifs liés aux priorités d'entreprise pour 2025 pour 20 %, et (ii) d'objectifs de satisfaction clients pour 10 %.</p> <p>Au regard de la performance de la Société, le Comité nominations, rémunérations et RSE a considéré que les objectifs qualitatifs étaient atteints et dépassés.</p> <p>Ainsi, le Conseil d'administration a validé l'atteinte des objectifs qualitatifs à hauteur de 106 %.</p> <p>L'<b>objectif de maîtrise des risques</b> représente 10 % de la cible de variable.</p> <p>Au regard de la performance de la Société, le Comité nominations, rémunérations et RSE a considéré que l'objectif de maîtrise des risques était atteint.</p> <p>Ainsi, le Conseil d'administration a validé l'atteinte de l'objectif de maîtrise des risques à hauteur de 100 %.</p> <p>Les <b>objectifs RSE</b> représentent 20 % de la cible de variable. Ils sont constitués de critères liés à (i) des objectifs de réduction CO<sub>2</sub> scopes 1, 2 &amp; 3, (ii) des objectifs de diversité dans les postes de <i>Corporate leadership</i>, et (iii) des objectifs en matière de sécurité et bien-être des collaborateurs.</p> <p>Au regard de la performance de la Société, le Comité nominations, rémunérations et RSE a considéré que les objectifs RSE étaient quasiment tous atteints ou dépassés.</p> <p>Ainsi, le Conseil d'administration a validé l'atteinte des objectifs RSE à hauteur de 113 %.</p> |

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos | Montants ou valorisation comptable soumis au vote | Présentation |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------|
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------|

Ci-dessous le détail du taux de paiement des différents objectifs :

| Critères *                                                                                                  | Pondération  | Minimum    | Cible        | Maximum      | Taux d'atteinte (en %) | Montant payé en €<br>(incluant l'impact de 105 % du coefficient multiplicateur de la Société) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|--------------|--------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Critères financiers</b>                                                                                  |              |            |              |              |                        |                                                                                               |
| <b>Sous-total</b>                                                                                           | <b>40 %</b>  | <b>0 %</b> | <b>100 %</b> | <b>150 %</b> | <b>100 %</b>           |                                                                                               |
| <b>Critères qualitatifs</b>                                                                                 |              |            |              |              |                        |                                                                                               |
| Priorités d'entreprise pour 2025                                                                            | 20 %         | 0 %        | 100 %        | 150 %        | 100 %                  |                                                                                               |
| Satisfaction clients                                                                                        | 10 %         | 0 %        | 100 %        | 150 %        | 110 %                  |                                                                                               |
| <b>Sous-total</b>                                                                                           | <b>30 %</b>  | <b>0 %</b> | <b>100 %</b> | <b>150 %</b> | <b>106 %</b>           |                                                                                               |
| <b>Critères de maîtrise des risques</b>                                                                     |              |            |              |              |                        |                                                                                               |
| <b>Sous-total</b>                                                                                           | <b>10 %</b>  | <b>0 %</b> | <b>100 %</b> | <b>150 %</b> | <b>100 %</b>           |                                                                                               |
| <b>Critères RSE</b>                                                                                         |              |            |              |              |                        |                                                                                               |
| Réduction CO <sub>2</sub> scopes 1 & 2 (-20 % vs 2019)                                                      |              | 0 %        | 100 %        | 150 %        | 144 %                  |                                                                                               |
| Réduction CO <sub>2</sub> scope 3 (Validation SBTi (Science-Based Target initiative) trajectoire scope 3)   |              | 0 %        | 100 %        | 150 %        | 120 %                  |                                                                                               |
| Diversité dans les postes de <i>Corporate Leadership</i> (40 % de femmes et 35 % de profils internationaux) | 20 %         | 0 %        | 100 %        | 150 %        | 85 %                   |                                                                                               |
| Sécurité et bien-être des collaborateurs<br>TRIR (Total Recordable Injury Rate) ≤ 2024                      |              | 0 %        | 100 %        | 150 %        | 104 %                  |                                                                                               |
| <b>Sous-total</b>                                                                                           | <b>20 %</b>  | <b>0 %</b> | <b>100 %</b> | <b>150 %</b> | <b>113 %</b>           |                                                                                               |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                | <b>100 %</b> | <b>0 %</b> | <b>100 %</b> | <b>150 %</b> | <b>105 %</b>           | <b>848 925 €</b>                                                                              |

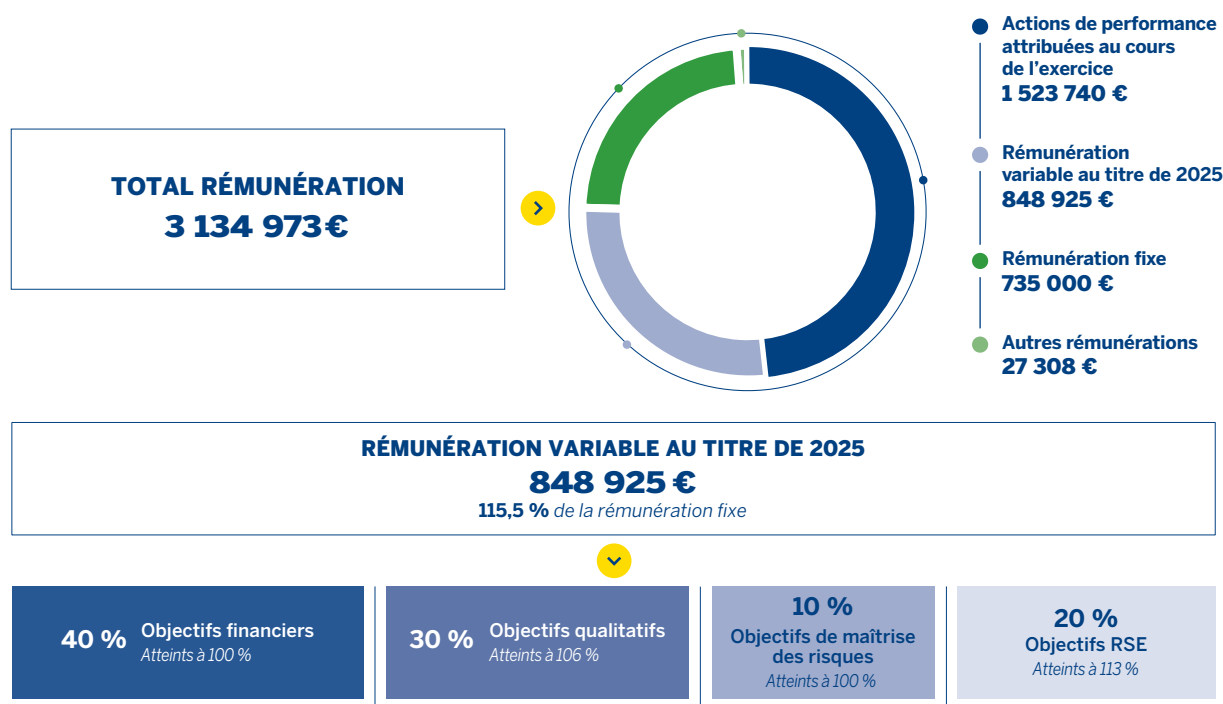
\* Certains critères ne sont pas détaillés pour des raisons de confidentialité

Le Conseil d'administration qui s'est tenu le 26 février 2026, sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, a considéré que ces objectifs étaient atteints et dépassés. Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité nominations, rémunération et RSE, a validé un taux de paiement sur les objectifs individuels de 105 %.

Le montant de la rémunération variable est, au titre d'un exercice, versé l'exercice suivant en totalité par la Société. Le montant de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2025 à M. Pierre Boulud, en qualité de Directeur Général a été arrêté à 848 925 euros (soit 115,5 % de sa rémunération fixe au titre de son mandat au sein de la Société), calculé selon la formule rappelée plus haut :

770 000 euros x 100 % (cible théorique de part variable) x 105 % (pourcentage de paiement des objectifs individuels réalisés) x 105 % (coefficient multiplicateur de la Société).

| Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos                     | Montants ou valorisation comptable soumis au vote | Présentation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rémunération variable différée                                                               | N/A                                               | M. Pierre Boulud ne bénéficie d'aucune rémunération variable différée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Rémunération variable pluriannuelle                                                          | N/A                                               | M. Pierre Boulud ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Rémunération exceptionnelle                                                                  | N/A                                               | M. Pierre Boulud ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Options d'action, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme | 1 523 740 €                                       | <p>M. Pierre Boulud a bénéficié d'une attribution d'actions de performance relative au <b>plan EC</b> le 3 septembre 2025 de 11 500 titres maximum dont 3 300 sont liés à la surperformance de la Société (soit 0,01 % du capital social, le capital étant composé de 118 361 220 titres) d'une valorisation comptable de 1 355 850 € (valeur du titre 117,90 euros).</p> <p>L'appréciation des critères de performance au titre du plan 2025 est effectuée au regard du taux d'atteinte d'une matrice composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de l'objectif de croissance organique annuelle des ventes sur 3 années (pour un poids de 40 %) ;</li> <li>de l'objectif de croissance organique annuelle du CEBIT sur 3 années (pour un poids de 40 % avec un maximum pouvant aller jusqu'à 80 % lié à la surperformance) ;</li> <li>de l'objectif d'atteinte de critères RSE (pour un poids de 20 %) composé de : <ul style="list-style-type: none"> <li>un objectif de réduction des émissions de GES scopes 1 &amp; 2 2027 vs 2023 (pour un poids de 10 %),</li> <li>deux objectifs basés sur des achats durables à la fin de l'année 2027 relatifs à nos fournisseurs et à leur évaluation RSE (pour un poids respectif de 5 % chacun) ;</li> </ul> </li> </ul> <p>soit un total d'actions acquises de 0 % à 140 % du nombre d'actions attribuées en fonction de l'atteinte des objectifs.</p> <p>Ces critères ont été choisis parce qu'ils alignent la rémunération en actions à moyen terme sur la feuille de route de la Société.</p> <p>En plus de ces actions, M. Pierre Boulud a bénéficié, au même titre qu'une sélection de leaders clés de l'organisation, d'une attribution cible complémentaire liée au <b>plan stratégique GO•28</b> de la Société le 3 septembre 2025 de 1 424 titres maximum dont 407 sont liés à la surperformance de la Société (soit 0,001 % du capital social, le capital étant composé de 118 361 220 titres) d'une valorisation comptable de 167 890 € (valeur du titre 117,90 euros).</p> <p>L'appréciation des critères de performance au titre du plan 2025 est effectuée au regard du taux d'atteinte d'une matrice composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de l'objectif de croissance organique des ventes de l'exercice 2027 comparé à l'exercice 2024 (pour un poids de 50 %) ;</li> <li>de l'objectif de croissance organique du CEBIT de l'exercice 2027 comparé à l'exercice 2024 (pour un poids de 50 % avec un maximum pouvant aller jusqu'à 90 % lié à la surperformance) ;</li> </ul> <p>soit un total d'actions acquises de 0 % à 140 % du nombre d'actions attribuées en fonction de l'atteinte des objectifs.</p> <p>Ces critères ont été choisis parce qu'ils alignent la rémunération en actions à moyen terme sur la feuille de route de la Société.</p> |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur                                     | N/A                                               | M. Pierre Boulud n'est pas administrateur de la Société.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Valorisation des avantages                                                                   | 6 113 €                                           | M. Pierre Boulud bénéficie d'un véhicule de statut.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Indemnités de départ                                                                         | N/A                                               | M. Pierre Boulud ne bénéficie pas d'indemnité de départ.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Indemnité de non-concurrence                                                                 | N/A                                               | M. Pierre Boulud est soumis à une clause de non-concurrence mais aucune indemnité de non-concurrence ne lui a été versée à ce jour.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Régime de retraite supplémentaire                                                            | 21 195 €                                          | M. Pierre Boulud bénéficie d'une retraite supplémentaire dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon le PER Entreprise, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C, au titre de son mandat social.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |



#### 2.3.2.4 Engagements pris au bénéfice des mandataires sociaux

En 2025, la Société n'a pris aucun engagement autres que ceux mentionnés dans le présent chapitre, de quelque nature que ce soit, au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

### 2.3.3 Autres informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Les informations ci-dessous correspondent aux informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux figurant dans les recommandations de l'AMF qui ne sont pas déjà fournies ci-dessus.

#### TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES (TABLEAU 1)

##### M. Alexandre Mérieux – Président du Conseil d'administration

| En euros                                                                  | 2025             | 2024             |
|---------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice <sup>(a)</sup>            | 1 135 266        | 1 252 849        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                | 0                | 0                |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 0                | 0                |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme               | 0                | 0                |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>1 135 266</b> | <b>1 252 849</b> |

(a) Détaillées au tableau 2.



**M. Pierre Boulud – Directeur Général**

| En euros                                                                                 | 2025             | 2024             |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Rémunérations attribuées au titre de l'exercice <sup>(a)</sup>                           | 1 590 038        | 1 869 032        |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                               | 0                | 0                |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>(b)</sup> | 1 523 740        | 1 225 700        |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme                              | 0                | 0                |
| <b>TOTAL</b>                                                                             | <b>3 113 778</b> | <b>3 094 732</b> |

(a) Détaillées au tableau 2.

(b) Selon la méthodologie de calcul de la norme IFRS 2 (cf. tableau 6).

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXÉCUTIFS (TABLEAU 2)**

**M. Alexandre Mérieux – Président du Conseil d'administration**

| En euros                                                                   | Montants de l'exercice 2025 |                       | Montants de l'exercice 2024 |                       |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|
|                                                                            | Attribués                   | Versés <sup>(a)</sup> | Attribués                   | Versés <sup>(a)</sup> |
| Rémunération fixe (bioMérieux)                                             | 600 000                     | 600 000               | 600 000                     | 600 000               |
| Rémunération fixe (Institut Mérieux)                                       | 253 846                     | 253 846               | 143 812                     | 143 812               |
| <b>Rémunération fixe totale</b>                                            | <b>853 846</b>              | <b>853 846</b>        | <b>743 812</b>              | <b>743 812</b>        |
| Rémunération variable (bioMérieux)                                         | N/A                         | N/A                   | N/A                         | 435 600               |
| Rémunération variable (Institut Mérieux)                                   | 250 000 <sup>(d)</sup>      | 250 000               | 250 000 <sup>(d)</sup>      | 250 000               |
| Rémunération exceptionnelle                                                | 0                           | 0                     | 0                           | 0                     |
| <b>Rémunération variable totale</b>                                        | <b>250 000</b>              | <b>250 000</b>        | <b>250 000</b>              | <b>685 600</b>        |
| Cible de variable sur le total en %<br>(uniquement sur la part bioMérieux) | N/A                         | N/A                   | N/A                         | 120 %                 |
| Rémunération variable réelle en %<br>(uniquement sur la part bioMérieux)   | N/A                         | N/A                   | N/A                         | 72,6 %                |
| Rémunération variable maximale en %<br>(uniquement sur la part bioMérieux) | N/A                         | N/A                   | N/A                         | 270 %                 |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur                   | 25 000                      | 25 000                | 30 000                      | 30 000                |
| Avantages en nature <sup>(b)</sup>                                         | 6 420                       | 6 420                 | 229 037                     | 229 037               |
| <b>TOTAL <sup>(c)</sup></b>                                                | <b>1 135 266</b>            | <b>1 135 266</b>      | <b>1 252 849</b>            | <b>1 688 449</b>      |

(a) Détail par exercice de rattachement. Représente, en ce qui concerne la rémunération variable, celle de 2024 effectivement versée en 2025, ainsi que celle de 2023 effectivement versée en 2024.

(b) Véhicule de statut fourni par la société Institut Mérieux.

(c) Ne prend pas en compte le montant versé au titre du régime de retraite complémentaire, contrairement aux montants indiqués au § 2.3.2.2.

(d) La détermination de cette partie variable sera soumise au Conseil d'administration d'avril 2026 de l'Institut Mérieux.

M. Pierre Boulud – Directeur Général

| En euros                                                                   | Montants de l'exercice 2025 |                       | Montants de l'exercice 2024 |                       |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|
|                                                                            | Attribués                   | Versés <sup>(a)</sup> | Attribués                   | Versés <sup>(a)</sup> |
| Rémunération fixe (bioMérieux, y compris mandat social)                    | 735 000                     | 735 000               | 700 000                     | 700 000               |
| <b>Rémunération fixe totale</b>                                            | <b>735 000</b>              | <b>735 000</b>        | <b>700 000</b>              | <b>700 000</b>        |
| Rémunération variable (bioMérieux)                                         | 848 925 <sup>(d)</sup>      | 1 167 250             | 1 167 250 <sup>(d)</sup>    | 721 182               |
| Rémunération exceptionnelle                                                | 0                           | 0                     | 0                           | 0                     |
| <b>Rémunération variable totale</b>                                        | <b>848 925</b>              | <b>1 167 250</b>      | <b>1 167 250</b>            | <b>721 182</b>        |
| Cible de variable sur le total en %<br>(uniquement sur la part bioMérieux) | 100 %                       | 100 %                 | 100 %                       | 100 %                 |
| Rémunération variable réelle en %<br>(uniquement sur la part bioMérieux)   | 115,5 %                     | 158,8 %               | 166,8 %                     | 103 %                 |
| Rémunération variable maximale en %<br>(uniquement sur la part bioMérieux) | 225 %                       | 225 %                 | 225 %                       | 225 %                 |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur                   | N/A                         | N/A                   | N/A                         | N/A                   |
| Avantages en nature <sup>(b)</sup>                                         | 6 113                       | 6 113                 | 1 782                       | 1 782                 |
| <b>TOTAL <sup>(c)</sup></b>                                                | <b>1 590 038</b>            | <b>1 908 363</b>      | <b>1 869 032</b>            | <b>1 422 964</b>      |

(a) Détail par exercice de rattachement. Représente, en ce qui concerne la rémunération variable, celle de 2024 effectivement versée en 2025 ainsi que celle de 2023 effectivement versée en 2024.

(b) Véhicule de statut.

(c) Ne prend pas en compte le montant versé au titre du régime de retraite supplémentaire, contrairement aux montants indiqués au § 2.3.2.3.

(d) Rémunération variable attribuée au titre de 2025 susceptible d'être versée en 2026 et attribuée en 2024 et versée en 2025.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2025 À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU 6)

| Nom              | N° et date du plan               | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice <sup>(a)</sup> | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés <sup>(b)</sup> | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| M. Pierre Boulud | 250903 EC<br>3 septembre 2025    | 11 500<br>(soit 0,01 % du capital social)                    | 1 355 850                                                                                    | 3 septembre 2028   | 3 septembre 2028      | Oui                       |
| M. Pierre Boulud | 250903 GO•28<br>3 septembre 2025 | 1 424<br>(soit 0,001 % du capital social)                    | 167 890                                                                                      | 3 septembre 2028   | 3 septembre 2028      | Oui                       |

(a) Depuis 2023, la méthodologie de calcul du nombre d'actions attribuées a été basée sur le cours de l'action au jour du Conseil d'administration.

(b) Selon la méthodologie de calcul de la norme IFRS 2.

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT ET DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF (TABLEAU 7)

| Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social | N° et date du plan                              | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Alexandre Mérieux – Président du Conseil d'administration                       | N/A                                             | N/A                                                     | N/A                                                                                                      |
| M. Pierre Boulud – Directeur Général                                               | Plan du 30 août 2022 – 220830 EC <sup>(a)</sup> | 7 875                                                   | 100 % de l'attribution initiale est acquise, sur la base de la réalisation des conditions de performance |

(a) Au moment de l'attribution, Pierre Boulud occupait les fonctions de Directeur Général Délégué

## SYNTHÈSE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES CI-DESSUS (TABLEAU 11)

|                                                                                    | Contrat de travail <sup>(a)</sup> |     | Régime de retraite supplémentaire <sup>(b)</sup> |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions |     | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence en cas de départ et d'activation de la clause |     |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----|--------------------------------------------------|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
|                                                                                    | Oui                               | Non | Oui                                              | Non | Oui                                                                                                           | Non | Oui                                                                                                | Non |
| <b>Dirigeants mandataires sociaux</b>                                              |                                   |     |                                                  |     |                                                                                                               |     |                                                                                                    |     |
| <b>M. Alexandre Mérieux</b>                                                        | ✓                                 |     | ✓                                                |     |                                                                                                               | ✓   |                                                                                                    | ✓   |
| Président du Conseil d'administration                                              | (Suspendu)                        |     |                                                  |     |                                                                                                               |     |                                                                                                    |     |
| Premier mandat d'administrateur : 16/04/2004                                       |                                   |     |                                                  |     |                                                                                                               |     |                                                                                                    |     |
| Fin de mandat : à l'issue de l'AG 2026 <sup>(c)</sup>                              |                                   |     |                                                  |     |                                                                                                               |     |                                                                                                    |     |
| <b>M. Pierre Boulud</b>                                                            | ✓                                 |     | ✓                                                |     |                                                                                                               | ✓   | ✓                                                                                                  |     |
| Directeur Général                                                                  | (Suspendu)                        |     |                                                  |     |                                                                                                               |     |                                                                                                    |     |
| Non-administrateur                                                                 |                                   |     |                                                  |     |                                                                                                               |     |                                                                                                    |     |
| Date de début du mandat de Directeur Général : 01/07/2023                          |                                   |     |                                                  |     |                                                                                                               |     |                                                                                                    |     |
| Date de fin du mandat de Directeur Général : à l'issue de l'AG 2026 <sup>(d)</sup> |                                   |     |                                                  |     |                                                                                                               |     |                                                                                                    |     |

(a) M. Alexandre Mérieux a une rémunération versée par l'Institut Mérieux, cette partie n'est pas refacturée à la Société. Il n'a pas de contrat de travail avec la Société pour sa rémunération de dirigeant mandataire social.

Le contrat de travail de M. Pierre Boulud a été suspendu du fait de sa nomination en qualité de Directeur Général, soit depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 (justifications liées à la suspension de son contrat de travail, cf. § 2.1).

(b) M. Alexandre Mérieux bénéficie d'une retraite supplémentaire au titre de sa rémunération par l'Institut Mérieux, dont les caractéristiques sont les suivantes : retraite selon PER Entreprise, à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C. M. Alexandre Mérieux bénéficie également d'une retraite supplémentaire au titre de sa rémunération versée par la Société (PER Entreprise), à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C. M. Pierre Boulud bénéficie d'une retraite supplémentaire (PER Entreprise), à cotisation définie dont la participation de l'entreprise est plafonnée à la tranche C.

(c) Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 février 2026, a décidé de soumettre à l'Assemblée générale 2026 le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Mérieux.

(d) Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 26 février 2026, a décidé de renouveler à l'issue de l'Assemblée générale 2026, le mandat de Directeur Général de Monsieur Pierre Boulud, pour une durée de quatre ans.

## AUTRES TABLEAUX FIGURANT DANS LA RECOMMANDATION AMF N° 2021-02

Les autres tableaux figurant dans la recommandation AMF n° 2021-02 ne sont pas repris.

Le tableau 4 (Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe), le tableau 5 (Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social) sont sans objet, car aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée par l'un des dirigeants mandataires sociaux, n'a été attribuée ou n'est devenue disponible durant l'exercice.

Le tableau 8 (Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions) et le tableau 9 (Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers) sont sans objet, aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions par la Société respectivement au profit de ses mandataires sociaux et de ses dirigeants mandataires sociaux.

Le tableau 10 (Historique des attributions gratuites d'actions) figure au § 7.7.

### 2.3.4 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Néant.

### 2.3.5 Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages est repris dans le chapitre 6 (6.1.1, note 15 mention des règles au § 15.3.1 et mention des montants de nos engagements de retraites au § 15.3.4 et suivants).

## 2.4 Principales opérations avec les apparentés

### 2.4.1 Procédures d'évaluation des conventions courantes et des conventions réglementées

En application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, la Société a mis en place une procédure d'évaluation des conventions courantes et des conventions réglementées décrite dans une charte interne.

Cette charte, arrêtée par le Conseil d'administration le 12 décembre 2019, et mise à jour le 26 février 2026, a été établie en concertation avec l'Institut Mérieux et les autres sociétés du Groupe. Elle a pour objectif (i) de rappeler le champ d'application de la procédure relative aux conventions réglementées, et (ii) d'exposer la procédure interne de contrôle

desdites conventions. La charte a été instaurée afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts et d'assurer la transparence requise s'agissant des conventions entrant dans le champ des conventions réglementées.

Le Conseil d'administration a délégué au Comité d'audit l'examen annuel de la charte et des conventions courantes. Le Comité d'audit lui en rend compte annuellement.

Cette charte est publiée sur le site Internet de bioMérieux. Elle est mise à jour régulièrement sur recommandation du Comité d'audit.

### 2.4.2 Description des principales entités apparentées

La Société décrit ci-dessous les activités des principales entités avec lesquelles des conventions sont conclues.

#### Institut Mérieux

L'Institut Mérieux détient 58,9 % de bioMérieux (cf. § 7.4.1).

Au 31 décembre 2025, M. Alexandre Mérieux, Président du Conseil d'administration de la Société, est administrateur, Vice-Président et Directeur Général Délégué de l'Institut Mérieux (cf. § 2.2.4). Ainsi, il ne prend pas part au vote de toutes les conventions avec cette société.

L'Institut Mérieux a pour mission de lutter contre les maladies infectieuses et les cancers, avec une vision mondiale et de long terme.

Avec ses filiales, il développe des approches complémentaires pour répondre aux enjeux de santé publique d'aujourd'hui : de la prévention des risques sanitaires aux traitements innovants des maladies, en passant par l'étape clé du diagnostic.

L'Institut Mérieux ancre son action dans une longue tradition entrepreneuriale en biologie industrielle. L'engagement de la famille

Mérieux au service de la biologie remonte en effet à 1897 avec la création de l'Institut Mérieux par Marcel Mérieux, élève de Louis Pasteur.

Pionnier de la biologie industrielle, l'Institut Mérieux défend un modèle d'entrepreneuriat qui donne du sens à la performance, avec une seule raison d'être, faire avancer la santé publique mondiale.

L'activité de l'Institut Mérieux est ainsi consacrée à :

- réinvestir dans ses filiales et participations pour innover et préparer l'avenir ;
- des actions sociétales, en soutenant notamment l'engagement de la Fondation Mérieux, fondation familiale indépendante dédiée à la lutte contre les maladies infectieuses dans les pays défavorisés.

#### Fondation Mérieux

La Fondation Mérieux est une fondation familiale indépendante reconnue d'utilité publique et créée en 1967. Elle lutte contre les maladies infectieuses dans les pays en développement. Ses principales actions sont décrites au § 3.4.3 en section S3-4.

Suite au rapprochement de la Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux avec la Fondation Mérieux en 2025, la Fondation Mérieux détient désormais 32 % du capital de la Compagnie Mérieux Alliance, qui détient elle-même 90 % de l'Institut Mérieux.

Par son statut de Fondation reconnue d'utilité publique, la Fondation Mérieux conserve son indépendance, sa mission et son modèle d'action.

Au 31 décembre 2025, M. Alexandre Mérieux, Président du Conseil d'administration de la Société, est administrateur de la Fondation Mérieux (cf. § 2.2.4 et § 2.2.5). Ainsi, il ne prend pas part au vote de toutes les conventions avec cette société.

### Mérieux NutriSciences

Mérieux NutriSciences est une société du groupe Institut Mérieux (cf. § 1.1.2).

Au 31 décembre 2025, M. Alexandre Mérieux, Président du Conseil d'administration de la Société est Président (*Chairman*) de Mérieux NutriSciences Corp. (cf. § 2.2.4 et § 2.2.5). Ainsi, il ne prend pas part au vote de toutes les conventions relatives à cette société. M. Harold Boël est administrateur de MNH SAS, société holding de Mérieux NutriSciences Corp. Il ne prend pas part au vote portant sur les conventions relatives à cette entité.

Mérieux NutriSciences fournit une large gamme de solutions analytiques et expertes au secteur alimentaire tout au long de la chaîne de valeur de ses clients. Elle propose du conseil,

de l'audit et des formations qui vont au-delà des contrôles analytiques. Forte de son appartenance à l'Institut Mérieux et de son héritage Silliker, Mérieux NutriSciences est reconnue pour son expertise en matière de sécurité alimentaire depuis plus de 50 ans. Son expertise scientifique et son expérience dans le secteur alimentaire permettent de fournir les meilleures solutions pour relever les défis de la sécurité, de la qualité et de la durabilité des aliments. Au fil des années, son expertise s'est étendue à d'autres secteurs dont les activités ont un impact quotidien sur la santé des consommateurs, tels que les secteurs de l'eau et de l'environnement, de l'agrochimie, des biens de consommation, de la pharmacie et des cosmétiques.

## 2.4.3 Contrats de service entre les membres du Conseil d'administration et la Société ou l'une de ses filiales

Il n'existe pas de convention de prestations de services entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction et des organes de surveillance, d'une part, et la Société ou l'une de ses filiales, d'autre part, prévoyant l'octroi d'avantages. Il existe des conventions de prestations de service entre la Société et certaines sociétés du Groupe, ayant des dirigeants communs, telles que décrites ci-dessous.

### 2.4.4 Description des opérations

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2024 et la description des transactions avec des parties liées figurent respectivement au § 4.4.5 et aux § 6.1.2 (note 30) et § 6.2.2 (note 21.3) du document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 mars 2025.

Pour l'exercice 2025, les transactions avec les parties liées sont décrites dans le présent document au § 6.1.2 (note 30.2) et au § 6.2.2 (note 24).

En particulier, en 2025, les conventions suivantes, hors du champ d'application des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 du Code de commerce, se sont poursuivies :

- une convention de prestations de conseil et de services entre l'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la Société, et la société bioMérieux Inc. pour un montant s'élevant à 3,6 millions d'euros ;
- une convention de prestations de conseil et de services entre l'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la Société, et la société BioFire Diagnostics, pour un montant s'élevant à 5,3 millions d'euros.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2025 est présenté ci-après (cf. § 2.4.5). Le détail de ces conventions est repris dans le tableau ci-après.

## LISTE DES CONVENTIONS AUTORISÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2025 ET SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MAI 2026

### ACCORD RELATIF À LA GESTION DE LA MOBILITÉ DES EMPLOYÉS AU SEIN DU GROUPE MÉRIEUX

|                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Institut Mérieux, Mérieux NutriSciences Corporation, Transgène, Mérieux Université, Mérieux Equity Partners, MNH, TSGH, bioMérieux et Fondation Mérieux</b> | <p><u>Contrat signé le 31 juillet 2025, après autorisation du Conseil d'administration en date du 15 mai 2025.</u></p> <p>Le contrat définit les modalités de répartition des indemnités liées au départ d'un collaborateur ayant travaillé pour le compte d'au moins deux entités du Groupe Mérieux ou pour le compte d'au moins une entité du Groupe Mérieux et de la Fondation Mérieux.</p> <p><b>Motivations du Conseil d'administration :</b></p> <p>Ce contrat est justifié par l'intérêt de bioMérieux à partager les frais de rupture des contrats de travail de ses salariés, selon une clé de répartition à jour par rapport à celle prévue selon l'accord ayant le même objet signé le 30 mai 2017 et amendé le 30 juin 2017, entre chacune des sociétés du Groupe Mérieux dans lesquelles lesdits salariés ont également été employés et ce, en fonction des règles et conditions communes.</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### CONVENTIONS DE MÉCÉNAT AVEC LE FONDS DE DOTATION BIOMÉRIEUX

|                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fonds de dotation bioMérieux et bioMérieux</b> | <p><u>Convention signée le 20 mai 2025, après autorisation du Conseil d'administration en date du 15 mai 2025.</u></p> <p>La convention définit les conditions et modalités selon lesquelles bioMérieux soutient le Fonds de dotation bioMérieux par le biais du mécénat, dans le cadre de l'application de la Convention de Crédit Syndiqué. Ce soutien se manifeste par le versement du boni obtenu suite à l'ajustement éventuel de la marge bancaire, déterminé conformément à des critères ESG, en fonction de la réalisation d'objectifs annuels basés sur des indicateurs clés de performance.</p> <p><b>Motivations du Conseil d'administration :</b></p> <p>Cette convention est justifiée par son inscription dans la politique générale de mécénat bioMérieux et est motivée par le soutien, de façon durable, aux activités et aux objectifs humanitaires du Fonds de dotation.</p> <p><u>Convention signée le 16 décembre 2025, après autorisation du Conseil d'administration en date du 16 décembre 2025.</u></p> <p>La convention définit les conditions et modalités selon lesquelles bioMérieux soutient le Fonds de dotation par le biais du mécénat. Ce soutien se manifeste par le versement par bioMérieux au Fonds de dotation de la somme de 70 000 €, levée dans le cadre d'un événement solidaire interne de deux semaines <i>We Act For The Children</i>, ayant eu lieu au mois de novembre 2025.</p> <p><b>Motivations du Conseil d'administration :</b></p> <p>Cette convention s'inscrit dans la politique générale de mécénat bioMérieux et est motivée par le soutien, de façon durable, aux activités et aux objectifs humanitaires du Fonds de dotation.</p> |
|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## LISTE DES CONVENTIONS QUI SE SONT POURSUIVIES EN 2025

Le Conseil d'administration de décembre 2025, lors du réexamen annuel des conventions, a confirmé, après en avoir débattu, que les conventions et avenants antérieurement autorisés répondaient toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son autorisation préalable et ainsi, que son autorisation donnée antérieurement était maintenue.

### CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'INSTITUT MÉRIEUX ET SES DEUX AVENANTS

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Institut Mérieux</b> | <p><u>Contrat initialement signé le 23 avril 2015, a été modifié par voie d'avenant en 2019 et en 2021.</u></p> <p>Le contrat définit les règles de refacturation à bioMérieux des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du Groupe. Ces services consistent en (i) des missions récurrentes d'assistance effectuées au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe Institut Mérieux dans le domaine administratif, scientifique et en matière de représentation des sociétés du groupe Institut Mérieux, tant en France qu'à l'étranger ; et (ii) des missions effectuées, de façon permanente ou plus ponctuelle, au seul bénéfice de bioMérieux.</p> <p>L'avenant de 2019 a modifié (i) la liste des services rendus, en ajoutant les fonctions audit interne (en fonction des missions réellement réalisées pour le compte de bioMérieux), risques et conformité, qui sont portées par l'Institut Mérieux ; (ii) les règles de refacturation à bioMérieux des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du Groupe. Les marges applicables sont modifiées conformément aux règles de l'OCDE, en appliquant une marge de 8 % sur l'ensemble des frais engagés par l'Institut Mérieux, à l'exception des frais engagés par l'Institut Mérieux, à la demande d'une autre entité, pour des raisons pratiques et administratives (<i>pass-through costs</i>), qui continueront d'être facturés à prix coûtant et des frais engagés par l'Institut Mérieux pour la réalisation de prestations spécifiques purement administratives, au bénéfice d'une entité du Groupe et qui seront refacturés avec l'application d'une marge de 5 %.</p> <p>L'avenant de 2021 a modifié la clé d'allocation utilisée pour les seules refacturations des services d'audit interne : (i) les coûts correspondant à des missions à caractère exceptionnel et spécifiques à une des sociétés du groupe Institut Mérieux, dès lors qu'elles dépassent un certain seuil de matérialité seront facturés directement à la société concernée, sans ventilation ; et (ii) tous les autres coûts correspondant aux autres missions effectuées par l'Institut Mérieux au bénéfice de ses filiales seront affectés à chaque société du groupe Institut Mérieux sur le fondement de deux (2) critères : effectifs et nombre de pays dans lesquels la société réalise plus de deux (2) millions d'euros de chiffre d'affaires.</p> <p><b>Motivations du Conseil d'administration :</b></p> <p>Ce contrat est justifié par l'intérêt de la Société de bénéficier du soutien de l'Institut Mérieux qui dispose de personnel de compétences de haut niveau notamment en matière de stratégie, de relations publiques et de ressources humaines, et également en matière scientifique, industrielle, juridique et financière. En sa qualité de société holding animatrice, l'Institut Mérieux fournit son assistance aux sociétés du Groupe ; il en résulte une efficacité et une cohérence qui seraient difficilement atteintes en l'absence d'une structure assurant la coordination des politiques de chaque société du Groupe dont bioMérieux. C'est la contrepartie de l'appartenance au groupe Institut Mérieux.</p> <p>L'avenant de 2019 est justifié par le souhait de l'Institut Mérieux de renforcer sa Direction audit Groupe, comprenant l'audit interne, les risques et la conformité, afin de poursuivre un objectif de cohérence des processus, de gestion des risques et de sécurisation de l'Institut Mérieux et de toutes ses sociétés contrôlées et pouvoir répondre à l'ensemble des obligations légales et réglementaires qui lui sont applicables.</p> <p>L'avenant de 2021 est justifié par la volonté de mieux refléter les ressources et les services d'audit interne réellement mis à la disposition de bioMérieux et des autres sociétés du groupe Institut Mérieux. En particulier, cette modification devrait se traduire par une diminution des coûts d'audit interne pour bioMérieux.</p> |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### CONVENTION DE MÉCÉNAT ET SON AVENANT

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fondation Mérieux</b> | <p><u>Contrat initialement signé le 8 mars 2011, modifié par voie d'avenant en 2015.</u></p> <p>L'enveloppe annuelle est votée par le Conseil d'administration (cf. § 3.4.3 section S3-4).</p> <p><b>Motivations du Conseil d'administration :</b></p> <p>Ce mécénat s'inscrit dans le cadre de la politique générale de mécénat de la Société et est motivé par le soutien, de façon durable, aux activités et objectifs humanitaires des fondations, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient la Société.</p> |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

### CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA FONDATION MÉRIEUX ET SON AVENANT

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fondation Mérieux</b> | <p><u>Contrat initialement signé le 1<sup>er</sup> janvier 2011, modifié par voie d'avenant en 2015.</u></p> <p><b>Motivations du Conseil d'administration :</b></p> <p>La Société met à disposition de la Fondation Mérieux des compétences et des ressources nécessaires à certains de ses besoins, afin que cette dernière mène à bien ses missions d'utilité publique, que la Société finance par ailleurs dans le cadre de contrats de mécénat.</p> |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|



## 2.4.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Avec l'Institut Mérieux et Mérieux NutriSciences Corporation, Transgène, Mérieux Université, Mérieux Equity Partners, MNH et TSGH, sociétés du groupe Mérieux et la Fondation Mérieux

##### Personnes concernées

- M. Alexandre Mérieux, président du conseil d'administration de votre société, administrateur et vice-président de l'Institut Mérieux, administrateur de la Fondation Mérieux, président des sociétés Mérieux Développement et Mérieux NutriSciences, président du conseil d'administration de la société Mérieux Equity Partners ;
- M. Harold Boël, administrateur de votre société et de la société MNH ;
- M. Jean-Luc Bélingard, vice-président de l'Institut Mérieux (au moment de la décision du conseil d'administration du 15 mai 2025) et administrateur de la société Transgène et de votre société ;
- M. Philippe Archinard, administrateur de votre société et de la société Transgène, au moment de la décision du conseil d'administration du 15 mai 2025. Depuis, il n'est plus administrateur de la société Transgène et n'est donc plus considéré comme personne intéressée à la convention.

#### Accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du groupe Mérieux et de l'Institut Mérieux

##### Nature et objet

Un accord relatif à la gestion de la mobilité des employés au sein du groupe Mérieux et de l'Institut Mérieux a été autorisé par votre conseil d'administration du 15 mai 2025, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée indéterminée. Cet accord prévoit que les frais de rupture des contrats de travail et / ou de départ à la retraite des salariés ayant travaillé pour les sociétés du groupe, et dont l'ancienneté a été reprise sans compensation, soient répartis selon une clé économique équitable entre ces dernières. Cette répartition se fait au prorata de la rémunération versée par chaque société du groupe Mérieux et de l'Institut Mérieux ayant bénéficié des services des salariés, à l'exclusion des rémunérations ayant servi d'assiette au versement d'une précédente indemnité de rupture.

##### Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société a enregistré un produit d'un montant global de 249 918 €, dont principalement 95 614 € de l'Institut Mérieux et 112 323 € de la société Mérieux NutriSciences Corporation.

##### Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cet accord est justifié par l'intérêt de votre société de partager les frais de rupture des contrats de travail de ses salariés, selon une clé de répartition à jour par rapport à celle prévue selon l'accord ayant le même objet signé le 30 mai 2017 et amendé le 30 juin 2017, entre chacune des sociétés du groupe Mérieux dans lesquelles lesdits salariés ont également été employés et ce, en fonction des règles et conditions communes.

#### Avec le fonds de dotation bioMérieux

##### Personne concernée

- M. Alexandre Mérieux, président du conseil d'administration de votre société et président du fonds de dotation bioMérieux.

### 1. Convention de mécénat au profit du fonds de dotation bioMérieux

##### Nature et objet

Votre société a souhaité, dans le cadre de sa démarche de mécénat et en sa qualité de fondateur, apporter un soutien complémentaire au fonds de dotation bioMérieux pour la réalisation de sa mission. Votre société avait souscrit en mars 2023 auprès d'un pool bancaire un crédit renouvelable multidevises « Convention de Crédit syndiqué » comprenant des objectifs de développement durable avec des critères ESG. Ce soutien se manifeste par le versement d'un boni obtenu à la suite de l'ajustement éventuel de la marge bancaire, déterminé conformément à des critères ESG, en fonction de la réalisation d'objectifs annuels basés sur des indicateurs clés de performance. Cette convention de mécénat au profit du Fonds de dotation bioMérieux a été autorisée lors de votre conseil d'administration du 15 mai 2025.

**Modalités**

Les parties conviennent que :

- l'engagement du mécène est conditionné à l'existence d'une contribution ESG annuelle telle que définie dans son principe et son montant dans la convention de crédit syndiqué, la contribution ESG étant elle-même conditionnée à l'atteinte par le mécène des objectifs selon les critères ESG fixés dans ladite convention ;
- le montant de la contribution ESG est susceptible d'être révisé, en application de la convention de crédit syndiqué ;
- les dispositions de la convention de crédit syndiqué pourront être modifiées sans que cela ne requiert l'information, la consultation ou l'accord du fonds de dotation.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société n'a pas effectué de versement au profit du fonds de dotation bioMérieux.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention s'inscrit dans la politique générale de mécénat de votre société et est motivée par le soutien, de façon durable, aux activités et aux objectifs humanitaires du Fonds de dotation.

**2. Convention de mécénat au profit du fonds de dotation bioMérieux****Nature, objet et modalités**

- Votre société a souhaité, conclure une convention de mécénat ayant pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles votre société soutient le fonds de dotation bioMérieux par le biais du mécénat. Ce soutien se manifeste par le versement, par votre société au fonds de dotation bioMérieux, de la somme de € 70.000, levée dans le cadre d'un événement solidaire interne « We Act For The Children » ayant eu lieu au mois de novembre 2025. Cette convention de mécénat au profit du fonds de dotation bioMérieux a été autorisée lors de votre conseil d'administration du 16 décembre 2025.

**Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société**

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention s'inscrit dans la politique générale de mécénat de votre société et est motivée par le soutien, de façon durable, aux activités et aux objectifs humanitaires du Fonds de dotation.

**Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale****Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs****a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Avec l'Institut Mérieux****Personnes concernées**

- M. Alexandre Mérieux, président de votre société et directeur général délégué et vice-président de l'Institut Mérieux ;
- M. Jean-Luc Bélingard, administrateur de votre société et administrateur et vice-président de l'Institut Mérieux jusqu'au 31 juillet 2024 ;
- M. Philippe Archinard, administrateur de votre société et directeur général délégué de l'Institut Mérieux. Depuis, il n'est plus administrateur de l'Institut Mérieux et n'est donc plus considéré comme personne intéressée à la convention.

**Nature et objet**

Deux avenants au contrat de prestations de services rendus par l'Institut Mérieux à votre société conclu le 23 avril 2015 ont été autorisés par votre conseil d'administration du 25 février 2020 et signés respectivement les 6 février 2020 et 1<sup>er</sup> mars 2021.

Ces avenants au contrat de prestations de services conclus entre votre société et sa société mère ont pour objet de modifier la clé d'allocation utilisée pour les seules refacturations des services d'audit interne. Les contrats prévoient une clé de répartition du coût des services rendus à l'ensemble des sociétés du groupe Institut Mérieux qui se fonde sur trois critères : la masse salariale, le chiffre d'affaires et l'actif immobilisé de chaque société. Cette clé d'allocation reste applicable sauf pour les services d'audit interne qui seront facturés, dans le cadre de ces avenants, de la façon suivante :

- les coûts correspondant à des missions spécifiques à caractère exceptionnel à une des sociétés du groupe Institut Mérieux, dès lors qu'elles dépassent un certain seuil de matérialité, seront facturés directement à la société concernée, sans ventilation ;
- tous les autres coûts correspondant aux autres missions effectuées par l'Institut Mérieux au bénéfice de ses filiales seront affectés à chaque société du groupe Institut Mérieux sur le fondement de deux critères : les effectifs et le nombre de pays dans lesquels la société réalise plus de 2 M€ de chiffre d'affaires.

Un premier avenant avait été autorisé par votre conseil d'administration du 20 décembre 2018, ayant pour objet de modifier la liste des services rendus ainsi que les règles de refacturation à votre société des services rendus par l'Institut Mérieux en sa qualité de holding animatrice du groupe Institut Mérieux.

**Modalités**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société a enregistré une charge d'un montant de 12 015 584,91 € et un produit de 8 891 534 €, dont 5 334 920 € de la société BioFire Diagnostics et 3 556 614 € de la société bioMérieux Inc.

## Avec la Fondation Mérieux

### Personnes concernées

- M. Alexandre Mérieux, président de votre société et administrateur de la Fondation Mérieux ;
- M<sup>me</sup> Marie-Paule Kieny, administratrice indépendante de votre société et administratrice de la Fondation Mérieux jusqu'au 24 mars 2025.

### Nature

Le contrat de mécénat au profit de la Fondation Mérieux, conclu le 8 mars 2011, a été autorisé par votre conseil d'administration du 18 décembre 2014 et a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Votre société procède à des dons en nature et affecte certains de ses salariés à la réalisation de missions au profit de la Fondation Mérieux, dans le cadre des actions de mécénat de votre société. L'enveloppe totale de ces dons et allocations de compétences est déterminée et votée annuellement en conseil d'administration.

Ce contrat de mécénat s'inscrit « dans le cadre de la politique générale de mécénat de votre société » et est motivé « par le soutien, de façon durable, aux activités et aux objectifs humanitaires des fondations, dans le domaine de la santé publique, qui est le domaine dans lequel intervient votre société ».

### Modalités

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, votre société a enregistré une charge d'un montant global de 2 765 636 € au titre d'actions de mécénat au profit de la Fondation Mérieux.

### b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

## Avec la Fondation Mérieux

### Personnes concernées

- M. Alexandre Mérieux, président de votre société et administrateur de la Fondation Mérieux ;
- M<sup>me</sup> Marie-Paule Kieny, administratrice indépendante de votre société et administratrice de la Fondation Mérieux jusqu'au 24 mars 2025.

### Avenant au contrat de services conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Le contrat de prestations de services rendus par votre société à la Fondation Mérieux a été autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 2014 et a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée.

Votre société apporte son support sur le plan humain à la Fondation Mérieux, par l'affectation de certains de ses salariés aux missions de la fondation, en matière de biologie, ainsi que par la fourniture d'un support administratif et informatique. Ces prestations de services sont rémunérées conformément à la réglementation applicable aux prix de transfert intragroupe, correspondant à l'application d'une marge de 8 % au remboursement des coûts de services, hors services de biologie (qualifiés de recherche et développement aux termes de la réglementation des prix de transfert), et à l'application d'une marge de 10 % au remboursement des coûts de services de biologie.

Cette convention n'a eu aucun impact au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Lyon, le 13 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

Jean Morier

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Lauria



# 3



## Rapport de durabilité

|            |                                                             |            |            |                                                                                                              |            |
|------------|-------------------------------------------------------------|------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>3.1</b> | <b>Introduction</b>                                         | <b>113</b> | <b>3.4</b> | <b>Informations sociales <small>RFA</small></b>                                                              | <b>171</b> |
| <b>3.2</b> | <b>Informations générales (ESRS 2) <small>RFA</small></b>   | <b>117</b> | 3.4.1      | Effectifs de bioMérieux (ESRS S1)                                                                            | 171        |
| 3.2.1      | Base de préparation                                         | 117        | 3.4.2      | Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)                                                                | 190        |
| 3.2.2      | Gouvernance                                                 | 119        | 3.4.3      | Communautés affectées (ESRS S3)                                                                              | 192        |
| 3.2.3      | Stratégie                                                   | 123        | 3.4.4      | Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)                                                               | 196        |
| 3.2.4      | Gestion des impacts, des risques et des opportunités        | 127        | <b>3.5</b> | <b>Informations en matière de gouvernance <small>RFA</small></b>                                             | <b>207</b> |
| <b>3.3</b> | <b>Informations environnementales <small>RFA</small></b>    | <b>135</b> | 3.5.1      | Conduite des affaires (ESRS G1)                                                                              | 207        |
| 3.3.1      | Alignement avec la taxonomie européenne                     | 135        | <b>3.6</b> | <b>Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de taxonomie <small>RFA</small></b> | <b>220</b> |
| 3.3.2      | Changement climatique (ESRS E1)                             | 140        | <b>3.7</b> | <b>Autres informations de durabilité <small>RFA</small></b>                                                  | <b>225</b> |
| 3.3.3      | Pollution (ESRS E2)                                         | 156        | 3.7.1      | Politique fiscale de bioMérieux                                                                              | 225        |
| 3.3.4      | Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)                  | 158        | 3.7.2      | Autres informations concernant la biodiversité                                                               | 226        |
| 3.3.5      | Biodiversité (ESRS E4)                                      | 161        |            |                                                                                                              |            |
| 3.3.6      | Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5) | 163        |            |                                                                                                              |            |

|                  |                                                                                                                                                                 |                          |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>ESRS 2</b>    | <b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>                                                                                                                                   | <b>§ 3.2 PAGE 117</b>    |
| ESRS 2           | BP-1 Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité                                                                                   | § 3.2.1 page 117         |
| ESRS 2           | BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières                                                                                     | § 3.2.1 page 119         |
| ESRS 2           | GOV-1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance                                                                                        | § 3.2.2 page 119         |
| ESRS 2           | GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes | § 3.2.2 page 120         |
| ESRS 2           | GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation                                                                         | § 3.2.2 page 120         |
| ESRS 2           | GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable                                                                                                                  | § 3.2.2 page 121         |
| ESRS 2           | GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité                                                                       | § 3.2.2 page 123         |
| ESRS 2           | SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur                                                                                                          | § 3.2.3 page 123         |
| ESRS 2           | SBM-2 Intérêts et points de vue des parties intéressées                                                                                                         | § 3.2.3 page 123         |
| ESRS 2           | SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique                                                         | § 3.2.3 page 124         |
| ESRS 2           | IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels                                                | § 3.2.4 page 127         |
| ESRS 2           | IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise                                          | § 3.2.4 page 129         |
|                  | <b>INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>                                                                                                                           | <b>§ 3.3 PAGE 135</b>    |
| <b>Taxonomie</b> | <b>Publications d'informations en vertu de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (règlement sur la taxonomie) – Alignement avec la taxonomie européenne</b>    | <b>§ 3.3.1 page 135</b>  |
| <b>ESRS E1</b>   | <b>Changement climatique</b>                                                                                                                                    | <b>§ 3.3.2 page 140</b>  |
| E1               | ESRS 2 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation                                                             | § 3.3.2 page 143         |
| E1               | E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique                                                                                             | § 3.3.2 page 144         |
| E1               | ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique                                           | § 3.3.2 page 141         |
| E1               | ESRS 2 IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat                       | § 3.3.2 page 140         |
| E1               | E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci                                                                     | § 3.3.2 page 142         |
| E1               | E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique                                                                   | § 3.3.2 pages 147 et 155 |
| E1               | E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci                                                                         | § 3.3.2 page 146         |
| E1               | E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique                                                                                                                  | § 3.3.2 page 151         |
| E1               | E1-6 Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES                                                                                  | § 3.3.2 page 152         |
| E1               | E1-7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone                                                                         | § 3.3.2 page 156         |
| E1               | E1-8 Tarification interne du carbone                                                                                                                            | § 3.3.2 page 156         |
| <b>ESRS E2</b>   | <b>Pollution</b>                                                                                                                                                | <b>§ 3.3.3 page 156</b>  |
| E2               | ESRS 2 IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution                      | § 3.3.3 page 156         |
| E2               | E2-1 Politiques en matière de pollution                                                                                                                         | § 3.3.3 page 157         |
| E2               | E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution                                                                                                             | § 3.3.3 page 157         |
| E2               | E2-3 Cibles en matière de pollution                                                                                                                             | § 3.3.3 page 158         |
| <b>ESRS E3</b>   | <b>Ressources hydriques et marines</b>                                                                                                                          | <b>§ 3.3.4 page 158</b>  |
| E3               | ESRS 2 IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines | § 3.3.4 page 158         |
| E3               | E3-1 Politiques en matière de ressources hydriques et marines                                                                                                   | § 3.3.4 page 159         |
| E3               | E3-2 Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines                                                                                        | § 3.3.4 page 160         |
| E3               | E3-3 Cibles en matière de ressources hydriques et marines                                                                                                       | § 3.3.4 page 160         |
| E3               | E3-4 Consommation d'eau                                                                                                                                         | § 3.3.4 page 159         |
| <b>ESRS E4</b>   | <b>Biodiversité</b>                                                                                                                                             | <b>§ 3.3.5 page 161</b>  |
| E4               | E4-1 Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique                               | § 3.3.5 page 162         |
| E4               | ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique                                           | § 3.3.5 page 161         |

Paragraphe,  
pages

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                     |                         |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| E4                           | ESRS 2 IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes                                                                                                    | § 3.3.5 page 161        |
| E4                           | E4-2 Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes                                                                                                                                                                                                      | § 3.3.5 page 162        |
| E4                           | E4-3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes                                                                                                                                                                                               | § 3.3.5 page 162        |
| E4                           | E4-4 Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes                                                                                                                                                                                                              | § 3.3.5 page 163        |
| E4                           | E4-5 Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes                                                                                                                                                                             | § 3.3.5 page 162        |
| <b>ESRS E5</b>               | <b>Utilisation des ressources et économie circulaire</b>                                                                                                                                                                                                            | § 3.3.6 page 163        |
| E5                           | ESRS 2 IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire                                                                               | § 3.3.6 page 163        |
| E5                           | E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire                                                                                                                                                                                    | § 3.3.6 page 165        |
| E5                           | E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire                                                                                                                                                                      | § 3.3.6 page 166        |
| E5                           | E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire                                                                                                                                                                                     | § 3.3.6 page 168        |
| E5                           | E5-4 Flux de ressources entrants                                                                                                                                                                                                                                    | § 3.3.6 page 169        |
| E5                           | E5-5 Flux de ressources sortants                                                                                                                                                                                                                                    | § 3.3.6 page 169        |
| <b>INFORMATIONS SOCIALES</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>§ 3.4 PAGE 171</b>   |
| <b>ESRS S1</b>               | <b>Personnel de l'entreprise</b>                                                                                                                                                                                                                                    | § 3.4.1 page 171        |
| S1                           | ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                                                                                                                        | § 3.4.1 page 171        |
| S1                           | ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                                               | § 3.4.1 page 171        |
| S1                           | S1-1 Politiques concernant le personnel de l'entreprise                                                                                                                                                                                                             | § 3.4.1 page 173        |
| S1                           | S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts                                                                                                                                                              | § 3.4.1 page 186        |
| S1                           | S1-3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations                                                                                                                             | § 3.4.1 page 188        |
| S1                           | S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions                       | § 3.4.1 page 188        |
| S1                           | S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels                                                                                                            | § 3.4.1 page 189        |
| S1                           | S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise                                                                                                                                                                                                                  | § 3.4.1 page 189        |
| S1                           | S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social                                                                                                                                                                                                     | § 3.4.1 page 188        |
| S1                           | S1-9 Indicateurs de diversité                                                                                                                                                                                                                                       | § 3.4.1 page 176        |
| S1                           | S1-10 Salaires décents                                                                                                                                                                                                                                              | § 3.4.1 page 184        |
| S1                           | S1-12 Personnes en situation de handicap                                                                                                                                                                                                                            | § 3.4.1 page 176        |
| S1                           | S1-13 Indicateurs de la formation et du développement des compétences                                                                                                                                                                                               | § 3.4.1 page 178        |
| S1                           | S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité                                                                                                                                                                                                                           | § 3.4.1 page 180        |
| S1                           | S1-16 Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)                                                                                                                                                                                    | § 3.4.1 page 184        |
| S1                           | S1-17 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'Homme                                                                                                                                                                                                     | § 3.4.1 page 190        |
| <b>ESRS S2</b>               | <b>Travailleurs de la chaîne de valeur</b>                                                                                                                                                                                                                          | <b>§ 3.4.2 page 190</b> |
| S2                           | ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                                                                                                                        | § 3.4.2 page 190        |
| S2                           | ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                                                   | § 3.4.2 page 191        |
| S2                           | S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur                                                                                                                                                                                                   | § 3.4.2 page 191        |
| S2                           | S2-2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts                                                                                                                                                                        | § 3.4.2 page 191        |
| S2                           | S2-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations                                                                                                            | § 3.4.2 page 192        |
| S2                           | S2-4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions | § 3.4.2 page 192        |
| S2                           | S2-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels                                                                                                            | § 3.4.2 page 192        |



**Paragraphe,  
pages**

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                       |                         |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <b>ESRS S3</b>                                | <b>Communautés affectées</b>                                                                                                                                                                                                                                          | <b>§ 3.4.3 page 192</b> |
| S3                                            | ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                                                                                                                          | § 3.4.3 page 192        |
| S3                                            | ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                                                     | § 3.4.3 page 192        |
| S3                                            | S3-1 Politiques relatives aux communautés affectées                                                                                                                                                                                                                   | § 3.4.3 page 193        |
| S3                                            | S3-2 Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts                                                                                                                                                                                        | § 3.4.3 page 193        |
| S3                                            | S3-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations                                                                                                                            | § 3.4.3 page 193        |
| S3                                            | S3-4 Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions                               | § 3.4.3 page 193        |
| S3                                            | S3-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels                                                                                                            | § 3.4.3 page 196        |
| <b>ESRS S4</b>                                | <b>Consommateurs et utilisateurs finaux</b>                                                                                                                                                                                                                           | <b>§ 3.4.4 page 196</b> |
| S4                                            | ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes                                                                                                                                                                                                          | § 3.4.4 page 196        |
| S4                                            | ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique                                                                                                                                                 | § 3.4.4 page 191        |
| S4                                            | S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux                                                                                                                                                                                                | § 3.4.4 page 198        |
| S4                                            | S4-2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts                                                                                                                                                                         | § 3.4.4 page 205        |
| S4                                            | S4-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations                                                                                                             | § 3.4.4 page 206        |
| S4                                            | S4-4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions | § 3.4.4 page 207        |
| S4                                            | S4-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels                                                                                                              | § 3.4.4 page 207        |
| <b>INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>§ 3.5 PAGE 207</b>   |
| <b>ESRS G1</b>                                | <b>Conduite des affaires</b>                                                                                                                                                                                                                                          | <b>§ 3.5.1 page 207</b> |
| G1                                            | ESRS 2 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance                                                                                                                                                                                    | § 3.5.1 page 207        |
| G1                                            | ESRS 2 IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels                                                                                                                                                | § 3.5.1 page 208        |
| G1                                            | G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise                                                                                                                                                                                           | § 3.5.1 page 209        |
| G1                                            | G1-2 Gestion des relations avec les fournisseurs                                                                                                                                                                                                                      | § 3.5.1 page 210        |
| G1                                            | G1-3 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin                                                                                                                                                                                                      | § 3.5.1 page 213        |
| G1                                            | G1-4 Cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin                                                                                                                                                                                                     | § 3.5.1 page 213        |
| G1                                            | G1-5 Influence politique et activités de lobbying                                                                                                                                                                                                                     | § 3.5.1 page 215        |
| G1                                            | G1-6 Pratiques en matière de paiement                                                                                                                                                                                                                                 | § 3.5.1 page 212        |

## 3.1 Introduction

bioMérieux est une entreprise citoyenne par son engagement historique au service de la santé publique. Pionnière dans la lutte contre les maladies infectieuses, la Société est consciente que sa mission lui confère une responsabilité importante qu'elle exprime dans ses différents domaines d'expertise. L'histoire de la Société s'illustre par un engagement de longue date dans une

démarche de responsabilité sociétale, sociale et environnementale (RSE). Les valeurs humanistes et la vision long terme incarnée par la famille Mérieux, fondatrice et actionnaire majoritaire au travers de sa holding, l'Institut Mérieux, forment le socle d'une culture d'entreprise responsable qui se décline dans la Raison d'être et la stratégie de bioMérieux dans tous les pays où elle opère.

### Raison d'être

La Raison d'être de bioMérieux exprime la vision de ses dirigeants et a fait l'objet d'une consultation auprès d'un groupe représentatif de ses parties prenantes. Elle est diffusée en interne et sur son site internet donnant ainsi accès à son contenu détaillé ci-après, à l'ensemble de ses parties prenantes.

#### Nous contribuons à améliorer la santé dans le monde.

*Notre engagement au service de la santé publique est le fil conducteur de tout ce que nous entreprenons. Il nous lie à notre histoire. Depuis 1963, nous mettons en œuvre la vision portée par la famille Mérieux pour améliorer la santé, et portons ses valeurs de respect, de responsabilité, de transparence et de partage.*

*Forts de ce solide héritage, nous savons que notre expertise en matière de diagnostic des maladies infectieuses et notre présence internationale nous confèrent le devoir d'agir en entreprise citoyenne responsable, au service du bien commun et de la communauté.*

*Notre engagement nous lie aussi à notre environnement : les maladies infectieuses sont une des principales menaces pour l'humanité.*

*Le changement climatique et la mondialisation accélèrent considérablement leur émergence et leur propagation. Le risque de ne pas pouvoir se défendre contre des bactéries ultrarésistantes est avéré.*

*Le rôle du diagnostic est déterminant dans ce combat. En développant des solutions de diagnostic innovantes, nous aidons les cliniciens à améliorer la prise en charge des patients et nous aidons les industries pharmaceutiques et agroalimentaires à prévenir la contamination de leurs produits.*

*Chez bioMérieux, nous sommes convaincus que c'est en tenant compte de l'ensemble de notre écosystème et de l'intérêt général que nous serons capables de construire un monde en meilleure santé et une société plus inclusive.*

- Nous développons des solutions de diagnostic in vitro innovantes pour améliorer la santé publique mondiale.
- Nous avons un modèle d'affaires robuste et durable qui nous permet d'investir dans l'innovation pour créer de la valeur.
- Nous menons des actions écoresponsables pour que la planète reste un lieu de vie sain.
- Nous veillons à l'inclusion, au bien-être et au développement des membres de nos équipes, qui contribuent tous à sauver des vies.
- Nous encourageons un dialogue transparent et éthique avec notre écosystème de santé pour faire progresser le diagnostic.
- Nous entretenons des partenariats à long terme pour accroître notre impact positif sur les communautés locales et apportons notre soutien aux populations les plus vulnérables.

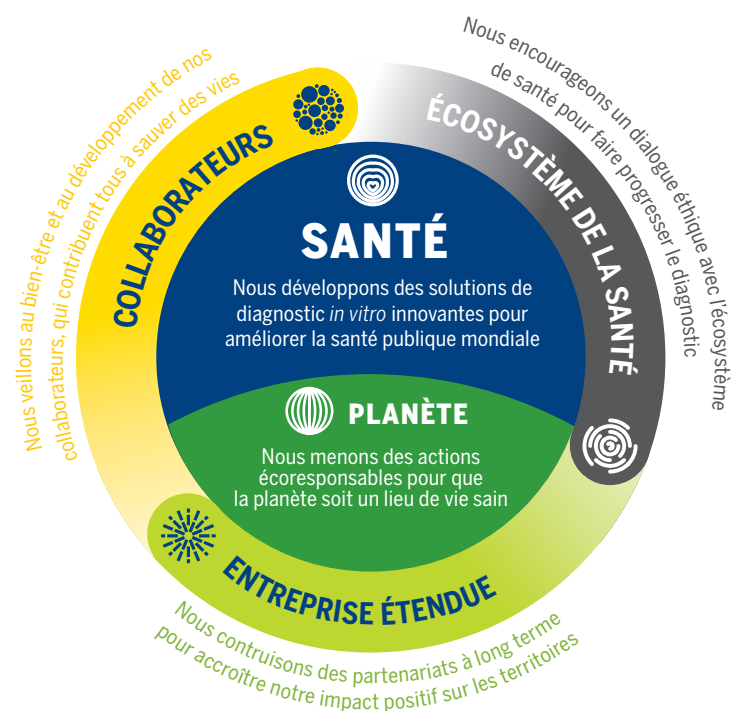
*Nous sommes bioMérieux. Nous agissons pour un impact positif. Nous agissons pour améliorer la santé dans le monde.*

### Cadre des politiques déployées dans la stratégie RSE

Les politiques déployées par bioMérieux s'inscrivent dans le respect des textes et grands principes internationaux tels que :

- les principes et droits fondamentaux du travail, tels qu'énoncés dans la Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ;
- les principes internationaux relatifs aux droits humains, tels qu'énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- les principes directeurs de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) à l'intention des entreprises multinationales ;
- le Pacte mondial des Nations Unies ;
- les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies ;
- la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- l'Accord de Paris ;
- la Science Based Targets Initiative ;
- le Fair Wage Network.

## Présentation des cinq piliers et des engagements majeurs de la stratégie de durabilité



En 2021, des engagements majeurs ont été communiqués pour chacun de ces piliers, avec un objectif d'atteinte des cibles définies à l'horizon 2025 ou 2030 en fonction des thématiques. Ces objectifs sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| SANTÉ                                                                                                                                                                                                                                                                                   | PLANÈTE                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | COLLABORATEURS                                                                                                                                                                                                                                                       | ÉCOSYSTÈME DE LA SANTÉ                                                                                                                                                                                                        | ENTREPRISE ÉTENDUE                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Résistance bactérienne</b><br><b>+30 %</b> de résultats patients <sup>(1)</sup> servant le bon usage des antibiotiques d'ici 2025<br><br><b>Usage raisonné des antibiotiques (AMS)</b><br><b>≥ 80 %</b> des antibiotiques couverts par nos solutions d'antibiogrammes <sup>(2)</sup> | <b>Émissions carbone</b><br><b>-50 %</b> d'émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue en 2030 vs 2019 sur les scopes 1 & 2<br><br><b>Empreinte environnementale</b><br><b>-45 %</b> d'eau <sup>(3)</sup><br><b>-50 %</b> d'énergie <sup>(3)</sup><br><b>-50 %</b> de génération de déchets <sup>(3)</sup> | <b>Sécurité</b><br>Taux d'accident avec arrêt ÷ <b>2</b> à <b>0,6</b> en 2025 vs 1,2 en 2020<br><br><b>Diversité &amp; inclusion</b><br>Cadres dirigeants globaux en 2025 <sup>(4)</sup><br><b>&gt; 40 %</b> de femmes<br><b>&gt; 35 %</b> de profils internationaux | <b>Dialogue avec les patients</b><br>Projets de collaboration avec des associations de patients > <b>x 2</b> d'ici 2025 vs 2021<br><br><b>Analyse de matérialité</b><br>Mise à jour annuelle et refonte tous les <b>3 ans</b> | <b>Communauté</b><br><b>≥ 1 %</b> du résultat net part du Groupe dédié à la philanthropie (hors Fonds de dotation)<br><br><b>Partenaires</b><br>Distributeurs représentant <b>55 %</b> des ventes <sup>(5)</sup> , formés à la RSE en 2025 |

(1) Estimation 2019 : 183 millions de résultats.

(2) Au moins 80 % basés sur la liste EUCAST et 90 % basés sur la liste CLSI Tier I à Tier IV.

(3) En 2025 vs 2015, par million d'euros de chiffre d'affaires.

(4) Membres du Comité de Direction et leurs N-1 avec un rôle global.

(5) Ventes réalisées à travers le réseau de distributeurs.

Certains de ces engagements sont arrivés à échéance fin 2025. bioMérieux est déterminée à poursuivre l'intensification de son impact positif à long terme sur l'Environnement, la dimension Sociale et la Gouvernance (ESG). Dans cet esprit, la Société a défini son prochain cycle de transformation durable à horizon 2028 et au-delà de cette nouvelle échéance, lorsque cela est pertinent. Elle a pris de nouveaux engagements qui s'appuient sur les fondations solides inscrites dans sa culture.

Les nouveaux objectifs se veulent encore plus ambitieux pour intégrer l'impact environnemental et sociétal dans toutes les facettes de ses activités, pour répondre aux besoins des communautés et de la nature, et pour préparer l'avenir des générations futures. Ces nouveaux engagements sont communiqués et expliqués dans ce rapport, dans les sections dédiées aux objectifs. Dix de ces objectifs sont les priorités sur lesquelles la Société se concentre plus particulièrement :

|                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <div>SANTÉ</div>                                                                           |  <div>PLANÈTE</div>                                                                                                                                         |  <div>COLLABORATEURS</div>                                                                                                                                               |  <div>CONDUITE DES AFFAIRES</div>                                            |  <div>COMMUNAUTÉS</div>                          |
| ACCESSIBILITÉ                                                                                                                                                                | NET ZÉRO CO <sub>2</sub> e EN 2050                                                                                                                                                                                                           | SÉCURITÉ                                                                                                                                                                                                                                                  | ÉTHIQUE                                                                                                                                                         | PHILANTHROPIE                                                                                                                       |
| <div>+60 %<br/>de résultats patients<br/>servant la lutte contre<br/>l'antibiorésistance dans<br/>les pays à revenu faible<br/>et intermédiaire<br/>inférieur vs. 2023</div> | <div>incluant les objectifs<br/>suivants <sup>(2)</sup> (validés par<br/>SBTi, en valeur absolue) :<br/><br/>SCOPES 1 &amp; 2 :<br/><b>-62 % en 2034</b><br/>avec un jalon à -35 % en 2028<br/><br/>SCOPE 3 :<br/><b>-35 % en 2034</b></div> | <div>Améliorer<br/>chaque année<br/><b>la santé,<br/>la sécurité<br/>et le bien-être</b><br/>de nos collaborateurs<br/>(Taux global des<br/>accidents enregistrables<br/>et des maladies<br/>professionnelles - TR2IR<br/>+ Index de santé mentale)</div> | <div>≥75/100<br/>Score éthique<br/>EcoVadis</div>                                                                                                               | <div>≥1,5 %<br/>du résultat net<br/>part du Groupe<br/>de l'année n-1<br/>dédié à la<br/>philanthropie</div>                        |
| BON USAGE<br>DES ANTIBIOTIQUES<br>(AMS)                                                                                                                                      | PERFORMANCE<br>ENVIRONNEMENTALE<br>PRODUIT                                                                                                                                                                                                   | DIVERSITÉ,<br>ÉQUITÉ<br>& INCLUSION                                                                                                                                                                                                                       | ACHATS                                                                                                                                                          | PARTAGE DE<br>CONNAISSANCES<br>MÉDICALES                                                                                            |
| <div>≥90 %<br/>des antibiotiques<br/>couverts par<br/>nos solutions<br/>d'antibiogramme <sup>(1)</sup></div>                                                                 | <div><b>-25 %</b><br/>de plastique vierge<br/>par test vendu en 2034 <sup>(2)</sup><br/>( -5 % en 2028)<br/><br/><b>-25 %</b><br/>de consommation<br/>d'énergie<br/>par instrument en 2034 <sup>(2)</sup><br/>( -8 % en 2028)</div>          | <div>Garantir<br/><b>un salaire<br/>décent</b><br/>à tous nos<br/>collaborateurs<br/>et réduire<br/><b>l'écart salarial<br/>femmes-<br/>hommes</b></div>                                                                                                  | <div>75 %<br/>de nos dépenses<br/>d'achats<br/>couvertes par<br/>des fournisseurs<br/>évalués en RSE.<br/><br/>Note moyenne<br/>pondérée de<br/><b>69</b></div> | <div><b>+25 %</b><br/>d'activités d'éducation<br/>médicale<br/>&amp; de professionnels<br/>de santé sensibilisés<br/>vs. 2023</div> |

(1) Basés sur la liste EUCAST et la liste CLSI Tier I à Tier IV  
(2) vs. 2023

## Une performance reconnue par les agences de notation de la durabilité

L'engagement de bioMérieux en matière de durabilité est évalué tous les ans par des organisations tierces qui mesurent l'efficacité des actions menées par la Société pour améliorer son impact sur le monde.



**Science Based  
Targets initiative  
(SBTi)**

Depuis 2021 et renouvelée en 2025 : Validation de notre feuille de route 1,5°C



2025

|                                                                                     |                                       |                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | <b>FTSE4Good index</b>                | Renouvellement de l'inclusion dans l'indice                                                                                                                                      |
|    | <b>EthiFinance</b>                    | Score 77/100                                                                                                                                                                     |
|    | <b>CDP Disclosure Insight Action</b>  | Score B pour Climat<br>Score B pour Sécurité de l'eau                                                                                                                            |
|    | <b>ISS ESG</b>                        | B- (Prime)                                                                                                                                                                       |
|  | <b>Ecovadis</b>                       | Score 82/100 - Gold                                                                                                                                                              |
|  | <b>Index Égalité femmes-hommes</b>    | Score 94/100                                                                                                                                                                     |
|  | <b>Dow Jones Sustainability Index</b> | Score 65/100 – N°4 de notre secteur.<br>Inclusion dans le 2026 <i>DJSI Sustainability Yearbook</i> pour la 6 <sup>e</sup> année consécutive.<br>Top 10 % du score S&P Global CSA |
|  | <b>MSCI</b>                           | Score A                                                                                                                                                                          |

## 3.2 Informations générales (ESRS 2)

### 3.2.1 Base de préparation

#### BP-1 Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité

Les informations de durabilité de bioMérieux sont disponibles sur son site Internet<sup>(1)</sup> et précisent les engagements et la performance de la Société en matière de développement durable. L'ensemble des informations de durabilité publiées par le Groupe est audité chaque année par un organisme tiers indépendant.

#### Périmètre

Le périmètre du présent rapport de durabilité couvre toutes les activités de bioMérieux. Ce périmètre est identique à celui des états financiers, sauf exception décrite ci-dessous.

Le rapport de durabilité a été préparé sur une base consolidée et intègre l'activité du groupe bioMérieux. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée dans le chapitre 6 (cf. note 34 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2025).

#### Méthodologie de reporting

Pour suivre ses performances de durabilité, bioMérieux s'est appuyée sur ses systèmes d'information utilisés pour consolider les données saisies en local. Le Groupe perfectionne continuellement ses outils et processus de *reporting* afin d'améliorer la qualité et l'exactitude de ses données consolidées détaillées dans le protocole de *reporting* partagé avec l'ensemble des contributeurs internes.

Ce rapport de durabilité présente les principaux impacts, risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de bioMérieux, ainsi que ses principaux engagements en matière de développement durable. Il est réalisé dans un objectif de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes telles que les patients, les consommateurs, les clients, les collaborateurs, les

fournisseurs, les distributeurs et la société civile. bioMérieux a établi son rapport de durabilité sur la base des normes européennes de *reporting* en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* ou ESRS). Ce rapport repose sur une double approche de la matérialité, qui prend en compte à la fois l'impact de bioMérieux sur l'environnement et la société, et l'influence des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sur les performances de l'entreprise. La méthodologie appliquée pour cette analyse est décrite dans le § 3.2.4 en section IRO-1 Description des procédures d'identification des impacts, risques et opportunités matériels, du présent document d'enregistrement universel. Le résultat de cette analyse guide les politiques et les plans d'action qui sont déployés pour répondre aux enjeux de durabilité de bioMérieux.

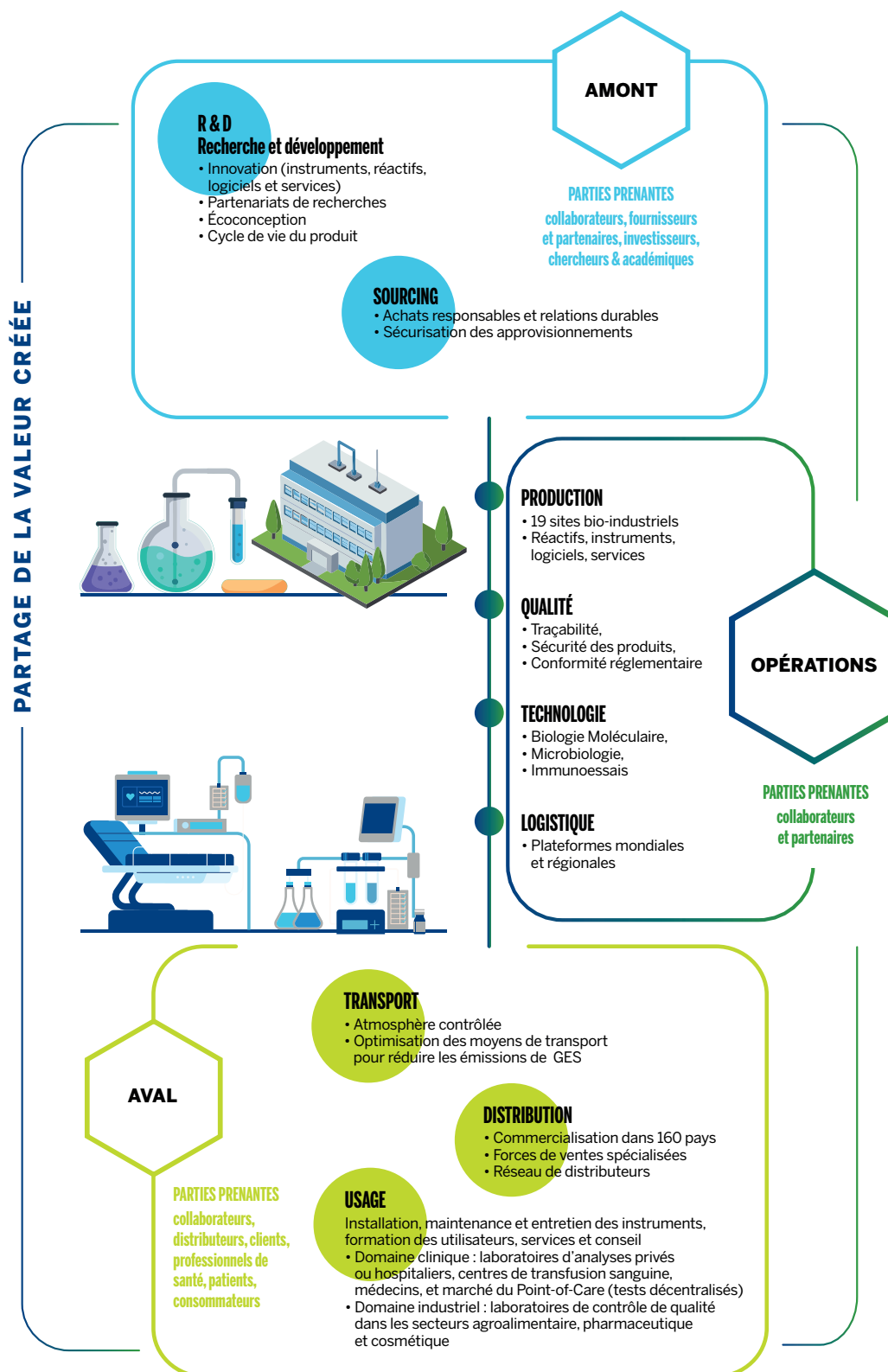
#### Chaîne de valeur dans le rapport de durabilité

Dans son rapport de durabilité, bioMérieux considère sa chaîne de valeur à travers une approche globale. Pour bioMérieux, la chaîne de valeur désigne l'ensemble des activités, des ressources et des relations qui font partie intégrante du modèle économique du Groupe et de l'environnement externe dans lequel il opère. La chaîne de valeur de bioMérieux hors opérations englobe :

- la chaîne de valeur amont : les relations d'affaires, notamment les relations contractuelles (fournisseurs, travailleurs externes) qui interviennent en amont des activités de bioMérieux (par exemple, les fournisseurs de produits ou des services utilisés dans le développement des produits) ;
- la chaîne de valeur aval : les relations d'affaires, notamment les relations contractuelles (distributeurs, clients, partenaires) qui interviennent en aval des activités de bioMérieux, au bénéfice des patients.

(1) <https://www.biomerieux.com/corp/fr/notre-responsabilite.html>

## LA CHAÎNE DE VALEUR DE BIOMÉRIEUX





En 2024, le Groupe a réalisé une analyse de double matérialité, comprenant l'impact potentiel des questions de développement durable de bioMérieux sur sa chaîne de valeur et a mis en place des stratégies appropriées pour y remédier. bioMérieux prend en compte toutes ses principales parties prenantes dans le périmètre du rapport de durabilité. Cette approche favorise la considération des intérêts et des préoccupations des parties concernées par les activités de la Société.

Les politiques de bioMérieux sont conçues pour couvrir toutes ses parties prenantes. Ces politiques, telles que notamment le Code de

bonne conduite, la Charte des achats responsables, les Pratiques d'affaires applicables aux tiers, ou encore la Charte de dialogue avec les parties prenantes, décrivent les engagements et les responsabilités de bioMérieux envers ses parties prenantes, et fournissent un cadre d'échange sur la façon dont l'entreprise entend mener ses activités de manière durable et responsable. En intégrant ces éléments dans son rapport de durabilité, bioMérieux démontre son engagement en faveur de relations commerciales et d'échanges sur le long terme avec ses parties prenantes.

## BP-2 Publication d'informations relatives à des circonstances particulières

Cette section présente les horizons temporels et les changements dans le périmètre du rapport, ainsi que les évolutions des périmètres de calcul, et les limites inhérentes à la première année d'application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce.

### Horizons temporels

Les horizons temporels (court, moyen ou long terme), indiqués pour les impacts, risques et opportunités correspondent à ceux utilisés dans les états financiers : le court terme allant jusqu'à un an, le moyen terme entre un et cinq ans et le long terme au-delà de cinq ans.

### Modalités particulières de préparation de certaines informations en matière de durabilité dans un contexte de première application

Pour la partie ESRS S1 (Personnel de l'entreprise), la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd. (ci-après "Hybiome") (389 collaborateurs au 31 décembre 2025) est intégrée dans le calcul des données Ressources Humaines, à l'exception de celles relatives aux collaborateurs en situation de handicap pour lesquels cette information n'est pas disponible à ce jour. Hybiome est intégrée depuis 2018 dans les états financiers, ainsi que dans la partie Santé, Sécurité et Environnement.

Les méthodologies utilisées pour le calcul des indicateurs, ainsi que les éventuels changements et/ou sources d'incertitudes sont détaillés au niveau des indicateurs de chaque standard.

Certains indicateurs n'ont pu être reportés ou n'ont été reportés que partiellement. Concernant les données environnementales, un effort conséquent a été fourni afin de stabiliser une empreinte carbone Groupe et les émissions biogéniques ont été calculées cette année pour la première fois (cf. note § 3.3.2 en section E1-6 Indicateurs, émissions brutes de GES de scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES), tout comme une partie des données relatives aux ressources entrantes (cf. note § 3.3.6 en section E5-4 Flux de ressources entrants). Les données relatives à la recyclabilité des produits ont fait l'objet d'un travail important, aboutissant à la publication de l'indicateur sur le périmètre des emballages et des réactifs. Le périmètre des instruments n'a pas pu être couvert cette année (cf. note § 3.3.6 en section E5-5 Flux de ressources sortants, flux de produits et matières sortants).

Concernant les données sociales, le Groupe a mené un plan d'action pour homogénéiser les données et définitions. Un groupe de travail dédié a travaillé tout au long de l'année 2025 pour définir une méthodologie et les processus correspondants pour produire les indicateurs concernant les salaires décents (S1-10) et les écarts de rémunération (S1-16).

### Publication d'informations issues d'autres actes législatifs ou de référentiels d'information sur la durabilité généralement admis

Le chapitre sur la taxonomie européenne (cf. § 3.3.1 Alignement avec la taxonomie européenne) s'appuie sur le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020.

## 3.2.2 Gouvernance

### GOV-1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le fonctionnement et les travaux des comités du Conseil d'administration (Comité nominations, rémunérations et RSE et Comité d'audit) sont décrits dans la section suivante GOV-2.

La Société dispose d'un Comité RSE qui se réunit trimestriellement, et qui rassemble trois membres du Comité de Direction (le Directeur Exécutif Qualité Globale, *Manufacturing et Supply Chain*, le Directeur Exécutif Finances, Achats et Systèmes d'Information, la Directrice Exécutive Ressources Humaines, Communication et RSE) et les directions des fonctions SSE, Engagement des collaborateurs, Juridique, Conformité et Affaires publiques, Opérations commerciales cliniques, R&D et RSE. Son objectif est de définir la stratégie globale RSE, les priorités et une feuille de route pour les cinq piliers de cette stratégie. Ce comité est chargé notamment (i) de suivre les indicateurs de durabilité incluant le plan de transition climatique, les avancées par rapport aux engagements pris et de déterminer des plans d'actions, (ii) de revoir et hiérarchiser les principales actions et initiatives en matière de RSE, (iii) d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), (iv) de faire le lien

avec le Conseil d'administration et ses comités, (v) de s'occuper du séminaire RSE auquel participe le Président du Conseil d'administration, et (vi) d'animer des échanges avec le Comité des parties prenantes. Ce comité formule des recommandations aux différentes instances opérationnelles telles que le Comité de pilotage climat, le Comité de pilotage écoconception, le Comité de pilotage philanthropie, les groupes de travail et les fonctions.

Pour le déploiement des actions RSE dans les activités opérationnelles, bioMérieux s'appuie sur une communauté RSE, qui regroupe toutes les fonctions de la Société. Cette communauté d'experts est animée et coordonnée par le département RSE. Elle contribue à la co-construction des objectifs de durabilité et assure l'intégration de ces objectifs dans les plans d'actions déployés dans toute l'organisation. En parallèle, les équipes locales définissent leurs priorités d'action dans le but d'augmenter l'impact positif de bioMérieux dans les pays où elle est implantée. Ainsi, la stratégie RSE et la stratégie de développement de bioMérieux sont étroitement liées et déployées à tous les niveaux de l'entreprise.

## GOV-2 Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes

En 2025, le Conseil d'administration, pour faire suite aux travaux et se conformer aux recommandations du Comité nominations, rémunérations et RSE ainsi que du Comité commun (Comité d'audit et Comité nominations, rémunérations et RSE), a pris les mesures nécessaires pour s'assurer de la qualité et de la pertinence des données de durabilité rendues publiques. Le Conseil d'administration, s'appuyant sur les travaux réalisés par ses Comités, a examiné (i) les informations de durabilité, (ii) l'évaluation et l'examen des risques liés à la RSE, (iii) la méthodologie de

reporting et (iv) l'audit externe indépendant des informations de durabilité (y compris les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre, l'exhaustivité et la sincérité des informations, et l'émission d'un rapport d'un tiers indépendant sur le rapport de durabilité, c'est-à-dire un « examen d'assurance limitée »). Les organes d'administration et de direction sont informés de l'ensemble des impacts, risques et opportunités lors de la présentation au Comité d'audit et du compte-rendu réalisé par le Président du Comité au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration et ses comités ont été sollicités à plusieurs reprises en 2025 sur des sujets liés à la feuille de route RSE et à la CSRD. Ces points sont repris pour la majorité dans le tableau ci-dessous :

| Thématiques abordées en Conseil et comités du Conseil                        | Norme ESRS            | Liste des principaux enjeux matériels                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cartographie des risques                                                     | ESRS 2 IRO-1          | Analyse de double matérialité                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration                     | ESRS 2 GOV-1          | Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance                                                                                                                                                                                                                          |
| Revue annuelle du contrôle interne                                           | ESRS 2 GOV-2 et GOV-5 | Transversal : qualité de la donnée                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Revue du rapport de durabilité et du rapport de l'organisme certificateur    | ESRS E, S et G        | Enjeux de la feuille de route GO RESPONSIBLE                                                                                                                                                                                                                                                |
| Plan stratégique incluant la revue du pilier GO RESPONSIBLE                  | ESRS E, S et G        |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| État d'avancement de la feuille de route CSRD                                | ESRS E, S et G        |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Revue des indicateurs RSE de la feuille de route GO RESPONSIBLE              | ESRS E, S et G        |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Plan de transition climatique incluant le scope 3                            | ESRS E1               | Consommation d'énergie et émissions de GES scopes 1, 2 et 3                                                                                                                                                                                                                                 |
| Livraison de plans d'actions de performance en 2025                          | ESRS S1               | Attraction et rétention des talents                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Plan d'actionnariat salarié MySHARE 2026                                     | ESRS S1               | Attraction et rétention des talents                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Budget mécénat                                                               | ESRS S3               | Impact des activités de bioMérieux sur les droits socio-économiques des communautés locales                                                                                                                                                                                                 |
| Feuille de route cybersécurité                                               | ESRS G1               | Cybersécurité et protection des données                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Revue des sujets Éthique et conformité                                       | ESRS G1               | Éthique des affaires et intégrité                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Nouveaux indicateurs RSE à partir de 2026                                    | ESRS E, S et G        | Lutte contre la résistance aux antibiotiques, accessibilité des produits, émissions de gaz à effet de serre, impact environnemental des produits, santé et sécurité, diversité et inclusion, éthique des affaires, achats responsables, partage des connaissances médicales, philanthropie. |
| Feuille de route régénérative post-Convention des Entreprises pour le Climat | ESRS E, S et G        | Évolution de la stratégie de durabilité                                                                                                                                                                                                                                                     |

Le plan de vigilance est présenté plus loin en section GOV-4.

La manière dont le Conseil d'administration prend en considération les impacts, risques et opportunités lorsqu'il surveille la stratégie de l'entreprise, ses décisions sur les principales transactions ainsi que ses processus de gestion des risques sont décrits dans le chapitre 2.

## GOV-3 Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation

bioMérieux reconnaît la contribution de chaque collaborateur aux résultats globaux de durabilité et financiers. Alors que la prime annuelle reconnaît les réalisations individuelles et collectives, la performance de la Société est reconnue par un coefficient multiplicateur qui s'applique dans le calcul de la prime sur objectifs qui bénéficie à tous les collaborateurs éligibles <sup>(1)</sup> de la Société. Cet indicateur de performance de bioMérieux se base à la fois sur la performance financière et de durabilité.

Pour l'année 2025, le critère de performance financière s'appuie sur l'atteinte du CEBIT (Revenu Contributif avant Intérêt et Taxes) par rapport au budget.

Les quatre critères de performance de durabilité sont liés aux objectifs collectifs du Groupe ainsi qu'au plan stratégique GO•28 : croissance de bioMérieux par rapport à ses concurrents, satisfaction client, réduction du nombre d'incidents enregistrables et de maladies professionnelles, et réduction des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 & 2).

(1) Seuls les collaborateurs dont les postes bénéficient d'un bonus général sont éligibles à ce coefficient multiplicateur. Les collaborateurs affiliés à tout autre plan (plan de commission sur ventes, bonus contractuels, bonus à montant fixe, combinaison de différents plans) ne sont pas éligibles.

Les membres du Conseil d'administration qui sont des salariés de bioMérieux sont éligibles à cette mesure. Les membres externes du Conseil d'administration, non-salariés de bioMérieux, ne sont pas éligibles à cette mesure et ainsi ne bénéficient pas d'incitation.

#### GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (dite loi Vigilance), bioMérieux a mis en place un plan de vigilance. Le plan de vigilance de bioMérieux répond aux obligations légales, notamment en incluant des mesures de vigilance raisonnables propres à identifier et à prévenir (i) les risques d'atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales, (ii) les dommages corporels ou environnementaux graves ainsi que (iii) les risques sanitaires résultant de ses activités, de celles de ses filiales, sous-traitants et fournisseurs, qu'ils soient situés en France ou à l'étranger.

Le périmètre de ce plan couvre la Société et ses filiales contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, ainsi que les fournisseurs de rang 1 gérés par le département des Achats, avec lesquels le Groupe entretient une relation commerciale.

Ce plan de vigilance permet à bioMérieux de consolider et de renforcer ses processus de prévention et de gestion des risques dans les domaines visés par la loi. Il lui permet également d'approfondir ses diligences auprès de ses sous-traitants, dans une démarche d'amélioration continue.

Le plan de vigilance est une composante de la RSE qui fait partie intégrante de la stratégie du Groupe depuis de nombreuses années et est portée par les différents départements dans les projets initiés. Ainsi, le plan bénéficie des différentes initiatives mises en place, notamment de l'analyse de double matérialité, de l'analyse d'impacts, et de la mise en place de feuilles de route environnementales et sociales.

Ce plan a été élaboré avec l'ensemble des fonctions du Groupe dont RSE, Risques, Juridique, Éthique & Conformité, SSE, Achats et Qualité.

#### Cartographie des impacts – Note méthodologique

En 2024, la Société a mené un projet afin de renforcer l'évaluation des impacts liés à ses fournisseurs. Ce travail a permis la mise en œuvre d'une solution collaborative digitalisée avec son système de SRM (*Supplier Relationship Management*) début 2025. Cette évaluation porte sur différents critères, dont des critères financiers, géographiques, un critère cybersécurité, et enfin deux critères plus opérationnels liés à la continuité de l'activité, et à la gestion par ses fournisseurs de leurs ressources et outils de production. Réalisée sur un panel de fournisseurs comprenant les fournisseurs actuels et les nouveaux, elle permet à la Société d'identifier de manière dynamique le niveau de risque associé à chaque fournisseur, et de prioriser la mise en place de plans d'action de sécurisation pour les fournisseurs présentant un niveau de risque critique ou élevé.

#### Gouvernance

bioMérieux s'est dotée d'un Comité de pilotage opérationnel qui a notamment pour rôle de s'assurer de la mise en œuvre de la loi Vigilance. Dans ce cadre, ce comité :

- définit la méthodologie et s'assure de la mise en œuvre de la cartographie des impacts liés aux activités du Groupe et de ses fournisseurs ;
- analyse les résultats de la cartographie des impacts ;

La politique de rémunération du dirigeant mandataire social exécutif, le Directeur Général, est détaillée au chapitre 2 et prend en compte les enjeux RSE. Chaque année, le Comité nominations, rémunérations et RSE formule auprès du Conseil d'administration une recommandation quant à ces rémunérations, qui sont ensuite soumises au vote de l'Assemblée générale des actionnaires.

La Société peut également faire appel à un partenaire externe afin de réaliser des études économiques et de réputation sur les fournisseurs qui présentent un risque élevé à l'issue de cette évaluation.

Chaque impact identifié est ensuite traité, et lorsqu'il doit être géré, un plan d'action est défini et revu de manière régulière avec les différentes parties prenantes de bioMérieux, et enregistré dans la solution. Le fournisseur est informé des actions qui lui incombent et est intégré au suivi de la réalisation de ce plan d'action.

Concernant les impacts RSE liés à l'activité des fournisseurs, l'analyse de double matérialité réalisée par bioMérieux en 2024 au regard des exigences de la CSRD, a permis de mettre à jour la cartographie des risques.

Sont ressortis comme matériels les enjeux suivants :

- émissions de gaz à effet de serre (scope 3) ;
- pollution ;
- gestion de l'eau ;
- gestion des déchets ;
- conditions de travail et respect des droits humains.

Ces éléments conduisent bioMérieux à établir un plan d'action visant à réduire l'exposition du Groupe aux impacts générés par sa chaîne d'approvisionnement.

En 2025, bioMérieux s'est dotée d'un module d'analyse dynamique des impacts et risques RSE afin de compléter l'outil de risque déployé en janvier 2025 pour en enrichir la partie sociétale.

En cours d'implémentation, cet outil sera utilisé dans la deuxième moitié de 2026 de la façon suivante :

- mieux cibler les fournisseurs présentant des risques RSE ;
- les pousser vers une évaluation ;
- déployer des plans d'actions issus des résultats de l'évaluation ;
- collecter les données relatives aux enjeux matériels de la chaîne de valeur de bioMérieux auprès des fournisseurs à risques sur ces mêmes enjeux.

Il permettra également de compléter les dispositifs de gestion des fournisseurs existants, notamment le processus de qualification fournisseurs, les revues de performance périodiques, les audits fournisseurs, les audits externes, les engagements liés aux objectifs basés sur la science (SBT, *Science-Based Targets*) et les questionnaires externes d'évaluation des performances RSE/SSE de bioMérieux.

- s'assure de l'existence des plans d'action d'atténuation des impacts et de prévention des atteintes graves et évalue leur efficacité ;
- s'assure de la mise en place d'un mécanisme d'alerte permettant le signalement d'éventuelles violations.

La cartographie des impacts est revue périodiquement et mise à jour afin de prendre en compte l'évolution du périmètre des tiers couverts par l'analyse et la mise en œuvre des plans d'actions.

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DU PLAN DE VIGILANCE

|                                                                                  | Droits humains et libertés fondamentales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Environnement                                                                                                                                                                                                  | Sécurité et santé des personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CARTOGRAPHIE DES IMPACTS ET DES RISQUES                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Activités de bioMérieux                                                          | Analyse de double matérialité (cf. § 3.2 section IRO-1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Activités des sous-traitants ou fournisseurs                                     | Analyse de double matérialité (cf. § 3.2 section IRO-1) et en 2024, projet mené pour le renforcement de l'évaluation des impacts liés à ses fournisseurs décrits ci-dessus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE AU REGARD DE LA CARTOGRAPHIE                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Activités de bioMérieux                                                          | Agence de notation ESG (cf. § 3.1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Agence de notation ESG (cf. § 3.1)<br><br>Reporting des sites industriels, des filiales et des fonctions centrales (cf. § 3.3.2 et § 3.4.4)                                                                    | Agence de notation ESG (cf. § 3.1)<br><br>Système de management SSE (cf. § 3.3.2 section E1-2)<br><br>Processus et outils de gestion de la santé et de la sécurité au travail (cf. § 3.4.1 section S1-1)<br><br>Processus d'évaluation des risques professionnels (cf. § 3.4.1 section S1-1)<br><br>Évaluation des taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles (cf. § 3.4.1 section S1-1) |
| Activités des sous-traitants ou fournisseurs                                     | Agence de notation ESG (cf. § 3.5 section G1-2)<br><br>Screening automatisé des tiers en fonction d'une grille d'impacts (cf. § 3.2 section GOV-4 et § 3.5 section G1-2)<br><br>Procédure d'évaluation de certains fournisseurs et sous-traitants comprenant notamment des audits réguliers de qualification et vérification avant et pendant la relation contractuelle<br><br>Questionnaire d'auto-évaluation des fournisseurs (avec engagement du respect du Code de bonne conduite de bioMérieux ou du fournisseur) |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| ACTIONS ADAPTÉES D'ATTÉNUATION DES RISQUES OU DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Activités de bioMérieux                                                          | Code de bonne conduite de bioMérieux (cf. § 3.5 section G1-1)<br><br>Diversité (cf. § 3.4.1 section S1-1) : égalité professionnelle femmes / hommes, insertion des collaborateurs en situation de handicap                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Code de bonne conduite de bioMérieux (cf. § 3.5 section G1-1)<br><br>Politique globale SSE : objectifs environnementaux (cf. § 3.3.2 section E1-2)<br><br>Certification : ISO 14001 (cf. § 3.3.2 section E1-2) | Code de bonne conduite de bioMérieux (cf. § 3.5 section G1-1)<br><br>Politique globale SSE : Objectifs santé et sécurité au travail (cf. § 3.4.1 section S1-1)<br><br>Certification : ISO 45001 (cf. § 3.4.1 section S1-1)                                                                                                                                                                                |
| Activités des sous-traitants ou fournisseurs                                     | Code de bonne conduite (cf. § 3.5 section G1-1)<br><br>Formulaire d'approbation des sous-traitants et Pratiques d'affaires applicables aux tiers (cf. § 3.5 section G1-2)<br><br>Charte des achats responsables (cf. § 3.5 section G1-2)<br><br>Article spécifique au sein des contrats : mention de la Charte des achats responsables et du manuel des Pratiques d'affaires applicables aux tiers                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| MÉCANISME D'ALERTE ET DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Activités de bioMérieux                                                          | Alerte professionnelle accessible aux collaborateurs et aux tiers (cf. § 3.5 section G1-1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                | Alerte professionnelle accessible aux collaborateurs et aux tiers (cf. § 3.5 section G1-1)<br><br>Outil de reporting des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (cf. § 3.4.1 section S1-1)                                                                                                                                                                                                 |
| Activités des sous-traitants ou fournisseurs                                     | Alerte professionnelle accessible aux collaborateurs et aux tiers (cf. § 3.5 section G1-1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                | Outil de reporting des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (cf. § 3.4.1 section S1-1) pour les prestataires intervenant sur site                                                                                                                                                                                                                                                        |
| DISPOSITIF DE SUIVI DES MESURES ET D'ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Activités de bioMérieux                                                          | Comité RSE (cf. § 3.2.2 section GOV-1)<br><br>Suivi et renégociation des accords d'entreprise (cf. § 3.4.1 section S1-1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Comité RSE (cf. § 3.2.2 section GOV-1)<br><br>Direction SSE, Comité de pilotage climat et Comité de pilotage écoconception (cf. § 3.3.2 section E1-1)                                                          | Comité RSE (cf. § 3.2.2 section GOV-1)<br><br>Direction SSE (cf. § 3.4.1 section S1-1)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Activités des sous-traitants ou fournisseurs                                     | Revue des scores de l'agence de notation par le département des Achats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Revue des scores de l'agence de notation par le département des Achats                                                                                                                                         | Revue des scores de l'agence de notation par le département des Achats                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

## GOV-5 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité

Les risques liés au développement durable s'inscrivent dans le cadre de la gestion des risques du Groupe. Une gouvernance et un cadre de contrôle des risques spécifiques ont été mis en place (voir chapitre 4 – Gestion des risques).

En 2024, bioMérieux a procédé à l'analyse de double matérialité dont la méthodologie et les résultats sont décrits dans le § 3.2.4 en section IRO-1 Description des procédures d'identification des impacts, risques et opportunités matériels, du présent document d'enregistrement universel. Cette analyse a fait l'objet d'une révision en 2025 (cf. § 3.2.4 en section ESRS2 IRO-1).

Les politiques et plans d'action associés décrits dans les états de durabilité reflètent les mises à jour effectuées par le Groupe pour atténuer ces risques.

Les résultats de l'analyse de double matérialité donnent le cadre du contrôle interne qui permet d'assurer la qualité de l'information de durabilité et de la documentation associée.

Une revue des processus de la production de l'information à sa publication a été réalisée par le département Contrôle interne en lien avec les différents départements concernés, afin d'identifier les risques pouvant affecter la disponibilité de l'information, sa qualité et sa fiabilité. Des contrôles de premier et second niveau précisant les responsabilités, la fréquence et le contrôle à réaliser ont été définis afin d'atténuer les risques identifiés.

Ces contrôles sont formalisés et publiés dans le Manuel de contrôle interne de l'entreprise. Ce Manuel est un outil de référence qui fait l'objet de revues régulières afin de l'enrichir et d'ajuster les contrôles définis en fonction de l'évolution des processus de l'entreprise et des réglementations.

## 3.2.3 Stratégie

### SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur

Des informations complémentaires sont disponibles en consultant les éléments ci-après :

- le modèle d'affaires de bioMérieux détaillé dans le chapitre introductif ;
- la stratégie de bioMérieux dans le chapitre 1.3.1 ;
- le nombre de collaborateurs par zone géographique (cf. § 3.4.1 section S1-6).

Depuis 2003, bioMérieux renouvelle chaque année son engagement au Pacte mondial des Nations Unies et apporte sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

La contribution de bioMérieux consiste avant tout à servir les besoins des patients, tout au long de leur parcours de soins en apportant des solutions de diagnostic *in vitro* pour lutter contre les maladies infectieuses. Dans ce cadre, bioMérieux concentre

son action en contribuant en particulier à l'ODD 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ». La politique RSE du Groupe donne également la priorité à des enjeux qui viennent soutenir principalement les ODD suivants : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous » (ODD 8), « Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » (ODD 10), « Établir des modes de consommation et de production durables » (ODD 12), « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » (ODD 13). La liste des exigences de publication est consultable au paragraphe IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise.

### SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Depuis de nombreuses années, bioMérieux entretient un dialogue continu avec ses parties prenantes internes et externes afin de prendre des décisions tenant compte de leurs attentes. Ce dialogue enrichit la réflexion de la Société et nourrit une stratégie RSE dynamique et ouverte sur son écosystème. Il contribue ainsi directement à l'élaboration de ses politiques, cibles et actions, garantissant l'alignement de ses feuilles de route avec les enjeux prioritaires de ses parties prenantes.

Les parties prenantes de bioMérieux sont les suivantes :



bioMérieux organise des consultations de ses groupes de parties prenantes sur des sujets spécifiques, notamment auprès des collaborateurs, des clients et des patients.

**Politique :** bioMérieux dispose d'une Charte de dialogue avec ses parties prenantes. Cette charte est publiée sur le site internet de la Société et vise à :

- promouvoir une meilleure compréhension des enjeux RSE qui incombent à bioMérieux ;
- formaliser les grandes règles du dialogue pour faciliter la confiance des parties prenantes et assurer la qualité des échanges ;
- pérenniser ce dialogue.

À travers cette charte, bioMérieux s'engage à :

- rester connectée à l'évolution des attentes des parties prenantes ;
- étudier les recommandations contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable pour augmenter l'impact positif de la Société.

**Gouvernance :** la mise en œuvre de cette politique est pilotée par le département RSE.

bioMérieux s'est également dotée d'un Comité de parties prenantes. Représentatif des parties prenantes de la Société, ce comité se réunit régulièrement. En 2025, le Comité de parties prenantes rassemblait les experts suivants :

- un représentant des patients ;
- deux représentants des clients ;
- deux représentants des fournisseurs ;

- un représentant de la nature ;
- un représentant d'une biotech innovante ;
- un expert de la décarbonation ;
- un expert de la recherche en investissement responsable.

Et deux membres non permanents qui sont des experts pouvant varier selon les sujets abordés.

Il est composé, pour les parties prenantes internes, de collaborateurs issus notamment des fonctions suivantes : Affaires médicales, Affaires publiques, SSE, Achats, RH, et RSE.

Le Comité de parties prenantes s'efforce de respecter des critères de parité et de diversité.

En septembre 2025, le Comité de parties prenantes s'est rassemblé pour la troisième fois, au siège de la Société pour une journée d'échanges et d'atelier sur le projet de feuille de route à visée régénérative. Les thèmes abordés les années précédentes étaient l'impact environnemental des produits et l'analyse de double matérialité.

D'autres processus de dialogue avec les parties prenantes sont actifs tout au long de l'année tels que le dispositif de dialogue social, le programme *Voice of Employee* (VoE) pour les collaborateurs (décrits plus loin § 3.4.1 section S1), le dialogue avec les communautés des territoires où la Société est implantée (pouvoirs publics, associations, milieu académique, éducation..., décrit plus loin § 3.4.3 section S3), le dialogue avec les associations de patients et les enquêtes menées auprès des clients (décrits plus loin § 3.4.4 section S4).

### SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique

Comme indiqué plus loin § 3.2.4 Gestion des impacts, des risques et des opportunités, bioMérieux s'engage à faire preuve de transparence et de responsabilité dans la publication de ses impacts matériels, de ses risques et de ses opportunités. L'analyse de double matérialité réalisée en 2024 a complété les évaluations des risques et l'analyse de matérialité précédente

afin d'identifier et d'évaluer ces facteurs, en tenant compte à la fois des opérations internes et de l'environnement externe.

Le résultat de cette analyse de double matérialité est présenté dans le tableau ci-après qui liste les IRO matériels et dans le schéma des enjeux matériels présenté au § 3.2.4 en section IRO-1.



La stratégie et le modèle d'affaires de bioMérieux (cf. § 1.3 Stratégie et chapitre introductif) sont conçus pour être réactifs et adaptables aux thèmes identifiés comme matériels pour bioMérieux. Le Groupe surveille et évalue continuellement ses performances par rapport à ces impacts et risques et saisit les opportunités en lien avec les objectifs stratégiques (cf. § 4.2).

La feuille de route RSE s'intègre dans la stratégie et le modèle économique de bioMérieux dans un objectif de résilience et de durabilité, pour apporter de la valeur à ses parties prenantes tout en atténuant les risques. L'exhaustivité et la nature proactive de l'approche de bioMérieux contribuent à renforcer sa compétitivité et la création de valeur à long terme.

| IRO matériel                                                                                                                                                | Chaîne de valeur   | Caractéristique               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------------------|
| <b>ESRS E1</b>                                                                                                                                              |                    |                               |
| Atténuation du changement climatique                                                                                                                        |                    |                               |
| Émissions GES – Scope 1, 2<br><i>Contribution au changement climatique</i>                                                                                  | Opérations propres | Impact négatif                |
| Émissions GES – Achats de biens et services – Scope 3<br><i>Contribution au changement climatique</i>                                                       | Amont              | Impact négatif                |
| Émissions GES – Cycle de vie du produit – Scope 3<br><i>Contribution au changement climatique</i>                                                           | Toute              | Impact négatif                |
| Émissions GES – Transport – Scope 3<br><i>Contribution au changement climatique</i>                                                                         | Amont / Aval       | Impact négatif                |
| Émissions GES – Transport – Scope 3<br><i>Avantage concurrentiel lié à la maîtrise des émissions</i>                                                        | Amont / Aval       | Opportunité                   |
| Consommation d'énergie<br><i>Pression sur les ressources fossiles</i>                                                                                       | Opérations propres | Impact négatif                |
| Adaptation au changement climatique                                                                                                                         |                    |                               |
| Conséquence du changement climatique sur les opérations<br><i>Augmentation des coûts</i>                                                                    | Opérations propres | Risque physique lié au climat |
| Conséquence du changement climatique sur les maladies infectieuses<br><i>Augmentation du besoin de tests diagnostiques pour dépister ces maladies</i>       | Opérations propres | Opportunité                   |
| <b>ESRS E2</b>                                                                                                                                              |                    |                               |
| Pollution dans la chaîne de valeur<br><i>Pollution potentielle de l'eau, de l'air et des sols</i>                                                           | Amont / Aval       | Impact négatif potentiel      |
| <b>ESRS E3</b>                                                                                                                                              |                    |                               |
| Gestion de l'eau dans les activités directes<br><i>Pression sur la ressource en eau</i>                                                                     | Opérations propres | Impact négatif                |
| Gestion de l'eau dans les activités directes<br><i>Stress hydrique. Coûts de la vulnérabilité.</i>                                                          | Opérations propres | Risque                        |
| Gestion de l'eau dans la chaîne de valeur<br><i>Pression sur la ressource en eau</i>                                                                        | Amont / Aval       | Impact négatif potentiel      |
| <b>ESRS E4</b>                                                                                                                                              |                    |                               |
| Biodiversité – Destruction et artificialisation des milieux naturels<br><i>La construction de nouveaux bâtiments conduit à l'artificialisation des sols</i> | Opérations propres | Impact négatif                |
| Biodiversité – Contribution à la destruction des écosystèmes<br><i>Pollution potentielle, pression sur la ressource en eau, gestion des déchets</i>         | Amont / Aval       | Impact négatif                |
| <b>ESRS E5</b>                                                                                                                                              |                    |                               |
| Impact environnemental des produits<br><i>Pression sur les ressources</i>                                                                                   | Opérations propres | Impact négatif                |
| Approvisionnement durable<br><i>Coûts d'inadaptation du sourcing</i>                                                                                        | Opérations propres | Risque                        |
| Gestion des déchets dans les activités directes<br><i>Pression sur les ressources</i>                                                                       | Opérations propres | Impact négatif                |
| Gestion des déchets dans la chaîne de valeur<br><i>Toxicité potentielle, contamination</i>                                                                  | Amont / Aval       | Impact négatif                |
| Gestion des déchets dans la chaîne de valeur<br><i>Risque réputationnel</i>                                                                                 | Amont / Aval       | Risque                        |



| IRO matériel                                                                                                                                                                                                                 | Chaîne de valeur   | Caractéristique          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------|
| <b>ESRS S1</b>                                                                                                                                                                                                               |                    |                          |
| Conditions de travail, sécurité et bien-être des collaborateurs<br><i>Accidents, maladies professionnelles</i>                                                                                                               | Opérations propres | Impact négatif           |
| Diversité et inclusion<br><i>Respect de la diversité et de l'inclusion</i>                                                                                                                                                   | Opérations propres | Impact négatif potentiel |
| Développement des compétences et gestion de carrière<br><i>Employabilité des collaborateurs</i>                                                                                                                              | Opérations propres | Impact positif           |
| Développement des compétences et gestion de carrière<br><i>Attractivité, fidélisation des collaborateurs</i>                                                                                                                 | Opérations propres | Opportunité              |
| Développement des compétences et gestion de carrière<br><i>Non-adéquation des compétences aux besoins de la Société</i>                                                                                                      | Opérations propres | Risque                   |
| Confidentialité et protection des données – Effectif propre<br><i>Violation des droits à la protection des données</i>                                                                                                       | Opérations propres | Impact négatif potentiel |
| Confidentialité et protection des données – Effectif propre<br><i>Atteinte à la réputation et amende en cas de non-respect de la réglementation</i>                                                                          | Opérations propres | Risque                   |
| <b>ESRS S2</b>                                                                                                                                                                                                               |                    |                          |
| Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur<br><i>Respect des pratiques responsables</i>                                                                                                                   | Amont / Aval       | Impact négatif potentiel |
| <b>ESRS S3</b>                                                                                                                                                                                                               |                    |                          |
| Impact de bioMérieux et des activités de la chaîne de valeur sur les droits socioéconomiques des communautés locales<br><i>Partage de la valeur générée pour répondre à des besoins exprimés par les communautés locales</i> | Opérations propres | Impact positif           |
| <b>ESRS S4</b>                                                                                                                                                                                                               |                    |                          |
| Contribution à la santé publique<br><i>Amélioration de la prise en charge des patients et protection la santé des consommateurs face aux maladies infectieuses</i>                                                           | Aval               | Impact positif           |
| Contribution à la santé publique<br><i>Augmentation du besoin de tests diagnostiques pour lutter contre la résistance aux antibiotiques</i>                                                                                  | Aval               | Opportunité              |
| Accessibilité des produits et services<br><i>Mise à disposition des produits de diagnostic auprès du plus grand nombre</i>                                                                                                   | Aval               | Impact positif           |
| Santé et sécurité des utilisateurs/clients, qualité des produits<br><i>La prise en charge du patient pourrait être affectée par un éventuel défaut de qualité produit</i>                                                    | Aval               | Impact négatif potentiel |
| Santé et sécurité des utilisateurs/clients, qualité des produits<br><i>Risque de poursuite judiciaire</i>                                                                                                                    | Opérations propres | Risque                   |
| Confidentialité et protection des données – Consommateurs et utilisateurs finaux<br><i>Violation des droits à la protection des données</i>                                                                                  | Aval               | Impact négatif potentiel |
| Confidentialité et protection des données – Consommateurs et utilisateurs finaux<br><i>Atteinte à la réputation et amende en cas de non-respect de la réglementation</i>                                                     | Opérations propres | Risque                   |
| <b>ESRS G1</b>                                                                                                                                                                                                               |                    |                          |
| Gouvernance et culture d'entreprise<br><i>Comportements qui reflètent la culture de la Société</i>                                                                                                                           | Opérations propres | Impact positif           |
| Relations durables avec les fournisseurs et les partenaires clés<br><i>Importance du respect des délais de paiement</i>                                                                                                      | Opérations propres | Impact négatif potentiel |
| Activités de lobbying et relations avec les pouvoirs publics<br><i>Promotion de la valeur médicale et économique du diagnostic in vitro et accès à un diagnostic de qualité</i>                                              | Opérations propres | Impact positif           |
| Activités de lobbying et relations avec les pouvoirs publics<br><i>Contribution de la Société à l'évolution du cadre réglementaire pour répondre aux besoins de la communauté en matière de santé</i>                        | Opérations propres | Opportunité              |
| Cybersécurité et protection des données<br><i>Exposition de la Société à des attaques cyber entraînant des coûts financiers</i>                                                                                              | Opérations propres | Risque                   |
| Éthique et intégrité des affaires<br><i>Exposition de la Société à des sanctions financières en cas de corruption</i>                                                                                                        | Opérations propres | Risque                   |
| Éthique et intégrité des affaires<br><i>Importance de la protection des lanceurs d'alertes d'éventuelles représailles</i>                                                                                                    | Opérations propres | Impact négatif potentiel |

### 3.2.4 Gestion des impacts, des risques et des opportunités

#### ESRS 2 IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

Pour répondre aux exigences de la directive sur les états de durabilité (CSRD) complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité, le Groupe a réalisé une analyse de double matérialité.

Entre octobre 2023 et septembre 2024, un groupe de travail dédié, composé de parties prenantes internes représentant les principales fonctions (Finance, Achats, RH, SSE, Contrôle interne et risques, Conformité, Éthique...) a réalisé cette analyse de double matérialité en suivant une approche en quatre étapes détaillées ci-après :

- étude préliminaire afin de cadrer l'analyse ;
- identification des impacts, risques et opportunités (IRO) liés à des questions de durabilité ;
- évaluation et détermination des IRO matériels ;
- revue et validation du résultat de cette analyse auprès de la Direction et du Conseil d'administration.

bioMérieux a pris en compte la liste de thèmes de durabilité couverts par les thématiques des normes ESRS, conjointement au processus de détermination des enjeux matériels. Le groupe de travail CSRD a procédé à l'analyse des enjeux de durabilité découlant de ces thèmes sous le prisme (i) de l'impact des activités de l'entreprise et de sa chaîne de valeur sur la société et l'environnement (matérialité d'impact), mais également (ii) de l'impact de la société et de l'environnement sur les risques et les opportunités de l'entreprise (matérialité financière).

Pour chaque sujet ont été identifiés les impacts positifs et/ou négatifs, et les risques ou les opportunités liés à la stratégie et au modèle économique de bioMérieux. bioMérieux a évalué la nécessité éventuelle de désagréger les informations reportées par pays/site significatif/activité/actif/filiale/spécificités afin de garantir une bonne compréhension de l'IRO matériel. bioMérieux a estimé que la désagrégation n'était pas pertinente pour la partie gouvernance ou sociale car celle-ci est gérée par des politiques transversales Groupe. Pour la partie environnementale concernant le risque climatique, bioMérieux a adopté une approche par géographie, pour les sites de production. Cette approche garantit que le rapport de durabilité est pertinent pour toutes les parties prenantes, y compris les collaborateurs, les investisseurs, les clients et les communautés locales dans les pays où le Groupe opère. Un cabinet de conseil externe a accompagné le Groupe pendant ce processus afin de garantir la robustesse et la neutralité de la méthodologie.

Pour identifier des risques et opportunités supplémentaires, non répertoriés dans les normes ESRS, bioMérieux a effectué un exercice d'alignement entre cette analyse et la cartographie des risques du Groupe (mise à jour annuellement), afin de s'assurer de la cohérence entre les deux démarches, notamment de la bonne prise en compte des enjeux de durabilité matériels dans le management des risques du Groupe qui sont gérés avec l'aide d'un outil ERM (*Enterprise Risk Management*).

Chaque enjeu de durabilité a été analysé en tenant compte des impacts, risques et/ou opportunités pour ensuite les évaluer et déterminer leurs niveaux de matérialité.

La matérialité d'impact a permis d'évaluer les impacts positifs et négatifs, réels ou potentiels, liés au développement durable et qui sont associés aux opérations et à la chaîne de valeur de l'entreprise.

L'impact négatif a été évalué au regard de deux dimensions : la gravité (ampleur, étendue, caractère irréversible) et la probabilité d'occurrence. L'impact positif a été évalué de la même manière à l'exclusion du caractère irréversible.

Les risques et opportunités sont associés à la durabilité de l'entreprise, y compris ceux découlant de la dépendance aux ressources naturelles, humaines et sociales.

La matérialité financière des risques et opportunités a été quantifiée sur la base de la probabilité de leur réalisation et de l'ampleur potentielle des effets financiers.

L'analyse de double matérialité a été réalisée par le groupe de travail CSRD en collaboration avec plusieurs experts internes. L'ensemble de ce groupe a une bonne perception des intérêts et attentes des parties prenantes.

#### Identification des IRO matériels

Pour identifier les IRO matériels, le Groupe a utilisé une échelle de cotation s'appuyant sur celle utilisée pour l'analyse des risques du Groupe et a ainsi évalué et classé la gravité et la probabilité des impacts négatifs ou positifs des activités de bioMérieux et de celles de sa chaîne de valeur sur les personnes et l'environnement (cf. chapitre 4.1 Évaluation des risques). Elle combine des niveaux d'impact (faible à critique) et de probabilité (rare à certain) sur divers aspects comme l'environnement, la santé, la sécurité ou les finances pour prioriser les enjeux et élaborer des stratégies de gestion appropriées.

Un seuil correspondant à la moyenne des scores de matérialité des impacts a été choisi pour déterminer les impacts matériels correspondant finalement aux IRO « majeurs » ou « critiques », c'est-à-dire un score supérieur ou égal à 6 sur 12 pour les impacts négatifs, un score supérieur ou égal à 4 sur 8 pour les impacts positifs. En revanche, pour les risques et les opportunités, le Groupe a été ambitieux en retenant un seuil correspondant à un score strictement supérieur à 1 sur 4.

La gestion des risques est détaillée dans le chapitre 4 Facteurs de risques, gestion des risques et contrôle interne.

Le résultat de cette analyse a été présenté en 2024 au Conseil d'administration, au Comité de Direction ainsi qu'au Comité de parties prenantes internes et externes. Le résultat final tient compte de leurs contributions. En 2025, bioMérieux s'est assurée de la continuité des résultats de son analyse de double matérialité en consultant l'avis d'experts internes au moyen d'une enquête visant à confirmer la matérialité des enjeux identifiés l'an dernier, et éventuellement de les ajuster ou d'en ajouter de nouveaux si cela était pertinent par rapport à l'évolution de la Société et de son contexte. Cette enquête a permis de confirmer les résultats obtenus en 2024.

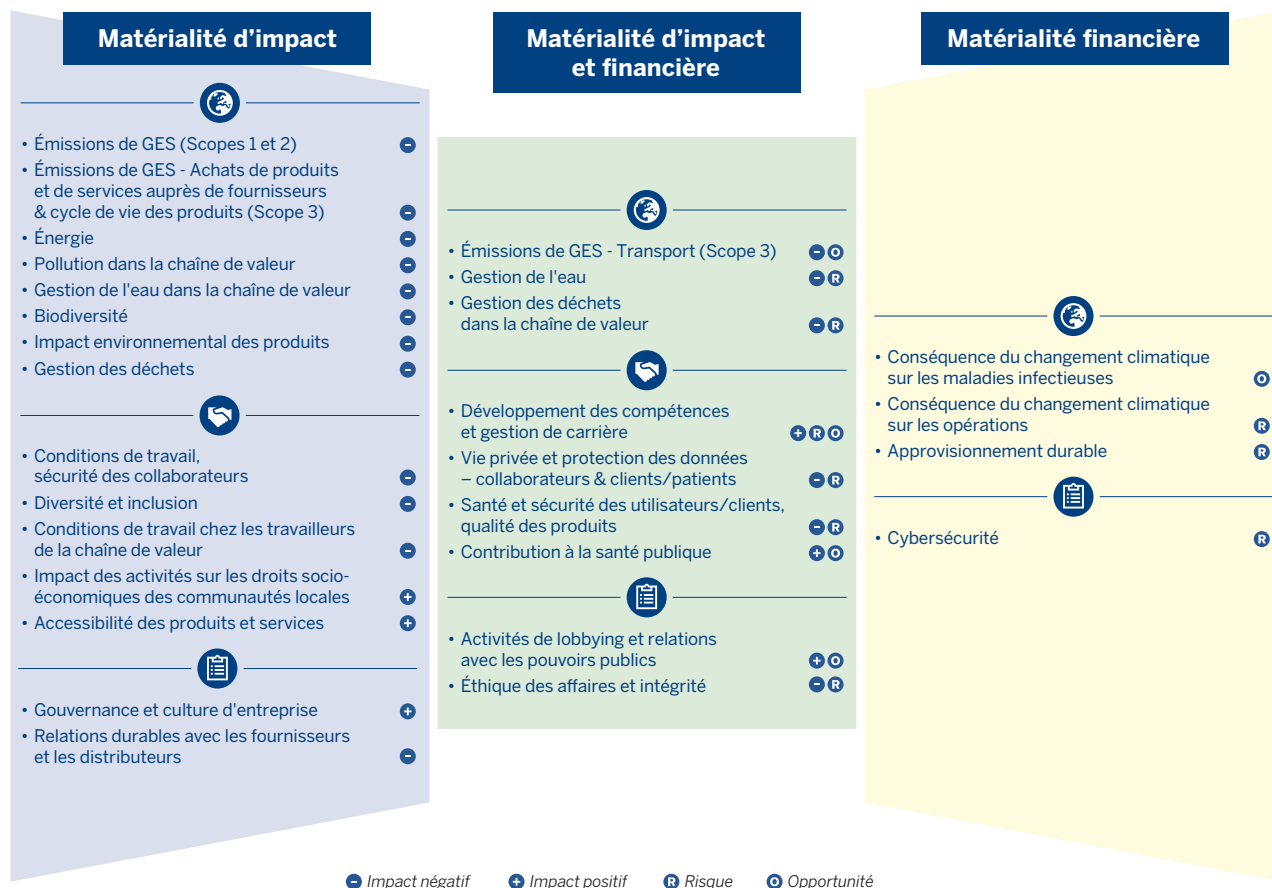
## Procédures de prise de décision et de contrôle interne

L'analyse de double matérialité de bioMérieux s'est déroulée selon les étapes suivantes :

1. Le groupe de travail CSRD a réalisé les évaluations en se fondant sur des études et de la documentation internes ou sur des rapports scientifiques externes. Il a également pris en compte l'analyse de matérialité précédente, réalisée à l'aide des avis de parties prenantes internes et externes.
2. Ces évaluations ont ensuite été étudiées, ajustées puis validées avec les experts des différentes fonctions en lien avec l'équipe de gestion des risques.
3. Les scores de matérialité actuels, déterminés selon la CSRD, ont été validés par la Direction Générale de bioMérieux, à l'occasion de plusieurs échanges puis d'une validation.
4. Le résultat final a été présenté au Conseil d'administration.

Les IRO ainsi évalués et validés sont pleinement intégrés dans les prises de décisions et la stratégie d'entreprise GO•28 dont ils constituent le pilier GO RESPONSIBLE.

L'analyse de double matérialité de bioMérieux présente les enjeux matériels suivants :



Les impacts, risques et opportunités liés à ces enjeux sont détaillés au début de chacun des chapitres thématiques.

## IRO-2 Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise

Le sommaire détaillé du présent chapitre présente la liste des exigences de publication.

Annexe B : Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union européenne.

| Exigence de publication et point de donnée relatif                                                                                 | bioMérieux (section du DEU)                              | Référence SFDR <sup>(a)</sup>         | Référence pilier 3 <sup>(b)</sup>                                                                                                                                                                                                           | Référence règlement sur les indices de référence <sup>(c)</sup>                                               | Référence loi européenne sur le climat <sup>(d)</sup> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>ESRS 2 GOV-1</b><br>Mixité au sein des organes de gouvernance<br>paragraphe 21, point d)                                        | cf. section ESRS 2 GOV-1 et dans le chapitre introductif | Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I |                                                                                                                                                                                                                                             | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission <sup>(e)</sup>                                 |                                                       |
| <b>ESRS 2 GOV-1</b><br>Pourcentage d'administrateurs indépendants<br>paragraphe 21, point e)                                       | cf. chapitre introductif                                 |                                       |                                                                                                                                                                                                                                             | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission                                                |                                                       |
| <b>ESRS 2 GOV-4</b><br>Déclaration sur la diligence raisonnable<br>paragraphe 30                                                   | cf. section ESRS 2 GOV-4                                 | Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                               |                                                       |
| <b>ESRS 2 SBM-1</b><br>Participation à des activités liées aux combustibles fossiles<br>paragraphe 40, point d) i)                 | Ne concerne pas bioMérieux                               | Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I  | Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013 ;<br>Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission                                                |                                                       |
| <b>ESRS 2 SBM-1</b><br>Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques<br>paragraphe 40, point d) ii)   | Ne concerne pas bioMérieux                               | Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I  |                                                                                                                                                                                                                                             | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission                                                |                                                       |
| <b>ESRS 2 SBM-1</b><br>Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques<br>paragraphe 40, point d) ii)   | Ne concerne pas bioMérieux                               | Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I  |                                                                                                                                                                                                                                             | Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816II |                                                       |
| <b>ESRS 2 SBM-1</b><br>Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac<br>paragraphe 40, point d) iv) | Ne concerne pas bioMérieux                               |                                       |                                                                                                                                                                                                                                             | Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II    |                                                       |
| <b>ESRS E1-1</b><br>Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050<br>paragraphe 14                       | cf. section ESRS E1 E1-1                                 |                                       |                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                               | Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119  |

| Exigence de publication et point de donnée relatif                                                                                                                                                              | bioMérieux (section du DEU) | Référence SFDR <sup>(a)</sup>                                                                                                                            | Référence pilier 3 <sup>(b)</sup>                                                                                                                                                                                                                                            | Référence règlement sur les indices de référence <sup>(c)</sup>                                    | Référence loi européenne sur le climat <sup>(d)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>ESRS E1-4</b><br>Objectifs de réduction des émissions de GES<br>paragraphe 34                                                                                                                                | cf. section ESRS E1<br>E1-4 | Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I                                                                                                                     | Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement                                                             | Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818                                                      |                                                       |
| <b>ESRS E1-5</b><br>Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat)<br>paragraphe 38          | cf. section ESRS E1<br>E1-5 | Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                    |                                                       |
| <b>ESRS E1-5</b><br>Consommation d'énergie et mix énergétique<br>paragraphe 37                                                                                                                                  | cf. section ESRS E1<br>E1-5 | Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                    |                                                       |
| <b>ESRS E1-5</b><br>Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique<br>paragraphe 40 à 43                                                                                        | cf. section ESRS E1<br>E1-5 | Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                    |                                                       |
| <b>ESRS E1-6</b><br>Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES<br>paragraphe 44                                                                                                | cf. section ESRS E1<br>E1-6 | Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I                                                                                                            | Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle | Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 |                                                       |
| <b>ESRS E1-6</b><br>Intensité des émissions de GES brutes<br>paragraphe 53 à 55                                                                                                                                 | cf. section ESRS E1<br>E1-6 | Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I                                                                                                                     | Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : métriques d'alignement                                                          | Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818                                       |                                                       |
| <b>ESRS E2-4</b><br>Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol<br>paragraphe 28 | non matériel                | Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I ; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I ; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                    |                                                       |
| <b>ESRS E3-1</b><br>Ressources aquatiques et marines<br>paragraphe 9                                                                                                                                            | cf. section ESRS E3<br>E3-1 | Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                    |                                                       |

| Exigence de publication et point de donnée relatif                                                                                               | bioMérieux (section du DEU)     | Référence SFDR <sup>(a)</sup>             | Référence pilier 3 <sup>(b)</sup> | Référence règlement sur les indices de référence <sup>(c)</sup> | Référence loi européenne sur le climat <sup>(d)</sup> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>ESRS E3-1</b><br>Politique en la matière<br>paragraphe 13                                                                                     | cf. section ESRS E3<br>E3-1     | Indicateur n° 8,<br>tableau 2, annexe I   |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS E3-1</b><br>Pratiques durables<br>en ce qui concerne<br>les océans et les mers<br>paragraphe 14                                          | non matériel                    | Indicateur n° 12,<br>tableau 2, annexe I  |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS E3-4</b><br>Pourcentage total d'eau<br>recyclée et réutilisée<br>paragraphe 28, point c)                                                 | cf. section ESRS E3<br>E3-4     | Indicateur n° 6.2,<br>tableau 2, annexe I |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS E3-4</b><br>Consommation d'eau totale<br>en m³ par rapport au chiffre<br>d'affaires généré<br>par les activités propres<br>paragraphe 29 | cf. section ESRS E3<br>E3-4     | Indicateur n° 6.1,<br>tableau 2, annexe I |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS 2- IRO 1 – E4</b><br>paragraphe 16, point a) i)                                                                                          | en cours d'analyse<br>(ESRS E4) | Indicateur n° 7,<br>tableau 1, annexe I   |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS 2- IRO 1 – E4</b><br>paragraphe 16, point b)                                                                                             | en cours d'analyse<br>(ESRS E4) | Indicateur n° 10,<br>tableau 2, annexe I  |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS 2- IRO 1 – E4</b><br>paragraphe 16, point c)                                                                                             | en cours d'analyse<br>(ESRS E4) | Indicateur n° 14,<br>tableau 2, annexe I  |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS E4-2</b><br>Pratiques ou politiques<br>foncières/agricoles durables<br>paragraphe 24, point b)                                           | non matériel                    | Indicateur n° 11,<br>tableau 2, annexe I  |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS E4-2</b><br>Pratiques ou politiques<br>durables en ce qui concerne<br>les océans/mers<br>paragraphe 24, point c)                         | non matériel                    | Indicateur n° 12,<br>tableau 2, annexe I  |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS E4-2</b><br>Politiques de lutte contre<br>la déforestation<br>paragraphe 24, point d)                                                    | non matériel                    | Indicateur n° 15,<br>tableau 2, annexe I  |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS E5-5</b><br>Déchets non recyclés<br>paragraphe 37, point d)                                                                              | cf. section ESRS E5<br>E5-5     | Indicateur n° 13,<br>tableau 2, annexe I  |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS E5-5</b><br>Déchets dangereux<br>et déchets radioactifs<br>paragraphe 39                                                                 | cf. section ESRS E5<br>E5-5     | Indicateur n° 9,<br>tableau 1, annexe I   |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS 2- SBM3 – S1</b><br>Risque de travail forcé<br>paragraphe 14, point f)                                                                   | cf. section ESRS S1<br>S1-1     | Indicateur n° 13,<br>tableau 3, annexe I  |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS 2- SBM3 – S1</b><br>Risque d'exploitation<br>d'enfants par le travail<br>paragraphe 14, point g)                                         | cf. section ESRS S1<br>S1-1     | Indicateur n° 12,<br>tableau 3, annexe I  |                                   |                                                                 |                                                       |

| Exigence de publication et point de donnée relatif                                                                                                                                    | bioMérieux (section du DEU)  | Référence SFDR <sup>(a)</sup>                                        | Référence pilier 3 <sup>(b)</sup> | Référence règlement sur les indices de référence <sup>(c)</sup> | Référence loi européenne sur le climat <sup>(d)</sup> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>ESRS S1-1</b><br>Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme<br>paragraphe 20                                                                               | cf. section ESRS S1<br>S1-1  | Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS S1-1</b><br>Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail<br>paragraphe 21 | cf. section ESRS S1<br>S1-1  |                                                                      |                                   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission  |                                                       |
| <b>ESRS S1-1</b><br>Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains<br>paragraphe 22                                                                                | cf. section ESRS S1<br>S1-1  | Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I                                |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS S1-1</b><br>Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail<br>paragraphe 23                                                                           | cf. section ESRS S1<br>S1-1  | Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I                                 |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS S1-3</b><br>Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes<br>paragraphe 32, point c)                                                                                | cf. section ESRS G1<br>G1-1  | Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I                                 |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS S1-14</b><br>Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail<br>paragraphe 88, points b) et c)                                                                  | cf. section ESRS S1<br>S1-14 | Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I                                 |                                   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission  |                                                       |
| <b>ESRS S1-14</b><br>Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies<br>paragraphe 88, point e)                                                  | cf. section ESRS S1<br>S1-14 | Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I                                 |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS S1-16</b><br>Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé<br>paragraphe 97, point a)                                                                              | cf. section ESRS S1<br>S1-16 | Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I                                |                                   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816                   |                                                       |
| <b>ESRS S1-16</b><br>Ratio de rémunération excessif du Directeur Général<br>paragraphe 97, point b)                                                                                   | cf. section ESRS S1<br>S1-16 | Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I                                 |                                   |                                                                 |                                                       |
| <b>ESRS S1-17</b><br>Cas de discrimination<br>paragraphe 103, point a)                                                                                                                | cf. section ESRS S1<br>S1-17 | Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I                                 |                                   |                                                                 |                                                       |



| Exigence de publication et point de donnée relatif                                                                                                                                            | bioMérieux (section du DEU)  | Référence SFDR <sup>(a)</sup>                                                  | Référence pilier 3 <sup>(b)</sup> | Référence règlement sur les indices de référence <sup>(c)</sup>                                              | Référence loi européenne sur le climat <sup>(d)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>ESRS S1-17</b><br>Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE<br>paragraphe 104, point a)                 | cf. section ESRS S1<br>S1-17 | Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I          |                                   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 |                                                       |
| <b>ESRS 2- SBM3 – S2</b><br>Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur<br>paragraphe 11, point b)                                  | cf. section ESRS S2<br>S2-1  | Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I                                |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS S2-1</b><br>Engagements à mener une politique en matière des droits de l'Homme<br>paragraphe 17                                                                                       | cf. section ESRS S2<br>S2-1  | Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I           |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS S2-1</b><br>Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur<br>paragraphe 18                                                                                             | cf. section ESRS S2<br>S2-1  | Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I                                 |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS S2-1</b><br>Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE<br>paragraphe 19                             | cf. section ESRS S2<br>S2-1  | Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I                                          |                                   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 |                                                       |
| <b>ESRS S2-1</b><br>Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail<br>paragraphe 19         | cf. section ESRS 2<br>GOV-4  |                                                                                |                                   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816                                                                |                                                       |
| <b>ESRS S2-4</b><br>Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur<br>paragraphe 36                                               | cf. section ESRS S2<br>S2-4  | Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I                                          |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS S3-1</b><br>Engagements à mener une politique en matière de droits de l'Homme<br>paragraphe 16                                                                                        | cf. section ESRS S3<br>S3-1  | Indicateur n° 9, tableau 3, annexe I, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS S3-1</b><br>Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, des principes de l'OIT et/ ou des principes directeurs de l'OCDE<br>paragraphe 17 | cf. section ESRS S3<br>S3-1  |                                                                                |                                   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 |                                                       |

| Exigence de publication et point de donnée relatif                                                                                                                | bioMérieux (section du DEU) | Référence SFDR <sup>(a)</sup>                                        | Référence pilier 3 <sup>(b)</sup> | Référence règlement sur les indices de référence <sup>(c)</sup>                                              | Référence loi européenne sur le climat <sup>(d)</sup> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| <b>ESRS S3-4</b><br>Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme<br>paragraphe 36                                                                       | cf. section ESRS S3 S3-4    | Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I                                |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS S4-1</b><br>Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals<br>paragraphe 16                                                              | cf. section ESRS S4 S4-1    | Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS S4-1</b><br>Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme et des principes directeurs de l'OCDE<br>paragraphe 17 | cf. section ESRS S4 S4-1    | Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I                                |                                   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 |                                                       |
| <b>ESRS S4-4</b><br>Problèmes et incidents en matière de droits de l'Homme<br>paragraphe 35                                                                       | cf. section ESRS S4 S4-4    | Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I                                |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS G1-1</b><br>Convention des Nations Unies contre la corruption<br>paragraphe 10, point b)                                                                  | cf. la section ESRS G1 G1-1 | Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I                                |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS G1-1</b><br>Protection des lanceurs d'alerte<br>paragraphe 10, point d)                                                                                   | cf. section ESRS G1 G1-1    | Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I                                 |                                   |                                                                                                              |                                                       |
| <b>ESRS G1-4</b><br>Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption<br>paragraphe 24, point a)              | cf. section ESRS G1 G1-4    | Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I                                |                                   | Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816                                                                |                                                       |
| <b>ESRS G1-4</b><br>Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption<br>paragraphe 24, point b)                                                    | cf. section ESRS G1 G1-4    | Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I                                |                                   |                                                                                                              |                                                       |

(a) Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 9 décembre 2019, p. 1).

(b) Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement « CRR ») (JO L 176 du 27 juin 2013, p. 1).

(c) Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014 (JO L 171 du 29 juin 2016, p. 1).

(d) Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat ») (JO L 243 du 9 juillet 2021, p. 1).

(e) Règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission du 17 juillet 2020 complétant le règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'explication, dans la déclaration d'indice de référence, de la manière dont les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont pris en compte dans chaque indice de référence fourni et publié (JO L 406 du 3 décembre 2020, p. 1).

Pour répondre aux obligations légales, bioMérieux fait auditer chaque année la présence et la sincérité des informations environnementales, sociales et de gouvernance présentées dans le document d'enregistrement universel. Sur ces thématiques, bioMérieux fait appel au cabinet EY & Associés en tant qu'organisme tiers indépendant (cf. § 3.6).

## 3.3 Informations environnementales

### 3.3.1 Alignement avec la taxonomie européenne

La taxonomie verte européenne vise prioritairement les secteurs ayant l'empreinte climat la plus importante sur l'environnement, telles que les sociétés pétrolières, la construction ou la sidérurgie. La Société a toutefois fixé comme objectif prioritaire la réduction de son empreinte environnementale.

#### Principes du règlement et interprétations par la Société

En application du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, la taxonomie européenne désigne une classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers les activités « vertes », afin de permettre à l'Union européenne d'atteindre ses objectifs, en conformité avec ses engagements découlant de l'Accord de Paris de la COP21.

Pour être éligible à la taxonomie, une activité doit faire partie de la liste donnée par la norme.

Pour être alignée sur la taxonomie, une activité économique doit être éligible et remplir les critères suivants :

- l'activité doit contribuer de manière substantielle à un ou plusieurs de ces six objectifs :
  1. atténuation du changement climatique,
  2. adaptation au changement climatique,
  3. utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines,
  4. transition vers une économie circulaire,
  5. prévention et contrôle de la pollution,
  6. protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- l'activité ne doit pas nuire de manière significative aux autres objectifs ;
- l'activité doit répondre aux normes minimales de protection sociale basées sur les lignes directrices de l'OCDE et des Nations Unies.

Le périmètre défini par la réglementation pour les indicateurs à publier concerne les six objectifs pour l'éligibilité et pour l'alignement.

Les indicateurs à publier pour chaque objectif sont les suivants :

- CA (chiffre d'affaires) :
  - chiffre d'affaires éligible et aligné/total du chiffre d'affaires consolidé,
  - chiffre d'affaires éligible et non aligné/total du chiffre d'affaires consolidé,
  - chiffre d'affaires non éligible/total du chiffre d'affaires consolidé ;
- CAPEX (dépenses d'investissements) :
  - dépenses d'investissements éligibles et alignées/total consolidé des investissements,
  - dépenses d'investissements éligibles et non alignées/total consolidé des investissements,
  - dépenses d'investissements non éligibles/total consolidé des investissements ;
- OPEX (dépenses opérationnelles) :
  - dépenses opérationnelles éligibles et alignées/total consolidé des dépenses opérationnelles,
  - dépenses opérationnelles éligibles et non alignées/total consolidé des dépenses opérationnelles,
  - dépenses opérationnelles non éligibles/total consolidé des dépenses opérationnelles.

L'Acte Délégué modificatif de juillet 2025 <sup>(1)</sup>, issu du paquet de simplification « Omnibus », donne la possibilité d'alléger cette publication par l'application d'un seuil de matérialité.

(1) Acte délégué modifiant le règlement (UE) 2021/2178, adopté le 4 juillet 2025 (paquet de simplification Omnibus).

## Activités éligibles à la taxonomie européenne de la Société

Chaque année, les activités répertoriées par la taxonomie dans les actes délégués sont passées en revue.

Les activités éligibles identifiées par la Société en 2025 sont les suivantes :

| Objectif                                          | Activité telle que définie par la Taxonomie européenne                                                | Contenu                                                                                                                                                                                                                | Éligible au titre du (CAPEX, CA, OPEX) |
|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>1. Atténuation du changement climatique</b>    | <b>6.5</b> Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers                | Flotte automobile, notamment pour les collaborateurs des services commerciaux et les FSE <sup>(a)</sup>                                                                                                                | CAPEX                                  |
|                                                   | <b>7.3</b> Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique  | Investissements individuels réalisés sur les sites, concernant notamment le chauffage, l'isolation et l'éclairage et projets faisant partie du plan d'optimisation de l'efficacité énergétique des sites de la Société | CAPEX                                  |
|                                                   | <b>7.4</b> Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques | Installation de stations de recharges pour véhicules électriques sur les sites                                                                                                                                         | CAPEX                                  |
|                                                   | <b>7.6</b> Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables   | Installation de panneaux photovoltaïques sur les sites                                                                                                                                                                 | CAPEX                                  |
|                                                   | <b>7.7</b> Acquisition et propriété de bâtiments                                                      | Acquisition ou construction de nouveaux bâtiments                                                                                                                                                                      | CAPEX                                  |
| <b>4. Transition vers une économie circulaire</b> | <b>1.1</b> Fabrication d'emballages en matières plastiques                                            | Acquisition d'équipements de production pour des emballages plastiques primaires sur une gamme de produits                                                                                                             | CAPEX                                  |
|                                                   | <b>1.2</b> Fabrication d'équipements électriques et électroniques                                     | Ventes d'instruments de diagnostic, lorsqu'ils comprennent des composants électriques et électroniques                                                                                                                 | CAPEX et CA                            |
|                                                   | <b>5.1</b> Réparation, remise à neuf et reconditionnement                                             | Ventes de services pour la maintenance et la réparation des instruments de diagnostic, lorsqu'ils comprennent des composants électriques et électroniques                                                              | CA                                     |

(a) *Field Service Engineer : équipes de services pour les instruments chez les clients de la Société.*

La Société estime que les activités suivantes pourraient éventuellement la concerner dans le futur, mais n'a pas identifié de cas significatif sur l'exercice :

- Pour les objectifs 1 et 2 (atténuation et adaptation au changement climatique) :
  - 7.2** Rénovation de bâtiments existants, lorsque la rénovation est supérieure à 25 % de sa valeur ou de sa surface,
  - 7.5** Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments.
- Pour l'objectif 2 (adaptation au changement climatique) :
  - 8.2** Programmation, conseil et autres activités informatiques : bioMérieux commercialise des solutions logicielles, notamment pour le pilotage et la gestion des données de diagnostic. Cependant, selon le forum de questions-réponses de l'Europe,

la description de l'activité économique est insuffisante pour caractériser l'éligibilité. Pour que celle-ci devienne éligible, la Société doit présenter un plan d'adaptation au changement climatique spécifique.

- Pour l'objectif 4 (transition vers une économie circulaire) :
  - 3.2** Rénovation de bâtiments existants, lorsque la rénovation est supérieure à 25 % de sa valeur ou de sa surface,
  - 3.3** Démolition de bâtiments et d'autres structures.

Pour l'objectif 5 (prévention et contrôle de la pollution), la Société a écarté l'activité 1.2 Fabrication de produits pharmaceutiques : l'activité de la Société ne correspond pas au code NACE C21.2 Fabrication de préparations pharmaceutiques, mais produit et commercialise des solutions de diagnostic *in vitro* (code NACE C32.5, production d'instruments médicaux et de leurs consommables).

## Commentaire général sur l'alignement des activités éligibles de l'exercice fiscal

Certains critères sont détaillés plus bas. En ce qui concerne les exigences du principe DNSH (*Do No Significant Harm*, critères généraux « ne pas causer de dommages importants »), l'entreprise doit s'assurer que son activité ne cause pas de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux.

Pour répondre à ces exigences, conformément aux appendices du Règlement Délégué (UE) 2021/2139, bioMérieux a vérifié le respect des critères DNSH pour l'ensemble de ses activités éligibles à l'objectif d'atténuation du changement climatique, concourant à l'alignement. Une attention particulière a été portée à l'objectif de prévention et de réduction de la pollution

(Appendice C). La conformité est démontrée par le respect strict des réglementations européennes RoHS (*Restriction of Hazardous Substances*) et REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*). bioMérieux s'appuie sur des certificats de conformité fournisseurs et sur une gestion centralisée des Fiches de Données de Sécurité (FDS) disponibles sur la plateforme *3E Protect*. Ce dispositif garantit que les substances chimiques utilisées dans les équipements électriques et électroniques, ainsi que dans les processus de réparation et de remise à neuf, n'entraînent aucun préjudice significatif pour l'environnement ou la santé humaine.

La plupart des risques climatiques sont pris en compte au niveau des sites en s'appuyant sur les audits effectués par la compagnie d'assurance. Ces audits alimentent depuis de nombreuses années les plans de continuité d'activités des sites et le cas échéant des investissements spécifiques. Une analyse

d'exposition au changement climatique a été réalisée en 2025 (§ 3.3.2 section ESRS 2 IRO-1). À partir de 2026, il sera étudié dans quelle mesure ces éléments complémentaires impactent ou non les dispositions déjà prises.

## Commentaires sur les activités éligibles de l'exercice fiscal

Conformément aux dispositions de l'Acte Délégué modificatif de juillet 2025, bioMérieux a fait le choix d'appliquer un seuil de matérialité de 10 % pour définir le périmètre de son reporting d'alignement à la Taxonomie Verte pour l'exercice 2025.

Ce seuil a été évalué de manière indépendante pour chaque Indicateur Clé de Performance (ICP). Cette approche différenciée permet au Groupe de concentrer ses efforts de vérification sur les flux financiers les plus contributifs.

### Indicateurs de chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires éligible correspond à :

- la vente d'instruments de diagnostic, lorsqu'ils comprennent des composants électriques et électroniques (1.2 Fabrication des équipements électriques et électroniques) ;
- la vente de services pour la maintenance et la réparation des instruments de diagnostic, lorsqu'ils comprennent des composants électriques, électroniques, et les pièces détachées (5.1 Réparation, remise à neuf et reconditionnement).

Bien que chacune de ces activités représente moins de 10 % du CA total, le Groupe a choisi de les inclure volontairement dans son périmètre d'alignement afin de refléter la cohérence de sa stratégie de transition vers l'Économie Circulaire (objectif 4).

Ces activités contribuent substantiellement à l'objectif de transition vers une économie circulaire selon les axes suivants :

- Conception pour la longévité et la réparabilité : les instruments mis sur le marché sont conçus pour durer (§ 3.3.6 section E5-5). Leur conception permet un démontage aisé ainsi que le remplacement des composants critiques. Cette démarche est soutenue par la mise à disposition systématique de guides techniques détaillés permettant ainsi d'allonger la durée d'usage des dispositifs de diagnostic ;
- Optimisation de la durée de vie par la réparation : le réseau de centres de réparation de bioMérieux (§ 3.3.6 section E5-2) assure le maintien en condition opérationnelle des équipements. Cette approche limite l'extraction de ressources primaires en évitant le remplacement prématuré des instruments et réduit significativement la production de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) par la réutilisation des équipements.

Ces activités de l'entreprise peuvent être alignées si elles respectent les critères techniques et DNSH :

- les critères techniques sont respectés notamment par la bonne disponibilité des pièces détachées et l'écoconception des produits (§ 3.3.6 section E5-2) ;
- les critères DNSH sont détaillés plus haut.

Les chiffres d'affaires liés aux activités 1.2 et 5.1 sont considérés alignés.

### Indicateurs de dépenses d'investissements

La Société engage des dépenses d'investissement qui s'inscrivent dans l'objectif 1 – Atténuation du changement climatique.

Les activités suivantes sont éligibles :

- l'activité **6.5** Transport : toutes les flottes de véhicules électriques, détenues en propre et en leasing, ont été prises en compte ;
- l'activité **7.3** Efficacité énergétique : l'ensemble des projets faisant partie du plan d'optimisation de l'efficacité énergétique des sites de la Société a été pris en compte. Par ailleurs, des investissements individuels de réfection des toitures, de modernisation des systèmes de refroidissement, de chauffage et de mise en place de systèmes d'éclairage LED ont été inclus. Les investissements concernant les LED ont été considérés comme alignés ;
- l'activité **7.4** Stations de recharge : l'ensemble des projets d'installation a été pris en compte. En 2024, les investissements ont eu lieu en Turquie et en Allemagne ;
- l'activité **7.6** énergies renouvelables : les activités de l'exercice concernent le déploiement de panneaux photovoltaïques. En 2024, les investissements ont eu lieu à Durham (États-Unis) et à Combourg (France) ;
- l'activité **7.7** Acquisition de bâtiments : pour être alignée, la demande d'énergie primaire des locaux, qui définit leur performance énergétique résultant de la construction, doit être inférieure d'au moins 10 % au seuil établi pour les exigences relatives aux bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle dans les mesures nationales destinées à mettre en œuvre la directive 2010/31/UE du Parlement européen et du Conseil. La performance énergétique doit être certifiée par un certificat de performance énergétique. Selon les experts internes de la Société, les acquisitions de l'exercice fiscal ne répondent pas à ce critère particulièrement exigeant.

Le total des CAPEX éligibles au titre de l'objectif 1 représente 105,7 millions d'euros.

La Société engage des dépenses d'investissement qui s'inscrivent dans l'objectif 4 – Transition vers une économie circulaire.

Les activités suivantes sont éligibles :

- l'activité **1.1** Fabrication d'emballages en matières plastiques : les activités de l'exercice concernent notamment la production de pièces par injection plastique à La Balme (France) ;
- l'activité **1.2** Fabrication des équipements électriques et électroniques.

Le total des CAPEX éligibles au titre de l'objectif 4 représente 117,3 millions d'euros.

Seules les activités dépassant individuellement 10 % du montant total des investissements éligibles ont été soumises à une analyse d'alignement (activités 1.2 et 7.7).

Les dépenses liées à l'activité 1.2 sont considérées alignées dans la mesure où elles financent les lignes de production des instruments dont le CA est aligné <sup>(1)</sup>.

Les dépenses liées à l'activité 7.7 ne sont pas considérées comme alignées en raison d'un manque de données. La Société prévoit de progresser sur ce point en 2026.

(1) D'après l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2021/2178, "Catégorie (a)" : l'alignement par destination.

### Indicateurs de dépenses opérationnelles

Les dépenses opérationnelles éligibles sont dans la réglementation limitées aux coûts directs non capitalisés suivants :

- frais de rénovation de bâtiments ;
- contrats de location court terme ;
- frais de maintenance/entretien et réparation ;

- toute autre dépense directe, liée à l'entretien courant d'actifs corporels par l'entreprise ou par des tiers auprès de qui ces activités sont externalisées.

Ces catégories de dépenses opérationnelles sont considérées comme non matérielles au regard des seuils de matérialité du Groupe (cf. § 6.1.1 Compte de résultat consolidé). À noter qu'une grande partie des frais de maintenance/entretien et réparation est capturée en CAPEX.

### Respect des garanties minimales

Pour que les activités éligibles de la Société soient alignées, elle doit satisfaire à des « garanties minimales », qui couvrent les quatre thèmes suivants : les droits humains, la lutte contre la corruption, la transparence fiscale et le droit de la concurrence.

Le respect des droits humains est une valeur fondamentale de la Société. La politique du Groupe en la matière inclut notamment, la promotion de la santé, la sécurité et le bien-être au travail, le développement de ses collaborateurs (cf. § 3.4.1 section S1), le dialogue social (cf. § 3.4.1 section S1-2), la diversité et l'inclusion, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations (cf. § 3.4.1 section S1-1).

Dans la relation avec ses fournisseurs, la Société est engagée dans une logique de gestion durable. Ses engagements et exigences sont décrits dans les documents Pratiques d'affaires applicables aux tiers et Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs, disponibles sur le site institutionnel de la Société (cf. § 3.5.1 section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés).

bioMérieux mène une politique fiscale responsable. La fiscalité de bioMérieux est une résultante de son activité et de ses choix opérationnels. La Société ne dispose pas de structure dans des paradis fiscaux, et n'alloue pas de fonction ou risque à des structures sans substance économique (cf. § 3.7.1 Politique fiscale de bioMérieux).

La Société met en œuvre une politique anti-corruption et fait la promotion auprès de ses collaborateurs de l'importance de la conformité au droit de la concurrence, au moyen de son programme Éthique et Conformité (cf. § 3.5.1 sections G1-3 et G1-4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin, cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin). Le Groupe met en place des formations et procédures afin de s'assurer que l'entreprise respecte les lois et réglementations, partout où il opère.

### Indicateurs clés de performance (tableaux réglementaires)

#### PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CAPEX ISSUE DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE OU ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE — INFORMATIONS POUR L'ANNÉE 2025 (ICP RÉCAPITULATIFS)

##### Exercice (N) : 2025

| ICP (1)                           | Total (2) | Part d'activités éligibles à la taxonomie (3) | Activités alignées sur la taxonomie (4) | Part d'activités alignées sur la taxonomie (5) | Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie |  | Part d'activités habilitantes (12) | Part d'activités transitoires (13) | Activités non évaluées considérées comme non significatives (14) | Activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1) (15) | Part d'activités alignées sur la taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1) (16) |
|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--|------------------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
|                                   |           |                                               |                                         |                                                | Économie circulaire (9)                                                          |  |                                    |                                    |                                                                  |                                                                                 |                                                                                        |
|                                   | M€        | %                                             | M€                                      | %                                              | %                                                                                |  | %                                  | %                                  | %                                                                | M€                                                                              | %                                                                                      |
| Chiffre d'affaires <sup>(a)</sup> | 4 069,8   | 13,2 %                                        | 536,4                                   | 13,2 %                                         | 13,2 %                                                                           |  | 0 %                                | 0 %                                | 0,0 %                                                            | 526,6                                                                           | 13,2 %                                                                                 |
| CapEx <sup>(b)</sup>              | 498,2     | 44,8 %                                        | 115,3                                   | 23,1 %                                         | 23,1 %                                                                           |  | 0 %                                | 0 %                                | 3,7 %                                                            | 227,5                                                                           | 56,7 %                                                                                 |

(a) cf. note annexe 3.1.1 du chapitre 6 pour le total CA.

(b) cf. notes annexes 5.2, 6.1.2 et 6.2.2 du chapitre 6 pour le total Capex.

**PART DU CHIFFRE D'AFFAIRES ISSUE DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE OU ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE — INFORMATIONS POUR L'ANNÉE 2025  
(VENTILATION PAR ACTIVITÉ)**

**ICP déclaré : chiffre d'affaires**

**Exercice (N) : 2025**

| Activités économiques (1)                              | Code (2) | ICP éligible à la taxonomie (part du chiffre d'affaires éligible à la taxonomie) (3) | ICP aligné sur la taxonomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires) (4) | ICP aligné sur la taxonomie (part du chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie) (5) | Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie |  | Activité habilitante (12) | Activité transitoire (13) | Part de la taxonomie alignée par rapport à la taxonomie éligible (14) |
|--------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--|---------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
|                                                        |          |                                                                                      |                                                                          |                                                                                      | Économie circulaire (9)                                          |  |                           |                           |                                                                       |
|                                                        |          | %                                                                                    | M€                                                                       | %                                                                                    | %                                                                |  | F                         | T                         | %                                                                     |
| Fabrication d'équipements électriques et électroniques | CE 1.2   | 6,9 %                                                                                | 282,3                                                                    | 100,0 %                                                                              | 6,9 %                                                            |  | non                       | non                       | 6,9 %                                                                 |
| Réparation, remise à neuf                              | CE 5.1   | 6,2 %                                                                                | 254,1                                                                    | 100,0 %                                                                              | 6,2 %                                                            |  | non                       | non                       | 6,2 %                                                                 |
| Somme des alignements par objectif                     |          |                                                                                      |                                                                          |                                                                                      | 13,2 %                                                           |  |                           |                           |                                                                       |
| ICP TOTAL (CHIFFRE D'AFFAIRES)                         |          | 13,2 %                                                                               | 536,4                                                                    | 100 %                                                                                | 13,2 %                                                           |  |                           |                           | 13,2 %                                                                |



**PART DES CAPEX ISSUE DE PRODUITS OU DE SERVICES ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE OU ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE — INFORMATIONS POUR L'ANNÉE 2025 (VENTILATION PAR ACTIVITÉ)**

**ICP déclaré : CapEx**  
**Exercice (N) : 2025**

| Activités économiques (1)                                                                   | Code (2) | ICP éligible à la taxonomie (part des CapEx éligible à la taxonomie) (3) | ICP aligné sur la taxonomie (valeur monétaire des CapEx) (4) | ICP aligné sur la taxonomie (part des CapEx alignés sur la taxonomie) | Objectif environnemental des activités alignées sur la taxonomie<br><br>Économie circulaire (9) | Activité habilitante (12) | Activité transitoire (13) | Part de la taxonomie alignée par rapport à la taxonomie éligible (14) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
|                                                                                             |          | %                                                                        | M€                                                           | %                                                                     | %                                                                                               | E                         | T                         | %                                                                     |
| Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers*                | CCM 6.5  | 1,1 %                                                                    |                                                              |                                                                       |                                                                                                 |                           |                           |                                                                       |
| Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique   | CCM 7.3  | 2,1 %                                                                    |                                                              |                                                                       |                                                                                                 |                           |                           |                                                                       |
| Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques* | CCM 7.4  | 0,0 %                                                                    |                                                              |                                                                       |                                                                                                 |                           |                           |                                                                       |
| Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables    | CCM 7.6  | 0,1 %                                                                    |                                                              |                                                                       |                                                                                                 |                           |                           |                                                                       |
| Acquisition et propriété de bâtiments                                                       | CCM 7.7  | 17,9 %                                                                   | 0,0                                                          | 0,0 %                                                                 |                                                                                                 | non                       | non                       | 0,0 %                                                                 |
| Fabrication d'emballages en matières plastiques                                             | CE 1.1   | 0,4 %                                                                    |                                                              |                                                                       |                                                                                                 |                           |                           |                                                                       |
| Fabrication d'équipements électriques et électroniques                                      | CE 1.2   | 23,1 %                                                                   | 115,3                                                        | 100,0 %                                                               | 23,1 %                                                                                          | non                       | non                       | 23,1 %                                                                |
| Somme des alignements par objectif                                                          |          |                                                                          |                                                              |                                                                       | 23,1 %                                                                                          |                           |                           |                                                                       |
| <b>ICP TOTAL (CAPEX)</b>                                                                    |          | <b>44,8 %</b>                                                            | <b>115,3</b>                                                 | <b>51,7 %</b>                                                         | <b>23,1 %</b>                                                                                   |                           |                           | <b>23,1 %</b>                                                         |

\* Estimations des Capex relatifs aux véhicules électriques établies à partir de la collecte d'informations réalisée en 2024.

### 3.3.2 Changement climatique (ESRS E1)

#### ESRS 2 IRO-1 Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

L'analyse de double matérialité est détaillée dans le § 3.2.4 section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Le processus d'identification et d'évaluation des impacts et risques liés au climat repose sur une double approche :

- l'identification des impacts : la Société évalue ses impacts sur le climat en s'appuyant sur l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (cf. § 3.3.2 section E1-6) et sur les rapports du GIEC ;

- l'évaluation des risques physiques : en 2025, le Groupe a approfondi son analyse en appliquant sa méthodologie interne de gestion des risques (cf. § 3.3.2 section ESRS 2 SBM-3), couplée à l'expertise d'un cabinet de conseil spécialisé. Ce processus a permis de cartographier l'exposition des actifs face aux 27 aléas climatiques de la Taxonomie Européenne, selon les scénarios RCP 4.5 et RCP 8.5 aux horizons 2030, 2050 et 2090.

Ce dispositif méthodologique sera complété à partir de 2026 par une évaluation de la vulnérabilité de chaque site. Cette étape supplémentaire, au sein du système global de gestion des risques du Groupe, vise à traduire l'évolution de l'exposition en impacts financiers potentiels.

## ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels identifiés concernant le changement climatique sont les suivants :

| Description des IRO                                                                                                                                                  | Objectifs établis pour la période 2020-2025 voire 2030 pour certains sujets                                                                                                                                                                                               | Objectifs à partir de 2026                                                                                          | Politique                                                                                                                                                                                                                        | ODD |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>Atténuation du changement climatique</b>                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                  |     |
| <p>Émissions GES – Scopes 1 &amp; 2</p> <p><b>I-</b> Contribution au changement climatique</p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>CT</b></p>                     | Réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre en valeur absolue en 2030 vs 2019 sur les scopes 1 & 2                                                                                                                                                            | Objectif Net Zéro en 2050 -62 % d'ici 2034 vs 2023 avec un jalon à -35 % en 2028 validé par SBTi, en valeur absolue |                                                                                                                                                                                                                                  |     |
| <p>Émissions GES – Achats de biens et service – Scope 3</p> <p><b>I-</b> Contribution au changement climatique</p> <p><b>Amont</b></p> <p><b>MT</b></p>              |                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                  |     |
| <p>Émissions GES – Cycle de vie du produit – Scope 3</p> <p><b>I-</b> Contribution au changement climatique</p> <p><b>Toute</b></p> <p><b>MT</b></p>                 | D'ici 2026, les fournisseurs couvrant 67 % des émissions de GES liées aux achats de biens et services, de carburant et d'énergie, doivent être engagés dans une démarche de réduction de leurs émissions de GES qui soit SBT (cet objectif a été validé par SBTi en 2021) | Objectif Net Zéro en 2050 avec un jalon à -35 % d'ici 2034 vs 2023 validé par SBTi, en valeur absolue               | La politique SSE prévoit de préserver les ressources naturelles ; de protéger l'environnement en prévenant les risques de pollution, en réduisant l'empreinte carbone de nos activités et en réduisant la production de déchets. |     |
| <p>Émissions GES – Transport – Scope 3</p> <p><b>I-</b> Contribution au changement climatique</p> <p><b>Amont / Aval</b></p> <p><b>MT</b></p>                        |                                                                                                                                                                                                                                                                           | 75 % de nos dépenses d'achats couvertes par des fournisseurs évalués en RSE                                         |                                                                                                                                                                                                                                  |     |
| <p>Émissions GES – Transport – Scope 3</p> <p><b>O</b> <i>Avantage concurrentiel lié à la maîtrise des émissions</i></p> <p><b>Amont / Aval</b></p> <p><b>CT</b></p> |                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                  |     |
| <p>Consommation d'énergie</p> <p><b>I-</b> <i>Pression sur les ressources fossiles</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>MT</b></p>                         | Réduction de 50 % de l'intensité énergétique vs 2015                                                                                                                                                                                                                      | Réduction de 25 % de consommation d'énergie par instrument d'ici 2034 vs 2023, avec un jalon à -8 % en 2028         |                                                                                                                                                                                                                                  |     |

13 MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



| Description des IRO                                                                                                                                                                                                    | Objectifs établis pour la période 2020-2025 voire 2030 pour certains sujets  | Objectifs à partir de 2026                                                   | Politique                                                                                                                    | ODD                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Adaptation au changement climatique</b>                                                                                                                                                                             |                                                                              |                                                                              |                                                                                                                              |                                                                                                                                                                      |
| <p>Conséquence du changement climatique sur les opérations</p> <p><b>(R)</b> Augmentation des coûts</p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>CT</b></p>                                                              | Audits réguliers pour alimenter les plans de continuité d'activité des sites | Audits réguliers pour alimenter les plans de continuité d'activité des sites | La Politique SSE prévoit de préserver, anticiper et adapter nos activités pour réduire l'exposition au changement climatique | <p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  |
| <p>Conséquence du changement climatique sur les maladies infectieuses</p> <p><b>(O)</b> Augmentation du besoin de tests diagnostiques pour dépister ces maladies</p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>MT</b></p> | Exposé dans S4 Contribution à la santé publique                              | Exposé dans S4 Contribution à la santé publique                              |                                                                                                                              |                                                                                                                                                                      |

⊖ = Impact négatif / ⊕ = Impact négatif potentiel / ⊕ = Impact positif / ⊕ = Opportunité / ⊕ = Risque / ⊕ = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

Les principaux impacts matériels du Groupe résident dans ses émissions de gaz à effet de serre liées à ses activités industrielles et à sa chaîne de valeur. Cet impact est piloté en s'appuyant sur une trajectoire de décarbonation visant à réduire l'empreinte carbone directe et indirecte pour réduire la contribution de l'entreprise au changement climatique global.

L'exposition et la vulnérabilité de nos sites à la plupart des risques climatiques sont assurées par le biais des audits de la compagnie d'assurance. Ces audits alimentent depuis de nombreuses années les plans de continuité d'activités des sites et le cas échéant des investissements spécifiques pour en réduire l'exposition ou la sévérité.

La prise en compte du changement climatique dans ce processus est décrite plus haut § 3.3.2 sections ESR2 IRO-1 et ESR2 SBM-3.

L'analyse de l'évolution du climat et de son influence sur l'exposition aux risques climatiques confirme que les sites du Groupe sont situés dans des zones qui feront face à des aléas climatiques se renforçant fortement en fréquence et en intensité d'ici 2050, comme partout à la surface du globe. La grêle, les tempêtes et les vagues de chaleur sont les aléas dont l'évolution attendue est la plus défavorable pour la majorité de sites.

Les prochaines étapes de mise à jour d'analyse de la vulnérabilité devraient confirmer que la structure actuelle des actifs et les mesures de protection déjà en place permettent de limiter la vulnérabilité du Groupe. En conséquence, la stratégie d'adaptation actuelle ne prévoit pas, à ce stade, de besoins exceptionnels de dépenses pour la sécurisation des sites face à ces aléas. Le Groupe continue d'ajuster son modèle de gestion pour assurer la continuité opérationnelle face à ces évolutions climatiques.

## E1-2 Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci

**Politique :** bioMérieux déploie la même politique Santé, Sécurité et Environnement (SSE) auprès de tous ses collaborateurs partout dans le monde. Cette politique a été mise à jour pour répondre à l'évolution des enjeux de la Société en matière de Santé, Sécurité et Environnement. La politique SSE, rédigée conformément aux normes ISO 14001 et 45001, est signée par le Directeur Général de bioMérieux. Elle est alignée avec la stratégie d'entreprise GO•28 (cf. § 1.3.1) et l'objectif collectif de contribuer à un monde en meilleure santé. Elle réaffirme l'engagement de bioMérieux à protéger les personnes, à préserver l'environnement et les ressources naturelles et à promouvoir une culture de bienveillance, de responsabilité et d'amélioration continue. Cette politique est co-signée par la direction des sites, présentée au CSE et affichée sur tous les sites, diffusée sur l'intranet et accessible à tous.

L'extrait concernant les enjeux liés à l'environnement (la gestion des ressources, la sobriété énergétique, les énergies renouvelables, la gestion des déchets) et au climat est le suivant :

*En tant que leader mondial [...] nous nous engageons à [...] :*

- Supprimer ou réduire l'utilisation de substances dangereuses ; préserver les ressources naturelles ; protéger l'environnement en prévenant les risques de pollution, en réduisant l'empreinte

*carbone de nos activités et en réduisant la production de déchets ; anticiper et adapter nos activités pour réduire l'exposition au changement climatique.*

- Améliorer la performance environnementale de nos solutions, produits et services, pour une transition vers un portefeuille plus durable.
- Être conforme aux exigences légales et autres ; améliorer continuellement notre système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement, consulter et impliquer les collaborateurs et leurs représentants le cas échéant.

Cette politique s'applique à tous les collaborateurs de bioMérieux et les sous-traitants opérant sur les sites de la Société, dans tous les pays.

Elle est accessible à toutes les parties prenantes concernées, qu'elles soient internes ou externes à la Société.

**Gouvernance :** la Société a mis en place un système de management de la Santé, de la Sécurité et de l'Environnement. Il couvre la conception, la fabrication et la maintenance d'instruments, de logiciels et de réactifs permettant de réaliser des tests de diagnostic *in vitro*. Il est déployé au sein des sites bio-industriels, des centres de R&D et des filiales. Ce système de management repose sur l'amélioration continue en suivant le principe du PDCA (Plan-Do-Check-Act).

La Directrice SSE reporte au Directeur Exécutif Qualité Globale, *Manufacturing & Supply Chain*, membre du Comité de Direction. Elle s'appuie sur les équipes SSE pour déployer la politique SSE au sein de tous les sites de la Société.

Le département SSE est rattaché au Directeur Exécutif Qualité Globale, *Manufacturing & Supply Chain*, membre du Comité de Direction de la Société. Le Comité RSE prend part aux orientations, à la politique, aux objectifs et au suivi des résultats.

Ces éléments sont déployés localement grâce à un réseau d'animateurs SSE au sein de chaque site et filiale :

- pour chaque site, un responsable SSE rapporte au directeur de site. Cette fonction peut être complétée par d'autres personnes (ingénieurs et techniciens SSE) en fonction de la taille et des risques du site. Sur environ 50 % des sites, un responsable énergie est en charge de la gestion du programme de sobriété et efficacité énergétique présenté plus loin ;
- pour chaque filiale, un représentant SSE identifié est en charge de soutenir la démarche.

Afin de soutenir le programme SSE dans l'ensemble de l'organisation, certaines fonctions mettent en place des rôles dédiés à la gestion de certains aspects concernant le climat et l'environnement très spécifiques à leur fonction (Achats, *Supply Chain*, Systèmes d'Information, etc.).

Le Comité de pilotage (*SteerCo Climat*) est composé des directeurs des fonctions globales concernées (*Manufacturing*, flottes automobiles, Achats, *Supply Chain*) sous la supervision de la Direction SSE.

La mise en œuvre de la politique est de la responsabilité de chaque entité qui a la charge d'assurer la maîtrise des conséquences des activités de bioMérieux sur l'environnement.

Le département SSE a pour missions :

- la veille réglementaire dans son domaine au niveau international, national et local, y compris pour les substances dangereuses : REACH <sup>(1)</sup>, Biocides, GHS, CLP, ROHS ;
- le développement et la mise en œuvre des processus et procédures pour assurer la conformité réglementaire ;
- la participation au dispositif de maîtrise des risques d'interruption de la production et de la *Supply Chain* (identification des risques majeurs et gestion des plans de continuité d'activité) ;

- l'analyse préalable d'impact sur l'environnement pour les nouveaux projets d'investissement (agrandissement, nouvelle implantation, augmentation de capacité de production, etc.). Pour les constructions, des lignes directrices détaillées sont définies dans un document appelé « Exigences SSE pour les constructions nouvelles et rénovations majeures ».

Par ailleurs, la Société dispense de nombreuses formations sur la protection de l'environnement :

- à l'occasion de l'arrivée de chaque nouveau collaborateur ;
- dans le contexte du déploiement du système de management de l'environnement sur les sites selon la norme ISO 14001 : sensibilisation aux impacts environnementaux et aux bonnes pratiques de prévention, et formation à l'audit interne environnemental ;
- dans le cadre de projets de réduction des déchets et de consommation d'énergie : formations ad hoc aux fonctions concernées (opérateurs de production, équipes *Packaging*...) afin de réduire les rejets de produits non justifiés.

Les sites industriels pour lesquels le système de management SSE est certifié selon les normes ISO 14001 et 45001 sont Craonne, Combourg, Marcy l'Étoile, La Balme, Saint-Vulbas, Grenoble et Verniolle (France), Tres Cantos (Espagne), Florence (Italie), Durham, St. Louis et Lombard (États-Unis), North Ryde – Sydney (Australie), Suzhou (Chine) représentant 65 % des sites industriels (l'entreprise dénombre 23 sites industriels en 2025, un de plus qu'en 2024, faisant baisser le ratio de 68 % à 65 %).

L'indicateur de suivi interne est de 75 % ; il porte sur la part de sites industriels certifiés sur la totalité des sites industriels de plus de 50 équivalents temps plein. À fin décembre 2025, ne sont pas encore certifiés cinq sites de plus de 50 ETP, deux situés à Salt Lake City, un à Philadelphie, un à San José (États-Unis) ainsi que le site de Hybiome en Chine.

Les politiques associées aux activités de la chaîne de valeur sont détaillées dans le plan de vigilance décrit dans ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans les politiques et actions décrites en G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise.

## ESRS 2 GOV-3 Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation

L'intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation est décrite dans le § 3.2.2 section GOV-3.

(1) Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, et restrictions applicables à ces substances (de l'anglais « Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals »).

## Atténuation du changement climatique

### E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

bioMérieux intègre le plan de transition pour l'atténuation du changement climatique dans sa stratégie GO•28 qui s'appuie sur le pilier GO RESPONSIBLE dédié aux enjeux de durabilité.

Sur le plan financier, le cadre du processus budgétaire confie aux différentes entités de bioMérieux la prise en compte des éléments liés au développement durable, y compris le plan de transition et la décarbonation dans sa planification financière. Cette intégration complète permet le déploiement des plans d'actions établis pour répondre aux enjeux de durabilité en fonction des objectifs fixés au sein de chaque entité qui sont toutes contributrices à l'atteinte des objectifs du Groupe. Cependant, cette norme de gestion ne permet pas d'isoler l'ensemble des investissements réalisés pour la transition climatique, en particulier les éléments liés au scope 3. Cette méthodologie est en train d'être affinée afin de permettre la publication des montants des investissements liés à la décarbonation que bioMérieux n'est pas en mesure de publier cette année.

En ce qui concerne les scopes 1 et 2 du Groupe, qui représentent 4 % du total, ces émissions ont déjà été réduites de 28,7 % par rapport à 2019 en s'appuyant sur des leviers de sobriété, d'efficacité et de décarbonation et sur des investissements réguliers. Ces émissions ne représentent donc actuellement qu'une faible part de l'engagement global de l'entreprise en matière de développement durable. Par conséquent, les 105 millions d'euros de CAPEX éligibles actuellement comptabilisés dans le cadre de la taxonomie européenne pour l'atténuation du changement climatique (cf. § 3.3.1) ne rendent pas pleinement compte de l'ampleur et de la profondeur de la transformation de l'activité de bioMérieux.

#### Émissions de gaz à effet de serre

**Enjeu :** la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les scopes 1, 2 et 3 est un enjeu matériel pour la Société. bioMérieux est concernée par les indices de référence alignés sur l'Accord de Paris.

**Impact :** ces émissions représentent un impact négatif sur le changement climatique. L'impact tient compte des émissions supplémentaires pouvant être générées par la croissance externe de la Société. Cet impact s'inscrit dans un horizon de court terme concernant les émissions directes et liées à l'énergie (scopes 1 et 2), et de moyen terme pour les émissions indirectes (scope 3).

**Opportunité :** bioMérieux a également identifié une opportunité liée à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3, spécifiquement celles relevant des transports. La gestion des émissions liées au transport peut constituer un avantage concurrentiel, en optimisant la logistique, et en générant des économies de coûts. En outre, ces initiatives peuvent attirer des investissements et répondre aux attentes croissantes des parties prenantes, renforçant ainsi la réputation et la viabilité à long terme de l'entreprise.

Afin de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et sur le long terme, conformément à l'Accord de Paris sur le climat, la Société a adopté l'engagement *Net Zero Emission* selon les critères définis par la *Science Based Targets initiative* (SBTi). Cet engagement a été approuvé par SBTi le

29 septembre 2025 et est publié sur le site internet de l'organisme<sup>(1)</sup>. Cet engagement est le plus ambitieux possible pour la Société et est aligné avec l'Accord de Paris (COP21) visant à limiter à +1,5 °C le réchauffement climatique global, et en éviter les effets les plus graves.

#### Émissions verrouillées

Dans le cadre de son plan de transition vers une ambition net zéro à horizon 2050, bioMérieux a étudié ses émissions verrouillées, c'est-à-dire les émissions générées par les actifs à long terme, tels que les bâtiments et les équipements qui ne sont pas encore amortis et/ou en prévision d'investissements qui seront réalisés à court terme.

Pour s'assurer de la réussite des mesures de décarbonation dans lesquelles elle s'est engagée, bioMérieux a analysé les émissions de GES verrouillées provenant de ses activités propres. Les actifs clés gérés par bioMérieux ne présentent pas d'émissions verrouillées importantes et restent bien en dessous du seuil de matérialité des émissions des scopes 1 et 2. En outre, la transition vers les énergies renouvelables et les efforts de sobriété déployés sur tous les sites réduisent les émissions courantes et évitent de nouvelles émissions verrouillées. Ce type d'émissions ne compromet donc pas la mise en œuvre du plan de transition.

Concernant le scope 3, les émissions de GES verrouillées provenant des activités de bioMérieux se situent principalement en aval de sa chaîne de valeur, dans les catégories 11 et 12 des émissions du scope 3 selon le cadre du *GHG Protocol*, c'est-à-dire, respectivement, l'utilisation et le traitement de fin de vie des produits vendus, à savoir les instruments installés chez les clients, dans leur composition actuelle et dont l'usage consomme de l'énergie. Conformément aux normes du *GHG Protocol*, ces émissions sont estimées en fonction des ventes réalisées durant l'exercice en cours, en tenant compte de leur durée de vie. Dans ce cadre, ces catégories du scope 3 englobent les émissions de GES qui se produiront au cours des prochaines décennies, puisque la durée de vie moyenne des instruments de bioMérieux est de 10 ans environ. Par sa conception, l'approche retenue pour l'inventaire des GES de l'entreprise n'entraîne pas d'émissions verrouillées qui compromettraient l'atteinte des cibles de réduction des émissions de GES du scope 3.

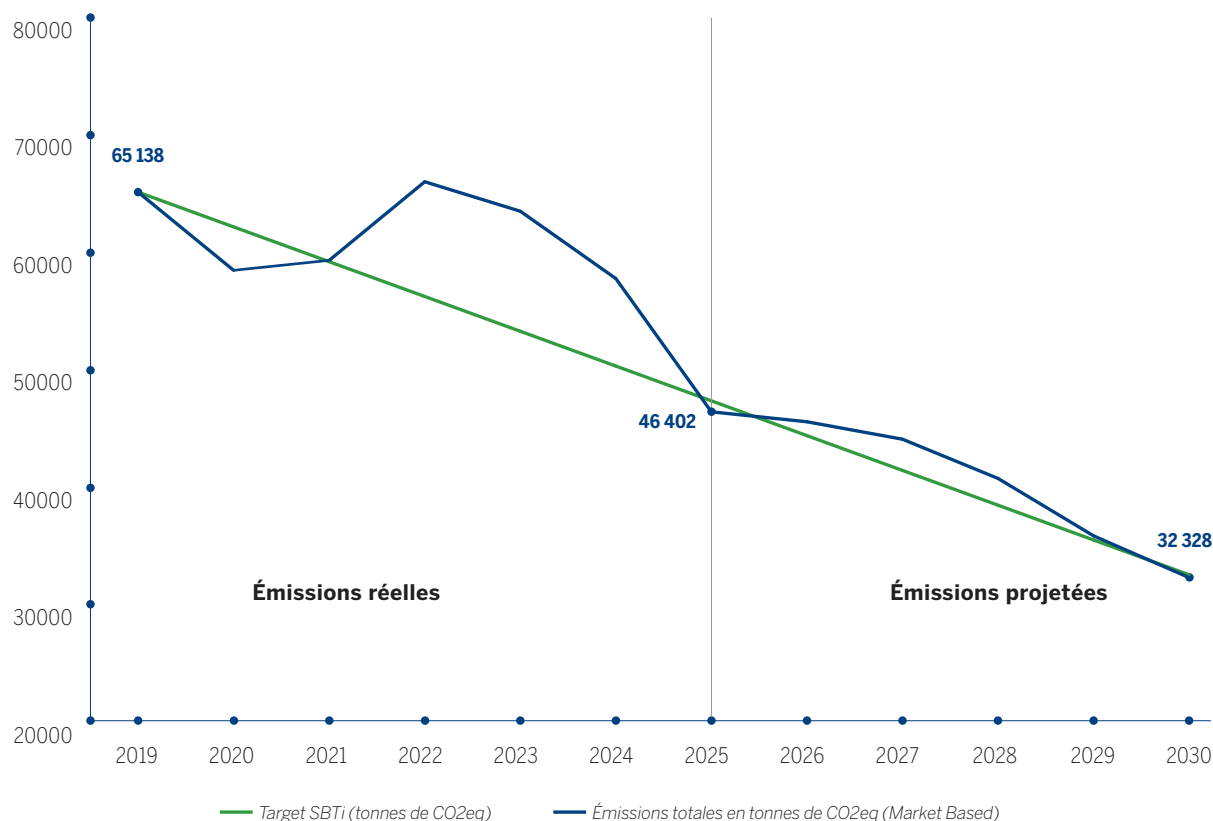
En conclusion, les émissions verrouillées des scopes 1, 2 et 3 n'atteignent pas des niveaux matériels, elles sont néanmoins prises en compte dans le plan de transition et ne compromettent pas l'atteinte des objectifs de décarbonation pris par bioMérieux et validés par la *Science Based Target initiative*.

#### Réduction des émissions scopes 1 & 2

La feuille de route de la Société élaborée pour réduire ses émissions des scopes 1 & 2 comprend des leviers pour réduire les émissions provenant de l'utilisation de l'énergie dans la fabrication et de la flotte de véhicules de la Société. Comme présenté ci-dessous, cette feuille de route a été conçue pour soutenir l'effort lié à l'objectif approuvé par la SBTi d'ici 2030 (-50 % d'émissions par rapport à 2019).

(1) <https://sciencebasedtargets.org/target-dashboard> : l'engagement est publié sur le site depuis le 27 novembre 2025.

## EMPREINTE CARBONE (TCO<sub>2</sub>E) – SCOPES 1 & 2 MARKET BASED – PLAN STRATÉGIQUE 2025



La feuille de route relative à l'utilisation de l'énergie comprend à la fois des actions de sobriété et d'efficacité et des actions de décarbonation (cf. § Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) – Atténuation).

### Réduction des émissions du scope 3

Les efforts de réduction de ces émissions sont particulièrement soutenus par la décarbonation de la chaîne de valeur amont de bioMérieux. La Société encourage ses fournisseurs clés à réduire leurs émissions de GES et à adopter des stratégies de lutte contre le changement climatique. bioMérieux s'est fixé comme objectif pour 2026 d'engager les fournisseurs représentant 67 % des émissions couvrant ses achats de biens et services tels que les carburants et l'énergie, le transport et la distribution en amont, les voyages d'affaires et les trajets domicile-travail des employés, à se fixer des objectifs de réduction de leurs émissions fondés sur des données scientifiques.

Afin de soutenir cet objectif, la Direction des achats déploie un programme pour sensibiliser et former les acheteurs (cf. § 3.5.1 section G1-2), renforcer la sélection des fournisseurs, les accompagner dans le processus d'approbation des objectifs SBTi et suivre leur performance CO<sub>2</sub>.

Fin 2025, les fournisseurs représentant 59,5 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats de biens et services, de carburant et d'énergie (contre 28 % en 2022, 40 % en 2023 et 48,6 % en 2024), ont adhéré à une démarche SBTi.

D'autres initiatives sont mises en œuvre pour réduire les autres émissions du scope 3 (cf. § Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique (E1-3) – Atténuation).

### Gestion de l'énergie

**Enjeu :** la gestion de l'énergie, intégrant l'approvisionnement et les sources d'énergie, qu'il s'agisse de combustibles fossiles ou d'énergies renouvelables, est un enjeu qui inclut la dépendance énergétique et l'efficacité énergétique à travers les programmes d'économie d'énergie tels que la sobriété, l'optimisation de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation et de la climatisation.

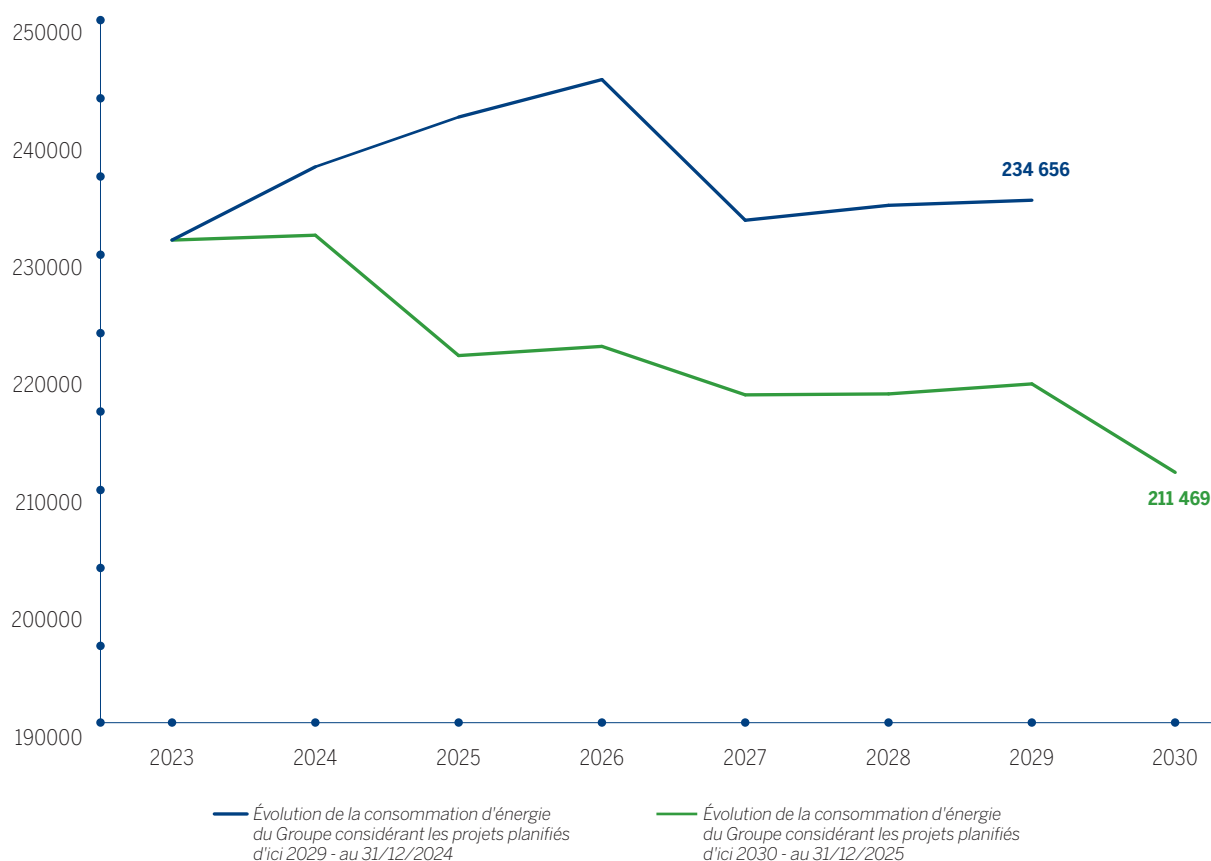
**Impact :** bioMérieux est consciente que cet enjeu exerce un impact négatif sur les ressources naturelles, en particulier les minéraux et les combustibles fossiles, accentuant ainsi la nécessité de trouver un équilibre entre consommation énergétique et préservation des ressources.

La Société applique un programme de sobriété et d'efficacité énergétique, qui est un des leviers de son plan de transition :

- sur les infrastructures, fluides et énergie, et production existantes en se basant sur les principes suivants :
  - une cartographie détaillée des consommations par usage (infrastructure et/ou activité), maintenue à jour dans le temps. De plus en plus, les sites industriels, comme ceux de Marcy l'Étoile et Craonne, gèrent ce suivi à l'aide d'outils numériques,
  - la réalisation d'audits d'efficacité par des sociétés externes afin d'obtenir des informations techniques sur les actions de réduction. Ces audits sont réalisés périodiquement pour tous les sites français ainsi qu'à Durham, St. Louis et Lombard aux États-Unis,
  - la mise en œuvre d'actions planifiées sur plusieurs années conformément aux objectifs de la Société ;
- sur les nouveaux projets : tout projet de construction et/ou de rénovation de tout ou partie de bâtiments, fait l'objet d'études préalables pour optimiser la conception et réduire l'empreinte énergétique de la phase d'exploitation après projet.

### CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES SITES (PRODUCTION ET FILIALES, EN MWH)

Le graphique ci-dessous représente l'évolution projetée de la consommation d'énergie sur les sites industriels et bâtiments de bureau résultant de la mise en œuvre des projets de sobriété et d'efficacité énergétique actuellement planifiés et considérant les hypothèses de croissance des activités de la Société. Ces projections sont mises à jour chaque année ; le graphique ci-dessous montre la contribution très positive à la réduction de la consommation d'énergie du Groupe des projets supplémentaires ajoutés lors de l'exercice de planification de 2025.



### E1-4 Cibles liées à l'atténuation du changement climatique

Afin de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et sur le long terme, conformément à l'Accord de Paris sur le climat, la Société a adopté l'engagement *Net Zero Emission* (ou Zéro Émission Nette) à 2050 selon les critères de la SBTi. Cet alignement reflète l'ambition la plus élevée de l'Accord de Paris : limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

Pour bioMérieux, cette démarche se concrétise par les objectifs suivants :

#### Objectif 2050

**Scopes 1, 2 et 3** : réduire de 90 % en valeur absolue des émissions des scopes 1, 2 et 3 dite Net Zero, validée par SBTi en 2025, par rapport à 2023 (1 187 ktCO<sub>2</sub>e).

Le plan de transition à 2050 est détaillé en section E1-3.

#### Objectif 2034

**Scopes 1 et 2** : réduire de 63 % les émissions de gaz à effet de serre directes (scope 1) et liées à l'achat d'énergies (scope 2) en 2034 par rapport à 2019 (65 138 tCO<sub>2</sub>e), avec un point d'étape en 2030 à -50 %.

Cette cible est alignée sur les critères de définition de cibles quantitatives court terme scopes 1 & 2 et validée par SBTi en 2021. Cette cible couvre l'ensemble des émissions de scopes 1 & 2 de bioMérieux.

Les leviers de décarbonation mis en œuvre et planifiés sont détaillés en section E1-3, notamment dans le graphique du plan de transition scopes 1 & 2 à horizon 2030.

**Scope 3 (nouvelle cible prise en 2025)** : réduire de 35 % en valeur absolue les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2023 (1 127 ktCO<sub>2</sub>e). Cette cible a été validée par SBTi en 2025.

Les leviers de décarbonation mis en œuvre et planifiés pour atteindre ces deux objectifs sont détaillés en section E1-3, notamment dans le graphique du plan de transition scopes 1 & 2 à horizon 2030.

#### Objectif 2030

2025 étant l'année de fin de la cible de réduction des consommations d'énergie en cours ces dernières années (voir ci-dessous Objectif 2025), de nouvelles cibles ont été définies pour les cinq prochaines années :

**Énergie** : réduire de 35 % l'intensité énergétique des sites par rapport à 2023 (65 MWh/M€ l'année de référence).



**Énergie** : limiter à 12 % maximum la part des combustibles fossiles dans les usages directs de l'énergie sur les sites (sources fixes de combustion).

### Objectif 2026

**Scope 3** : les fournisseurs couvrant 67 % des émissions de CO<sub>2</sub><sup>(1)</sup> doivent être engagés dans une démarche de réduction de leurs émissions de GES qui réponde à des critères SBT, c'est à

dire des objectifs fondés sur la science (cet objectif a été validé par SBTi en 2021).

### Objectif 2025

**Énergie** : réduire de 50 % l'intensité énergétique de ses sites par rapport à 2015 (106 MWh/M€).

En 2025, la Société a réduit son intensité énergétique de 49 %.

## E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière d'atténuation du changement climatique

### Diffusion du plan de transition

Le plan de transition présenté ci-dessus est mis à jour et approuvé chaque année par le Comité RSE (décrit dans la section ESRS 2 GOV-2). Il est diffusé auprès du réseau des champions RSE dans tous les pays où le Groupe opère.

Pour garantir l'intégration de critères environnementaux à toutes les étapes des activités de la Société, un réseau étendu d'*eco-partners* d'une quarantaine de collaborateurs dans le monde a été constitué.

### Réduction des émissions scopes 1 & 2

La grande majorité des émissions de scopes 1 & 2 de bioMérieux provient de l'exploitation des sites de production et autres sites physiques de l'entreprise (85 %).

Sur ces activités, bioMérieux suit une stratégie de décarbonation basée en priorité sur une réduction forte de la demande en énergie. Ce point est détaillé dans le paragraphe Gestion de l'énergie, ci-après.

Cette stratégie de décarbonation vise également la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles (i) en mettant en œuvre des technologies à faible teneur en carbone et (ii) en augmentant la part des énergies renouvelables dans la consommation globale, en suivant un ordre de priorité à trois niveaux :

- priorité 1 : autoproduction à partir d'installations de production sur site au maximum des possibilités techniques (par exemple : des panneaux photovoltaïques) ;
- priorité 2 : achat d'électricité renouvelable avec des contrats d'achat d'électricité (en anglais PPA – *Purchase Power Agreements*). La capacité de la Société à conclure des accords d'achat de grande valeur peut être limitée par la disponibilité sur le marché de ces mécanismes récents ; par exemple pour le site de Durham (États-Unis), les PPA ne sont pas encore disponibles étant donné que la Caroline du Nord dispose d'un marché réglementé de l'électricité ;
- priorité 3 : achat d'électricité renouvelable avec les garanties d'origine en Europe et les certificats d'attributs énergétiques (CAE, en anglais *EAC Energy Attribute Certificates*).

À fin 2025, le schéma directeur de consommation des énergies renouvelables est celui-ci :

- des panneaux solaires équipent les sites de Combourg, Grenoble, La Balme, Saint-Vulbas (France), Sydney (Australie), Rio (Brésil), Durham et Salt Lake City (États-Unis). Des installations complémentaires sont en cours ou prévues pour les années à venir ;
- l'achat d'électricité d'origine renouvelable (issu d'instruments contractuels) représente 46 % de l'achat d'énergie du scope 2 et 52 % de l'achat d'électricité du Groupe réparti comme décrit ci-dessous :

- 40 % avec un PPA démarré en France en 2024 et un PPA démarré aux États-Unis en 2025. À noter qu'un autre PPA déjà signé débutera en 2026 en France,
- 60 % sous forme de certificats d'énergie renouvelable (en anglais REC, *Renewable Energy Certificates*) et de Garanties d'Origine (GO). En effet :
  - l'ensemble des sites français de bioMérieux sont approvisionnés en électricité « verte » certifiée GO en complément du PPA ayant démarré en 2025, de manière à ce que 100 % de la consommation d'électricité de France soit couverte. Les sites de Florence (Italie) et Madrid (Espagne) sont couverts par des GO à hauteur de 100 %,
  - en 2025, la consommation d'électricité aux États-Unis est couverte en partie par des CAE de la manière suivante :
    - à Lombard : 100 %,
    - à Salt Lake City : 12 % ;
  - la consommation de fioul domestique a été réduite de 63 % depuis 2019 à La Balme (France) grâce à la mise en place de systèmes de récupération de la chaleur.

Ainsi, l'achat total d'énergies renouvelables et la production d'électricité des panneaux solaires sur site a été de 70 980 MWh en 2025. Cela représente 33 % de la consommation totale d'énergie contre 21 % en 2023 et 12 % de 2019 à 2022.

Selon les projets planifiés à ce jour, il est estimé que près de 80 % de l'achat d'énergie renouvelable prévu en 2030 sera fourni par des contrats de type PPA et VPPA.

Les émissions de scopes 1 & 2 proviennent également dans une plus faible part (15 %) des consommations de carburant des flottes automobiles de l'entreprise (voitures de fonction et voitures pour personnel en contact avec les clients).

La réduction des émissions de la flotte de véhicules constitue donc la deuxième partie de la feuille de route de réduction des émissions des scopes 1 & 2. Des voitures de fonction sont mises à disposition de certains collaborateurs dans 32 pays, avec un catalogue qui propose une gamme de véhicules hybrides et électriques. bioMérieux a développé un plan de conversion des flottes vers des véhicules à faible émission de carbone d'ici 2030.

Ce plan global repose sur des plans adaptés aux contextes locaux. Par exemple, en France, depuis 2024, les nouveaux véhicules de fonction des directeurs doivent être électriques, avec introduction d'une offre de mobilité alternative à l'utilisation d'un véhicule, tandis que les nouveaux véhicules de la flotte américaine sont principalement des hybrides (*Mild Hybrid*) en attendant que l'offre de véhicules électriques soit adaptée au besoin des commerciaux et techniciens.

(1) Émissions liées aux achats de biens et services, de carburant et d'énergie (transport et distribution amont, voyages d'affaires, trajets domicile-travail des collaborateurs).

### Réduction des émissions scope 3

À ce jour, les efforts de réduction de ces émissions sont particulièrement soutenus par la décarbonation de la chaîne de valeur amont de bioMérieux, telle que détaillée ci-dessous, ainsi que le programme développé par les Achats pour engager les fournisseurs à adopter des stratégies de réduction de leurs émissions (cf. § 3.3.2 en section E1-1 – Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique et § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés) et par le programme d'Écoconception (Programme PEP) pour la décarbonation de la chaîne de valeur aval (cf. Section E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire).

#### Réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le transport des produits finis :

- intégration d'exigences en matière d'émissions de gaz à effet de serre générées par les prestations effectuées par ses cocontractants dans les contrats de transports internationaux et de logistique ;
- la Société augmente continuellement la part du transport maritime et réduit le recours au transport aérien pour ses produits finis. La part du transport maritime pour l'expédition des réactifs/instruments/pièces détachées par rapport à l'aérien est de 59 % en 2025 ;
- d'autres actions de report modal sont régulièrement initiées et sont pérennisées lorsqu'elles démontrent leur efficacité. Ainsi, le transport domestique aux États-Unis par exemple, est progressivement reporté sur le fret routier, au lieu de l'aérien ainsi que le transport rail en France de la Bretagne à la région lyonnaise ;
- au niveau domestique, les filiales ont progressivement recours à des transporteurs qui proposent un « dernier kilomètre » en ayant recours à des véhicules bas-carbone ;
- en 2025, l'achat de biocarburants durables conformes à la directive européenne RED II a été initié pour le transport international par voie maritime de ses produits finis. Afin d'encourager l'utilisation des biocarburants durables pour le transport, la Société a acheté du carburant maritime durable, évitant ainsi l'émission de 1 700 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2025. Le sujet des biocarburants durables fait l'objet d'une veille réglementaire spécifique et d'un suivi des progrès en matière de transparence et de traçabilité ;
- la localisation des différents centres logistiques assurant l'acheminement des produits finis des sites vers les filiales, puis des filiales vers les clients, est une composante des émissions de CO<sub>2</sub> de la *Supply Chain*. Ainsi, des projets de relocalisation de ces centres logistiques sont régulièrement à l'étude puis mis en œuvre pour augmenter l'efficacité de la distribution et réduire les émissions associées.

**Déplacements professionnels :** la Société mène une politique volontaire de réduction et d'optimisation des déplacements. Les collaborateurs peuvent s'appuyer sur des lignes directrices pour les aider à réduire leurs voyages et l'utilisation de la vidéoconférence est désormais ancrée dans les usages de la Société. Le déploiement d'outils collaboratifs et l'encouragement à les utiliser permettent également de réduire le nombre de déplacements.

**Maintenance et mise à jour des instruments à distance :** depuis 2023 une nouvelle version de la solution informatique VILINK™, permet aux clients de bioMérieux de bénéficier d'interventions à distance pour la résolution d'incidents, ainsi que pour des opérations de maintenance et des mises à jour.

Cette version accroît la sécurité, la vitesse et intègre d'autres améliorations à la solution VILINK™.

En 2022, il a été estimé qu'environ 150 000 sessions à distance ont été réalisées par les ingénieurs de bioMérieux. VILINK™ a permis environ 5 000 mises à jour logicielles, le déploiement d'environ 30 000 correctifs de sécurité et la réduction du temps de réparation d'environ 25 % pour les clients connectés, assurant ainsi un haut niveau de satisfaction client. VILINK™ a également permis de réduire le taux de déplacement des ingénieurs sur site d'environ 35 % pour les clients connectés, réduisant ainsi de manière significative l'empreinte carbone liée aux déplacements de bioMérieux.

En 2024, bioMérieux a augmenté la connectivité de VILINK™ en travaillant avec les autorités locales en Chine pour se conformer aux réglementations locales et aux lois sur la cybersécurité afin de permettre une mise en œuvre transparente de VILINK™.

**Trajets domicile-travail :** bioMérieux favorise le co-voiturage au moyen d'initiatives concrètes à Marcy l'Étoile, Craponne, Grenoble (France) et Salt Lake City (États-Unis), l'utilisation des transports en commun partout où cela est possible, et l'usage de vélos à assistance électrique par le versement de subventions aux collaborateurs. Les sites de Marcy l'Étoile et de Craponne (France) ont rejoint depuis plusieurs années la plateforme de co-voiturage régionale du Grand Lyon. Des dispositifs similaires sont en place dans d'autres sites et filiales de la Société.

La Société offre également la possibilité de recharger les véhicules électriques ou hybrides sur les sites français, à Durham et Salt Lake City (États-Unis). De plus, en France, bioMérieux encourage le recours à la mobilité douce pour ses collaborateurs.

Depuis 2022, bioMérieux met gratuitement à disposition une flotte de vélos à assistance électrique sur les sites de Marcy l'Étoile, Craponne et Grenoble (France) consultable sur une application. L'objectif principal est de réduire l'empreinte carbone des trajets domicile-travail. Les collaborateurs ciblés sont ceux qui habitent à moins de 15 minutes à vélo des sites bioMérieux concernés.

La Société a défini une politique de télétravail, en vigueur depuis plusieurs années, qui contribue à réduire les déplacements domicile-travail : selon une évaluation menée en 2023, les employés des fonctions indirectes de près de 40 pays peuvent bénéficier d'1 à 3 jours de télétravail par semaine.

**Engagement des collaborateurs :** la Société a choisi de sensibiliser ses collaborateurs au changement climatique notamment au moyen de l'outil la Fresque du Climat, le programme *The Week*, l'atelier 2 tonnes et une offre complète, adaptée par niveau de connaissance, de la sensibilisation à des formations pour des profils plus avancés. L'ensemble de ces parcours de formation et de sensibilisation sont mis à disposition de de tous les collaborateurs sur une plateforme digitale interne dédiée à la formation. Après un premier déploiement auprès des fonctions ou rôles en lien avec le plan d'action Climat de la Société (*Supply Chain*, Achats, équipes Énergie et SSE sur les sites de production), l'action a été élargie et touche désormais toutes les fonctions dans les pays où bioMérieux est implantée.

1 863 collaborateurs ont été formés à la Fresque du climat en 2025. Ces formations ont été assurées par une équipe de 56 animateurs internes situés dans plusieurs pays (notamment en Australie, Belgique, Chine, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, États-Unis, France, Inde, Italie, et Kenya). Des sessions ont ainsi été délivrées auprès de 4 494 collaborateurs depuis 2021 (certains de ces collaborateurs ayant pu quitter la Société à ce jour).

## Gestion de l'énergie

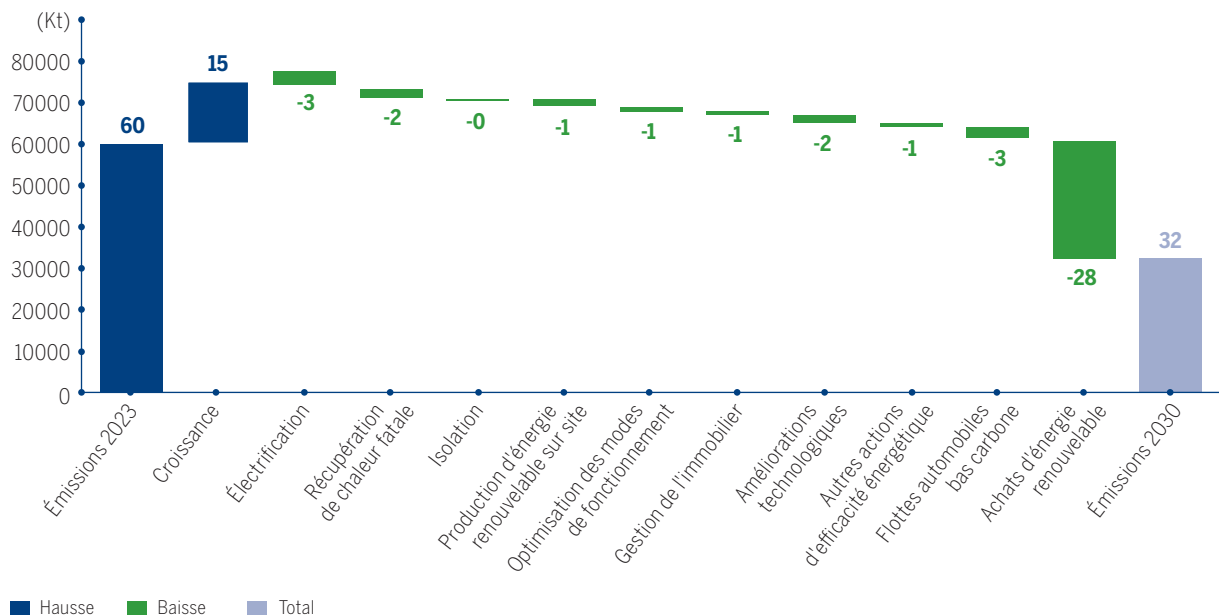
Chaque année, la Société met à jour un plan d'investissement à long terme avec des projets supplémentaires pour continuer à réduire la consommation d'énergie sur ses sites industriels. Des projets sont continuellement entrepris dans les domaines suivants :

- **Éclairage** : remplacement de l'éclairage standard par des LED, et mise en place de l'éclairage automatique comme à Tres Cantos (Espagne), Combourg, Marcy l'Étoile, Craponne (France), Durham et St. Louis (États-Unis). Les sites, comme celui de Tres Cantos, s'efforcent également d'optimiser les besoins en éclairage dans les zones intérieures et extérieures ;
- **Isolation des bâtiments et équipements** : comme les canalisations d'eau à Marcy l'Étoile (France), tout ou partie des bâtiments de La Balme, Marcy l'Étoile (France) et St. Louis (États-Unis) ;

- **Investissement dans des infrastructures ou équipements plus efficaces (gestion de l'obsolescence)** : notamment les chaudières à Marcy l'Étoile (France), le CVC (chauffage, ventilation et climatisation) à Lombard (États-Unis), ou encore les compresseurs d'air à Craponne (France) ;
- **Optimisation des besoins de chauffage et de refroidissement** : notamment à l'aide de l'ajustement automatique de la production d'énergie et/ou des flux d'air (CTA : centrales de traitement de l'air, etc.), de la récupération de chaleur, ou encore de la réduction des pics de demande d'énergie.

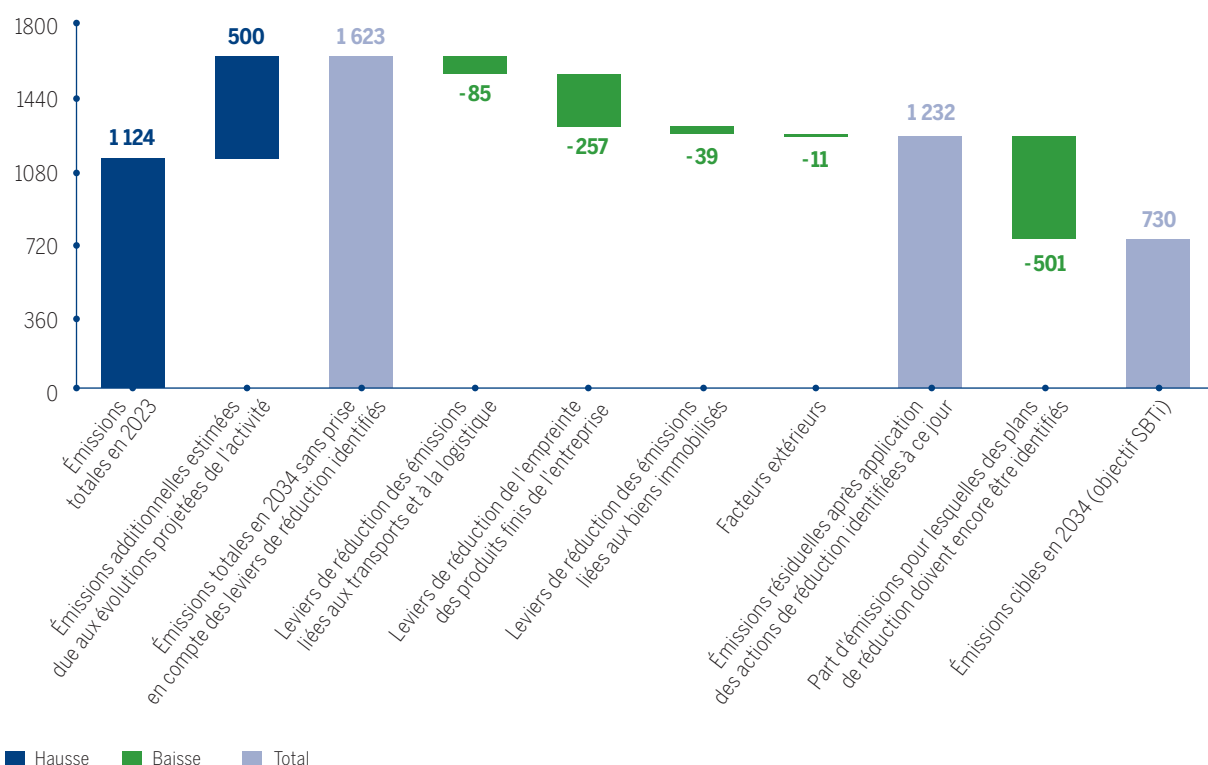
Les principes de sobriété et d'efficacité énergétique et de décarbonation sont intégrés aux projets de nouvelles infrastructures et nouveaux équipements, notamment en s'inspirant des normes de conception type HQE, BREEAM et LEED. La conception de certains nouveaux bâtiments est certifiée selon ces normes d'écoconstruction : les nouveaux bâtiments d'activités tertiaires de taille significative font l'objet d'une certification environnementale HQE à La Balme et Craponne (France), LEED à St. Louis (États-Unis) ou BREEAM à Marcy l'Étoile (France).

## PLAN DE TRANSITION SCOPES 1 & 2 À HORIZON 2030



Selon les projets planifiés à ce jour, il est estimé que près de 80 % de l'achat d'énergie renouvelable en 2030 sera fourni par des contrats de PPA et VPPA.

## PLAN DE TRANSITION SCOPE 3 À HORIZON 2034



La planification des leviers de réduction des émissions du scope 3 correspond au résultat d'un premier exercice réalisé sur 2025. À ce jour, les leviers considérés et évalués ne sont pas suffisants pour atteindre la cible à 2034. En conséquence, comme cela est le cas pour les scopes 1 & 2 à ce jour, l'exercice de planification sera repris chaque année pour être complété progressivement par de nouvelles initiatives au gré des évolutions du contexte de l'entreprise (ex. : ajustements d'orientations

stratégiques, succès d'initiatives à déployer à plus grande échelle, évolutions d'organisation, nouveaux outils, nouvelles compétences, résultats de veille technologique, projets apportés par des fournisseurs et des clients, etc.).

Le traitement de l'impact des activités de la chaîne de valeur est détaillé dans le § 3.2.2 en section ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires.

## E1-5 Indicateurs consommation d'énergie et mix énergétique

Réalisations 2025 : la consommation totale d'énergie et la répartition par source pour l'année 2025 sont présentées ci-dessous.

| Consommation d'énergie et mix énergétique                                                                                                                                                                                            | 2025           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1) Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon (en MWh)                                                                                                                                       | -              |
| 2) Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers (en MWh)                                                                                                                                          | 44 358         |
| 3) Consommation de combustible provenant du gaz naturel (en MWh)                                                                                                                                                                     | 71 763         |
| 4) Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles (en MWh)                                                                                                                                                          | -              |
| 5) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles (en MWh)                                                                                                             | 39 033         |
| 6) Consommation totale d'énergie fossile (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 1 à 5)                                                                                                                                         | 155 155        |
| <b>Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (en %)</b>                                                                                                                                                        | <b>60 %</b>    |
| 7) Consommation provenant de sources nucléaires (en MWh)                                                                                                                                                                             | 12 480         |
| <b>Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (en %)</b>                                                                                                                          | <b>4,8 %</b>   |
| 8) Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris de la biomasse (comprenant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, du biogaz, de l'hydrogène renouvelable, etc.) (en MWh) | -              |
| 9) Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables (en MWh)                                                                                                        | 86 726         |
| 10) Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite (en MWh)                                                                                                                                                        | 4 682          |
| <b>Consommation totale d'énergie renouvelable (en MWh) (calculée comme la somme des lignes 8 à 10)</b>                                                                                                                               | <b>91 408</b>  |
| <b>Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (en %)</b>                                                                                                                                                   | <b>35,3 %</b>  |
| <b>CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (EN MWh) (CALCULÉE COMME LA SOMME DES LIGNES 6, 7 ET 11)</b>                                                                                                                                        | <b>259 043</b> |

Conformément aux exigences de la norme ESRS E1, le Groupe ne détaille pas sa consommation d'énergie par segment d'activité, dans la mesure où il n'exerce aucune activité au sein des secteurs considérés comme ayant un fort impact climatique par la réglementation européenne.

Ces données incluent les mix électriques des pays dans lesquels bioMérieux est présente et considèrent l'achat d'énergie renouvelable. Les mix électriques par pays proviennent :

- des données relatives aux mix résiduels *E-grid* publiées par l'US EPA <sup>(1)</sup> (mise à jour 2025 applicable à l'année 2023) pour les entités basées aux États-Unis ;
- des données relatives aux mix résiduels de l'AIB <sup>(2)</sup> pour les entités basées en Europe (mise à jour 2025 applicable à l'année 2024) ;
- et par défaut les données mix électriques moyens de l'IEA <sup>(3)</sup> pour les pays n'ayant pas de données mix résiduel (mise à jour 2024 applicable à l'année 2022). Cette source est également utilisée pour le cas de l'Autriche et de la Suisse pour lesquels les mix résiduels ne sont pas disponibles sur l'AIB.

À noter que la Société ne produit pas d'énergie secondaire non renouvelable, l'essentiel de l'énergie secondaire produite dans ses opérations propres est renouvelable et issue des panneaux solaires.

Dans cet exercice, le total de l'énergie consommée intègre les carburants consommés par les 32 flottes de véhicules.

La performance du plan de sobriété et d'efficacité des sites industriels et celle des plans locaux des entités commerciales sont suivies annuellement, hors consommation de carburant des flottes de véhicules.

Ainsi, en 2025, la consommation totale d'énergie hors flotte de véhicules a été de 218 211 MWh (contre 229 255 MWh en 2024), représentant une intensité relative de 54 MWh/M€ de chiffre d'affaires, en diminution de 49 % par rapport à 2015 (contre une réduction de 45 % en 2024 par rapport à 2015).

(1) L'EPA (Environmental Protection Agency) est l'agence fédérale de protection de l'environnement des États-Unis.

(2) L'AIB (Association of Issuing Bodies) est l'organisation européenne qui gère les garanties d'origine (GO) pour l'électricité.

(3) L'IEA (International Energy Agency) est une organisation intergouvernementale qui fournit des analyses et des statistiques sur l'énergie à l'échelle mondiale.

## E1-6 Indicateurs : Émissions brutes de GES de périmètres 1, 2, 3 et émissions totales de GES

Les postes d'émissions considérés comprennent les scopes 1, 2 et 3 du *GreenHouse Gas Protocol* tels que décrits ci-après.

| Scope                                                                                          | Postes significatifs                                      | Émissions 2025<br>en milliers<br>de tCO <sub>2</sub> e<br>(± incertitude) | Émissions 2024<br>en milliers<br>de tCO <sub>2</sub> e<br>(± incertitude) | Émissions 2023<br>en milliers<br>de tCO <sub>2</sub> e<br>(± incertitude) | Année de référence<br>Émissions 2019<br>en milliers de tCO <sub>2</sub> e<br>(± incertitude) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Scope 1</b>                                                                                 | Émissions directes                                        | 24                                                                        | 22                                                                        | 24                                                                        | 26 (bonne)                                                                                   |
| <b>Scope 2</b>                                                                                 | Approvisionnement en énergie<br>( <i>Market-based</i> )   | 22                                                                        | 32                                                                        | 36                                                                        | 39 (bonne)                                                                                   |
|                                                                                                | Approvisionnement en énergie<br>( <i>Location-based</i> ) | 37                                                                        | 40                                                                        | 37                                                                        | 33                                                                                           |
| <b>Total Scopes 1 &amp; 2 (<i>Market-based</i>)</b>                                            |                                                           | <b>46</b>                                                                 | <b>54</b>                                                                 | <b>60</b>                                                                 | <b>65</b>                                                                                    |
| Pourcentage d'évolution annuelle scopes 1 & 2<br>vs année de référence ( <i>Market-based</i> ) |                                                           | -28,7 %                                                                   | -13,30 %                                                                  | -5,30 %                                                                   | N/A                                                                                          |
| <b>Détail du Scope 3</b>                                                                       |                                                           |                                                                           |                                                                           |                                                                           |                                                                                              |
| Achat de biens et services                                                                     |                                                           | 626                                                                       | 637                                                                       | 616                                                                       | 443                                                                                          |
| Biens immobilisés                                                                              |                                                           | 116                                                                       | 125                                                                       | 132                                                                       | 76                                                                                           |
| Émissions liées à l'énergie non incluses<br>dans les scopes 1 & 2                              |                                                           | 12                                                                        | 15                                                                        | 12                                                                        | 10                                                                                           |
| Transport et distribution amont                                                                |                                                           | 145                                                                       | 159                                                                       | 154                                                                       | 152                                                                                          |
| Transport et distribution amont<br>(considérant achat de SMF *)                                |                                                           | 143                                                                       | 159                                                                       | 154                                                                       | 152                                                                                          |
| Traitement des déchets                                                                         |                                                           | 5                                                                         | 6                                                                         | 6                                                                         | 6                                                                                            |
| Voyages d'affaires                                                                             |                                                           | 20                                                                        | 27                                                                        | 27                                                                        | 21                                                                                           |
| Trajets domicile-travail                                                                       |                                                           | 26                                                                        | 26                                                                        | 25                                                                        | 38                                                                                           |
| Utilisation des produits                                                                       |                                                           | 81                                                                        | 79                                                                        | 79                                                                        | 78                                                                                           |
| Fin de vie des produits                                                                        |                                                           | 72                                                                        | 78                                                                        | 77                                                                        | 64                                                                                           |
| Autres postes d'émissions                                                                      |                                                           | Non applicables ou non significatifs                                      |                                                                           |                                                                           |                                                                                              |
| <b>Total Scope 3</b>                                                                           |                                                           | <b>1 103</b>                                                              | <b>1 152</b>                                                              | <b>1 127</b>                                                              | <b>891 (élevée)</b>                                                                          |
| Pourcentage d'évolution annuelle scope 3<br>vs année de référence (2023)                       |                                                           | -2 %                                                                      | +2 %                                                                      | N/A                                                                       | N/A                                                                                          |
| <b>TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3 (MARKET-BASED)</b>                                                   |                                                           | <b>1 150</b>                                                              | <b>1 207</b>                                                              | <b>1 187</b>                                                              | <b>956</b>                                                                                   |
| <b>TOTAL SCOPES 1, 2 ET 3 (LOCATION-BASED)</b>                                                 |                                                           | <b>1 165</b>                                                              | <b>1 214</b>                                                              | <b>1 188</b>                                                              | <b>950</b>                                                                                   |
| <b>Intensité des émissions de GES **<br/>tCO<sub>2</sub>e/M€ de chiffre d'affaires ***</b>     |                                                           | <b>282</b>                                                                | <b>303</b>                                                                | <b>323</b>                                                                | <b>0,36</b>                                                                                  |

Définition des incertitudes : Bonne : incertitude < ± 20 % – Moyenne : ± 20 % < incertitude < ± 50 % – Élevée : incertitude > ± 50 %.

\* SMF = Sustainable Aviation Fuel.

\*\* Calculé pour le total des émissions approche Market-Based.

\*\*\* Intensité calculée avec au numérateur le CA tel que publié dans les états financiers (cf. note annexe 3.1.1 du chapitre 6).

Certaines des émissions de CO<sub>2</sub> passées mentionnées ci-dessus sont actualisées suite à la mise à jour de certains facteurs d'émission (par exemple, la mise à jour annuelle du facteur d'émission de l'électricité) et à l'impact de certaines améliorations continues dans les méthodologies de comptabilité de la Société ou de ses fournisseurs. Il convient de noter que 10 % des émissions du scope 3 sont calculées à l'aide de données primaires obtenues auprès de fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur.

### Émissions des scopes 1 & 2

Les émissions de CO<sub>2</sub> du scope 1 et du scope 2 hors émissions des flottes de véhicules sont calculées à partir des informations de consommation d'énergie disponibles couvrant 100 % des sites dans le monde :

- les consommations relatives aux sites industriels sont principalement basées sur des données réelles mesurées sur site ou fournies sur facture par les fournisseurs :

- certaines données peuvent être estimées lorsqu'elles ne sont pas disponibles ponctuellement au niveau des fournisseurs. Dans ce cas, l'estimation est faite en considérant la période équivalente l'année précédente, de manière à intégrer les effets saisonniers. Cependant des estimations plus fines prenant en compte plus de facteurs propres au contexte local sont autorisées,
- pour un site de moins de 50 ETP situé en Europe, les données de consommation sont entièrement estimées à partir des données réelles qu'une entité de même taille est en mesure de fournir,
- pour un site de taille équivalente situé aux États-Unis, les données de consommation sont estimées à partir de données bibliographiques (mises à disposition par l'*Energy Information Administration*). L'EIA est une agence officielle du gouvernement américain qui fournit des statistiques, analyses et prévisions sur l'énergie aux États-Unis et dans le monde ;



- les filiales ont des activités comparables à des activités tertiaires et pèsent pour moins de 5 % dans la consommation d'énergie. Cinq des principales filiales fournissent des données réelles, l'une d'elles servant de référence pour estimer les données des autres filiales au *pro rata* de leurs effectifs.

Depuis 2023, bioMérieux applique annuellement une mise à jour des facteurs d'émission de l'électricité (dont facteurs d'émissions de mix résiduel) qui affecte les émissions passées du scope 2 mais aussi certains postes d'émission du scope 3 : selon les régions, la fréquence de mise à jour varie et s'applique à des années différentes.

Cas spécifique des émissions liées à l'achat d'eau surchauffée et de vapeur :

- pour deux sites situés en France, les facteurs d'émissions sont fournis par les fournisseurs ;
- pour un site situé en Chine, la vapeur est produite à partir de centrales fonctionnant au gaz naturel et au charbon, sans plus de précisions sur la part de chaque production. Un facteur d'émission moyen sur ces deux combustibles est alors utilisé.

Les émissions du scope 1 sont calculées en prenant en compte l'achat de biométhane GO couvrant les besoins en gaz naturel des sites français.

Les émissions des flottes de véhicules sont calculées à partir de données de consommation carburant réelles reportées par 31 des filiales commerciales (29 en 2024). Le calcul de ces émissions était précédemment basé sur des kilométrages parcourus théoriques. Pour la dernière filiale intégrée dans ce calcul et couvrant moins de 3 % du parc automobile total, les données de kilométrages parcourus sont encore utilisées en l'absence de données de carburant. Les données relatives aux consommations d'électricité des véhicules électriques et hybrides de certaines filiales sont en cours de fiabilisation pour permettre leur intégration exhaustive dans les prochains bilans carbone. Après une étape de fiabilisation des données de carburant obtenues, bioMérieux améliore progressivement la collecte des données relatives aux consommations d'électricité pour les flottes qui sont pourvues de véhicules électriques ; aujourd'hui, la Société estime que la consommation en électricité des véhicules électriques représente 0,7 % des émissions totales de CO<sub>2</sub> des flottes, toutefois cette part devrait augmenter à mesure que les flottes de véhicules évoluent vers les motorisations électriques.

## Émissions du scope 3

### Achats de biens et services

Les émissions pour cette catégorie représentent la part prépondérante des émissions du scope 3 de la Société, caractéristique commune aux entreprises du même secteur industriel.

Ces émissions sont évaluées sur la base d'une méthode de répartition des achats de biens et services du Groupe par catégorie d'achats et affectation des facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME (ratios monétaires achats de services). À partir de 2023, les émissions publiées sont calculées en utilisant un taux de change constant (taux 2023).

### Transport amont et distribution de marchandises

Ces émissions recouvrent les émissions de deux familles de flux logistiques (à peu près équivalentes en émissions) :

- l'approvisionnement en marchandises depuis les sites des fournisseurs ;
- la distribution des produits finis vers les clients *via* les filiales ou vers les distributeurs de la Société.

Les émissions de la première famille sont estimées à partir des frais de port des marchandises que la Société achète, utilisant les facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME (ratios monétaires achats de services). Il convient de préciser que 45 % de ces émissions reposent sur l'hypothèse suivante :

- lorsque le pays d'arrivée est identique au pays de départ, il est considéré par défaut que le mode de transport est routier ;
- sinon, l'aérien est considéré comme mode de transport par défaut.

Pour quelques entités qui n'utilisent pas la solution Groupe de gestion des factures (entités dont les dépenses en achat représentent moins de 6 % du total du Groupe), les émissions liées aux transports sont estimées à partir de la même méthodologie d'affectation des dépenses par catégorie d'achats que celle mentionnée pour le poste d'émissions achats de biens et services. Ce cas particulier pèse pour moins de 1 % dans les émissions du poste.

Les émissions liées à la distribution des produits finis sont basées sur des données collectées auprès des transporteurs.

### Biens immobilisés

Les émissions de cette catégorie sont calculées à partir du montant des dépenses immobilisées de l'année (hors base installée, acquisitions et CAPEX IFRS 16 <sup>(1)</sup>) et application des facteurs d'émissions monétaires de l'ADEME (ratios monétaires achats de services).

### Émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 & 2

Les émissions de cette catégorie sont calculées à partir des mêmes données de consommation d'énergie utilisées pour le calcul des émissions du scope 1 et du scope 2. Les facteurs d'émissions de l'IEA pour l'amont de l'électricité sont utilisés et ceux de l'ADEME pour l'amont des autres énergies.

### Trajets domicile/travail

Les émissions de cette catégorie sont calculées théoriquement sur la base d'hypothèses d'organisation du travail par entité (nombre d'ETP, jours travaillés, recours au télétravail corrélés aux métiers (30% des ETP du groupes considérés comme se déplaçant 5 jours par semaine sur site, 3 jours sur site pour les autres) et aux pratiques locales et de pratiques de déplacement principales prises par pays (voiture, transport en commun). Les facteurs d'émissions de l'ADEME sont utilisés. En 2025, la Société a appliqué une mise à jour des facteurs de l'IEA sur les émissions de 2023 et 2024 ; la version précédente des facteurs d'émissions datait de 2019.

### Déplacements professionnels

Les émissions de cette catégorie sont basées à 95 % sur les données transmises par des prestataires agences de voyage. Pour quelques filiales pesant pour 5 % dans les effectifs totaux du Groupe, n'ayant pas recours à ces fournisseurs, les émissions sont estimées au *pro rata* des effectifs. Une forte baisse des émissions est constatée sur 2025 qui s'explique par une baisse des facteurs d'émissions DEFRA UK utilisés par ces fournisseurs ; cette évolution est due à un meilleur taux de remplissage des avions depuis 2023 en comparaison à ce taux post-COVID (ex. : -37 % sur les trajets internationaux longue distance – source : thrustcarbon.com). Au-delà du sujet des facteurs d'émissions, l'intensité des voyages est globalement stable entre 2025 et 2024.

(1) Ces émissions de CO<sub>2</sub> sont déjà prises en compte dans la catégorie des Achats de biens et services, ce qui explique que l'assiette des CAPEX utilisée dans le calcul de ces émissions soit différente de celle utilisée pour la taxonomie.



### Utilisation des produits vendus

Les émissions liées à la base installée sont calculées en tenant compte des émissions de tous les instruments de diagnostic de la Société utilisés dans les différents pays clients au cours de l'année, ce qui diffère des méthodologies suggérées par le protocole GHG, mais est beaucoup plus approprié et pertinent pour le modèle d'entreprise de bioMérieux.

Les logiciels vendus et les petits appareils (type appareil portatif fonctionnant sur piles, sondes de température, etc.) sont écartés du calcul.

Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux de l'IEA : certains pays, mineurs en nombre d'instruments installés, sont regroupés par ordre de grandeur de facteurs d'émissions.

En 2025, la méthodologie de calcul a été revue (i) en mettant à jour les temps de fonctionnement des instruments utilisés sur la base des hypothèses des analyses de cycle de vie (ACV) pour les gammes couvertes, et (ii) en affinant les données de puissance consommée des instruments sur la base de mesures réalisées pendant l'année ; la part des données de puissance théoriques représente 90 % des données de puissances utilisées dans le calcul. Les émissions des années antérieures ont été reprises sur cette nouvelle base.

La phase d'utilisation des réactifs est considérée comme non significative sur la base des hypothèses suivantes :

- les produits avec consignes de stockage à température ambiante ne nécessitent pas/peu d'énergie pour le maintien en température ;
- les produits avec consignes de stockage à température 2-8 °C sont stockés chez les clients dans des enceintes réfrigérées mutualisées pour le stockage de produits d'autres fournisseurs, et la contribution du maintien en température de ces produits est faible en émissions au regard de celle de l'utilisation de l'instrument.

### Traitement de la fin de vie des produits vendus

Pour la fin de vie des instruments, les émissions de cette catégorie sont basées sur le nombre d'instruments retirés de la base installée dans l'année et des hypothèses de composition des instruments théoriques (métaux, plastiques, cartes électroniques). Ces hypothèses seront affinées au gré de la réalisation des ACV.

Pour la fin de vie des réactifs, bioMérieux considère un réactif moyen, basé sur les compositions et les volumes de vente de nos cinq plus grandes gammes, représentant 90 % de nos volumes de vente.

Pour la fin de vie des emballages, bioMérieux se base sur les données de ventes en volumes de chaque référence, et de la composition du packaging en poids et en matériaux (selon la base de données interne *Packaging Data Management*).

Il est considéré que les produits en fin de vie subissent un dernier transport dans un rayon de 50 km depuis le lieu de génération.

### Autres postes d'émissions

Les autres postes d'émissions ne sont pas considérés comme pertinents au regard des activités de la Société, ou peu significatifs, ou déjà comptabilisés dans d'autres postes d'émissions :

- émissions directes des procédés : les procédés de bioMérieux ne sont pas de nature à émettre directement des émissions de

GES. Les procédés mis en œuvre sont essentiellement des procédés d'assemblage de pièces pour la fabrication des instruments, et de mélange de matières premières (sans réaction chimique) pour les réactifs, et de conditionnement manuel ou automatique de ces réactifs. Les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie pour ces procédés sont intégrées aux autres postes d'émissions du scope 1 et du scope 2 ;

- émissions des biens loués en amont : les émissions liées aux entités (sites industriels ou bureaux de filiales commerciales) hébergées dans des locaux en location, sont intégrées dans le scope 1 et 2 ;
- autres émissions amont : nous n'avons pas identifié d'autres émissions amont ;
- transport et logistique aval : il s'agit des activités logistiques mises en œuvre par les distributeurs. Les transports des produits finis jusqu'aux distributeurs sont pris en charge par bioMérieux et les émissions associées sont intégrées au poste d'émissions Transport et Distribution Amont. Les activités des distributeurs de bioMérieux étant réalisées sur des marchés moins importants en volume, les émissions sont très faibles et estimées comme non significatives (< 1 % des émissions du scope 3) ;
- transformation des produits finis : les produits finis de bioMérieux ne sont pas de nature à être transformés ;
- franchise : bioMérieux ne met pas en œuvre de système de franchise ;
- investissements : les émissions liées aux investissements de bioMérieux sont estimées à moins de 1 % du total des émissions du scope 3 et sont ainsi considérées comme non significatives.

### Émissions biogéniques

Le carbone biogénique correspond au carbone issu des matières organiques qui peut être émis en raison de l'utilisation de matières premières d'origine végétale, de la dégradation de déchets organiques, de la fermentation, et de la combustion de biomasse.

Les émissions de CO<sub>2</sub> biogénique sont liées à la biomasse formée sur un court terme récent, et font partie du cycle de vie naturel du carbone, tandis que les émissions de « CO<sub>2</sub> fossile » portent sur un carbone stocké depuis des millions d'années ; elles sont émises hors cycle naturel du carbone.

En 2025, les émissions biogéniques ont été calculées pour la première fois par bioMérieux et représentent 17 000 tonnes. Elles proviennent principalement de :

- la combustion de biomasse pour la production de l'électricité consommée dans les différents pays où la Société a ses activités (sites industriels, centres de R&D, sièges sociaux et bureaux de filiales commerciales) et où ses instruments sont utilisés par ses clients ;
- le traitement des déchets organiques (emballage carton, déchets alimentaires etc.) générés dans ses activités ;
- l'utilisation de biocarburant durable (SMF – *Sustainable Marine Fuel*) pour une partie du fret maritime utilisé pour le transport de nos produits finis ;
- la fabrication du carton d'emballage des produits livrés par nos fournisseurs et du carton utilisé comme emballage pour l'expédition de nos produits chez nos clients, ainsi que le traitement de ces emballages cartons par nos clients.

## Adaptation au changement climatique

### E1-3 Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière d'adaptation au changement climatique

#### Conséquence du changement climatique sur les maladies infectieuses

**Enjeu :** le changement climatique favorise l'apparition des maladies infectieuses ainsi que leur répartition géographique.

**Opportunité :** en réponse à ces défis, bioMérieux peut poursuivre et renforcer sa mission de santé publique en développant des tests de diagnostic *in vitro* pour détecter les nouvelles infections. Cette approche permet à l'entreprise non seulement de soigner sa réputation et de contribuer activement à la santé publique, mais aussi de dynamiser son activité commerciale, comme illustré par le succès du test VIDAS® DENGUE.

#### Le changement climatique et la santé : contribuer à la lutte contre la propagation d'épidémies nouvelles

**Contexte :** l'incidence du réchauffement global sur les risques d'épidémies est une question complexe au cœur de la réflexion des scientifiques pour essayer d'anticiper les risques de futures épidémies. En 2019, une déclaration de consensus rédigée par 33 scientifiques de neuf pays a été publiée dans la revue *Nature reviews microbiology* <sup>(1)</sup> afin de sensibiliser à cette problématique et de lancer un appel à l'action pour que la recherche sur les micro-organismes soit de plus en plus intégrée dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

L'une des premières conséquences du dérèglement climatique est de favoriser l'aire de dissémination des moustiques, qui se développent sous l'effet de la chaleur et de l'humidité. Avec des températures plus élevées et des étendues d'eau stagnante suite à des inondations, par exemple, ils prolifèrent et diffusent ainsi, par leurs piqûres, des maladies virales comme le paludisme ou la dengue. Des cas de ces maladies virales sont déjà recensés dans de nouvelles zones géographiques, par exemple des cas de chikungunya dans le sud de la France <sup>(2)</sup>. Par ailleurs, l'augmentation de la température de la Terre accroît les risques de malaria partout dans le monde.

Une autre conséquence possible est liée aux inondations qui dégradent les conditions d'hygiène dans les zones touchées par des événements climatiques extrêmes (typhons, cyclones). La contamination des sources d'eau potable provoque notamment la recrudescence des cas de choléra ou de fièvres typhoïdes. La déforestation, conduisant inévitablement au réchauffement climatique, est aussi un facteur de risque quant à l'intrusion d'espèces animales en zone urbaine, lesquelles sont des réservoirs de virus qui pourraient être transmis à l'homme.

À mesure que le changement climatique s'accélère, les communautés subissent une pression croissante liée aux maladies infectieuses. L'augmentation des températures, les événements météorologiques extrêmes et les perturbations écologiques élargissent l'aire géographique et la saisonnalité de nombreux agents pathogènes viraux et bactériens, tout en

intensifiant le poids de la résistance aux antimicrobiens sur la santé publique. Dans ce contexte, les capacités de détection précoce et de réponse rapide sont devenues des composantes essentielles de systèmes de santé résilients face au climat.

#### Actions mises en œuvre

Dans ce contexte, bioMérieux a pour mission de mettre à disposition des autorités de santé, des professionnels de santé et des patients, de nouveaux tests capables de diagnostiquer rapidement et facilement ces maladies. À titre d'exemple, bioMérieux propose trois tests VIDAS® entièrement automatisés, pour la détection de la dengue. Ces trois tests sérologiques sont recommandés par les directives internationales <sup>(3)</sup>.

En parallèle, le panel BIOFIRE® Tropical Fever permet de détecter l'origine des fièvres tropicales. L'ensemble de ces tests fournissent des résultats rapides, fiables et de meilleure qualité que les méthodes manuelles existantes. Ce niveau de performance répond au besoin médical d'un diagnostic précoce et précis de la dengue. De plus, le test VIDAS® Chikungunya permet de détecter les anticorps IgM et IgG anti-chikungunya <sup>(4)</sup>.

En 2025, bioMérieux a lancé la solution WATCHFIRE™ qui répond directement à ces défis en permettant une surveillance en temps réel des agents pathogènes circulant dans les communautés par l'analyse des eaux usées et la surveillance environnementale. En s'appuyant sur la technologie moléculaire, le Panel WATCHFIRE™ fournit une détection PCR multiplexe rapide de 22 agents pathogènes, en environ 45 minutes. Ces capacités permettent aux autorités de santé publique d'identifier plus tôt les tendances épidémiologiques, même avant l'augmentation des cas cliniques, soutenant ainsi des interventions rapides pour protéger les populations vulnérables exposées aux risques sanitaires liés au climat. Intégrée au logiciel FIREWORKS™, WATCHFIRE™ offre une visualisation automatisée des données et une analyse des tendances, transformant les tests décentralisés des eaux usées en un véritable système d'alerte précoce. Ces systèmes deviennent de plus en plus essentiels alors que le changement climatique modifie les schémas de transmission de pathogènes tels que la grippe, le RSV, le SARS-CoV-2 et d'autres agents respiratoires. La surveillance des eaux usées constitue également un moyen rentable de suivre de larges populations, en particulier dans les environnements à ressources limitées où les effets de l'instabilité climatique peuvent être particulièrement marqués.

Le plan d'adaptation consiste essentiellement à positionner les stocks au bon endroit grâce à la mesure en temps réel des débuts d'épidémie.

bioMérieux ne communique pas d'indicateur ni de cible consolidés liés à cet enjeu pour le moment. Les actions déployées et décrites ci-dessus font l'objet de suivis internes spécifiques.

La section ESRS-S4 détaille l'opportunité liée à l'enjeu « Contribuer à améliorer la santé publique ».

(1) Cavicchioli, R., Ripple, W.J., Timmis, K.N. et al. Scientists' warning to humanity : microorganisms and climate change. *Nat Rev Microbiol* 17, 569–586 (2019). <https://doi.org/10.1038/s41579-019-0222-5>.

(2) <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/chikungunya/articles/donnees-en-france-metropolitaine/chikungunya-dengue-et-zika-donnees-de-la-surveillance-renforcee-en-france-hexagonale-2024>

(3) Versiani AF, Kaboré A, Brossault L, Dromenq L, Dos Santos TMIL, Milhim BHGA, Estofoleto CF, Cissé A, Sorgho PA, Senot F, Tessonneau M, Diabougba S, Nogueira ML. Performance of VIDAS® Diagnostic Tests for the Automated Detection of Dengue Virus NS1 Antigen and of Anti-Dengue Virus IgM and IgG Antibodies : A Multicentre, International Study. *Diagnostics (Basel)*. 2023 Mar 16 ;13(6):1137. doi : 10.3390/diagnostics13061137. PMID : 36980445 ; PMCID : PMC10047366.

(4) Pereira GM, Manuli ER, Coulon L, Côrtes MF, Ramundo MS, Dromenq L, Larue-Triolet A, Raymond F, Tourneur C, Lázari CDS, Brasil P, Filippis AMB, Paranhos-Baccalà G, Banz A, Sabino EC. Performance Evaluation of VIDAS® Diagnostic Assays Detecting Anti-Chikungunya Virus IgM and IgG Antibodies : An International Study. *Diagnostics (Basel)*. 2023 Jul 7 ;13(13):2306. doi : 10.3390/diagnostics13132306. PMID : 37443699 ; PMCID : PMC10340453.

## Conséquence du changement climatique sur les opérations

**Enjeu :** les aléas climatiques, qu'ils soient chroniques ou aigus, peuvent affecter les activités de bioMérieux et représentent un risque identifié comme matériel. Ces aléas peuvent entraîner l'interruption d'une durée plus ou moins longue des activités d'un site industriel majeur, exercer une pression sur les ressources, perturber les flux logistiques, la production et la conservation des produits, ainsi que toucher les personnes, collaborateurs et travailleurs de la chaîne de valeur.

**Risque :** le changement climatique pose un risque financier significatif pour bioMérieux en raison de ses impacts physiques sur les sites de l'entreprise. Ces impacts peuvent entraîner une augmentation des coûts liés aux achats, assurances, maintenance et équipements, ainsi que des pertes financières en cas d'arrêts ponctuels des activités. De plus, les conditions de travail peuvent être affectées par des vagues de chaleur, posant un risque pour le bien-être des employés. La chaîne de valeur est également vulnérable, avec des risques physiques sur les actifs critiques des fournisseurs. Enfin, le modèle économique de bioMérieux pourrait être menacé par des pénuries de matières premières essentielles d'origine naturelle, en raison des effets du changement climatique sur la biodiversité.

Le plan de transition détaillé plus haut comprend des éléments visant à atténuer ce risque, agissant sur la cause et la réduction de la dépendance à l'énergie et à la ressource en eau. Il sera affiné avec un plan d'action spécifique pour les sites identifiés à

risques, à l'aide des résultats de l'étude de risques (réalisée en suivant la méthode TCFD <sup>(1)</sup>), et complété d'un plan d'adaptation, en complément du process PCA (Plan de Continuité d'Activité ou BPC *Business Continuity Plan*).

L'exposition et la vulnérabilité de nos sites à la plupart des risques climatiques sont assurées par le biais des audits de la compagnie d'assurance. Ces audits alimentent depuis de nombreuses années les plans de continuité d'activités des sites et le cas échéant des investissements spécifiques pour en réduire l'exposition ou la sévérité.

La prise en compte du changement climatique dans ce processus est décrite plus haut § 3.3.2 sections ESRS 2 IRO-1 et ESRS 2 SBM-3.

L'analyse de l'évolution du climat et de son influence sur l'exposition aux risques climatiques mentionnée ci-dessus, confirme que les sites du Groupe sont situés dans des zones qui feront face à des aléas climatiques se renforçant fortement en fréquence et en intensité d'ici 2050, comme partout à la surface du globe. La grêle, les tempêtes et les vagues de chaleur sont les aléas dont l'évolution attendue est la plus défavorable pour une grande majorité de sites. Les prochaines étapes de mise à jour d'analyse de la vulnérabilité devraient confirmer que le niveau de résilience actuel des sites permet d'écarter, à ce stade, le besoin d'investissements de protection exceptionnels.

bioMérieux ne communique pas d'indicateur ni de cible consolidés liés à cet enjeu pour le moment. Les actions déployées et décrites ci-dessus font l'objet de suivis internes spécifiques.

## E1-7 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone

Le Groupe n'a actuellement pas de projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone.

## E1-8 Tarification interne du carbone

Le Groupe n'applique pas de mécanismes de tarification interne du carbone.

## 3.3.3 Pollution (ESRS E2)

### ESRS 2 IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution

**Contexte :** les installations industrielles sont susceptibles de présenter des risques pour l'environnement et la santé. En France, elles sont soumises à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Les sites bioMérieux ont un faible niveau de risque de pollution pour l'environnement (impact local et réversible). Cette évaluation est basée sur des revues documentaires (inventaire des produits chimiques et de leurs dangers, etc.) et des mesures sur sites. Depuis 2025, le site de Grenoble n'est plus soumis à déclaration pour l'utilisation de substances toxiques. bioMérieux reste engagée sur la maîtrise des risques associés à l'utilisation de ces substances.

Les microplastiques, malgré des préoccupations environnementales croissantes, sont utilisés de manière marginale dans les dispositifs de diagnostic *in vitro*. Les études du secteur et le règlement REACH montrent que ces usages professionnels génèrent des rejets environnementaux négligeables, représentant seulement 0,00075 % des rejets totaux estimés dans l'UE. L'impact de bioMérieux, avec des quantités très limitées, est donc insignifiant.

Enfin, la pollution par les antibiotiques est principalement associée à la fabrication pharmaceutique et aux établissements de santé, tandis que l'industrie du diagnostic est perçue comme une solution pour optimiser leur usage. Les concentrations d'antibiotiques dans l'eau potable sont faibles, et l'empreinte environnementale de bioMérieux reste très réduite. Par ailleurs, les antibiotiques ne sont pas considérés comme des polluants, ils sont absents de la directive-cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne qui identifie des substances chimiques à risque pour l'environnement aquatique, mais bioMérieux est cependant particulièrement attentive à la résistance aux antimicrobiens causée notamment par une exposition prolongée des bactéries environnementales aux résidus d'antibiotiques. Pour évaluer son impact sur l'environnement et la santé, bioMérieux a réalisé une étude interne en appliquant la méthodologie AMS (*Antibiotic Manufacturing Standard*) recommandée par l'AMR *Industry Alliance*. Les résultats obtenus démontrent un niveau très faible de rejet bien en dessous du niveau de matérialité recommandé par cette méthode.

(1) Task Force on Climate-Related Financial Disclosures.

**Impact :** l'impact et le risque environnemental liés aux activités industrielles de bioMérieux en matière de pollution, que ce soit par des substances dangereuses ou des microplastiques, sont faibles et n'ont pas été identifiés comme matériels au sein de ses opérations propres. En revanche, la matérialité de l'impact

est supposée dans la chaîne de valeur amont et aval, avec une pollution potentielle de l'eau, de l'air et/ou des sols sur le court, moyen et/ou long terme. bioMérieux a pour le moment une visibilité limitée sur le sujet, la limite étant l'accès aux données de sa chaîne de valeur.

| Description des IRO                                                                                                                                                                                                               | Objectifs établis pour la période 2020-2025                                 | Objectifs à partir de 2026                                                  | Politique                                                                                                                                                                                                                                                 | ODD                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Pollution dans la chaîne de valeur</p> <p> Pollution potentielle de l'eau, de l'air et des sols</p> <p><b>Amont/Aval</b></p> <p><b>CT</b></p> | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés | La politique SSE prévoit de supprimer ou réduire l'utilisation de substances dangereuses ; de protéger l'environnement en prévenant les risques de pollution, en réduisant l'empreinte carbone de nos activités et en réduisant la production de déchets. | <p><b>13</b> MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>  |

 = Impact négatif /  = Impact négatif potentiel /  = Impact positif /  = Opportunité /  = Risque /  = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

**Enjeu :** cet enjeu concerne la gestion des sources de pollution dans la chaîne de valeur et le plan d'action pour les atténuer afin de préserver l'environnement.

La chaîne de valeur amont concerne l'industrie du plastique, l'extraction minière, l'industrie électronique ainsi que l'agro-industrie (matière première animale ou végétale).

La chaîne de valeur aval concerne tous les clients et les réactifs potentiellement contaminés incinérés par des sous-traitants.

L'analyse de double matérialité est détaillée dans le § 3.2.4 section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

## E2-1 Politiques en matière de pollution

Pour répondre à ces enjeux, bioMérieux s'appuie sur la politique globale SSE décrite plus haut au § 3.3.2 en section E1-2 et qui énonce notamment que la Société s'engage à protéger l'environnement en prévenant les risques de pollution tout au long de la chaîne de valeur. Le périmètre et la gouvernance de cette politique sont également décrits au § 3.3.2 en section E1-2.

Le Groupe dépasse les exigences des réglementations européennes REACH (règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques), Biocides, GHS, CLP, RoHS (directive sur la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses) en s'engageant à appliquer une approche proactive sur l'ensemble de son portefeuille de produits et de sa chaîne d'approvisionnement. Il déploie des projets de recherche visant à substituer des produits chimiques dans ses produits, ses processus et sa chaîne d'approvisionnement. Lorsque la substitution n'est pas possible techniquement, bioMérieux veille à ce que les risques associés à ces produits chimiques soient maîtrisés tout au long du cycle de vie afin d'éviter tout préjudice potentiel pour l'environnement et la santé. En outre, bioMérieux a mis en place un plan de vigilance, (décrit dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable) conformément aux exigences de la loi

n° 2017-399 sur le devoir de vigilance. Ce plan vise à identifier et à prévenir les risques d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, ainsi que les dommages corporels, environnementaux graves et les risques sanitaires, en lien avec les activités de l'entreprise, de ses filiales, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs.

Les relations avec les partenaires de bioMérieux sont encadrées par des politiques axées sur la conduite éthique des affaires, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de l'environnement et le respect des droits humains, conformément aux principes énoncés dans son Code de bonne conduite et ses Pratiques d'affaires applicables aux tiers (voir aussi section G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise).

Les acheteurs sont responsables de la définition et de la gestion des plans d'actions RSE avec leurs fournisseurs en lien avec la stratégie achats responsables.

Pour les distributeurs, bioMérieux exige l'application de processus rigoureux pour assurer la conformité et effectuer des audits réguliers (cf. § 3.5 section G1-2, partie « Réseau de distributeurs »).

## E2-2 Actions et ressources relatives à la pollution

L'analyse de matérialité a conclu que les impacts, risques et opportunités liés à la pollution ne sont pas matériels pour les activités propres de bioMérieux qui répond aux exigences réglementaires.

Le traitement de l'impact des activités de la chaîne de valeur est détaillé dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

E2-3 Cibles en matière de pollution

La Société n’a pour le moment pas fixé de cibles mesurables de suivi des impacts de sa chaîne de valeur. Cependant, les cibles liées à la gestion globale des impacts générés par les activités de sa chaîne de valeur sont exposées dans le § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

3.3.4 Ressources aquatiques et marines (ESRS E3)

ESRS 2 IRO-1 Description des processus d’identification et d’évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines

L’analyse de double matérialité est détaillée dans le § 3.2.4 section IRO-1 Description des procédures d’identification et d’évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

bioMérieux répond annuellement au *CDP Water* depuis 2024 et a maintenu en 2025 la note B- obtenue pour sa réponse 2024.

bioMérieux prend soin de maintenir un dialogue ouvert avec les élus locaux et les autorités administratives dans la gestion des projets et des installations, permettant de renforcer les relations et d’assurer la conformité réglementaire.

Par exemple, en 2022, la DREAL (Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement) de Bretagne a opéré une visite des sites industriels de la région, dont fait partie le site bioMérieux situé à Combourg. Cette visite a été l’occasion pour bioMérieux de présenter son programme d’actions et ses résultats que la DREAL a jugé suffisants.

En 2024, bioMérieux a également engagé des échanges constructifs avec la métropole de Lyon concernant l’obtention des permis de construire pour l’installation de panneaux solaires sur ses sites (parkings de Marcy l’Étoile et Craponne), le point étant de faire en sorte que les installations n’empêchent pas la bonne infiltration des eaux pluviales dans le sol. bioMérieux a également dialogué avec la mairie de Combourg pour l’installation de panneaux solaires en parking et en toiture. bioMérieux implique son assureur en amont de ces projets de mise en place de panneaux solaires (Marcy l’Étoile, Craponne, Combourg) afin d’intégrer ses recommandations.

La gestion de l’eau est un enjeu identifié comme matériel à partir des questions de durabilité Ressources aquatiques et marines / Eau ; Ressources marines / Consommation d’eau.

| Description des IRO                                                                                                                                                                                                                         | Objectifs établis pour la période 2020-2025                                                                                                          | Objectifs à partir de 2026                                                  | Politique                                                                             | ODD                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| <div><div><div><div><div></div><div>I-</div></div><div>Pression sur la ressource en eau</div></div><div><div>Opérations propres</div><div>CT</div></div></div></div> <div>Gestion de l’eau dans les activités directes</div>                | Réduction de 45 % de l’intensité des usages de l’eau dans les activités propres par rapport à 2015 (ratio prélèvements d’eau sur chiffre d’affaires) | Réduction de 45 % des prélèvements d’eau par rapport à 2023                 | La politique SSE prévoit de préserver les ressources naturelles.                      | <div>12</div> <div>CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</div> <div></div> |
| <div><div><div><div><div></div><div>R</div></div><div>Stress hydrique. Coûts de la vulnérabilité</div></div><div><div>Opérations propres</div><div>CT MT LT</div></div></div></div> <div>Gestion de l’eau dans les activités directes</div> |                                                                                                                                                      |                                                                             | L’entreprise s’engage à protéger l’environnement tout au long de la chaîne de valeur. | <div>14</div> <div>VIE AQUATIQUE</div> <div></div>                           |
| <div><div><div><div><div></div><div>I-</div></div><div>Pression sur la ressource en eau</div></div><div><div>Amont / Aval</div><div>LT</div></div></div></div> <div>Gestion de l’eau dans la chaîne de valeur</div>                         | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés                                                                          | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés |                                                                                       |                                                                              |

⊖ = Impact négatif / ⊕ = Impact négatif potentiel / ⊕ = Impact positif / ⊕ = Opportunité / ⊕ = Risque / ⊕ = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

**Contexte :** l’eau est utilisée par la Société dans la formulation de ses produits. Elle est également utilisée (i) dans les installations de réfrigération comme les chambres froides de stockage, les zones à atmosphère contrôlée ou encore (ii) pour le refroidissement des processus de fabrication. Dans ce dernier cas, la Société privilégie les systèmes fonctionnant en circuit fermé.

**Enjeu :** préserver l’eau en tant que ressource est un enjeu pour maintenir la continuité des activités dans les zones de sécheresse, de stress hydrique, ou sujettes aux inondations et l’optimisation des prélèvements d’eau.

**Impact :** l’impact négatif potentiel identifié est la pression sur les ressources en eau exercée par son utilisation dans les activités de la chaîne de valeur. Cet impact a été identifié comme réel dans les processus de fabrication de la Société, à moyen et long terme. Cette pression est plus importante dans les zones géographiques sujettes au stress hydrique.

**Risque :** le stress hydrique peut représenter un risque pour les entreprises, à court, moyen et long terme, en particulier pour celles qui dépendent de l’eau dans leurs processus de production ou d’approvisionnement. Un stress hydrique sévère peut entraîner une hausse des coûts de l’eau et des réglementations plus strictes sur son utilisation.



bioMérieux a réalisé en 2024 une analyse de risque de stress hydrique pour ses sites industriels à l'aide de l'outil Aqueduct développé par le *World Resources Institute* (WRI). L'analyse considère la localisation géographique de chaque site et utilise une classification par niveau de stress hydrique, selon l'état actuel (base de référence), ainsi que des projections d'évolution pour 2030, 2050 et 2080 basées sur trois scénarios (pessimiste, *statu quo* et optimiste). Treize sites ressortent de cette analyse comme étant situés dans une zone où le niveau de stress hydrique atteint ou dépasse 40 %.

Selon les bases de données consultées, les niveaux de stress hydrique locaux actuels sont élevés pour plus de la moitié des sites mais stables dans le temps, hormis pour les localisations de San José en Californie (États-Unis) et Combours en Bretagne (France). À ce jour, ces niveaux de stress hydrique n'occasionnent

pas d'effets matériels sur l'activité des sites concernés. L'analyse du stress hydrique pour le site de San José, fondée sur son exposition et sa vulnérabilité, conclut à un niveau faible en raison d'une dépendance limitée à la ressource en eau. L'évaluation du risque pour le site de Combours apparaît comme moyenne, cependant le site a déjà mis en œuvre un plan de réduction de la dépendance à l'eau qui se poursuit au moins jusqu'en 2030.

Le traitement de l'impact des activités de la chaîne de valeur est détaillé dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en sections G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise et G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés. Le traitement de l'impact des activités propres sur les ressources aquatiques est détaillé ci-après.

### E3-1 Politiques en matière de ressources hydriques et marines

Pour répondre à ces enjeux, bioMérieux s'appuie sur la politique globale SSE décrite plus haut dans le § 3.3.2 en section E1-2 et qui énonce notamment que la Société s'engage à préserver les ressources naturelles, dont la ressource en eau tout au long de la chaîne de valeur. Le périmètre et la gouvernance de cette politique sont également décrits en section E1-2.

Les politiques associées aux activités de la chaîne de valeur sont détaillées dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en section G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise.

### E3-4 Consommation d'eau

Pour rappel, la CSRD et le CDP *Water* définissent la consommation d'eau comme « la quantité d'eau prélevée dans l'enceinte de l'entreprise et qui n'est pas rejetée dans le milieu aquatique ou vers un tiers au cours de la période de *reporting* ». Autrement dit la consommation d'eau correspond à la différence entre les prélèvements et les rejets.

bioMérieux a pris le parti d'inclure la récupération d'eau de pluie dans son périmètre de consommation, allant au-delà des exigences réglementaires de la CSRD. Cette approche repose sur une conviction forte : capter l'eau de pluie pour un usage ultérieur prive les écosystèmes et les nappes phréatiques d'une recharge essentielle, notamment au printemps. Ainsi, l'usage d'eau pluviale n'est pas considéré comme une simple mesure d'économie d'eau potable, mais comme un prélèvement ayant un impact écologique réel. Ce choix d'un *reporting* élargi reflète la volonté de la Société de piloter son empreinte hydrique avec sincérité. Cette approche est reflétée dans les « indicateurs historiques » présentés après les indicateurs CSRD.

Les prélèvements totaux d'eau par bioMérieux en 2025 s'élèvent à 995 841 m<sup>3</sup> (contre 922 864 m<sup>3</sup> en 2024) dont 901 250 m<sup>3</sup> ont été réinjectés (contre 832 698 m<sup>3</sup> en 2024) :

- 414 826 m<sup>3</sup> sont de l'eau prélevée et réinjectée en nappe sans perte, pour du refroidissement ;
- 486 424 m<sup>3</sup> sont des eaux usées rejetées aux réseaux.

Ainsi, la consommation d'eau de bioMérieux en 2024 s'élève à 94 591 m<sup>3</sup> (contre 90 166 m<sup>3</sup> en 2024). Cette consommation ramenée aux sites situés en zone de stress hydrique sévère s'élève à 62 585 m<sup>3</sup> (64 110 m<sup>3</sup> en 2024).

L'intensité hydrique pour l'année 2025 s'élève à 23 m<sup>3</sup>/M€ (calculée comme la consommation d'eau totale en m<sup>3</sup> résultant des opérations propres, par million d'euros de chiffre d'affaires), comme en 2024.

Le volume total d'eau stockée et les changements dans le stockage ne sont pas significatifs.

### Suivi des indicateurs historiques d'utilisation d'eau

La stratégie de bioMérieux en matière de réduction de la pression sur la ressource en eau repose depuis 2015 sur l'indicateur de prélèvement d'eau hors réinjection directe en nappe et d'intensité des usages (cf. la cible décrite plus bas).

À ce titre, 581 015 m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2025 (contre 593 475 m<sup>3</sup> d'eau en 2024), représentant 143 m<sup>3</sup>/M€ de chiffre d'affaires, soit une réduction de 53 % par rapport à 2015.

Ces données quantitatives sont calculées à partir des informations disponibles pour couvrir 100 % des sites industriels et filiales dans le monde :

- les quantités relatives aux sites industriels sont principalement basées sur des données réelles mesurées sur site ou fournies sur facture par les fournisseurs d'eau :
  - certaines données peuvent être occasionnellement estimées lorsqu'elles ne sont pas disponibles ponctuellement au niveau des fournisseurs. Dans ce cas, l'estimation est faite en considérant la période équivalente l'année précédente, de manière à intégrer les effets saisonniers. Cependant, des estimations plus fines prenant en compte plus de facteurs propres au contexte local sont autorisées,
  - pour certains sites, la part de l'eau consommée est estimée, lorsque les rejets d'eaux ne sont pas mesurés, en considérant la part d'eau entrant dans la composition des produits finis. L'eau prélevée présente dans des préparations en mélange avec des produits chimiques ou biologiques à éliminer n'est pas considérée dans les rejets car l'ensemble de la préparation est incinéré en tant que déchet dangereux,
  - pour un site basé aux États-Unis, l'eau entrant dans la composition des produits finis est achetée en bidons et n'est pas intégrée à ces données,
  - pour deux sites de moins de 50 ETP, les données de consommation sont entièrement estimées à partir des données réelles d'une entité de même taille ;

- les filiales ont des activités comparables à des activités tertiaires et pèsent pour moins de 5 % dans la consommation d'eau totale. Cinq des principales filiales fournissent des données réelles, l'une d'elles servant de référence pour estimer les données des autres filiales au prorata de leurs effectifs ;
- dans le cadre de son plan de réduction d'impact sur la ressource en eau, bioMérieux suit et mène des actions détaillées un peu plus loin pour réduire ses usages d'eau (composition des produits finis, usage sanitaire, process de nettoyage en production et refroidissement en circuit de tours aéroréfrigérantes, essentiellement), en dehors des eaux prélevées et réinjectées sans perte dans le milieu naturel de prélèvement (cas des eaux de nappe à Saint-Vulbas).

### E3-3 Cibles en matière de ressources hydriques et marines

L'objectif volontaire 2025 est de réduire de 45 % l'intensité des usages de l'eau dans les activités propres par rapport à 2015 (ratio prélèvements d'eau sur chiffre d'affaires). Dans cet objectif, le prélèvement d'eau de nappe réalisé sur la plateforme logistique de Saint-Vulbas tel que décrit en E3-2, intégralement réinjecté dans la même nappe après usage, n'est pas considéré.

**Réalisation 2025 :** 581 015 m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés, soit 143 m<sup>3</sup>/M€ de chiffre d'affaires, correspondant à une réduction de 53 % par rapport à 2015 (593 324 m<sup>3</sup>).

En 2025, la Société a décliné la nouvelle cible Groupe relative aux prélèvements d'eau à l'horizon 2030 en considérant le risque de stress hydrique local. Il s'agit de réduire de 45 % les

prélèvements dans les activités propres par rapport à 2023 (ratio prélèvements d'eau sur chiffre d'affaires – 184 m<sup>3</sup>/M€ en 2023). Cette nouvelle cible globale est déclinée en cible par site, en considérant pour la première fois la localisation des sites en zone de stress hydrique sévère ou non. Chaque site a désormais une cible qui lui a été attribuée, laquelle est plus contraignante lorsque le site est situé dans une zone à stress hydrique élevé.

La Société n'a pour le moment pas fixé de cibles concernant l'impact des activités de sa chaîne de valeur sur les ressources hydriques. Cependant, les cibles liées à la gestion globale des impacts générés par les activités de sa chaîne de valeur sont exposées dans le § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

### E3-2 Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines

Pour les besoins en eau de ses sites de fabrication, bioMérieux s'approvisionne à partir du réseau d'eau municipal local. La Société n'effectue aucun prélèvement direct dans le milieu naturel, hormis le prélèvement en nappe souterraine de sa plateforme logistique située à Saint-Vulbas (France), principalement (à 99 % du prélèvement en nappe) et, minoritairement (< 1 %), pour son site d'Hyderabad (Inde).

Le prélèvement en nappe de Saint-Vulbas est effectué pour des besoins de refroidissement : un système d'échangeur thermique permet d'utiliser le différentiel de température avec l'eau de la nappe phréatique locale. L'eau prélevée dans la nappe y est ensuite rejetée après échange thermique sans aucun contact direct avec l'eau du circuit de refroidissement. Cette utilisation de l'eau souterraine fait l'objet d'une autorisation administrative.

La Société n'a pas de contrainte locale particulière permanente concernant l'approvisionnement en eau dans les zones où elle est implantée. Pour ce qui est des contraintes saisonnières éventuelles, bioMérieux s'applique à respecter les restrictions ponctuelles d'utilisation de l'eau parfois émises par les autorités locales en cas d'épisodes de sécheresse.

Pour réduire ses prélèvements d'eau sur ses sites industriels dans le cadre de la cible à 2025, puis celle à l'horizon 2030, la Société met en place un plan d'action visant à réduire ses usages de l'eau sur tous ses sites de production. Ce plan de sobriété hydrique, initié en 2015, repose essentiellement sur un plan d'investissement à cinq ans, mis à jour et complété tous les ans par les équipes locales. Les données de sortie de l'analyse de stress hydrique, présentée plus haut, ont été intégrées comme données d'entrée à cet exercice en 2025 par l'intermédiaire des cibles de réduction de prélèvements à l'horizon 2030 qui ont été définies au niveau de chaque site.

Ce plan d'action repose sur des projets visant à :

- la mise en place de projets de récupération d'eau de certains processus en vue de sa réutilisation ;
- le remplacement des équipements existants par des équipements plus économes en eau ;
- l'optimisation des prélèvements d'eau pour qu'ils correspondent aux besoins réels ;
- la lutte contre les fuites d'eau (arrêt/contrôle) ;
- le démantèlement de tours de refroidissement et remplacement des unités de réfrigération par des systèmes de récupération de chaleur fatale sur de nouvelles installations ;
- l'amélioration des pratiques de nettoyage du matériel de production pour réduire l'utilisation d'eau.

Ce plan d'action planifié à cinq ans suit le même schéma que celui décrit pour le plan de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du scope 1 & 2. Ainsi, les actions validées sont évaluées en termes de contribution à l'atteinte de la cible du Groupe, et complétée lors de l'exercice de planification suivant jusqu'à ce que l'atteinte de la cible soit assurée. L'exercice de planification suivant est également mis à jour en prenant en compte la performance de l'année passée et sert bien ainsi de moyen de planification et de pilotage de la performance de manière à atteindre la cible fixée.

Les projets de désimperméabilisation d'espaces extérieurs en cours sur certains sites concourent par ailleurs à la restauration de la ressource en eau (voir plus loin en section E4 le projet de désartificialisation des sols à Grenoble).

Le traitement de l'impact des activités de la chaîne de valeur est détaillé dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en sections G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise et G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.



### 3.3.5 Biodiversité (ESRS E4)

Les cinq principales pressions exercées par les activités humaines sur la biodiversité, identifiées par l'IPBES <sup>(1)</sup>, sont les suivantes :

1. Destruction et artificialisation des milieux naturels : la conversion des habitats naturels en zones agricoles ou urbaines entraîne la fragmentation et la dégradation des écosystèmes.
2. Surexploitation des ressources naturelles et trafic illégal : la pêche excessive, la déforestation et le braconnage dépassent les capacités de régénération des écosystèmes.
3. Changement climatique global : les émissions de gaz à effet de serre modifient les conditions climatiques, perturbant les habitats et les cycles de vie des espèces.
4. Pollutions des océans, des eaux douces, du sol et de l'air : les rejets de substances nocives affectent la qualité des milieux naturels et la santé des organismes vivants.
5. Introduction d'espèces exotiques envahissantes : l'arrivée d'espèces non indigènes peut déséquilibrer les écosystèmes et menacer les espèces locales.

Ces pressions interconnectées contribuent significativement à l'effondrement de la biodiversité mondiale.

### ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

Dix-sept de nos sites industriels (sur vingt et un) sont situés à moins de trois kilomètres d'une zone sensible du point de vue de la faune et de la flore, selon l'outil en ligne IBAT <sup>(2)</sup> et la liste des ZNIEFF <sup>(3)</sup> pour la France, dont onze sont dans des zones urbanisées.

Un de ces sites est situé à l'intérieur d'une zone sensible comme plus des deux-tiers de la superficie de la zone industrielle à laquelle le site est rattaché.

### ESRS 2 IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

L'analyse de double matérialité est détaillée dans le § 3.2.4 en section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

bioMérieux soutient la vision *One Health* selon laquelle la santé individuelle dépend de celle de la planète. La Société contribue à la préservation de la biodiversité en développant des solutions de diagnostic qui contribuent à améliorer la santé des populations humaines et animales, le bon état de santé des populations favorisant les écosystèmes équilibrés et la stabilité des environnements naturels. En parallèle, ses produits permettent un usage approprié des antibiotiques dont l'utilisation excessive conduit à la résistance des pathogènes à ces traitements, affectant ainsi les écosystèmes.

Toutefois, selon la documentation disponible, la production de dispositifs de santé peut avoir un impact négatif sur la biodiversité. bioMérieux est consciente que l'industrie de la santé joue un rôle crucial dans la protection de la santé humaine et animale, il est essentiel qu'elle adopte des pratiques durables pour minimiser son impact sur la biodiversité. C'est avec cet objectif que bioMérieux a lancé, fin 2024, une étude d'impact

qui lui permettra de connaître et de comprendre où se situe son impact sur la biodiversité. Forte de la connaissance de ses activités, du suivi et des actions mises en œuvre en matière de gestion de la pollution et de l'emplacement de ses sites, la Société n'est cependant pas aujourd'hui en mesure de caractériser son impact sur la biodiversité, l'impact de ses activités semblant essentiellement concerner l'artificialisation des sols, ceux des activités de sa chaîne de valeur concernant la pollution, l'eau et les déchets comme cela est exposé dans le présent rapport (cf. § 3.3.3, § 3.3.4 et § 3.3.5).

Courant 2026, la Société réalisera une étude plus large pour caractériser les impacts supposés matériels qui feront l'objet d'une analyse approfondie. Les conclusions permettront d'alimenter des plans d'actions pertinents et ciblés afin de réduire ces impacts au maximum et de contribuer à la restauration des écosystèmes naturels.

Néanmoins, les premiers résultats de l'analyse de matérialité sont présentés ci-après. La matérialité des impacts potentiels reste à déterminer.

(1) L'IPBES est la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services en anglais). Il s'agit d'un organisme international créé en 2012 sous l'égide des Nations Unies. Son rôle est d'évaluer l'état de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que leurs interactions avec les sociétés humaines, afin d'éclairer les décisions politiques et de promouvoir des actions en faveur de la conservation et du développement durable.

(2) Integrated Biodiversity Assessment Tool.

(3) En France, une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (en abrégé ZNIEFF) est un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable. Elle complète les zonages réglementaires pour guider les décisions d'aménagement du territoire et éviter l'artificialisation des zones à fort enjeu écologique.

| Description des IRO                                                                                                                                                                                                       | Objectifs établis pour la période 2020-2025                                   | Objectifs à partir de 2026                                                    | Politique                                                                                                        | ODD                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Biodiversité – destruction et artificialisation des milieux naturels</p> <p><i>La construction de nouveaux bâtiments conduit à l'artificialisation des sols</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>MT</b></p>  | Objectifs spécifiques pour la préservation de la biodiversité sur chaque site | Objectifs spécifiques pour la préservation de la biodiversité sur chaque site | La politique SSE prévoit de préserver les ressources naturelles.                                                 |  |
| <p><b>I-</b></p> <p>Biodiversité – contribution à la destruction des écosystèmes</p> <p><i>Pollution potentielle, pression sur la ressource en eau, gestion des déchets</i></p> <p><b>Amont/Aval</b></p> <p><b>MT</b></p> | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés   | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés   | L'entreprise s'engage à protéger l'environnement, y compris la biodiversité, tout au long de la chaîne de valeur |                                                                                     |

⊖ = Impact négatif / ⊕ = Impact négatif potentiel / ⊕ = Impact positif / ⊕ = Opportunité / ⊕ = Risque / ⊕ = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

## E4-5 Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes

Un de ces sites est situé à l'intérieur d'une zone sensible comme plus des deux-tiers de la superficie de la commune concernée. La superficie de ce site est de 0,18 hectare.

### E4-1 Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique

Sur la base des études dont les résultats sont attendus courant 2026, la Société mettra à jour son plan de transition décrit dans le § 3.3.2 en section E1-1 pour intégrer plus spécifiquement les impacts sur la biodiversité.

Le traitement de l'impact des activités de la chaîne de valeur est détaillé dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en sections G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise et G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

### E4-2 Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes

Pour répondre à ces enjeux, bioMérieux s'appuie sur la politique globale SSE décrite dans le § 3.3.2 en section E1-2 et qui précise notamment que la Société s'engage à protéger l'environnement, y compris la biodiversité, tout au long de la chaîne de valeur. Le périmètre et la gouvernance de cette politique sont également décrits dans le § 3.3.2 en section E1-2.

Les politiques associées aux activités de la chaîne de valeur sont décrites dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

### E4-3 Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Les actions spécifiques consistent essentiellement à l'étude des impacts de l'activité de la Société et de sa chaîne de valeur sur la biodiversité. Cependant, l'ESRS E4 étant lié aux autres ESRS du pilier Environnement, les actions relatives aux enjeux liés au changement climatique, à l'eau et à l'utilisation des ressources participent directement à l'atténuation des impacts liés à la biodiversité.

Si l'étude des impacts de l'activité n'est pas finalisée, les premiers résultats permettent déjà d'intégrer des exigences spécifiques aux cahiers des charges des projets actuels. On peut citer en ce sens le projet d'extension du site de Grenoble dont les travaux ont démarré en 2025 et intègrent désormais :

- des exigences que les eaux pluviales des futurs bâtiments soient toutes conduites en infiltration au droit du site et que les zones de circulation créées soient toutes perméables ;

- des travaux pour reprise de 2 792 m<sup>2</sup> de zones de circulation existantes pour les rendre perméables ;
- des exigences techniques de conception des nouvelles aires extérieures et reprises d'une grande partie des existantes pour limiter les impacts des aménagements sur la biodiversité et favoriser l'accueil de cette biodiversité :
  - aménagement des noues d'infiltration en matière de pentes des abords et de végétalisation,
  - aménagement des haies,
  - aménagement des limites de site pour ne pas faire obstacle à la biodiversité,
  - choix des essences de végétation à ajouter.

Ces éléments sont cohérents avec la proximité d'une zone humide sensible (rivière classée en ZNIEFF) d'une part, en raison de l'impact des activités de la Société et d'autre part en raison du risque d'inondation qu'elle représente.

Ainsi, une fois le projet réalisé :

- 68 % de la superficie totale du site (38 331 m<sup>2</sup>) sera perméable. Les 32 % restants seront constitués de 5 000 m<sup>2</sup> de voiries pour la circulation de camions et 7 200 m<sup>2</sup> d'emprise au sol de bâtiments ;
- 100 % des eaux de pluie de ruissellement des bâtiments seront infiltrées sur le site.

En plus de contribuer à la trame bleue (gestion des eaux) en permettant l'infiltration naturelle, ce projet s'accompagne d'actions

contribuant à la trame verte (biodiversité), notamment par la définition d'une organisation spéciale du chantier pour en limiter les impacts sur la biodiversité pendant sa phase de mise en œuvre, et en intégrant au cahier des charges de nombreuses actions favorisant la végétalisation et la faune locale sur la base des préconisations des écologues (aménagement des noues d'infiltration d'eau avec des pentes douces préservant la faune du risque de piège et des végétaux de haute et basse tige, aménagement des clôtures en limite de propriété, sélection des espèces de végétaux, identification et retrait des espèces de végétaux invasives nuisibles, etc.).

À ce jour, la Société n'a pas eu recours à des mesures de compensation de la perte de biodiversité dans ses plans d'action.

De manière à sensibiliser son personnel, la Société a réalisé en octobre 2025 avec l'aide de l'Institut Mérieux, une conférence en présentiel et à distance sur le thème de la prise en compte de la biodiversité dans les activités du Groupe à laquelle 700 collaborateurs ont assisté. Cette conférence a été l'occasion de mettre en avant les différents projets d'aménagement concrets réalisés sur les différents sites par des représentants des acteurs de ces projets.

Le traitement de l'impact des activités de la chaîne de valeur est décrit dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

#### E4-4 Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes

Depuis de nombreuses années, la Société déploie sur chacun de ses sites des actions spécifiques pour préserver la biodiversité et les écosystèmes naturels en s'appuyant sur des conseils d'experts externes (cf. § 3.7.2). La Société n'a pour le moment pas fixé de cibles mesurables de suivi des impacts sur la biodiversité des activités de sa chaîne de valeur ou de ses activités

propres. Ces cibles seront déterminées à l'issue de l'étude évoquée plus haut. Les cibles liées à la gestion des impacts matériels générés par les activités de sa chaîne de valeur sont détaillées dans le § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

### 3.3.6 Utilisation des ressources et économie circulaire (ESRS E5)

#### ESRS 2 IRO-1 Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

L'analyse de double matérialité est détaillée dans le § 3.2.4 section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Dans une démarche proactive, bioMérieux a abordé le thème de l'économie circulaire sans attendre les exigences réglementaires.

Dès 2020, l'entreprise a restructuré ses services pour intégrer l'écoconception dans le processus de développement de nouveaux produits. Cette approche est également appliquée lors de la mise à jour de produits existants. Ainsi, l'écoconception a été le premier sujet présenté au Comité des parties prenantes, réuni pour la première fois en 2022.

Les impacts et risques matériels identifiés pour ce thème sont les suivants :

| Description des IRO                                                                                                                                                           | Objectifs établis pour la période 2020-2025                                               | Objectifs à partir de 2026                                                                                                                                                                          | Politique                                                                                                                                                                                                                                                                                         | ODD                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <div><div><div>I-</div></div><div>Impact environnemental des produits</div><div>Pression sur les ressources</div><div>Opérations propres</div><div>LT</div></div>             | 90 % des produits couverts par une analyse de cycle de vie (en quantité de tests vendus). | Réduction de 25 % de plastique vierge (non recyclé) par test vendu d'ici 2034 vs 2023, avec un jalon à -5 % en 2028                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                               |
| <div><div><div>R</div></div><div>Approvisionnement durable</div><div>Coûts d'inadaptation du sourcing</div><div>Opérations propres</div><div>MT</div></div>                   | Convertir 95 % des emballages cartonnés des kits de réactifs en carton éco-conçu          |                                                                                                                                                                                                     | La politique SSE prévoit de supprimer ou réduire l'utilisation de substances dangereuses ; de préserver les ressources naturelles ; de protéger l'environnement en prévenant les risques de pollution, en réduisant l'empreinte carbone de nos activités et en réduisant la production de déchets |                                                                                                               |
| <div><div><div>I-</div></div><div>Gestion des déchets dans les activités directes</div><div>Pression sur les ressources</div><div>Opérations propres</div><div>CT</div></div> | Réduction de 50 % de l'intensité de génération de déchets, par rapport à 2015             | Réduction de 45 % des quantités de déchets dans les activités propres par rapport à 2023 d'ici 2030<br>Valorisation de 85 % minimum de déchets liés aux activités normales de la Société d'ici 2030 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <div><div>12</div><div>CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</div><div></div></div>                         |
| <div><div><div>I-</div></div><div>Gestion des déchets dans la chaîne de valeur</div><div>Toxicité potentielle, contamination</div><div>Amont/Aval</div><div>MT</div></div>    | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés               | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <div><div>13</div><div>MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</div><div></div></div> |
| <div><div><div>R</div></div><div>Gestion des déchets dans la chaîne de valeur</div><div>Risque réputationnel</div><div>Amont/Aval</div><div>MT</div></div>                    |                                                                                           |                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                               |

⊖ = Impact négatif / ⊕ = Impact négatif potentiel / ⊕ = Impact positif / ⊕ = Opportunité / ⊕ = Risque / ⊕ = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

Tous sont identifiés comme matériels sur le long terme. Ci-après la description de ces enjeux et IRO associés.

Impact environnemental des produits

**Enjeu :** l'enjeu principal pour bioMérieux en matière d'économie circulaire et d'utilisation des ressources réside dans l'intégration de pratiques d'écoconception tout au long de la chaîne de valeur. Cela inclut l'optimisation de la performance environnementale des produits en cours de développement ainsi que des produits déjà commercialisés. La performance environnementale des produits couvre l'ensemble de leur cycle de vie : depuis la phase d'approvisionnement, en passant par la production sur ses sites de fabrication, la distribution et l'utilisation chez le client et enfin la gestion de la fin de vie.

Par ailleurs, la réglementation sur ces sujets devient de plus en plus stricte, avec par exemple la directive européenne sur l'écoconception pour les produits durables <sup>(1)</sup> (ESPR – *Ecodesign for Sustainable Products Regulation*), visant à promouvoir des produits plus durables et circulaires ou encore le règlement européen sur la gestion des emballages et des déchets d'emballages (PPWR – *Packaging and Packaging Waste Regulation*).

**Impact :** une gestion inefficace de l'impact environnemental associée au cycle de vie des produits peut affecter la gestion des ressources, entraînant une pression accrue sur les matières premières, et augmentant ainsi la demande pour des ressources limitées. En particulier, la consommation énergétique de nos instruments chez les clients, la production de déchets et la pollution associées au cycle de vie des produits, notamment en raison de l'utilisation d'emballages et de consommables qui doivent être incinérés en fin de vie pour des raisons de risque biologique.

Pour limiter ces impacts, bioMérieux adopte des stratégies d'écoconception, contribuant ainsi à une gestion circulaire et durable des ressources.

Cet impact à long terme englobe les enjeux suivants qui concernent l'approvisionnement durable et la gestion des déchets (cf. § 3.3.2 section Atténuation du changement climatique).

(1) Regulation (EU) 2024/1781 of the European Parliament and of the Council of 13 June 2024 establishing a framework for the setting of eco-design requirements for sustainable products, amending Directive (EU) 2020/1828 and Regulation (EU) 2023/1542 and repealing Directive 2009/125/EC.

## Approvisionnement durable

**Enjeu :** la viabilité des approvisionnements de bioMérieux, incluant les matières premières, les composants électroniques et les ressources stratégiques est un enjeu critique. Cette problématique prend en compte la législation, le contexte géopolitique et la pression sur les ressources naturelles. La biodiversité joue un rôle essentiel en fournissant des services d'approvisionnement nécessaires aux activités humaines. La disponibilité et le coût des matières premières dépendent directement de l'état de la biodiversité, créant des dépendances aux ressources d'origine animale ou végétale, telles que les algues.

**Risque :** un risque majeur pour bioMérieux réside dans les coûts et les pertes financières résultant de l'incapacité à adapter la stratégie d'achat au nouveau contexte d'approvisionnement (cf. § 3.3.2 section Adaptation au changement climatique). Ce risque inclut les pénuries, l'instabilité géopolitique et les nouvelles réglementations. Ces facteurs peuvent perturber la chaîne d'approvisionnement, entraînant des difficultés financières et opérationnelles pour l'entreprise.

## Gestion des déchets dans les activités directes

**Enjeu :** la gestion des déchets au sein de bioMérieux représente un enjeu crucial dans le cadre de ses activités directes. Cela inclut la gestion de différents types de déchets ainsi que leur tri et leur valorisation. L'enjeu principal réside dans la capacité de l'entreprise à mettre en place des processus efficaces pour trier correctement les déchets, réduire leur volume et favoriser leur valorisation (recyclage, réutilisation, etc.). La gestion adéquate de ces déchets est essentielle pour minimiser l'impact environnemental de l'entreprise et pour se conformer aux réglementations strictes qui encadrent la gestion des déchets industriels.

**Impact :** les déchets non recyclés, mis en décharge ou incinérés, libèrent des substances polluantes dans l'environnement, affectant ainsi la qualité de l'air, des sols et des nappes phréatiques. Les déchets mal triés ne sont pas valorisés, et le taux de valorisation des déchets de l'entreprise est perfectible.

## Gestion des déchets dans la chaîne de valeur

**Enjeu :** la gestion des déchets dans la chaîne de valeur, en fin de vie des réactifs, des consommables, des instruments et de leurs emballages, représente un enjeu majeur pour bioMérieux. Cette problématique concerne notamment les plastiques et autres produits à usage unique, ainsi que les composants électriques et électroniques. À noter que, une fois mis en contact avec un échantillon potentiellement infectieux, les réactifs sont considérés à risque biologique et doivent être incinérés dans la plupart des pays d'usage.

La Société met en œuvre des stratégies pour réduire son empreinte environnementale cependant la visibilité sur la gestion des déchets en aval reste limitée.

Un impact et un risque ont été identifiés sur le thème de la gestion des déchets dans la chaîne de valeur.

**Impact :** l'impact de la gestion inefficace des déchets concerne notamment les déchets plastiques et électroniques dans les zones où les filières de tri et de valorisation sont encore peu développées, ou encore les déchets à risque biologique que la plupart des réglementations imposent d'incinérer. L'absence d'infrastructures adéquates pour le recyclage et la valorisation des matériaux entraîne une pollution accrue, notamment par l'incinération ou la mise en décharge. Ces pratiques peuvent causer des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de gaz toxiques, des contaminations des sols et des eaux, ainsi qu'une accumulation de déchets non recyclés dans l'environnement.

**Risque :** le rejet de plastiques et d'instruments électroniques en fin de vie, particulièrement dans les pays en développement, peut générer un risque de réputation pour bioMérieux. Dans ces régions, l'absence de système de gestion des déchets performant entraîne souvent un mauvais traitement des produits, créant de la pollution.

Le traitement de l'impact des activités propres est détaillé ci-après. Le traitement de l'impact des activités de la chaîne de valeur est décrit dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en sections G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise et G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

## E5-1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire

Pour répondre à ces enjeux, bioMérieux s'appuie sur la politique globale SSE décrite dans le § 3.3.2 en section E1-2 qui énonce notamment que la Société s'engage à protéger l'environnement (i) en améliorant la performance environnementale de ses solutions, produits et services, pour une transition vers un portefeuille plus durable et (ii) en réduisant la production de déchets tout au long de la chaîne de valeur. Le périmètre et la gouvernance de cette politique sont également décrits dans le § 3.3.2 en section E1-2.

Pour mise en œuvre de l'éco-conception de manière systémique au sein de l'entreprise, les éco-partenaires sont des collaborateurs qui ont les compétences métier nécessaires au déploiement de l'écoconception, au sein des fonctions directement concernées : R&D, Achats, Emballages, Marketing, Supply Chain. Au total, c'est un réseau d'une quarantaine de collaborateurs qui compose l'équipe « PEP ». Ces éco-partenaires ont un temps dédié alloué au Programme PEP, allant de 5 % à 100 % de leur temps. Leur mission est d'animer le réseau, coconstruire la feuille de route et identifier les KPIs pertinents afin de mettre en œuvre la stratégie d'écoconception dans leur domaine, tout en aidant à structurer les processus dans les futurs développements de produits et l'optimisation des produits existants. Les éco-

partenaires ont aussi la responsabilité de construire et déployer des formations pour faire monter en compétences l'ensemble des métiers concernés. Ils mènent également une veille technique et stratégique sur les sujets d'écoconception et apportent des outils, des techniques et des recommandations afin de développer l'écoconception dans l'entreprise à tous les niveaux, dans tous les métiers, dans toutes les unités, dans toutes les régions.

Grâce à la couverture de la majorité de ses gammes clés par des analyses de cycle de vie (ACV), la Société a pu identifier deux enjeux majeurs impactant aussi bien l'épuisement des ressources fossiles que le changement climatique :

- la quantité d'énergie utilisée pour le fonctionnement des équipements installés chez les clients ;
- la quantité de plastique vierge (non recyclé) engagé sur sa chaîne de valeur pour la mise sur le marché de ses kits de réactifs.

La Société a donc choisi de se fixer des objectifs (avec des indicateurs de suivi – KPIs) sur ces dimensions clés, afin de les intégrer systématiquement dans la conception ou la révision de ses gammes de produits.

Pour les déchets dangereux constitués principalement de déchets contaminés par des agents chimiques ou biologiques liés aux activités de production ou de laboratoire, la Société mène une politique rigoureuse de tri à la source et d'élimination par des prestataires agréés pour le traitement. Tous les sites de la Société sont équipés de plateformes de stockage de déchets.

Les politiques associées aux activités de la chaîne de valeur, sont décrites dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en section G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise.

## E5-2 Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

La Société met en œuvre plusieurs actions pour réduire son impact environnemental. Elles comprennent l'optimisation de l'efficacité énergétique des instruments, l'optimisation des ressources utilisées, telles que le plastique, les substances chimiques, les emballages, les minerais rares et critiques, etc. En outre, la mise en œuvre de stratégies de circularité est essentielle, notamment la conception en vue du recyclage, l'utilisation de matériaux recyclés et l'allongement de la durée de vie des réactifs et instruments.

Ces stratégies permettent de minimiser l'impact environnemental, en renforçant entre autres la durabilité des produits. La réparabilité et la réutilisation des produits sont également des aspects essentiels, contribuant à une économie circulaire et à une gestion plus responsable des ressources.

Les actions suivantes permettent de répondre aux enjeux identifiés comme matériels pour le thème « utilisation des ressources et économie circulaire ». Elles sont prévues partout où la Société opère pour réduire la pression sur les ressources naturelles, le volume des déchets et l'impact qui en découle. Cela permet d'atténuer les risques liés aux coûts d'inadaptation des approvisionnements ainsi que le risque réputationnel. Ces actions correspondent aux piliers de l'économie circulaire décrits ci-après.

### Économie circulaire

L'économie circulaire est constituée de sept piliers : l'approvisionnement durable, l'écoconception, l'écologie industrielle et territoriale (EIT), l'économie de la fonctionnalité, la consommation responsable, l'allongement de la durée d'usage et le recyclage.

Les initiatives portant sur cinq des piliers de l'économie circulaire sont détaillées un peu plus loin. Certains projets innovants sont menés en partenariat avec des clients clés (du secteur clinique et industriel).

En outre, bioMérieux travaille en collaboration avec d'autres organisations de santé publique par le biais de fédérations professionnelles (MedTech en Europe, SIDIV en France, etc.) et d'autres industriels régionaux, à la fois dans et en dehors du secteur médical, recherchant toutes les synergies possibles pour réaliser des progrès concrets sur ces questions cruciales.



### Écoconception

L'écoconception consiste à intégrer des critères environnementaux dès la conception d'un produit (ou d'un service). L'objectif est de réduire ses impacts sur l'environnement et d'augmenter sa performance environnementale tout au long de son cycle de vie.

Le cycle de vie du produit inclut toutes les étapes nécessaires à sa production (extraction des matières premières, transport, transformation, production des matériaux et composants, fabrication du produit, etc.), sa distribution, son utilisation et sa fin de vie.

La démarche d'écoconception de bioMérieux vise une optimisation de l'impact environnemental pour les activités de la Société mais aussi chez ses fournisseurs et clients.

Pour identifier les principaux postes à impact environnemental de ses solutions de diagnostic (instruments/logiciels, réactifs et consommables), bioMérieux s'appuie sur une démarche robuste qui consiste à développer une base scientifique constituée des analyses du cycle de vie (ACV) sur toutes les gammes clés qui couvrent actuellement 97 % des volumes en quantité de produits vendus (ACV 2024 et 2025 avec revue critique : GENE-UP®, TEMPO®, BIOBALL®, BACT/ALERT®, FILMARRAY®, VITEK® MS PRIME, milieux de culture ; ACV antérieures à 2024 sans revue critique : VIDAS®, VITEK®, D-COUNT® et ARGENE® SOLUTION) et continue progressivement le plan de déploiement des ACV de ses gammes ainsi que leurs revues critiques. Ces ACV servent de point de départ pour établir des plans d'optimisation environnementale pour chaque gamme.



Les résultats des premières ACV ont permis à la Société de classer ses actions par ordre de priorité, en fonction des potentiels bénéfiques environnementaux, afin de rendre sa démarche d'écoconception la plus performante possible.

L'écoconception a été intégrée dans le processus de développement des nouveaux produits en 2020. Ainsi, tout nouveau projet de développement d'un produit doit faire l'objet d'au moins trois actions d'écoconception. L'évaluation environnementale de chaque projet est réalisée au travers d'une soixantaine de questions (*Manufacturing*, utilisation de matériaux recyclés, réduction du poids unitaire de composants d'emballage, transport, consommation d'énergie, maintenance, réparabilité et recyclabilité).

Le processus de développement des produits est en cours de révision afin de renforcer les exigences techniques et opérationnelles en matière d'écoconception.

L'écoconception est également appliquée lors de la révision de produits existants. Par exemple, la gamme d'immunoessais VIDAS®, pilote dans cette démarche d'écoconception, a déjà bénéficié de nombreuses améliorations :

- l'extension de la durée de péremption de trois tests VIDAS®, de 12 à 18 mois permet de diminuer les quantités de rejets de réactifs dans nos entrepôts de stockage pour cause de péremption (860 000 tests rejetés annuellement – moyenne entre décembre 2021 et avril 2024) ;
- l'optimisation de la fréquence de recalibration des machines a permis de réduire les volumes des calibrateurs liquides (divisés par 1,8 en moyenne) et donc la consommation de matières :
  - en passant de 14 à 28 jours (un paramètre VIDAS®),
  - de 14 à 56 jours (six paramètres VIDAS®),
  - ou de 28 à 56 jours (deux paramètres VIDAS®) ;
- l'optimisation du procédé de moulage des cônes VIDAS® a permis de réduire de moitié la quantité de plastique utilisée pour leur fabrication ;
- l'amélioration du *sourcing* de matières premières privilégiant des approvisionnements plus locaux a réduit le poids environnemental du transport ;
- le développement de tests *multiplex* tels que VIDAS® HIV DUO Ultra ou VIDAS® NEPHROCHECK® permet d'obtenir plusieurs réponses immunologiques en utilisant un seul set de cône et de cartouche ;
- la modification de l'emballage carton du coffret des réactifs et celle des barquettes plastique de cartouches ont généré respectivement une économie de 36 tonnes de carton et de 21 tonnes de plastique pour l'année 2024.

Afin de déployer le plan de progrès environnemental des gammes à travers tous les métiers de l'entreprise, toutes les régions et toutes les franchises, une gouvernance holistique a été mise en place s'appuyant sur :

- un Comité de pilotage dédié composé de la Directrice R&D (membre du Comité de Direction) et des responsables des fonctions Achats, *Manufacturing*, *Supply Chain* et Marketing, qui se réunit trois fois par an ;
- une quarantaine d'éco-partenaires couvrant les grandes fonctions de la Société dans les différentes régions, sites et franchises, tant pour les activités cliniques qu'industrielles. L'objectif de ce réseau est de mettre en place concrètement les règles d'écoconception au sein des métiers, de favoriser l'expression d'idées innovantes par les équipes sur le terrain et favoriser les synergies entre toutes les fonctions contribuant à l'optimisation environnementale des produits sur leur cycle de vie.

En parallèle, pour instiller la culture écoconception à tous les niveaux, un plan de formation est d'ores et déjà en cours de déploiement :

- une sensibilisation avec la Fresque de l'écoconception est déployée, en collaboration avec Mérieux Université (105 apprenants en 2025, en France et en Italie) ; ainsi qu'un e-learning développé par bioMérieux qui sera largement déployé ; le déploiement aux États-Unis sera réalisé en 2026 ;
- une formation de 2 jours « Mettre en place une démarche d'éco-conception » est désormais déployée, en collaboration avec Mérieux Université (72 apprenants en 2025, en France et en Italie) ; le déploiement aux États-Unis sera réalisé en 2026 ;
- un parcours de formation est en cours de création pour les managers, ainsi que des formations plus techniques spécifiques aux fonctions clés.

### Approvisionnement durable

Depuis 2022, bioMérieux s'est engagée dans la reconception des emballages cartonnés de ses kits de réactifs. Fin 2025, plus de 95 % des volumes du marché (en nombre d'unités de tests vendus) ont été reconçus plus durablement.

Les axes d'amélioration s'appuient notamment sur la réduction de l'épaisseur des cartons, leurs dimensions, l'intégration de matière recyclée, un approvisionnement provenant exclusivement de forêts gérées durablement (FSC<sup>(1)</sup>), le passage d'un carton blanc vernis à un carton brun (sans blanchiment et sans pigment) non-vernis, et l'utilisation d'encre non-solvantées.

La fonction *Supply Chain* de la Société a également mis en place un programme pluriannuel visant à améliorer ses pratiques en matière d'emballage tertiaire. Des actions d'amélioration annuelles sont recherchées dans chaque pays où des opérations d'emballage sont réalisées.

À titre d'exemple, depuis 2022 :

- la filiale brésilienne a mené des actions visant à supprimer la mousse de polystyrène comme isolant thermique pour les produits finis devant être conservés à température contrôlée ;
- des initiatives ont eu lieu dans certains pays d'Asie-Pacifique pour valider et remplacer les emballages frigorifiques à base de mousse polymère par des emballages biodégradables ;
- l'empreinte des produits finis étant aussi partiellement due aux émissions de CO<sub>2</sub> pour leur transport, des actions sont également menées dans ce domaine (cf. section E1-1 Plan de transition et E1-3 Actions) ;
- un inventaire de tous les emballages utilisés dans les centres de distribution a été commencé en 2024 avec un outil qui permet de tracer la masse de chaque matériau d'emballage utilisé par un centre pour une période donnée.

### Consommation responsable

Le développement de VIDAS® KUBETM, la nouvelle génération de l'automate d'immunoessais lancée en 2022, a été réalisé sur la base des enseignements tirés de l'analyse de cycle de vie de la solution VIDAS® (instruments et ses réactifs). Les impacts environnementaux liés à la consommation énergétique représentant le plus gros impact environnemental, VIDAS® KUBETM a été doté d'un mode « sommeil » : il peut être mis en pause la nuit lorsqu'il n'est pas utilisé (et donc ne plus être maintenu en température à 37 °C) et programmé pour redémarrer le matin à l'heure souhaitée par l'opérateur. La réduction de la consommation d'énergie (et donc des émissions de gaz à effet de serre associés, en équivalents CO<sub>2</sub>) atteint ainsi jusqu'à -52 %. D'autres axes d'écoconception ont été implémentés tels que la réparabilité pour allonger sa durée de vie, sa modularité qui facilite l'adaptation de sa capacité

(1) Créé en 1993, le FSC (Forest Stewardship Council®, ou Conseil de Soutien de la Forêt) est un label international garantissant que les bois utilisés se conforment aux procédures de gestion durable des forêts.



aux besoins du laboratoire, sa réduction de masse pour optimiser la consommation de ressources et l'impact dû à son transport (il pèse 14 kg de moins que son prédécesseur, le MINI VIDAS®), ainsi que la possibilité de brancher trois à six instruments sur un seul ordinateur.

### Allongement de la durée d'usage par la réparation

Plusieurs sites au sein de bioMérieux sont en charge des opérations de réparation et de reconditionnement, ils sont situés à St. Louis, Salt Lake City (États-Unis), Florence (Italie) et Combourg (France).

### Recyclage

Dans le cadre de l'amélioration continue, bioMérieux a mis en place des initiatives afin d'améliorer sa gestion des déchets.

**Réduction des déchets :** la Société optimise la quantité des matières constituant les emballages de ses produits (le bois, le papier, le carton et le plastique). À titre d'exemple, la conversion des notices d'utilisation pour les réactifs du format papier au format électronique permet de diminuer la taille des conditionnements secondaires.

**Revalorisation des déchets :** la Société augmente la part des déchets recyclés, compostés, régénérés ou incinérés avec

une valorisation énergétique. Les sites de Marcy l'Étoile et Combourg en France sont des entités à « zéro enfouissement ». Les sites de Durham et Salt Lake City aux États-Unis déploient une feuille de route *0 waste to landfill*. Par ailleurs, les déchets organiques des restaurants d'entreprise de Marcy l'Étoile, Durham, Craonne et La Balme sont triés et orientés vers une filière de compostage.

**Tri des déchets :** des guides concernant le tri et le recyclage des déchets sont mis à disposition des salariés. Des événements comme la « semaine nationale du développement durable » en France sont l'occasion de rappeler aux salariés les bonnes pratiques de gestion en la matière. Des containers permettant un tri ciblé des déchets (électroniques, batteries et piles, masques...) sont mis à disposition des collaborateurs qui peuvent les utiliser pour leurs déchets personnels.

**Gaspillage alimentaire :** la Société dispose de restaurants d'entreprise, notamment sur ses sites de La Balme, Craonne et Marcy l'Étoile (France) et fait appel à un sous-traitant pour leur gestion. Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, bioMérieux et son sous-traitant réalisent périodiquement une analyse des rejets dans le but d'évaluer leurs origines et de les réduire.

## RECYCLAGE – FOCUS SUR UNE SOLUTION D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR CERTAINS PRODUITS

L'initiative actuellement en cours d'étude de faisabilité, vise à offrir des gains environnementaux significatifs pour bioMérieux et ses clients, en évitant l'incinération du plastique des boîtes de Petri et en réduisant l'utilisation de plastiques neufs. En 2024, des essais ont été réalisés à petite échelle pour tester un processus de tri, collecte et désinfection, afin de récupérer de manière sécurisée le plastique des déchets de milieux de culture.

En décembre 2024, un prépilote de tri et collecte a été lancé avec des clients ambassadeurs pour analyser les flux. Les prochaines étapes incluent la validation de la désinfection, l'*upscaling* des tests de recyclage et de moulage par injection, avec pour objectif de réutiliser ce plastique recyclé dans la production de nouveaux milieux de culture. En 2025, le projet a continué, notamment en travaillant sur les sujets d'opérationnalisation avec les prestataires potentiels identifiés. Le traitement de l'impact des activités de la chaîne de valeur est décrit dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable et dans le § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

## E5-3 Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire

Pour réduire son impact négatif sur les ressources, bioMérieux a identifié deux enjeux majeurs au sein de son portefeuille de produits : l'usage du plastique vierge dans ses réactifs et la consommation d'énergie de ses instruments. Elle s'est fixé pour objectif de réduire de 25 % l'usage du plastique vierge (non recyclé) par test et de réduire de 25 % l'énergie consommée par instrument, pour l'ensemble de ses gammes à horizon 2034 par rapport à 2023.

- Comprendre l'impact environnemental des produits.
  - Objectif :** 90 % du portefeuille de produits sera couvert par une analyse de cycle de vie d'ici 2025 (en quantité de tests vendus) par rapport à l'année de référence 2022.
  - Résultat 2025 :** 97,4 % (les ACV prévues en 2025 ont toutes été réalisées) versus 55,73 % en 2024 (les ACV prévues en 2024 ont toutes été réalisées).
- Convertir les emballages cartonnés des kits de réactifs en cartons éco-conçus.
  - Objectif :** 95 % des emballages du portefeuille de produits d'ici fin 2025 (en nombre d'unités de tests vendus) par rapport aux quantités vendues l'année précédente.
  - Résultat 2025 :** 95,2 % (versus 89 % en 2024).
- Ces indicateurs sont volontaires.

Cible que la Société s'est fixée pour réduire l'impact négatif de la production des déchets dans les activités directes :

- Objectif :** réduction de 50 % de l'intensité de génération de déchets à horizon 2025, par rapport à 2015 (ratio génération de déchets sur chiffre d'affaires) ;
- Résultat 2025 :** 10 957 tonnes (contre 11 932 tonnes en 2024), ce qui représente 2,7 tonnes par million d'euros et une réduction de 50,5 % par rapport à 2015 (année de référence).
- Cet indicateur est obligatoire.

Des cibles à horizon 2030 ont été définies en 2025 :

- réduction de 45 % des quantités de déchets dans les activités propres par rapport à 2023 (ratio production de déchets sur chiffre d'affaires l'année de référence : 2,7 tonnes/M€), restreints aux déchets d'activités normales de la Société (tel qu'expliqué en E5-5) ;
- valorisation de 85 % minimum des déchets liés aux déchets d'activités normales de la Société (tel qu'expliqué en E5-5).

La Société n'a pour le moment pas fixé de cibles mesurables de suivi des impacts générés par les activités de sa chaîne de valeur. Les cibles liées à la gestion des impacts matériels générés par les activités de sa chaîne de valeur sont détaillées en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

## E5-4 Flux de ressources entrants

L'offre de solutions de diagnostic du Groupe est composée d'équipements/logiciels, de réactifs et de services (cf. § 1.2.2 Domaines de compétence). Les équipements (également appelés instruments, plateformes ou automates) sont utilisés pour réaliser des tests. Les réactifs, produits consommables, sont utilisés pour effectuer des tests biologiques permettant de faire du dépistage, de l'aide au diagnostic, du pronostic ou du suivi de traitement.

Le Groupe achète environ 30 kt de matières sur une année. Ces achats sont principalement composés d'emballages (50-60 %), de réactifs (40-50 %) et de machines (1-5 %). Ces éléments sont calculés sur la base d'estimations avec une incertitude élevée. La Société prévoit de structurer ce calcul pour produire des données plus précises.

Consciente de l'importance du sujet des ressources entrantes, bioMérieux mène actuellement des travaux pour améliorer l'exhaustivité de son reporting.

La réduction des flux entrants et sortants est corrélée : une diminution des flux entrants entraîne mécaniquement une baisse des flux sortants, et inversement. En particulier, l'écoconception, en allongeant la durée de vie des machines (voir plus loin l'âge moyen, et la réparabilité), réduit les flux sortants, ce qui se traduit également par une moindre nécessité de flux entrants.

## E5-5 Flux de ressources sortants, flux de produits et matières sortants

### Pérennité

Il n'existe pas, à ce jour, de moyenne du secteur d'activité de bioMérieux sur la pérennité des produits. Cette information concernerait seulement les instruments car les réactifs sont à usage unique et utilisés dans un temps limité suivant leur mise à disposition. Les réactifs ont des dates de péremption hétérogènes variant de trois mois à plus de deux ans. Les instruments ont également une pérennité hétérogène avec une rotation de la base installée très faible. Pour rendre compte de cette pérennité, la Société a calculé l'âge moyen des instruments au moment où ils quittent la base installée. En 2024, l'âge moyen des instruments à leur sortie était de 9,4 ans. En 2025, il s'établit à 9,1 ans. Le calcul ne permet pas pour l'instant d'intégrer les instruments SPOTFIRE® et TORCH® pour l'année 2025. En effet, ces instruments font des allers-retours pour réparation ce qui ne permet pas à date d'établir le bilan définitif des instruments réellement sortis de la base installée à fin 2025 à intégrer dans le calcul. L'analyse met en évidence une disparité entre les gammes, caractérisée par un écart-type de 2,4 ans. Ainsi, pour l'instrument FILMARRAY® 2.0, l'âge moyen s'établit à 7,1 ans alors que pour l'instrument MINI VIDAS®, l'âge moyen est de 9,7 ans. Cet indicateur va être suivi année après année pour affiner l'interprétation que l'on peut en faire de manière dynamique.

### Réparabilité

bioMérieux considère que la réparabilité des équipements est un enjeu clé. Consciente de l'impact environnemental de son industrie, la Société conçoit et développe des produits qui allient durabilité et réparabilité, contribuant ainsi à réduire son empreinte écologique.

La réparabilité permet de prolonger la durée de vie des équipements et de maintenir leurs performances à un niveau optimal. Pour cela, la Société a mis en place des processus rigoureux et maîtrisés, incluant la disponibilité de pièces détachées, la formation d'ingénieurs qualifiés et la publication de manuels de service détaillés (*instrument service manuals*) disponibles sur la plateforme numérique *Resource Center* <sup>(1)</sup>.

En facilitant la réparation, bioMérieux offre à ses clients des solutions plus durables, tout en renforçant leur confiance et leur satisfaction. Par ailleurs, la réparabilité contribue à réduire les coûts de maintenance et à optimiser les performances des équipements.

bioMérieux innove également en investissant sur ses capacités de réparation à distance. Grâce à la plateforme VILINK™ et au savoir-faire de ses équipes de support technique, bioMérieux diagnostique et résout plus de 70 % des pannes sans intervention sur site. Cette solution réduit les temps d'arrêt, améliore l'efficacité opérationnelle et diminue l'empreinte carbone associée aux déplacements.

### Recyclabilité

Les emballages secondaires sont principalement en carton avec pour l'Europe un taux de recyclabilité de 83,2 % d'après Eurostat <sup>(2)</sup>. D'après l'EPA <sup>(3)</sup>, ce taux s'élève à 68 % pour les États-Unis. Ce taux n'est actuellement pas disponible pour le reste du monde.

La recyclabilité des réactifs n'est pas un axe prioritaire à ce jour, puisqu'une fois utilisés, les réactifs sont classifiés « à risque infectieux » et les réglementations imposent leur incinération dans la plupart des pays de commercialisation. Ainsi, dans la plupart des cas, ils sont incinérés avec leur(s) emballage(s) primaire(s). La Société mène actuellement des travaux pour trouver des alternatives à l'incinération et a notamment lancé le projet BIOLOOP™, actuellement en phase d'étude de faisabilité, pour développer des solutions de valorisation du plastique, en se concentrant pour l'instant sur les boîtes de Petri.

La part de contenu recyclable dans les instruments dépend des filières D3E (ou DEEE pour déchets d'équipement électrique et électronique) en fonction des pays. Le taux de recyclage moyen des DEEE dans le monde est estimé à 22,3 % en 2024 d'après les Nations Unies <sup>(4)</sup>.

(1) <https://resourcecenter.biomerieux.com>

(2) [https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/cei\\_wm020/default/table?](https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/cei_wm020/default/table?)

(3) <https://www.epa.gov/facts-and-figures-about-materials-waste-and-recycling/paper-and-paperboard-material-specific-data>

(4) [https://ewastemonitor.info/wp-content/uploads/2024/12/GEM\\_2024\\_EN\\_11\\_NOV-web.pdf](https://ewastemonitor.info/wp-content/uploads/2024/12/GEM_2024_EN_11_NOV-web.pdf)

E5-5 Flux de ressources sortants, flux de déchets sortants

Les déchets générés (dont déchets dangereux) en 2025 par la Société sont détaillés ci-après.

En 2025, le poids total des déchets générés dans le périmètre des opérations propres de l'entreprise s'est élevé à 12 402 tonnes (contre 20 238 tonnes en 2024 et 9 941 tonnes en 2023). Les grandes variations dans ces quantités d'une année sur l'autre s'expliquent par la part de déchets de chantiers de construction/déconstruction de bâtiments qui dépend évidemment de la réalisation ou non de tels chantiers chaque année. Par exemple, sur ces deux dernières années, ces déchets de chantiers ont représenté :

- 1 445 tonnes en 2025 ;
- 8 306 tonnes en 2024.

C'est pour cette raison que ces types de déchets ne sont pas intégrés à la définition de la cible de réduction de production de déchets de la Société. En effet, cette cible vise à encadrer les efforts de réduction de déchets des activités normales de la Société. La quantité de déchets générés en 2025 pour ces activités normales (hors chantiers) est de 10 957 tonnes (contre 11 932 tonnes en 2024), ce qui représente 2,7 tonnes/million d'euros (en réduction de 50,5 % par rapport à 2015).

La nouvelle cible définie à 2030 repose sur le même format par souci de continuité : -45 % de production de déchets (en tonnes par million d'euros de chiffres d'affaires) issus des activités normales par rapport à 2023.

RÉPARTITION DE LA QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS PRODUITS EN 2025, INCLUANT LES DÉCHETS DE CHANTIERS DE CONSTRUCTION/DÉMOLITION DE BÂTIMENTS

|                                                                                                                                                                            | 2025                | 2024                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| Quantité totale de déchets non valorisés (enfouissement, incinération sans récupération d'énergie)                                                                         | 3 238 tonnes (26 %) | 4 615 tonnes (23 %)  |
| Quantité totale de déchets valorisés (recyclage, incinération avec récupération d'énergie, compostage, etc.)                                                               | 9 165 tonnes (74 %) | 15 431 tonnes (77 %) |
| • Dont quantité de déchets gérés en recyclage (valorisation hors incinération avec récupération d'énergie)                                                                 | 5 492 tonnes (44 %) | 12 157 tonnes (61 %) |
| Quantité totale de déchets non gérés en recyclage                                                                                                                          | 6 910 tonnes (56 %) | 7 889 tonnes (39 %)  |
| Quantité totale de déchets non dangereux valorisés                                                                                                                         | 7 337 tonnes        | 13 803 tonnes        |
| • Dont quantité de déchets gérés en recyclage                                                                                                                              | 4 840 tonnes        | 11 490 tonnes        |
| • Dont quantité de déchets gérés par d'autres procédés de valorisation (incinération avec récupération d'énergie essentiellement, compostage de déchets alimentaires etc.) | 2 496 tonnes        | 2 313 tonnes         |
| Quantité totale de déchets non dangereux non valorisés                                                                                                                     | 2 674 tonnes        | 3 906 tonnes         |
| • Dont quantité incinérée sans récupération d'énergie                                                                                                                      | 259 tonnes          | 600 tonnes           |
| • Dont quantité gérée en enfouissement en installation dédiée                                                                                                              | 2 415 tonnes        | 3 306 tonnes         |
| QUANTITÉ TOTALE DE DÉCHETS DANGEREUX                                                                                                                                       | 2 392 TONNES        | 2 338 TONNES         |
| • Dont déchet radioactif                                                                                                                                                   | 0                   | 0                    |
| • Dont déchets valorisés en recyclage ou régénération (cas des huiles usagées)                                                                                             | 653 tonnes          | 667 tonnes           |
| • Dont déchets valorisés par d'autres procédés (incinération avec récupération d'énergie par exemple)                                                                      | 1 175 tonnes        | 961 tonnes           |
| • Dont déchets non valorisés (incinération sans récupération d'énergie)                                                                                                    | 457 tonnes          | 496 tonnes           |
| • Dont déchets non valorisés gérés en enfouissement en installation dédiée                                                                                                 | 107 tonnes          | 213 tonnes           |

- Les déchets non dangereux et valorisés sont principalement des déchets d'emballages accompagnant les livraisons de matières premières et consommables divers et de déchets industriels banals qui peuvent être incinérés avec récupération d'énergie.

La grande majorité des déchets non dangereux non valorisés est constituée de déchets industriels banals.

- Les flux de déchets dangereux valorisés sont principalement des déchets de matériels électriques ou électroniques et des déchets contenant des produits chimiques, par exemple des rejets dans le cadre des contrôles qualité ou des produits dont les dates de péremption sont dépassées.

Ces données sont calculées à partir des informations disponibles pour couvrir 100 % des sites industriels et filiales dans le monde :

- les quantités relatives aux sites industriels sont basées sur des données réelles fournies par les fournisseurs de prestation de traitement de déchets :

- certaines peuvent être occasionnellement estimées lorsque la donnée source est indisponible auprès du fournisseur. Dans ce cas, l'estimation est faite en considérant la période de temps équivalente l'année précédente, de manière à intégrer les effets saisonniers, cependant des estimations plus fines prenant en compte plus de facteurs propres au contexte local sont autorisées,
- pour deux sites de moins de 50 ETP, ces données sont entièrement estimées à partir des données réelles qu'une entité de même taille que celle-ci est en mesure de fournir ;
- les filiales de la Société ont des activités comparables à des activités tertiaires et pèsent pour moins de 5 % dans le total des déchets générés. Cinq des principales filiales fournissent des données réelles, l'une d'elles servant de référence pour estimer les données des autres filiales au prorata de leurs effectifs.

## 3.4 Informations sociales

### 3.4.1 Effectifs de bioMérieux (ESRS S1)

#### ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les informations concernant les intérêts et points de vue des parties prenantes sont détaillées dans le § 3.2.3 en section ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.

#### ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique

L'analyse de double matérialité est détaillée dans le § 3.2.4 section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels identifiés concernant le bien-être et les conditions de travail dans la Société sont détaillés ci-dessous :

| Description des IRO                                                                                                                                                     | Objectifs établis pour la période 2020-2025                                                                                                                                                                                                                                                                                | Objectifs à partir de 2026                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Politique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | ODD                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Conditions de travail, sécurité et bien-être des collaborateurs</p> <p><b>I-</b> <i>Accidents, maladies professionnelles</i></p> <p><b>Opérations propres CT</b></p> | Diviser par 2 le nombre d'accidents par rapport à 2020                                                                                                                                                                                                                                                                     | Améliorer tous les ans les résultats obtenus en matière de santé, sécurité et bien-être au travail                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | La politique SSE prévoit de mettre à disposition des équipes, un lieu de travail adéquat pour la santé et la sécurité des collaborateurs ; de prévenir les blessures et les maladies professionnelles en éliminant les dangers, en réduisant les risques professionnels pour la santé et la sécurité au travail et en cultivant la santé physique et mentale | <p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>  <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  |
| <p>Diversité et inclusion</p> <p><b>I-</b> <i>Respect de la diversité et de l'inclusion</i></p> <p><b>Opérations propres CT</b></p>                                     | <p>Au moins 40 % de femmes et 35 % de profils internationaux parmi le Comité de Direction et les cadres dirigeants ayant un rôle global</p> <p>75 % de participants à l'enquête mondiale d'engagement et être dans le Top 25 du secteur <i>Healthcare – Pharmaceuticals, Biotechnology &amp; Life Science Industry</i></p> | <p>Assurer un salaire décent à tous les collaborateurs et réduire les écarts de rémunération femmes-hommes</p> <p>Aucune amende, pénalité ou indemnisation des dommages résultant d'alertes dont alertes de discrimination</p> <p>75 % de participants à l'enquête mondiale d'engagement et d'être dans le Top 25 pour le secteur <i>Healthcare – Pharmaceuticals, Biotechnology &amp; Life Science Industry</i></p> | Créer une culture d'appartenance et d'acceptation où chacun se sent respecté, soutenu et intégré                                                                                                                                                                                                                                                             | <p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>                                                                                                                                                    |

| Description des IRO                                                                                                                                                                                                         | Objectifs établis pour la période 2020-2025                                                                                                                                                       | Objectifs à partir de 2026                                                                                                               | Politique                                                                                                                                                           | ODD                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Développement des compétences et gestion de carrière</p> <p><b>(I+)</b> <i>Employabilité des collaborateurs</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>MT</b></p>                                                    |                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p>Développement des compétences et gestion de carrière</p> <p><b>(O)</b> <i>Attractivité, fidélisation des collaborateurs</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>MT</b></p>                                        | <p>Pas d'objectif quantitatif relatif à la formation</p> <p>Dispositif d'entretiens annuels (formation, rémunération, objectifs évolution ...) déployé pour tous les collaborateurs éligibles</p> | <p>Dispositif d'entretiens annuels (formation, rémunération, objectifs évolution ...) déployé pour tous les collaborateurs éligibles</p> | <p>Déployer la formation et le développement pour tous</p>                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p>Développement des compétences et gestion de carrière</p> <p><b>(R)</b> <i>Non-adéquation des compétences aux besoins de la Société</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>MT</b></p>                             |                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                     | <p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>  <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  |
| <p>Confidentialité et protection des données – Effectif propre</p> <p><b>(I-)</b> <i>Violation des droits à la protection des données</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>CT</b></p>                             | <p>Aucune violation de données</p>                                                                                                                                                                | <p>Aucune violation de données</p>                                                                                                       |                                                                                                                                                                     | <p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>                                                                                                                                                |
| <p>Confidentialité et protection des données – Effectif propre</p> <p><b>(R)</b> <i>Atteinte à la réputation et amende en cas de non-respect de la réglementation</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>CT</b></p> | <p>Aucune amende</p>                                                                                                                                                                              | <p>Aucune amende</p>                                                                                                                     | <p>Protéger les données personnelles en appliquant la Politique Globale de la Sécurité de l'Information et la Charte sur la protection des données personnelles</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                          |

(I-) = Impact négatif / (I+) = Impact négatif potentiel / (I+) = Impact positif / (O) = Opportunité / (R) = Risque / (R) = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

Les IRO sont décrits ci-après en introduction des politiques associées.

## S1-1 Politique générale concernant le personnel de l'entreprise

bioMérieux place l'humain au cœur de ses priorités, ses collaborateurs contribuent chaque jour à repousser les frontières de la biologie pour sauver des vies. C'est grâce à leur passion, à leur talent et à leur engagement que les idées portées par la Société sont couronnées de succès. Aujourd'hui, bioMérieux compte 15 226 collaborateurs, chacun avec une histoire unique. C'est pourquoi le Groupe met tout en œuvre pour construire un environnement de travail favorable au bien-être, à l'inclusion et au développement, pour que chacun puisse s'épanouir et offrir le meilleur de lui-même.

Les politiques de ressources humaines (RH) déployées depuis de nombreuses années soutiennent cette ambition et respectent le cadre donné par les textes et grands principes internationaux en matière de respect des droits humains tels que cités en introduction (cf. § 3.1) ainsi que les réglementations locales. Ces réglementations sont complétées par l'application du Code de bonne conduite établi par bioMérieux (cf. § 3.5.1 section G1-1) et qui aborde notamment les aspects de la traite des êtres humains, du travail forcé ou du travail obligatoire et du travail des enfants. Ces politiques concernent tous les collaborateurs de bioMérieux, mais certaines actions mises en œuvre font essentiellement référence aux États-Unis et à la France qui représentent 70,7 % des collaborateurs en moyenne en 2025. Ces pays font office de pilotes et servent de référence avant extension aux autres pays du Groupe dans le respect des législations et cultures locales. La majorité des procédures, notamment de recrutement, les pratiques salariales, la politique de formation et les revues annuelles de performance s'appliquent à l'ensemble des salariés. Dans chaque pays où elle opère, la Société se conforme à toutes les lois applicables en matière d'embauche et d'emploi.

Ce chapitre aborde plus particulièrement ces enjeux matériels, les politiques, plans d'action et résultats liés aux collaborateurs, en mettant l'accent sur les conditions de travail, la sécurité, le bien-être et la diversité, l'équité et l'inclusion, la formation, qui sont au cœur de la culture de bioMérieux et de son attachement au respect de chacun.

Conformément aux exigences introduites par la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 et à l'article L.22-10-35 du Code de commerce, bioMérieux présente ci-après les informations relatives à la promotion de l'engagement citoyen dans la démocratie locale.

bioMérieux emploie un ou plusieurs élus locaux. La Société ne dispose, à sa connaissance, d'aucune convention conclue avec une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, pour faciliter l'exercice du mandat local, telle que prévue par l'article L.1621-6 du Code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, la Société n'a pas mis en place de mesures spécifiques visant à soutenir l'exercice d'un mandat local au-delà des dispositifs légaux d'ores et déjà applicables.

### Gouvernance

L'organisation nommée *People & Culture* se compose de trois départements :

- le département RSE qui définit la stratégie et implémente les actions en lien avec la responsabilité sociale de bioMérieux, selon une feuille de route précise articulée autour de cinq piliers ;
- le département Communication qui définit la stratégie en la matière auprès de différents publics internes (collaborateurs) et externes (clients, prospects, candidats, journalistes, investisseurs, grand public, etc.), utilisant tous les canaux (digital, événementiel, papier, etc.). Le département implémente les actions associées avec l'aide de relais régionaux et au sein des fonctions ;

- le département Ressources humaines qui s'appuie sur quatre Centres d'Expertise (CoEs) mondiaux et régionaux qui accompagnent les principaux enjeux stratégiques Ressources Humaines :

- CoE attraction des talents pour identifier, attirer et sélectionner les candidats correspondants aux besoins de bioMérieux,
- CoE engagement des collaborateurs pour assurer une expérience stimulante tout au long des étapes-clés de la vie professionnelle (intégration, rémunération et avantages, reconnaissance, voyages et expériences de mobilité internationale),
- CoE formation & développement pour soutenir l'évolution des collaborateurs (compétences, comportements, évolution de carrière),
- CoE performance des Ressources Humaines pour soutenir les activités des équipes Ressources humaines et Communication (gestion de projet, indicateurs de performance, processus, etc.).

Ces CoE assurent également une collaboration harmonieuse avec les nouvelles équipes qui rejoignent la Société suite aux acquisitions :

- 6 *Business partners* Ressources humaines monde qui agissent en tant que partenaires des membres du Comité de Direction,
- 2 *Business partners* Ressources humaines régionaux en France et aux États-Unis, là où est localisée la majorité des effectifs.

L'ensemble de l'équipe des Ressources humaines soutient l'organisation, les managers et l'ensemble des collaborateurs. Sa mission est d'offrir une expérience unique qui incarne l'état d'esprit *BELONG•DARE•IMPACT*, de favoriser le sentiment d'appartenance et l'engagement, de mobiliser les compétences pertinentes et d'accroître l'impact de tous ceux qui contribuent à la mission de bioMérieux.

Pour réaliser cette ambition, les équipes Ressources humaines s'appuient sur un réseau interne de partenaires Ressources humaines locaux (sur un site, dans un pays, un cluster ou au niveau global), qui sont les interlocuteurs privilégiés des collaborateurs et managers sur tous les sujets qui concernent les ressources humaines.

Les paragraphes ci-après décrivent pour chaque enjeu matériel, les impacts, risques et opportunités liés, ainsi que les politiques spécifiques, plans d'actions et indicateurs associés.

### Diversité et inclusion

**Contexte :** bioMérieux valorise la diversité et l'inclusion au sein des équipes, favorise l'emploi des personnes en situation de handicap et lutte contre toutes les formes de discrimination sur le lieu de travail pour contribuer au développement de ses activités.

**Enjeu :** les conditions de travail et l'égalité des chances sont au cœur des enjeux liés à la diversité et à l'inclusion des collaborateurs. Cela comprend l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle et le dialogue social.

**Impact :** le non-respect des principes de diversité et d'inclusion peut avoir des impacts négatifs sur le bien-être et la motivation des collaborateurs ainsi que sur la cohésion des équipes.

**Politique :** bioMérieux promeut activement un environnement de travail inclusif comme le reflète la vision du Groupe en matière de ressources humaines :

*Au sein de bioMérieux, nous apprécions les différences. Celles des membres de nos équipes, de nos partenaires et de nos clients. Nous nous engageons à créer une culture d'appartenance et d'acceptation où chacun se sent respecté, soutenu et intégré.*



*Nous sommes convaincus que la diversité de nos équipes favorise l'innovation, la différenciation et nous permet de servir notre mission de santé publique. Nous croyons en la richesse de la différence pour soutenir la capacité de croissance et d'évolution de l'entreprise.*

Afin de garantir la diversité au sein de son Conseil d'administration et des instances dirigeantes, bioMérieux a défini une politique de diversité telle que décrite dans le § 2.2.6.3.

En France, bioMérieux s'appuie sur des accords « Égalité professionnelle femmes/hommes ». Ils sont renégociés tous les trois ans et ont permis de mettre en place diverses mesures. Les deux objectifs majeurs de ces accords sont de respecter l'égalité de rémunération entre femmes et hommes et d'apporter des facilités d'organisation du travail, afin que chacun, femme et homme, puisse avoir les conditions de travail nécessaires à la réalisation de son épanouissement personnel et professionnel.

Le dernier accord a été signé en janvier 2021 en France. À cette occasion, son champ d'application a été élargi à la diversité et l'inclusion. Cet accord insiste sur la mise en place d'outils de suivi d'indicateurs de performance revus par une commission composée de la Direction et d'élus. Il met l'accent sur la formation de tous les acteurs internes, pour prévenir les propos et comportements sexistes, avec notamment un module de formation pour les managers, consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes. Enfin, cet accord prévoit un objectif chiffré d'augmentation de représentation féminine dans les plus hauts niveaux de cadres et crée un congé parental pour le « second parent ». Les trois années d'application de l'accord ont permis l'augmentation du nombre de femmes parmi les plus hauts niveaux de cadres, dépassant ainsi l'objectif chiffré. Les négociations pour le renouvellement de l'accord sont encore en cours au moment de la rédaction. Les dispositifs prévus par l'accord signé en janvier 2021 sont maintenus jusqu'à l'entrée en vigueur du nouvel accord qui est en cours de négociation avec les partenaires sociaux.

En matière de recrutement, bioMérieux applique une politique de non-discrimination selon laquelle seules les compétences priment lors de l'examen d'un candidat interne ou externe. Les équipes recrutement sont régulièrement formées au recrutement sans discrimination, incluant les notions de respect de l'égalité entre femmes et hommes.

**Gouvernance** : le sujet de la diversité et de l'inclusion est régulièrement abordé en Conseil d'administration et en Comité de Direction. La Société s'assure d'accroître la sensibilisation de ses collaborateurs et managers à cet enjeu, au moyen d'actions prenant en compte les spécificités locales des différents pays d'implantation de la Société. Dans chaque pays où elle opère, la Société se conforme à toutes les lois applicables en matière d'embauche et d'emploi. Le département Ressources humaines mesure les évolutions dans ce domaine et a créé, au niveau

global, un Centre d'expertise dédié géré dans le cadre du centre d'expertise *Employee engagement*. En parallèle, l'existence d'un Comité européen et de cinq commissions santé et sécurité en France permettent aux représentants du personnel de se porter garants de ces sujets aux côtés de la Direction.

### Actions déployées pour l'égalité femmes-hommes

bioMérieux organise des événements sur des thèmes spécifiques tels que le *leadership* et le bien-être au travail des femmes.

Un réseau toujours très actif, a été lancé en Afrique en 2019 pour soutenir les femmes, appelé *bioBasadi Women's Network*.

Aux États-Unis, la Société offre des avantages équitables aux femmes et aux hommes, tels que l'assistance médicale pour les parents et les familles (congé parental, port de lait maternel, aide à l'adoption et à la procréation médicalement assistée, etc.). L'un des principaux avantages offerts est une couverture complète de la santé reproductive.

La Société s'engage à fournir un accès complet à des soins de santé de qualité et abordables à tous ses collaborateurs et à leurs familles, y compris en matière de planification familiale et de soins reproductifs.

bioMérieux favorise également l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en donnant accès à des installations médicales sur place et à des soins médicaux à distance 24 heures sur 24, un accès à un prestataire permettant l'aide de salariés aidants (dont 70 % sont des femmes) et à une plateforme d'aide à la parentalité.

En outre, la Société offre un soutien par l'intermédiaire de ses équipes Ressources Humaines pour échanger en direct et signaler toute inégalité. La Société dispose également d'une ligne éthique (*EthicsLine*, cf. § 3.5.1 en section G1-1).

Enfin, en France, plusieurs conférences et formations à l'attention des collaborateurs et managers sont organisées sur le thème de l'égalité femmes-hommes et un pilote de parcours de développement du *leadership*, à l'attention des femmes, a été mis en place pour l'année 2023-2024.

**Réalisations et objectifs** : bioMérieux s'est fixé en 2022 l'objectif d'atteindre au moins 40 % de femmes et 35 % de profils internationaux parmi le Comité de Direction et les cadres dirigeants ayant un rôle global (N-1 du Comité de Direction) d'ici 2025.

En 2025, les résultats sont de 37,04 % de femmes et 34,57 % de profils internationaux. bioMérieux poursuit ses efforts sur cet indicateur partiellement atteint et qui est extrêmement volatile car il concerne une population d'environ 80 personnes.

À horizon 2028, bioMérieux s'est fixé un nouvel objectif en faveur de la diversité et de l'inclusion. L'entreprise s'engage à garantir un salaire décent à chaque collaborateur et réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes chaque année par rapport à l'année précédente. (cf. ESRS S1-10 et S1-16).



### L'INDEX ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES EN FRANCE : 94/100

Depuis mars 2019, les entreprises françaises sont tenues de publier leur index de l'égalité femmes/hommes, et ce afin d'encourager l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Cet index est communiqué à leur Comité social et économique, à l'inspection du travail et doit être publié sur le site internet de la Société. Les entreprises se situant en dessous de 75 doivent mettre en place des mesures correctives pour atteindre ce score dans un délai de trois ans.

Cet index est calculé sur les cinq indicateurs suivants :

- l'écart de rémunération femmes/hommes ;
- l'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- l'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés) ;
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- la parité parmi les dix plus hautes rémunérations.

L'index a été publié sur le site internet de la Société en février 2026. Il s'établissait à 94/100 en mars 2025.

### LOI RIXAIN

En France, afin d'accélérer la participation des femmes à la vie économique et professionnelle, la loi « Rixain » du 24 décembre 2021 comporte plusieurs mesures visant à une plus grande égalité entre les femmes et les hommes dans les entreprises. Cette loi impose aux entreprises françaises de plus de 1 000 collaborateurs, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2029, d'atteindre un objectif d'au moins 40 % de femmes et d'hommes cadres dirigeants et d'au moins 40 % de femmes et d'hommes membres d'instances dirigeantes.

bioMérieux respecte depuis 2024 l'objectif légal à horizon 2029 atteignant en 2025 un taux de 44 % de femmes au sein du Comité de Direction (contre 42 % en 2024), et poursuit ses efforts en ce qui concerne la population des cadres dirigeants avec 20 % de femmes (contre 27 % en 2024).

### Favoriser l'inclusion professionnelle des collaborateurs en situation de handicap

**Politique :** depuis plus de vingt ans bioMérieux promeut une politique en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap initiée, dans un premier temps en France, avec la signature d'un premier accord d'établissement sur le sujet en 1996 sur le site de la Balme/Saint-Vulbas. Cet accord est renouvelé régulièrement et s'applique à l'ensemble des collaborateurs de bioMérieux France dans le cadre de l'engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion. La politique de bioMérieux en France et toutes les initiatives de sensibilisation permettent d'améliorer le taux d'emploi de collaborateurs en situation de handicap tel qu'il est mentionné dans la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH).

**Gouvernance :** en France, la Direction des Ressources humaines est responsable de l'élaboration de la politique handicap. Cette politique est ensuite mise en œuvre sur l'ensemble des sites avec l'aide du Service de Santé au Travail (qui comprend les médecins du travail, les infirmières et les assistantes sociales) et grâce à un réseau de correspondants handicap, qui œuvrent, au quotidien et au plus proche des collaborateurs, au déploiement de cette politique.

En 2024, bioMérieux a lancé un groupe de travail mondial qui se réunit tous les mois et permet aux représentants régionaux d'échanger leurs bonnes pratiques. Un audit a été mené dans chaque région (Amérique du Nord, Amérique latine, Europe y compris la France, Moyen-Orient, Afrique et Asie-Pacifique) pour comprendre les forces et les opportunités locales. L'audit visait à élaborer une feuille de route qui renforce le sentiment d'appartenance des membres de l'équipe dans ces régions tout en respectant toutes les exigences et obligations légales applicables dans les différents pays.

**Actions mises en œuvre :** bioMérieux met en œuvre des actions de sensibilisation et de communication pour favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap et le maintien en emploi.

La Société déploie de nombreuses actions pour sensibiliser ses collaborateurs sur ce sujet telles que des Journées de recrutement spécifiques appelées Journées Handibio, des conférences, des expositions, des ateliers dans le cadre d'Octobre rose, des challenges, un parcours de formation en *e-learning* autour de quatre thématiques (le B.A-BA du handicap / la bonne posture managériale / recruter une personne en situation de handicap / maintenir dans l'emploi une personne en situation de handicap).

**Résultat :** La signature d'un nouvel accord avec les partenaires sociaux en décembre 2025, pour la période 2026 à 2029.

Ce nouvel accord prévoit une augmentation de budget dédié au handicap, le maintien d'une dynamique active de recrutement avec des objectifs chiffrés (40 missions de recrutement sur 2026-2029), des actions de maintien en emploi, et une aide aux collaborateurs (avantage sur le montant des CESU, 10 jours de congés pour motifs familiaux pour les parents apprenant le handicap, la maladie chronique ou le cancer de leur enfant (vs 5 jours) et une extension de la possibilité d'utiliser les 2 jours d'absence autorisés pour assister à des réunions organisées par des associations en lien avec le handicap. Un dispositif de fin de carrière avec un temps partiel aménagé (80 % payé 90 %) pour les collaborateurs RQTH depuis au moins 7 ans chez bioMérieux (vs 10 ans). Cet accord prévoit aussi des actions de sensibilisation sur les thématiques suivantes :

- Cancer & travail ;
- Neuro-atypismes ;
- Handicaps invisibles ;
- Santé mentale.

En 2024, le taux d'emploi réel de salariés en situation de handicap était de 6,63 % soit une très légère baisse du taux de 2023 de 6,78 %. Ce taux d'emploi reste supérieur à l'objectif minimum légal de 6 % requis en France. Le taux d'emploi de l'année 2025 sera disponible au mois d'avril 2026.

En ligne avec ses engagements en faveur de la diversité et de l'inclusion, bioMérieux dépasse depuis 2019 le taux d'emploi minimum légal d'emploi de personnes en situation de handicap requis en France.

## Lutter contre les actes de discrimination

Les politiques et actions mises en œuvre en faveur de la diversité et de l'inclusion sont renforcées par des mesures anti-discrimination.

**Contexte** : les actes de discrimination sont des violations graves des droits humains. Les discriminations liées au genre, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, aux handicaps, à la situation familiale, à l'âge, aux opinions politiques et philosophiques, aux convictions religieuses, aux activités syndicales, ou liées aux origines ethniques, sociales, culturelles d'origine nationale sont interdites de même que l'intimidation et le harcèlement sexuel. Les discriminations liées à la grossesse sont également interdites.

**Politique** : le Code de bonne conduite de la Société souligne l'importance de la diversité et de l'inclusion au sein de bioMérieux et rappelle l'interdiction de toute discrimination. Il est distribué à tous les collaborateurs qui sont encouragés à signaler à leur responsable et/ou contacter la Direction des ressources humaines, la Direction juridique et la Direction de la conformité, s'ils étaient témoins d'un manquement à cette politique. La ligne éthique

(EthicsLine, cf. § 3.5.1 section G1-1), accessible par courriel, intranet ou téléphone, permet également de recueillir et traiter les signalements des lanceurs d'alerte, de façon anonyme si désiré.

**Actions mises en œuvre** : bioMérieux prend au sérieux les allégations de discrimination ou de harcèlement. En cas de problème de discrimination, bioMérieux conseille aux collaborateurs de s'exprimer librement et de signaler les potentiels cas de non-conformité.

Le dispositif d'alerte est identique à celui détaillé dans le § 3.5.1 en section G1-1. Tous les cas de discrimination signalés sont traités et font l'objet d'enquêtes.

En France, afin de renforcer la lutte contre les discriminations, une page intranet dédiée a été créée en début d'année 2024. Cette page regroupe des informations légales et des ressources (liens vers des sites institutionnels, vidéo sur la discrimination...) permettant à chacun de prendre conscience de ces sujets et d'être guidé si nécessaire.

## S1-9 Indicateurs de diversité

Les tableaux ci-dessous présentent les données qui matérialisent la diversité des genres au sein du *top management* et la diversité des catégories d'âge au sein de l'entreprise, exprimées en nombre de collaborateurs. Le *top management* correspond à un groupe de leaders dont le rôle apporte une contribution significative dans la construction, la mise en place de la stratégie de l'entreprise et son succès à long terme.

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE AU SEIN DU TOP MANAGEMENT LEVEL

|              | 2025         | 2024         |
|--------------|--------------|--------------|
| Hommes       | 60 (61,86 %) | 144 (66,7 %) |
| Femmes       | 37 (38,14 %) | 72 (33,3 %)  |
| <b>TOTAL</b> | <b>97</b>    | <b>216</b>   |

### RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE D'ÂGE

|                      | 2025           | 2024           |
|----------------------|----------------|----------------|
| Au-dessous de 30 ans | 2 108 (13,8 %) | 2 176 (14,7 %) |
| Entre 30 et 50 ans   | 9 494 (62,4 %) | 9 074 (61,5 %) |
| Au-dessus de 50 ans  | 3 624 (23,8 %) | 3 504 (23,7 %) |
| <b>TOTAL</b>         | <b>15 226</b>  | <b>14 754</b>  |

## S1-12 Indicateurs concernant les personnes en situation de handicap

### PROPORTION DE COLLABORATEURS EN SITUATION DE HANDICAP

|                    | 2025               | 2024   |
|--------------------|--------------------|--------|
| France             | N/A <sup>(a)</sup> | 6,63 % |
| EMOA (hors France) | 0,75 %             | 0,78 % |
| Amériques          | 10,84 %            | 5,62 % |
| Asie-Pacifique     | 0,14 %             | 0,07 % |

(a) Le taux d'emploi en France en 2025 ne peut pas être communiqué à la date du présent document. En effet, l'Urssaf a décidé, sur son site Internet, que les employeurs devront déclarer leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) lors de leur déclaration des salaires d'avril 2026. Le taux de 2025 sera donc publié dans le document d'enregistrement universel 2026.

Ces données n'intègrent pas les collaborateurs d'Hybiome soit 2,6 % du total des collaborateurs.

## Développement des compétences et gestion de carrière

**Enjeu :** bioMérieux est engagée de longue date dans une démarche proactive de formation et de développement des compétences de ses collaborateurs. Cette démarche ancrée dans la culture de la Société est déployée avec la conviction que la formation est un levier important pour favoriser l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous. En parallèle, l'engagement de la Société en matière de formation a pour objectif de favoriser leur développement professionnel, la gestion et l'évolution de leur carrière, d'assurer leur employabilité, en adaptant leurs compétences pour répondre à l'évolution des métiers. Il apporte une réponse aux besoins actuels et à venir de la Société en s'appuyant sur une politique de gestion des emplois et des parcours professionnels et sur la mixité des métiers (GEPPMM).

**Contexte :** le développement des collaborateurs est un enjeu matériel stratégique et sociétal pour bioMérieux. Il s'appuie sur le dialogue établi dans une relation de confiance et de dialogue entre les collaborateurs, les managers et les équipes des ressources humaines.

**Impact positif :** le développement des compétences et la gestion de carrière ont un impact positif sur les collaborateurs qui ont accès à des parcours de formation qui leur permettent de maintenir voire d'augmenter leur employabilité, et de disposer des compétences nécessaires aux évolutions de leur poste. Les formations et l'accompagnement favorisent l'évolution des collaborateurs qui sont ainsi en capacité de répondre aux attentes de leur poste et portés par une dynamique positive qui favorise le bien-être au travail.

**Risque :** en lien avec l'impact positif que génère la formation sur les collaborateurs et les besoins de l'activité de la Société. Le défaut de formation peut nuire à l'activité de la Société. Si les collaborateurs ne sont pas compétents, cela peut notamment conduire des erreurs de production voire des accidents.

**Opportunité :** le développement des compétences est une opportunité de favoriser l'agilité, l'innovation et la créativité des collaborateurs, la réponse aux nouveaux enjeux de l'activité et des métiers de la Société. C'est un levier important pour la compétitivité de l'entreprise, un atout d'attractivité, de motivation et de rétention des collaborateurs.

**Politique :** la formation et le développement pour tous. Chaque collaborateur de bioMérieux, quel que soit son pays ou sa fonction peut consulter l'intégralité de l'offre de formation disponible dans un espace personnalisé accessible sur l'intranet : *My Learning & Development*.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe participe au GPS (*Growth, Performance, Shared Results*). Au-delà d'un processus traditionnel de gestion de la performance individuelle, le GPS est un processus qui renforce la culture d'entreprise. L'objectif est d'offrir une expérience engageante et équitable qui donne un sens à l'action (le « quoi ») et valorise la manière dont elle est réalisée (le « comment ») en s'appuyant sur le modèle « *Our Core Behaviors* » (cf. § 3.5.1 section G1-5).

Le processus GPS comprend notamment :

- des priorités collectives pour l'équipe, en accord avec les priorités de l'entreprise et de chaque département ;
- le renforcement du dialogue continu entre le manager et le collaborateur à travers des échanges réguliers sur ses performances et son développement.

Le Comité de Direction et la Direction des ressources humaines ont redéfini en 2022, l'ambition du process *Talent Management* qui cible les postes et collaborateurs clés dans la réussite de la stratégie business de la Société aujourd'hui et demain. Ce programme inclut deux volets :

- l'un consiste à préparer l'avenir de bioMérieux en identifiant et développant les possibles futurs leaders de l'organisation, démontrant un haut niveau de performance, de potentiel et l'incarnation exemplaire de *Our Core Behaviors* ;
- l'autre consiste à identifier les personnes occupant des positions clés pour bioMérieux, de manière à s'assurer du développement constant et de la rétention de ces compétences critiques pour l'organisation. Ce 2<sup>e</sup> volet est déployé dans certains départements (Applications industrielles, Systèmes d'information).

**Gouvernance :** bioMérieux s'appuie sur deux piliers pour répondre aux besoins de développement des collaborateurs :

- Mérieux Université, l'université d'entreprise, qui a pour objectif d'accompagner les collaborateurs du groupe Institut Mérieux avec des formations généralistes communes à toutes les entités ;
- une équipe interne rattachée et la fonction RH et dédiée à la formation et au développement des collaborateurs, L&D (*Learning & Development*) qui se concentre sur les besoins spécifiques à l'organisation et aux métiers de bioMérieux.

Le département L&D travaille de manière coordonnée dans le but d'accompagner les collaborateurs du monde entier dans leur développement :

- les *Global L&D Partners* travaillent sur l'identification des besoins en matière de développement de chaque direction de l'entreprise, en ligne avec leurs priorités business. Les *Global L&D Partners* travaillent en conséquence à la conception et au déploiement de programmes à l'échelle mondiale au service de ces besoins : académies métier (cf. ci-dessus), grandes campagnes de formation/sensibilisation transverses, process *Talent Management/Succession Planning* ;
- les *Regional L&D Partners* (France, Europe, Moyen-Orient, Afrique hors Amériques, Asie-Pacifique) déploient les programmes globaux à l'échelle locale, et conduisent également des initiatives de formation spécifiques pour répondre aux enjeux de leur région. Ils sont enfin le point de contact privilégié des managers, des collaborateurs et des équipes Ressources Humaines pour toute question relative au sujet du développement ;
- l'équipe « LMS et outils digitaux » administre l'outil de gestion de la formation (*Learning Portal*) et gère les outils permettant la conception de modules de formation innovants.

**Actions mises en œuvre :** en collaboration avec Mérieux Université, bioMérieux a conçu des programmes et parcours spécifiques afin d'accompagner le développement de tous les collaborateurs, ainsi que des process pour encourager leur évolution de carrière. Les besoins de développement de chaque collaborateur sont (ré)-évalués tous les ans. Parmi le panel d'actions de développement (expérience acquise sur le poste ou par des missions *ad hoc*, exercices de feedback...), des programmes ou formations en présentiel ou en distanciel sont accessibles sur le *Learning portal* toute l'année.

L'offre de Mérieux Université s'adresse à bioMérieux ainsi qu'à toutes les sociétés du Groupe et propose :

- des programmes de management et leadership afin de diffuser une culture managériale commune entre les entités du groupe Institut Mérieux ;

- un programme d'intégration à destination des managers rejoignant une des sociétés du groupe Institut Mérieux, appelé *New Leader Induction*, qui permet aux participants de mieux appréhender les enjeux du Groupe, sa stratégie, et de les fédérer autour d'une culture managériale commune ;
- le programme *First Time Leader Path* à destination des collaborateurs prenant des responsabilités de management d'équipe pour la première fois dans leur carrière : ce programme de 30 heures se déroule sur un an et aborde des sujets clés, comme par exemple : donner du feedback, déléguer, créer une vision d'équipe, motiver son équipe. Les participants font partie d'une promotion de pairs pour bénéficier de leurs expériences mutuelles, de bonnes pratiques et de co-développement. En 2024, 152 participants répartis en douze groupes ont suivi ce programme dans le monde entier ;
- des accompagnements individuels (coaching, DISC, 360 Feedback) et collectifs (*teambuilding*) ;
- l'apprentissage au travers de plateformes digitales. Grâce à des partenariats avec des plateformes de formation en ligne qui couvrent un vaste champ de compétences, Mérieux Université met à disposition des collaborateurs du Groupe de nombreuses formations en ligne, que ce soit dans le domaine de l'apprentissage des langues, de l'efficacité professionnelle, des *soft skills* ou de compétences cœur de métier. Certains de ces parcours donnent lieu à des certifications par des universités ou des écoles partout dans le monde.

En complément des offres proposées par Mérieux Université, bioMérieux développe des « académies ». Ce sont des parcours spécifiques aux métiers de la Société qui visent à soutenir les équipes dans l'atteinte de leurs objectifs et à permettre une gestion durable et responsable des compétences. Dans cet esprit, la Société a développé les académies de métiers pour les ventes, le service clients, la R&D, la *Supply Chain*, la finance, les

Affaires Médicales, les Affaires Juridiques & Intégrité, ainsi qu'un parcours dédié aux QMR (*Quality Management Representatives*). Ces académies permettent aux collaborateurs d'avoir accès à des offres de développement qui répondent aux enjeux de leur rôle.

Enfin, bioMérieux propose à l'ensemble des collaborateurs des campagnes de sensibilisation/formation aux grands enjeux comme la data, l'intelligence artificielle, ou plus spécifiquement pour la Société sur *Our Core Behaviors* par exemple.

En ce qui concerne les parcours de formation dédiés à la RSE, bioMérieux s'appuie sur une offre complète déployée par Mérieux Université qui propose des formations en présentiel, des *e-learning*s, des conférences, des playlists, des ateliers en ligne, des podcasts et des cours certifiants. Cette offre de formation se compose de modules d'acculturation sur la RSE en général avec deux parcours de formation et l'accès à des conférences d'experts, et de modules plus spécifiques en lien avec les cinq piliers de la stratégie RSE de bioMérieux :

- Santé : Fresque de l'antibiorésistance® ;
- Planète : Fresque du climat, atelier 2tonnes, ClimAct pour la *Supply Chain*, formations sur l'écoconception et Fresque de l'écoconception, atelier pour calculer son empreinte carbone, *green IT*, comprendre le changement climatique ;
- Écosystème de santé : des modules de formations sur la Cybersécurité et la qualité de la donnée ;
- Collaborateurs : des formations et des webinaires sur la sécurité et sur les thèmes de la diversité et de l'inclusion comme la compréhension des préjugés, l'inclusion pour tous, les stéréotypes de genre ou générationnels, l'interculturalité ;
- Entreprise étendue : mise à disposition d'une playlist de webinaires d'acculturation à la RSE dédiée aux distributeurs des produits de bioMérieux.

## S1-13 Indicateurs de formation et de développement des compétences

### Évaluations annuelles

Le pourcentage de salariés ayant participé à des évaluations régulières de leurs performances et de l'évolution de leur carrière a été calculé à partir du nombre de collaborateurs avec un formulaire de performance dont les priorités ont été évaluées, c'est-à-dire le nombre de collaborateurs avec un formulaire de performance en début d'année N (lors des évaluations de performance sur l'année N-1) et le nombre de collaborateurs dont les priorités N-1 ont été évaluées.

**Résultats** : les évaluations annuelles 2025 ont concerné :

- 13 610 collaborateurs avec un formulaire de performance ;
- 13 573 collaborateurs avec une évaluation faite de leurs priorités.

Cela correspond à 99,7 % des collaborateurs évalués.

| Pourcentage de collaborateurs évalués | 2025          | 2024          |
|---------------------------------------|---------------|---------------|
| Femmes                                | 99,7 %        | 99,6 %        |
| Hommes                                | 99,8 %        | 99,6 %        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>99,7 %</b> | <b>99,6 %</b> |

**Objectif** : la Société est convaincue de l'importance de favoriser le dialogue entre le collaborateur et son manager afin de communiquer clairement sur les règles d'évaluation des objectifs individuels et collectifs fixés, des décisions prises (évolution salariale, bonus formation etc...). Elle se fixe pour objectif d'assurer

la réalisation annuelle des entretiens de performance pour tous les collaborateurs éligibles pour créer un temps d'échange permettant la compréhension de la façon dont la performance est mesurée et appréciée ainsi que le dispositif mis en place pour accompagner l'évolution professionnelle de chacun.

### Formations

bioMérieux a développé une offre de formation riche que la Société met à la disposition de 100 % de ses collaborateurs.

Les éléments suivants ont pour objectif de présenter la totalité des heures de formation réalisées dans les outils de gestion de la

formation utilisés par l'ensemble des entités du Groupe, qu'il s'agisse d'*e-learning* ou de formations présentiels, et notamment la répartition des collaborateurs par genre. Les données couvrent les heures effectivement réalisées par des collaborateurs du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, comparativement à l'année 2025.

Répartition des heures de formation réalisées par genre

Le calcul est effectué sur la base moyenne des effectifs actifs en 2025 et 2024.

| Répartition des heures de formation réalisées par genre | 2025    |             | 2024    |           |
|---------------------------------------------------------|---------|-------------|---------|-----------|
| Femmes                                                  | 161 035 | 21,5 heures | 147 764 | 21 heures |
| Hommes                                                  | 177 007 | 22,2 heures | 161 158 | 22 heures |
| TOTAL                                                   | 338 042 | 22 HEURES   | 308 922 | 22 HEURES |

Les campagnes de formation en lien direct avec la stratégie de bioMérieux continuent d'être déployées auprès de l'ensemble des collaborateurs dans le monde :

- Fresque du Climat ou *Climate Fresk* (3 heures) ;
- *Safety Leadership Culture* (entre 4 heures et 5 jours) ;
- *Our Core Behaviors* (e-learning) ;
- Campagnes digitales dédiées à l'Éthique et la Conformité, la Cybersécurité mais aussi à l'Intelligence Artificielle et la Donnée.

La Société mesure l'efficacité de ces actions de formation annuellement lors des entretiens individuels entre le collaborateur et son manager et ne s'est pas fixé à ce jour d'objectif quantitatif relatif à la formation. L'objectif qualitatif est de répondre aux besoins de l'évolution des métiers et de préparer l'avenir de l'entreprise.

Conditions de travail, sécurité et bien-être des collaborateurs

**Contexte** : bioMérieux a mis en place une méthodologie de gestion de la santé et de la sécurité au travail qui lui permet d'obtenir des certifications internationales. La Société mesure ses taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles à travers l'ensemble de ses activités pour tous ses collaborateurs. Ces événements sont pris en compte afin de prioriser les axes d'amélioration au fil du temps et de diminuer l'accidentologie.

**Enjeu** : les conditions de travail des collaborateurs dépendent des politiques de gestion et de recrutement des salariés ainsi que de la politique de rémunération, des avantages sociaux et des systèmes de partage de la valeur.

En parallèle, l'organisation du temps de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que les politiques appliquées aux domaines de la santé et à la sécurité sont des éléments essentiels au bien-être des collaborateurs.

**Impact** : les accidents et les maladies professionnelles ont un impact négatif sur les collaborateurs. Ce sujet est une priorité de bioMérieux qui déploie un dispositif proactif en matière de santé et de sécurité.

**Politique** : bioMérieux considère le respect de la sécurité, la santé, le bien-être au travail comme un des fondements de sa culture d'entreprise depuis la création de la Société en 1963. Elle met l'accent sur des valeurs communes et le déploiement d'un programme ambitieux qui est encadré par sa politique Santé et Sécurité. Cette politique fait référence pour toutes les entités du Groupe et est déployée auprès de tous ses collaborateurs partout dans le monde. Chaque nouveau collaborateur intégrant la Société reçoit une formation Sécurité et prend connaissance de la politique du Groupe à son arrivée quel que soit son métier. Cette politique mise à jour en 2024 et diffusée en interne en 2025, traite des sujets liés à la santé et la sécurité des collaborateurs selon l'extrait ci-dessous :

*En tant que leader mondial dans le domaine du diagnostic in vitro, l'objectif de bioMérieux est de contribuer à l'amélioration de la santé dans le monde. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires scientifiques [...].*

bioMérieux s'engage à :

- Mettre à disposition de ses équipes, un lieu de travail adéquat pour la santé et la sécurité des collaborateurs ; prévenir les blessures et les maladies professionnelles en éliminant les dangers, en réduisant les risques professionnels pour la santé et la sécurité au travail et en cultivant la santé physique et mentale. [...]
- Être conforme aux exigences légales et autres ; améliorer continuellement son système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement ; consulter et impliquer les collaborateurs et leurs représentants le cas échéant.

Cette politique s'applique à tous les collaborateurs de bioMérieux et les sous-traitants opérant sur les sites de la Société, dans tous les pays.

Elle est accessible à toutes les parties prenantes concernées, qu'elles soient internes ou externes à la Société.

**Gouvernance** : la politique Santé, Sécurité et Environnement (SSE) est signée par le Directeur Général de bioMérieux. La directrice SSE reporte au Directeur Exécutif Qualité Globale, *Manufacturing* et *Supply Chain*, membre du Comité de Direction. Elle s'appuie sur les équipes SSE pour déployer la politique HSE au sein de tous les sites de la Société.

Un rapport des accidents du travail est réalisé, analysé mensuellement en Comité de Direction et communiqué dans la Société.

Sécurité au travail

**Actions mises en œuvre** : la performance de bioMérieux résulte du déploiement à l'échelle mondiale par le département SSE de nombreux processus et outils. À titre d'exemple :

- outil de signalement des situations dangereuses et suggestions d'améliorations (environ 5 000 cas rapportés chaque année par l'ensemble des collaborateurs). Ainsi, les collaborateurs sont encouragés à exprimer leurs préoccupations quant à une situation pouvant générer par exemple un risque d'accident, d'atteinte aux personnes, de pollution grâce au programme intitulé *NearMiss*. Ce dispositif est accessible à tous les collaborateurs, notamment sur les téléphones portables ;
- évaluation des risques à chaque poste de travail et mise à jour périodique ;
- inspections et audits des activités afin de vérifier l'adéquation des mesures de prévention ;
- campagnes de sensibilisation aux différents risques afin de responsabiliser les employés sur les actes sécuritaires (ex. : chutes dans les escaliers, chutes sur surfaces glissantes, chutes de plain-pied) ;
- programmes de formation spécifiques :
  - chaque nouvel arrivant suit une formation Santé et Sécurité adaptée au site et aux activités qu'il va conduire,
  - tous les employés qui ont une activité très spécifique doivent suivre des formations conduisant à une habilitation (électrique, cariste, travail par point chaud, travail en hauteur),
  - certains employés suivent une formation d'auditeur interne SSE et ISO 14001/ISO 45001,



- d'autres formations peuvent être dispensées au cas par cas (transport de marchandises dangereuses, risque biologique, risque chimique, échauffements musculaires avant activités physiques, équiper de seconde intervention, Sauvetage Secourisme au Travail, etc.),
- formations en ligne à la sécurité automobile pour les collaborateurs se déplaçant chez les clients,
- programme de formation appelé Safety Leadership composé de parcours adaptés aux différents profils de poste (dirigeant, manager, collaborateur).

S1-14 Indicateurs de santé et de sécurité

Les sites de Craponne, Combours, Marcy l'Étoile, La Balme, Saint-Vulbas, Grenoble et Verniolle (France), Tres Cantos (Espagne), Florence (Italie), Durham, St. Louis et Lombard (États-Unis), North Ryde – Sydney (Australie) et Suzhou (Chine) ont tous un système de management des aspects Santé, Sécurité et Environnement certifiés respectivement par rapport aux normes ISO 45001 et ISO 14001, représentant 65 % des sites industriels (l'entreprise dénombre 23 sites industriels en 2025, un de plus qu'en 2024, faisant baisser le ratio de 68 % à 65 %).

L'indicateur de suivi interne est de 75 % ; il porte sur la part de sites industriels certifiés sur la totalité des sites industriels de plus de 50 équivalents temps plein. À ce jour, ne sont pas encore certifiés cinq sites de plus de 50 ETP, deux situés à Salt Lake City, un à Philadelphie, un à San José (États-Unis) ainsi que le site de Hybiome en Chine.

La politique Santé et Sécurité de bioMérieux concerne les collaborateurs de l'entreprise et d'autres travailleurs (en particulier les travailleurs temporaires représentant < 2 % des effectifs totaux en 2025). Le suivi de la performance Santé et Sécurité de l'entreprise intègre les accidents des travailleurs temporaires. En effet, la Société considère qu'elle est responsable de toute personne qui se rend sur ses sites et effectue une prestation pour son compte, indépendamment du statut (salarié ou fournisseur). Les intérimaires occupent souvent les mêmes postes que les collaborateurs, et leur intégrité est aussi importante que celle des collaborateurs de bioMérieux.

Objectifs et résultats : après avoir dépassé en 2020 l'objectif global de sa stratégie SSE pour la période 2015-2020, bioMérieux s'est fixé pour objectifs à l'horizon 2025, de réduire de 50 % le taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables totaux par rapport à 2020, soit un taux inférieur ou égal à 1,2 et un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt de 0,6, objectifs couvrant les effectifs de travailleurs intérimaires. Depuis sa création, bioMérieux a toujours considéré le respect de la sécurité et de la santé de chacun de ses collaborateurs comme un fondement de sa culture d'entreprise. Dans cet esprit, la Société a pour ambition d'améliorer chaque année les indicateurs concernant la sécurité, la santé et le bien-être de ses collaborateurs. Cet engagement, applicable dès 2026, couvre un nombre plus large d'informations que l'indicateur actuellement suivi et prendra en compte l'ensemble des accidents reportés incluant les maladies professionnelles ainsi que le bien-être au travail exprimé par le

nouvel indice de santé mental qui sera suivi également à partir de 2026 avec l'objectif de l'améliorer chaque année (cf. section S1-14 Bien-être au travail et santé). À horizon 2030, bioMérieux s'est fixé comme objectif d'améliorer chaque année ses indicateurs santé et bien-être des collaborateurs. Ces objectifs ambitieux sont suivis dans le cadre de la politique SSE et nécessitent la mise en œuvre d'une nouvelle approche. Elle vise à rendre chaque collaborateur acteur de sa propre sécurité avec le support de sa hiérarchie, qui bénéficie d'un nouveau programme de leadership SSE ; le déploiement de ce programme se fait sur plusieurs années, avec la mise en œuvre progressive des différentes composantes, en termes de contenu et de population couverte. Un tel programme est typiquement considéré comme la bonne pratique en industrie pour continuer à réduire le nombre d'accidents. Le principal résultat qualitatif de l'année 2025 est la prise de conscience mieux partagée au sein des différentes fonctions de la Société, du besoin d'améliorer la gestion de la Sécurité dans l'entreprise.

- En 2025, la performance obtenue sur ces deux objectifs est :
- taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt incluant le personnel intérimaire : 1,68 contre 1,57 en 2024 ;
  - taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables totaux incluant le personnel intérimaire : 3,47 contre 3,39 en 2024.

L'année de référence de ces indicateurs est l'année 2020, année marquée par la pandémie de COVID-19 et des confinements successifs qui ont conduit à des niveaux historiquement bas de présence sur site. Ainsi en 2025, le taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt incluant le personnel intérimaire est de +40 % et le taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables totaux incluant le personnel intérimaire est de +45 % par rapport l'année de référence (2020). En 2019, qui était une année de fréquentation normale des sites le taux de fréquence d'accidents du travail avec arrêt incluant le personnel intérimaire était de 2,1 et le taux de fréquence d'accidents du travail enregistrables totaux incluant le personnel intérimaire était de 4,0 fin 2019 soit une amélioration de -20 % et de -13 % respectivement en 2025 par rapport à 2019.

Il est important de noter que le taux de gravité des accidents de l'entreprise est quant à lui en diminution de 43 % entre 2025 et 2024, les accidents de l'entreprise générant 761 jours d'arrêt en moins en 2025 par rapport à 2024.

Les données relatives à la Santé et à la Sécurité pour l'entreprise considérant les travailleurs intérimaires, sont les suivantes :

| Indicateurs SSE                                                  | 2025 | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 |
|------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt            | 1,68 | 1,57 | 1,71 | 0,94 | 1,3  | 1,2  |
| Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux | 3,47 | 3,39 | 3,6  | 2,57 | 2,7  | 2,6  |
| Taux de gravité des accidents du travail                         | 0,04 | 0,07 | 0,04 | 0,03 | 0,04 | 0,02 |

| Indicateurs SSE                            | 2025  | 2024  | 2023  | 2022  | 2021 | 2020 |
|--------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|------|------|
| Nombre d'accidents mortels liés au travail | 0     | 0     | 0     | 0     | 0    | 0    |
| Nombre d'accidents du travail avec arrêt   | 47    | 43    | 45    | 24    | 30   | 28   |
| Nombre d'accidents du travail sans arrêt   | 50    | 50    | 48    | 45    | 34   | 32   |
| Nombre de jours perdus                     | 1 233 | 1 994 | 1 014 | 1 440 | 962  | 488  |
| Nombre de maladies professionnelles        | 15    | 11    | 16    | 16    | 10   | 12   |

Les données concernant les accidents de 2024 sont mises à jour pour refléter les évolutions de certains cas d'accidents, notamment en matière de reconnaissance par les autorités locales, et la déclaration tardive de quatre accidents survenus en filiale commerciale ; ce dernier cas s'explique par le résultat des campagnes de *Safety Leadership* réalisées sur ce périmètre et le coup de projecteur bénéfique du passage des indicateurs HSE dans le champ d'application de la procédure de Contrôle Interne de l'entreprise à compter de 2024.

Ces données quantitatives restreintes au strict périmètre des effectifs de l'entreprise pour correspondre au format des points de données attendu par la CSRD sont :

|                                                                                                                                                                                                           |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Pourcentage des effectifs de l'entreprise couverts par un système de management de la Santé et de la Sécurité répondant à des exigences réglementaires et/ou des normes ou guides reconnus <sup>(a)</sup> | 100 % |
| Nombre de décès au sein des effectifs de l'entreprise, résultant d'accident du travail et de maladies professionnelles                                                                                    | 0     |
| Nombre de décès parmi le personnel hors des effectifs de l'entreprise mais intervenant au sein de l'entreprise, résultant d'accident du travail et de maladies professionnelles                           | 0     |
| Nombre d'accidents du travail au sein des effectifs de l'entreprise                                                                                                                                       | 89    |
| Taux de fréquence des accidents avec arrêt survenus au sein des effectifs de l'entreprise                                                                                                                 | 1,49  |
| Taux de fréquence des accidents enregistrables survenus au sein des effectifs de l'entreprise                                                                                                             | 3,24  |
| Nombre de maladies professionnelles survenues au sein des effectifs de l'entreprise                                                                                                                       | 15    |
| Nombre de jours d'arrêts résultants des accidents, maladies professionnelles et décès survenus au sein des effectifs de l'entreprise                                                                      | 1 116 |

(a) Réglementations locales, complétées du référentiel ISO 45001 pour 68 % de nos sites industriels.

Ces données sont consolidées à partir des données réelles de cas d'accidents et de maladies professionnelles survenues au sein de l'ensemble des entités de l'entreprise. Les heures travaillées entrant dans le calcul des taux d'accidents sont estimées au niveau du Groupe pour assurer une approche homogène sur la base, pour chaque entité et chaque mois, des moyennes des ETP mensuelles, des heures travaillées par jour, des nombres de jours travaillées dans le mois, et des heures supplémentaires réalisées. Ces données sont suivies pour l'ensemble des catégories de personnel couvrant le personnel intérimaire et certains contrats de stage/VIE ne faisant pas partie de la définition des effectifs salariés. Ces deux dernières catégories représentant moins de 2 % du total, ce taux est appliqué aux heures travaillées totales pour calculer les taux d'accidents ramenés strictement aux effectifs de l'entreprise.

### Définition et mode de calcul des indicateurs santé et sécurité

- Nombre d'accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents survenus sur le lieu de travail ayant occasionné un arrêt de travail de plus d'un jour (le jour de la survenance de l'accident n'est pas compté comme un jour d'arrêt). Sont recensés les accidents survenus à des employés de la Société comme ceux survenus à des employés avec un contrat de travail en intérim.
- Les accidents sont catégorisés de la façon suivante : accident avec arrêt, accident sans arrêt et accident non enregistrable par l'entreprise. Cette dernière catégorie a été créée en 2017 afin d'assurer une meilleure harmonisation de comptage d'un pays à l'autre et regroupe les accidents pour lesquels bioMérieux considère n'avoir pas de leviers de prévention

Par ailleurs, les taux de fréquence et gravité de 2024 sont également affectés par la correction d'une erreur de paramétrage des heures quotidiennes travaillées (paramètre intervenant dans le calcul des heures travaillées totales) pour neuf entités du Groupe, et ayant généré une augmentation de 0,5 % des heures travaillées.

(ex. : blessures pendant des activités d'équipe en dehors du lieu de travail ou pendant des activités personnelles menées sur le lieu de travail, malaise non lié à l'activité professionnelle, intoxication alimentaire...).

- Nombre de jours perdus : nombre de jours perdus à la suite d'un accident de travail ayant eu lieu pendant l'année et ayant causé un arrêt de travail. Le jour de la survenance de l'accident n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours perdus. Les jours de prolongation d'arrêt de travail sont comptabilisés sur le mois et l'année de survenance de l'accident.
- Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables totaux : nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées.
- Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées.
- Nombre de maladies professionnelles : une maladie professionnelle est la conséquence de l'exposition, plus ou moins prolongée, à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.

### Bien-être au travail et santé

**Actions mises en œuvre :** la Société a lancé en 2022 une revue de ses activités pour la promotion de la santé et du bien-être au travail. Cette analyse a consisté en un examen des initiatives, des pratiques existantes et des propositions de nouveaux programmes qui pourraient être mis en œuvre aux niveaux local et régional pour améliorer le bien-être.



Deux des programmes pilotes ont été déployés dans le cadre de cette analyse :

- en France, des conférences sur des sujets liés à la santé et au bien-être (lien entre stress et système immunitaire, impact du jeûne intermittent sur la santé, témoignage d'une équêpière traitée pour un cancer du sein) et des ateliers (sophrologie, Qi Gong, réflexologie) ;
- dans plusieurs pays d'Europe de l'Est et du Moyen-Orient, test d'une plateforme d'outils de pleine conscience disponible en 12 langues, pour aider les collaborateurs à gérer les situations et événements stressants.

En s'appuyant sur les commentaires des collaborateurs exprimés au travers de diverses enquêtes internes et des benchmarks de bonnes pratiques, la Société a mis en place des outils et initiatives spécifiques au service de la santé de ses collaborateurs tels que :

- la couverture de tous les collaborateurs par une assurance santé (nationale, privée, ou les deux) ;
- la prise en charge, sur la plupart des sites, de la vaccination (antigrippale saisonnière, COVID-19...) ;
- la mise à disposition d'installations sportives ou subventions pour l'accès à une salle de sport ;
- la mise à disposition, en France et aux États-Unis, d'un service de conciergerie médicale et de téléconsultation. Ce service permet entre autres, d'avoir accès à un médecin 24/7. En France depuis mars 2020, un service « second avis médical » est déployé et permet à chaque collaborateur ou membre de sa famille d'avoir accès à un médecin spécialiste d'une maladie afin d'obtenir, rapidement et à distance, un second avis médical ;
- l'accès aux États-Unis, à des services de santé à coût réduit pour les collaborateurs et leurs familles. Par exemple, le site de St. Louis (États-Unis) met à la disposition de ses plus de 800 collaborateurs et de leurs familles une structure médicale dédiée, sur place, de services médicaux gratuits. La confidentialité des données médicales est strictement respectée, et la Société n'a pas accès aux données personnelles ;
- l'extension dans certains pays, notamment aux États-Unis et en Chine, de la durée du congé parental ;
- en Chine, les collaborateurs bénéficient du congé légal de maternité et de paternité selon le lieu de travail et légalement d'un congé de garde d'enfants de 5 à 15 jours par an, avant que l'enfant n'atteigne l'âge de trois à six ans.

Pour rappel, en France, les congés maternité et paternité légaux sont les suivants :

- le congé maternité est de minimum 16 semaines. Les mères doivent prendre au moins huit semaines de congé maternité <sup>(1)</sup> ;
- le congé paternité/famille d'accueil est de 25 jours calendaires <sup>(2)</sup>.

D'autres initiatives et événements rassemblent les collaborateurs en leur proposant des offres et des prestations innovantes :

- la conciergerie : sur la plupart des sites français (environ 89 % de ses collaborateurs), bioMérieux a ouvert un guichet multiservices ;
- *Family Days* et rencontres avec les riverains : les sites de bioMérieux organisent régulièrement des événements visant à accueillir les familles des collaborateurs et les riverains des sites de bioMérieux. En outre, bioMérieux intègre la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) pour ses collaborateurs dans son processus d'évaluation des risques professionnels et bénéficie, principalement en Europe, de nombreuses expériences et actions dans leur prévention et leur analyse. Ainsi, en France, un accord sur la santé au travail a été signé avec les représentations syndicales (cf. § 3.4.1 section S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants).

Dans la continuité des démarches RPS précédemment déployées, le programme RPS s'appuie depuis 2024 sur les résultats de l'enquête annuelle d'engagement, afin d'identifier les facteurs de risques psycho-sociaux. Cette approche permet de mettre en place des processus préventifs et curatifs et facilite la mise en œuvre d'actions. Les risques psycho-sociaux (RPS) sont suivis par des comités composés du responsable ressources humaines de site, du médecin du travail et de l'assistante sociale. Ces comités ont pour vocation d'étudier des situations personnelles ou collectives et de mettre en place des actions correctives immédiates. Les travaux de ce comité sont partagés avec la Commission centrale Santé Sécurité et Conditions de Travail.

La Société a organisé entre 2023 et 2024 des cycles de conférences sur plusieurs sites en France, abordant le thème des RPS. Ces conférences, animées par un médecin enseignant formateur spécialisé, s'inscrivent dans la réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs et la prévention. Depuis, l'entreprise a recruté une Référente interne en prévention des RPS et de l'amélioration de la Qualité de vie au travail. En 2025, un webinar a été proposé à tous les collaborateurs « Parlons santé mentale au travail ». Il constitue un socle de connaissances et de repères sur le sujet. De plus, l'offre de formation et développement a été étoffée pour tous avec une approche spécifique pour les managers.

Des comités de santé psychologique ont été mis en place sur chaque site afin de mettre l'intelligence collective au service de la résolution des situations dégradées au travail. La Société a mis en place un partenariat avec les plateformes *Health Advocate* et *Eutemed* pour permettre à ses collaborateurs et leurs proches d'avoir accès à des psychologues gratuitement. Il s'agit d'un service de consultations individuelles, outils d'auto-évaluation et de prévention accessible 24h/24 et 7j/7 (téléphone, *chat* & messagerie sécurisée). Ces services permettent à tout collaborateur du Groupe ainsi qu'à son entourage, de bénéficier notamment de consultations gratuites avec un psychologue.

Le programme *Health Advocate* offre un accès gratuit à des services tels que *NurseLine* 24/7 et télé médecine, solutions de gestion des soins chroniques, visites de santé comportementales en personne et virtuelles.

Par ailleurs, bioMérieux applique des politiques de télétravail qui mettent l'accent sur l'amélioration de l'engagement des employés grâce à une collaboration présenteielle ou numérique, tout en encourageant la flexibilité et un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Tous les collaborateurs travaillant en bureau bénéficient d'au moins deux jours de télétravail par semaine.

En 2025, bioMérieux a élaboré une stratégie de santé mentale à l'échelle mondiale qui capitalise sur les expériences menées au préalable par les différents sites français. L'approche retenue est la plus complète possible pour intégrer toutes les dimensions de la santé mentale.

Les données issues de l'Enquête Globale d'Engagement (cf. § 3.4.1 en section S1-3 le programme *Voice of Employee*) ont été utilisées pour identifier les risques psycho-sociaux (RPS) majeurs. Puis un programme d'acculturation et de formation a été déployé auprès des managers pour les inciter à mettre en place des actions permettant d'anticiper les risques de dégradation de la santé mentale et ainsi favoriser le bien-être de leurs équipes. En collaboration avec Mérieux Université, bioMérieux a pour objectif d'intégrer le sujet de la santé mentale au plan de formation standard des managers.

(1) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2265>

(2) <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3156>

bioMérieux est consciente que développer la connaissance sur le sujet de la santé mentale auprès de l'ensemble des collaborateurs est essentiel. En 2025, un webinaire sur ce thème a été déployé dans toutes les régions et est désormais mis à disposition de tous les nouveaux arrivants dans l'entreprise. À cela s'ajoutent de nombreuses initiatives menées en local pour faire en sorte que la santé mentale ne soit pas un tabou.

**Objectif :** l'engagement de bioMérieux sur cet enjeu du bien-être au travail va se matérialiser par la création d'un nouvel indicateur de santé mentale et un objectif de l'améliorer chaque année dès 2026.

Attraction et rétention des talents

**Contexte :** la Société met en place de nombreuses actions favorisant un environnement de travail motivant et épanouissant pour tous ses collaborateurs dans le respect des cultures et des législations locales. La Société s'appuie sur une grille de rémunération attractive, et des opportunités de mobilité interne, tout en veillant à la diversité et l'inclusion de chaque collaborateur. Enfin, bioMérieux a tissé au fil du temps des liens étroits avec des grandes écoles et universités à travers le monde afin d'identifier et attirer des jeunes talents.

**Politique :** la politique de bioMérieux valorise la rémunération sous forme de salaire de base et de bonus, et met un accent tout particulier sur les éléments périphériques tels que la retraite, la prévoyance ou encore la santé.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Structure de rémunération                                  | <p>Les rémunérations (parts fixes et variables) sont fixées au niveau de chaque pays en fonction du contexte local, de la performance économique de la Société et des performances individuelles. La classification mondiale des fonctions permet de comparer les niveaux de responsabilités et de positionner les rémunérations en fonction de chaque marché local.</p> <p>Pour renforcer la cohésion des équipes autour des valeurs et priorités stratégiques de bioMérieux, les collaborateurs du Groupe bénéficient d'une rémunération variable. Par ailleurs, les collaborateurs éligibles bénéficient d'une rémunération variable pondérée sur les indicateurs liés à des objectifs financiers s et des objectifs non-financiers (incluant des critères de durabilité) de la Société (coefficient multiplicateur de la Société). Au 31 décembre 2025, environ 83 % des collaborateurs du Groupe (incluant la Direction Générale) bénéficient de ce coefficient multiplicateur de la Société, les 17 % restants bénéficiant d'autres conditions (rémunération variable liée tout ou en partie à des commissions de vente, cibles bonus fixes en montant ou combinaison d'un bonus avec une cible en pourcentage et une rémunération variable liée à des commissions de vente) les rendant inéligibles à ce coefficient.</p> <p>À titre d'exemple, la rémunération des collaborateurs de bioMérieux SA se compose à la fois d'une rémunération de base (salaire de base, prime d'ancienneté, primes et majorations diverses) et d'une part variable, comprenant les dispositifs légaux (intéressement, participation) et la prime sur objectifs, sur décision unilatérale de l'employeur. La Société envoie tous les deux ans à chaque collaborateur français un bilan social individuel, qui récapitule l'ensemble de ses rémunérations et avantages sociaux.</p> <p>Différentes simulations financières ont été menées en 2022 afin de permettre l'application en 2023 des options retenues. Par exemple en France, un plan d'augmentation des primes de bonus a été prévu sur trois ans avec une première étape sur les bonus au titre de 2022 versés en 2023 et une deuxième étape au titre de 2023 versés en 2024.</p> |
| Participation, intéressement et épargne salariale (France) | <p>Un accord de participation est en vigueur chez bioMérieux SA, selon la formule légale.</p> <p>Un nouvel accord d'intéressement a été conclu pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028. Les collaborateurs de bioMérieux bénéficient d'un accord d'intéressement depuis 2013. Cet accord inclut une augmentation de la part égalitaire d'intéressement.</p> <p>La volonté de la Société est d'associer étroitement les collaborateurs aux fruits de sa croissance, au travers de ces différents systèmes et des dispositifs d'épargne salariale mis à leur disposition, notamment en France :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un plan d'épargne pour les collaborateurs (plan d'épargne entreprise, PEE) ;</li><li>• un plan d'épargne retraite unique (PERU) qui regroupe deux anciens plans : le plan d'épargne retraite collectif (PERCOL) et le plan d'épargne retraite obligatoire (PERO) ;</li><li>• un plan d'actionnariat salarié périodique.</li></ul> <p>La Société encourage l'épargne de la rémunération variable collective sur le dispositif de plan épargne retraite, par un abondement : le PERCOL bénéficie d'un abondement de la Société qui peut aller jusqu'à 1,5 % de la rémunération annuelle brute des collaborateurs.</p> <p>Le montant comptabilisé dans les comptes de l'exercice 2025 au titre de l'intéressement 2025, s'élève à environ 38,9 millions d'euros contre environ 35,1 millions d'euros au titre de 2024.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Actionnariat salarié                                       | <p>La majorité des collaborateurs de bioMérieux dans le monde ont la possibilité d'investir dans la Société par le biais d'un plan d'actionnariat salarié MySHARE (dernier plan en 2025). Ce plan, qui était auparavant proposé tous les deux ans, sera désormais organisé chaque année, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires et du respect des conditions requises pour sa mise en œuvre.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Retraites complémentaires                                  | <p>La Société porte une attention particulière à préparer la retraite de ses collaborateurs : PERCOL Entreprise accessible à tous les salariés en France et PERO pour les personnes éligibles en France, plan 401K aux États-Unis, mécanismes similaires dans d'autres pays. Cette politique différenciante est intégrée dans la présentation de la rémunération globale de collaborateurs lors de leur recrutement et joue un rôle dans l'attraction des talents.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Attribution gratuite d'actions                             | <p>Afin de retenir les leaders et les talents de la Société, bioMérieux a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique d'attribution gratuite d'actions avec conditions de performance (cf. § 7.7).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aménagement de fin de carrière focus France</b> | bioMérieux apporte une grande attention à la planification des fins de carrières. Par exemple, il existe en France plusieurs dispositifs leur permettant d'aménager cette période avant la retraite : cessation anticipée d'activité rendue possible grâce aux heures et journées épargnées sur le CET (Compte Épargne Temps) et abondées par l'entreprise, possibilité de demander un passage à temps partiel à hauteur de 80 %, trois ans avant le départ en retraite, dispense d'activité de trois mois avant la retraite pour une personne détentrice d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). |
| <b>Congés</b>                                      | La plupart des filiales dans le monde ont une politique d'attribution de jours de congés supérieurs au minimum légal et récompensent la fidélité de leurs collaborateurs avec des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

Au 31 décembre 2025, la totalité des frais de personnel (salaires, charges sociales, intéressement) s'est élevée à 1 592 millions d'euros contre 1 579 millions d'euros au 31 décembre 2024 (cf. note 20 du § 6.1.2).

### S1-10 Indicateurs concernant les salaires décents

L'application de conditions de travail équitables et respectueuses de chacun est ancrée dans la culture de bioMérieux. La Société s'est engagée à ce qu'aucun collaborateur ne perçoive un salaire inférieur au salaire décent de référence quel que soit le pays. Pour répondre à cet engagement, bioMérieux s'appuie sur le réseau *Fair Wage Network*, qui fournit des données actualisées et spécifiques par pays pour définir le seuil du salaire décent. Les informations utilisées sont celles relatives au salaire décent défini en fonction du taux de fertilité du pays et corrigé en fonction du nombre moyen de personnes ayant des revenus dans le foyer, ces données sont croisées avec les salaires décents établis par *Fair Wage Network* dans les villes et/ou régions où bioMérieux se situe. Cette approche permet d'assurer une rémunération juste et adaptée aux réalités locales, en cohérence avec les principes de la CSRD.

En outre, tous les collaborateurs en union européenne ont un salaire supérieur ou égal aux minima sociaux.

Fin 2025, tous les collaborateurs de bioMérieux perçoivent un salaire supérieur au salaire décent de référence dans leur ville.

#### Précisions sur les données :

- Données des salariés effectives au 31 décembre 2025 ;
- Ces données concernent les salariés de toutes les entités bioMérieux et de tous les niveaux, à l'exception BioFire Defense LLC (États-Unis) et Hybiome (Chine) soit 4,5 % des collaborateurs ;
- En France, sont également exclus les salariés qui ont suivi différents plans de préretraite et qui ne travaillent plus pour bioMérieux ;  
Les VIE, apprentis et les stagiaires ainsi que les mini-jobbeurs en Allemagne sont exclus de ce calcul ;
- Les données proviennent de la totalité des 46 pays dans lesquels bioMérieux a au moins une entité légale ;
- Les absents non rémunérés sont exclus de ce calcul.

La référence utilisée provient du réseau *Fair Wage Network* en date du 10 octobre 2025.

### S1-16 Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)

#### Écart de rémunération femmes-hommes

L'écart de rémunération est calculé sur la rémunération totale qui inclut le salaire de base, le bonus cible, ainsi que, pour les collaborateurs concernés, les trois éléments de rémunération suivants : les primes garanties, l'intéressement ou la participation et les actions de performance à leur date d'attribution.

Précisions sur les données :

- Données effectives au 31 décembre 2025, issues du logiciel interne de gestion des collaborateurs ;
- Ces données concernent les collaborateurs de toutes les entités bioMérieux et de tous les niveaux, à l'exception de BioFire Defense LLC (États-Unis) et de l'entité Hybiome (Chine) soit 4,5 % des collaborateurs ;
- En France, les salariés qui ont suivi différents plans de préretraite et qui ne travaillent plus pour bioMérieux sont exclus de ce calcul ;  
Les VIE, apprentis et les stagiaires sont exclus de ce calcul, à l'exception des apprentis basés en France ;
- Les données proviennent de la totalité des 46 pays dans lesquels bioMérieux a au moins une entité légale.

Au 31 décembre 2025, cet écart est de 10,9 % en faveur des hommes (10,5 % en excluant la rémunération la plus élevée). Cet écart brut ne reflète pas les différences de coût de la vie entre les différents pays.

#### Ratio de rémunération totale

Au 31 décembre 2025, le ratio de rémunération global s'élève à 47,3.

Ce ratio est le rapport entre la personne la mieux payée et la médiane de rémunération des salariés dans tous les pays du monde (excluant la personne la mieux payée).

Sont pris en compte les éléments de rémunération suivants : le salaire de base, le bonus cible, ainsi que, pour les salariés concernés, les trois éléments de rémunération suivants : les primes garanties, l'intéressement ou la participation et les actions de performance à leur date d'attribution.

#### Précisions sur les données :

- Ces données effectives au 31 décembre 2025 sont issues du logiciel interne de gestion des collaborateurs ;
- Ces données concernent les salariés de toutes les entités de bioMérieux et de tous les niveaux, à l'exception de BioFire Defense LLC (États-Unis) et Hybiome (Chine) soit 4,5 % des collaborateurs ;
- En France, sont également exclus les salariés qui ont suivi différents plans de préretraite et qui ne travaillent plus pour bioMérieux ;  
Les VIE, stagiaires et apprentis sont exclus de ce calcul, à l'exception des apprentis basés en France ;
- Les données proviennent de la totalité des 46 pays dans lesquels bioMérieux a au moins une entité légale.

Mobilité interne

**Contexte :** la Société considère que la mobilité interne est un levier de développement et d’engagement pour les collaborateurs et un élément d’attractivité pour de potentiels candidats. Grâce à sa présence mondiale et la diversité de ses métiers, la Société peut offrir à ses collaborateurs des opportunités de développement professionnel verticales (au sein d’un même métier), horizontales (au sein de la même famille de métier) ou transversales (dans une autre famille de métier). Certaines mobilités intègrent également une composante géographique (changement de site, de pays, de continent). En outre, l’appartenance au groupe Institut Mérieux offre des possibilités de mobilité au sein de l’Institut et de ses filiales.

**Politique :** la politique mise en œuvre par bioMérieux consiste à croiser les besoins de compétences de l’organisation issus des

feuilles de route stratégiques, avec les profils de compétences, l’expérience et les souhaits d’évolution de ses collaborateurs. En France et aux États-Unis, des Chartes de mobilité interne sont accessibles à tous les collaborateurs.

**Actions mises en œuvre :** les postes ouverts font l’objet d’une promotion interne active, d’un accompagnement managérial ainsi que de la part des Ressources Humaines afin de conseiller le collaborateur dans son projet et le cas échéant des actions de formation et de développement nécessaires à la réussite du projet.

**Réalisations :** indicateurs relatifs à l’attraction et la rétention des talents (indicateurs volontaires).

TAUX DE PROMOTIONS INTERNES FEMMES/HOMMES

| Taux de promotions internes femmes/hommes et Nombre de collaborateurs ayant changé de niveau hiérarchique |                      |                 |                             |                                             |                      |                 |                             |                                             |                      |                 |                             |                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------------------------|----------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------------------------|----------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------------------------|
| Zones géographiques                                                                                       | 2025                 |                 |                             |                                             | 2024                 |                 |                             |                                             | 2023                 |                 |                             |                                             |
|                                                                                                           | Nombre de promotions | % de l'effectif | Nombre de promotions Femmes | % de femmes parmi les collaborateurs promus | Nombre de promotions | % de l'effectif | Nombre de promotions Femmes | % de femmes parmi les collaborateurs promus | Nombre de promotions | % de l'effectif | Nombre de promotions Femmes | % de femmes parmi les collaborateurs promus |
| France                                                                                                    | 328                  | 7,3 %           | 202                         | 61,6 %                                      | 488                  | 12 %            | 293                         | 60 %                                        | 522                  | 13,2 %          | 321                         | 61 %                                        |
| Europe & Moyen-Orient                                                                                     | 80                   | 4,6 %           | 51                          | 63,8 %                                      | 141                  | 8,9 %           | 83                          | 59 %                                        | 89                   | 5,9 %           | 44                          | 49 %                                        |
| Afrique                                                                                                   | 0                    | 0               | 0                           | 0                                           | 21                   | 13,8 %          | 6                           | 29 %                                        | 21                   | 14,2 %          | 3                           | 14 %                                        |
| Amériques                                                                                                 | 666                  | 9,4 %           | 297                         | 44,6 %                                      | 955                  | 14,1 %          | 428                         | 45 %                                        | 698                  | 10,3 %          | 285                         | 41 %                                        |
| Asie-Pacifique                                                                                            | 31                   | 2,2 %           | 17                          | 54,8 %                                      | 36                   | 3,4 %           | 17                          | 47 %                                        | 36                   | 3,5 %           | 21                          | 58 %                                        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                              | <b>1 105</b>         | <b>7,3 %</b>    | <b>567</b>                  | <b>51,3 %</b>                               | <b>1 641</b>         | <b>12 %</b>     | <b>827</b>                  | <b>50 %</b>                                 | <b>1 366</b>         | <b>10,2 %</b>   | <b>674</b>                  | <b>49 %</b>                                 |

Note 1 : les collaborateurs qui changent de niveau de salaire sans changer de niveau hiérarchique ne sont plus inclus dans le calcul de ces indicateurs.  
Note 2 : le taux global de promotions internes est calculé sur le nombre total de contrats à durée indéterminée.  
Pourcentage en nombre d’employés, détachés et expatriés, hors CDD et intérimaires.

MOBILITÉ INTERNE (CONTRATS PERMANENTS – CDI)

|                               | 2025        | 2024        | 2023        |
|-------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Amériques                     | 34 %        | 41 %        | 25 %        |
| Asie-Pacifique                | 10 %        | 7 %         | 8 %         |
| Europe, Moyen-Orient, Afrique | 36 %        | 34 %        | 31 %        |
| <b>MOYENNE MONDIALE</b>       | <b>32 %</b> | <b>36 %</b> | <b>25 %</b> |

TAUX DE ROTATION VOLONTAIRE ET INVOLONTAIRE

Il inclut l’ensemble des effectifs dont la collaboration a pris fin pendant l’année, y compris les fins de contrats anticipées (type CDD, et contrats d’apprentissage en France) soit 2 000 personnes en 2025 vs 2 159 en 2024.

| Taux de rotation global 2025 | Taux de rotation global 2024 |
|------------------------------|------------------------------|
| 13 %                         | 14,7 %                       |

## TAUX D'ABSENTÉISME

Absentéisme : nombre de jours d'absence (hors congés maternité, paternité et congés liés à l'ancienneté) rapporté au nombre de jours travaillés théoriques (hors week-end, jours fériés, congés payés, RTT) et multiplié par les ETP annuels moyens. Seules les entités de plus de 50 ETP sont prises en compte.

|                     | 2025                  |                        |       | 2024                  |                        |       |
|---------------------|-----------------------|------------------------|-------|-----------------------|------------------------|-------|
|                     | Nb de jours d'absence | Nb de jours théoriques | %     | Nb de jours d'absence | Nb de jours théoriques | %     |
| Amériques           | 25 414                | 1 610 421              | 1,6 % | 38 887                | 1 629 349              | 2,4 % |
| États-Unis          | 23 896                | 1 441 410              | 1,7 % | 34 061                | 1 441 180              | 2,4 % |
| Asie-Pacifique      | 3 076                 | 385 947                | 0,8 % | 2 222                 | 289 826                | 0,8 % |
| Chine               | 2 095                 | 214 024                | 1 %   | 1 137                 | 114 707                | 1 %   |
| Europe-Moyen-Orient | 67 244                | 1 251 419              | 5,4 % | 62 704                | 1 216 385              | 5,2 % |
| France              | 59 757                | 931 104                | 6,4 % | 53 632                | 871 596                | 6,2 % |

## Attraction, rétention des profils juniors et contribution à la formation professionnelle

**Contexte** : chaque année, bioMérieux poursuit son engagement pour promouvoir les métiers du diagnostic, sensibiliser aux opportunités professionnelles du secteur et participer à la formation des profils juniors. Ainsi, bioMérieux est partenaire de grandes écoles et universités en France et à l'international, lui permettant de renforcer ses coopérations avec la recherche universitaire.

**Politique** : cette démarche s'inscrit dans la politique Ressources Humaines de la Société destinée à attirer des talents et des profils scientifiques correspondant à l'évolution de ses métiers.

**Actions mises en œuvre** : la Société entretient en France plusieurs partenariats avec des écoles, principalement basées en région Auvergne Rhône-Alpes :

- emlyon business school, la Fondation Université Grenoble Alpes et l'INSA Lyon sont des partenaires historiques de bioMérieux, la qualité de leur formation et leur orientation internationale sont des éléments essentiels permettant de tisser une collaboration durable. La Société s'engage à travers différents programmes tels que l'attribution de bourses étudiantes ou le parrainage de promotion afin de faire découvrir les métiers de l'industrie du diagnostic in vitro et ainsi offrir des opportunités de stages ou d'alternances ;
- l'ESTBB (École d'Ingénieur en Biotechnologies de l'UCLy, Université Catholique de Lyon) est également un partenaire de longue date et bioMérieux embauche chaque année plus de dix alternants issus de cette école ;

- L'École 42 est un partenariat plus récent. Les compétences informatiques sont aujourd'hui rares sur le marché de l'emploi. Il est donc crucial pour bioMérieux de renforcer les liens avec les écoles dans ce domaine et de développer son attractivité.

bioMérieux est également engagée dans la formation des moins de 28 ans et propose chaque année à plusieurs candidats de réaliser une mission de six à vingt-quatre mois à l'international grâce au programme de Volontariat International en Entreprise (VIE).

### Réalisations et objectifs :

Nombre d'apprentis, stagiaires et VIE au 31 décembre 2025 :

|              | Nombre     |
|--------------|------------|
| Apprentis    | 241        |
| Stagiaires   | 95         |
| VIE          | 15         |
| <b>TOTAL</b> | <b>351</b> |

*Périmètre Hybiome inclus.*

## Confidentialité et protection des données

Cet enjeu qui engendre un impact négatif potentiel et un risque, est traité dans le § 3.5.1 en section G1.

## S1-2 Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants

### Une culture d'entreprise basée sur le dialogue social

**Contexte** : depuis sa création, bioMérieux a toujours favorisé un dialogue social très développé avec les instances représentatives du personnel, en France comme dans ses filiales.

**Enjeu** : entretenir les conditions d'un dialogue social riche et équitable est créateur de valeur pour les collaborateurs et l'entreprise.

**Gouvernance** : ce dialogue social se matérialise à tous les niveaux de l'entreprise : par exemple, au niveau local sur chaque site avec des instances telles que le Comité social et économique, en France au niveau entreprise avec notamment les négociations d'accords collectifs et au niveau européen avec l'existence d'un Comité européen. En France, les représentants du personnel ont comme interlocuteur les directions de site et les ressources humaines de site au niveau local, la Direction relations sociales et la Direction des ressources humaines au niveau France.

**Actions mises en œuvre** : en France, un CSE d'établissement (CSEE) représente le personnel au sein de chaque site. Les cinq CSEE en France se réunissent au moins une fois par mois et sont informés et consultés sur des sujets économiques, de santé et de sécurité de l'établissement. Un CSE Central a aussi été constitué, regroupant 16 titulaires et 16 suppléants. Il doit se réunir au minimum une fois tous les deux mois (alors que l'obligation légale est d'une fois tous les six mois) mais se réunit en pratique plus de 10 fois par an. Il a pour mission de traiter des sujets intéressant plusieurs établissements ou l'ensemble de la Société au niveau de la France. Les membres du Comité de Direction participent à ces réunions en fonction des sujets traités. Les thèmes abordés sont notamment : la situation de la Société, son environnement, ses résultats financiers, la stratégie mondiale de la Société à cinq ans, sa politique de R&D, sa stratégie industrielle, les évolutions de l'organisation, le bilan social et le rapport égalité femmes/hommes.

Des élections ont eu lieu en octobre 2023 pour renouveler les membres des cinq CSEE. Plus de 150 personnes ont été élues ou désignées, pour un mandat de quatre ans. Lors de ces élections, un syndicat supplémentaire a été nouvellement représenté.

Les commissions du CSE Central sont composées de salariés, élus ou non, et de représentants de la Direction et se réunissent jusqu'à quatre fois par an :

- la commission égalité professionnelle ;
- la commission santé/prévoyance en charge de suivre les comptes du régime de mutuelle et de prévoyance. Elle vote les éventuelles augmentations de cotisation ;
- la commission logement en charge de suivre avec l'assistante sociale et un partenaire externe les solutions de logement offertes aux salariés ;
- la commission formation ;
- la CSSCT Centrale en charge des questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des collaborateurs.

Il existe également des commissions sur chacun des cinq sites en France avec la même composition paritaire :

- la commission handicap ;
- la commission restauration ;
- la CSSCT locale, qui existe sur tous les sites malgré l'obligation de création sur les seuls sites de plus de 300 collaborateurs.

Par ailleurs, depuis 2008, un Comité d'entreprise européen (CEE) intègre toutes les filiales européennes de bioMérieux.

**Réalisations 2025 :** au cours de l'année 2025, le dialogue social a été particulièrement soutenu en France. La Direction et les organisations syndicales représentatives sont parvenues à la signature d'accords d'entreprise pour les négociations annuelles obligatoires, l'intéressement, un avenant sur le plan d'épargne d'entreprise, un plan d'épargne retraite collectif avec possibilité de versements obligatoires (PER Unique), ainsi que des avenants à nos accords CET et don de jours. Un nouvel accord relatif à la politique de l'emploi de travailleurs en situation de handicap au sein de bioMérieux a été signé début janvier 2026.

Le nombre d'accords proposés à la négociation chaque année est très élevé (cinq à dix accords ou avenants par an sont négociés et conclus chaque année).

À titre d'illustration, les principaux accords et avenants signés au sein de bioMérieux depuis 2023 sont détaillés ci-dessous :

| Accords en vigueur                                                                                      | Date de signature | Date de fin d'application |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------|
| Accord sur la création d'un Comité européen au sein de bioMérieux                                       | 16/01/2023        | Indéterminée              |
| Organisation du dialogue social                                                                         | 26/09/2023        | Indéterminée              |
| Télétravail                                                                                             | 10/04/2024        | 10/04/2027                |
| Égalité professionnelle femmes/hommes pour les exercices 2021-2022-2023                                 | 15/01/2021        | En cours de négociation   |
| Emploi des travailleurs en situation de handicap 2026-2029                                              | 06/01/2026        | 31/12/ 2029               |
| Intéressement pour les exercices 2025-2026-2027-2028                                                    | 25/06/2025        | 31/12/2028                |
| Plan d'épargne retraite d'entreprise collectif avec possibilité de versements obligatoires (PER unique) | 16/09/2025        | Indéterminée              |

En janvier 2023, les partenaires sociaux européens et la Direction ont signé un accord pour le renouvellement d'un Comité d'entreprise européen (CEE). En conséquence, le nouveau CEE présente des avancées, telles qu'une réunion de plus par an (trois par an versus deux par an) ainsi qu'une représentativité nationale plus importante. Dix-sept travailleurs européens ont été nommés membres de ce comité. Suite à l'acquisition de la société SpinChip Diagnostics située en Norvège, par bioMérieux, un membre norvégien a rejoint le comité. Ce comité traite des questions transnationales.

Aux États-Unis, des réunions d'équipe annuelles (*All-Hands*) sont organisées dans le but de partager des informations avec l'ensemble des collaborateurs des sites de ce pays. Les réunions *All-Hands* font partie intégrante de la culture américaine. C'est l'occasion pour les collaborateurs d'apporter leur contribution et de poser des questions sur les sujets liés à la vie de l'entreprise, en direct à l'équipe de direction américaine.

La Société reconnaît la valeur et l'importance d'avoir la possibilité de résoudre les difficultés rencontrées et encourage le dialogue avec et entre les collaborateurs à tous les niveaux. Un processus de communication avec le manager et/ou le responsable ressources humaines est établi pour permettre d'évoquer les éventuels problèmes liés au travail ou le sentiment de ne pas avoir été traité équitablement en ce qui concerne les affectations de travail ou l'application des politiques, processus et pratiques de l'entreprise (y compris les mesures correctives). Tous les collaborateurs peuvent communiquer directement avec les ressources humaines à n'importe quelle étape du processus. Toutes les préoccupations seront traitées avec respect et de manière appropriée. Les collaborateurs peuvent également signaler des problèmes en contactant la ligne éthique (*EthicsLine* est décrite en section G1) par téléphone, intranet ou en ligne. Tous les signalements à la ligne éthique peuvent être effectués de manière anonyme ou au nom du déclarant. Ce processus peut être activé par tous en toute confidentialité et sans crainte de sanction.



S1-8 Couverture des négociations collectives et dialogue social

PROPORTION DE COLLABORATEURS COUVERTS PAR LES CONVENTIONS COLLECTIVES ET BÉNÉFICIAIRE D'UN DIALOGUE SOCIAL

Table with 3 columns: Convention collective, Dialogue social, and rows for percentage ranges (0-19%, 20-39%, 40-59%, 60-79%, 80-100%) with specific country mentions like USA, France.

Données fournies pour les pays représentant plus de 50 collaborateurs et plus de 10 % du total des collaborateurs dans l'entreprise.

S1-3 Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations

Contexte : la Société s'engage à cultiver un esprit d'innovation et d'engagement collectif. bioMérieux reconnaît l'importance d'avoir des équipes qui se sentent entendues et dignes de confiance pour jouer un rôle dans la conduite du changement et faire de leur mieux.

Politique : bioMérieux dispose d'une Charte de dialogue avec ses parties prenantes. Cette charte s'adresse à toutes les parties prenantes internes et externes de l'entreprise.

Actions mises en œuvre : en 2025 bioMérieux a poursuivi sa démarche d'amélioration continue en matière d'expérience collaborateur au travers de nombreuses initiatives portées par le programme d'engagement global Voice of Employee (VoE).

Dans un environnement en constante évolution et dynamique, l'enquête globale d'engagement (GES Global Engagement Survey) est devenue un événement annuel.

L'initiative pilote lancée en EMEA en 2024 pour mesurer l'expérience des nouveaux arrivants au sein de bioMérieux a été élargie aux États-Unis et à la région Asie-Pacifique.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du plan stratégique GO+28, bioMérieux a poursuivi auprès de ses 200 principaux dirigeants la mesure de leur perception de la qualité de la planification, de la gestion et de la communication de cette transformation.

été mise en place dans le contexte spécifique de mise en œuvre du nouveau modèle de prestation de services (service delivery model) de la fonction HR. Les réponses obtenues aident à identifier les dispositifs d'accompagnement et de communication qui sont appréciés, ainsi que les points sur lesquels la Société doit concentrer davantage ses efforts.

Les retours des collaborateurs sont également précieux et permettent de faire évoluer les processus opérationnels : par exemple, ils permettent de mesurer l'impact des actions de développement déployées par les équipes de gestion des talents sur des cohortes spécifiques et d'ajuster les plans d'actions en conséquence.

Aux États-Unis et en Asie-Pacifique, les collaborateurs ont accès à des plateformes qui leur permettent d'exprimer leurs remerciements ou leur reconnaissance à leurs collègues.

Réalisations et objectifs : en 2025, 87 % de l'ensemble des collaborateurs (soit plus de 12 000 personnes) ont participé à la troisième enquête d'engagement globale, dépassant l'objectif déterminé en 2024 d'atteindre 75 % de participants.

De plus, bioMérieux s'appuie sur un dispositif d'alerte professionnelle accessible à tous les collaborateurs et aux tiers, EthicsLine (cf. § 3.5.1 section G1-1).

S1-4 Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions

Les actions sont exposées plus haut dans les paragraphes décrivant pour chaque enjeu matériel, les impacts, risques et opportunités liés, ainsi que les politiques spécifiques, actions et indicateurs associés.



## S1-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles sont exposées plus haut dans les paragraphes décrivant pour chaque enjeu matériel, les impacts, risques et opportunités liés, ainsi que les politiques spécifiques, actions et indicateurs associés.

## S1-6 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Les éléments suivants ont pour objectif de présenter les effectifs de l'entreprise exprimés en Équivalent Temps Plein (ETP <sup>(1)</sup>), et notamment la répartition des collaborateurs par genre, par type de contrat de travail, par typologie de temps passé dans l'entreprise (temps plein ou partiel). Les effectifs par pays ne sont présentés que pour les pays représentant plus de 50 collaborateurs et plus de 10 % du total des collaborateurs dans l'entreprise, à savoir la France et les États-Unis dans le cas de bioMérieux.

Les données sont présentées au 31 décembre 2025 (voire en moyenne de l'année écoulée lorsque cela est précisé dans les tableaux), comparativement à l'année 2024.

Les états financiers produisent un total de 15 078 ETP ; l'écart avec le tableau ci-dessous qui produit un nombre de collaborateurs s'explique par la méthode de comptabilisation (voir plus loin le tableau de Répartition globale des effectifs).

### EFFECTIFS PAR GENRE

| Répartition des effectifs par genre | 2025           |                     | 2024           |                     |
|-------------------------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------|
|                                     | Au 31 déc.     | Moyenne sur l'année | Au 31 déc.     | Moyenne sur l'année |
| Hommes                              | 7 816 (51,3 %) | 7 730 (51,3 %)      | 7 577 (51,4 %) | 7 565 (51,4 %)      |
| Femmes                              | 7 410 (48,7 %) | 7 334 (48,7 %)      | 7 177 (48,6 %) | 7 154 (48,6 %)      |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>15 226</b>  | <b>15 064</b>       | <b>14 754</b>  | <b>14 719</b>       |

| Répartition des effectifs à temps plein, par genre | 2025           | 2024           |
|----------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Hommes                                             | 7 697 (52,9 %) | 7 482 (52,3 %) |
| Femmes                                             | 6 865 (47,1 %) | 6 665 (47,1 %) |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>14 562</b>  | <b>14 147</b>  |

| Répartition des effectifs en temps partiel, par genre | 2025         | 2024         |
|-------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Hommes                                                | 119 (17,9 %) | 95 (15,6 %)  |
| Femmes                                                | 545 (82,1 %) | 512 (84,3 %) |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>664</b>   | <b>607</b>   |

### EFFECTIFS PAR PAYS

| Répartition des effectifs en France et aux États-Unis | 2025       |                     | 2024       |                     |
|-------------------------------------------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|
|                                                       | Au 31 déc. | Moyenne sur l'année | Au 31 déc. | Moyenne sur l'année |
| États-Unis                                            | 6 275      | 6 215               | 6 066      | 6 122               |
| France                                                | 4 490      | 4 450               | 4 407      | 4 363               |

| Répartition des effectifs à plein temps, en France et aux États-Unis | 2025  | 2024  |
|----------------------------------------------------------------------|-------|-------|
| États-Unis                                                           | 6 209 | 6 052 |
| France                                                               | 4 020 | 3 937 |

(1) Un ETP est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées sur une année par un salarié à temps plein. Il s'agit des salariés ayant un contrat de travail avec l'entreprise, même s'ils sont absents momentanément (maternité, maladie, congés, formation, etc.).

| Répartition des effectifs à temps partiel, en France et aux États-Unis | 2025 | 2024 |
|------------------------------------------------------------------------|------|------|
| États-Unis                                                             | 66   | 14   |
| France                                                                 | 470  | 470  |

## EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

| Répartition globale des effectifs <sup>(a)</sup>       | 2025   | 2024   |
|--------------------------------------------------------|--------|--------|
| Effectifs fin de période (en nombre de collaborateurs) | 15 226 | 14 754 |
| Effectifs fin de période (en Équivalent Temps Plein)   | 15 078 | 14 603 |
| EMOA                                                   | 41 %   | 41 %   |
| Amériques                                              | 47 %   | 46 %   |
| Asie-Pacifique                                         | 12 %   | 12 %   |

(a) Comprend les effectifs salariés, CDI et CDD, les apprentis (France), hors stagiaires, VIE et intérimaires.

## EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRAT

| Répartition des effectifs au 31 décembre et en moyenne sur l'année écoulée, par type de contrat et par genre | 2025   |        |        | 2024   |        |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
|                                                                                                              | Hommes | Femmes | Total  | Hommes | Femmes | Total  |
| Contrat permanent (CDI), au 31 déc.                                                                          | 7 361  | 6 923  | 14 284 | 7 093  | 6 643  | 13 736 |
| Contrat permanent (CDI), en moyenne                                                                          | 7 269  | 6 820  | 14 088 | 7 072  | 6 622  | 13 694 |
| Contrat temporaire (CDD), au 31 déc.                                                                         | 455    | 487    | 942    | 482    | 531    | 1 013  |
| Contrat temporaire (CDD), en moyenne                                                                         | 462    | 514    | 976    | 492    | 529    | 1 021  |
| Contrat à volume horaire non garanti, au 31 déc.                                                             | 3      | 1      | 4      | 2      | 3      | 5      |
| Contrat à volume horaire non garanti, en moyenne                                                             | 2      | 2      | 2      | 1      | 3      | 4      |

| Répartition des effectifs au 31 décembre et en moyenne sur l'année écoulée, par type de contrat pour la France et les États-Unis | 2025       |        | 2024       |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------|------------|--------|
|                                                                                                                                  | États-Unis | France | États-Unis | France |
| Contrat permanent (CDI), au 31 déc.                                                                                              | 6 269      | 4 143  | 6 062      | 4 069  |
| Contrat permanent (CDI), en moyenne                                                                                              | 6 199      | 4 103  | 6 117      | 4 020  |
| Contrat temporaire (CDD), au 31 déc.                                                                                             | 6          | 347    | 4          | 338    |
| Contrat temporaire (CDD), en moyenne                                                                                             | 16         | 347    | 5          | 344    |
| Contrat à volume horaire non garanti, au 31 déc.                                                                                 | 0          | 0      | 0          | 0      |
| Contrat à volume horaire non garanti, en moyenne                                                                                 | 0          | 0      | 0          | 0      |

## S1-17 Cas, plaintes et impacts graves sur les droits humains

En 2025, 101 alertes ont été remontées dans l'outil de signalement *EthicsLine* au cours de la période de *reporting*. Il s'agit d'un nombre total avant investigation, c'est-à-dire incluant les cas avérés et non avérés. Parmi ces signalements, 25 alertes pourraient être des cas de discrimination ou de harcèlement. Ces alertes pouvant être anonymes, la distinction entre les alertes émanant des effectifs de l'entreprise et celles des parties prenantes externes n'est pas possible.

Les points de contact nationaux (PCN pour les principes directeurs de l'OCDE) n'ont pas remonté d'alerte auprès de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun incident grave lié aux droits humains (travail forcé, traite des êtres humains ou travail des enfants) ne s'est produit.

Aucune amende, pénalité ou indemnisation des dommages résultant d'alertes mentionnées ci-dessus n'est à signaler.

## 3.4.2 Travailleurs de la chaîne de valeur (ESRS S2)

### ESRS 2 SBM-2 Intérêt et points de vue des parties prenantes

Les informations concernant les intérêts et points de vue des parties prenantes sont détaillées dans le § 3.2.3 en section ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.

## ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

Les conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur correspondent à un enjeu identifié comme matériel à partir des questions de durabilité.

| Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                 | Objectifs établis pour la période 2020-2025                                 | Objectifs à partir de 2026                                                  | Politique                                                                                                                                                                                               | ODD                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur</p> <p> <b>Respect des pratiques responsables</b></p> <p><b>Amont / Aval</b></p> <p><b>CT</b></p> | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés | Exposé dans G1 Relations durables avec les fournisseurs et partenaires clés | Plan de vigilance - Pratiques d'affaires applicables aux tiers, Lignes directrices des achats responsables, Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs, code de bonne conduite | <p><b>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</b></p> <p><b>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</b></p> <p><b>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b></p> |

 = Impact négatif /  = Impact négatif potentiel /  = Impact positif /  = Opportunité /  = Risque /  = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

Cet impact négatif potentiel sur le court terme dans la chaîne de valeur amont et aval peut s'illustrer par :

- le non-respect de la réglementation sur le temps de travail par un fournisseur ou un distributeur entraînant un manque de repos pour les travailleurs ;
- le refus d'un fournisseur ou distributeur de garantir la liberté d'association et le dialogue social affectant les droits des travailleurs ;

- des conditions de travail dangereuses pouvant nuire à leur santé.

L'analyse de double matérialité est détaillée dans le § 3.2.4 en section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

### S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur

bioMérieux a mis en place un plan de vigilance, décrit dans le § 3.2.2 en section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable, conformément aux exigences de la loi n° 2017-399 sur le devoir de vigilance. Ce plan vise à identifier et à prévenir les risques d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, ainsi que les dommages corporels, environnementaux graves et les risques sanitaires, en lien avec les activités de l'entreprise, de ses filiales, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs.

Les relations avec les partenaires de bioMérieux sont encadrées par des politiques axées sur la conduite éthique des affaires, la

réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de l'environnement et le respect des droits humains, conformément aux principes énoncés dans son Code de bonne conduite et ses Pratiques d'affaires applicables aux tiers (cf. § 3.5.1 section G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise et cf. § 3.5.1 section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés). En tant que membre du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003 (cf. § 3.2.3 section SBM-1 Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur), bioMérieux veille au respect des principes fondamentaux des droits humains tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

### S2-2 Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts

En 2024, bioMérieux a organisé en distanciel une rencontre sur le thème de la RSE (cf. § 3.5.1 section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés) afin de sensibiliser ses fournisseurs au sujet du dérèglement climatique.

Chaque fournisseur identifié comme partenaire stratégique, est rencontré dans le cadre obligatoire d'une *business review* au minimum une fois par an. Le sujet RSE est discuté (suivi des indicateurs RSE fournisseurs, engagement SBTi, suivi des plans d'action) et fait l'objet d'une évaluation annuelle pesant pour 20 % dans la note d'évaluation globale du fournisseur.

bioMérieux a organisé une réunion de son Comité de parties prenantes en septembre 2025, à laquelle des fournisseurs ont participé (lien vers le paragraphe du Comité de parties prenantes ESRS2 SBM-2).

Le système d'alerte de bioMérieux, *EthicsLine* (décrit en section G1-1), constitue un canal confidentiel permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur et à toutes les parties prenantes de signaler toute violation du Code de bonne conduite, des politiques du Groupe, ainsi que de toute législation applicable. Ce canal permet de s'assurer que tout impact négatif peut être rapidement identifié et traité par les équipes concernées. La Société suit attentivement les possibles controverses qui touchent sa chaîne de valeur (cf. Programme de veille des partenaires commerciaux § 3.5.1 section G1-3). À la connaissance de la Société, il n'y en a pas eu pendant l'année 2025.

### S2-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations

bioMérieux s'est attachée à décrire le processus permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations, selon le processus de dialogue décrit précédemment.

La conduite des affaires de bioMérieux se fonde sur les principes de transparence et d'éthique, détaillés dans le Code de bonne conduite et la Charte des achats responsables (cf. § 3.5.1 section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés).

La Charte des achats responsables souligne l'engagement du Groupe à favoriser les impacts positifs et à remédier aux potentiels impacts négatifs pour les travailleurs de sa chaîne de valeur.

### S2-4 Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions

Le plan de vigilance fait partie intégrante de la stratégie RSE de bioMérieux (cf. § 3.2.2 section GOV-4 Déclaration sur la vigilance raisonnable).

Les actions sont décrites dans le § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

### S2-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels

Les cibles liées à la gestion globale des impacts générés par les activités de sa chaîne de valeur sont exposées dans le § 3.5.1 en section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés.

## 3.4.3 Communautés affectées (ESRS S3)

### ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les informations concernant les intérêts et points de vue des parties prenantes sont détaillées dans le § 3.2.3 en section ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.

### ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

Le résultat de l'analyse de double matérialité et l'identification des risques sont publiés en section ESRS 2 IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Les communautés affectées correspondent à un enjeu identifié comme matériel. Il s'agit d'un impact positif sur le long terme.

| Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Objectifs établis pour la période 2020-2025                                            | Objectifs à partir de 2026                                                               | Politique         | ODD                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Impact des activités de bioMérieux sur les droits socio-économiques des communautés locales<br><br> <i>Partage de la valeur générée pour répondre à des besoins exprimés par les communautés locales</i><br><b>Opérations propres</b><br><b>CT MT LT</b> | Au moins 1 % du résultat net part du Groupe (année n-1) dédié à des actions de mécénat | Au moins 1,5 % du résultat net part du Groupe (année n-1) dédié à des actions de mécénat | Politique Mécénat |  |

 = Impact négatif /  = Impact négatif potentiel /  = Impact positif /  = Opportunité /  = Risque /  = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

**Enjeu :** bioMérieux attache une grande importance à l'impact de son activité sur les territoires où la Société est implantée ainsi qu'aux droits économiques, sociaux et culturels des communautés qui y vivent.

**Contexte :** l'engagement de bioMérieux au service des communautés trouve ses racines dans l'histoire unique de la famille Mérieux et de sa vision entrepreneuriale humaniste et responsable pour répondre aux besoins des communautés vivant et travaillant à proximité de ses sites d'exploitation et plus largement des populations démunies dans le monde.

**Impact :** avoir un impact positif sur les communautés locales en partageant la création de valeur de la Société via les politiques fiscales, le mécénat, la philanthropie, la formation, le soutien à l'économie locale, l'éducation, les initiatives sportives et culturelles qui bénéficient à différentes communautés locales. Ces actions s'appuient sur un dialogue permanent et constructif avec les parties prenantes des territoires pour répondre à des besoins identifiés avec elles (cf. Charte de dialogue avec les parties prenantes).

### S3-1 Politiques relatives aux communautés affectées

#### Politique de mécénat

bioMérieux est activement engagée dans des initiatives sociales et culturelles portées par des organisations à but non lucratif là où la Société est implantée et partout dans le monde par l'intermédiaire de son soutien à la Fondation Mérieux et au Fonds de dotation bioMérieux pour l'Éducation. Cet engagement s'illustre notamment par l'aide apportée aux communautés les plus vulnérables qui sont souvent en situation de grande précarité. Ces projets sont également l'opportunité pour bioMérieux de proposer à ses équipes de s'engager dans des missions de bénévolat, en partenariat avec les associations qu'elle soutient financièrement.

bioMérieux soutient différentes causes au travers de son engagement philanthropique, principalement :

- la santé globale, notamment au travers des actions de la Fondation Mérieux pour lutter contre les maladies infectieuses ;
- la lutte contre les inégalités ;
- des actions d'accès à la culture ;
- l'éducation des enfants de 0 à 8 ans au travers des actions du Fonds de dotation bioMérieux pour l'Éducation.

Le soutien de la Société se traduit par un accompagnement financier des projets ainsi que par des missions de bénévolat assurées par les collaborateurs qui sont ainsi parties prenantes des valeurs de solidarité portées par bioMérieux.

De plus, afin d'accroître son soutien, des collaborateurs s'engagent en mécénat de compétences à long terme (minimum 1 an) : bioMérieux souhaite ainsi être acteur du développement des structures soutenues financièrement par ailleurs. Afin de répondre aux besoins des collaborateurs et à la gestion de leur carrière, le mécénat de compétences peut être effectué à temps plein ou partiel. Ce dispositif permet à certains collaborateurs d'enrichir leur expérience, de donner un sens et un éclairage différent à leur expertise et ainsi à leur carrière.

#### Gouvernance de la philanthropie

Le Comité de pilotage Mécénat, qui rend compte au Comité RSE (cf. § 3.2.2 section GOV-1), se réunit au moins trois fois par an. Il définit et met en œuvre les orientations en matière de mécénat, décide de l'allocation du budget de mécénat Corporate et suit les projets soutenus (cf. § 3.1).

Les membres du Comité de pilotage sont les suivants : *Senior Vice President RSE*, *Senior Vice President Opérations Manufacturing Europe*, *Responsable Mécénat Corporate*, *Compliance Officer Europe*, *Contrôleur de Gestion des fonctions support Corporate*, *Coordinatrice mécénat*.

### S3-2 Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts

Les associations qui bénéficient des actions de mécénat de bioMérieux agissent comme les intermédiaires de confiance des communautés concernées. bioMérieux sélectionne avec soin les structures opératrices et redistributrices, expertes de leurs sujets, qui mettront en œuvre les projets.

L'équipe Mécénat Corporate s'assure que les soutiens aux projets soient apportés dans le respect :

- des règles d'éthique et de conformité internes : vérifications préalables, déclarations ou demandes d'autorisations le cas échéant ;
- du cadre juridique et fiscal, notamment l'établissement de conventions.

L'équipe assure également le suivi des projets avec les associations soutenues, selon la nature des projets et du soutien, deux à trois points de suivi sont organisés chaque année pour :

- identifier l'avancement, les réussites et les difficultés rencontrées par le bénéficiaire du soutien et mettre en place des actions palliatives si besoin ;
- imaginer les pistes de collaboration entre les structures et ce afin d'accroître le soutien au projet en engageant les collaborateurs ;
- connaître les besoins du territoire et le maillage des projets répondant à ces enjeux.

Enfin, les projets et programmes soutenus sont évalués dans le cadre d'un bilan périodique pour la mesure d'impact, synergies avec d'autres projets soutenus, implication des collaborateurs, etc.

### S3-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations

L'impact matériel pour bioMérieux est un impact positif, le processus permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations, selon le processus de dialogue décrit précédemment.

Le système d'alerte de bioMérieux, *EthicsLine* (cf. § 3.5.1 section G1-1), constitue un canal confidentiel permettant à toutes les parties prenantes, communautés affectées et leurs représentants inclus, de signaler toute violation des politiques du Groupe, ainsi que de toute législation applicable. Ce canal permet de s'assurer que tout impact négatif peut être rapidement identifié et traité par les équipes concernées.

### S3-4 Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, et efficacité de ces actions

Action et ressources dédiées à la philanthropie : en 2025, bioMérieux a soutenu de multiples projets solidaires à travers le monde.

La répartition des fonds est décrite dans le tableau ci-dessous :

| Actions de mécénat, dons et parrainages (en milliers d'euros) | 2025         | 2024         | 2023         | 2022         |
|---------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Actions de mécénat de bioMérieux                              | 5 527        | 5 580        | 5 386        | 6 083        |
| Dont Fondation Christophe et Rodolphe Mérieux                 |              |              |              | 2 000        |
| Dont Fondation Mérieux                                        | 2 766        | 2 576        | 2 376        | 649          |
| Parrainages et autres dons                                    | 60           | 312          | 166          | 175          |
| <b>Total bioMérieux</b>                                       | <b>5 587</b> | <b>5 892</b> | <b>5 552</b> | <b>6 258</b> |
| <b>Total autres filiales</b>                                  | <b>194</b>   | <b>99</b>    | <b>256</b>   | <b>214</b>   |
| <b>TOTAL</b>                                                  | <b>5 781</b> | <b>5 992</b> | <b>5 808</b> | <b>6 472</b> |
| En % du résultat net part du Groupe N-1                       | 1,34         | 1,67         | 1,28         | 1,08         |

La typologie des activités philanthropiques réalisées en 2025 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

| Thème                     | Réalisé en 2025<br>(en milliers d'euros) |              |
|---------------------------|------------------------------------------|--------------|
| Santé                     | 2 858                                    | 51,2 %       |
| Culture                   | 482                                      | 8,6 %        |
| Égalité des chances       | 392                                      | 7,0 %        |
| Éducation                 | 721                                      | 12,9 %       |
| Social – Précarité        | 424                                      | 7,6 %        |
| Social – Handicap         | 215                                      | 3,9 %        |
| Soin du Vivant            | 243                                      | 4,3 %        |
| Solidarité Territoriale   | 117                                      | 2,1 %        |
| Solidarité Internationale | 60                                       | 1,1 %        |
| Urgence Humanitaire       | 25                                       | 0,4 %        |
| Autre                     | 50                                       | 0,9 %        |
| <b>TOTAL</b>              | <b>5 587</b>                             | <b>100 %</b> |

Quelques exemples d'actions menées :

#### ÉGALITÉ DES CHANCES



bioMérieux met en œuvre une politique en faveur de l'emploi des jeunes en difficulté et de l'égalité des chances, au travers de partenariats avec des associations telles que Sport dans la Ville et Télémaque. Les collaborateurs peuvent assurer au sein de ces associations, des missions de bénévolat pour favoriser l'insertion professionnelle, le soutien pédagogique ainsi que l'accompagnement de projets spécifiques.

bioMérieux s'engage également en faveur des personnes en situation de handicap : soutien à des ateliers d'équithérapie à destination de jeunes (avec la Fondation OVE) et à l'éducation de chiens d'assistance pour les enfants autistes ou les personnes à mobilité réduite.



## AIDE AUX POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES



bioMérieux, aux côtés de plus de 150 autres entreprises de la région lyonnaise, est mobilisée pour soutenir le collectif l'Entreprise des Possibles qui vient en aide aux sans-abri et aux personnes les plus fragiles. Des modalités incitatives ont été mises en place pour faciliter l'engagement des collaborateurs de bioMérieux qui peuvent ainsi se porter volontaires par le don de congés payés et par la réalisation de missions de bénévolat. L'Entreprise des Possibles donne un accès direct aux besoins des associations soutenues par le collectif au travers d'une plateforme digitale.

De plus, bioMérieux a souhaité soutenir deux projets d'utilité publique accompagnés par l'Entreprise des Possibles :

- la rénovation d'un lieu de répit pour des jeunes de 16 à 18 ans en situation de grande exclusion ;
- la pérennisation d'un projet innovant d'hébergement et d'accompagnement destiné aux pères seuls avec les enfants en situation de précarité et d'isolement.

Dans le cadre du soutien à Habitat & Humanisme, les collaborateurs se mobilisent massivement : chaque mois, plus de 40 collaborateurs apportent leur soutien aux équipes salariées et bénévoles d'Échelles Solidaires : liens avec les « passagers », cuisine, repas partagés. Les liens entre bioMérieux et ces lieux destinés à rompre l'isolement des personnes précaires se renforcent ainsi chaque année.

## ACCÈS À LA CULTURE

L'accès à la culture est un axe important du mécénat bioMérieux, qui soutient ainsi des initiatives culturelles au sein des communautés locales où elle est implantée. La Société est mécène du Musée des sciences biologiques Docteur Mérieux, du Musée de Grenoble, du Musée des Confluences et du Musée des Beaux-Arts de Lyon, permettant ainsi l'acquisition d'œuvres d'intérêt patrimonial majeur et l'accès à ces lieux au plus grand nombre.

Depuis de nombreuses années, bioMérieux soutient également différents événements culturels, notamment le Festival de la Chaise Dieu (Haute-Loire – France), un partenariat de plus de 30 ans, le Festival de Musique Baroque de Lyon (Rhône – France) et le Festival Lumière, festival cinématographique organisé chaque année à Lyon (France) par l'Institut Lumière.

## AIDE D'URGENCE



bioMérieux octroie également des fonds à des situations d'urgence internationale de grande ampleur.

Dans un contexte d'accélération des catastrophes naturelles impactant les populations, bioMérieux s'engage aux côtés du Secours Populaire, et ce afin de soutenir leurs actions dans le sud de la Pologne et dans le sud de l'Espagne.

bioMérieux soutient les activités de Bioforce, une association humanitaire lyonnaise née en 1983 sous l'impulsion du Docteur Charles Mérieux, qui avait fait le constat qu'aucune intervention de solidarité n'était possible sans organisation logistique.

Depuis quatre ans, bioMérieux contribue à sauver des vies en mer Méditerranée en soutenant SOS Méditerranée. Nos collaborateurs apportent également leur concours par le biais de collectes redistribuées aux rescapés.



## LA FONDATION MERIEUX

Pour lutter contre les maladies infectieuses dans les pays à ressources très limitées.

Depuis sa création en 1967 par le Docteur Charles Mérieux, la Fondation Mérieux, fondation indépendante reconnue d'utilité publique depuis 1976, lutte contre les maladies infectieuses dans les pays à ressources limitées.

Elle s'est fixée pour objectif de renforcer les capacités de diagnostic biologique souvent insuffisantes dans un grand nombre de pays victimes d'épidémies répétées. Son action privilégie le diagnostic, car il est un élément essentiel de la prise en charge des patients, et également un outil indispensable dans la surveillance et le contrôle des maladies.

La Fondation Mérieux articule son action autour de quatre priorités :

- accroître l'accès des populations vulnérables au diagnostic par le renforcement des laboratoires de biologie clinique dans les systèmes nationaux de santé ;
- renforcer les capacités locales de recherche appliquée par la formation des chercheurs, le développement de programmes collaboratifs et la création de Laboratoires Rodolphe Mérieux, transférés aux acteurs locaux ;
- développer l'échange de connaissances et les initiatives en santé publique en lien avec le Centre des Pensières (Veyrier-du-Lac – France) ;
- agir pour la Mère et l'Enfant dans une approche de santé globale.



## LE FONDS DE DOTATION BIOMÉRIEUX

Pour l'Éducation des enfants de 0 à 8 ans.

Le Fonds de dotation bioMérieux pour l'Éducation a été créé en décembre 2020 et doté par bioMérieux de 20 millions d'euros. Cette organisation sans but lucratif œuvre en faveur de l'égalité des chances avec l'ambition de réduire les inégalités par et dans l'éducation afin que chacun trouve sa place dans le monde. Convaincu que l'éducation est un puissant levier de changement pour générer un impact positif sur le monde, le Fonds de dotation bioMérieux pour l'Éducation soutient des projets dédiés à l'éducation des enfants de zéro à huit ans dans les pays où les équipes de bioMérieux sont présentes. Parce qu'un soutien éducatif apporté aux enfants dès le plus jeune âge permet l'acquisition des savoirs fondamentaux ainsi qu'un développement émotionnel et cognitif essentiel pour leur avenir, le Fonds souhaite notamment financer des projets accompagnant les plus jeunes avec la volonté de leur apporter la confiance, le goût et les moyens d'avancer.

Pour sa mise en œuvre opérationnelle, le Fonds s'appuie sur les salariés de bioMérieux qui peuvent, sur la base du volontariat :

- coordonner plusieurs projets ;
- identifier, parrainer et suivre des projets locaux ;
- prendre part à des initiatives ponctuelles bénévoles ;
- ou simplement soutenir et faire connaître les actions du Fonds.

En 2025, le Fonds de dotation bioMérieux pour l'Éducation poursuit son engagement au service de l'égalité des chances à travers un quatrième appel à projets. Les collaborateurs bioMérieux ont été sollicités pour identifier et inviter de nouvelles associations engagées dans l'éducation des jeunes enfants (0-8 ans) issus de familles à ressources limitées. A travers le monde, 82 projets ont été soumis et 18 projets implantés dans 13 pays ont été sélectionnés pour un montant total de 2,56 millions d'euros. En 2026, le Fonds de dotation bioMérieux pour l'Éducation prévoit de mener 47 projets dans 22 pays.

Le Fonds de dotation a lancé son premier événement solidaire international à destination des collaborateurs de bioMérieux. Organisé du 10 au 23 novembre 2025, cet événement a eu pour objectif de mobiliser tous les collaborateurs pour célébrer la journée internationale des droits de l'enfant et lever 70 000 euros au profit du Fonds de dotation (don de bioMérieux en contrepartie de l'engagement des collaborateurs pour financer des projets en faveur de l'éducation des enfants les plus vulnérables). En complément, les sites vainqueurs de chaque région ont pu décerner un chèque de 5 000 euros à l'association partenaire du Fonds de dotation de leur choix pour un total de 30 000 euros, alloué directement par le Fonds de dotation.

À la connaissance de la Société, aucun incident grave lié aux droits humains (travail forcé, traite des êtres humains ou travail des enfants) ne s'est produit auprès des communautés affectées.

### S3-5 Cibles liées au développement des impacts positifs matériels

Le Conseil d'administration de la Société, sur recommandations de la Direction, a décidé de consacrer tous les ans une part de son chiffre d'affaires à des opérations de mécénat et s'engage à consacrer au moins 1 % du résultat net part du Groupe (année n-1) à des actions de mécénat. À partir de 2026, bioMérieux s'engage à augmenter cet objectif à 1,5 %.

En 2025, bioMérieux a consacré 1,34 % de son résultat net part du Groupe à ces actions de mécénat.

## 3.4.4 Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

### ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes

Les informations concernant les intérêts et points de vue des parties prenantes sont détaillées dans le § 3.2.3 en section ESRS 2 SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes.

## ESRS 2 SBM-3 Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique

L'analyse de double matérialité est détaillée dans le § 3.2.4 en section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Les utilisateurs finaux des produits et services de bioMérieux sont les professionnels de santé opérant dans les laboratoires d'analyses privés et publics.

Les impacts, risques et opportunités matériels identifiés concernant les consommateurs et utilisateurs finaux sont les suivants :

| Description des IRO                                                                                                                                                                                                                | Objectifs établis pour la période 2020-2025                                                                                                                                         | Objectifs à partir de 2026                                                                                                                                                     | Politique                                  | ODD                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Contribution à la santé publique</p> <p><b>I+</b> <i>Amélioration de la prise en charge des patients et protéger la santé des consommateurs face aux maladies infectieuses</i></p> <p><b>Opérations propres CT</b></p>          | <p>Au moins 80 % des antibiotiques référencés en médecine humaine intégrés dans ses solutions d'antibiogramme</p>                                                                   | <p>&gt; 90 % des antibiotiques couverts par nos solutions antibiogrammes</p> <p>+25 % d'activités d'éducation médicale et de professionnels de santé sensibilisés vs. 2023</p> | <p>Raison d'être de bioMérieux</p>         |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p>Contribution à la santé publique</p> <p><b>O</b> <i>Augmentation du besoin de tests diagnostiques pour lutter contre la résistance aux antibiotiques</i></p> <p><b>Opérations propres LT</b></p>                                | <p>+30 % de résultats rendus pour lutter contre l'AMR par rapport à 2019</p>                                                                                                        | <p>+60 % de résultats de diagnostic rendus permettant de lutter contre l'antibiorésistance dans les pays à revenu faible et moyen par rapport à 2023</p>                       |                                            | <p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>                                                                                                                                            |
| <p>Accessibilité des produits et services</p> <p><b>I+</b> <i>Mise à disposition des produits de diagnostic auprès du plus grand nombre</i></p> <p><b>Opérations propres MT</b></p>                                                | <p>Objectif de satisfaction client (score CSAT) : au moins 85 %</p> <p>Multiplier par deux le nombre de collaborations avec les associations de patients en 2025 comparé à 2021</p> | <p>Objectif de satisfaction client (score CSAT) : au moins 85 %</p> <p>Voir aussi S4 Contribution à la santé publique</p>                                                      | <p>Politique Global Health</p>             | <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  <p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>  |
| <p>Santé et sécurité des utilisateurs/clients, qualité des produits</p> <p><b>I-</b> <i>La prise en charge du patient pourrait être affectée par un éventuel défaut de qualité produit</i></p> <p><b>Opérations propres CT</b></p> | <p>Indice qualité de 3/5</p>                                                                                                                                                        | <p>Indice qualité de 3/5</p>                                                                                                                                                   | <p>Système de Management de la Qualité</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p>Santé et sécurité des utilisateurs/clients, qualité des produits</p> <p><b>R</b> <i>Risque de poursuite judiciaire</i></p> <p><b>Opérations propres MT</b></p>                                                                  | <p>Aucune poursuite</p>                                                                                                                                                             | <p>Aucune poursuite</p>                                                                                                                                                        |                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                          |

| Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                | Objectifs établis pour la période 2020-2025 | Objectifs à partir de 2026  | Politique                                                                                              | ODD                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Confidentialité et protection des données<br/>– Consommateurs et utilisateurs finaux</p> <p><b>I-</b> <i>Violation des droits à la protection des données</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>CT</b></p>                             | Aucune violation de données                 | Aucune violation de données |                                                                                                        | <p><b>3</b> BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>                                                                                                                                          |
| <p>Confidentialité et protection des données<br/>– Consommateurs et utilisateurs finaux</p> <p><b>R</b> <i>Atteinte à la réputation et amende en cas de non-respect de la réglementation</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>CT</b></p> | Aucune amende                               | Aucune amende               | Politique Globale de la Sécurité de l'information et Charte sur la protection des données personnelles | <p><b>8</b> TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>  <p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p>  |

⊖ = Impact négatif / ⊖ = Impact négatif potentiel / ⊕ = Impact positif / ⊙ = Opportunité / ⊕ = Risque / ⊗ = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

Ils sont décrits ci-après en introduction des politiques associées.

## S4-1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux

Les paragraphes ci-après décrivent pour chaque enjeu matériel, les impacts, risques et opportunités liés, ainsi que les politiques spécifiques, plans d'actions et indicateurs associés.

### Contribution à la santé publique

**Contexte** : la résistance aux antibiotiques (AMR) est un phénomène naturel. Les bactéries développent des mécanismes de survie face aux antibiotiques destinés à les éliminer. Elles s'adaptent soit par mutation de gènes déjà présents, soit par l'acquisition de nouveaux gènes. Les souches bactériennes résistantes aux antibiotiques acquièrent ainsi un avantage sur celles qui ne le sont pas et qui sont dites « sensibles ». Ce phénomène est accéléré par une utilisation inappropriée ou excessive des antibiotiques tant chez l'homme que chez l'animal, notamment dans le cas des infections virales pour lesquelles les antibiotiques sont inactifs.

Le risque d'être démunis face à des micro-organismes ultrarésistants est aujourd'hui une réalité. La résistance aux antibiotiques est considérée par l'OMS comme l'une des plus importantes menaces pour la santé mondiale. Les projections à 2050 sont alarmantes <sup>(1)</sup> :

- plus de 39 millions de décès d'ici là si rien n'est fait ;
- une baisse de 2 à 3 % du PIB mondial ;
- « un retour à une situation où 40 % de la population pourrait décéder prématurément d'infections impossibles à traiter » <sup>(2)</sup> ;
- des interventions médicales courantes (chimiothérapies, greffes, chirurgies diverses...) deviendront très risquées.

Le diagnostic permet de différencier les infections virales des infections bactériennes. En indiquant rapidement qu'une personne est infectée par un virus et n'a pas besoin d'antibiotiques, leur utilisation globale peut être considérablement réduite en toute

sécurité. À l'échelle du patient, les tests diagnostiques informent sur le pathogène responsable d'une infection ainsi que sur les antibiotiques les plus adaptés pour traiter cet agent infectieux. Ils étayent la décision médicale en déterminant si un antibiotique est nécessaire, en personnalisant l'antibiothérapie et en permettant un suivi optimisé du traitement.

Le plan d'action mondial de 2015 sur la résistance aux antimicrobiens (AMR) souligne la nécessité de renforcer la base de preuves sur l'AMR et l'utilisation des antimicrobiens (AMU) grâce à la surveillance et à la recherche. GLASS, le premier système mondial de surveillance, collecte et rapporte des données nationales officielles sur l'AMR et l'AMU chez l'homme depuis 2016. Il comprend plusieurs modules, tels que la surveillance de l'AMR chez les pathogènes courants, des enquêtes nationales périodiques, la détection précoce de nouvelles AMR et la surveillance de l'AMU. GLASS informe les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du Programme général de travail (*General Programme of Work*, GPW 13) de l'OMS. En décembre 2022, 127 pays, territoires et zones contribuaient aux données de GLASS, accessibles sur son tableau de bord.

**Enjeu** : la mission de bioMérieux est de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients et à la protection de la santé des consommateurs face aux maladies infectieuses en répondant à des enjeux de santé publique majeurs tels que la résistance aux antibiotiques, le sepsis et la lutte contre les pathogènes émergents. En effet, les tests de diagnostic apportent des informations essentielles aux cliniciens pour prendre des décisions éclairées tout au long du parcours de soin des patients.

**Impact** : les solutions de diagnostic de bioMérieux ont un impact positif sur la santé car elles permettent de lutter contre les maladies infectieuses en améliorant la prise en charge des patients et en protégeant la santé des consommateurs.

(1) GBDs 2021 Antimicrobial resistance Collaborators Lancet 2024 : [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(24\)01867-1](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(24)01867-1)

(2) The King's Fund, What if antibiotics stopped working? Article écrit en 2017 (<https://www.kingsfund.org.uk/insight-and-analysis/long-reads/nhs-if-antibiotics-stopped-working>).

**Opportunité** : la résistance aux antibiotiques augmentant fortement en raison d'un usage excessif et inapproprié des antibiotiques, préserver leur efficacité est devenu critique. Le rôle du diagnostic est déterminant pour la préservation de ces traitements et vient renforcer la mission de santé publique de bioMérieux, son attractivité et sa notoriété.

La mise en place de politiques de bon usage des antibiotiques, appelée AMS en anglais (*Antimicrobial stewardship*) est un outil essentiel pour lutter contre l'AMR<sup>(1)</sup>. C'est dans cette perspective que s'inscrit le rôle déterminant du diagnostic *in vitro*.

À l'échelle de la communauté, le diagnostic est le seul outil capable de fournir des données de surveillance (humaines, vétérinaires et environnementales), pour suivre l'état et la progression de la résistance aux antibiotiques et ainsi construire et actualiser les recommandations de bon usage des antibiotiques.

Le dépistage des patients porteurs d'agents pathogènes résistants aux antibiotiques permet aussi de prendre des mesures d'isolement appropriées pour limiter leur propagation.

Le diagnostic est utilisé dans le cadre d'essais cliniques pour les nouveaux antibiotiques afin de s'assurer que les patients recrutés sont infectés par l'agent pathogène ciblé par le nouveau traitement, rendant ces essais plus efficaces, moins coûteux, plus rapides et plus faciles à analyser.

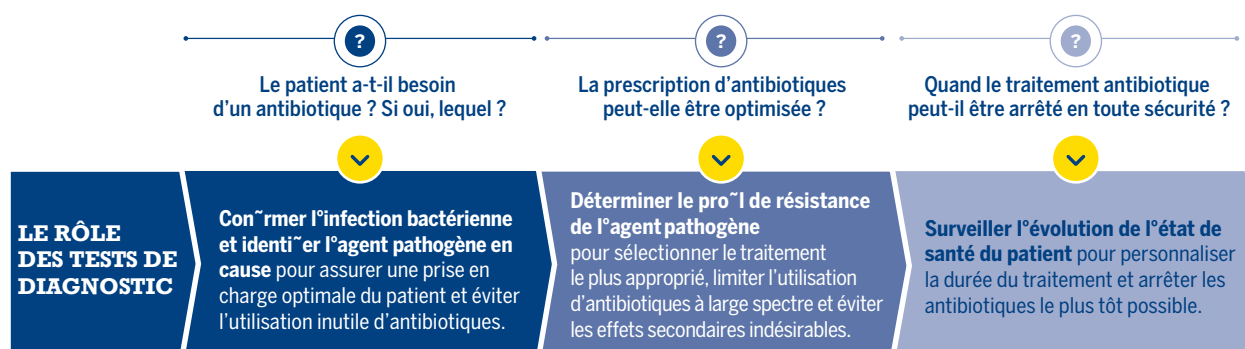
**Politique** : la politique se base sur la Raison d'être de bioMérieux exposée en introduction du présent chapitre.

**Gouvernance** : un groupe de travail AMR a été renforcé en 2024. Il vise à accélérer l'impact de bioMérieux dans le domaine de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et à accroître son leadership dans ce domaine. Ce groupe d'experts est copiloté par les fonctions Marketing et Affaires publiques et gouvernementales qui portent les deux piliers structurant ses actions de sensibilisation :

- sur la valeur médicale et économique des solutions de diagnostic des maladies infectieuses ;
- sur le diagnostic comme élément clé de la lutte contre l'AMR auprès des décideurs du domaine de la santé. Ce groupe de travail inclut différents experts des départements Affaires médicales, R&D, Market access, Santé globale, Communication et les représentants de la Société par grande région géographique afin d'assurer la cohérence de stratégie et d'exécution. Il rapporte au Comité de Direction et se réunit tous les trimestres.

**Actions mises en œuvre** : leader mondial en microbiologie et pionnier dans le domaine du diagnostic des maladies infectieuses, bioMérieux est un acteur de premier plan dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Le développement de tests à haute valeur médicale est une priorité pour bioMérieux (cf. § 1.3 Stratégie).

L'offre de diagnostic *in vitro* de bioMérieux est la plus complète du marché pour combattre la résistance antimicrobienne, grâce à des tests pour l'identification des agents pathogènes et la détection de leur profil de résistance et de sensibilité aux antibiotiques (cf. § 1.2.3.1).



## Impact sur la santé

**Réalisations et objectifs** : bioMérieux évalue son impact sur la santé en suivant le nombre de résultats rendus aux cliniciens permettant d'influencer la prescription d'antibiotiques. L'objectif est de contribuer à réduire l'utilisation inappropriée de ces traitements et de préserver leur efficacité aujourd'hui et pour les générations futures.

bioMérieux a pris l'engagement d'augmenter de 30 % à horizon 2025 vs 2019, le nombre de résultats rendus pour lutter contre l'AMR. En 2025, bioMérieux a augmenté de 21 % le nombre de résultats rendus permettant aux cliniciens de prendre des décisions éclairées pour lutter contre la résistance aux traitements antibiotiques. À horizon 2028, bioMérieux s'est fixé pour objectif d'augmenter de 60 % le nombre de résultats de diagnostic rendus permettant de lutter contre l'antibiorésistance dans les pays à revenu faible et moyen par rapport à 2023.

En outre, les solutions d'antibiogramme produites par bioMérieux apportent des informations essentielles aux cliniciens pour ajuster l'antibiothérapie selon le profil de résistance des bactéries et leur niveau de sensibilité à ces traitements. bioMérieux a donc pris l'engagement qu'au moins 80 % des antibiotiques référencés en médecine humaine soient intégrés dans ses solutions d'antibiogramme. En 2025 : 92,4 % d'antibiotiques couverts par les solutions de bioMérieux selon la référence Eucast, et 96,3 % vs 94,5 % en 2024 selon la référence CLSI Tier I à Tier IV. Forte des résultats obtenus, la Société a augmenté le seuil de cet objectif à 90 % à partir de 2026.

**Définition et mode de calcul des indicateurs** : cet indicateur fait référence au nombre de résultats patients provenant des solutions de diagnostic de bioMérieux. Ces résultats fournissent des informations essentielles aux cliniciens pour leur permettre de prendre des décisions éclairées et de faire un usage approprié des antibiotiques. Il est exprimé en pourcentage d'augmentation de résultats rendus par rapport à l'année de référence (2019).

(1) WHO 1024 (World Health Organization) : Commitments to Responsible Use of Antimicrobials in Humans : <https://web.archive.org/web/20150402144927/http://www.who.int/drugresistance/events/Oslomeeting/en/>

## Accessibilité des produits et services

**Enjeu :** l'enjeu est de faciliter l'accès aux solutions de diagnostic de bioMérieux aux pays à faible revenu. Il concerne également les pratiques de marketing éthiques (par exemple, prix équitables, concurrence et publicité) et les pratiques en matière de bioéthique.

**Impact :** la mise à disposition des produits de diagnostic de bioMérieux auprès du plus grand nombre a un impact positif sur l'amélioration de la santé publique.

## Accès à un diagnostic de qualité

**Contexte :** bioMérieux dispose d'une équipe spécifique *Global Health* qui collabore sur des projets bénéficiant de financements internationaux dédiés au renforcement des systèmes de santé, principalement pour l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine. En parallèle, les activités d'affaires publiques et gouvernementales menées par bioMérieux visent à favoriser l'accès au diagnostic pour tous les patients (cf. § 3.5.1 section G1-5).

**Politique :** la politique déployée s'inscrit dans le respect des droits humains à travers notamment l'engagement pour le soutien des principes des Nations Unies décrits dans le § 3.2.3 en section SBM-1.

L'organisation *Global Health* applique des principes de fonctionnement permettant de répondre aux besoins de ces pays, notamment une politique de prix spécifique permettant de favoriser l'accès à des solutions de diagnostic de qualité. Les solutions proposées dans le cadre de ces contrats bénéficient des mêmes standards de qualité et de services et sont constituées des mêmes produits que ceux commercialisés par bioMérieux dans les autres pays.

Les équipes *Global Health* sont soumises aux mêmes règles de respect du Code de bonne conduite et du Manuel anti-corruption déployées par bioMérieux auprès de l'ensemble de ses collaborateurs. Les partenaires qui financent les projets d'accessibilité aux solutions de diagnostic de bioMérieux sont également tenus de respecter les Pratiques d'affaires applicables aux tiers <sup>(1)</sup>.

**Gouvernance :** l'équipe *Global Health* rapporte à la Direction marketing du Groupe. Elle interagit avec des grands comptes et des partenaires stratégiques au niveau mondial, principalement dans le cadre de demandes ponctuelles (demande de devis, appel d'offres...) liées à la mise en place de ces programmes de santé par les organismes d'approvisionnement des financeurs internationaux.

Pour certains organismes l'interaction se fait à travers des accords-cadres avec ces organismes d'approvisionnement.

Une fois les demandes de consultations renseignées, elles sont validées par ces organismes avec les pays récipiendaires pour démarrer l'approvisionnement.

## Actions mises en œuvre :

Les exemples ci-dessous illustrent différentes actions mises en œuvre par bioMérieux pour répondre à l'enjeu d'accès à un diagnostic de qualité :

- la Société a été choisie par le *Fleming Fund* comme partenaire dans le cadre d'un programme d'investissement britannique

Au-delà de son portefeuille de solutions, la contribution de bioMérieux se concrétise par plusieurs initiatives définies ci-après.

doté de 265 millions de livres sterling pour lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans 21 pays à ressources limitées. bioMérieux, choisie pour la performance de ses solutions de diagnostic, sa capacité d'organisation dans les pays ciblés et son expertise dans la formation des professionnels de santé à la microbiologie et à la résistance aux antibiotiques, devient ainsi responsable du déploiement de ses solutions dans 15 pays de ce programme. Dans chacun de ces pays, un laboratoire clinique et un laboratoire vétérinaire de référence ont été équipés avec les systèmes VITEK® MS, VITEK® 2 et MAESTRIA™. Depuis 2021, bioMérieux a équipé des laboratoires au Laos, Malawi, Népal, Tanzanie, Sénégal, Eswatini, Zambie, Zimbabwe, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Nigeria, Sierra Leone et Vietnam. En 2024, le ministère de la Santé du Malawi, bioMérieux et Pfizer ont établi une collaboration multisectorielle inédite pour renforcer les capacités publiques dans le bon usage des antibiotiques et améliorer la lutte contre l'AMR à travers des actions concrètes de prévention, de contrôle des infections, de diagnostic, de surveillance et de formation des professionnels de santé. Dans ce cadre, bioMérieux équipera les laboratoires du Malawi avec des solutions digitales avancées de diagnostic et de surveillance ;

- en janvier 2025, bioMérieux a fait l'acquisition de Neoprospecta, basée à Florianópolis au Brésil qui vient renforcer la capacité de bioMérieux à proposer des solutions de nouvelle génération en microbiologie, génomique, science des données, bio-informatique et numérique, afin de passer d'une simple communication des résultats de tests à la production de données utiles et d'informations exploitables pour les industries. Cette solution, dont la première phase de déploiement permettra d'accroître les capacités en matière de données génomiques au Brésil et en Amérique latine, permet aux industriels des secteurs agro-alimentaire et pharmaceutique de prendre de meilleures décisions, plus rapidement et en étant mieux informés, afin d'améliorer les programmes de contrôle qualité et de protéger la santé des consommateurs ;
- en novembre 2025, bioMérieux a renforcé son héritage au Brésil en officialisant le transfert du site de Jacarepaguá à Fiocruz avec un accord renouvelable de droits d'usage de dix ans. L'installation fait désormais partie de Bio-Manguinhos/Fiocruz en tant que Centre de Recherche, Développement et Innovation en Diagnostic – bioMérieux & Fiocruz à Rio de Janeiro. La relation entre bioMérieux et Fiocruz a commencé dans les années 1970, lors de l'épidémie de méningite au Brésil. La famille Mérieux avait alors produit des millions de doses de vaccins en un temps record pour aider à immuniser la population et soutenir l'une des réponses de santé publique les plus importantes de l'histoire du pays. Cinquante ans plus tard, bioMérieux a réaffirmé cet engagement en transférant le campus de production. Cette mesure vise à renforcer la capacité du Brésil à produire des diagnostics essentiels pour le Système de Santé Unifié (système de santé publique brésilien) et à répondre aux défis sanitaires futurs de manière autonome ;
- bioMérieux s'appuie sur des distributeurs pour faciliter l'accès mondial au diagnostic. Ce vaste réseau de partenaires permet de servir 160 pays. La politique, la gouvernance et les actions mises en œuvre auprès du réseau de distributeurs sont décrites dans le § 3.5.1 en section G1-2.

(1) <https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/03---healthcare-ecosystem/business-principles-third-parties--october-2023-update/042022%20-%20Att%203%20-%20PRATIQUES%20D%E2%80%99AFAIRES%20APPLICABLES%20AUX%20TIERS-%20fr.pdf.coredownload.pdf>



### Aurobac Therapeutics entre en phase de développement clinique

Fondée en 2022 par bioMérieux, Boehringer Ingelheim et Evotec, Aurobac Therapeutics déploie un portefeuille de recherche et développement de candidats-médicaments innovants pour combattre les infections bactériennes graves et résistantes, notamment les pneumonies nosocomiales et leurs complications, comme la septicémie et le choc septique.

Fort d'une équipe de 30 collaborateurs et d'un réseau international d'experts scientifiques et cliniques, Aurobac s'est rapidement imposé comme un acteur majeur dans la lutte contre l'antibiorésistance. L'entreprise promeut une approche médicale intégrée, combinant diagnostic et thérapie, pour révolutionner la prise en charge des patients en réanimation et mieux contrer les infections résistantes.

En 2025, Aurobac a lancé une première étude de phase 1 pour son composé ATX101, en partenariat avec Boehringer Ingelheim, ciblant spécifiquement le choc septique. Parallèlement, l'entreprise a intensifié ses recherches exploratoires et précliniques pour découvrir de nouveaux antibiotiques actifs contre les bactéries à Gram négatif.

### Formation des professionnels de santé et sensibilisation du public à l'importance du bon usage des antibiotiques

La Société développe une gamme de manuels éducatifs en libre accès sur des sujets liés à la résistance aux antibiotiques et à l'utilisation appropriée des antibiotiques. Ces manuels pratiques sont disponibles en anglais sur le site Internet de bioMérieux <sup>(1)</sup>.

Des bourses d'études sont également accordées à des sociétés scientifiques pour des activités d'éducation médicale (ESCMID, ISID, ESICM, Africa CDC, ASEAN).

De plus, bioMérieux soutient une cinquantaine de sessions de formation continue certifiantes, à destination des professionnels de la santé (webinaires et ateliers).

En 2023, Méérieux Université a créé la Fresque de l'Antibiorésistance®, en collaboration avec les experts de bioMérieux. Cette fresque est destinée à sensibiliser les collaborateurs du Groupe et le grand public au problème de santé publique mondial que représente la résistance aux antibiotiques.

**Résultat :** en 2025, 477 collaborateurs de bioMérieux ont été formés, portant le nombre total de collaborateurs ayant suivi cette formation depuis le lancement en 2023 à 1 802, ainsi que des collaborateurs de l'Institut Méérieux et de quelques groupes extérieurs (une équipe de professionnels de santé d'un hôpital, une société du secteur des télécoms, une école...).

Une version pour les enfants (de dix à quatorze ans) a été créée et testée auprès d'un public de collégiens en 2025 avec des retours très positifs.

### Soutien d'une étude mondiale unique de prévalence sur l'utilisation des antibiotiques (Global Point Prevalence Survey – Global-PPS)

Coordonnée par le Pr Erika Vlieghe et le Dr Ann Versporten de l'Université d'Anvers (Belgique), cette étude d'envergure fournit des informations clés sur l'utilisation des antibiotiques et la résistance bactérienne dans les hôpitaux. bioMérieux en est l'unique sponsor privé. En 2025, elle a fêté son 11<sup>e</sup> anniversaire et plus de 100 pays y ont participé, impliquant plus de 1 600 hôpitaux et plus de 600 000 patients. De plus, cette méthodologie a été intégrée comme pilier clé dans le nouveau projet européen DRIVE AMS, qui vise à améliorer l'utilisation

prudente des antimicrobiens et à renforcer la surveillance de l'AMR dans 60 hôpitaux de quatre pays (Grèce, Portugal, Roumanie et Lituanie).

En participant régulièrement à cette enquête, chaque hôpital peut évaluer ses performances et comparer ses pratiques avec celles des autres sites afin de les améliorer. Dans certains cas, l'enquête a donné lieu à des programmes d'amélioration nationaux.

En outre, le nouveau module « ambulatoire » a vu son utilisation accélérée. La Global-PPS a fait l'objet de plus de 60 publications scientifiques, notamment dans le *Lancet Global Health* <sup>(2)</sup>, et est aujourd'hui reconnue par les organisations internationales telles que l'OMS, Médecins sans frontières, le CDDEP (*Center For Disease Dynamics, Economics & Policy*), l'IDSA (*Infectious Diseases Society of America*) et la BSAC (*British Society for Antimicrobial Chemotherapy*). Les résultats de ces travaux ont été valorisés à travers plus de cinq publications <sup>(3)</sup> et plusieurs interventions lors de congrès au cours de l'année. Cette année l'OMS-PPS et le Global-PPS ont officiellement annoncé au congrès de l'ECCMID vouloir converger vers un protocole unique à l'échelle mondiale, mettant ainsi en valeur la légitimité et la qualité de ce travail pionnier pour lequel bioMérieux est le seul sponsor.

### Actions au sein de consortiums industriels

La Société s'est associée au lancement de l'AMR *Industry Alliance*, un consortium visant à conduire et mesurer les progrès du secteur industriel dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques. bioMérieux siège au Conseil d'administration de l'AMR *Industry Alliance* au titre de représentant de l'industrie du diagnostic.

Démarré en 2019, VALUE-Dx est un projet paneuropéen unique qui vise à apporter les preuves scientifiques de la valeur médicale, technologique et économique du diagnostic *in vitro* pour une utilisation plus raisonnée des antibiotiques et lutter contre l'antibiorésistance. Le projet est mené par un consortium de recherche public-privé réunissant 26 partenaires et coordonné par l'Université d'Anvers, bioMérieux et le Wellcome Trust. VALUE-Dx est financé pour moitié par la Commission européenne et comprend deux essais cliniques, dont un co-dirigé par bioMérieux, nommé ADEQUATE (*Advanced Diagnostics for Enhanced Quality of Antibiotic prescription in respiratory Tract infections in Emergency rooms*). Cet essai utilise les tests BIOFIRE® Respiratoire 2.1 plus et BIOFIRE® Pneumonie pour démontrer l'impact des tests diagnostiques syndromiques sur la prise en charge des infections respiratoires sévères aux urgences. ADEQUATE se focalise sur la population pédiatrique. L'étude ADEQUATE a inclus 528 enfants, et a ainsi contribué à la constitution d'une banque d'échantillons cliniques, répartie sur neuf sites hospitaliers dans six pays européens. Elle confirme que l'intégration de tests de diagnostic syndromique rapide dans les services d'urgence pédiatriques :

- améliore la qualité des soins. En particulier, les cliniciens ont pu prendre des décisions thérapeutiques plus rapidement, souvent dans les 2 à 3 heures suivant l'admission ;
- réduit significativement, de 20 à 30 %, l'usage inapproprié des antibiotiques et contribue donc à la lutte contre la résistance antimicrobienne ;
- est bien acceptée par les cliniciens.

Dans le domaine de la gestion des données, le projet a récemment permis de définir et tester un concept de collecte de données d'antibiorésistance issues d'une fédération de laboratoires, où leur sécurité et confidentialité sont maximisées.

(1) <https://www.biomerieux.com/corp/en/educational-support.html>

(2) *The Lancet Global Health* est une revue scientifique médicale britannique de renommée mondiale.

(3) Disponibles sur le site <https://www.global-pps.com/fr/peer-reviewed-articles/>



### Soutien à des initiatives internationales

La Société soutient de nombreuses initiatives d'aide à la lutte contre la résistance bactérienne dans les différents pays où elle est implantée.

Ainsi, bioMérieux participe chaque année à la Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens, une initiative de l'OMS. Dans ce cadre, bioMérieux met en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation à l'attention des professionnels de santé, du grand public et de ses collaborateurs, pour une utilisation plus raisonnée des antibiotiques.

### Mise en place de Centres d'Excellence AMS (Antimicrobial Stewardship)

bioMérieux a sélectionné plusieurs hôpitaux parmi ses partenaires historiques pour y installer des Centres d'Excellence AMS, dédiés à la bonne gestion des antibiotiques. Dans les établissements concernés, dont les laboratoires bénéficient déjà d'équipements bioMérieux, les collaborateurs de bioMérieux s'engagent aux côtés des professionnels de santé pour ralentir la propagation de la résistance aux antimicrobiens et promouvoir le bon usage des antibiotiques.

En s'appuyant sur les données des résultats diagnostiques, les équipes contribuent à améliorer les pratiques, à réduire les délais d'exécution et à faciliter la routine du laboratoire, montrant ainsi toute la valeur médicale et économique du diagnostic dans la lutte contre l'antibiorésistance.

Chaque Centre d'Excellence est accompagné par une équipe transversale dédiée qui gère la relation avec les hôpitaux participants. Ces équipes sont composées de collaborateurs de différentes fonctions telles que le marketing, les affaires médicales, les systèmes d'information, le service clients, la finance, ainsi que les affaires juridiques & intégrité.

Avec ces Centres d'Excellence, bioMérieux veut mettre en avant les avantages d'une approche globale, intégrant des solutions DATA/IT, du conseil en organisation de laboratoire et de la formation médicale en complément des solutions diagnostiques. Dans la pratique, les équipes s'adaptent aux réalités de chaque établissement en construisant des partenariats sur mesure, pour une durée de trois ans.

**Résultat :** le tout premier Centre d'Excellence a été créé en 2021 en Chine, dans l'hôpital Zhujiang. À ce jour, 16 Centres d'Excellence ont été créés à travers le monde. Ces centres présentent des caractéristiques variées, notamment en termes de type d'établissement (privé/public), de niveau de maturité, de situation géographique, et de taille.

### Engagement envers les communautés scientifiques locales

bioMérieux soutient et développe des programmes de formation médicale continue à destination des professionnels de la santé.

Ces programmes permettent d'enrichir à la fois les connaissances scientifiques et les compétences médicales, pour le bénéfice des patients.

En 2025, ce sont plus de 2 490 événements d'éducation médicale auxquels bioMérieux a contribué pour sensibiliser les professionnels de santé sur le rôle et la valeur du diagnostic dans le parcours de soins. Ces activités peuvent être développées en collaboration avec des experts de premier plan. bioMérieux soutient aussi des programmes indépendants créés par des sociétés savantes par le biais de subventions à caractère éducatif avec, à titre indicatif et de façon non exhaustive, ESCMID (*European Society of Clinical Microbiology and Infectious Diseases*), ESCIM (*European Society of Intensive Care Medicine*), GHIG (*Global HealthImpact Group*) ou ISID (*International Society of Infectious Diseases*).

**Résultat :** au total, en 2025, plus de 290 000 professionnels de santé, notamment des cliniciens, des spécialistes de laboratoire et des pharmaciens, ont bénéficié de ces activités d'éducation médicale indépendantes et soutenues ou développées par bioMérieux.

**Objectif :** à horizon 2028 bioMérieux s'est fixé pour objectif d'augmenter de 25 % le nombre d'activités d'éducation médicales et de professionnels de santé sensibilisés.

### Marketing Éthique

**Politiques :** le Code de bonne conduite rappelle que le but ultime des interactions de bioMérieux avec les professionnels de santé est d'améliorer la qualité des soins aux patients et la santé publique.

Ainsi, bioMérieux s'engage à :

- respecter l'ensemble des lois et les réglementations locales concernant la promotion et le marketing envers les professionnels de santé, les règles de bonne conduite du secteur (telles que promues par Advamed et Medtech) et les principes du Manuel de prévention de la corruption ;
- informer les professionnels de santé sur les produits de bioMérieux avec exactitude, transparence et loyauté ;
- promouvoir ses produits uniquement selon les indications d'utilisation locale approuvées et conformément à la législation du pays ;
- mener ses interactions avec les professionnels de santé avec intégrité, ne jamais offrir ou fournir un produit afin de les influencer de manière inappropriée dans sa prescription et lutter contre la corruption sous quelque forme que ce soit ;
- se conformer impérativement aux législations nationales en vigueur obligeant à consigner et reporter au gouvernement tout transfert de valeur de la Société à un professionnel de santé ;
- organiser la comparaison des produits de la Société avec les produits de la concurrence de manière équitable, étayée et conforme à toutes les lois et réglementations applicables ;
- faire en sorte que les produits ou services de la Société ne soient pas étiquetés ou commercialisés de manière à les confondre avec ceux de ses concurrents et que les produits, services et collaborateurs des concurrents ne soient jamais dénigrés ;
- prendre en compte, du mieux possible, les enjeux environnementaux et sociétaux de ses activités et leurs conséquences ;
- respecter le droit à la vie privée, le droit de propriété et le droit d'accès aux informations confidentielles.

**Gouvernance :** pour répondre aux exigences éthiques associées à son activité, l'équipe Marketing collabore étroitement avec les autres fonctions du Groupe, notamment les départements Affaires médicales, les Affaires réglementaires, les Affaires juridiques et Éthique et Conformité.

**Actions mises en œuvre :** bioMérieux s'engage au quotidien au sein de ses équipes Marketing, à adopter des pratiques éthiques. Cela commence par la transparence, en interdisant les déclarations trompeuses et la publicité mensongère et en luttant contre l'utilisation des produits *off label* c'est-à-dire en dehors des performances revendiquées et présentées dans les instructions d'utilisations. Dès la conception des produits, l'entreprise prend en compte les attentes des professionnels de santé pour mieux répondre aux besoins des patients et améliorer la santé publique. Ainsi, les performances des produits commercialisés répondent aux attentes des professionnels de laboratoires (les principaux utilisateurs de tests de diagnostic *in vitro*) et la documentation produits correspond exactement au cadre d'utilisation validé par bioMérieux.

En outre, bioMérieux met en œuvre des programmes de formation sur l'utilisation appropriée des tests de diagnostic *in vitro* destinés aux professionnels de santé et sensibilise le public à l'importance du diagnostic (pour une utilisation ciblée et au bon moment), notamment à travers ses initiatives de lutte contre la résistance aux antibiotiques.

### Bioéthique et conformité en matière de recherche

**Contexte** : lors de la conduite de recherches, l'utilisation d'échantillons biologiques et de données cliniques associées provenant des participants à la recherche nécessite une conformité stricte pour les protéger et maintenir la validité des résultats de recherche. La confidentialité des données (cf. § 3.5.1 section Confidentialité et protection des données) est un autre pilier de la conformité en matière de recherche, nécessitant des mesures robustes pour protéger les droits des patients et pour sauvegarder les informations sensibles des patients contre tout accès non autorisé ou toute violation.

Le rôle de bioMérieux en tant que promoteur implique de superviser l'adhésion à ces normes de conformité, tandis que les biologistes et médecins (professionnels de santé) collaborent en tant que partenaires, apportant leur expertise et assurant le lien avec les patients. Ainsi, toutes les activités de recherche respectent les normes éthiques et scientifiques les plus élevées.

La réflexion bioéthique est essentielle à chaque étape de ce processus, fournissant un cadre pour aborder les enjeux éthiques de la recherche biomédicale. Elle guide la prise de décision et crée un environnement où la dignité, les droits et le bien-être des participants à la recherche sont prioritaires. L'interaction entre ces divers acteurs, rôles et principes établit un système solide qui supporte l'intégrité de la recherche dans le diagnostic *in vitro* et contribue à l'amélioration de la prise en charge des patients.

**Enjeu** : la conformité en matière de recherche dans le domaine du diagnostic *in vitro* est un domaine multifacette qui assure l'intégrité et la conduite éthique des activités de recherche impliquant la personne humaine.

**Politiques** : l'adhésion aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) et à la Déclaration d'Helsinki est primordiale, car ces normes fournissent un cadre pour protéger les droits, la sécurité et le bien-être des sujets. En parallèle, bioMérieux a publié sa charte bioéthique en 2025, elle est accessible à l'ensemble des collaborateurs et des partenaires de bioMérieux sur son site internet. Ce document constitue un cadre de référence en recherche pour garantir le respect de la dignité humaine, la transparence, en particulier lors de l'accès à des échantillons biologiques ou aux données des personnes participant à la recherche. À travers ce document bioMérieux souhaite favoriser une culture de responsabilité bioéthique, instaurer la confiance avec ses partenaires et les participants à la recherche, tout en apportant une contribution significative à la communauté mondiale de la santé. Cette charte garantit que toutes les personnes impliquées dans la recherche au sein de bioMérieux sont conscientes de leurs responsabilités éthiques et sont en mesure de les respecter. Elle s'adresse à tous les collaborateurs impliqués dans la recherche, en particulier les équipes R&D et Affaires Médicales, ainsi qu'aux partenaires externes (investigateurs, mais aussi Comités d'éthique, autorités réglementaires...).

**Gouvernance** : l'équipe de conformité en matière de recherche a été créée en 2021, elle a rejoint le groupe Affaires juridiques & Intégrité début 2024. Cette équipe veille à ce que nos produits de diagnostic *in vitro* ne soient pas seulement scientifiquement robustes mais aussi conçus éthiquement, en respectant les principes éthiques clés tels que l'intégrité, la bienfaisance, la non-malfaisance, l'autonomie, la confidentialité et la justice.

**Actions mises en œuvre** : le programme de conformité en matière de recherche de bioMérieux place la sécurité et le bien-être des patients au premier plan. En intégrant des considérations éthiques dans chaque phase de la recherche, y compris le développement des produits et l'exécution des études, bioMérieux s'engage à respecter les règles de bioéthique dans toute son organisation.

Les collaborateurs, allant de la R&D aux Affaires Cliniques et Médicales, sont formés aux principes de la bioéthique et sont tenus d'adhérer aux normes bioéthiques en vigueur. En collaboration avec des entités de recherche privées et académiques telles que les hôpitaux et les laboratoires, dans le monde entier, bioMérieux s'aligne sur ces principes avant d'impliquer des patients ou des volontaires.

Pour assurer l'application de la Charte bioéthique au quotidien, un programme de formation dédié a été déployé auprès des personnes concernées, complété par un plan de suivi permettant d'évaluer la mise en œuvre et d'identifier les axes d'amélioration. Enfin, nous invitons toutes les parties prenantes à partager cette charte avec leurs partenaires afin de renforcer une culture commune d'intégrité et d'innovation responsable.

**Objectif** : l'ensemble de ces actions concernant l'accessibilité des produits fait l'objet de suivis et d'objectifs spécifiques en interne. Pour 2025, la Société n'a pas fixé d'objectif consolidé pour cet enjeu. Un nouvel objectif a été déterminé et sera suivi à partir de 2026. Il est décrit en section S4-1.

### Santé et sécurité des utilisateurs et qualité des produits

**Contexte** : bioMérieux s'engage à garantir la qualité et la sécurité de ses produits et ainsi protéger la santé des patients et des consommateurs. La Société répond aux réglementations et standards les plus exigeants du marché et veille à ce que ses partenaires, en amont et en aval de sa chaîne de production, respectent les mêmes degrés d'exigence. Cette attention est d'autant plus importante dans un contexte réglementaire qui évolue rapidement à l'échelle locale et internationale, engendrant une hausse du nombre de réglementations à suivre et une complexité accrue pour répondre à l'ensemble de ces exigences (cf. § 1.4).

**Enjeu** : bioMérieux maintient un niveau de qualité et de sécurité qui répond aux normes les plus exigeantes pour ses produits. Les utilisateurs de ses solutions de diagnostic sont des professionnels de santé opérant au sein des laboratoires d'analyses privés et publics partout dans le monde pour améliorer la prise en charge des patients. Ses produits contribuent aussi à la protection de la santé des consommateurs lorsqu'ils sont appliqués au contrôle microbiologique dans le contexte industriel.

**Impact** : un défaut de qualité produit pourrait entraîner une erreur de diagnostic impactant la prise en charge du patient.

**Risque** : un défaut de qualité produit pourrait affecter la prise en charge du patient et éventuellement générer des poursuites judiciaires avec les coûts associés. (cf. § 2.2.1.4).

**Politiques** : sous l'impulsion de l'augmentation constante et l'expansion géographique de sa base installée d'instruments, bioMérieux augmente sa vigilance quant à la robustesse de son système de management de la qualité, sa capacité à détecter et corriger d'éventuels problèmes liés à la qualité de ses produits et à assurer la maintenance préventive de ses instruments.

Le système de Management de la Qualité est documenté dans un manuel global de la qualité. Ce document encadre la politique qualité de bioMérieux et décrit les activités de la Société depuis la conception des produits jusqu'à la livraison, l'installation et le service après-vente. Pour être au plus près des besoins clients et des organismes réglementaires, chaque filiale, site de production et site de R&D bénéficie, en complément du manuel global de la qualité, de dispositions spécifiques.

**Gouvernance :** bioMérieux a mis en place une Direction qualité globale dont la mission est d'assurer la mise en œuvre d'un système de management visant à garantir le respect des normes de qualité en vigueur et les exigences réglementaires. Un département Assurance qualité dans chaque site et filiale est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production et de distribution. Sa mission inclut la surveillance après la mise sur le marché et le suivi des réclamations clients et rappels de produits.

La mise en œuvre efficace du système de management de la qualité relève de la responsabilité de la Direction qualité. Celle-ci est organisée autour de la chaîne de valeur du produit et répond aux enjeux de chaque fonction. Elle a pour mission de délivrer des produits et des services de haute qualité, sûrs et efficaces pour les clients et les patients.

Elle coordonne l'innovation continue des processus métiers en responsabilisant les collaborateurs, en mesurant les risques, et en collaborant avec les fonctions, les parties prenantes internes et externes tout en anticipant les attentes clients et réglementaires.

**Actions mises en œuvre :** bioMérieux porte une attention particulière au respect des réglementations et des normes de qualité. Des réglementations spécifiques s'appliquent à chaque catégorie de produits :

- les dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, utilisés pour les analyses médicales chez l'humain (au sein des laboratoires de biologie médicale, privés et hospitaliers), sont soumis à des réglementations nationales ou internationales qui leur sont spécifiques. Ces réglementations portent sur l'efficacité, les performances et la sécurité des dispositifs ;
- les réactifs destinés aux clients industriels (industries pharmaceutique, cosmétique et agroalimentaire) pour le contrôle microbiologique doivent respecter des normes en fonction de la nature des contrôles et des exigences spécifiques des clients (pharmacopée, normes type COFRAC, ISO...). Les réglementations applicables à ce type de produits sont celles des produits industriels et/ou de grande consommation et portent essentiellement sur la sécurité des produits.

Les filiales et les sites de production sont régulièrement inspectés et audités avec des objectifs différents et complémentaires par :

- les autorités réglementaires (FDA, ANSM, etc.) qui autorisent notamment la mise sur le marché des dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro*, les organismes qui agissent pour le compte de ces autorités, les organismes certificateurs qui vérifient la conformité aux normes ISO 9001, ISO 13485 et aux réglementations faisant partie du programme commun MDSAP (*Medical Device Single Audit Program* regroupant les référentiels des pays suivants : États-Unis, Canada, Japon, Brésil et Australie), ou aux réglementations nationales applicables ;
- certains clients, notamment dans le domaine industriel, qui s'assurent que les produits et procédures de la Société sont conformes aux normes réglementaires en vigueur, ainsi qu'à leurs propres normes et exigences ;
- la Société, par des auditeurs internes qualifiés selon un programme élaboré chaque année, pour identifier les marges de progrès de son organisation.

Les filiales sont, pour la plupart, certifiées ISO 9001. Les principaux sites de fabrication de systèmes de diagnostic *in vitro* de la Société sont certifiés conformes aux normes ISO 9001, ISO 13485 et MDSAP, considérées comme les référentiels qualité pour ce type d'activité. Cette certification est obtenue dans un cadre réglementaire par le recours à un organisme certificateur mandaté par les autorités. Dans le cadre d'une démarche volontaire, la Société fait appel à un organisme certificateur indépendant.

Les principales inspections des autorités réglementaires des sites de bioMérieux sont détaillées dans le tableau ci-après.

La disponibilité et la performance des produits de bioMérieux sont au service de la santé publique. Dans cet esprit, le *Quality Board* a développé en 2024 un indicateur spécifique sous la forme d'un indice qualité (*Quality Index*). Cet indicateur cible les gammes de produits dont la performance et la disponibilité ont un impact direct sur la santé des patients, notamment les gammes VITEK®, VIDAS®, BIOFIRE® et BACT/ALERT®. Il repose sur deux dimensions : d'une part la performance des produits en prenant en compte le nombre de réclamations techniques par million de tests ou par centaine de systèmes installés chez les clients et d'autre part, la disponibilité de ces produits sur le marché pour répondre à la demande des clients. Cette approche structurée permet de concentrer les efforts liés à la qualité sur les solutions produits les plus stratégiques pour améliorer la prise en charge des patients. L'indice qualité se mesure sur une échelle de 0 (représentant un niveau de qualité très insuffisant par rapport aux besoins des clients) à 5 (représentant un niveau de surqualité non nécessaire pour répondre aux besoins du client). Le niveau de qualité optimum permettant de répondre aux besoins des clients et leur permettant de rendre des résultats patients rapides, précis et fiables est le niveau 3. L'index a été calculé pour 2023 et 2024, reflétant le niveau optimal qui est celui que la Société souhaite offrir à ses clients.

#### Réalisations et objectifs :

- certifications ISO 9001 : 54 sites et filiales en 2025 contre 55 en 2024 ;
- certifications ISO 13485 : 21 sites et filiales en 2025 contre 20 en 2024 ;
- tous les produits sont fabriqués sur des sites dont le système de management de la qualité est certifié ISO.

bioMérieux mesure régulièrement les taux de satisfaction et agit sur les retours clients.

La satisfaction client (voir S4-2) est une priorité constante pour bioMérieux. L'entreprise s'engage à fournir les meilleures solutions et expériences à chaque étape du parcours client. Chaque employé est conscient des besoins des clients et s'efforce de leur offrir une expérience optimale.

bioMérieux s'est fixé pour objectif de maintenir chaque année le niveau optimum de l'indice qualité c'est-à-dire le niveau 3. Ce niveau a été maintenu en 2025.

Cette exigence qualité ainsi que les actions décrites ci-après pour répondre aux exigences de conformité réglementaire visent à atteindre un objectif complémentaire de zéro contentieux ou condamnation lié à la sécurité de nos produits et à la santé de nos utilisateurs.

### Conformité réglementaire applicable aux produits

**Contexte** : les réglementations applicables à bioMérieux sont nombreuses, variées et évoluent rapidement au gré de leur mise en œuvre et transpositions locales (cf. § 1.4 et 2.2.3.2).

La Société doit notamment répondre aux obligations réglementaires suivantes :

- obligations telles que MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*), IVDR (*In Vitro Diagnostic Regulation*) incluant la *Post-Market vigilance* ;
- toute réglementation locale et internationale.

**Actions mises en œuvre** : les objectifs annuels pour la Qualité sont définis en tenant compte des priorités déterminées par la Société. Ces objectifs sont approuvés par le Comité de Direction. Leur mise en œuvre et leur suivi trimestriel se font au travers d'une feuille de route qualité et d'outils de pilotage de type « Hoshin Kanri ».

Afin de maintenir son SMQ à jour, la Société a mis en place un Comité de veille réglementaire et normatif ayant pour but d'identifier, prioriser et suivre la mise en application des principales évolutions réglementaires et normatives à travers le Groupe.

La Société est par ailleurs soumise à des inspections régulières effectuées par les autorités réglementaires internationales ou locales.

**Réalisations** : les principales inspections des autorités réglementaires en 2025 sont décrites dans le tableau ci-après. Celles-ci ont toutes été passées avec succès et viennent alimenter les plans d'amélioration continue de la Société.

|                  | Site                                                                                                                               | Organisme                                                                                                                                                                                                               | Nombre d'inspections |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Europe           | Marcy-l'Étoile, Craponne, La Balme, Grenoble, Verniolle, Saint-Vulbas, Combourg (France), Florence (Italie), Tres Cantos (Espagne) | GMED <sup>(a)</sup> : selon les référentiels MDSAP ( <i>Medical Device Single Audit Program</i> ), ISO 9001 et ISO 13485<br><br>GMED (pour Marcy) : audit inopiné<br>ANSM (pour La Balme) : Autorité de Santé Française | 11                   |
|                  | Craponne et Combourg (France)                                                                                                      | COFRAC <sup>(b)</sup> : selon le référentiel ISO 17025                                                                                                                                                                  | 2                    |
|                  | Tres Cantos (Espagne)                                                                                                              | ENAC <sup>(c)</sup> : selon le référentiel ISO 17025                                                                                                                                                                    | 1                    |
| Amérique du Nord | St. Louis (Missouri) et Durham (Caroline du Nord) (États-Unis)                                                                     | GMED <sup>(a)</sup> : selon les référentiels MDSAP, ISO 9001 et ISO 13485<br><br>St. Louis : KGMP (Autorité de Santé Sud-Coréenne)                                                                                      | 3                    |
|                  | Lombard (États-Unis)                                                                                                               | GMED <sup>(a)</sup> : selon le référentiel ISO 9001                                                                                                                                                                     | 1                    |
|                  | BioFire Diagnostics – Salt Lake City, Utah (États-Unis)                                                                            | BSI <sup>(a)</sup> : selon les référentiels MDSAP, ISO 9001 et ISO 13485                                                                                                                                                | 1                    |
|                  | Specific Diagnostics – San Jose (États-Unis)                                                                                       | Perry Johnson : selon le référentiel ISO 13485                                                                                                                                                                          | 1                    |
|                  | Lumed – Québec (Canada)                                                                                                            | Selon le référentiel ISO 13485                                                                                                                                                                                          | 1                    |
|                  | Hyderabad (Inde)                                                                                                                   | BSI <sup>(a)</sup> : selon les référentiels ISO 13485                                                                                                                                                                   | 1                    |
| Asie             | BSUB – Suzhou (Chine)                                                                                                              | SGS : selon le référentiel ISO 13485                                                                                                                                                                                    | 1                    |
|                  | BSB (Chine)                                                                                                                        | SGS : selon le référentiel ISO 13485                                                                                                                                                                                    | 1                    |

(a) Organisme certifié désigné par certaines autorités réglementaires, notamment la FDA.

(b) Comité français d'accréditation.

(c) Entidad Nacional de Acreditación.

### Confidentialité et protection des données des consommateurs et des utilisateurs finaux

Cet enjeu est traité dans le § 3.5.1. en section Confidentialité et protection des données.

## S4-2 Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts

**Contexte** : depuis de nombreuses années, bioMérieux entretient un dialogue continu avec ses parties prenantes internes et externes afin de prendre des décisions tenant compte de leurs attentes. Ce dialogue enrichit la réflexion de la Société et nourrit une stratégie RSE dynamique et ouverte sur son écosystème.

### Satisfaction clients

**Enjeu** : la satisfaction client est une priorité constante pour bioMérieux. L'entreprise s'engage à fournir les meilleures solutions et expériences à chaque étape du parcours client. Chaque employé est conscient des besoins des clients et s'efforce de leur offrir une expérience optimale.

**Gouvernance** : la stratégie de gestion de la satisfaction client est définie par les fonctions suivantes : service clients, opérations commerciales, *Supply Chain*, qualité et systèmes d'information ; elle s'est enrichie en 2025 de la fonction Affaires Médicales. La satisfaction client est gérée par les différents pays et clusters liés à l'organisation de bioMérieux qui sont en charge de passer en revue les retours des clients ; les déploiements des actions correctives correspondantes sont réalisés par les équipes locales cross-fonctionnelles.

**Actions mises en œuvre :** bioMérieux mesure régulièrement le taux de satisfaction et prend en compte les avis des clients en mettant en œuvre des actions correctives qui permettent d'améliorer leur expérience. Depuis quatre ans, bioMérieux a mis en place un processus rigoureux pour suivre la satisfaction de ses clients : élaboration de questionnaires clairs, définition d'une échelle de satisfaction exigeante en cinq points, augmentation de la fréquence des enquêtes qui sont maintenant annuelles, élargissement des domaines évalués, utilisation de meilleurs outils de mesure, amélioration de la base de données clients interrogés pour se focaliser sur les clients ayant une relation active avec bioMérieux.

**Résultats et objectifs :** en 2025, près de 9 500 clients ont répondu à l'enquête annuelle. Le score CSAT <sup>(1)</sup> qui mesure la satisfaction des clients obtenue par bioMérieux est de 88 %, en augmentation de 2 points par rapport à 2024. L'objectif de bioMérieux pour 2025 d'obtenir un taux de satisfaction client d'au moins 85 % a donc été atteint. La prochaine enquête de satisfaction sera lancée à l'automne 2026. Cet objectif contribue à mesurer l'impact positif lié à l'accessibilité des produits et services.

### Dialogue avec les patients

**Enjeu :** bioMérieux est convaincue que les interactions avec les patients et les parties prenantes scientifiques externes sont essentielles pour créer de la valeur à la fois pour le Groupe et la société en général. L'objectif est d'améliorer la prise en compte de leurs attentes lors du développement des solutions de diagnostic de bioMérieux, d'informer et sensibiliser sur le rôle clé de ces solutions dans la gestion des antimicrobiens, et d'agir collectivement contre les maladies infectieuses.

**Politique :** le dialogue avec les associations de patients repose sur trois piliers :

- formations des associations de patients afin de les sensibiliser à la valeur médicale et économique du diagnostic *in vitro*, concernant en priorité le sepsis et la résistance aux antimicrobiens ;

- implication des patients dans la définition de la stratégie d'innovation et du processus de développement de produits ;
- partage de l'engagement des patients et de leurs témoignages dans la communication interne et externe.

bioMérieux a défini un ensemble de règles éthiques qui s'appliquent également au dialogue avec les patients. (cf. § 3.4.4 section S4-2).

bioMérieux a créé une charte spécifique qui donne le cadre des relations que la Société entretient avec les associations de patients.

**Gouvernance :** le département Affaires médicales est en charge du dialogue avec les associations de patients et pilote les projets de collaborations menés avec ces organisations. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec les équipes Éthique et Conformité.

**Actions mises en œuvre :** en 2022, bioMérieux a établi des partenariats avec une dizaine d'associations de patients dans plusieurs pays. Ces partenariats se traduisent par des actions concrètes telles que :

- la création d'un portail interactif autour du sepsis en collaboration avec la *Sepsis Alliance*, une association américaine de patients. Dans ce réseau social, les patients atteints de sepsis ont la possibilité de participer à des conférences, des cours d'éducation physique adaptés aux survivants du sepsis ou encore d'échanger sur leur pathologie et l'impact sur leur vie quotidienne ;
- le soutien à la création de contenus pédagogiques visant à informer le public sur les lésions traumatiques cérébrales (*Traumatic Brain Injuries* TBI).

**Réalisation et objectif :** l'objectif était de multiplier par deux le nombre de collaborations avec les associations de patients entre 2021 et 2025. Cet objectif contribue à mesurer l'impact positif lié à l'accessibilité des produits et services il a été atteint avec un résultat de 27 collaborations en 2025 soit une multiplication par 3,6 vs 2021 <sup>(2)</sup>.

## S4-3 Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations

### Suivi des réclamations

Les clients peuvent adresser leurs réclamations par écrit depuis le portail client, ou par courrier ou encore oralement auprès des équipes en charge de la relation clients. La Société dispose d'un processus structuré pour gérer, suivre et résoudre ces réclamations. Ce processus permet à la Société de récolter les informations nécessaires à l'amélioration continue de ses produits. Il existe trois niveaux de traitement des réclamations :

- niveau 1 : la majorité des réclamations sont traitées localement, au plus proche des clients par les filiales et les distributeurs afin de répondre le plus rapidement possible à leurs demandes ;
- niveau 2 : les réclamations peuvent être transférées au département Service clients mondial (GCS ou *Global Customer Service*). Elles sont alors prises en charge par une équipe spécialisée ;
- niveau 3 : ce niveau requiert une série d'investigations impliquant les sites de production et/ou les équipes de R&D. Une analyse des causes qui n'ont pu être identifiées par les niveaux 1 et 2 est alors conduite afin de mettre en place les actions correctives et préventives qui éviteront que de telles réclamations ne se reproduisent dans le futur.

### Ligne éthique

Le système d'alerte de bioMérieux, *EthicsLine* (cf. § 3.5.1 section G1-1) est un canal confidentiel permettant à toutes les parties prenantes, utilisateurs finaux et leurs représentants inclus, de signaler toute violation du Code de bonne conduite, des politiques du Groupe, ainsi que de toute législation applicable. Ce canal permet de s'assurer que tout impact négatif peut être rapidement identifié et traité par les équipes dédiées.

Le site Internet de bioMérieux constitue la source primaire permettant d'identifier les centres d'appels et les canaux de communication de bioMérieux destinés à faire un signalement.

Les signalements reçus (alertes et/ou réclamations) illustrent la connaissance qu'ont les parties prenantes de l'existence de ces canaux de communication.

(1) Le score de Customer Satisfaction est calculé sur la base d'une enquête de satisfaction annuelle. Question : Globalement, êtes-vous satisfait de votre relation avec bioMérieux ? Échelle de réponse verbale sur cinq points : très insatisfait, insatisfait, neutre, satisfait, très satisfait. % = (nombre de réponses très insatisfait + nombre de réponses insatisfait) / nombre total de réponses. Échantillon : tous les clients actifs dans notre base de données.

(2) Référence : 7,5 collaborations en 2021, le périmètre est mondial.



#### **S4-4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions**

Les actions sont exposées plus haut dans les paragraphes décrivant pour chaque enjeu matériel, les impacts, risques et opportunités liés, ainsi que les politiques spécifiques, actions et indicateurs associés.

#### **S4-5 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels**

Les cibles sont exposées plus haut dans les paragraphes décrivant pour chaque enjeu matériel, les impacts, risques et opportunités liés, ainsi que les politiques spécifiques, actions et indicateurs associés.

### **3.5 Informations en matière de gouvernance**

#### **3.5.1 Conduite des affaires (ESRS G1)**

**Contexte général :** bioMérieux s'engage à mener ses activités dans le respect des normes éthiques les plus exigeantes à tous les niveaux de la Société, dans le monde entier. bioMérieux est consciente que son expertise dans le domaine des maladies

infectieuses et son envergure internationale lui confèrent un devoir, au-delà de ses activités commerciales, d'agir en tant qu'entreprise citoyenne responsable pour servir l'intérêt général et les communautés au sein desquelles elle opère.

#### **ESRS 2 GOV-1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance**

La Direction Générale, le Comité de Direction ainsi que le Conseil d'administration sont régulièrement informés de la conduite des affaires (cf. § 2.2).

Le Comité éthique et conformité, présidé par la Directrice Exécutive Affaires Juridiques, Conformité et Affaires Publiques, regroupant

le Directeur Général et le Directeur Exécutif Finance, Achats et Systèmes d'Information, se réunit trimestriellement afin de superviser la conduite des affaires et de promouvoir la culture d'entreprise au sein du Groupe. La gouvernance de cette instance est détaillée plus loin dans le § 3.5.1 en sections G1-3 et G1-4.



## ESRS 2 IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels

L'analyse de double matérialité est détaillée dans le § 3.2.4 en section IRO-1 Description des procédures d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels.

Les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels identifiés concernant la conduite des affaires sont les suivants :

| Description des IRO                                                                                                                                                                                                                                                                | Objectifs établis pour la période 2020-2025-2028                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Objectifs à partir de 2026                                                                                                                                                                                                                              | Politique                                                                                                                                                                                                      | ODD |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <p>Gouvernance et culture d'entreprise</p> <p><b>I+</b> <i>Comportements qui reflètent la culture de la Société</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>CT</b></p>                                                                                                          | <p>Exposé dans S1 Programme VoE : objectif déterminé en 2024 d'atteindre 75 % de participants à l'enquête d'engagement</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>Exposé dans S1 Programme VoE : objectif déterminé en 2024 d'atteindre 75 % de participants à l'enquête d'engagement</p>                                                                                                                              | <p><i>Our Core Behaviors</i></p>                                                                                                                                                                               |     |
| <p>Relations durables avec les fournisseurs et les distributeurs</p> <p><b>I-</b> <i>Importance du respect des délais de paiement</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>CT</b></p>                                                                                        | <p>Respect des délais de paiements contractuels</p> <p>D'ici 2026, les fournisseurs couvrant 67 % des émissions de GES liées aux achats de biens et services, de carburant et d'énergie, doivent être engagés dans une démarche de réduction de leurs émissions de GES qui soit SBTi (objectif validé par SBTi en 2021)</p> <p>En 2028, 80 % des ventes indirectes réalisées par des distributeurs ayant suivi une formation en RSE</p> | <p>Respect des délais de paiement contractuels</p> <p>En 2028, 75 % des dépenses d'achats couvertes par des fournisseurs évalués en RSE</p> <p>En 2028, 80 % des ventes indirectes réalisées par des distributeurs ayant suivi une formation en RSE</p> | <p>Plan de vigilance - Pratiques d'affaires applicables aux tiers, Lignes directrices des achats responsables, Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs, Code de bonne conduite</p> |     |
| <p>Activités de <i>lobbying</i> et relations avec les pouvoirs publics</p> <p><b>I+</b> <i>Promotion de la valeur médicale et économique du diagnostic in vitro et accès à un diagnostic de qualité</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>MT</b></p>                      | <p>Exposé dans S4 Accessibilité des produits et services et Contribution à la santé publique</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>Exposé dans S4 Accessibilité des produits et services et Contribution à la santé publique</p>                                                                                                                                                        | <p>Politique Affaires publiques</p>                                                                                                                                                                            |     |
| <p>Activités de <i>lobbying</i> et relations avec les pouvoirs publics</p> <p><b>O</b> <i>Contribution de la Société à l'évolution du cadre réglementaire pour répondre aux besoins de la communauté en matière de santé</i></p> <p><b>Opérations propres</b></p> <p><b>MT</b></p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                |     |



| Description des IRO                                                                                                                                                              | Objectifs établis pour la période 2020-2025-2028                                                             | Objectifs à partir de 2026                                                                                   | Politique                                                          | ODD                                                                                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Cybersécurité et protection des données</p> <p><b>R</b> Exposition de la Société à des attaques cyber entraînant des coûts financiers</p> <p>Opérations propres</p> <p>MT</p> | Amélioration chaque année du <i>Global security score</i>                                                    | Amélioration chaque année du <i>Global security score</i>                                                    | Politique Globale de la Sécurité de l'Information                  |                                                                                     |
| <p>Éthique des affaires et intégrité</p> <p><b>R</b> Exposition de la Société à des sanctions financières en cas de corruption</p> <p>Opérations propres</p> <p>MT</p>           | Aucune condamnation, aucune amende                                                                           | Aucune condamnation, aucune amende                                                                           |                                                                    |  |
| <p>Éthique des affaires et intégrité</p> <p><b>I-</b> Importance de la protection des lanceurs d'alertes d'éventuelles représailles</p> <p>Opérations propres</p> <p>CT</p>      | Tolérance zéro en ce qui concerne les menaces qui pourraient être faites à l'encontre des lanceurs d'alertes | Tolérance zéro en ce qui concerne les menaces qui pourraient être faites à l'encontre des lanceurs d'alertes | Pratiques d'affaires applicables aux tiers, Code de bonne conduite |                                                                                     |

⊖ = Impact négatif / ⊕ = Impact négatif potentiel / ⊕ = Impact positif / ⊕ = Opportunité / ⊕ = Risque / ⊕ = Risque physique lié au climat  
Horizon de temps = Court terme **CT**, Moyen terme **MT**, Long terme **LT**

## G1-1 Politiques en matière de conduite des affaires et de culture d'entreprise

bioMérieux s'appuie sur des politiques qui encadrent la conduite de ses affaires et sa culture d'entreprise et guident son développement. Ses politiques sont alignées sur les principes internationaux décrits au § 3.1, pour le respect des droits humains, des libertés fondamentales et la lutte contre la corruption.

La politique d'éthique et de conformité de bioMérieux traduit ses valeurs fondamentales et guide la conduite des affaires afin de réduire les risques de non-conformité. Elle encourage une culture de l'éthique fondée sur la responsabilité et l'obligation de rendre des comptes au niveau local et individuel. En utilisant une approche basée sur le risque, bioMérieux promeut une conduite éthique des affaires en accord avec les réglementations, forme les employés aux normes éthiques et permet à ceux qui ont des questions ou des inquiétudes de les exprimer (ligne de signalement *EthicsLine*).

Dans ce cadre, bioMérieux s'appuie sur le Code de bonne conduite, le Manuel de prévention de la corruption, la Politique de gestion des conflits d'intérêts, la Procédure de demande et d'approbation de dons caritatifs et de parrainage et la Procédure de vigilance pour les tiers à hauts risques.

La version actuelle du Code de bonne conduite <sup>(1)</sup> couvre les risques inclus dans les dernières réglementations. Ces réglementations concernent notamment le respect des droits humains, la liberté d'association et de négociation, la lutte contre l'esclavage, le trafic des êtres humains, la corruption et le trafic d'influence, le blanchiment d'argent. Cette version du Code de bonne conduite traite également de relations éthiques avec les professionnels de santé et de la protection des données à caractère personnel. Elle est disponible en 17 langues

(allemand, anglais, arabe, chinois simplifié, chinois traditionnel, coréen, espagnol, français, grec, italien, japonais, polonais, portugais, russe, serbe, thaï et turc). Le Code de bonne conduite prévoit que tout collaborateur qui enfreint l'une de ses règles, encourage ou autorise une infraction au Code, encourt des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de son contrat de travail.

Le Code de bonne conduite est distribué à travers différents canaux :

- chaque année une formation au Code de bonne conduite est dispensée à tous les collaborateurs ;
- le Code de bonne conduite est accessible à tous les collaborateurs sur l'Intranet de l'entreprise ;
- chaque nouvel entrant chez bioMérieux reçoit une formation au Code de bonne conduite à l'occasion de son parcours d'accueil au sein de l'entreprise.

Le Groupe demande à ses partenaires extérieurs de respecter les principes exposés dans le Code de bonne conduite et dans les Pratiques d'affaires applicables aux tiers <sup>(2)</sup>. Dans le cadre du processus contractuel, les fournisseurs et les distributeurs reçoivent une copie de ces documents, qui sont des documents publics disponibles sur le site web de l'entreprise, afin de s'engager à respecter l'éthique des affaires.

Un programme de veille des partenaires commerciaux de la Société est également mis en œuvre à l'aide d'un logiciel qui permet d'identifier rapidement et automatiquement les prestataires et d'isoler ceux qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de bioMérieux, au regard de leur profil ou historique lié à des risques de corruption ou de trafic d'influence.

(1) <https://www.biomerieux.com/corp/fr/our-responsibility/healthcare-ecosystem/global-code-of-conduct.html>

(2) <https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/03---healthcare-ecosystem/business-principles-third-parties--october-2023-update/042022%20-%20Att%203%20-%20PRATIQUES%20D%E2%80%99AFFAIRES%20APPLICABLES%20AUX%20TIERS-%20fr.pdf.coredownload.pdf>

**Objectif :** d'ici 2028, bioMérieux se fixe pour objectif d'atteindre la note EcoVadis d'au moins 75/100 en éthique.

### **EthicsLine, la ligne d'alerte professionnelle et recueil des signalements**

**Contexte :** bioMérieux s'appuie sur un dispositif d'alerte professionnelle accessible aux collaborateurs et aux tiers.

Il répond aux exigences visées par la loi Sapin II et celle du 27 mars 2017 (n° 2017-399) dite loi Vigilance. Il est mentionné dans le Code de bonne conduite ainsi que sur la page d'accueil de l'intranet de la Société et sur sa page intranet dédiée à la discrimination et aux situations de violences.

**Gouvernance :** tout signalement effectué *via* cette *hotline* est examiné par le département Éthique et conformité qui les traite de façon confidentielle et se charge d'effectuer les diligences nécessaires pour répondre à chaque message et déployer les mesures appropriées. Cette gouvernance assure la protection des lanceurs d'alertes. Un *reporting* et un suivi des cas traités sont effectués par le Comité éthique et conformité.

**Actions mises en œuvre :** bioMérieux a mis en place l'*EthicsLine* (ligne éthique), un outil de signalement fourni par un prestataire tiers à la disposition de tous les collaborateurs et des parties prenantes externes telles que les anciens collaborateurs, les sous-traitants, les fournisseurs, les distributeurs et les clients. Les signalements peuvent être effectués par téléphone ou en ligne *via* le site internet de la Société. Le système de signalement est disponible dans le monde entier et en six langues. L'option

téléphonique est disponible dans les pays où bioMérieux est implantée et dans plus de 30 langues. En plus de la communication sur l'intranet de la Société, chaque collaborateur a reçu une carte avec les coordonnées d'*EthicsLine*.

Cet outil permet à chaque collaborateur d'alerter les contacts appropriés au sein de bioMérieux pour toute violation potentielle du Code de bonne conduite de bioMérieux. Il peut s'agir, entre autres de corruption, de conflits d'intérêts, de fraude, de violations du contrôle des échanges, de blanchiment d'argent, de problèmes de santé et de sécurité, de discrimination ou de harcèlement, et d'activités anticoncurrentielles.

**Résultats :** le système d'alerte a été audité en 2022 par le département d'Audit interne de l'Institut Mérieux. Les conclusions de cet audit ont montré que le système est clairement communiqué aux collaborateurs et aux tiers externes. L'audit a également démontré que toutes les alertes reçues sont soigneusement examinées et que les politiques de non-représailles et de confidentialité sont appliquées à tout moment. En 2025, un total de 101 signalements a été enregistré par ce moyen.

La Société applique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les menaces à l'encontre des collaborateurs qui, de bonne foi, ont signalé quelque chose, refusé d'enfreindre la loi ou pris part à une enquête.

Toutes les données personnelles traitées à des fins d'enquête sont gérées conformément aux lois applicables en matière de protection des données.

## **G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés**

Les paragraphes ci-après décrivent pour chaque enjeu matériel, les impacts, risques et opportunités liés, ainsi que les politiques spécifiques, actions et indicateurs associés.

### **Relations durables avec les fournisseurs et les distributeurs**

**Contexte :** la Société est engagée dans une logique de développement d'une relation de long terme avec ses partenaires. À cet effet, bioMérieux associe ses partenaires à sa démarche d'amélioration continue et les implique dans sa stratégie de croissance durable fondée sur la protection de l'environnement, le progrès social et les droits humains fondamentaux.

**Enjeu :** cet enjeu aborde les relations et pratiques de bioMérieux avec ses fournisseurs et son réseau de distributeurs qui constituent ses partenaires clés. Les valeurs de respect et de confiance qui caractérisent ces relations s'illustrent par des pratiques responsables communes et engageantes pour les parties, telles que les pratiques de paiement, le dialogue, la signature de chartes, les évaluations selon des critères de durabilité, etc. Ces pratiques s'inscrivent dans un principe d'amélioration continue.

**Impact :** encourager des pratiques responsables auprès des partenaires de la chaîne de valeur nécessite de déployer de bonnes relations sur le long terme avec eux. Le non-respect des délais de paiement représente un impact négatif potentiel sur la bonne santé financière des fournisseurs et porte atteinte à la qualité des relations.

**Politiques :** les relations avec les partenaires sont encadrées par la politique de conduite des affaires, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et du respect de l'environnement, ainsi que du respect des droits humains décrite dans le Code de bonne conduite de bioMérieux. Ces politiques s'appliquent aux partenaires de bioMérieux et sont détaillées dans les documents suivants publiés sur le site Internet de la Société : Pratiques d'affaires applicables aux tiers <sup>(1)</sup>, Lignes directrices des achats responsables <sup>(2)</sup> et Charte des achats responsables entre bioMérieux et ses fournisseurs <sup>(3)</sup>. Cette charte, basée notamment sur les normes ISO 14001 et ISO 26000, la Déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le Pacte mondial des Nations Unies, expose les aspects essentiels de la démarche d'achats responsables de la Société. Les Pratiques d'affaires applicables aux tiers font partie des contrats établis entre bioMérieux et ses partenaires.

Le programme de prévention de la corruption et du trafic d'influence comprend une procédure d'approbation des tiers, s'appuyant sur des questionnaires spécifiques. Une équipe dédiée d'analystes au sein du département Éthique et conformité est responsable du contrôle préalable des tiers.

### **Achats responsables**

**Gouvernance :** la politique des achats responsables fait l'objet d'une présentation au Comité de Direction au moins une fois par an. En parallèle, les achats responsables présentent régulièrement l'avancée de leurs travaux au Comité RSE.

(1) <https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/03---healthcare-ecosystem/business-principles-third-parties--october-2023-update/042022%20-%20Att%203%20-%20PRACTIQUES%20D%E2%80%99AFAIRES%20APPLICABLES%20AUX%20TIERS-%20fr.pdf>

(2) [https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/05---extended-company/Sustainable%20Purchasing%20Guidelines%20-%20public\\_FR.pdf](https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/05---extended-company/Sustainable%20Purchasing%20Guidelines%20-%20public_FR.pdf)

(3) [https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/05---extended-company/2021\\_-\\_charte\\_des\\_achats\\_responsables.pdf](https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/05---extended-company/2021_-_charte_des_achats_responsables.pdf)

Chaque acheteur est en charge de définir et gérer des plans d'actions RSE avec ses fournisseurs. Les acheteurs sont soutenus dans leur mission par une équipe d'ambassadeurs RSE, animée par un responsable RSE achat dédié à 100 %. L'équipe est appuyée par la Direction des achats. Le Directeur des achats du Groupe rapporte au Directeur financier membre du Comité de Direction.

La politique des achats responsables fait l'objet d'une présentation au Comité de Direction au moins une fois par an. En parallèle, les achats responsables présentent régulièrement l'avancée de leurs travaux au Comité RSE.

**Actions mises en œuvre :** bioMérieux applique un process interne de sélection des fournisseurs incluant des critères RSE, la signature de chartes et politiques d'achats responsables engageantes et l'évaluation de la performance RSE de ses partenaires tout au long de la collaboration en utilisant notamment une plateforme spécifique externe. Ce process encourage des pratiques responsables chez les fournisseurs visant ainsi à avoir un impact positif sur les personnes impliquées dans la chaîne de valeur en dehors des opérations directes en respectant les droits humains et à préserver la planète en prenant des engagements responsables vis-à-vis du climat et de l'environnement. En parallèle, bioMérieux s'engage à respecter les délais de paiement de ses fournisseurs. bioMérieux conduit chaque année des formations visant à développer les compétences des collaborateurs de la fonction Achats en matière d'achats responsables.

Des modules de formation RSE dédiés aux collaborateurs de la fonction Achats sont accessibles sur le portail des ressources RSE Achats. Ils concernent :

- le guide des achats responsables ;
- les outils d'évaluation de maturité RSE des fournisseurs de la Société ;
- les engagements SBTi.

Ces modules spécifiques viennent compléter l'offre étendue de modules de formation à la RSE mise à disposition en accès libre pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe (cf. § 3.5 Gouvernance et culture d'entreprise).

Afin de sensibiliser ses fournisseurs, bioMérieux a organisé en 2024 en distanciel une rencontre sur le thème de la RSE dont l'objectif était de les sensibiliser à des sujets majeurs comme le dérèglement climatique, avec notamment l'intervention en plénière de Heidi Sevestre, glaciologue de renommée mondiale. Ce forum sur le thème du climat ciblait les fournisseurs les plus émetteurs de carbone et était accessible en distanciel ainsi

qu'en *replay* à l'ensemble des fournisseurs, des distributeurs ainsi que des collaborateurs. Les fournisseurs ont ensuite été informés de l'ambition climat de la Société.

Des groupes de travail et d'échange ont ensuite été organisés entre fournisseurs. Dans les semaines qui ont suivi, chaque fournisseur a été rencontré individuellement pour échanger sur son engagement climat. Au total, 293 fournisseurs ont participé au forum.

bioMérieux a renforcé l'évaluation de ses fournisseurs en ajoutant des critères RSE en lien avec leurs activités, et en suivant annuellement la performance RSE des fournisseurs stratégiques. Depuis 2023, les critères RSE ont une pondération de 20 % dans toutes les décisions des achats.

bioMérieux utilise, pour certains de ses produits, des matières premières d'origine animale. Cette utilisation s'inscrit dans le respect du guide des Pratiques d'affaires applicables aux tiers. La Société s'efforce de ne pas utiliser de matières premières ou de composants contenant des minerais dont elle a connaissance qu'ils alimentent des conflits (minéraux de conflits – *mineral conflicts*).

### Évaluation RSE des fournisseurs

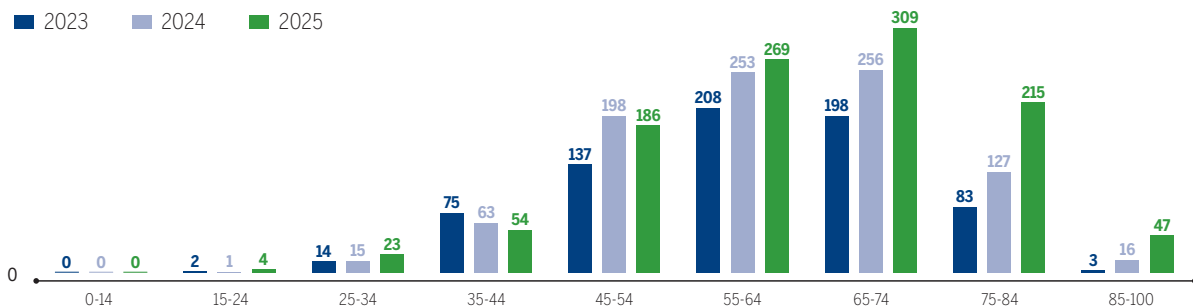
bioMérieux applique un processus d'évaluation RSE de ses fournisseurs en s'appuyant sur les services d'une agence externe. En 2025, la situation est la suivante :

- 1107 fournisseurs, principalement stratégiques, ont fait l'objet de notations et représentent 71,15 % des dépenses d'achats (contre 929 fournisseurs représentant plus de 67 % des dépenses d'achat 2024) ;
- 1 026 fournisseurs ont atteint ou dépassé la note minimale attendue de 45 sur 100 (contre 850 en 2024) ;
- la moyenne des notes des fournisseurs de bioMérieux s'élève à 64,04 (+2,5 points par rapport à 2024), alors que la moyenne des évaluations réalisée par l'agence de notation était de 49,5 en 2025 (+2,25 points par rapport à 2024) ;

Cette moyenne pondérée par les dépenses d'achats, permettant de valoriser les fournisseurs les plus sollicités par bioMérieux, augmente à 67,88 en 2025.

Créé en 2023, un questionnaire d'évaluation complémentaire a permis d'élargir la couverture de 174 fournisseurs, qui représentent 3,75 % des dépenses d'achats supplémentaires. Cela représente un total de 74,91 % des dépenses d'achats effectuées auprès de fournisseurs évalués.

### SCORE RSE MOYEN DES FOURNISSEURS



**Résultats et objectifs :** bioMérieux s'est fixé pour objectif, à horizon 2026, d'engager les fournisseurs représentant 67 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats de biens et services, de carburant et d'énergie (transport et distribution amont, voyages d'affaires, trajets domicile-travail des employés) de suivre une trajectoire de décarbonation guidée par des cibles chiffrées dites *science based* (cf. section E1-1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique).

Fin 2025, les fournisseurs représentant 59,5 % des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats de biens et services, de carburant et d'énergie (contre 28 % en 2022, 40 % en 2023 et 48,6 % en 2024), se sont engagés dans une démarche de réduction de leurs émissions de GES qui réponde à des critères SBT, c'est à dire des objectifs fondés sur la science. Cette cible est alignée sur les critères de définition de cibles court terme qualitative du scope 3 et validée par SBTi en 2021. Elle couvre la partie des émissions du scope 3 citées dans sa formulation, à savoir les postes d'émissions de l'amont de la chaîne de valeur de bioMérieux.

A partir de 2026, bioMérieux s'est fixé pour nouvel objectif que 75 % des dépenses d'achats soient couvertes par des fournisseurs évalués en RSE avec une note pondérée de 69/100 d'ici 2028.

bioMérieux a été récompensée par les Trophées Décisions Achats et a reçu le premier prix dans la catégorie « Excellence en gestion des relations fournisseurs » pour son initiative « Ensemble pour le climat ». Cette distinction souligne la solidité de la collaboration de la Société avec ses fournisseurs et l'ambition commune d'accélérer la transition vers une économie décarbonée. Cette initiative est pleinement alignée sur les engagements validés par SBTi et les plans d'actions déployés par bioMérieux pour atteindre son objectif Net Zéro en 2050.

## Réseau de distributeurs

**Politique :** bioMérieux demande à ses distributeurs d'appliquer des processus précis et rigoureux afin d'assurer un haut niveau de conformité et d'adéquation, dans le but de garantir une

expérience et une satisfaction client optimales. bioMérieux audite ses distributeurs afin de garantir la conformité aux exigences qualité, réglementaires et contractuelles, tout en assurant l'intégrité des produits et la sécurité des patients.

**Gouvernance :** au sein de bioMérieux, une équipe transversale agit sur l'ensemble des pays où les produits de bioMérieux sont disponibles à travers le réseau des distributeurs. Elle est pilotée par la Direction de l'excellence des opérations commerciales qui rapporte à la Direction des opérations cliniques.

Son objectif est de mettre en place les meilleures pratiques opérationnelles pour ce canal et d'entretenir un contact régulier avec ses acteurs externes.

Cette équipe Corporate s'appuie sur des correspondants dans les régions et les pays pour déployer sa feuille de route.

**Actions mises en œuvre pour le réseau de distributeurs :** dans la continuité de la volonté de soutenir ses distributeurs dans le développement de nouvelles compétences, bioMérieux a poursuivi en 2025 sa démarche d'évaluation sur la base d'une grille de maturité de 11 critères clés parmi lesquels le respect des droits humains, l'existence d'une stratégie RSE, le suivi des émissions de GES, la réalisation effective de formations RSE, la bonne gestion des réclamations.

En 2025, les distributeurs intégrés à cette démarche couvrent 84 % des ventes réalisées par ce canal en 2024.

Cette matrice d'évaluation permet de déterminer de façon objective les besoins de formation des distributeurs. De nombreux modules ont été développés, auxquels se sont ajoutées de nouvelles thématiques telles que l'éducation médicale, la gestion des affaires publiques et gouvernementales et la RSE.

## Réalisation et objectifs :

- en 2025, les distributeurs représentant 61 % des ventes réalisées par ce canal en 2024 ont reçu une formation RSE ;
- l'objectif pour 2028 est que 80 % des ventes *via* ce canal, soient réalisées par des distributeurs ayant suivi cette formation.

## G1-6 Pratiques en matière de paiement des fournisseurs

**Politique :** tous les achats du Groupe doivent être effectués conformément aux processus, procédures et outils d'achat globaux afin de garantir une utilisation optimale des fournisseurs référencés, de s'assurer que le fournisseur réponde aux critères de sélection de bioMérieux incluant des critères RSE et d'optimiser les dépenses et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, tout en utilisant le mécanisme transactionnel le plus efficace. Cette politique d'achat est appliquée conjointement avec les politiques décrites dans le paragraphe précédent sur les politiques qui encadrent les Relations durables avec les fournisseurs et les distributeurs. En matière de délais de paiement, bioMérieux s'efforce de respecter la législation locale de chaque pays où elle opère. Le suivi des délais de paiement standard est basé sur la méthodologie du délai de paiement moyen pondéré.

**Gouvernance :** l'achat de biens et de services doit soutenir la mission, les valeurs et les objectifs opérationnels de bioMérieux. Le service des achats global est le département privilégié pour mener les négociations et conclure les contrats avec les fournisseurs. En collaboration avec les parties prenantes, l'acheteur utilise un processus d'approvisionnement défini pour qualifier et sélectionner les fournisseurs.

**Actions :** chaque acheteur est en charge de la relation avec le panel de fournisseurs dont il a la gestion en fonction de sa spécificité métier. Il applique les politiques Groupe en lien avec les réglementations applicables. En outre, les acheteurs suivent régulièrement des formations à la RSE afin d'inclure les critères de sélection correspondant à la stratégie Achats responsables

de bioMérieux (cf. paragraphe Actions mises en œuvre, de la section Achats responsables).

**Résultats et objectif :** au 31 décembre 2025, le délai moyen de paiement effectif des sociétés du Groupe est de 40,8 jours (ou 36,7 jours au 31 décembre 2024) contre un délai moyen de paiement contractuel de l'ordre de 38,3 jours (ou 35,2 jours au 31 décembre 2024). Le calcul du délai effectif de paiement comprend les factures en litige pour lesquelles les délais de paiements peuvent excéder les délais contractuels. De fortes disparités sont observées en fonction des pays en termes de délais de paiement contractuel standard. Plus de 80 % des achats du Groupe sont réalisés aux États-Unis et en France avec respectivement 28,4 jours et 51,1 jours de délais de paiement contractuel standard (contre respectivement 25,9 jours et 49,4 jours au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, le pourcentage de paiements effectués dans les délais est de l'ordre de 75 % (dont 69 % aux États-Unis et 80 % en France) contre 70 % (dont 64 % aux États-Unis et 74 % en France) au 31 décembre 2024. Ces taux sont calculés entre la date de paiement effective et la date de paiement standard de chaque facture, pondérés en fonction du poids de chaque facture dans les achats globaux du Groupe.

À la connaissance de bioMérieux, il n'y a pas de procédure judiciaire en cours concernant des retards de paiement. Le calcul du délai effectif de paiement comprenant les factures en litige pour lesquelles les délais de paiements peuvent excéder les délais contractuels, bioMérieux n'a donc pas fixé d'objectif sur cet impact.



## G1-3 et G1-4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin, cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin

### Éthique des affaires et intégrité

**Contexte :** les employés et les représentants de bioMérieux, interagissent régulièrement avec les pouvoirs publics et des professionnels de santé pour établir notamment des contrats, des permis, des licences ou autres approbations gouvernementales.

Dans ce contexte, la Société a mis en place des règles très exigeantes en matière d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables, auxquelles vient s'ajouter l'application du Code de bonne conduite de la Société.

Afin de répondre à ces règles, bioMérieux déploie un programme spécifique qui s'inscrit dans le programme global du Groupe Institut Mérieux, porté par la Direction audit, risques et conformité Groupe. Cette Direction assure un déploiement homogène et fournit des méthodologies et des outils destinés à accompagner le déploiement des dispositifs de conformité de toutes ses filiales.

**Enjeu :** l'éthique et la conformité de bioMérieux représentent un enjeu matériel dans tous les pays où la Société opère. La Société répond à cet enjeu par la transparence et l'intégrité de ses relations commerciales avec ses parties prenantes telles que fournisseurs, clients, autorités publiques et locales, afin d'éviter toute forme de corruption.

**Impact :** dans le cas où la politique de protection des lanceurs d'alerte ne serait pas respectée, les lanceurs d'alerte pourraient subir des représailles.

**Risque :** bioMérieux s'engage à mener ses activités dans le respect des normes éthiques les plus exigeantes car les cas de corruption et de pots-de-vin portent atteinte à la réputation des entreprises et sont en général associés à des sanctions financières et des poursuites judiciaires. La Société entend ainsi préserver les relations de confiance qu'elle a développées avec ses clients, partenaires commerciaux, collaborateurs et investisseurs depuis plus de soixante ans.

**Politique :** ce programme s'appuie, d'une part sur le Code de bonne conduite (cf. § 3.5.1 section G1-1) qui constitue les fondations du programme Éthique et Conformité, et d'autre part sur le Manuel de prévention de la corruption<sup>(1)</sup>.

Ce manuel, accessible sur le site Internet institutionnel de la Société et sur son Intranet, décrit les attentes de la Société dans ses relations avec ses partenaires.

La Société a également développé un guide décrivant les Pratiques d'affaires applicables aux tiers (cf. § 3.5.1 section G1-2) afin de sensibiliser ses partenaires au respect des règles de conduite éthique de la Société dans les affaires. Le programme de Prévention de la Corruption et du Trafic d'influence comprend une procédure d'approbation des tiers, s'appuyant sur des questionnaires spécifiques.

Le programme de Prévention de la Corruption et du Trafic d'influence vise à :

- promouvoir une conduite éthique dans les négociations commerciales ;
- former les collaborateurs aux règles internes et aux lois anti-corruption et de lutte contre le trafic d'influence ;
- permettre aux collaborateurs d'exprimer leurs questionnements dans ce domaine.

Le Groupe demande à ses partenaires extérieurs de respecter les principes exposés dans le Code de bonne conduite et dans les Pratiques d'affaires applicables aux tiers. Dans le cadre du processus contractuel, les fournisseurs et les distributeurs

reçoivent une copie de ces documents afin de s'engager à respecter l'éthique des affaires.

**Gouvernance :** les pratiques éthiques et de la conformité relèvent de la responsabilité de la Directrice Exécutive des Affaires Juridiques, Conformité et Affaires Publiques. La responsable globale de la Conformité lui rapporte directement et s'appuie sur des responsables régionaux et locaux, ainsi que sur une équipe en charge du contrôle des importations et exportations.

Tous les trimestres, la stratégie, les politiques et plans d'actions en matière d'Éthique et de conformité sont présentés au Comité conformité (cf. § 3.2.2 section GOV-1).

Les principes éthiques de la Société s'étendent partout où bioMérieux opère par l'intermédiaire des relais de l'équipe Corporate (Local Compliance Teams (LCT)) qui constituent un réseau ayant pour responsabilité d'assurer localement l'application du Programme Éthique et Conformité.

Chaque LCT nomme un Champion local de la Conformité qui est spécialement formé aux lois et aux politiques et qui agit en tant que source d'expertise pour le LCT. Les Champions sont chargés de coordonner le Plan d'Action en matière de Conformité pour leur LCT et de communiquer l'état d'avancement des actions à leur Responsable Régional de la Conformité. Ils servent de point de contact principal pour le service Éthique et Conformité et d'agent de liaison pour le site.

En 2025, un séminaire en présentiel a été organisé avec les Champions de la Conformité du monde entier pour améliorer leurs connaissances, discuter des risques et renforcer l'ensemble du programme Éthique et Conformité.

Le département Éthique et conformité est en charge de l'établissement, de la promotion et du suivi de la mise en place de toutes les règles d'éthique et de conformité, conformément aux lois applicables et au Code de bonne conduite de la Société.

Une équipe dédiée d'analystes au sein du département Éthique et conformité est responsable du contrôle préalable des tiers potentiels.

En parallèle, une organisation de contrôle interne est déployée pour détecter les éventuels cas de corruption et de pots-de-vin dans toute l'organisation. Cela fait l'objet de mentions spécifiques dans le Manuel de contrôle interne. En outre, les équipes d'audit de l'Institut Mérieux s'assurent que les contrôles internes mis en place sont appliqués et contribuent à la détection de cas éventuels.

En outre, la ligne d'alerte, *EthicsLine* permet le signalement de ces situations (cf. § 3.5.1 section G1-1).

**Actions mises en œuvre :** le programme anti-corruption et de trafic d'influence de la Société est conforme aux termes de la loi Sapin II et ses trois piliers (l'engagement de l'instance dirigeante, la cartographie des risques, la gestion des risques). Les évaluations des risques de corruption sont régulièrement révisées et mises à jour afin de s'assurer que les politiques et les actions prennent en compte tout risque nouveau ou en évolution.

Ce programme s'appuie sur le Manuel de prévention de la corruption et sur le Code de bonne conduite qui constituent les fondations du programme Éthique et Conformité.

Conformément à la démarche d'amélioration continue adoptée par la Société, un pilier du programme de Prévention de la corruption est audité chaque année par l'équipe d'audit de l'Institut Mérieux. Après l'audit du pilier relatif au contrôle interne en 2024, l'année 2025 a été consacrée à l'évaluation du pilier dédié à la formation. Les conclusions de ces audits ont été

(1) [https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/03---healthcare-ecosystem/040268\\_-\\_att\\_2\\_-\\_manuel\\_de\\_prevention\\_de\\_la\\_corruption\\_-\\_fr\\_2.pdf.coredownload.pdf](https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/03---healthcare-ecosystem/040268_-_att_2_-_manuel_de_prevention_de_la_corruption_-_fr_2.pdf.coredownload.pdf)



partagées avec le département Éthique et conformité, et des plans d'action ont été déployés afin de renforcer l'efficacité du dispositif et assurer sa conformité aux exigences réglementaires.

Le programme de Prévention de la Corruption a été créé pour donner aux employés des conseils clairs sur les lois dans les domaines où il peut y avoir un risque de corruption. Ce programme reste un axe majeur du programme d'Éthique et de Conformité. L'engagement de bioMérieux est renforcé par sa participation au Pacte mondial des Nations Unies <sup>(1)</sup>.

En 2025, en plus des programmes de formation détaillés ci-dessus, bioMérieux a organisé la *Compliance Week*, une semaine d'actions destinée à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux d'éthique et de conformité et à renforcer l'engagement des instances dirigeantes, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption.

Cette initiative mondiale s'est traduite par des activités variées au sein de toutes les filiales comme des sessions ludiques ou des temps d'échange informels, un quiz quotidien, ainsi que la mise en ligne d'une page intranet dédiée proposant des contenus pédagogiques (articles, infographies, recommandations culturelles). Cet événement a été accompagné par des messages portés par le Président du Conseil d'administration, les membres du Comité exécutif et les Vice-Présidents régionaux, réaffirmant l'engagement de l'entreprise en faveur de l'éthique et de la conformité pour lutter contre toute forme de corruption. Un compte rendu de ces actions a été présenté au Conseil d'administration de bioMérieux.

La formation des salariés aux règles d'éthique des affaires est un élément phare des plans d'actions menés par le département Éthique et conformité qui pilote une démarche de prévention des risques.

En 2025, les principales priorités du programme restent :

- fournir des conseils en matière de conformité et soutenir les feuilles de route stratégiques mondiales ;
- continuer de sécuriser le réseau de distribution et les autres intermédiaires ;
- renforcer les principes fondamentaux de la conformité, y compris le ton et la responsabilité ;

- comprendre et appliquer efficacement les réglementations en matière d'exportation.

Le programme inclut des formations en ligne obligatoires, actualisées chaque année. Elles ont pour objectif de sensibiliser les salariés aux réglementations et procédures internes applicables.

bioMérieux met en œuvre régulièrement une campagne globale de formation et de sensibilisation au Code de bonne conduite pour l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi qu'une formation relative à la prévention de la corruption et du trafic d'influence. Par ailleurs, tous les nouveaux entrants reçoivent systématiquement trois cours obligatoires (le Code de bonne conduite, la lutte contre la corruption et trafic d'influence et les conflits d'intérêts).

En 2025, plus de 24 000 formations en ligne ont été assignées aux salariés dans l'ensemble des filiales, incluant une formation sur le Code de bonne conduite, sur la lutte contre la corruption, sur les conflits d'intérêts ou encore une formation de sensibilisation aux sanctions économiques. D'autre part, une formation en ligne sur la lutte contre la corruption a été assignée à tous les distributeurs en fin d'année.

#### Formation à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Au cours de l'exercice financier 2024, près de 90 % des collaborateurs ont réalisé la formation portant sur l'anticorruption et la gestion des conflits d'intérêts qui leur avait été assignée. Cette formation était obligatoire pour tous les collaborateurs y compris ceux à risque conformément à la politique de la Société, mais n'était pas obligatoire pour les opérateurs et techniciens. Forte de ce taux important de participation en 2024 et de l'organisation de la semaine mondiale de sensibilisation *Compliance Week* en 2025 (cf. G1-3 et G1-4 Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin, cas avérés de corruption ou versements avérés de pots-de-vin, section Éthique des affaires et intégrité), cette année bioMérieux a concentré son action sur les nouveaux entrants auxquels une formation sur la gestion des conflits d'intérêts et une formation sur la lutte contre la corruption ont été assignées. En outre, les distributeurs des produits de bioMérieux ont également reçu des formations sur la lutte contre la corruption.

(1) <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/participants/1329-BioMerieux>

Les détails des formations dispensées au cours de l'année sont présentés ci-après.

|                                                             | Participants <sup>(a)</sup>      | Incl. fonctions<br>à risque <sup>(b)</sup> | Distributeurs <sup>(c)</sup> |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|
| <b>Total assigné – Formation anti-corruption</b>            | <b>1 388</b>                     | <b>539</b>                                 | <b>625</b>                   |
| <b>Total ayant participé – Formation anti-corruption</b>    | <b>1 173</b>                     | <b>482</b>                                 | <b>494</b>                   |
| <b>Total assigné – Formation conflit d'intérêts</b>         | <b>1 391</b>                     | <b>539</b>                                 | <b>N/A</b>                   |
| <b>Total ayant participé – Formation conflit d'intérêts</b> | <b>1 211</b>                     | <b>495</b>                                 | <b>N/A</b>                   |
| <b>FORMAT ET DURÉE</b>                                      |                                  |                                            |                              |
| Formation sur ordinateur obligatoire (e-learning)           | 30 minutes / formation           | 30 minutes / formation                     | 30 minutes                   |
| <b>FRÉQUENCE</b>                                            |                                  |                                            |                              |
| Fréquence de la formation                                   | tous les deux ans <sup>(d)</sup> | tous les deux ans <sup>(d)</sup>           | une fois par an              |
| <b>THÈMES ABORDÉS</b>                                       |                                  |                                            |                              |
| Définition et concepts clés de la corruption                | x                                | x                                          | x                            |
| Définition du conflit d'intérêts                            | x                                | x                                          |                              |
| Procédures en matière de suspicion/détection                | x                                | x                                          | x                            |
| Comment reconnaître les demandes de pots-de-vin             |                                  |                                            | x                            |
| Les principales formes de corruption                        | x                                | x                                          | x                            |
| Règles autour des repas avec des partenaires commerciaux    | x                                | x                                          |                              |
| Travailler avec les professionnels de santé                 | x                                | x                                          |                              |
| Donations et négociations commerciales                      | x                                | x                                          |                              |
| Signaler une pratique non conforme                          | x                                | x                                          | x                            |

(a) Nouveaux entrants. Tous les collaborateurs sauf Manufacturing. Les collaborateurs Manufacturing ne font pas partie des fonctions à risque et n'ont pas accès à un ordinateur – ils sont néanmoins formés au Code de bonne conduite.

(b) Fonctions : Comité de Direction, Marketing, Ventes, Service Client, Finance et Achats.

(c) Comptabilisé comme ayant participé si au moins une personne de la compagnie de distribution a suivi le cours.

(d) Nouveau parcours tous les deux ans, mais la formation reste active et accessible à tous jusqu'à son obsolescence.

En parallèle, un programme de veille des partenaires commerciaux de la Société est également mis en œuvre à l'aide d'un logiciel qui permet d'identifier rapidement et automatiquement les prestataires et d'isoler ceux qui pourraient être à risque pour bioMérieux, au regard de leur profil ou historique lié à de la corruption ou du trafic d'influence.

## Réalisation

En 2025, le taux de réalisation des formations sur la conformité s'est élevé à 88,48 % pour le Code de bonne conduite assigné à tous les employés.

La ligne d'alerte *EthicsLine* offre également une possibilité de détection, entre autres, des cas de corruption et de pots-de-vin.

bioMérieux n'a fait l'objet d'aucune condamnation et le montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption s'élève à zéro euro. L'objectif est de maintenir chaque année ces résultats.

## G1-5 Influence politique et activités de lobbying

### Activités de lobbying et relations avec les pouvoirs publics

**Contexte** : les Affaires publiques et gouvernementales ont pour objectif, en accord avec les décisions du Comité de Direction, de fournir les informations utiles susceptibles d'éclairer la prise de décision publique, en toute transparence, avec intégrité et dans le respect de la mission d'acteur de santé publique de la Société. Plus spécifiquement pour bioMérieux, il s'agit d'améliorer l'accès au marché et le financement des solutions de diagnostic, sur le long terme, en particulier pour les tests innovants et cela, au moyen d'une législation, d'une réglementation et d'une prise en charge reflétant les spécificités du secteur.

**Enjeu** : cet enjeu traite des relations du Groupe avec les pouvoirs publics et des activités de lobbying.

**Impact** : les activités d'affaires publiques et gouvernementales menées par bioMérieux ont un impact positif sur les droits humains car elles sensibilisent les pouvoirs publics et institutions au sujet de la valeur médicale et économique du diagnostic *in vitro* sur le système de santé et la santé publique, favorisant ainsi l'accès au diagnostic pour tous les patients. Elles agissent également en faveur d'un meilleur accès et une plus grande utilisation des tests de diagnostic pour la détection et la prévention en soutenant les réglementations qui facilitent l'innovation.

**Opportunité** : renforcer les engagements fondés sur les principes de transparence et de confiance avec les gouvernements et les autres acteurs externes clés, afin de soutenir l'élaboration de politiques garantissant que l'accès des patients aux diagnostics *in vitro* ne soit pas affecté négativement par l'évolution du système de santé et la géopolitique.

**Politiques :** depuis sa création, bioMérieux a développé des valeurs de conduite des affaires et s'applique à mener ses opérations dans le respect des standards d'intégrité les plus exigeants. Dans cet esprit, bioMérieux a élaboré une Charte des affaires publiques et gouvernementales <sup>(1)</sup>, disponible sur le site Internet de la Société, qui décrit les missions et responsabilités de cette fonction. Elle précise l'engagement de la Société à garantir l'équité et la transparence des échanges avec les décideurs publics et institutionnels :

- le respect des réglementations locales et des procédures internes (y compris le Code de bonne conduite et le Manuel anti-corruption) ;
- l'intégrité et la transparence de la représentation auprès des décideurs publics ;
- la notification des activités liées aux affaires publiques et gouvernementales aux autorités locales, le cas échéant ;
- la transmission d'informations exactes et fondées ;
- l'absence de conflit d'intérêts et une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption ;
- l'interdiction des contributions à des partis politiques ;
- le respect de la confidentialité.

Cette charte s'impose à toutes les personnes, internes ou externes, expressément mandatées à cet effet. Elles doivent certifier en avoir connaissance à travers un module de formation.

La charte fait l'objet de révisions et de mises à jour régulières.

De plus, le Manuel de prévention de la corruption de bioMérieux indique que la politique de bioMérieux est de ne pas soutenir des activités politiques locales, nationales ou internationales, que ce soit directement (contributions) ou indirectement (achat ou fourniture de biens ou de services).

**Gouvernance :** la gouvernance relative à la conduite des affaires décrite dans le § 3.5.1 en section G1-1, s'applique aux Affaires publiques et gouvernementales.

**Actions mises en œuvre :** les Affaires publiques et gouvernementales de bioMérieux mènent des actions auprès des décideurs et pouvoirs publics visant à accélérer l'accès aux diagnostics grâce à des réformes des politiques réglementaires et d'accès au marché. L'objectif étant que les produits de diagnostic soient facilement disponibles et abordables tout au long du parcours de soins du patient.

Afin de renforcer cette démarche, bioMérieux a lancé depuis 2021 un programme de formation des personnes mandatées. Son objectif consiste à partager un socle commun de connaissances, à améliorer la compréhension de l'écosystème local et à établir des relations de qualité, dans le respect de la Charte des affaires publiques et gouvernementales.

Ce programme a permis de former en particulier les Directeurs Généraux des filiales et clusters de bioMérieux ainsi que les *medical advisers*.

#### Les exemples suivants illustrent l'action concrète de bioMérieux :

En France :

- CSF santé (Contrat Stratégique de Filière Industries et Technologies de Santé) « antibiorésistance » : bioMérieux est le pilote de ce projet industriel. Le groupe de travail a pour objectif de faire des propositions concrètes et argumentées aux autorités de santé françaises afin de fédérer une filière industrielle « antibiorésistance », permettre le maintien sur le marché des produits de santé existants, favoriser le lancement de nouveaux produits à des conditions réglementaires et tarifaires satisfaisantes et pérennes pour tous les acteurs, et asseoir le rôle de la France dans la lutte contre l'antibiorésistance sur la scène internationale.
- CSF santé « diagnostic *in vitro* » : bioMérieux est le co-pilote d'un projet industriel dédié au renforcement de la filière industrielle du diagnostic *in vitro*.

Aux États-Unis :

- Événement de haut niveau à l'occasion de la déclaration des Nations Unies lors de son Assemblée Générale : cette déclaration énonce les mesures essentielles que les gouvernements doivent prendre pour lutter contre l'AMR. Les objectifs ambitieux fixés dans la déclaration peuvent être en partie atteints grâce à une utilisation accrue des tests diagnostiques, à une meilleure surveillance épidémiologique et à un renforcement des capacités des laboratoires. Elle a été approuvée par les dirigeants mondiaux. bioMérieux a notamment appelé à renforcer les partenariats publics-privés, dans le respect d'une approche *One Health*.

La Société s'appuie sur des associations professionnelles dans son action : *Advanced Medical Technology Association* (Advamed), le Syndicat de l'Industrie du Diagnostic *in Vitro* (SIDIV), Medtech Europe, APACMED, MECOMED, *AMR Industry Alliance*. La Société est également membre du G5 Santé, du Comité France Chine et de l'Association française des entreprises privées (AFEP). Elle est membre fondateur de *French Care*.

Les montants des cotisations versées aux organismes professionnels s'élèvent en 2025 à 1 265 milliers d'euros.

Enfin, la Société se conforme à ses obligations en déclarant ses activités françaises de représentation d'intérêt à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et ses activités en Europe sur le « registre européen de transparence ».

À ce jour, la Société n'a pas fixé d'objectif quantitatif de suivi des impacts et opportunités liés à cet enjeu.

(1) [https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/03---healthcare-ecosystem/public\\_and\\_government\\_affairs\\_charter.pdf.coredownload.pdf](https://www.biomerieux.com/content/dam/biomerieux-com/04---our-responsibility/03---healthcare-ecosystem/public_and_government_affairs_charter.pdf.coredownload.pdf)

## Gouvernance et culture d'entreprise

**Contexte** : la Société s'engage à cultiver un esprit d'innovation et d'engagement collectif. bioMérieux reconnaît l'importance d'avoir des équipes qui se sentent entendues et dignes de confiance pour jouer un rôle dans la conduite du changement et faire de leur mieux. Dans ce contexte, bioMérieux a déployé depuis 2022 un programme d'engagement global baptisé *Voice of Employee* (VoE). Écouter, comprendre, agir sont les piliers de ce programme. bioMérieux s'efforce d'établir un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent libres de s'exprimer et d'être proactifs pour améliorer leur expérience au sein de la Société.

**Enjeu** : cet enjeu concerne la manière dont bioMérieux établit, développe, promeut et évalue sa culture d'entreprise (valeurs, mission, Code de conduite, etc.).

**Impact** : l'implication des collaborateurs dans les projets de la Société, ses relations exemplaires avec les fournisseurs et les clients ainsi que l'établissement de relations de long terme a un impact positif sur les équipes qui développent un attachement et un engagement dans la culture d'entreprise.

**Politiques** : pour renforcer sa culture d'inspiration et de différenciation, bioMérieux s'appuie sur un modèle nommé *Our Core Behaviors*. Ce modèle comprend un ensemble de compétences comportementales partagées par tous les collaborateurs et les managers. bioMérieux est convaincue que la combinaison de compétences techniques et comportementales est une condition préalable à une performance durable. Le modèle *Our Core Behaviors* définit un cadre de leadership s'appliquant plus spécifiquement aux rôles de direction et de management. Ce modèle a été déployé en interne grâce à un guide de référence disponible en six langues, permettant de traduire en action les valeurs de la Société. Il a été conçu pour favoriser l'alignement entre la culture de l'entreprise et les actions, partout dans le monde.

bioMérieux s'appuie également sur l'application du Code de bonne conduite pour lequel l'ensemble des collaborateurs reçoit une formation chaque année (cf. section G1-1).

**Gouvernance** : la gouvernance décrite dans le § 3.4.1 en section S1-1 s'applique à la culture d'entreprise. La culture d'entreprise est aussi encadrée et guidée par le Code de bonne conduite décrit dans le § 3.5.1 en section G1-1.

**Actions mises en œuvre** : les actions mises en œuvre sont exposées dans le Programme VoE décrit dans le § 3.4.1 en section S1-3.

**Objectif** : les réalisations et l'objectif fixé sont présentés dans § 3.4.1 en section S1-3.

## OUR CORE BEHAVIORS

#BELONG

Je cultive la **confiance** et j'agis dans l'intérêt général en tant que 'one bioMérieux'



#DARE

J'assume mes **responsabilités** et je suis **autonome**



Je prends des **risques** éclairés et j'apprends des **difficultés rencontrées**



#IMPACT

Je me concentre sur les **résultats** et je reconnais la **performance**



Je place les **clients** au cœur de toutes mes actions



## Confidentialité et protection des données (S1 Effectif propre, S4 Utilisateurs finaux)

**Contexte** : dans le cadre de ses activités, bioMérieux a accès à des données à caractère personnel concernant ses collaborateurs et les patients.

Dans cet environnement où les attaques et les incidents de cybersécurité augmentent le risque d'exposition d'informations confidentielles et sensibles, bioMérieux travaille avec une vigilance accrue pour sécuriser les systèmes de technologie de l'information afin d'atténuer le risque et de protéger les données considérées comme particulièrement sensibles. La protection des informations de santé des patients fait partie intégrante de la démarche de conformité bioéthique de l'entreprise qui est amenée à traiter une quantité importante de données dont la fiabilité et la gestion sont des enjeux significatifs.

**Enjeu** : cet enjeu a été identifié par bioMérieux comme matériel au regard de l'atteinte potentielle au respect des droits à la vie privée et à la protection des données et à la réputation de la Société.

- L'intégrité, la fiabilité et la sécurité des informations utilisées dans les processus décisionnels et opérationnels d'une organisation sont cruciales pour maintenir la confiance et minimiser les risques associés.
- Un manque de politiques et de procédures claires pour la collecte, le stockage et l'utilisation des données exposerait la Société à une non-conformité vis-à-vis des réglementations en matière de propriété intellectuelle ou de protection des données (RGPD <sup>(1)</sup>, AI Act <sup>(2)</sup>, etc.) ainsi qu'à une utilisation non éthique de ces informations conduisant à des sanctions financières et à une atteinte à la réputation de la Société.
- De plus, l'utilisation de données inexacts, incomplètes ou obsolètes peut conduire à des décisions erronées.

(1) Le règlement général de protection des données (RGPD) est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union européenne (UE). Il est entré en vigueur le 25 mai 2018.

(2) Le règlement sur l'IA (intelligence artificielle) ou AI Act est un règlement européen qui introduit un cadre réglementaire et juridique commun pour l'IA au sein de l'Union européenne. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2024, ses dispositions entrant progressivement en application au cours des 6 à 36 mois suivants.

**Impact :** la violation de la confidentialité des données a un impact négatif sur le droit au respect de la vie privée des collaborateurs, des patients et de leur parcours de soins.

**Risque :** une défaillance des systèmes d'information ou leur obsolescence expose la Société à une violation de données à caractère personnel et à des attaques de cybercriminels.

**Politique :** la Direction Générale de bioMérieux s'engage dans la protection de ses données au travers d'une Politique Globale de la Sécurité de l'Information (PGSI). Cette politique s'inscrit dans le respect des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux droits humains et des lois spécifiques applicables dans les pays où la Société opère. Les collaborateurs doivent appliquer les normes et lois locales ou internationales en matière de bioéthique en particulier dans le cadre des activités de recherche clinique (cf. § 3.4.4 section S4-1). En outre, le Code de bonne conduite, diffusé à l'ensemble des collaborateurs, souligne l'engagement de bioMérieux à respecter la confidentialité et à appliquer les réglementations en vigueur lors de l'accès, de l'utilisation et/ou de la divulgation de données à caractère personnel et/ou sensibles.

La méthodologie appliquée pour la mise en conformité au RGPD est étendue aux autres sociétés du Groupe afin d'appliquer un niveau de protection au minimum identique à celui imposé par la réglementation européenne.

La Société dispose d'une politique sur la protection des données personnelles, publiée sur son site internet. Elle appelle au respect de mesures strictes de confidentialité et de sécurité pour lesquelles bioMérieux s'engage à protéger la vie privée et à gérer les données personnelles des individus de manière loyale et transparente.

bioMérieux s'efforce de garantir que les données personnelles en sa possession soient :

- collectées à des fins déterminées, explicites et légitimes, et non pas traitées ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- traitées de manière loyale et conformément à la loi, en toute transparence vis-à-vis de la personne concernée (personne physique) ;
- adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (minimisation des données) ;
- exactes et, si nécessaire, tenues à jour ;
- conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- traitées de façon à garantir une sécurité appropriée ;
- transférées d'un pays à un autre uniquement sous réserve de mécanismes de transferts appropriés.

**Gouvernance :** un comité en charge de la gouvernance des données et reportant au Comité de Direction a été créé en 2023. Ce comité inclut entre autres fonctions le *Data Privacy Officer* (DPO) ainsi que le département Informatique et a pour objectif de définir des règles de gouvernance permettant à la Société de s'assurer d'une utilisation sûre et éthique des données qu'elle possède.

Le département *Data Privacy* s'appuie également sur un réseau international d'environ 100 relais métiers dans les filiales et fonctions globales. Ces représentants veillent à la conformité réglementaire, documentent les traitements de données personnelles dans leur périmètre, et interviennent sur tous les sites opérationnels.

Afin de répondre à ces enjeux, bioMérieux a développé un programme dédié à la protection des données personnelles qui s'appuie sur :

- la politique globale de protection des données personnelles approuvée par la Direction Générale ;
- la nomination, officialisée auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), d'un DPO global, rattaché à la Directrice Exécutive Affaires Juridiques, Conformité et Affaires Publiques ;
- un *Privacy Officer* aux États-Unis pour assurer la conformité à la réglementation fédérale HIPAA <sup>(1)</sup>, à la réglementation de la Californie ainsi qu'à celle du Canada ;
- un *Privacy Officer* pour la région Asie-Pacifique afin d'assurer la conformité aux réglementations de cette zone géographique notamment le nouveau règlement de protection des données personnelles chinois (PIPL <sup>(2)</sup>) ;
- un *Privacy Officer* pour la région Europe Moyen-Orient et Afrique afin d'assurer la conformité aux réglementations de cette zone géographique notamment le RGPD pour l'Europe mais aussi toutes les réglementations des pays africains (ex : POPIA <sup>(3)</sup>) ;
- un *Privacy Analyst* en support du DPO global en charge du suivi des nouveaux projets et des indicateurs de performances et de contrôles de la protection des données personnelles ;
- un contact spécifique pour la protection des données personnelles couvrant la région Amérique latine ;
- un comité en charge de la gouvernance des données (décrit plus haut).

**Actions mises en œuvre :** bioMérieux prend toutes les précautions nécessaires, notamment des mesures administratives, techniques organisationnelles ainsi que physiques, afin de protéger les données personnelles de ses collaborateurs contre toute perte, vol et soustraction frauduleuse, ainsi que contre tout accès, divulgation, altération ou destruction non autorisés des données personnelles.

Toutefois, la transmission de données par internet (y compris par e-mail) n'est en général, jamais entièrement sécurisée. bioMérieux s'efforce de protéger les données personnelles en sa possession, mais ne peut pas garantir la sécurité de la communication de données transmises ou qui lui sont transmises.

bioMérieux déploie une formation en ligne au RGPD pour les nouveaux entrants qui a pour objectif de sensibiliser les collaborateurs sur leurs droits.

En ce qui concerne la protection des données patients, un parcours de formation spécifique est dispensé aux collaborateurs amenés à accéder à des données de santé, souvent associées à des échantillons biologiques.

En 2025, la Société a mis en place :

- des audits internes sur plusieurs entités légales du Groupe afin d'évaluer la conformité au programme de protection des données personnelles ;
- le renforcement des points de contrôle relatifs à la protection des données personnelles dans le manuel de contrôle interne ;

(1) La loi américaine *Health Insurance Portability and Accountability Act* (HIPAA) de 1996 établit les exigences de sécurité et de confidentialité pour la gestion, la transmission et le stockage des informations de santé protégées.

(2) La *Personal Information Protection Law of the People's Republic of China* (PIPL) de 2021 est la première législation sur la protection des données personnelles en Chine.

(3) The *Protection of Personal Information Act* (« POPI Act » ou « POPIA ») est une loi sud-africaine sur la protection des données personnelles adoptée en 2013.

- la création de tableaux de bord intégrant des indicateurs de performance (KPI) permettant aux fonctions concernées de suivre et de mesurer l'amélioration du plan de conformité en matière de protection des données personnelles ;
- des clauses de transfert de données entre bioMérieux en Chine et bioMérieux en France et entre bioMérieux en Turquie et bioMérieux en France ;
- une définition et application d'une politique de rétention des données personnelles ainsi que sa déclinaison locale en Europe ;
- l'acquisition et intégration de deux nouvelles entités légales dans le périmètre du programme de conformité ;
- la mise en ligne des accords de protection des données personnelles (DPA) relatifs à l'offre Vision Suite et Augmented Dx sur le site institutionnel dédié à la protection des données personnelles de bioMérieux ;
- la revue de conformité de l'utilisation des cookies des sites internet du Groupe ;
- la mise à jour des politiques de protection des données personnelles des sites internet du Groupe ;
- l'élaboration d'une charte interne relative à l'utilisation des solutions d'intelligence artificielle (IA) ;
- la définition d'un parcours de formation sur l'IA, incluant la création et le déploiement d'un module de formation sur les IA interdites au regard du règlement européen de l'AI Act.

Enfin, les traitements des données à caractère personnel sensibles (patients, collaborateurs) ont fait l'objet d'analyses d'impact pour la vie privée mettant en évidence les risques, leur priorisation et le suivi régulier des plans de remédiation.

La Société a renforcé son outil de conformité (*OneTrust*) afin de répondre aux exigences des différentes réglementations en vigueur sur la protection des données à caractère personnel.

Il permet notamment de :

- documenter plus précisément les traitements de données à caractère personnel ;
- standardiser la méthodologie et les pratiques ;
- évaluer, dès leur phase de conception, les impacts potentiels des nouveaux projets (concept de *Privacy by design*) ;
- réduire le nombre des évaluations de risques associés à ces traitements ;
- gérer plus rapidement les violations de données potentielles ;
- fournir de la visibilité aux DPO grâce à des tableaux de bord consolidés ;

## Cybersécurité

**Enjeu** : la sécurité des systèmes d'information est un enjeu identifié par bioMérieux comme matériel.

**Contexte** : bioMérieux traite la cybersécurité avec la plus grande vigilance, afin de garantir la protection de son patrimoine informationnel et protéger ses collaborateurs et ses clients.

**Risque** : les cyber-attaques et la défaillance ou l'obsolescence des systèmes d'information exposent la Société à une violation de données à caractère personnel et à des attaques de cybercriminels qui génèrent des coûts financiers importants (*ransomware*, activités paralysées, etc.).

**Politique** : la Direction Générale de bioMérieux s'engage dans la protection de ses données au travers d'une Politique Globale de la Sécurité de l'Information (PGSI).

- répondre aux requêtes des personnes concernées cherchant à exercer leurs droits ;
- enregistrer un incident de sécurité concernant des données à caractère personnel ;
- classer les fournisseurs (*vendors*) selon leur niveau de risque et leur exposition aux données personnelles.

La Société fait également appel à des prestataires de services tiers pour l'hébergement et le transfert d'informations sensibles ou personnelles concernant les patients afin de fournir à ses clients des informations pertinentes et exploitables pour aider au diagnostic et à la prise de décision clinique. bioMérieux s'assure que ses partenaires répondent à des exigences strictes en matière de cybersécurité, de protection des données personnelles et de conformité.

### Réalisations et objectifs :

- l'outil *OneTrust* couvre actuellement le périmètre des filiales de bioMérieux traitant des données personnelles ;
- deux modules de formation destinés aux collaborateurs ayant un accès à des données patients ont été réalisés en 2025 concernant :
  - la réglementation fédérale américaine (HIPAA) ; assignée à 1 668 personnes, elle a été réalisée à près de 91,06 % ;
  - la protection des données patients au niveau global ; assignée à 593 collaborateurs, elle a été réalisée à près de 93,42 % ;
- un incident de sécurité mineur impliquant des données à caractère personnel de collaborateurs a été identifié au cours de l'année. Celui-ci a été géré conformément aux exigences réglementaires. L'efficacité des dispositifs en place a permis de contenir rapidement l'événement, et aucune conséquence significative n'a été observée sur les droits des personnes concernées ni pour les activités de l'entreprise. Des mesures correctives appropriées ont été immédiatement mises en œuvre afin de renforcer les dispositifs de sécurité existants.

L'objectif est de prévenir toute violation de données.

bioMérieux n'a fait l'objet d'aucune condamnation et le montant des amendes pour infraction à la législation sur la protection des données personnelles s'élève à zéro euro. L'objectif est de maintenir chaque année ces résultats.

Les politiques et actions décrites ci-dessus visent à atteindre ces objectifs.

La Société a également mis en place une Charte informatique qui doit être appliquée par l'ensemble des utilisateurs de son système d'information.

**Gouvernance** : bioMérieux a mis en place une gouvernance cybersécurité en charge de faire appliquer la PGSI de l'entreprise. Cette gouvernance est organisée selon la norme ISO 27001, notamment avec un Système de Management de la Sécurité de l'Information. Cette gouvernance est sous la responsabilité d'un RSSI (Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information).

Le RSSI s'appuie sur des directives de sécurité rédigées en déclinaison de la PGSI. Le département Cybersécurité gouvernance s'appuie sur des équipes opérationnelles associées à la cybersécurité.



Le RSSI est à la tête de la Gouvernance cybersécurité et de l'exécution opérationnelle (RUN et BUILT) de la cybersécurité.

Un SOC (*Security Operation Center*) assure la cybersécurité, surveille l'ensemble des systèmes informatiques de la Société et est en mesure d'intervenir en cas d'alerte 24h/24, 7j/7.

Les Comités sécurité (qui incluent des fonctions IS, R&D, Production, DPO, etc.) évaluent mensuellement le niveau de sécurité de l'entreprise au travers de l'analyse d'indicateurs de sécurité, associée à un plan d'actions.

Une Gouvernance du risque cyber est en place afin de gérer la cybersécurité par les risques (analyses de risques Corporate, analyses de risques dans les projets, cartographie des risques cyber).

Un DPO (*Data Privacy Officer*) est en charge de la protection de données personnelles. Il travaille en étroite collaboration avec la cybersécurité. Il est notamment responsable de l'application et du suivi de la RGPD.

**Actions mises en œuvre :** le RSSI déploie un programme de formation et sensibilisation auprès de l'ensemble des collaborateurs de bioMérieux.

Chaque année, sont réalisés :

- des campagnes de faux phishing pour évaluer l'efficacité de ces formations ;
- des tests de vulnérabilité ;
- des simulations d'intrusion ;
- un exercice *Red Team* de cyber-attaque simulée de bioMérieux ;
- une sensibilisation à la cybersécurité pour l'ensemble des employés bioMérieux.

bioMérieux apporte une attention toute particulière à la protection de son système d'information notamment par des processus spécifiques tels que :

- la protection contre les *malwares* avec des outils de sécurité avancés capables de détecter et de bloquer les attaques sur les postes de travail (solutions de type EDR *endpoint detection and response*) ;
- les mises à jour de ses systèmes et applications ;
- la gestion des données et des sauvegardes ;
- la protection des données par le chiffrement des postes ;
- la gestion des risques cyber et des crises IT ;
- la revue de la maturité cybersécurité de ses fournisseurs ;
- la gestion des plans de continuité ;
- le suivi de la sécurité dans les projets ;
- la gestion des incidents de sécurité, des vulnérabilités et la veille sur les nouvelles menaces ;
- la gestion de l'obsolescence ;
- la protection des mails et des accès Internet ;
- la protection du réseau d'entreprise par une équipe *Network Security* ;
- la gestion des identités et des accès aux services et applications bioMérieux (par défaut, les utilisateurs ne sont pas administrateur de leur poste) ;
- la gestion des exceptions et des vulnérabilités en matière de cybersécurité.

bioMérieux est éligible à la directive européenne NIS2<sup>(1)</sup> et à ce titre, met en place l'organisation nécessaire pour être conforme avec les exigences de la NIS2.

**Réalisation :** la Société a mis en place en interne un *Global security score* basé sur des indicateurs de sécurité dont le suivi est réalisé chaque mois avec un objectif d'amélioration fixé chaque année. La base de ce score est mise à jour chaque année dans une démarche d'amélioration continue.

L'objectif est de prévenir toute violation de données à caractère personnel et de neutraliser l'impact des cybermenaces. Les politiques et actions décrites ci-dessus visent à atteindre cet objectif.

## 3.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de taxonomie

### Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de bioMérieux. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025, incluses dans le rapport de gestion et présentées dans les chapitres 3.1 à 3.5 de la section 3 « Rapport de durabilité » du document d'enregistrement universel (ci-après « le Rapport de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, bioMérieux est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport de gestion.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

(1) La directive NIS2 est la directive actualisée de l'Union européenne en matière de cybersécurité qui vise à améliorer la législation globale de la cybersécurité dans l'UE.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par bioMérieux pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le Code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par bioMérieux dans son rapport de gestion, nous formulons un paragraphe d'observation(s).

### Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de bioMérieux, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par bioMérieux en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport de gestion.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport de gestion.

## Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par bioMérieux pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail

### Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par bioMérieux, incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

### Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par bioMérieux avec les ESRS.

### Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont bioMérieux met à jour son analyse de double matérialité et a confirmé les impacts, risques et opportunités (IRO) identifiés comme matériels au cours de l'exercice précédent, sont mentionnées dans le paragraphe 3.2.4 du Rapport de durabilité.

Nous avons, par entretien avec les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par bioMérieux pour justifier l'absence d'actualisation de l'analyse de double matérialité ;
- du processus décisionnel mis en place par bioMérieux au cours de l'exercice.

Nous avons également apprécié la présentation qui en est faite dans le paragraphe 3.2.4 du Rapport de durabilité.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par bioMérieux ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par bioMérieux pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) avec notre connaissance de bioMérieux ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans le paragraphe 3.2.4 du Rapport de durabilité de bioMérieux.

## **Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS**

### **Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par bioMérieux relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

### **Conclusion des vérifications opérées**

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

### **Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière**

#### **Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)**

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au paragraphe 3.3.2 du Rapport de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- prendre connaissance de l'information en matière de durabilité au titre du changement climatique intégrée dans la section précitée du Rapport de durabilité ;
- comparer les informations présentées à celles attendues compte tenu de l'analyse de double matérialité réalisée par bioMérieux et en particulier de la matérialité des enjeux et des IRO identifiés par bioMérieux ;
- conduire des entretiens avec les personnes responsables afin :
  - d'examiner le processus de collecte et de traitement des informations qualitatives et quantitatives présentées dans les notes « ESRS 2 IRO-1 » du paragraphe 3.3.2. (ESRS E1) du Rapport de durabilité en termes de méthodologie retenue pour l'élaboration des données ;
  - de rapprocher ces informations de la documentation sous-jacente disponible.

- En ce qui concerne les informations publiées au titre du **bilan d'émission gaz à effet de serre** :
  - nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par bioMérieux visant à la conformité des informations publiées ;
  - nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
  - nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par bioMérieux pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
  - Concernant les émissions relatives au scope 3 :
    - nous avons apprécié le processus de collecte d'informations,
    - nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
    - nous nous sommes entretenus avec les personnes responsables pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus au cours de l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
    - pour les données physiques, nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
    - nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- En ce qui concerne le **plan de transition pour l'atténuation du changement climatique**, nos travaux ont principalement consisté à :
  - apprécier si les informations publiées au titre du plan de transition répondent aux prescriptions d'ESRS E1, décrivent de manière appropriée les hypothèses structurantes sous-tendant ce plan, étant précisé que nous n'avons pas à nous prononcer sur le caractère approprié ou le niveau d'ambition des objectifs de ce plan de transition ;
  - apprécier si ce plan de transition reflète les engagements pris par bioMérieux tels que déclarés dans les procès-verbaux de la gouvernance ;
  - examiner l'évaluation qualitative des émissions de gaz à effet de serre verrouillées réalisée par bioMérieux.

#### Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent à la section « 3.4.1 Social - Effectifs de bioMérieux (ESRS S1) » du Rapport de durabilité.

Nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- prendre connaissance de l'information en matière de durabilité au titre du personnel de l'entreprise intégrée dans la section précitée du Rapport de durabilité ;
- comparer les informations présentées à celles attendues compte tenu de l'analyse de double matérialité réalisée par bioMérieux et en particulier de la matérialité des enjeux et des IRO identifiés par bioMérieux ;
- conduire des entretiens avec les personnes responsables afin :
  - d'examiner le processus de collecte et de traitement des informations qualitatives et quantitatives présentées dans les notes « 3.2.1 Base de préparation » et « 3.2.2 Gouvernance » du Rapport de durabilité en termes de méthodologie retenue pour l'élaboration des données ;
  - de rapprocher ces informations de la documentation sous-jacente disponible.

Ces diligences ont notamment porté sur :

- les politiques décrites par bioMérieux au titre du personnel de l'entreprise portant sur la santé et la sécurité, la diversité, ou la rémunération ;
- la description des canaux par lesquels le personnel de l'entreprise peut faire part de ses préoccupations ainsi que la manière dont est assuré le suivi des problématiques ainsi remontées : dispositif d'alerte professionnelle.
- la comparaison des informations obtenues à notre connaissance du groupe, aux éléments figurant dans les comptes consolidés et aux publications relatives à ces sujets que nous aurions pu identifier ;

Nous avons par ailleurs sélectionné des informations et pour chacune d'elles :

- examiné le périmètre géographique sur lequel les informations ont été établies ;
- examiné les modalités de mise en œuvre par bioMérieux des concepts clés de la norme ESRS S1 relatifs à cette information, tels que la notion de salariés ou de non-salariés ;
- défini et mis en œuvre des procédures analytiques adaptées à l'information examinée ;
- apprécié la conformité des justificatifs avec les informations correspondantes.

**Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852****Nature des vérifications opérées**

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par bioMérieux pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

**Conclusion des vérifications opérées**

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

**Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière****Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent**

S'agissant des totaux de chiffre d'affaires et CapEx (les dénominateurs) présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons examiné les rapprochements réalisés par bioMérieux avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers.

S'agissant des autres montants composant les différents indicateurs d'activités éligibles et/ou alignées (les numérateurs), nous avons :

- mis en œuvre des procédures analytiques adaptées ;
- examiné les montants de chiffre d'affaires et CapEx jugés éligibles et/ou alignés.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la partie « 3.3.1. Alignement avec la Taxonomie européenne » du Rapport de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité de ce rapport.

Lyon, le 13 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres  
Sylvain Lauria

## 3.7 Autres informations de durabilité

### 3.7.1 Politique fiscale de bioMérieux

#### Gouvernance et stratégie fiscale

bioMérieux mène une politique fiscale responsable. L'approche fiscale de bioMérieux vise à s'assurer de la conformité à la législation et aux réglementations locales, dans la lettre <sup>(1)</sup> comme dans l'esprit <sup>(2)</sup>, ainsi qu'aux normes internationales applicables.

La politique fiscale de bioMérieux a été formellement approuvée par le Conseil d'administration du 13 mars 2024. Elle fournit des

directives générales en ce qui concerne l'approche fiscale du Groupe. Elle doit servir de référence à l'encadrement supérieur de bioMérieux et à l'ensemble des collaborateurs de bioMérieux.

La politique fiscale de bioMérieux est divulguée ci-après, ainsi que sur l'intranet de bioMérieux.

#### Principes fondamentaux de la politique fiscale

La politique fiscale du Groupe est définie selon les principes suivants :

##### 1. Une fiscalité en cohérence avec l'activité

La fiscalité de bioMérieux est une résultante de son activité et de ses choix opérationnels :

- les fonctions/risques des entités bioMérieux reflètent une réalité économique et opérationnelle ;
- les activités de propriété intellectuelle et de R&D du Groupe ne sont pas localisées dans un pays pour des raisons fiscales ;
- bioMérieux n'a pas recours à des systèmes d'évasion fiscale <sup>(3)</sup> ;
- bioMérieux n'a pas d'entités dans des paradis fiscaux <sup>(4)</sup>, des juridictions à faible taux d'imposition <sup>(5)</sup> ou des états ou territoires non coopératifs à part pour une activité purement commerciale.

Comme expliqué ci-dessus, l'existence de filiales, ou une présence, dans les pays suivants est justifiée par des raisons purement commerciales : les Émirats arabes unis, Hong Kong, la Hongrie, l'Irlande, les Pays-Bas, la Russie, le Royaume-Uni, Singapour, la Suisse et Taiwan. Le bénéfice imposable dans ces pays est conforme au principe de pleine concurrence de l'OCDE <sup>(6)</sup>. Aucune filiale n'est donc résidente dans un pays pour des raisons fiscales.

##### 2. Conformité

bioMérieux veille à ce que tous les impôts, taxes et prélèvements soient déclarés et payés conformément aux lois et réglementations locales et en adéquation avec les standards internationaux reconnus tels que les lignes directrices de l'OCDE.

Le département fiscal reporte à la Direction financière du Groupe. Il s'appuie sur un réseau de correspondants internes et sur des conseils externes, en fonction des sujets à traiter. Ce département coordonne, sensibilise et soutient les directions financières de chaque filiale du Groupe afin de s'assurer qu'elles atteignent le niveau de conformité requis par la politique et les standards du Groupe.

##### 3. Un équilibre international

bioMérieux dispose d'une politique de prix de transfert, mise à jour régulièrement, qui se conforme au principe du prix de

pleine concurrence et de manière générale aux recommandations de l'OCDE. Cette politique est applicable à toutes ses opérations intragroupes transfrontalières.

Pour l'établissement de ses prix de transfert, la Société a réalisé une analyse fonctionnelle rigoureuse de ses activités, afin de rémunérer chaque société du Groupe selon les fonctions exercées, les risques encourus, les actifs et les moyens utilisés.

Cette analyse l'a amenée à identifier plusieurs sociétés « entrepreneurs principaux » (bioMérieux SA, bioMérieux Inc. et BioFire), selon les gammes de produits et services commercialisés. Ces « entrepreneurs principaux » sont situés de façon prépondérante en France et aux États-Unis. Ceux-ci reçoivent, conformément aux principes de l'OCDE, la rémunération résiduelle, c'est-à-dire le bénéfice ou les pertes restant une fois que toutes les entités participant au processus économique, notamment les sociétés commerciales, ont été justement rétribuées.

##### 4. Coopération avec les autorités fiscales

bioMérieux favorise une communication ouverte et proactive avec les administrations fiscales de tous pays.

La société mère, bioMérieux SA, a signé le 11 décembre 2024, un accord de partenariat fiscal (« relation de confiance ») avec l'administration fiscale française. À travers ce partenariat, bioMérieux a pour objectif de bénéficier de conseils et d'échanges pour s'assurer en amont de la conformité fiscale de ses opérations. Ce dispositif proposé par l'administration française permettra à bioMérieux d'accroître la sécurité juridique des opérations par le biais de rescrits fiscaux. Ce dispositif s'inspire du modèle anglo-saxon de *cooperative compliance*.

bioMérieux contribue à l'élaboration annuelle du *Country by Country Reporting* (CbCR) qui est déclaré auprès de l'administration fiscale française par la société consolidante ultime, Compagnie Mérieux Alliance, société mère de l'Institut Mérieux. La France met actuellement les données du CbCR à disposition de plus de 70 pays.

(1) La lettre de la loi : il s'agit d'une interprétation littérale de la loi uniquement.

(2) L'esprit des lois fiscales : il s'agit de l'intention du décideur politique qui a rédigé la loi concernée.

(3) Évasion fiscale : l'évasion fiscale est un abus du système fiscal, une tentative délibérée de se soustraire à une obligation de payer de l'impôt en concluant un ensemble d'arrangements financiers artificiels qui n'ont que peu ou pas d'objectif commercial autre que la réduction d'une obligation fiscale. L'évasion fiscale est contraire à l'éthique en ce sens qu'elle vise à saper le droit fiscal et les politiques publiques et qu'elle est souvent jugée illégale. L'évasion fiscale peut être conforme à la lettre, mais non à l'esprit de la loi.

(4) Paradis fiscaux : pays ou juridictions (offshore) offrant peu ou pas d'assujettissement à l'impôt. Les paradis fiscaux peuvent ne partager que peu ou pas d'informations financières avec les autorités fiscales étrangères et peuvent ne pas exiger des entreprises qu'elles exercent leurs activités à l'intérieur du pays pour bénéficier d'avantages fiscaux.

(5) Juridiction à faible taux d'imposition : aux fins de la présente question, une juridiction à faible imposition fait référence à toute juridiction dont les taux d'imposition sont nettement inférieurs à ceux des autres juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités.

(6) Le principe de pleine concurrence : ce principe d'évaluation est couramment appliqué aux transactions commerciales et financières entre sociétés liées. Il stipule que les transactions doivent être évaluées comme si elles avaient été effectuées entre des parties non liées, chacune agissant au mieux de ses intérêts.



## Contribution à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16 de l'ONU

L'Objectif de Développement Durable (ODD) 16 de l'ONU vise à promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, garantir l'accès à la justice pour tous et renforcer des institutions efficaces, responsables et inclusives. Grâce à sa politique fiscale responsable, le Groupe contribue au développement socio-économique des pays dans lesquels il est implanté.

La contribution fiscale de bioMérieux inclut une grande variété d'impôts directs et indirects, des taxes, des contributions sociales, ainsi que des droits de douane.

## Principales données en matière d'impôt sur les sociétés

Le présent document d'enregistrement universel fournit les informations suivantes relatives à l'impôt sur les sociétés :

- Explication de la charge d'impôt du Groupe *Tax Proof* (cf. note 25 du § 6.1.2).

- Décaissements d'impôt sur les sociétés (cf. note 16.2 du § 6.1.2).

Les décaissements d'impôt sur les résultats se répartissent comme suit dans les différentes régions d'implantation du Groupe :

| <b>Décaissements</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>2025</b> | <b>2024</b> |
|----------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Amérique du Nord                                   | 110         | 181         |
| Europe, Moyen-Orient et Afrique                    | 18          | 7           |
| Asie-Pacifique                                     | 16          | 14          |
| Amérique latine                                    | 7           | 4           |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>152</b>  | <b>206</b>  |

Le taux de décaissement (décaissements d'impôt/résultat avant impôt) du Groupe s'établit ainsi à 28,7 % (contre 35,5 % en 2024). Cette baisse s'explique principalement par l'impact de l'évolution de la législation fiscale aux États-Unis.

## 3.7.2 Autres informations concernant la biodiversité

De longue date, la Société apporte un soin tout particulier à la mise en valeur et à l'intégration paysagère et architecturale de ses sites. C'est donc tout naturellement que plusieurs sites ont travaillé depuis 2015 avec leurs sous-traitants en charge de l'entretien des espaces verts pour améliorer cette gestion dans un souci de préservation de l'environnement, avec par exemple la suppression du recours aux produits phytosanitaires, l'aménagement de zones sans tonte, le paillage des arbres et massifs, le choix réfléchi des essences d'arbres et l'installation de ruches et hôtels à insectes. En outre, bioMérieux installe des nichoirs à oiseaux ou à chauves-souris, ainsi que des spirales à insectes et construit des murets pour accueillir la petite faune et des mares pour héberger des plantes aquatiques et une faune variée. La Société favorise également le développement d'une flore endémique.

Dans le cadre des actions de mécénat en faveur de la préservation de la biodiversité, bioMérieux a signé en 2021 un partenariat pour trois ans avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) pour la France, *Birdlife* pour l'Espagne et la *Lega Italiana Protezione Uccelli* (LIPU) pour l'Italie. Ces associations ont réalisé un diagnostic des sites de bioMérieux pour évaluer le potentiel de biodiversité des terrains et leurs spécificités naturelles. Elles apportent aussi des conseils en vue de rendre la

gestion des espaces plus écologique et effectuent un suivi annuel de la biodiversité au sein de bioMérieux. En France, les sites de Craponne et Marcy l'Étoile ont obtenu le statut de « sites refuges LPO » grâce à toutes leurs réalisations en faveur de la biodiversité, dans le cadre d'un plan d'action mené en lien avec la LPO. En parallèle, bioMérieux, dans le cadre des actions de philanthropie, soutient plusieurs projets portés par des associations spécialisées dans la préservation des espèces menacées, le bien-être animal, la compréhension et la protection de la biodiversité.

En 2016, bioMérieux a acquis la société Hyglos, détentrice d'une technique innovante de dosage des endotoxines. Par cette acquisition, bioMérieux peut désormais proposer une alternative, préservant ainsi une espèce protégée. Auparavant, pour de tels dosages, il fallait utiliser du sang de limules, crabes en voie de disparition. Dans le cadre de ses activités vétérinaires, bioMérieux est amenée à tester l'efficacité de ses tests sur des populations animales. Cependant, ces études sont faites *ex vivo* et n'affectent pas l'intégrité physique des animaux testés. Néanmoins, les piliers de l'OMSA <sup>(1)</sup> (Organisation mondiale de la santé animale), qui est une organisation intergouvernementale, sont utilisés lors de l'évaluation des fournisseurs.

(1) Fondée en 1924, l'OMSA s'attache à diffuser de manière transparente des informations sur les maladies animales, à améliorer la santé des animaux à l'échelle mondiale et à construire ainsi un monde plus sûr, plus sain et plus durable. Les cinq piliers sont les suivants : absence de faim, de soif et de malnutrition ; absence de peur et de détresse ; absence de stress physique ou thermique ; absence de douleur, de lésions et de maladie ; possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

# 4



## Facteurs de risques, gestion des risques et contrôle interne

|                                                                      |            |                                                                                            |            |
|----------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>4.1 Évaluation des risques <small>RFA</small></b>                 | <b>228</b> | <b>4.3 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage <small>RFA</small></b>       | <b>243</b> |
| Identification des risques majeurs                                   | 228        |                                                                                            |            |
| Analyse et évaluation des risques                                    | 228        |                                                                                            |            |
| Traitement du risque                                                 | 229        |                                                                                            |            |
| <b>4.2 Facteurs de risques de la Société <small>RFA</small></b>      | <b>229</b> | <b>4.4 Contrôle interne et gestion des risques <small>RFA</small></b>                      | <b>243</b> |
| Tableau récapitulatif des principaux risques                         | 230        | 4.4.1 Acteurs du contrôle interne                                                          | 245        |
| 4.2.1 Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux               | 231        | 4.4.2 Processus                                                                            | 246        |
| 4.2.2 Risques liés à la stratégie et au fonctionnement de bioMérieux | 234        | 4.4.3 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques | 247        |
| 4.2.3 Risques liés à l'environnement des affaires de bioMérieux      | 241        | <b>4.5 Politique d'assurance <small>RFA</small></b>                                        | <b>247</b> |
|                                                                      |            | Principales polices d'assurance souscrites                                                 | 248        |

## 4.1 Évaluation des risques

La Société a mis en place un processus de gestion des risques, animé par le département Contrôle interne et risques, afin d'identifier, évaluer et coordonner les risques auxquels elle pourrait être confrontée.

Ce département est en charge de définir et de suivre la mise en œuvre des politiques de gestion des risques de bioMérieux. Ses activités s'articulent autour des objectifs suivants :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- identifier les risques émergents afin de sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe ;

- harmoniser les initiatives de gestion des risques ;
- développer la culture du risque au sein de la Société.

Le département Contrôle interne et risques définit et suit l'évolution de cartographies de risques développées au niveau mondial. Ces analyses de risques sont partagées avec le Comité de Direction, le Comité d'audit et le Conseil d'administration. Ce département participe également à l'élaboration d'analyses de risques spécifiques (loi Sapin II, rapport de durabilité, devoir de vigilance...).

Le processus de gestion des risques est composé de trois étapes clés décrites ci-après.

### Identification des risques majeurs

Le Groupe, en raison de la diversité de ses activités, de son écosystème et de son rayonnement international, est confronté à des risques de toutes natures : opérationnels, financiers, juridiques, environnementaux, d'image, de conformité, etc.

Ces risques sont identifiés par des responsables opérationnels à tous les niveaux de la Société et de ses filiales.

Le département Contrôle interne et risques anime le processus d'identification des risques en s'appuyant sur une méthodologie détaillée ci-après.

Au regard des périmètres couverts, l'ensemble des fonctions et des départements est associé à la démarche d'identification des risques pour apporter leur expertise et leur vision sur les risques résultant des activités actuelles ou futures.

Le département des Risques effectue aussi une veille permanente de l'environnement externe dans lequel la Société évolue afin d'identifier et d'anticiper les risques émergents auxquels elle pourrait être confrontée en complément des référentiels de risques connus et suivis.

### Analyse et évaluation des risques

Les risques principaux de la Société sont, dans un premier temps, évalués selon leur probabilité d'occurrence, leur impact financier, juridique, humain, environnemental et d'image. L'objectif est de définir le niveau d'exposition brute à chacun de ces risques.

|            |              |        |        |      |        |
|------------|--------------|--------|--------|------|--------|
| OCCURRENCE | Fréquent     | 3      | 2      | 1    | 1      |
|            | Possible     | 3      | 2      | 1    | 1      |
|            | Rare         | 4      | 3      | 2    | 1      |
|            | Peu probable | 4      | 4      | 3    | 2      |
|            |              | Mineur | Médium | Fort | Majeur |
|            |              | IMPACT |        |      |        |

Dans un deuxième temps, l'efficacité des actions menées est évaluée afin de définir le risque net ou résiduel. Ces risques nets sont ensuite hiérarchisés et les plans de remédiation additionnels identifiés et mis en œuvre.

Cette méthodologie est progressivement déployée au sein des entités opérationnelles et des fonctions support de manière à gérer les risques à un niveau plus détaillé.

|          |   |                    |      |                      |        |
|----------|---|--------------------|------|----------------------|--------|
| SÉVÉRITÉ | 1 | Zone de Contrôle   |      | Zone d'Action        |        |
|          | 2 |                    |      |                      |        |
|          | 3 | Zone de Délégation |      | Zone de Surveillance |        |
|          | 4 |                    |      |                      |        |
|          |   | Optimum            | Fort | Modéré               | Faible |
|          |   | MAÎTRISE           |      |                      |        |

## Traitement du risque

Au regard de l'évaluation des risques nets ou résiduels, les stratégies de traitement peuvent différer afin d'atteindre l'objectif fixé :

- risque en zone d'action : actions de réduction du risque pour tendre vers la zone de contrôle ;
- risque en zone de contrôle : actions visant à réduire la probabilité d'occurrence ou l'impact du risque ou maintien des dispositifs de contrôle en place pour atténuer le risque ;
- risque en zone de délégation : maintien du risque sous contrôle ;
- risque en zone de surveillance : actions visant à s'assurer que la sévérité du risque (probabilité d'occurrence ou impact) n'augmente pas.

Chaque risque identifié lors des exercices de cartographie est porté par un membre du Comité de Direction ainsi qu'un *Risk Champion* qui est en charge de l'animation et de la mise en œuvre des plans d'action visant à réduire le risque au regard de la stratégie de traitement adoptée.

Les risques ainsi que les plans d'actions sont revus au moins une fois par an pour s'assurer de la mise en place effective des actions d'atténuation.

La cartographie des risques du Groupe est revue annuellement en Comité de Direction puis en Comité d'audit. Au cours de l'année, des sessions de travail sont organisées, dans le but de revoir l'ensemble des risques bruts, de suivre le déploiement et l'avancée des plans d'action, d'évaluer l'efficacité des actions de maîtrise, et d'analyser de nouveaux risques. Ce travail permet de donner une image dynamique de l'environnement des risques affectant la Société et de définir, si nécessaire, les plans d'action et le programme d'audit interne pour l'année à venir.

Cette méthodologie est appliquée pour décrire et évaluer les principaux risques liés à l'activité de la Société, et le cas échéant, ceux créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services.

## 4.2 Facteurs de risques de la Société

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en rapide évolution qui fait naître des risques que la Société pourrait ne pas être en mesure de contrôler. Un certain nombre de facteurs importants peuvent impliquer que les objectifs de croissance et de rentabilité de la Société ne soient pas atteints.

Les risques et incertitudes présentés ci-après pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats et sur sa capacité à réaliser ses objectifs, ou encore son image et sa réputation. Au moment de la rédaction du présent document, à partir des résultats de l'évaluation de risques effectuée au cours de l'exercice et en prenant en compte les mesures de contrôle des risques mises en place, la Société considère les risques ci-après comme les plus significatifs. Ils ne sont toutefois pas les seuls auxquels la Société doit faire face.

La présentation des facteurs de risques ci-après est le résultat de l'exercice de cartographie du Groupe, à la date du présent document. La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que, en application de l'article 16 du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 et de ses textes d'application, et des *Guidelines on risks factors under the Prospectus Regulation* du 29 mars 2019 (recommandations de l'*European Securities and Markets Authority*), seuls les risques qui sont spécifiques au Groupe et qui sont les plus significatifs sont cités. La liste présentée dans cette section n'est donc pas exhaustive. D'autres risques figurent dans la cartographie des risques et sont susceptibles d'impacter bioMérieux, mais n'ont pas été présentés ci-dessous, car ils ne répondaient pas à ce critère de spécificité, ou parce qu'ils sont actuellement inconnus ou encore jugés peu significatifs à la date du présent document d'enregistrement universel.

## Tableau récapitulatif des principaux risques

Les facteurs de risques sont présentés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature. Dans le descriptif de chaque risque qui suit, au sein de chaque catégorie, le (ou les) risque(s) ayant la criticité résiduelle la plus importante, puis la plus forte probabilité d'occurrence est (sont) présenté(s) en premier.

| Catégorie                                                      | Facteurs de risques                                                                      | Criticité résiduelle | Probabilité d'occurrence |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|
| Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux               | Concurrence et évolution du marché                                                       | ●●●                  | ↗                        |
|                                                                | <b>CSRD</b> Défaut et/ou insuffisance de qualité des produits                            | ●●●                  | →                        |
|                                                                | Évolution des politiques de remboursement                                                | ●●●                  | →                        |
| Risques liés à la stratégie et au fonctionnement de bioMérieux | Fiabilité et gestion des données                                                         | ●●●                  | ↗                        |
|                                                                | Défis de l'innovation produit                                                            | ●●●                  | →                        |
|                                                                | Continuité de la production/chaîne de distribution & changement climatique               | ●●●                  | →                        |
|                                                                | Stratégie d'acquisition et d'intégration                                                 | ●●●                  | →                        |
|                                                                | <b>CSRD</b> Stratégie et mise en œuvre insuffisantes en matière de développement durable | ●●●                  | →                        |
|                                                                | <b>CSRD</b> Rupture dans les activités d'approvisionnement                               | ●●●                  | ↗                        |
|                                                                | <b>CSRD</b> Défaillance et vulnérabilité des systèmes d'information                      | ●●●                  | ↗                        |
| Risques liés à l'environnement des affaires de bioMérieux      | <b>CSRD</b> Éthique et conformité                                                        | ●●●                  | ↗                        |
|                                                                | <b>CSRD</b> Environnement réglementaire applicable aux produits                          | ●●●                  | →                        |

Échelle de criticité résiduelle Élevé ●●● Moyen ●●● Faible ●●●

Échelle de probabilité d'occurrence Probable ↗ Possible → Moins probable ↘

Le tableau ci-dessus reflète l'exposition de la Société aux risques, après prise en compte des dispositifs de maîtrise mis en œuvre pour en réduire l'impact et la probabilité, dispositifs qui sont également décrits ci-dessous.

Les risques liés à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise sont identifiés par le pictogramme **CSRD** et sont détaillés dans le chapitre 3.

L'actuel conflit entre la Russie et l'Ukraine et ses impacts exacerbent certains risques précités, dont les politiques d'embargo et de sanctions économiques, tout comme la guerre tarifaire entre les États-Unis et la Chine qui renforce les tensions commerciales et la volatilité des échanges. Le dispositif de gestion des risques

existants associé au processus de gestion de crise du Groupe permet de monitorer et minimiser les impacts de ces crises. Des cellules de coordination pluridisciplinaires s'assurent de la sécurisation des approvisionnements de matières premières et de produits finis ainsi que du suivi et la mise en œuvre des politiques de sanctions américaines et européennes.

D'autres risques et incertitudes que la Société tient actuellement pour peu significatifs ou qui ont une portée plus générale sur l'ensemble des acteurs économiques, pourraient également à l'avenir avoir une incidence négative sur son activité, ses perspectives, sa situation financière ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Ceux-ci sont suivis dans le cadre du processus de gestion des risques de la Société.

## 4.2.1 Risques liés au secteur d'activité de bioMérieux

### 4.2.1.1 Concurrence et évolution du marché

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



#### DESCRIPTION DU RISQUE

Le diagnostic *in vitro* est un secteur innovant où l'émergence de nouvelles technologies et de nouvelles pratiques est source de risques et d'opportunités (cf. § 1.2.1.2). La Société pourrait être menacée par :

- l'apparition de nouvelles technologies permettant un diagnostic plus rapide, plus fiable ou à moindre coût. En particulier, de nouveaux concurrents issus des pays émergents (la Chine et l'Inde en particulier) se développent et pourraient proposer des produits moins chers que ceux de la Société ;
- l'intégration croissante de technologies d'IA fournies par des concurrents dans les hôpitaux, laboratoires et autres clients ;
- des contraintes externes telles que les tensions géopolitiques, les événements macroéconomiques (évolution des tarifs douaniers, inflation, augmentation des coûts...) ou des réglementations locales du marché (centralisation des appels d'offres, préférence locale en Chine).

#### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Une concurrence accrue ou une contraction du marché pourrait mener la Société à :

- baisser ses prix afin de maintenir une offre compétitive pour ses clients ;
- perdre des volumes, ayant ainsi un effet défavorable sur le chiffre d'affaires et sur les coûts de production de ses tests.

Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine que ses produits pourront concurrencer de façon durable les produits commercialisés par d'autres acteurs, et lui permettront d'acquérir ou de conserver des parts de marché significatives ainsi qu'une notoriété équivalente à celle de concurrents mieux implantés.

#### GESTION DU RISQUE

La Société dispose de différents canaux dédiés à la veille technologique pour détecter l'émergence de nouvelles technologies et anticiper leur potentiel et leur rapidité d'adoption par les laboratoires. De plus, un département *Business Development* est en contact avec les acteurs du secteur susceptibles de permettre l'accès à des technologies innovantes, permettant ainsi à la Société d'enrichir son offre de produits, au moyen notamment d'accords de licence ou d'acquisitions.

En parallèle, la Société travaille à accroître le nombre de tests disponibles sur ses différentes plateformes. À titre d'exemple, bioMérieux s'attache à inclure de nouveaux antibiotiques aux antibiogrammes de sa plateforme VITEK®, à enrichir le menu du système BIOFIRE® avec le renouvellement et l'amélioration des tests existants et l'extension à de nouvelles pathologies, à améliorer l'architecture logicielle et la synchronisation des modules du système, ou encore à élargir le menu de la plateforme VIDAS® avec des tests différenciants. La Direction R&D de bioMérieux, avec l'appui du *Chief Medical Officer* vise à étendre l'utilisation éventuelle de certains tests à d'autres champs d'application, et à démontrer la valeur médicale de ses produits.

Enfin, le Conseil d'administration est doté d'un Comité stratégique qui a pour mission de conduire des réflexions relatives aux principaux enjeux de la Société, en particulier ceux liés aux évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché, afin d'orienter la stratégie du Groupe, notamment en adaptant ses solutions ou son *business model*.



#### 4.2.1.2 Défaut et/ou insuffisance de qualité des produits **CSRD**

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



##### DESCRIPTION DU RISQUE

**La fabrication et la commercialisation de produits de diagnostic exposent la Société à la mise en jeu de sa responsabilité, du fait de la qualité de ses produits.**

La Société pourrait voir sa responsabilité engagée si une erreur de diagnostic résultant d'un défaut de performance de l'un de ses produits conduisait à prescrire un traitement mal adapté à un patient ou à commercialiser des produits contaminés. Même si la conception, la fabrication et la livraison des produits de diagnostic sont réalisées dans le strict respect des référentiels qualité décrits au § 1.4, et si la pratique médicale consiste à réaliser une série d'examens complémentaires pour réduire le risque d'erreurs lorsqu'il s'agit des maladies les plus graves, il n'est pas possible d'éliminer entièrement ce risque.

Par ailleurs, le Groupe utilise des produits biologiques fabriqués ou créés à partir de composants issus de matières d'origine humaine, animale ou végétale qui ne peuvent pas, aujourd'hui, être fabriqués à partir d'ingrédients synthétiques. Leur utilisation peut donc engendrer des risques du fait de la variabilité liée à leur origine.

##### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Le défaut de qualité d'un produit pourrait générer des impacts négatifs pour la santé des patients et des consommateurs. Un tel défaut de qualité pourrait entraîner un contentieux de la part des clients du Groupe, de patients ou d'associations de patients. Par ailleurs, l'entrée en vigueur obligatoire du formulaire MIR 7.3.1 en novembre 2025 impose des exigences renforcées de vigilance, de traçabilité et de reporting des incidents graves pour tous les fabricants de dispositifs médicaux et IVD, entraînant une charge administrative et technique accrue pour la Société.

Les autorités de santé compétentes pourraient diligenter des inspections et, dans le cas d'une déficience majeure, émettre une lettre d'injonction, voire interdire la commercialisation jusqu'à la résolution des manquements identifiés. Le cadre international s'est durci en 2019 au travers d'audits consolidés comme le MDSAP (*Medical Device Single Audit Program*) qui soumet les fabricants à un contrôle simultané de plusieurs juridictions (États-Unis, Japon, Canada, Australie, Brésil, etc.), exigeant un niveau de conformité strict et permanent pour la Société.

Une telle situation pourrait engendrer pour la Société des surcoûts pour mettre en place des actions correctives, des pertes durables de parts de marché, ainsi qu'un impact sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel.

Enfin, l'image de la Société serait également affectée.

##### GESTION DU RISQUE

**La Direction qualité globale définit une politique et un système de gestion de la qualité par lesquels elle s'assure du respect des normes de qualité en vigueur (cf. § 3.4.4 section S4-1 Santé et sécurité des utilisateurs et qualité des produits).** Les principaux sites de production sont certifiés conformes aux normes ISO 9001 et ISO 13485.

De surcroît, un département Assurance qualité est impliqué dans toutes les phases de développement des produits, ainsi qu'à chaque étape de production et de distribution. La Société dispose également d'un processus pour la gestion et le suivi des réclamations clients visant à améliorer en permanence la qualité de ses produits et adresser tout risque vis-à-vis des patients et des consommateurs.

La Direction des affaires juridiques veille au respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Elle a mis en place une politique d'assurance afin de protéger et prévenir ses risques, notamment en matière de responsabilité civile (cf. § 2.5).

### 4.2.1.3 Évolution des politiques de remboursement

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



#### DESCRIPTION DU RISQUE

**La décision des organismes d'assurance maladie, privés ou publics, de limiter ou de supprimer le remboursement de certains examens de diagnostic, pourrait affecter de façon significative la demande pour les produits correspondants de la Société et/ou le prix que la Société pourrait facturer à ses clients (cf. § 1.2.1.4).**

La Société est notamment exposée à :

- la loi américaine dite PAMA (*Protecting Access to Medicare Act*) de 2017 qui prévoit une baisse des remboursements de *Medicare*. Au cours des trois premières années de son implémentation, les baisses pratiquées ont représenté 4 millions de dollars, sur la plupart des tests de diagnostic. Cette loi a été suspendue par le congrès américain depuis 2019 et des discussions sont en cours pour une éventuelle mise en œuvre à partir de 2027 ;
- la loi dite OBBBA (*One Big Beautiful Bill Act*) du 4 juillet 2025 prévoit jusqu'à 911 milliards de dollars d'économies dans le programme *Medicaid* sur la prochaine décennie. Elle introduit de nouvelles conditions d'éligibilité strictes qui devraient réduire drastiquement le nombre de bénéficiaires, entraînant une diminution des patients *Medicaid* éligibles au remboursement de tests (PCR, panels multiplex, diagnostics IVD). Par ailleurs, pour compenser la baisse des financements, les États fédéraux pourraient diminuer les taux de remboursement ou restreindre la liste des tests couverts, accentuant encore la pression sur ces actes ;
- des décisions de réduction de remboursement sur des tests spécifiques, notamment sous l'effet du vieillissement accéléré de la population à l'échelle mondiale. À titre d'exemple, Palmetto, un des gestionnaires du programme d'assurance fédéral américain *Medicare* (*Medicare Administrative Contractor*) a décidé, en 2020, de réduire les remboursements des tests respiratoires BIOFIRE® pour les patients de plus de 65 ans non hospitalisés ;
- des décisions de réallocation des budgets de santé vers des budgets tels que la Défense, dans un contexte international tendu pourraient réduire les marges de financement dédiées aux politiques de santé. S'y ajoutent, dans certains pays, des systèmes de remboursement uniquement post-traitement, en raison de contraintes budgétaires, limitant le recours aux tests préventifs et accentuant la pression sur des budgets déjà fragilisés.

#### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Dans ce contexte, la Société ne peut pas être certaine :

- que ses clients continuent d'acheter les mêmes volumes de produits ;
- de maintenir ses prix face à des réductions de remboursement pour ses clients.

L'impact de la réforme PAMA sur bioMérieux est tempéré par une utilisation de la plupart de ses produits pour des patients hospitalisés plutôt qu'en ambulatoire. La Société s'attend toutefois à un potentiel impact indirect dû à la pression sur les marges de ses clients. Aucune baisse des volumes de tests diagnostiques résultant de l'application de la loi OBBBA n'a encore été constatée.

#### GESTION DU RISQUE

**La Société, à travers sa Direction des Affaires médicales, s'efforce de promouvoir la valeur médico-économique de ses solutions.** Cette Direction est en charge de déposer et défendre les dossiers d'approbation des nouveaux produits, et d'évaluer la valeur médicale de ses produits par la mise en place d'études médico-économiques et l'obtention des remboursements associés.

En outre, la Société dispose d'une équipe dédiée au *Market access & reimbursement*, qui a pour mission de promouvoir la valeur médicale de ses produits auprès des assureurs privés ou publics, d'accompagner ses clients dans leurs démarches d'obtention des remboursements en analysant les dynamiques de remboursements, identifiant les lacunes de couverture et les opportunités commerciales.

## 4.2.2 Risques liés à la stratégie et au fonctionnement de bioMérieux

### 4.2.2.1 Fiabilité et gestion des données

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



#### DESCRIPTION DU RISQUE

La Société, du fait de son activité, est amenée à traiter une quantité significative de données dont la fiabilité et la gestion sont des enjeux significatifs.

- La confiance en la donnée est essentielle pour assurer l'intégrité, la fiabilité et la sécurité des informations utilisées dans les processus décisionnels et opérationnels d'une organisation.
- La gestion efficace de la donnée est cruciale pour maintenir cette confiance et minimiser les risques associés.
- Un manque de politiques et de procédures claires pour la collecte, le stockage, l'utilisation et le transfert des données exposerait la Société à une non-conformité vis-à-vis des réglementations en matière de propriété intellectuelle ou de protection des données (RGPD, AI Act, Data Act, EHDS...) ainsi qu'à une utilisation non éthique de ces informations.
- Enfin, l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou obsolètes peut conduire à des décisions erronées.

#### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

La Société pourrait ne pas être en mesure de :

- livrer ses produits ou services suite à la perte ou la compromission de données critiques pour son activité ;
- respecter les réglementations en vigueur sur la propriété intellectuelle, le traitement des données ou l'utilisation non éthique de la donnée, s'exposant à des sanctions financières, légales ainsi qu'à un impact réputationnel ;
- prendre des décisions adéquates et pertinentes car basées sur une vision incomplète ou fausse de la situation, par la production et l'utilisation de données erronées ou par l'utilisation de sources non fiables. Ce même risque s'appliquerait également à ses parties prenantes externes ;
- produire des rapports auditablement fiables, ce qui pourrait amener une non-certification de ceux-ci, impactant l'image de la Société ainsi que son accès à certains marchés.

#### GESTION DU RISQUE

La Société porte une attention particulière à la gestion des données. Ainsi, un comité en charge de la gouvernance des données et reportant au Comité de Direction a été créé en 2023. Ce comité inclut entre autres des fonctions telles que le *Data Chief Officer*, le *Data Compliance Officer* et le département Informatique. Il a pour objectif de définir des règles de gouvernance et des mécanismes préventifs et correctifs permettant à la Société de s'assurer d'une utilisation sûre, éthique et conforme des données qu'elle possède. Le département *Data Privacy* s'appuie également sur un réseau de relais locaux au sein des entités et des départements de l'organisation. Depuis 2025, une nouvelle organisation en matière de conformité des données a été mise en place afin de garantir un bon traitement et stockage des données en fonction de leur objet et nature.

## 4.2.2.2 Défis de l'innovation produit

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



## DESCRIPTION DU RISQUE

**La Société investit des montants significatifs dans la recherche et le développement de nouveaux produits (systèmes, instruments, réactifs, logiciels, services, etc.) (cf. § 1.5.1).**

Il est possible que bioMérieux n'investisse pas dans les technologies les plus prometteuses ou dans les biomarqueurs qui s'imposeront sur le marché.

Le processus de développement de nouveaux systèmes de diagnostic étant particulièrement complexe, la Société pourrait :

- rencontrer des difficultés techniques, et ainsi ne pas être en mesure de développer un produit répondant aux exigences de performance attendues par les clients, notamment face au développement croissant des solutions *Point-of-Care* et l'évolution des pratiques cliniques ;
- rencontrer des difficultés organisationnelles liées à la disponibilité des ressources disposant des compétences nécessaires et/ou à la défaillance de partenaires ou sous-traitants impliqués dans le développement ;
- ne pas être en mesure de tenir les délais souhaités (délais de recrutement des patients durant les essais cliniques par exemple) ;
- rencontrer des difficultés d'industrialisation ; les nouveaux instruments ou réactifs pourraient s'avérer trop coûteux ou difficiles à fabriquer à une échelle industrielle et il pourrait être difficile de trouver les approvisionnements nécessaires à leur fabrication et à leur mise sur le marché ;
- rencontrer des difficultés à protéger intellectuellement ses produits, ce qui réduit la capacité à sécuriser et valoriser ses innovations ;
- ne pas obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la commercialisation de ses nouveaux produits ;
- ne pas réussir à démontrer la valeur médicale et économique de nouvelles solutions de diagnostic qui devient un élément clé pour le succès commercial de ces solutions.

## INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

La Société pourrait abandonner des projets de R&D pour lesquels des moyens humains et financiers importants auront été investis, et ce, même lors d'une étape de développement proche de la date de commercialisation, ce qui pourrait affecter la situation financière future de la Société.

Le lancement des nouveaux produits pourrait nécessiter des investissements plus importants que ceux prévus par la Société, tant en R&D qu'en production, marketing, force de vente, supports commerciaux, placement et entretien des instruments, éducation médicale et formation des clients.

La Société pourrait ne pas percevoir les fruits de ses investissements en R&D en cas d'échec technique ou industriel, si les produits développés ne recevaient pas les autorisations réglementaires et certificats de propriété nécessaires ou s'ils ne rencontraient pas le succès commercial attendu.

## GESTION DU RISQUE

Le Groupe porte une attention particulière à la sélection, à l'exécution, et au suivi de ses projets de R&D.

Le Groupe s'efforce de définir ses nouveaux produits en intégrant les attentes du marché par la mise en œuvre de ses connaissances et de ses plateformes technologiques, de manière à délivrer des systèmes permettant la création de valeur médicale et technico-économique pour ses clients.

**La Société dispose de comités spécialisés** réunissant notamment les fonctions marketing, affaires médicales, R&D, propriété intellectuelle et innovation **afin d'identifier et sélectionner les opportunités de développements futurs** en prenant pleinement en compte les paramètres décrits ci-dessus. Enfin, la Société tisse des partenariats tant privés que publics (universités, centres de recherche) dans une logique d'innovation ouverte, afin d'élargir le spectre de ses connaissances et compétences.

**La fonction planning stratégique, garante de l'alignement entre la stratégie globale et le portefeuille de projets, concourt à l'arbitrage des projets de R&D.** Les activités de R&D sont organisées autour d'équipes dédiées, expertes des différentes technologies (microbiologie, immunoessais, biologie moléculaire). Les équipes de R&D utilisent un progiciel de gestion de projet global. Il dispose notamment d'une fonctionnalité de planification des ressources afin d'assurer l'équilibre entre la demande des projets et la disponibilité des équipes ou de la sous-traitance, afin de concourir à leur bonne exécution.

Des équipes financières dédiées à la R&D suivent l'avancement, le respect des délais et les coûts des projets, en lien avec les chefs de projets. Elles participent aussi, en amont, à la sélection des projets par une évaluation du potentiel de création de valeur associée à chaque projet.

**Le Conseil d'administration s'est doté d'un Comité stratégique** qui a pour mission d'orienter la stratégie du Groupe en conduisant des réflexions relatives aux principaux enjeux de la Société, en particulier ceux liés aux évolutions de l'environnement technologique, médical et de marché.

### 4.2.2.3 Continuité de la production et de la chaîne de distribution & changement climatique

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



#### DESCRIPTION DU RISQUE

La Société dispose de 19 unités de production principales, organisées pour la plupart par ligne de produits et par technologie sur le principe « une gamme de produits, un site » (cf. § 1.6.1). Il en résulte qu'à l'exception des milieux de culture, les gammes phares de la Société sont chacune fabriquées sur un site dédié.

Par ailleurs, la Société dispose, en France, aux États-Unis et à Singapour, de centres internationaux de logistique par lesquels transitent la majorité des flux destinés à servir les différents marchés.

La Société est ainsi exposée à différents facteurs de risques pouvant causer la perte ou l'interruption d'activité d'un de ces sites, notamment :

- un événement industriel accidentel ou acte malveillant : feu, explosion, contamination, perte ou arrêt d'un outil de production clé, cyberattaque, intrusion physique ;
- un événement naturel ou lié au changement climatique : tempête/cyclone (St. Louis, États-Unis, Durham, États-Unis), températures extrêmes (Lombard, États-Unis), séisme (Salt Lake City, États-Unis), inondations ;
- la rareté des ressources nécessaires à la production (exemple : eau, matières premières) liée aux pressions et contraintes environnementales ;
- des plans de continuité d'activité insuffisants pouvant conduire à des dispositifs inefficaces (absence de scénarios de perturbation, activités critiques non couvertes, délais d'activation ou de reprise sous-estimés).

#### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Tout événement affectant la capacité de production ou provoquant une interruption temporaire ou définitive de l'activité des unités de production « mono-produit » et/ou de son centre de distribution international pourrait générer un risque de santé publique et avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires et l'image de la Société.

En outre, de tels événements pourraient nécessiter des investissements importants au profit du renforcement structurel de l'organisation de la Société, et entraîner des coûts supplémentaires par le recours à des aides extérieures, telles que des missions de conseil et d'assistance.

Si un tel événement rendait impossible une remise en état rapide de l'unité de production, la Société pourrait être dans l'obligation de délocaliser la production de la gamme de produits concernée. Compte tenu de la complexité des produits fabriqués par la Société, la mise en place de moyens de production délocalisés pourrait être longue et coûteuse.

#### GESTION DU RISQUE

Tous les sites industriels ont mis en place des analyses de risques liées à leurs opérations visant à identifier leur exposition aux risques puis à se doter de plans de continuité d'activité.

La Société réalise annuellement des audits de sites industriels en lien avec son assureur, visant à identifier les vulnérabilités possibles face aux événements accidentels ou actes malveillants. Les résultats de ces audits sont pris en compte dans la politique d'assurance de la Société (cf. § 4.5).

L'objectif de ces analyses est de mettre en place des actions préventives (formation des collaborateurs, implémentation de procédures d'urgences) et/ou correctives visant à anticiper les scénarios et à réduire l'exposition aux risques. Par exemple, la Société a construit un deuxième site, distant du premier, pour la production de sa gamme de biologie moléculaire BIOFIRE®. En parallèle, des infrastructures de secours (plateformes logistiques, systèmes énergétiques autonomes, etc.) sont en place pour assurer la continuité des opérations sur les sites qui seraient touchés. Le Groupe investit régulièrement dans ses sites de production afin d'améliorer leur sécurité. Ainsi, depuis 2024, un plan d'investissement de 300 millions d'euros sur cinq ans est mis en œuvre.

Enfin, la Société a mis en place un suivi régulier du risque de catastrophes naturelles lui permettant notamment d'évaluer les impacts du changement climatique sur les zones dans lesquelles ses sites sont implantés. La Société étant peu consommatrice et peu dépendante en eau, elle n'anticipe pas à ce jour de risque majeur lié à la raréfaction de cette ressource.

#### 4.2.2.4 Stratégie d'acquisition et d'intégration

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



##### DESCRIPTION DU RISQUE

**Le développement de la Société repose en partie sur des acquisitions ou prises de participation ciblées (par exemple Invisible Sentinel, BioFire, Specific Diagnostics et SpinChip Diagnostics) ou des partenariats externes (comme Copan et Thermo Fisher Scientific) (cf. § 1.1.3).**

Ces opérations visent essentiellement à enrichir son portefeuille de technologies, son offre de produits ou ses positions géographiques. La spécificité de chacune de ces acquisitions entraîne des difficultés propres, liées au manque de maîtrise initiale de la technologie acquise.

La valorisation proposée pour certaines acquisitions ou les conditions demandées pour certaines licences peuvent constituer un frein à la conclusion ou au renouvellement des accords nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie (par exemple, conformité, propriété intellectuelle, base installée, etc.).

L'intégration des sociétés acquises au sein du groupe bioMérieux peut s'avérer complexe et entraîner des départs de personnes clés ou un développement plus lent que prévu, en raison de chevauchements ou de lacunes en matière de responsabilités et d'efficacité opérationnelle (perte d'agilité, synergies non réalisées).

Enfin, les conditions d'exécution du *business plan* d'acquisitions pourraient ne pas être réunies.

##### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

La Société pourrait ne pas être en mesure de :

- trouver ou conserver les partenaires susceptibles de lui fournir les technologies, les produits et les accès géographiques dont elle pourrait avoir besoin ;
- poursuivre sa stratégie d'acquisitions ou de concessions de technologies développées par des tiers, ou ne pas obtenir le renouvellement à leur échéance de droits nécessaires à certaines de ses activités ;
- conserver des savoir-faire importants pour le développement, l'industrialisation, ou la production ainsi que la connaissance des besoins des clients et des facteurs clés de succès pour la commercialisation des solutions issues des sociétés acquises, et ainsi ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés à l'acquisition ;
- atteindre les objectifs fixés lors de l'acquisition, du fait notamment de divergences entre l'évaluation initiale et la réalisation du *business plan*. La non-atteinte des objectifs financiers entraînerait la dépréciation partielle ou totale de la valeur des actifs (corporels, incorporels et écarts d'acquisition) liés à l'acquisition.

##### GESTION DU RISQUE

**La Société utilise différents réseaux dédiés à la veille technologique et concurrentielle et s'appuie sur un département *Business Development* avec des équipes internationales.**

Avant d'investir, la Société effectue les diligences nécessaires et s'efforce de définir l'évaluation la plus pertinente des sociétés cibles. Le processus d'intégration des sociétés est piloté par le Comité de Direction et adapté à chaque situation afin de répondre à trois principaux enjeux :

- préserver les atouts de la société acquise ;
- garantir l'atteinte des objectifs du plan d'acquisition ;
- respecter les processus de bioMérieux.



#### 4.2.2.5 Stratégie et mise en œuvre insuffisantes en matière de développement durable **CSRD**

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



##### DESCRIPTION DU RISQUE

**La responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement devient une préoccupation majeure des autorités et de l'opinion publique (cf. § 3.3).**

Cette préoccupation peut se traduire par davantage de réglementations plus exigeantes notamment en matière de Santé, Sécurité et Environnement (SSE). Des lois plus strictes, la communication d'indicateurs normés (CSRD) et des mesures d'exécution plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur pourraient être applicables aux sites de production de la Société, aux produits (RoHS, REACH, Biocides, GHS, CLP, CS3D, *EU anti-deforestation law*) mais aussi au retraitement des instruments placés ou vendus aux laboratoires clients.

En particulier, les accords internationaux tels que la COP21 ou l'initiative européenne visant la neutralité à 2050 tendent à pousser les sociétés vers une économie bas carbone. La stratégie de production de certains produits repose sur une approche « mono-site » (cf. § 1.6.1) qui induit des émissions de gaz à effet de serre liées au transport des produits dans le monde entier.

Enfin, une pression croissante s'exerce de la part de gouvernements, autorités compétentes, clients et de la société civile pour que les entreprises assument pleinement leur responsabilité en matière de respect et protection de la biodiversité et de performance environnementale.

##### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

La publication d'indicateurs normés portant sur les impacts environnementaux générés par la Société pourrait affecter son attractivité pour les investisseurs par rapport à des sociétés concurrentes ayant de meilleurs scores ou n'étant pas soumises à cette obligation de publication. De même, si la Société ne parvient pas à respecter ses engagements RSE et de développement durable, son attractivité et sa réputation pourraient être affectées.

La mise en conformité de certaines activités ou sites de bioMérieux avec des normes environnementales plus contraignantes pourrait nécessiter des investissements importants et impacter la production.

Toute fermeture de site impliquerait des délais importants avant d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la reprise de la production.

Enfin, un changement de stratégie industrielle « mono-site » pourrait induire des coûts supplémentaires et des difficultés techniques à obtenir des produits de qualité équivalente.

##### GESTION DU RISQUE

**bioMérieux a renouvelé ses engagements en matière de responsabilité et d'impact sur l'environnement en définissant des objectifs de réduction de son empreinte écologique à l'horizon 2025 et 2030 (cf. § 3.3).**

La Société a développé un plan d'action ambitieux d'amélioration de son impact environnemental incluant l'écoconception, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion des ressources et la gestion des déchets.

Ce plan est intégré dans la stratégie RSE de la Société (cf. § 3.2.3) et fait l'objet d'une revue régulière par le Comité de Direction pour en suivre l'exécution.

À ce cadre s'ajoutent deux principes essentiels : l'efficacité des ressources et la responsabilité environnementale. Une nouvelle structure de gouvernance, interfonctionnelle, a été mise en place, portée par un Comité RSE et un Comité de pilotage, en charge de coordonner la mise en œuvre de ce plan.

La gestion de la SSE sur les sites de production est réalisée dans le cadre de systèmes de management répondant à des exigences normatives reconnues internationalement, et animée par un réseau de professionnels en SSE au niveau local, régional et global. Ce dernier vise à s'assurer que les réglementations en vigueur sont connues et mises en œuvre, et que les évolutions sont suivies dans le cadre du *Regulation Watch Committee* et leurs impacts anticipés.

Enfin, la Société développe une stratégie d'écoconception et de gestion de la fin de vie des produits telle que décrite au § 3.3.6 en section E5-2 Écoconception.

#### 4.2.2.6 Rupture dans les activités d'approvisionnement **CSRD**

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



##### DESCRIPTION DU RISQUE

**La Société a recours à un vaste réseau de fournisseurs pour ses approvisionnements et peut dans certains cas se trouver en position de dépendance vis-à-vis de certains d'entre eux, du fait de leur exclusivité ou de la spécificité des produits/matières achetés auprès d'eux (cf. § 3.5.1 section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés).**

La qualification des matières, composants et fournitures de toute nature utilisés pour la fabrication des produits, requiert souvent un processus long et limite le nombre de fournisseurs autorisés ou en capacité de répondre aux besoins et exigences de la Société. Certains composants des produits de la Société pourraient devenir obsolètes ou indisponibles si les fournisseurs décidaient de modifier la composition de leurs produits/matières, ou n'étaient plus en mesure de les fournir. En effet, la Société est soumise à des règles strictes en matière de processus de production et tout changement de matières premières doit faire l'objet d'une requalification.

Enfin, la Société pourrait perdre les droits d'exclusivité conclus avec certains de ses partenaires clés au bénéfice éventuel de concurrents.

##### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Une divergence avec certains fournisseurs ou leur défaillance pourrait créer des difficultés de production, y compris de certains produits clés, et entraîner, dans certains cas, des ruptures de livraison, des coûts additionnels et des délais significatifs, liés à la nécessité de valider et mettre en œuvre des solutions alternatives d'approvisionnement.

En outre, des défauts de qualité de la part de certains fournisseurs pourraient avoir des répercussions négatives sur la qualité des produits du Groupe, et se traduire notamment par des rejets pendant les processus de production.

Enfin, la Société pourrait être amenée à constituer des stocks supplémentaires de composants, s'ils ne devaient plus être maintenus par les fournisseurs, voire à redévelopper certains processus de production elle-même, ce qui pourrait notamment entraîner des coûts de développement importants et une incapacité temporaire à fabriquer ses produits.

##### GESTION DU RISQUE

**La Société a mis en place une organisation globale de ses achats et procède à l'évaluation des risques associés à ses fournisseurs et matières clés.** Le département Achats travaille conjointement avec les départements R&D et Industrialisation pour réduire ses risques d'approvisionnement et de dépendance fournisseurs.

À partir de cette cartographie, la Société s'efforce de sécuriser ses approvisionnements en maintenant des relations étroites avec ses fournisseurs stratégiques, en diversifiant ses sources d'approvisionnement dans la mesure du possible, en s'efforçant de conclure des contrats de fourniture à long terme, en constituant des stocks de sécurité et en associant ses fournisseurs dans une stratégie de croissance durable (cf. § 3.5.1 section G1-2 Gestion des relations avec les partenaires clés). La Société a décidé d'internaliser la fabrication de certains composants et matières critiques, comme par exemple, les éléments plastiques stratégiques pour la fabrication des tests de la gamme immunoessais VIDAS®.

#### 4.2.2.7 Défaillance et vulnérabilité des systèmes d'information **CSRD**

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence  
↗

##### DESCRIPTION DU RISQUE

**La Société pourrait avoir à faire face à une défaillance de ses systèmes d'information, leur obsolescence, une violation de données à caractère personnel et des attaques de cybercriminels.**

L'accélération des transformations digitales opérées depuis plusieurs années par la Société pourrait accentuer son exposition aux risques liés aux cyberattaques, et/ou aux défaillances des systèmes informatiques.

Ces derniers ont une importance majeure dans l'exécution quotidienne des opérations du Groupe dans le traitement, la transmission et le stockage des données électroniques relatives tant aux opérations et aux états financiers du Groupe, que dans la communication avec le personnel, les associations de patients, les clients, les distributeurs et les fournisseurs de bioMérieux.

En particulier, bioMérieux a accès à des données personnelles concernant les patients dont la sécurité est assurée par une réglementation particulièrement stricte aux États-Unis (*Health Insurance Portability and Accountability Act* – HIPAA) et en Europe (Règlement général pour la protection des données – RGPD) (cf. § 3.5.1 section G1-5 Confidentialité et protection des données). Dernièrement, la directive européenne NIS2 (*Network and Information Security 2*), entrée en vigueur le 16 janvier 2023, a renforcé les exigences de cybersécurité en imposant une gestion stricte des risques, la sécurisation des systèmes d'information, la déclaration des incidents et des audits réguliers. Toute faille peut entraîner des sanctions, une interruption d'activité ou nuire à la réputation de la Société. Enfin, les équipements de bioMérieux sont connectés au système d'information de ses clients (SIL) et peuvent donc constituer un point de vulnérabilité pour une cyberattaque (cf. § 1.2.3.2 BIOMERIEUX VISION SUITE).

##### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Toute défaillance ou dysfonctionnement des équipements, applications informatiques ou du réseau de communication, notamment du Global ERP, ou toute réussite d'une attaque cybercriminelle sur ses systèmes d'information ou sur les instruments de ses clients qui y sont connectés pourrait :

- générer l'utilisation de données stratégiques et confidentielles par la concurrence ;
- générer la fuite, la perte, le vol et la divulgation de données personnelles dont les données patients, pouvant conduire à des sanctions administratives, civiles et pénales ;
- créer l'impossibilité d'exécuter les opérations journalières et ainsi pénaliser l'activité ;
- impacter les opérations des clients ;
- générer des pertes d'exploitation ;
- porter atteinte à l'image et la réputation de la Société.

##### GESTION DU RISQUE

**La Société dispose d'un département des Systèmes d'information qui a notamment pour mission d'assurer la disponibilité, la continuité et la performance des services informatiques mis à disposition, et de mettre en place un programme de sécurité informatique sur la base d'une gestion des risques.**

Il réalise des audits sur les processus internes et externes, afin de s'assurer de la bonne exécution et du respect des procédures, et d'évaluer son exposition aux cyberattaques.

Afin de se préparer à un sinistre majeur, la Société a mis en place des procédures dites « plans de reprise d'activité » dans le but d'être en mesure de retrouver rapidement un niveau d'activité satisfaisant. En outre, les applications et les réseaux critiques sont dupliqués selon des critères strictement définis.

La Société porte une attention particulière à la sécurité de ses systèmes d'information notamment grâce à une fonction de *Global Information Systems Security Officer* dédiée. Cette fonction travaille en étroite collaboration avec des experts internes et des partenaires externes pour mettre en œuvre et maintenir une stratégie et une gestion de la sécurité sur la base des normes internationales de sécurité des systèmes d'information ISO 27001 et ISO 27002.

Les utilisateurs finaux sont formés et sensibilisés pour faire face aux risques de cybercriminalité et à la protection des données personnelles (cf. § 3.5.1 section G1-5 Cybersécurité).

La Société bénéficie d'une police d'assurance couvrant les risques cyber (cf. § 4.5).

**Enfin, un délégué à la protection des données (DPO) est chargé du déploiement de la stratégie de protection des données personnelles à travers le Groupe.** Il anime un réseau de relais locaux et procède à des analyses de risques. Sa mission est de garantir un cadre de gestion des données personnelles robuste et conforme aux réglementations locales et internationales applicables.

## 4.2.3 Risques liés à l'environnement des affaires de bioMérieux

### 4.2.3.1 Éthique et conformité **CSR D**

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



#### DESCRIPTION DU RISQUE

**La Société est exposée aux risques de fraude et de corruption du fait de sa présence internationale, de son réseau de partenaires la représentant et de la nature de ses activités au contact des professionnels de santé et de représentants d'autorités publiques (cf. § 3.5.1 sections G1-3 et G1-4).**

Les produits de bioMérieux sont *in fine* vendus à des organismes publics et privés de santé. La Société doit donc être très attentive aux lois et règles relatives aux rapports entre les industriels, d'une part, et aux organismes et professionnels de santé, d'autre part (loi « Bertrand », *Sunshine Act*). De plus, nombre de ces organismes sont publics et sont donc sujets à des règles particulières en matière d'appels d'offres et de relations avec des opérateurs privés. bioMérieux est également sujet aux lois anti-corruption internationales ou extraterritoriales (*US FCPA*, *UK Bribery Act*, loi Sapin II...) sanctionnant les actes de corruption. Ce risque se trouve accru :

- du fait de la présence internationale du Groupe, qui a pour effet d'augmenter le nombre de lois et règles à respecter, en plus des lois ayant une portée extraterritoriale ;
- du fait du recours aux distributeurs, le Groupe n'ayant alors pas la maîtrise totale de la relation avec le client et l'utilisateur final.

Par ailleurs, bioMérieux est soumise aux règles de commerce international et à ce titre est notamment exposée aux risques liés aux politiques de sanctions internationales (cf. § 3.5.1 Conduite des affaires).

#### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

En cas de non-respect de ces lois et règles et des principes éthiques et de bonne conduite des affaires, la Société serait exposée à des procédures judiciaires pouvant se traduire par des pertes financières ou une atteinte à son image et sa réputation.

Les personnes physiques auteurs de délits pourraient également se voir infliger de lourdes sanctions pénales.

#### GESTION DU RISQUE

**La Société opère dans un cadre de principes d'éthique, de directives, de procédures et de standards conformes aux normes en vigueur.** Ainsi, bioMérieux a développé un programme de lutte contre la corruption qui inclut notamment un volet spécifique aux bonnes règles d'interaction avec les professionnels de santé. Il est décrit au § 3.5.1 en sections G1-3 et G1-4. **La Société a réalisé une cartographie des risques de corruption afin d'identifier les risques inhérents à ses activités et mettre en œuvre des plans d'amélioration globaux et régionaux pour les atténuer.**

**Le département Éthique et conformité est représenté au sein du Comité de Direction par la Direction des affaires juridiques, conformité et affaires publiques.** Ce département s'appuie sur des réseaux locaux de correspondants formés aux programmes de lutte contre la corruption. Un Comité éthique et conformité, composé notamment de plusieurs membres du Comité de Direction, se réunit *a minima* trimestriellement pour définir ou revoir les lignes directrices et procédures applicables, et faire un point sur les actions menées. Les collaborateurs sont formés annuellement aux principes d'éthique et conformité, avec des formations en ligne par exemple sur les thématiques du conflit d'intérêts, de la lutte anti-corruption et du Code de bonne conduite.

Dans la mesure où une partie importante de ses ventes s'effectue au travers de ses distributeurs globaux ou locaux, bioMérieux impose contractuellement à ses partenaires les mêmes niveaux d'exigence quant à l'application des règles anti-corruption, et a engagé un programme de formation dédié à leurs équipes sur ces sujets.

Afin de limiter le risque de fraude, la Société a établi un dispositif de contrôle interne visant notamment à assurer la prévention et la détection des fraudes et à vérifier la bonne application de ses procédures en particulier au moyen d'audits internes et externes réguliers.

Une ligne d'alerte a été mise à disposition des collaborateurs et des tiers visant à reporter tout acte susceptible de porter atteinte aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'à la réputation et aux valeurs de la Société (cf. § 3.5.1 section G1-1 Ligne d'alerte professionnelle et recueil des signalements).

bioMérieux a organisé une *Compliance Week* ayant notamment pour objet de sensibiliser les équipes et de démontrer que ces sujets sont incarnés au plus haut niveau.

En parallèle, courant de l'été 2025, bioMérieux a affirmé son engagement éthique dans la recherche clinique à travers une Charte bioéthique qui garantit le respect de la dignité humaine, la transparence et la responsabilité.

#### 4.2.3.2 Environnement réglementaire applicable aux produits **CSRD**

Criticité  
résiduelle



Probabilité  
d'occurrence



##### DESCRIPTION DU RISQUE

**Les produits de la Société et leur fabrication font l'objet de réglementations strictes, évolutives et très variables selon les pays où la Société est présente. Ces produits sont soumis à des contrôles réalisés par les autorités réglementaires tout au long de leur processus de développement, de production et de commercialisation (cf. § 1.4).**

La mise sur le marché de solutions de diagnostic *in vitro* est subordonnée à l'obtention d'autorisations réglementaires. L'obtention d'une autorisation ou d'une certification nécessaire à la commercialisation d'un nouveau produit peut s'étendre sur plusieurs mois, voire, dans certains pays, sur une ou deux années et requérir d'importantes ressources financières. En outre, un nombre croissant de pays se dotent d'autorités réglementaires qui mettent progressivement en place leurs propres exigences d'enregistrement de produits, résultant en un accroissement des dossiers d'enregistrement à traiter, que ce soit pour les nouvelles références ou les références existantes (notamment le Brexit et la Suisse).

Par ailleurs, des réglementations visant à limiter la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses (notamment en Europe la réglementation REACH et la directive RoHS – cf. § 3.3.3 Pollution) sont progressivement appliquées au champ du diagnostic *in vitro* et ont conduit la Société à intégrer ces exigences dans l'ensemble de ses activités.

Enfin, la modification des réglementations suivantes pourrait avoir un impact pour bioMérieux et l'ensemble des acteurs du diagnostic *in vitro* : les réglementations dans différents pays sur la mise en place de UDI (*Unique Device Identification*) et la réglementation européenne IVDR (*In Vitro Diagnostic Regulation*) (cf. § 1.4.3.1).

##### INCIDENCES POTENTIELLES SUR LA SOCIÉTÉ

Des dispositions réglementaires nouvelles ou des audits conduits sur les unités de fabrication de la Société pourraient :

- retarder ou rendre impossible la mise sur le marché des nouveaux produits de la Société ;
- l'obliger à interrompre ou arrêter la production ou la commercialisation de produits existants ;
- la contraindre à modifier les procédés de fabrication et de contrôle qualité ;
- imposer des contraintes coûteuses à la Société ainsi qu'à ses fournisseurs.

##### GESTION DU RISQUE

**La Société s'efforce de réduire ce risque grâce au strict contrôle de ses productions et au suivi des réglementations et standards dans tous les pays où elle opère (cf. § 1.4 et § 3.4.4 section S4-1 Conformité réglementaire applicable aux produits).**

Ces comités de veille « réglementaire et standard » se réunissent a minima semestriellement afin d'assurer une démarche transverse de suivi des obligations auxquelles la Société doit faire face. Les départements représentés lors de ces comités sont à titre d'exemple : les Affaires réglementaires, l'Assurance qualité, le HSE, les fonctions supports de R&D, l'Informatique. Leur mission est d'assurer une veille dans leur domaine d'expertise.

De plus, un certain nombre de normes ou de référentiels (ISO notamment) sont en vigueur dans le Groupe. La Société constitue des équipes projet spécifiques pour atteindre le niveau de conformité attendu aux différentes échéances fixées par ces nouvelles réglementations. Ces équipes évaluent les enjeux, définissent les plans d'actions en vue de la mise en conformité et s'assurent de la pérennité des solutions mises en place pour les produits actuels ainsi que pour tout futur développement.

Par ailleurs, le Groupe se conforme à la directive européenne de retrait des matériaux et métaux lourds (directive DEEE) et confie à des prestataires externes le retrait des équipements sur les sites des clients situés au sein de l'Union européenne et la dépollution des métaux lourds inclus dans certains équipements. Ainsi, elle ne constitue plus de provision à ce titre.

### 4.3 Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage

La Société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Elle ne considère pas que ces litiges auront une influence défavorable sur la continuité de son exploitation. La Société n'est partie à aucun litige considéré comme critique en dehors de ceux décrits en annexe des comptes consolidés (cf. notes 15.4 et 15.5 du § 6.1.2).

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

### 4.4 Contrôle interne et gestion des risques

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, par la Direction Générale, par les managers et par l'ensemble des collaborateurs au sein des entités du Groupe. Il s'appuie sur des principes, des procédures et des contrôles ayant pour objet de fournir une assurance raisonnable de la réalisation des objectifs suivants :

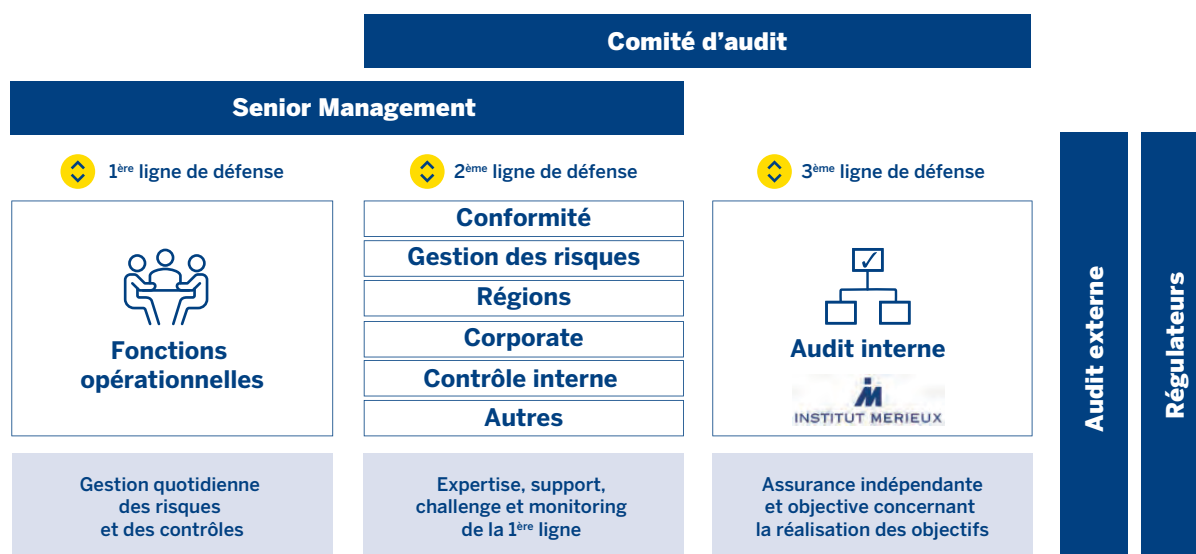
- l'alignement de la conduite des opérations avec les directives et orientations fixées par la Direction Générale ;
- la fiabilité des informations financières, extra-financières et leur conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la gestion et la maîtrise des risques opérationnels et financiers.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue de la maîtrise de tous les risques et de la réalisation de ces objectifs.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe s'appuie sur :

- le référentiel *Internal Control – Integrated Framework*, émis par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) ;
- le cadre de référence de l'AMF : « les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne » ;
- les recommandations publiées par l'AMF.

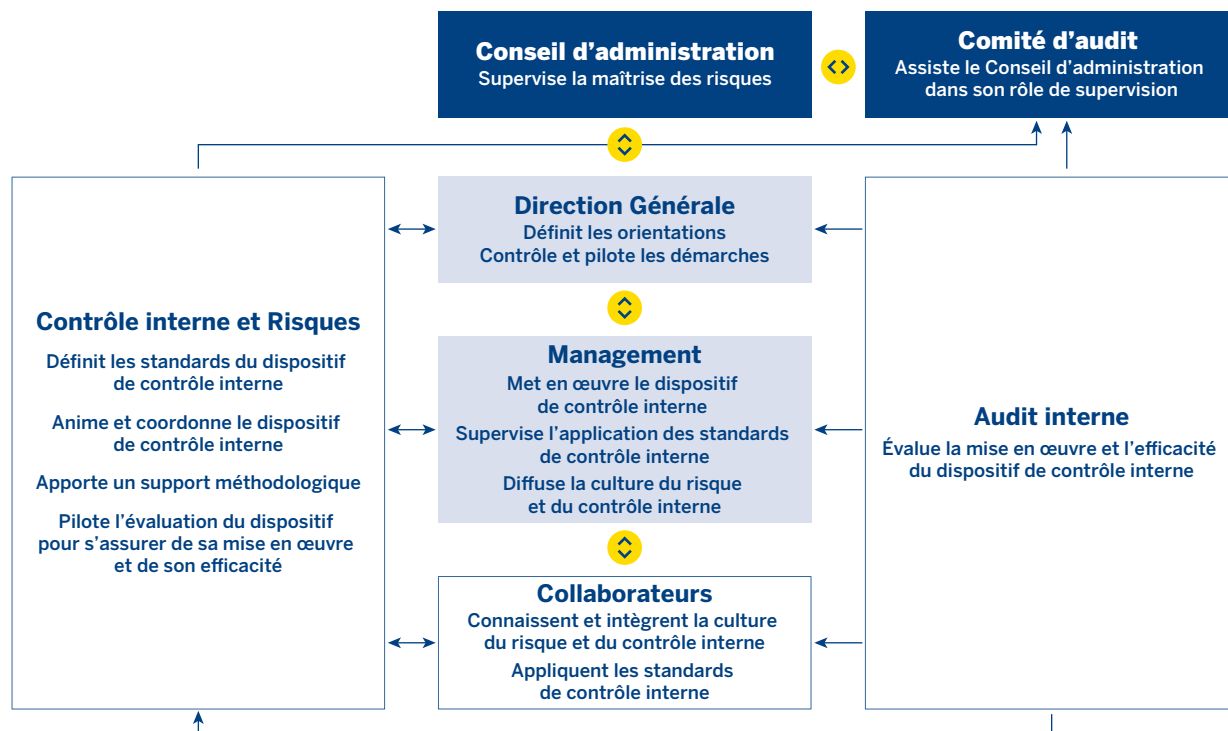
Le dispositif de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation du Groupe, ainsi que l'ensemble des processus du Groupe dont l'organisation, les acteurs et les outils sont précisés ci-après. Il se base sur le modèle normatif de gestion des risques et s'organise autour de trois lignes de maîtrise :





La Direction Générale ainsi que le Conseil d'administration, à travers le Comité d'audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne. Pour cette supervision, la Direction Générale et le Comité d'audit s'appuient sur le département Contrôle interne et risques ainsi que sur les travaux d'audits réalisés par le département Audit interne, risques et conformité, rattaché à l'Institut Mérieux, tels que décrits ci-après.

Sous l'autorité du Directeur Exécutif Finance, Achats, Systèmes d'Information, membre du Comité de Direction, la Direction financière encadre des fonctions centralisées et les directions administratives et financières de chacune des entités du Groupe.



### 4.4.1 Acteurs du contrôle interne

|                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contrôle interne</b>                                        | <p>Le département Contrôle interne, au sein de la Direction financière, a pour mission de renforcer et pérenniser le système de contrôle interne de la Société.</p> <p>Il est chargé de définir les standards de contrôle interne de bioMérieux avec les responsables des processus, d'assister et de coordonner leur mise en place par les directions opérationnelles, d'animer et d'évaluer l'ensemble du système de contrôle interne. Le département s'appuie également sur un réseau de correspondants au sein des filiales. L'objectif est de fournir une assurance raisonnable sur l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la Société.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Comptabilité/Finance</b>                                    | <p>bioMérieux a élaboré un manuel des principes comptables et de consolidation à l'usage des sociétés du Groupe, qui répertorie les principaux postes composant les comptes consolidés et en précise le contenu. Il définit également les méthodes d'évaluation des actifs à utiliser.</p> <p>Pour la Société et ses principales filiales, les schémas comptables qui découlent de l'application de ces principes et des réglementations locales sont, pour les opérations courantes et répétitives, paramétrés dans des tables du système d'information afin de sécuriser et automatiser les traitements de données.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Contrôle de gestion</b>                                     | <p>Le budget annuel est élaboré par le Comité de Direction et validé par le Conseil d'administration. Ce budget, suivi par des contrôleurs de gestion répartis selon l'organisation de la Société, permet d'allouer les ressources du Groupe à ses différents projets, activités et filiales.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Consolidation</b>                                           | <p>Le processus de consolidation est centralisé au sein du Groupe. Le département Consolidation s'assure de la cohérence des états financiers des filiales avec les méthodes comptables du Groupe, explicitées dans des procédures mises à la disposition des entités du Groupe. Il dispose d'un progiciel de consolidation qui intègre l'ensemble des états financiers des filiales et les consolide selon le plan comptable du Groupe. Il procède à des analyses approfondies des comptes et rédige un rapport d'analyse trimestriel pour la Direction Générale.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Trésorerie/Financement</b>                                  | <p>La Société a mis en place, avec ses filiales, un système de conventions de trésorerie (<i>cash pooling</i>), dont elle est la société pivot. Les excédents sont gérés selon une politique prudente validée par le Comité d'audit.</p> <p>Elle est par ailleurs responsable de la gestion des risques de change sur les expositions nettes du Groupe pour les devises où les instruments de couverture sont accessibles à un coût raisonnable.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Fiscalité</b>                                               | <p>Le département Fiscalité s'appuie sur un réseau de correspondants internes et sur des conseils externes, en fonction des sujets à traiter. Il coordonne, sensibilise et soutient les directions financières de chaque filiale du Groupe afin de s'assurer de leur conformité avec les réglementations applicables et les standards du Groupe (cf. § 3.7.1).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Centres de services partagés en Pologne et en Argentine</b> | <p>Deux centres de services partagés implantés en Pologne et en Argentine supportent 29 filiales dans leurs activités comptables et d'administration des ventes. Ils contribuent à harmoniser les processus internes, et, grâce à une meilleure ségrégation des tâches, à renforcer le contrôle interne dans les petites sociétés du Groupe.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Directions financières des filiales</b>                     | <p>Les directions opérationnelles et financières de chaque filiale ont la responsabilité de veiller à l'efficacité du contrôle interne au sein de leur organisation, et s'engagent à mettre en place un système permettant l'efficacité des opérations, la fiabilité des informations comptables, financières et extra-financières, l'utilisation optimale des ressources, tout en assurant la sauvegarde des actifs et la prévention de la fraude.</p> <p>De plus, les directions régionales, fonctionnelles et Corporate sont chargées de réviser les travaux effectués au sein de chaque filiale et de s'assurer de la mise en œuvre effective des procédures de contrôle interne.</p> <p>Par ailleurs, les directions financières régionales contrôlent, en liaison avec les fonctions supports, la pertinence des moyens humains, financiers et commerciaux mis en œuvre dans les organisations locales.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Éthique et Conformité</b>                                   | <p>Le département Éthique et conformité veille à la mise en œuvre d'un programme de conformité robuste et efficace, avec un accent particulier sur la lutte contre la corruption. Ce programme est conçu pour répondre aux exigences légales des pays dans lesquels nous sommes présents, notamment les réglementations Sapin II, FCPA, et UKBA (cf. § 3.5.1 sections G1-3 et G1-4). Il comprend en outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une procédure de sélection et d'évaluation approfondie de nos distributeurs, fournisseurs et clients, y compris la vérification du respect des sanctions internationales et des potentielles restrictions applicables aux pays sous sanctions ;</li> <li>• une procédure d'approbation pour les interactions avec les <i>Key Opinion Leaders</i>, les professionnels et les organisations de santé ;</li> <li>• une procédure d'approbation pour toute contribution à des organismes caritatifs ;</li> <li>• une procédure de déclaration et de gestion des conflits d'intérêts ;</li> <li>• 21 contrôles anti-corruption définis dans le Manuel de contrôle Interne (cf. § 4.4.2) ;</li> <li>• un Code de bonne conduite diffusé chaque année à l'ensemble des employés ;</li> <li>• un programme de formation annuel pour tous les collaborateurs sur les principes d'éthique et de conformité ;</li> <li>• des réseaux locaux de correspondants formés aux programmes de lutte contre la corruption ;</li> <li>• un système d'alerte accessible en ligne ou par téléphone, disponible pour tous nos employés, partenaires commerciaux, clients, etc. (cf. § 3.5.1 section G1-1).</li> </ul> |

### 4.4.2 Processus

Les activités de contrôle sont réalisées par les directions financières et opérationnelles sur la base des procédures du Groupe.

Le Groupe dispose de diverses procédures écrites (gestion de projets, gestion des investissements, processus financiers...), en français et en anglais, accessibles sur son intranet et/ou des serveurs spécifiques.

Le département Risques supervise la mise à jour de la cartographie des risques de la Société et de leur identification, évaluation et suivis réguliers (cf. § 4), en coordination avec le département Audit interne, risques et conformité de l'Institut Mérieux.

L'environnement de contrôle de bioMérieux s'appuie sur les éléments suivants :

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Manuel de contrôle interne</b>                    | Un nouveau référentiel de contrôle interne intégrant une approche par les risques est disponible depuis 2020 et régulièrement mis à jour. Ce manuel précise les règles et recense l'ensemble des contrôles essentiels auxquels les organisations doivent se conformer, notamment pour le dispositif de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. La diffusion de ce manuel est accompagnée d'un plan de formation des équipes financières (locales, régionales et Groupe) des directeurs de filiale et des fonctions opérationnelles impliquées. Ce manuel porte notamment sur les règles de séparation des tâches, les règles en matière de gestion commerciale, de gestion des engagements de dépenses, des flux bancaires et des règlements, et les principes de contrôle interne, de reporting financier, extra-financier et d'arrêté des comptes. Depuis 2022, le manuel a été étendu à d'autres domaines ( <i>supply chain</i> , ressources humaines, protection des données personnelles, responsabilité sociétale et environnementale). |
| <b>Utilisation d'un progiciel de gestion intégré</b> | La Société dispose d'un progiciel de gestion intégré dans 43 filiales. Elle s'attache à faciliter la définition de procédures homogènes et donc la mise en œuvre d'un contrôle interne plus efficace.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Parcours de formation financière</b>              | La Direction financière assure la formation de tout nouveau directeur ou responsable financier de filiale aux procédures et aux outils (plusieurs sessions se tiennent chaque année), et permet à certains collaborateurs non financiers de la Société d'acquérir certaines compétences financières.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Gestion du risque de fraude</b>                   | Afin de limiter le risque de fraude, la Société a établi un dispositif de contrôle interne visant notamment à assurer la prévention et la détection des fraudes, et vérifie la bonne application de ses procédures notamment par des audits internes et externes réguliers. En particulier, elle a mis en place un processus de centralisation de l'information concernant les tentatives de fraude, et de suivi des actions correctives et préventives, notamment par la gestion du risque de cybercriminalité (cf. § 4.2.2.7) et la sensibilisation des collaborateurs aux méthodes couramment utilisées par les fraudeurs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

### 4.4.3 Pilotage et surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

La mise en œuvre du contrôle interne et la gestion des risques sont assurées en premier lieu par les membres du Comité de Direction, les responsables de départements et la Direction des filiales du Groupe. Par ailleurs, sous la responsabilité de la Direction Générale et du Conseil d'administration, le département des Risques (cf. § 4.1) ainsi que d'autres fonctions décrites ci-dessous, en ont la mission spécifique.

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contrôle interne</b> | <p>Le département Contrôle interne et risques pilote l'évaluation du dispositif de contrôle interne afin de s'assurer de sa mise en œuvre et de son efficacité.</p> <p>Il a mis en place une auto-évaluation annuelle, réalisée par les équipes opérationnelles et portant sur la mise en place de contrôles internes décrits dans le manuel. Les équipes opérationnelles définissent des plans d'actions associés le cas échéant. Des tests sont réalisés annuellement sur des contrôles anti-corruption ciblés et sur des entités identifiées via une analyse de risque. Ces tests sont réalisés lors de campagnes internes ou externes selon la méthodologie définie par le Groupe et coordonnées par le département Contrôle interne et risques.</p> <p>Une synthèse des travaux réalisés et les conclusions afférentes sont présentées aux fonctions impliquées ainsi qu'au Comité d'audit.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Audit interne</b>    | <p>Les activités d'audit interne sont assurées par la Direction audit Groupe de l'Institut Mérieux, en collaboration avec la Direction de bioMérieux et en fonction des risques identifiés. Les équipes dédiées à l'audit interne s'assurent que les procédures définies par le Groupe sont correctement appliquées dans les filiales et dans les fonctions centrales avec l'aide de collaborateurs de fonctions et compétences différentes.</p> <p>Les conclusions sont partagées avec le département Contrôle interne et risques de bioMérieux. Un dispositif d'analyse du risque et de missions de conseil contribue à améliorer de façon continue les processus opérationnels.</p> <p>Une charte définit la fonction de l'audit interne, sa mission, l'étendue de son domaine d'intervention et la méthodologie utilisée en conformité avec les standards de la profession.</p> <p>À partir d'une analyse des risques centraux, les équipes d'audit interne et de risques établissent un plan d'audit annuel. La synthèse des travaux réalisés et leurs principales conclusions sont présentées au Comité d'audit et au Comité de Direction.</p>                                                                                     |
| <b>Audits externes</b>  | <p>La Société fait l'objet de différents types d'audits externes. Le collège des Commissaires aux comptes, composé de Ernst &amp; Young et Autres, et du réseau de Grant Thornton, audite les comptes consolidés et les comptes sociaux de la Société, ainsi que les comptes sociaux de la grande majorité des sociétés du Groupe. Pour les autres filiales, le collège des Commissaires aux comptes s'appuie sur les travaux des auditeurs externes de ces sociétés.</p> <p>Outre les rapports légaux, les conclusions des travaux des Commissaires aux comptes sont synthétisées dans un rapport qui reprend les points d'audit significatifs relevés et leur résolution, ainsi que les recommandations faites sur l'organisation du contrôle interne dans le Groupe. Elles sont analysées avec les dirigeants des filiales concernées et un suivi de leur mise en place est assuré.</p> <p>Les travaux d'analyse et d'évaluation du contrôle interne au sein de la Société sont réalisés en concertation avec les Commissaires aux comptes. Ils sont informés des résultats des travaux des départements Audit interne, Contrôle interne et risques, et réalisent des tests complémentaires sur des contrôles internes du manuel.</p> |

## 4.5 Politique d'assurance

Le Groupe déploie à l'échelle mondiale une politique d'assurance structurée et évolutive, conçue en adéquation avec la nature de ses activités, son empreinte géographique et son profil de risque. Cette politique vise à protéger efficacement les personnes, les actifs et revenus du Groupe contre les risques majeurs et assurables susceptibles d'affecter ses opérations. Le Groupe privilégie le transfert de ces risques aux assureurs lorsque cette approche s'avère économiquement et techniquement efficiente.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de gestion des risques du Groupe et fait l'objet d'un pilotage centralisé, garantissant la cohérence des couvertures et l'optimisation du coût global de l'assurance à l'échelle internationale.

Cette politique repose sur des programmes d'assurance mondiaux intégrés, dans la limite des capacités offertes par les marchés de l'assurance. Ces programmes sont complétés, lorsque les réglementations locales ou les spécificités opérationnelles l'exigent, par des polices locales assurant la conformité et la continuité des garanties. Toute nouvelle société acquise par le Groupe a vocation à être intégrée aux programmes d'assurance, sauf exceptions.

Les assureurs sont sélectionnés selon des critères stricts notamment de solvabilité, de capacité d'accompagnement à l'international, de qualité des services de prévention et de gestion des sinistres.

Dans un souci de maîtrise des risques et de préservation de ses intérêts, le Groupe maintient une stricte confidentialité quant aux informations sensibles relatives à ses programmes d'assurance.

## Principales polices d'assurance souscrites

### Responsabilité civile

Les entités du Groupe bénéficient d'un programme mondial d'assurance responsabilité civile couvrant l'ensemble de leurs activités. Ce programme inclut notamment la responsabilité civile exploitation, produits, professionnelle, et les atteintes à l'environnement. Les garanties sont définies selon les standards du marché et les niveaux de couverture pratiqués par les grands groupes internationaux comparables.

La conception de ces assurances tient compte des spécificités propres aux activités du Groupe, notamment la nature professionnelle de la majorité de ses clients et l'organisation de la production par lots, qui limite la probabilité de sinistres sériels.

Certaines activités telles que la réalisation de recherches biomédicales dont le Groupe ou ses filiales sont promotrices nécessitent la souscription de couvertures spécifiques relevant de catégories particulières de l'assurance responsabilité civile.

Un programme spécifique a été mis en place pour couvrir la responsabilité des mandataires sociaux, dirigeants et préposés du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions.

### Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Le Groupe et ses filiales bénéficient d'une couverture d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation, sur la base de polices « Tous Risques Sauf », couvrant les principaux risques accidentels susceptibles d'affecter ses sites.

Les limites de couverture sont fixées en cohérence avec les analyses de sinistres maximums possibles et les pratiques du marché, des sous-limites pouvant s'appliquer notamment aux événements naturels.

Cette couverture est structurée autour d'une police « Master » souscrite en France, couvrant directement l'ensemble des filiales situées dans l'Union européenne. Pour les entités établies hors de l'Union européenne, des polices locales sont émises

afin de reproduire les garanties de la police Master, avec des limites adaptées à la taille et à l'exposition de chaque filiale. Dans certains cas spécifiques, liés à la nature du risque ou à des contraintes réglementaires locales, des polices dites *stand-alone* peuvent être souscrites.

Dans une logique de prévention proactive, le Groupe collabore étroitement avec ses assureurs pour organiser des visites régulières de prévention des risques sur ses principaux sites industriels, logistiques et de recherche. Ces visites permettent de partager les meilleures pratiques, de renforcer les dispositifs de sécurité, et d'optimiser les procédures de maintenance et de continuité d'activité. Elles contribuent à maintenir un haut niveau de maîtrise des risques et à garantir la résilience opérationnelle du Groupe.

### Transport

Le Groupe dispose d'un programme mondial d'assurance couvrant les risques liés au transport national et international de ses marchandises par voies terrestre, maritime et aérienne. Cette couverture bénéficie à l'ensemble des filiales et garantit une protection adaptée à la nature des flux logistiques du Groupe.

Des extensions spécifiques peuvent être mises en place pour couvrir certains risques particuliers.

### Cyber

Le Groupe dispose d'une police d'assurance qui couvre tant en dommages qu'en responsabilité civile les risques découlant d'attaques informatiques ou d'atteintes à la confidentialité des données à caractère personnel.

# 5



## Commentaires sur l'exercice 2025

|                                                                   |            |                                                                              |            |
|-------------------------------------------------------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>5.1 Examen de la situation financière et des résultats RFA</b> | <b>250</b> | <b>5.3 Changement significatif de la situation financière ou commerciale</b> | <b>255</b> |
| 5.1.1 Chiffre d'affaires                                          | 250        | <b>5.4 Investissements RFA</b>                                               | <b>255</b> |
| 5.1.2 Situation financière                                        | 251        | 5.4.1 Principaux investissements réalisés                                    | 255        |
| 5.1.3 Principaux événements de l'exercice                         | 252        | 5.4.2 Principaux investissements en cours                                    | 255        |
| <b>5.2 Trésorerie et capitaux RFA</b>                             | <b>254</b> | 5.4.3 Principaux investissements à venir                                     | 255        |
| 5.2.1 Capitaux                                                    | 254        | <b>5.5 Information sur les tendances et les objectifs RFA</b>                | <b>256</b> |
| 5.2.2 Source et montant des flux de trésorerie                    | 254        | 5.5.1 Événements intervenus depuis la clôture                                | 256        |
| 5.2.3 Conditions d'emprunt et structure de financement            | 254        | 5.5.2 Perspectives pour l'exercice 2026                                      | 256        |
| 5.2.4 Restriction à l'utilisation des capitaux                    | 254        |                                                                              |            |
| 5.2.5 Sources de financement attendues                            | 254        |                                                                              |            |

## 5.1 Examen de la situation financière et des résultats

### 5.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 4 070 millions d'euros en 2025, en hausse de 6,2 % en données comparables par rapport aux 3 980 millions d'euros de l'exercice précédent. La croissance publiée s'est établie à +2,3 % sur l'exercice. L'appréciation de l'euro par rapport à la plupart des devises en 2025, notamment le dollar américain, le peso argentin, la livre turque

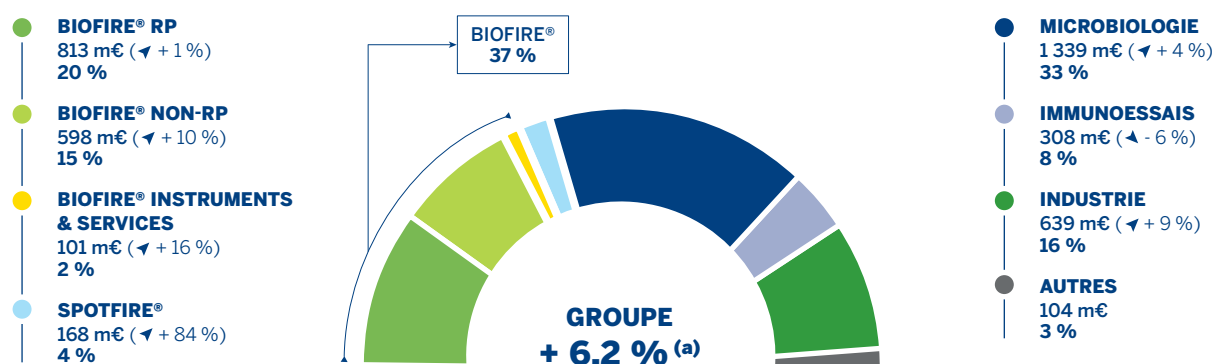
et la roupie indienne, a eu un impact négatif de -151 millions d'euros sur le chiffre d'affaires de l'année 2025. Les variations du périmètre de consolidation ont été peu significatives et la Société applique la norme IFRS 29 sur l'hyperinflation pour l'Argentine et la Turquie.

#### Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

| Chiffre d'affaires – 31 décembre 2024                         |  | 3 980 |        |
|---------------------------------------------------------------|--|-------|--------|
| Effets de change                                              |  | -151  | -3,8 % |
| Variation de périmètre & hyperinflation                       |  | -7    | -0,2 % |
| Croissance organique, à taux de change et périmètre constants |  | 248   | +6,2 % |
| CHIFFRE D'AFFAIRES – 31 DÉCEMBRE 2025                         |  | 4 070 | +2,3 % |

L'évolution de l'activité d'une année sur l'autre et par application est résumée ci-après :



(a) À taux de change et périmètre constants.

- En 2025, la croissance organique des quatre moteurs de croissance du plan stratégique GO•28 a été de 9,4 % :
  - les panels non respiratoires BIOFIRE®<sup>(1)</sup> ont enregistré une croissance organique de 10 %, portée par la progression de l'ensemble des panels et par une expansion soutenue de la base installée,
  - SPOTFIRE®<sup>(2)</sup> a poursuivi sa trajectoire de forte croissance, affichant une hausse organique de 84 % sur un an. La base installée a atteint 6 400 instruments à la fin de l'année, en hausse de 110 % par rapport à 2024,
  - la performance de la microbiologie (+4 %) a été impactée par un recul à deux chiffres sur le marché chinois. En dehors de cette géographie, la progression a été de 6,3 %,
    - les applications industrielles ont enregistré une dynamique solide avec une croissance organique de 9 %, tirée par une progression de 14 % dans le segment du contrôle qualité pharmaceutique, soutenue par le lancement de nouvelles gammes (gamme moléculaire, 3P® ENTERPRISE) ;
- Les panels respiratoires BIOFIRE® ont progressé de 1 % en organique, reflétant une activité épidémiologique soutenue au premier trimestre, suivie de niveaux plus modérés aux trimestres suivants.
- Dans la gamme des immunoessais, les ventes ont reculé de 6 %, sous l'effet combiné du ralentissement du marché chinois, impacté par la mise en œuvre de la politique locale d'achats groupés, et de la baisse continue des ventes mondiales de VIDAS® PCT (qui représentent 17 % des ventes totales d'immunoessais). Le reste de l'activité VIDAS® est demeuré pratiquement stable.

(1) Dans ce chapitre, BIOFIRE® désigne le système BIOFIRE® FILMARRAY® TORCH ainsi que les panels associés.

(2) Dans ce chapitre, SPOTFIRE® désigne le système BIOFIRE® SPOTFIRE® ainsi que les panels associés.



L'évolution de l'activité d'une année sur l'autre et par zone géographique, est résumée ci-après :

| Chiffre d'affaires par région<br>(en millions d'euros) | 12 mois<br>2025 | 12 mois<br>2024 | Variation à données<br>publiées | Variation à devises et<br>périmètre constants |
|--------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------------------|
| Amérique du Nord                                       | 1 846,8         | 1 793,3         | +3,0 %                          | +7,6 %                                        |
| Amérique latine                                        | 274,7           | 261,6           | +5,0 %                          | +17,5 %                                       |
| EMOA <sup>(a)</sup>                                    | 1 313,9         | 1 268,6         | +3,6 %                          | +4,6 %                                        |
| Asie-Pacifique                                         | 634,4           | 656,3           | -3,3 %                          | +1,5 %                                        |
| <b>TOTAL GROUPE</b>                                    | <b>4 069,8</b>  | <b>3 979,9</b>  | <b>+2,3 %</b>                   | <b>+6,2 %</b>                                 |

(a) Europe, Moyen-Orient et Afrique.

- En Amérique du Nord (45 % du chiffre d'affaires annuel total), les ventes annuelles ont progressé de +8 %, alimentées par une croissance solide des panels non respiratoires BIOFIRE®, de SPOTFIRE® et des applications industrielles. Les ventes de panels respiratoires BIOFIRE® ont été stables dans un contexte épidémiologique similaire à celui de 2024.
- En Amérique latine (7 % des ventes annuelles), le chiffre d'affaires a augmenté de 18 %, pour atteindre 275 millions d'euros, avec une croissance soutenue de tous les segments cliniques, tandis que les applications industrielles ont enregistré une croissance moyenne à un chiffre.
- En Europe – Moyen-Orient – Afrique (32 % du chiffre d'affaires total), les ventes se sont inscrites en croissance de 5 %, pour atteindre 1 314 millions d'euros. Cette performance a été tirée par la croissance des ventes de panels non respiratoires BIOFIRE® et la microbiologie. Les applications industrielles ont progressé de 7 %.
- En Asie-Pacifique (16 % des ventes annuelles), le chiffre d'affaires a crû de 1,5 % et de 11 % hors Chine. Les ventes des applications cliniques ont connu une croissance à deux chiffres au Japon et en Inde. L'activité a décliné de 14 % en Chine.

## 5.1.2 Situation financière

### 5.1.2.1 Compte de résultat

#### Résultat opérationnel courant contributif

En 2025, le CEBIT a progressé de 16 % à taux de change et périmètre constants, pour atteindre 728 millions d'euros, soit 17,9 % du chiffre d'affaires total, en hausse de 100 points de base en données publiées par rapport à 2024. L'amélioration organique de la marge, de 160 points de base (à taux et périmètre constants), a été partiellement compensée par un effet de change négatif de -10 points de base (-33 millions d'euros) et par un impact de périmètre de -50 points de base (-20 millions d'euros) lié aux sociétés récemment acquises.

- La marge brute annuelle s'est établie à 2 309 millions d'euros, représentant 56,7 % du chiffre d'affaires, en progression organique de 90 points de base par rapport à 2024. Cette amélioration résulte d'un mix produits favorable, notamment une part accrue des solutions moléculaires et des initiatives de performance GO•28 (réduction des coûts d'approvisionnement et de transport, gains d'efficacité), partiellement compensées par la hausse des tarifs et les amortissements liés aux instruments installés.
- Les charges commerciales et frais généraux se sont élevés à 1 111 millions d'euros, soit 27,3 % du chiffre d'affaires, en hausse organique de 4,1 %. Cette évolution reflète la poursuite des investissements dans les capacités marketing et commerciales, ainsi que le coût du plan d'actionnariat salarié mondial MyShare, partiellement compensés par des gains d'efficacité dans les fonctions commerciales, marketing et support.
- Les frais de R&D se sont établis à 507 millions d'euros, soit 12,5 % du chiffre d'affaires. Cette hausse organique modérée de 2,9 % a été rendue possible grâce aux initiatives GO•28 Innovation Powerhouse, tout en maintenant un niveau soutenu d'innovation.

- Les autres produits de l'activité se sont élevés à environ 38 millions d'euros sur l'exercice, contre 47 millions d'euros en 2024, principalement en raison de l'évolution des crédits d'impôt R&D aux États-Unis et en France.

#### Résultat opérationnel

- Les amortissements et dépréciations des actifs incorporels liés aux acquisitions se sont élevés à 167 millions d'euros en 2025, contre 58 millions d'euros en 2024. En particulier, 141 millions d'euros proviennent de la dépréciation partielle de la technologie REVEAL™ (solution rapide d'antibiogramme), traduisant un développement du marché plus lent qu'attendu et une montée en puissance commerciale plus progressive que prévue.
- En conséquence, le Groupe clôture l'exercice 2025 avec un résultat opérationnel de 521 millions d'euros, en baisse de 4 % à taux de change et périmètre courants, comparé à 589 millions d'euros en 2024.

#### Résultat net des sociétés consolidées

- Le résultat financier s'est établi à 4 millions d'euros sur l'exercice, contre -9 millions d'euros en 2024, principalement grâce à un effet de change positif sur les positions de trésorerie lié à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain.
- Le taux effectif d'impôt du Groupe s'est établi à 24,5 % au 31 décembre 2025, contre 26,6 % en 2024, année marquée par la dépréciation d'Hybiome.

- Le résultat net, part du Groupe, atteint 398 millions d'euros en 2025, en recul de 8 % par rapport aux 432 millions d'euros enregistrés en 2024.
- Le résultat net ajusté, qui correspond au résultat net de base par action retraité des amortissements et des pertes de valeur des actifs incorporels liés aux acquisitions et des

autres produits et charges opérationnels non courants, s'élève à 552 millions d'euros, en croissance organique de 17 % par rapport à 2024. Le résultat net ajusté par action dilué pour 2025 s'établit à 4,64 €, contre 4,25 € en 2024, soit une progression publiée de 9 %, en cohérence avec l'évolution du CEBIT.

### 5.1.2.2 Flux de trésorerie

#### Génération de trésorerie libre (*free cash-flow*)

L'EBITDA s'est élevé à 960 millions d'euros, soit 23,6 % du chiffre d'affaires, en hausse organique de 10 % par rapport à 2024, dépassant nettement la croissance organique du chiffre d'affaires et reflétant le renforcement de l'effet de levier opérationnel.

Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 66 millions d'euros en 2025 :

- les stocks sont en hausse de 10 millions d'euros sur l'exercice, sous l'effet de l'internalisation de la production du VITEK® MS PRIME et de l'approvisionnement en matières premières pour la gamme BACT/ALERT® ;
- les créances clients ont augmenté de 4 % (+29 millions d'euros, à taux de change et périmètre constants), un rythme inférieur à la croissance organique des ventes grâce à une nette amélioration du recouvrement, notamment aux États-Unis ;
- les dettes fournisseurs ont légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2024 ;
- les autres éléments du besoin en fonds de roulement ont augmenté de 30 millions d'euros, principalement en raison du règlement de certaines rémunérations variables liées à l'exercice 2024.

Les décaissements d'impôt se sont élevés à 152 millions d'euros, contre 206 millions d'euros en 2024, reflétant l'impact de l'évolution de la législation fiscale américaine entrée en vigueur en juillet 2025.

Les investissements (Capex) ont représenté 8,2 % du chiffre d'affaires, soit 335 millions d'euros en 2025, contre 346 millions d'euros en 2024. Les principaux investissements ont porté sur l'extension et l'automatisation des capacités de production aux États-Unis et en France, ainsi que sur l'augmentation du nombre d'instruments installés, principalement SPOTFIRE®.

### 5.1.3 Principaux événements de l'exercice

#### bioMérieux renforce sa présence dans les soins de proximité avec l'acquisition de la start-up d'immunoessais SpinChip Diagnostics.

Le 13 janvier 2025, bioMérieux a annoncé la conclusion d'un accord pour acquérir SpinChip Diagnostics ASA, une entreprise norvégienne privée qui a développé une plateforme diagnostique d'immunoessais permettant de délivrer en moins de dix minutes un résultat à partir d'une goutte de sang avec une sensibilité et une performance identique aux tests de laboratoires. De taille réduite, l'instrument est particulièrement adapté pour réaliser les tests sur le lieu de prise en charge des patients. bioMérieux détenait une participation minoritaire dans SpinChip depuis mars 2024.

#### Opérations de Business Development

- En janvier 2025, bioMérieux a acquis 100 % du capital de SpinChip Diagnostics ASA, société basée à Oslo (Norvège) ayant développé une plateforme innovante de diagnostic immunologique pour la biologie délocalisée. Le montant du décaissement s'est élevé à 112 millions d'euros.
- En janvier 2025 également, bioMérieux a acquis 100 % de Neoprospecta, société brésilienne spécialisée dans les solutions de données et de génomique pour la gestion du risque microbien dans l'agroalimentaire et l'industrie pharmaceutique. Le décaissement a été de 8 millions d'euros.
- En juin 2025, bioMérieux a acquis les actifs de Day Zero Diagnostics, société américaine spécialisée dans le diagnostic infectieux utilisant le séquençage génomique et l'apprentissage automatique pour lutter contre les infections résistantes aux antibiotiques. Le décaissement a été de 19 millions d'euros.

#### Variation de l'endettement net

Un dividende de 106 millions d'euros, soit 0,90 € par action, a été versé en 2025, en hausse de 6 % par rapport au dividende de 0,85 € par action versé l'année précédente. Ainsi, bioMérieux affiche, au 31 décembre 2025, une position de trésorerie nette de 108 millions d'euros, contre un endettement net consolidé de 41 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette position de trésorerie nette inclut la dette locative actualisée (IFRS 16), qui s'élève à 151 millions d'euros.

#### bioMérieux acquiert Neoprospecta.

Le 29 janvier 2025, bioMérieux a acquis Neoprospecta, une entreprise brésilienne qui développe et commercialise des solutions de données génomiques innovantes, faciles d'utilisation, destinées à renforcer les programmes de contrôle qualité et à améliorer la prévention des risques microbiologiques dans les industries agroalimentaire et pharmaceutique.

#### bioMérieux reçoit l'autorisation de la FDA américaine pour la nouvelle version de son test moléculaire ciblant les causes de la gastroentérite, BIOFIRE® FILMARRAY® Gastrointestinal (GI) Panel Mid.

Le 11 février 2025, bioMérieux a annoncé que son test BIOFIRE® FILMARRAY® Gastrointestinal (GI) Panel Mid a obtenu l'autorisation de la FDA américaine. Ce test de biologie moléculaire dit *midplex* détecte onze des bactéries, virus et parasites les plus couramment responsables de la gastroentérite, à partir d'un seul échantillon, avec des résultats disponibles en une heure environ.

**bioMérieux lance GENE-UP® TYPER, une solution diagnostique innovante destinée aux industries alimentaires pour analyser rapidement l'origine des contaminations par *Listeria monocytogenes*.**

Le 13 février 2025, bioMérieux a annoncé le lancement de GENE-UP® TYPER, une solution de diagnostic PCR en temps réel, comprenant un test et une application web, pour la caractérisation rapide des souches de micro-organismes. Sa première version, GENE-UP® TYPER LMO, cible la *Listeria monocytogenes*. La solution permet d'identifier rapidement l'origine d'une contamination et d'accélérer le processus de décision afin de minimiser, voire même d'éviter, d'autres contaminations dans le futur. Ce système automatisé amène une solution de haute technologie sur le marché de la détection d'agents pathogènes grâce à sa rapidité, sa facilité d'utilisation et sa précision.

**bioMérieux obtient l'autorisation 510(k) de la FDA pour VITEK® COMPACT PRO, un nouveau système d'identification et d'antibiogramme permettant de lutter contre l'antibiorésistance.**

En mars 2025, bioMérieux a reçu l'autorisation 510(k) pour VITEK® COMPACT PRO. Ce système innovant d'identification des micro-organismes et d'antibiogramme peut être utilisé dans les laboratoires cliniques pour aider à diagnostiquer les maladies infectieuses et combattre l'antibiorésistance, et dans les laboratoires industriels pour identifier les contaminations et garantir la sécurité des consommateurs. VITEK® COMPACT PRO combine les technologies diagnostiques les plus récentes et les atouts reconnus mondialement de son prédécesseur VITEK® 2 COMPACT.

**bioMérieux obtient le marquage CE pour LUMED™ APSS™, une solution logicielle de pointe pour aider à prendre des décisions en matière de bon usage des antibiotiques.**

Le 7 avril 2025, bioMérieux a obtenu le marquage CE pour LUMED™ APSS™, un système avancé d'aide à la décision clinique, conçu pour améliorer les programmes de bon usage des antibiotiques ainsi que les résultats pour les patients. LUMED™ APSS™ est une solution logicielle conçue pour les pharmaciens hospitaliers et les infectiologues afin de les aider à lutter contre la surutilisation et l'utilisation inappropriée des antibiotiques qui contribuent au développement des organismes résistants aux médicaments. Grâce à un processus en plusieurs étapes, ce système permet de s'assurer que les traitements antibiotiques sont continuellement évalués et ajustés en fonction des dernières données cliniques, favorisant ainsi la diminution des traitements inutiles et l'utilisation d'alternatives orales le cas échéant.

**WATCHFIRE™, un nouveau test PCR développé par bioMérieux pour détecter les virus et les bactéries dans les eaux usées et affronter d'éventuelles épidémies de maladies infectieuses.**

Le 22 avril 2025, bioMérieux a annoncé le lancement de sa solution de diagnostic moléculaire WATCHFIRE™. Le test WATCHFIRE™ Respiratory (R) Panel, capable de cibler 22 pathogènes différents, fonctionne avec l'instrument BIOFIRE® FILMARRAY® TORCH et le logiciel FIREWORKS™ pour délivrer en temps réel des tendances sur la présence de virus et de bactéries dans des échantillons d'eaux usées.

**MyShare 2025 : plan mondial d'actionnariat salarié.**

Du 29 avril au 19 mai 2025, les collaborateurs éligibles de bioMérieux ont eu la possibilité d'acquérir des actions bioMérieux (directement ou indirectement pour les salariés français) à un prix réduit et avec une contribution de l'employeur. Plus de 6 200 employés ont acheté environ 200 000 actions.

**VETFIRE™: bioMérieux lance un test diagnostique innovant pour détecter les maladies respiratoires infectieuses équine.**

Le 3 juin 2025, bioMérieux a annoncé le lancement de VETFIRE™, un kit de diagnostic PCR pour le dépistage simultané de 7 agents pathogènes responsables de maladies respiratoires infectieuses équine. Ce test facile d'utilisation et très rapide, avec des résultats en 20 minutes, aide les vétérinaires à prendre les décisions de traitement et d'isolement dans un délai très court, améliorant la prise en charge de l'animal et contribuant à contenir les épidémies.

**bioMérieux renforce ses capacités de séquençage de nouvelle génération avec l'acquisition des solutions et technologies de la société Day Zero Diagnostics.**

Le 16 juin 2025, bioMérieux a annoncé la conclusion d'un accord visant à acquérir les actifs de Day Zero Diagnostics. Cette société américaine, spécialisée dans le diagnostic des maladies infectieuses, utilise le séquençage génomique et l'apprentissage automatique (*machine learning*) pour lutter contre la multiplication des infections résistantes aux antibiotiques. Cette acquisition stratégique vise à développer les capacités de bioMérieux en matière de séquençage de nouvelle génération (NGS) et de diagnostic rapide, renforçant ainsi son engagement à améliorer le suivi des patients et à promouvoir une bonne gestion des antibiotiques grâce à des solutions innovantes.

**bioMérieux développe une solution révolutionnaire de contrôle qualité : GENE-UP® PRO HRM.**

Le 5 août 2025, bioMérieux a annoncé le lancement de GENE-UP® PRO HRM, le premier test basé sur l'ADN développé à des fins commerciales, permettant de détecter les moisissures thermorésistantes au niveau moléculaire. Conçu en partenariat avec la marque historique Ocean Spray Cranberries, Inc., cette innovation de rupture dans le domaine du contrôle qualité permet d'identifier avec précision la présence de moisissures viables résistantes à la chaleur, et offre un délai de résultat considérablement réduit, passant de 15 jours avec la méthode compendiale actuelle à seulement 72 heures.

**bioMérieux obtient l'autorisation 510(k) et la dérogation CLIA de la FDA américaine pour l'ajout du prélèvement nasal antérieur avec son test BIOFIRE® SPOTFIRE® R/ST Panel Mini.**

Le 18 août 2025, bioMérieux a annoncé que son test BIOFIRE® SPOTFIRE® R/ST Panel Mini a obtenu l'autorisation 510(k) et la dérogation CLIA pour l'ajout d'une nouvelle méthode de prélèvement via un écouvillon antérieur nasal. Cet écouvillon est compatible uniquement avec le menu respiratoire du test. En effectuant le prélèvement seulement dans la partie antérieure de la cavité nasale, ce type d'écouvillon améliore le confort du patient.

**Oxford Nanopore et bioMérieux lancent AmPORE-TB, une solution Research Use Only de séquençage pour la tuberculose résistante.**

Annoncée le 5 novembre 2025, AmPORE-TB est une solution complète qui utilise l'instrument dédié GridION d'Oxford Nanopore, pour analyser 24 gènes de résistance de la tuberculose, fournissant des résultats complets dans la journée. Avec son logiciel intégré, elle permet une analyse automatisée des données. La reconnaissance par l'OMS souligne l'importance de la technologie AmPORE-TB, capable de fournir rapidement des informations détaillées et de haute résolution sur la composition génétique de la tuberculose résistante aux médicaments.

**bioMérieux lance une offre de tests d'endocrinologie dédiée à la santé équine.**

Le 4 décembre 2025, bioMérieux a annoncé la commercialisation de deux tests d'immunoessais, dédiés aux équidés : VIDAS® Equine INSULIN et VIDAS® Equine ACTH. Réalisables directement sur le lieu de soins, ces tests rapides et fiables offrent aux vétérinaires des résultats comparables à ceux d'un laboratoire en 20 à 45 minutes seulement, permettant ainsi de mieux détecter et prendre en charge les principales affections chroniques

endocriniennes équines. Environ 18 % à 27 % des chevaux âgés de plus de 15 ans présentent des troubles endocriniens, parmi lesquels le syndrome métabolique équin (SME) et le PPID (*Pituitary Pars Intermedia Dysfunction* ou maladie de Cushing). Ces affections augmentent le risque de complications ; elles sont à l'origine de près de 90 % des cas de fourbure chronique, entraînant douleur et boiterie chez les équidés.

## 5.2 Trésorerie et capitaux

### 5.2.1 Capitaux

Cf. tableau des variations des capitaux propres consolidés au § 6.1.1 et note 14 du § 6.1.2.

### 5.2.2 Source et montant des flux de trésorerie

L'excédent net de trésorerie s'élève à 108 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre un endettement net de 41 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les commentaires concernant le cash-flow figurent au § 5.1.2.2.

Le tableau des flux de trésorerie consolidés figure au § 6.1.1.

### 5.2.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2025 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 millions d'euros avec une maturité initiale à mars 2028 portée à mars 2030 suite à l'exercice de deux options d'extensions en février 2024 puis en février 2025. Le 12 février 2024, bioMérieux a amendé ce contrat de prêt syndiqué afin d'intégrer un mécanisme d'ajustement de marge en fonction de l'atteinte de quatre indicateurs ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

En juin 2020, bioMérieux avait contracté un placement privé au format EURO PP pour un montant de 200 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables en 2027 et 55 millions d'euros remboursables en 2030 auprès d'un investisseur européen de premier rang.

En 2015, la Société a signé un contrat de crédit-bail d'un montant de 45 millions d'euros à l'origine, d'une durée de 12 ans, en vue de financer l'extension de son site de Marcy l'Étoile.

Enfin, afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose d'un programme d'émission de titres négociables à court terme (NEU CP) de 500 millions d'euros et d'un programme d'émission de titres négociables à moyen terme (NEU MTN) de 500 millions d'euros également.

Les détails et caractéristiques de ces financements figurent en note 16.3 du § 6.1.2.

### 5.2.4 Restriction à l'utilisation des capitaux

Cf. notes 12.2 et 16.6 du § 6.1.2.

### 5.2.5 Sources de financement attendues

D'une façon générale, les investissements industriels courants sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés au § 6.1.1).

## 5.3 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

À la connaissance de la Société, aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2025, à l'exception des informations mentionnées au § 5.5 du présent document d'enregistrement universel.

## 5.4 Investissements

### 5.4.1 Principaux investissements réalisés

L'année 2025 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets majeurs :

- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : poursuite des projets d'automatisation de la production des réactifs BIOFIRE® afin d'en augmenter les capacités ;
- Durham (Caroline du Nord, États-Unis) : finalisation du projet de réorganisation et d'augmentation des capacités de production de la gamme BACT/ALERT® avec la mise en service d'une nouvelle ligne de production ;

- Shanghai (Chine) : finalisation de la première étape du plan de localisation de production d'équipements de la gamme microbiologie.

Dans ce contexte, les investissements se sont élevés à 335 millions d'euros. Ils représentent ainsi environ 8 % du chiffre d'affaires. Ils s'établissaient à 346 millions d'euros au 31 décembre 2024 (incluant les variations de dettes sur acquisition d'immobilisations).

### 5.4.2 Principaux investissements en cours

La Société poursuit le développement de ses capacités de production afin de répondre à la demande de ses clients :

- Salt Lake City (Utah, États-Unis) : poursuite des projets d'automatisation de la production des réactifs BIOFIRE® afin d'en augmenter les capacités ;
- St. Louis (Missouri, États-Unis) : poursuite du plan d'automatisation et d'augmentation de capacité des lignes de production de cartes VITEK® 2 ;
- Shanghai (Chine) : poursuite du plan de transformation du site pour la localisation d'équipements de la gamme microbiologie ;
- Grenoble (France) : poursuite du projet de réorganisation du site afin d'augmenter les capacités de R&D ;

- Marcy l'Étoile (France) : poursuite de la construction d'un nouveau bâtiment pour la production de matières premières biologiques ;
- Oslo (Norvège) : lancement du projet de préparation des activités industrielles pour la production des réactifs et équipements de la gamme SpinChip, en partenariat avec les équipes de Marcy l'Étoile (France) ;
- Florence (Italie) : poursuite du plan de réorganisation du site suite à l'acquisition d'un terrain adjacent.

D'une façon générale, les investissements sont financés par les fonds propres de la Société (cf. tableau des flux de trésorerie consolidés du § 6.1.1).

En 2026, la Société prévoit un effort d'investissement global d'environ 9 % du chiffre d'affaires de l'exercice.

### 5.4.3 Principaux investissements à venir

Outre les projets en cours, bioMérieux poursuivra l'adaptation et l'amélioration de son outil de production industrielle.

## 5.5 Information sur les tendances et les objectifs

### 5.5.1 Événements intervenus depuis la clôture

#### bioMérieux acquiert Accellix.

Le 20 janvier 2026, bioMérieux a acquis Accellix, société américaine spécialisée dans les solutions rapides et automatisées de cytométrie en flux pour le contrôle qualité des thérapies cellulaires et géniques. Avec cette acquisition stratégique, bioMérieux renforce ses activités

dans le contrôle qualité pharmaceutique et investit dans des solutions innovantes qui soutiendront le marché en développement des thérapies avancées, tout en améliorant les perspectives de prise en charge des patients à l'échelle mondiale.

### 5.5.2 Perspectives pour l'exercice 2026

La croissance du chiffre d'affaires devrait être comprise entre 5 % et 7 % à taux de change et périmètre constants, portée par les quatre moteurs de croissance du plan stratégique GO•28 :

- les ventes des panels non respiratoires BIOFIRE® devraient progresser d'environ 10 % en organique, profitant de la large base installée d'instruments BIOFIRE® ;
- les ventes de SPOTFIRE® devraient croître entre +40 % et +60 % en organique, selon le niveau d'épidémiologie respiratoire au cours de l'année ;
- les ventes de microbiologie devraient progresser entre +3 % et +5 % en organique, soutenues par le besoin croissant en solutions pour lutter contre l'antibiorésistance, et ce, malgré la faiblesse persistante du marché chinois ;

- les applications industrielles devraient croître entre +7 % et +9 % en organique.

Les ventes des panels respiratoires BIOFIRE® devraient évoluer entre -3 % et +3 % en organique, en fonction du niveau de l'épidémiologie respiratoire annuelle. Les ventes d'immunoessais devraient reculer entre 0 % et -5 % en organique.

Le résultat opérationnel courant contributif devrait progresser d'au moins +10 % en 2026 par rapport à 2025 à taux de change et périmètre constants (et en considérant des droits de douane américains de 15 %). Un effet de change négatif d'environ 50 à 60 millions d'euros est attendu sur le ROCC en 2026.



# 6



## États financiers

### 6.1 Comptes consolidés RFA

|       |                                                                         |     |
|-------|-------------------------------------------------------------------------|-----|
| 6.1.1 | Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025 | 258 |
| 6.1.2 | Notes annexes                                                           | 263 |
| 6.1.3 | Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés         | 320 |

### 258

### 6.2 Comptes sociaux RFA

|       |                                                                                       |     |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 6.2.1 | Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025 | 323 |
| 6.2.2 | Notes annexes                                                                         | 327 |
| 6.2.3 | Analyse des résultats et autres informations financières                              | 356 |
| 6.2.4 | Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels                          | 361 |

### 323



## 6.1 Comptes consolidés

### 6.1.1 Comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025

#### Compte de résultat consolidé

| <i>En millions d'euros</i>                                                                        | Notes        | 2025            | 2024            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-----------------|-----------------|
| <b>Revenus</b>                                                                                    | <b>3.1.1</b> | <b>4 069,8</b>  | <b>3 979,9</b>  |
| Coût des ventes                                                                                   |              | -1 761,0        | -1 764,6        |
| <b>Marge brute</b>                                                                                |              | <b>2 308,8</b>  | <b>2 215,3</b>  |
| <b>Autres produits et charges de l'activité</b>                                                   | <b>19</b>    | <b>37,8</b>     | <b>46,9</b>     |
| Charges commerciales                                                                              |              | -791,2          | -783,8          |
| Frais généraux                                                                                    |              | -320,0          | -313,8          |
| Recherche et développement                                                                        |              | -507,4          | -491,5          |
| <b>Total frais opérationnels</b>                                                                  |              | <b>-1 618,7</b> | <b>-1 589,1</b> |
| Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition | 23           | -166,8          | -58,4           |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>                                                              |              | <b>561,1</b>    | <b>614,7</b>    |
| Autres produits et charges opérationnels non courants                                             | 24           | -39,8           | -25,9           |
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                      |              | <b>521,3</b>    | <b>588,8</b>    |
| Coût de l'endettement financier net                                                               | 22.2         | 13,2            | -4,9            |
| Autres produits et charges financiers                                                             | 22.3         | -8,9            | -4,5            |
| Impôts sur les résultats                                                                          | 25           | -128,8          | -154,3          |
| Quote-part du résultat net des entreprises associées                                              |              | -0,1            | 0,0             |
| <b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>                                                           |              | <b>396,9</b>    | <b>425,1</b>    |
| Part attribuable aux intérêts non contrôlants                                                     |              | -0,6            | -7,1            |
| <b>PART DU GROUPE</b>                                                                             |              | <b>397,5</b>    | <b>432,2</b>    |
| Résultat net de base par action                                                                   |              | 3,37 €          | 3,67 €          |
| Résultat net dilué par action                                                                     |              | 3,34 €          | 3,64 €          |

## Résultat global

| En millions d'euros                                                   | Notes | 2025          | 2024         |
|-----------------------------------------------------------------------|-------|---------------|--------------|
| <b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>                               |       | <b>396,9</b>  | <b>425,1</b> |
| <b>Éléments recyclables en résultat</b>                               |       | <b>-367,2</b> | <b>187,9</b> |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers de couverture | (a)   | 2,0           | 5,2          |
| Effet d'impôt                                                         |       | -0,3          | -1,3         |
| Variation de la réserve de conversion                                 | (b)   | -368,9        | 183,9        |
| <b>Éléments non recyclables en résultat</b>                           |       | <b>-34,8</b>  | <b>-39,4</b> |
| Variation de la juste valeur des actifs financiers                    | (c)   | -39,3         | -38,8        |
| Effet d'impôt                                                         |       | 0,0           | 0,1          |
| Réévaluation des avantages au personnel                               | (d)   | 5,8           | -1,0         |
| Effet d'impôt                                                         |       | -1,3          | 0,2          |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>                   |       | <b>-402,0</b> | <b>148,5</b> |
| <b>Résultat global</b>                                                |       | <b>-5,1</b>   | <b>573,6</b> |
| Part attribuable aux intérêts non contrôlants                         |       | -2,2          | -6,9         |
| <b>PART DU GROUPE</b>                                                 |       | <b>-3,0</b>   | <b>580,5</b> |

(a) Variation de la part efficace des instruments financiers de couverture.

(b) La variation des écarts de conversion en 2025 est essentiellement liée à la dépréciation du dollar par rapport à l'euro et, dans une moindre mesure, à l'impact de l'hyperinflation (cf. note 2.7.3) ; alors qu'en 2024, la variation des écarts de conversion reflétait principalement l'appréciation du dollar par rapport à l'euro.

(c) Les variations de la juste valeur des actifs financiers concernent les titres non consolidés pour lesquels le Groupe a opté pour une variation de la juste valeur en autres éléments du résultat global non recyclables en résultat (cf. note 7).

(d) La variation est principalement liée à une hausse des taux d'actualisation (cf. note 15.3).

## Bilan consolidé

### Actif

| <i>En millions d'euros</i>                           | Notes     | 31/12/2025     | 31/12/2024     |
|------------------------------------------------------|-----------|----------------|----------------|
| Goodwill                                             | 4         | 727,8          | 730,4          |
| Autres immobilisations incorporelles                 | 5         | 401,5          | 492,0          |
| Immobilisations corporelles                          | 6         | 1 515,9        | 1 525,4        |
| Actifs au titre des droits d'utilisation             |           | 141,3          | 170,2          |
| Actifs financiers non courants                       | 7         | 128,7          | 195,0          |
| Participations dans les entreprises associées        |           | 0,7            | 0,8            |
| Autres actifs non courants                           |           | 10,3           | 9,1            |
| Impôt différé actif                                  | 25.3      | 108,1          | 145,9          |
| <b>Actifs non courants</b>                           |           | <b>3 034,3</b> | <b>3 268,9</b> |
| Stocks et en-cours                                   | 8         | 959,7          | 1 037,3        |
| Créances clients et actifs liés aux contrats clients | 9         | 766,2          | 792,3          |
| Autres créances d'exploitation                       | 11        | 178,5          | 176,0          |
| Créance d'impôt exigible                             | 11        | 47,8           | 21,3           |
| Créances hors exploitation                           | 11        | 18,4           | 24,5           |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie          | 12        | 569,8          | 449,8          |
| <b>Actifs courants</b>                               |           | <b>2 540,4</b> | <b>2 501,1</b> |
| <b>Actifs destinés à être cédés</b>                  | <b>13</b> | <b>0,0</b>     | <b>0,0</b>     |
| <b>Total actif</b>                                   |           | <b>5 574,7</b> | <b>5 770,0</b> |

### Passif

| <i>En millions d'euros</i>                                 | Notes     | 31/12/2025     | 31/12/2024     |
|------------------------------------------------------------|-----------|----------------|----------------|
| Capital                                                    | 14        | 12,0           | 12,0           |
| Primes et Réserves                                         | 14        | 3 692,6        | 3 760,6        |
| Résultat de l'exercice                                     |           | 397,5          | 432,2          |
| <b>Capitaux propres Groupe</b>                             |           | <b>4 102,1</b> | <b>4 204,9</b> |
| <b>Intérêts minoritaires</b>                               |           | <b>3,9</b>     | <b>6,1</b>     |
| <b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>            |           | <b>4 106,0</b> | <b>4 211,0</b> |
| Emprunts & dettes financières long terme                   | 16        | 330,0          | 349,2          |
| Impôt différé passif                                       | 25.3      | 26,0           | 25,7           |
| Provisions                                                 | 15        | 48,0           | 49,2           |
| <b>Passifs non courants</b>                                |           | <b>404,0</b>   | <b>424,1</b>   |
| Emprunts & dettes financières court terme                  | 16        | 131,4          | 141,5          |
| Provisions                                                 | 15        | 44,3           | 37,3           |
| Fournisseurs et comptes rattachés                          | 17        | 262,1          | 272,4          |
| Autres dettes d'exploitation                               | 17        | 539,4          | 574,2          |
| Dettes d'impôt exigible                                    | 17        | 18,3           | 35,4           |
| Dettes hors exploitation                                   | 17        | 69,2           | 74,1           |
| <b>Passifs courants</b>                                    |           | <b>1 064,7</b> | <b>1 134,9</b> |
| <b>Passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés</b> | <b>13</b> | <b>0,0</b>     | <b>0,0</b>     |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                                        |           | <b>5 574,7</b> | <b>5 770,0</b> |

## Tableau des flux de trésorerie consolidés

| En millions d'euros                                                                                                                                                | Notes        | 2025          | 2024          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>                                                                                                                        |              | <b>396,9</b>  | <b>425,1</b>  |
| • Participations dans les entreprises associées                                                                                                                    |              | 0,1           | 0,0           |
| • Coût de l'endettement financier net                                                                                                                              | 22.2         | -13,2         | 4,9           |
| • Autres produits et charges financiers                                                                                                                            | 22.3         | 8,9           | 4,5           |
| • Charge d'impôt                                                                                                                                                   | 25.2         | 128,8         | 154,3         |
| • Dotation nette aux amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions                                                                    | 21 et 23     | 438,4         | 325,1         |
| <b>EBITDA (avant produits et charges non récurrents)</b>                                                                                                           | <b>16.1</b>  | <b>959,7</b>  | <b>913,9</b>  |
| Autres produits et charges opérationnels non courants (hors DAP exceptionnelles, pertes de valeur d'actifs et plus et moins-values sur cessions d'immobilisations) | 24           | 0,0           | 0,0           |
| Autres produits et charges financiers (hors provisions et cessions d'immobilisations financières et effet de l'hyperinflation sur OCI)                             | 22.3         | -3,7          | 0,2           |
| Dotations nettes aux provisions d'exploitation pour risques et charges                                                                                             | 15.2         | 14,4          | -8,2          |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers                                                                                                            |              | 1,2           | -0,6          |
| Rémunérations en actions                                                                                                                                           |              | 26,5          | 23,4          |
| <b>Élimination des autres charges et produits sans impact sur la trésorerie ou non liés à l'activité</b>                                                           |              | <b>38,3</b>   | <b>14,8</b>   |
| Variation des stocks                                                                                                                                               |              | -10,1         | -85,1         |
| Variation des créances clients                                                                                                                                     |              | -29,0         | -53,7         |
| Variation des dettes fournisseurs                                                                                                                                  |              | 3,4           | -0,6          |
| Variation des autres BFRE                                                                                                                                          |              | -30,2         | 92,3          |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation <sup>(a)</sup></b>                                                                                     |              | <b>-65,9</b>  | <b>-47,1</b>  |
| Autres besoins en fonds de roulement hors exploitation                                                                                                             |              | -0,8          | -0,2          |
| Variation des autres actifs et passifs non courants non financiers                                                                                                 |              | -4,6          | -3,7          |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>                                                                                                                   |              | <b>-71,3</b>  | <b>-51,0</b>  |
| <b>Versement d'impôt</b>                                                                                                                                           |              | <b>-151,6</b> | <b>-205,5</b> |
| <b>Coût de l'endettement financier net</b>                                                                                                                         | <b>22.2</b>  | <b>13,2</b>   | <b>-4,9</b>   |
| <b>Flux liés à l'activité</b>                                                                                                                                      |              | <b>788,4</b>  | <b>667,3</b>  |
| Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(b)</sup>                                                                   | 5.2 et 6.1.2 | -335,3        | -345,8        |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles                                                                                     |              | 10,4          | 9,4           |
| Encaissements liés aux autres immobilisations financières                                                                                                          |              | -1,0          | -1,2          |
| <b>Cash flow libre <sup>(c)</sup></b>                                                                                                                              |              | <b>462,4</b>  | <b>329,7</b>  |
| Décassements liés aux titres non consolidés et mis en équivalence                                                                                                  |              | -5,2          | -13,4         |
| Incidence des variations de périmètre                                                                                                                              |              | -130,5        | -8,8          |
| <b>Flux liés aux activités d'investissement</b>                                                                                                                    |              | <b>-461,7</b> | <b>-359,8</b> |
| Rachats et reventes d'actions propres                                                                                                                              |              | -18,2         | -37,6         |
| Distributions de dividendes aux actionnaires                                                                                                                       |              | -106,1        | -100,2        |
| Flux provenant des nouveaux emprunts                                                                                                                               | 16.4         | 33,6          | 9,8           |
| Flux provenant des remboursements d'emprunts                                                                                                                       | 16.4         | -63,2         | -84,6         |
| Variation d'intérêts sans prise ni perte de contrôle                                                                                                               |              | -1,5          | 0,0           |
| <b>Flux liés aux opérations de financement</b>                                                                                                                     |              | <b>-155,4</b> | <b>-212,6</b> |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                                                                                               |              | <b>171,3</b>  | <b>94,8</b>   |
| <b>TRÉSORERIE NETTE À L'OUVERTURE</b>                                                                                                                              |              | <b>442,1</b>  | <b>333,4</b>  |
| Incidence des fluctuations de change sur la trésorerie nette et équivalents de trésorerie                                                                          |              | -48,4         | 13,9          |
| <b>TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE</b>                                                                                                                               |              | <b>565,1</b>  | <b>442,1</b>  |

(a) Y compris dotations (reprises) des provisions courantes.

(b) Y compris avances et acomptes sur fournisseurs d'immobilisations.

(c) Le cash-flow libre disponible se compose du flux de trésorerie provenant de l'activité et du flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.

Les commentaires sur l'évolution de la trésorerie nette du Groupe sont présentés en note 16.

## Variation des capitaux propres consolidés

| En millions d'euros                                  | Part du Groupe |                                               |                              |                                             |                                           |                 |                         |                          |              | Part des minoritaires         |            |
|------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------|-------------------------|--------------------------|--------------|-------------------------------|------------|
|                                                      | Capital        | Primes et Réserves consolidées <sup>(a)</sup> | Réserves de conversion       | Variation de la juste valeur <sup>(b)</sup> | Gains et pertes actuariels <sup>(c)</sup> | Actions propres | Rémunération en actions | Total Primes et Réserves | Résultat net | Total                         | Total      |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2023</b>          | <b>12,0</b>    | <b>3 420,1 <sup>(h)</sup></b>                 | <b>38,0 <sup>(i)</sup></b>   | <b>-34,6</b>                                | <b>-47,3</b>                              | <b>-19,1</b>    | <b>25,4</b>             | <b>3 382,5</b>           | <b>357,6</b> | <b>3 752,2 <sup>(h)</sup></b> | <b>0,0</b> |
| Résultat global de l'exercice                        |                |                                               | 183,7                        | -34,7                                       | -0,7                                      |                 |                         | 148,2                    | 432,2        | 580,5                         | -6,9       |
| Affectation du résultat net de l'exercice précédent  |                | 357,6                                         |                              |                                             |                                           |                 |                         | 357,6                    | -357,6       | 0,0                           |            |
| Distribution de dividendes <sup>(d)</sup>            |                | -100,2                                        |                              |                                             |                                           |                 |                         | -100,2                   |              | -100,2                        |            |
| Actions propres                                      |                | -14,3                                         |                              |                                             |                                           | -23,9           |                         | -38,2                    |              | -38,2                         |            |
| Rémunération en actions <sup>(e)</sup>               |                |                                               |                              |                                             |                                           |                 | 23,4                    | 23,4                     |              | 23,4                          |            |
| Variation des pourcentages d'intérêts <sup>(f)</sup> |                | -12,6                                         |                              |                                             |                                           |                 |                         | -12,6                    |              | -12,6                         | 13,0       |
| Autres variations <sup>(g)</sup>                     |                | 16,3                                          |                              | -0,5                                        |                                           |                 | -15,9                   | -0,1                     |              | -0,1                          |            |
| <b>Capitaux propres au 31 décembre 2024</b>          | <b>12,0</b>    | <b>3 666,9 <sup>(h)</sup></b>                 | <b>221,7 <sup>(i)</sup></b>  | <b>-69,8</b>                                | <b>-48,1</b>                              | <b>-42,9</b>    | <b>32,8</b>             | <b>3 760,6</b>           | <b>432,2</b> | <b>4 204,9 <sup>(h)</sup></b> | <b>6,1</b> |
| Résultat global de l'exercice                        |                |                                               | -367,4                       | -37,6                                       | 4,5                                       |                 |                         | -400,5                   | 397,5        | -3,0                          | -2,2       |
| Affectation du résultat net de l'exercice précédent  |                | 432,2                                         |                              |                                             |                                           |                 |                         | 432,2                    | -432,2       | 0,0                           |            |
| Distribution de dividendes <sup>(d)</sup>            |                | -106,1                                        |                              |                                             |                                           |                 |                         | -106,1                   |              | -106,1                        |            |
| Actions propres                                      |                | -21,7                                         |                              |                                             |                                           | 2,9             |                         | -18,8                    |              | -18,8                         |            |
| Rémunération en actions <sup>(e)</sup>               |                |                                               |                              |                                             |                                           |                 | 26,5                    | 26,5                     |              | 26,5                          |            |
| Variation des pourcentages d'intérêts <sup>(f)</sup> |                | -1,5                                          |                              |                                             |                                           |                 |                         | -1,5                     |              | -1,5                          |            |
| Autres variations <sup>(g)</sup>                     |                | 40,4                                          | 0,1                          | -16,9                                       |                                           |                 | -23,4                   | 0,1                      |              | 0,1                           |            |
| <b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025</b>          | <b>12,0</b>    | <b>4 010,2 <sup>(h)</sup></b>                 | <b>-145,6 <sup>(i)</sup></b> | <b>-124,3</b>                               | <b>-43,6</b>                              | <b>-40,0</b>    | <b>35,9</b>             | <b>3 692,5</b>           | <b>397,5</b> | <b>4 102,1 <sup>(h)</sup></b> | <b>3,9</b> |

(a) Dont Primes : 74,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

(b) Dont principalement variation de la juste valeur des titres Oxford Nanopore Technologies, Accellix, Proxim et Accunome et des instruments financiers de couverture.

(c) Gains et pertes actuariels sur engagements envers le personnel depuis la mise en place d'IAS 19R.

(d) Dividendes par action : 0,90 euro en 2025 contre 0,85 euro 2024. Les titres ne donnant pas droit à dividende s'élèvent à 373 069 au 31 décembre 2025 contre 439 722 au 31 décembre 2024.

(e) La valeur de l'avantage lié à l'attribution d'actions gratuites est étalée sur la période d'acquisition des droits.

(f) En 2025, correspond aux rachats de minoritaires de la société Hybiome de 5,2 % (cf. note 1.1.3.2). En 2024, correspond à la relution du Groupe sur Hybiome de 16,1 %.

(g) En 2025, cette variation correspond au reclassement suite à l'attribution d'actions gratuites et au reclassement de la cession Spinchip de variation de juste valeur à réserves. En 2024, cette variation correspond principalement au reclassement suite à l'attribution d'actions gratuites.

(h) Dont réserves distribuables de bioMérieux SA y compris résultat de l'exercice : 1 607 millions d'euros en 2025 contre 1 261 millions d'euros en 2024.

(i) Cf. note 14.2 Réserves de conversion.

## 6.1.2 Notes annexes

bioMérieux est un des leaders mondiaux du domaine du diagnostic *in vitro* destiné à des applications cliniques et industrielles. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de diagnostic (réactifs, instruments et logiciels). Il est présent dans plus de 160 pays à travers une implantation dans 46 pays et un large réseau de distributeurs.

La société mère bioMérieux est une société anonyme dont le siège social est situé à Marcy l'Étoile (69280) et dont les actions sont cotées sur Euronext Paris, compartiment A.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2026.

Les comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2026.

Les comptes consolidés sont présentés en millions d'euros.

## SOMMAIRE

|                |                                                                                                              |     |                |                                                                                                   |     |
|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <b>NOTE 1</b>  | Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs                           | 264 | <b>NOTE 18</b> | Paiements fondés sur des actions                                                                  | 302 |
| <b>NOTE 2</b>  | Principes comptables généraux                                                                                | 266 | <b>NOTE 19</b> | Autres produits et charges de l'activité                                                          | 303 |
| <b>NOTE 3</b>  | Résultat opérationnel courant et information sectorielle                                                     | 269 | <b>NOTE 20</b> | Frais de personnel                                                                                | 303 |
| <b>NOTE 4</b>  | Goodwill                                                                                                     | 274 | <b>NOTE 21</b> | Dépréciation, dotations nettes aux amortissements et aux provisions                               | 303 |
| <b>NOTE 5</b>  | Autres immobilisations incorporelles                                                                         | 277 | <b>NOTE 22</b> | Charge financière nette                                                                           | 304 |
| <b>NOTE 6</b>  | Immobilisations corporelles, actifs liés aux droits d'utilisation et autres créances de location financement | 279 | <b>NOTE 23</b> | Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition | 305 |
| <b>NOTE 7</b>  | Actifs financiers non courants                                                                               | 284 | <b>NOTE 24</b> | Autres produits et charges opérationnels non courants                                             | 305 |
| <b>NOTE 8</b>  | Stocks et en-cours                                                                                           | 285 | <b>NOTE 25</b> | Impôt sur les résultats et impôts différés                                                        | 306 |
| <b>NOTE 9</b>  | Créances clients et actifs liés aux contrats clients                                                         | 286 | <b>NOTE 26</b> | Honoraires des commissaires aux comptes                                                           | 308 |
| <b>NOTE 10</b> | Passifs liés aux contrats clients                                                                            | 288 | <b>NOTE 27</b> | Instruments financiers : actifs et passifs financiers                                             | 308 |
| <b>NOTE 11</b> | Autres créances                                                                                              | 288 | <b>NOTE 28</b> | Gestion des risques                                                                               | 311 |
| <b>NOTE 12</b> | Disponibilités et équivalents de trésorerie                                                                  | 288 | <b>NOTE 29</b> | Engagements hors bilan                                                                            | 315 |
| <b>NOTE 13</b> | Actifs et passifs destinés à être cédés                                                                      | 289 | <b>NOTE 30</b> | Transactions avec les parties liées                                                               | 315 |
| <b>NOTE 14</b> | Capitaux propres et résultat par action                                                                      | 289 | <b>NOTE 31</b> | Événements postérieurs à la clôture                                                               | 316 |
| <b>NOTE 15</b> | Provisions – Actifs et passifs éventuels                                                                     | 291 | <b>NOTE 32</b> | Consolidation                                                                                     | 316 |
| <b>NOTE 16</b> | Endettement net – Trésorerie                                                                                 | 295 | <b>NOTE 33</b> | Indicateurs alternatifs de performance                                                            | 316 |
| <b>NOTE 17</b> | Fournisseurs et autres dettes                                                                                | 301 | <b>NOTE 34</b> | Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2025                                                | 317 |

## **NOTE 1 Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice et événements significatifs**

### **1.1 Évolutions du périmètre de consolidation**

#### **1.1.1 Acquisition de la société SpinChip Diagnostics ASA**

Le 20 janvier 2025, bioMérieux a acquis 100 % de la société SpinChip Diagnostics ASA (« SpinChip »), une société norvégienne ayant développé une plateforme diagnostique d'immunoessais permettant de délivrer en un temps réduit un résultat à partir d'une goutte de sang avec une sensibilité et une performance identique aux tests de laboratoire. Cette acquisition permet à bioMérieux de renforcer sa présence sur le marché du diagnostic délocalisé *Point-of-Care*.

Cette acquisition de l'intégralité du capital de SpinChip fait suite à une prise de participation minoritaire de 20 % du capital en 2024 (cf. note 1.3). L'acquisition de 80 % du capital représente un décaissement d'environ 112 millions d'euros. Les titres acquis en 2024 avaient été réévalués au 31 décembre 2024 au prix de la transaction du 20 janvier 2025.

La filiale a été consolidée par intégration globale à compter de sa prise de contrôle. L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition portant sur 100 % du prix d'acquisition a conduit à reconnaître, à la date d'acquisition, une technologie nette d'impôts différés passifs pour 87,2 millions d'euros (dont 106,9 millions de technologie et 19,7 millions d'impôt différé passif), des impôts différés actifs pour 6,1 millions d'euros et un goodwill de 45,0 millions d'euros, devenu définitif en janvier 2026. Celui-ci a été affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie Immunoessais. Il reflète principalement la volonté du Groupe de renforcer sa présence sur le marché du diagnostic délocalisé (*Point-of-Care*).

Des frais associés à la transaction ont été engagés à hauteur de 0,6 million d'euros en 2025 et ont été enregistrés sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » au sein du résultat opérationnel courant.

Aucun amortissement de la technologie n'a été constatée au 31 décembre 2025. Les amortissements devraient commencer en fin 2026 ou début 2027, en même temps que le lancement de la commercialisation.

En 2025, aucun revenu n'a été généré. SpinChip a réalisé une perte opérationnelle de 19 millions d'euros sur l'exercice 2025. Aucune information proforma n'a été donnée au titre des exercices comparatifs, l'impact étant considéré comme non significatif.

#### **1.1.2 Acquisition de la société Neoprospecta**

Le 29 janvier 2025, bioMérieux Brésil a acquis 100 % de la société Neoprospecta, une entreprise brésilienne qui développe et commercialise des solutions de données génomiques innovantes, destinées à renforcer les programmes de contrôle qualité et à améliorer la prévention des risques microbiologiques dans les industries agroalimentaire et pharmaceutique. L'achat de Neoprospecta illustre la volonté de bioMérieux de renforcer son offre *Data & Genomics*.

L'acquisition de 100 % du capital en 2025 représente un investissement d'environ 8 millions d'euros dont 2 millions décaissés sur cinq ans (échéance 2030).

La filiale a été consolidée par intégration globale à compter de sa prise de contrôle. L'analyse de l'affectation du prix d'acquisition a conduit à reconnaître, à la date d'acquisition, une technologie nette d'impôts différés passifs pour 2,1 millions d'euros, des impôts différés actifs pour 0,2 million d'euros et un goodwill de 4,3 millions d'euros, devenu définitif en janvier 2026. Celui-ci a été affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie Applications industrielles.

Les amortissements de la technologie et de la base de données clients ont été constatés au sein du résultat opérationnel courant pour 0,4 million d'euros sur l'exercice 2025 (sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition »).

Neoprospecta a réalisé une perte opérationnelle de 0,4 million d'euros sur l'exercice 2025. L'impact de l'intégration de la société Neoprospecta dans les comptes du Groupe étant non significatif, aucune information proforma n'a été donnée au titre des exercices comparatifs.

#### **1.1.3 Autres évolutions du périmètre de consolidation**

##### **1.1.3.1 Acquisition des actifs de Day Zero Diagnostics**

Le 13 juin 2025, bioMérieux a acquis les actifs de la société Day Zero Diagnostics, une société américaine spécialisée dans le diagnostic des maladies infectieuses qui utilise le séquençage génomique et l'apprentissage automatique (*machine learning*).

Le montant de l'acquisition de ces actifs s'élève à 19 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ces actifs sont destinés à être utilisés dans les travaux de recherche pour lutter contre la multiplication des infections résistantes aux antibiotiques. L'analyse a conduit à considérer cette acquisition dans le champ d'application d'IFRS 3.

Des frais associés à la transaction ont été engagés à hauteur de 3,9 millions d'euros en 2025 et ont été enregistrés sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » au sein du résultat opérationnel courant.

##### **1.1.3.2 Autres évolutions du périmètre de consolidation**

En juillet 2025, bioMérieux a réalisé une prise de participation supplémentaire de 5,2 % dans la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd pour environ 1,5 million d'euros. La participation dans Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd passe de 87,4 % au 31 décembre 2024 à 92,6 % au 31 décembre 2025.



## 1.2 Événements significatifs de l'exercice

### 1.2.1 Technologie VITEK® REVEAL™

Actant d'un démarrage commercial aux États-Unis de la solution VITEK® REVEAL™ en retrait par rapport aux ambitions initiales, le Groupe a procédé à un test de dépréciation du groupe d'actifs technologiques et industriels affecté à cette solution. Une dépréciation de la technologie de 140,7 millions d'euros a été reconnue dans les comptes au 31 décembre 2025 présentée en amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition.

### 1.2.2 Annonce de la fermeture du site de San José

Début décembre 2025, le Groupe a annoncé la fermeture du site de San José, avec le transfert des activités de recherche et de développement et de production de VITEK® REVEAL™ à St. Louis. La fermeture est prévue d'ici la fin de l'année 2026. Cette décision entraîne la constatation de dépréciations d'actifs corporels et locatifs pour 27,5 millions d'euros et des coûts de restructuration pour 12,8 millions d'euros comptabilisés en autres produits et charges opérationnels non courants compte tenu de leur caractère significatif et non récurrent.

### 1.2.3 Plan d'actionnariat salarié mondial MyShare

En mai 2025, les salariés de bioMérieux ont eu la possibilité d'acquérir des actions existantes de bioMérieux à des conditions préférentielles (décote et abondement). Le lancement de ce plan d'actionnariat salarié, dénommé MyShare, s'inscrit dans la volonté d'associer davantage les salariés à la performance du Groupe.

L'offre d'actions, autorisée par le Conseil d'administration du 17 décembre 2024, a été proposée à tous les salariés éligibles résidant dans un pays participant à l'opération.

Plus de 6 000 collaborateurs ont participé à l'opération souscrivant environ 200 000 actions.

L'impact de MyShare constitue une charge de personnel d'environ 8 millions d'euros dans les comptes de l'exercice, comptabilisé au sein des frais généraux.

### 1.2.4 Contexte économique et géopolitique

À partir du second semestre 2025, les tarifs douaniers aux États-Unis ont eu un impact non significatif sur le résultat opérationnel courant. Le Groupe surveille son exposition aux droits de douane et travaille toujours sur des actions d'atténuation. Ces éléments ne se sont pas traduits au 31 décembre 2025 par des changements d'estimation significatifs, notamment sur les modalités de calcul des provisions sur stocks ou sur créances clients et les tests de dépréciation.

## 1.3 Suivi des événements significatifs de 2024

Pour rappel, les événements significatifs de l'exercice 2024 ont été les suivants :

- acquisition de la société Lumed Inc. le 4 janvier 2024 pour un montant d'environ 13 millions de dollars canadiens (soit 9 millions d'euros). Cette filiale est détenue à 100 % par le Groupe depuis la date de prise de contrôle ;
- prise de participation minoritaire de la société SpinChip le 7 mars 2024 pour un investissement de 11 millions d'euros, conduisant à la détention par bioMérieux de 20 % du capital de la société. Sur la base de l'accord conclu le 13 janvier 2025

pour acquérir la totalité des titres de la société, les titres non consolidés avaient été revalorisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global à hauteur de 17 millions d'euros portant le montant des titres non consolidés à 28 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les événements significatifs de l'exercice 2024 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes de l'exercice 2025, à l'exception de l'acquisition de la société SpinChip le 20 janvier 2025 (cf. note 1.1.1).

## 1.4 Information à données comparables sur les variations de périmètre

Aucune information à données comparables n'est donnée sur le compte de résultat, les opérations de croissance externe intervenues en 2025 n'ayant pas d'impact significatif, comme indiqué en note 1.1.

L'impact des variations de périmètre est présenté sur une ligne spécifique du tableau des flux de trésorerie et des tableaux de mouvements de l'annexe.

## NOTE 2 Principes comptables généraux

### 2.1 Référentiel

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS (normes, amendements et interprétations) et adoptées par la Commission européenne au 31 décembre 2025. Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission européenne, et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont présentés ci-après :

- l'amendement IAS 21, Absence de convertibilité des devises, publié par l'IASB en août 2023 et en novembre 2024 par l'UE.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2025.

Le Groupe a opté depuis 2023 pour l'amendement IAS 12 « Impôts sur le résultat » relatif à l'application de la Directive Européenne Pilier 2 permettant de ne pas tenir compte des effets éventuels de la Directive sur le calcul des impôts différés. Compte tenu des éléments disponibles à date, l'impact de l'application de Pilier 2 sur l'impôt courant a été estimé comme étant non significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025, comme en 2024.

bioMérieux a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible pour certains en tant qu'interprétation de textes existants, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2025, notamment :

#### Exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

- l'amendement IFRS 7 et IFRS 9, classification et évaluation des instruments financiers, adopté par l'IASB en mai 2024 et adopté par l'UE en mai 2025 ;
- l'amendement IFRS 7 et IFRS 9 concernant les contrats d'achat d'électricité provenant de sources naturelles, adopté par l'IASB en décembre 2024 et adopté par l'UE en juin 2025 ;
- les améliorations annuelles des normes – Volume 11 : amendements à IFRS 1, 7, 9, 10 et IAS 7, adoptés par l'IASB en juillet 2024, et adopté par l'UE en juillet 2025.

#### Exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027

- IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, adopté par l'IASB en avril 2024, et processus d'adoption lancé par l'UE.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes consolidés. Le groupe est en cours d'analyse dans le cas de la norme IFRS 18.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

### 2.2 Règles générales de présentation des états de synthèse

Le bilan est présenté selon le critère de distinction « courant » / « non courant » défini par la norme IAS 1 révisée. Ainsi, les provisions constituées au passif, les dettes financières et les actifs financiers sont ventilés entre la part à plus d'un an, présentée parmi les éléments « non courants », et la part à moins d'un an présentée parmi les éléments « courants ».

Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction à l'exception de la présentation sur une ligne spécifique, au sein du résultat opérationnel courant, de l'impact net des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que des frais d'acquisitions.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie.

### 2.3 Estimations et jugements

Pour établir les comptes consolidés, il est procédé à des estimations et des hypothèses qui font varier la valeur comptable de certains éléments du bilan et du compte de résultat, notamment l'évaluation des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises et la dépréciation des actifs incorporels, y compris les goodwill, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des actifs financiers non courants, la détermination de la durée des contrats de location, les provisions, les impôts différés et les paiements en actions, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces estimations et hypothèses sont revues régulièrement au regard de l'expérience passée et des autres éléments jugés pertinents au regard des conditions économiques. En conséquence, l'évolution de ces conditions pourrait se traduire par des estimations différentes dans les états financiers futurs du Groupe.

bioMérieux n'a pas constaté sur l'exercice une évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux (cf. note 15.3), des paramètres relatifs aux tests de perte de valeur sur les UGT incluant les projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation (cf. note 4) et de celle liée aux écarts de conversion.

En matière d'effets du changement climatique, à ce stade, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif sur les comptes, en lien avec la réglementation environnementale actuelle, telles que la modification de la durée d'utilité des actifs non courants, la modification des business plans, la constatation d'une provision pour risques, ou encore la prise en compte d'un risque crédit. En particulier, la stratégie de décarbonation du Groupe repose sur la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles en mettant en œuvre des technologies à faible teneur en carbone et en augmentant la part des énergies renouvelables dans la

consommation globale (par l'installation d'équipements de génération sur site, tels que des panneaux photovoltaïques ou par la mise en œuvre de contrats de fourniture d'électricité renouvelable de type PPA (*Power Purchase Agreements*) en France et aux États-Unis). L'analyse menée par le Groupe a conduit à conclure que les contrats de type PPA, relatifs à l'achat d'électricité verte issue de sources d'énergies renouvelables, constituent des contrats d'achat d'énergie. Ainsi, ils n'entrent pas dans le champ d'application des normes IAS 16, IFRS 16 et IFRS 9, dès lors qu'ils ne correspondent pas à l'acquisition, en substance, d'une infrastructure, que les loyers sont variables en fonction des volumes produits, et que les critères « own use » sont respectés.

## 2.4 Présentation du compte de résultat

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant contributif comme indicateur principal de performance dans sa communication financière (cf. note 33 décrivant les indicateurs alternatifs de performance). Il n'est pas intégré à la présentation du compte de résultat publié.

Les impacts comptables liés à cette stratégie ont été correctement reflétés dans les états financiers au 31 décembre 2025.

Les risques liés aux effets du changement climatique, tels qu'évalués à ce jour, ainsi que les engagements pris par le Groupe en termes de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Les effets à court terme ont été intégrés au niveau des plans stratégiques du Groupe, sur la base desquels sont réalisés les tests de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie (cf. note 4). Les effets de ces changements à long terme ne sont pas chiffrables à ce stade.

Les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions, ainsi que les frais d'acquisition sont présentés, sur une ligne dédiée du compte de résultat. Ils sont intégrés dans le résultat opérationnel courant publié, mais sont exclus du résultat opérationnel courant contributif.

La définition des autres produits et charges opérationnels non courants est la même que celle appliquée les années précédentes (cf. note 24.1).

## 2.5 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont bioMérieux détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement.

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles bioMérieux détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Pour apprécier ce contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels immédiatement exerçables, y compris ceux détenus par une autre entité.

Les sociétés dans lesquelles bioMérieux a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise

sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote.

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de co-entreprises ni d'activités conjointes. Les co-entreprises sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés sont consolidées à compter de la date de prise de contrôle.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note 34.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (notamment les dividendes et les profits internes en stocks ou dans les immobilisations) ont été éliminés.

## 2.6 Date de clôture des exercices

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre, à l'exception des filiales indiennes pour lesquelles une situation est établie à la date de clôture du Groupe.

## 2.7 Méthodes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation de bioMérieux et les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros.

### 2.7.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La conversion des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est ni l'euro, ni la monnaie d'une économie hyperinflationniste, est effectuée selon les principes suivants :

- les comptes de bilan, à l'exception des capitaux propres, sont convertis en utilisant les cours officiels de change à la fin de l'exercice, appelés cours de clôture ;
- les éléments du compte de résultat sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice ;
- les composantes des capitaux propres sont converties au cours historique ;
- les éléments du tableau de flux de trésorerie sont convertis en utilisant le cours moyen de l'exercice.

Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans une rubrique distincte du tableau des autres éléments non recyclables du résultat global, « réserve de conversion » ; les mouvements de l'exercice sont présentés dans une ligne distincte, dans les autres éléments du résultat global.

Lors d'une opération conduisant à une perte de contrôle d'une société étrangère (cession, liquidation, dilution, etc.), les différences de conversion comptabilisées précédemment en autres éléments du résultat global se rapportant à cette société sont reconnues en résultat consolidé. En cas de cession sans perte de contrôle, les écarts de conversion sont reclassés entre les rubriques intérêts minoritaires et écarts de conversion / parts du Groupe.

Aucune cession de filiale étrangère n'est intervenue sur les exercices présentés.

Les comptes des états financiers des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste sont convertis au cours de clôture (cf. note 2.7.3).

Les principaux cours de conversion utilisés ont été les suivants :

#### COURS MOYENS

| 1 euro =    | USD         | JPY           | GBP         | CNY         | MXN          | INR          | CAD         |
|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|
| <b>2025</b> | <b>1,13</b> | <b>168,98</b> | <b>0,86</b> | <b>8,12</b> | <b>21,67</b> | <b>98,50</b> | <b>1,58</b> |
| 2024        | 1,08        | 163,86        | 0,85        | 7,79        | 19,82        | 90,56        | 1,48        |
| 2023        | 1,08        | 151,97        | 0,87        | 7,66        | 19,18        | 89,29        | 1,46        |

#### COURS DE CLÔTURE

| 1 euro =    | USD         | JPY           | GBP         | CNY         | MXN          | INR           | CAD         |
|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|--------------|---------------|-------------|
| <b>2025</b> | <b>1,18</b> | <b>184,09</b> | <b>0,87</b> | <b>8,23</b> | <b>21,12</b> | <b>105,60</b> | <b>1,61</b> |
| 2024        | 1,04        | 163,06        | 0,83        | 7,58        | 21,55        | 88,93         | 1,49        |
| 2023        | 1,11        | 156,33        | 0,87        | 7,85        | 18,72        | 91,90         | 1,46        |

### 2.7.2 Conversion des opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les transactions réalisées dans une devise étrangère à la société qui les effectue sont converties au cours du jour de l'opération. Les différences de change résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement de l'opération et la date de son paiement sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (ventes et achats lorsqu'il s'agit de transactions commerciales).

Les dettes et créances en devises étrangères sont converties au cours de clôture du 31 décembre 2025, l'écart de conversion qui en résulte est comptabilisé en résultat à la clôture de l'exercice.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux principes généraux décrits dans la note 27.1 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers ». En conséquence, les instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période.

### 2.7.3 Hyperinflation

La norme IAS 29, Information financière dans les économies hyper-inflationnistes, s'applique à l'Argentine et à la Turquie.

Conformément aux dispositions de la norme, les éléments non monétaires du bilan ont été retraités à l'aide d'un indice général des prix. Les éléments du compte de résultat et de l'état du résultat global ont été retraités en appliquant la variation de l'indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers. Le bilan et le compte de résultat ainsi ajustés ont été convertis au cours de clôture.

L'impact de ces retraitements sur le résultat opérationnel n'est pas significatif aux bornes du Groupe.

Aucune autre filiale n'est devenue hyper-inflationniste au cours de l'exercice 2025.

## NOTE 3 Résultat opérationnel courant et information sectorielle

### 3.1 Produits courants

Les revenus sont comptabilisés en application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

#### 3.1.1 Revenus

Les revenus sont constitués de produits provenant de la vente de biens et de services au sens de la norme IFRS 15 et de produits issus de la location d'équipements au sens de la norme IFRS 16.

Les principes de comptabilisation des revenus définis par la norme IFRS 15 sont définis sur la base d'une analyse en cinq étapes successives :

- l'identification du contrat ;
- l'identification des différentes obligations de performance, c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur ;
- la détermination du prix global du contrat ;
- l'allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- la comptabilisation du revenu lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

En pratique, les règles de reconnaissance des revenus selon les principales obligations de performance identifiées sont présentées ci-après :

##### • Ventes de réactifs :

Le revenu lié aux ventes de réactifs est constaté lorsque la société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date d'expédition.

##### • Ventes d'équipements :

Le revenu lié aux ventes d'équipements est constaté lorsque la société a transféré le contrôle des biens qui, en pratique, correspond à la date de livraison ou la date d'installation selon la complexité de l'équipement.

##### • Location d'équipements :

Le revenu constitué de produits issus de la location d'équipements et des contrats de location-financement au sens de la norme IFRS 16 est constaté en revenu de manière linéaire sur la durée du contrat, pour la valeur actualisée à la date de mise en place du contrat.

Les contrats ont une durée moyenne comprise entre 3 et 5 ans.

##### • Contrats de location-financement :

Lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. note 6.3).

##### • Contrats de mise à disposition d'équipements :

Les contrats de mise à disposition d'équipements sont liés à d'autres services (fourniture de réactifs, prestations de maintenance, garantie étendue). Ils sont considérés comme un contrat à éléments multiples.

L'analyse des critères définis par la norme a conduit à considérer que les contrats de mise à disposition d'équipements sont des contrats de location et non de cession.

L'application de la norme conduit à indiquer en annexe aux comptes consolidés une ventilation du revenu en fonction des différentes composantes d'un contrat à éléments multiples (ventes de réactifs, loyers implicites...), sans venir modifier le montant du revenu.

##### • Contrats de prestations de services :

Les prestations de services correspondent essentiellement à des prestations de formation, de service après-vente et de

maintenance. Les prestations de formation et de service après-vente sont constatées en revenu lorsque les services sont réalisés. L'analyse effectuée selon la norme IFRS 15 a conduit à constater les prestations de maintenance de manière linéaire sur la durée du contrat de maintenance. Un produit constaté d'avance est comptabilisé lorsque les prestations de maintenance sont facturées d'avance.

##### • Garanties :

La majorité des contrats incluant un équipement comporte systématiquement une garantie. Le client n'a pas l'option d'acheter la garantie, il ne s'agit donc pas d'une garantie procurant un service, mais constitue une assurance et non une obligation de prestation distincte. Elle est comptabilisée selon IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » (cf. note 15.2).

Les contrats d'extension de garantie peuvent quant à eux être souscrits par le client et apportent bien un service additionnel. Cette prestation remplit les critères pour être considérée comme une obligation de performance distincte. L'obligation de performance est reconnue en tant que telle conformément aux dispositions d'IFRS 15.

##### • Retours :

Il n'existe pas d'obligations spécifiques en matière de retours lorsque les produits vendus ne sont pas défectueux.

##### • Conditions de règlement :

Les opérations liées aux ventes de réactifs et cessions d'équipements sont réglées aux conditions définies dans les contrats, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Les délais de règlement sont habituellement compris entre deux et trois mois.

Les contrats clients qui comportent une composante financement sont les contrats de location simple, location financement, et mise à disposition d'équipements. Dans ces cas, les règlements interviennent en fonction de l'échéancier défini contractuellement.

Les modalités de reconnaissance du revenu ne font pas appel à des jugements significatifs.

Par ailleurs, l'analyse menée par le Groupe n'a pas conduit à identifier d'actifs au titre des coûts marginaux d'obtention du contrat ou aux coûts d'exécution des contrats, ni de points spécifiques au titre de la distinction agent / principal.

Le Groupe intervient comme principal dans sa relation avec ses clients.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du revenu en fonction des différentes catégories de revenus, conformément à la norme IFRS 15.

| En millions d'euros                    | 2025           | 2024           |
|----------------------------------------|----------------|----------------|
| Ventes d'équipements                   | 282,3          | 265,6          |
| Ventes de réactifs                     | 3 393,2        | 3 324,7        |
| Ventes de services                     | 254,1          | 243,6          |
| Locations d'équipements <sup>(a)</sup> | 61,9           | 62,0           |
| Autres revenus                         | 78,3           | 84,0           |
| <b>REVENUS</b>                         | <b>4 069,8</b> | <b>3 979,9</b> |

(a) Les locations d'équipements comprennent les locations ainsi que la quote-part du revenu liée aux ventes de réactifs requalifiée en loyers pour les contrats de mise à disposition d'équipements (cf. supra).

Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du revenu.

La ventilation sectorielle du revenu est donnée dans la note 3.4. La ventilation par technologie est indiquée en note 3.5. L'analyse effectuée selon IFRS 15 n'a pas conduit à présenter d'autres ventilations du revenu.

### 3.1.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits sont principalement constitués des redevances et des subventions. Les règles de reconnaissance des autres produits sont présentées ci-après :

- autres produits liés aux contrats clients : ils sont constitués de redevances rétrocédées ; l'analyse des contrats de licences selon la norme IFRS 15 a conduit à considérer qu'ils donnaient un droit d'accès à la propriété intellectuelle. L'obligation de performance étant remplie progressivement, le revenu est constaté sur la durée du contrat ;
- autres produits non liés aux contrats clients : ils correspondent principalement aux subventions de recherche perçues et aux crédits d'impôts recherche, assimilés à des subventions selon la norme IAS 20 (cf. note 19).

## 3.2 Charges courantes

### Le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- le coût des matières premières consommées, y compris les frais d'approche, les frais de personnel directs et indirects des services de production, les amortissements liés à la fabrication, les charges externes de toute nature relatives aux activités industrielles (utilités, dépenses d'entretien, outillages, etc.), ainsi que les frais indirects (quote-part des services Achats, Ressources Humaines, Informatique, etc.). Les frais des services de Contrôle Qualité, Assurance Qualité de Production, Engineering, Méthodes, Logistique, etc. sont comptabilisés parmi les coûts de production ;
- les redevances payées liées à des produits commercialisés ;
- les frais de distribution regroupant les coûts de transport et de magasinage, notamment les frais de port des produits finis vers les centres de distribution ou les clients finaux ;
- la charge liée à l'amortissement des instruments placés en dépôt ou loués chez les clients ;
- les coûts des services après-vente, incluant les frais d'installation et d'entretien des instruments placés ou vendus, indépendamment de la refacturation distincte de ces services. Cette rubrique comprend notamment les frais de personnel, les frais de déplacement et le coût des pièces détachées ainsi que le mouvement des provisions pour garantie constituées lors de la vente des instruments.

### Les charges opérationnelles

Les charges commerciales incluent le coût des départements Stratégie, Marketing, Ventes et Administration Commerciale. Elles comprennent aussi les primes et commissions sur ventes payées aux salariés des services commerciaux ou à des agents indépendants. Les dépenses de publicité et de promotion font partie de cette rubrique.

Les frais généraux comprennent le coût des fonctions de Direction Générale et de support (Ressources Humaines, Juridique, Finance) à l'exception de la part des coûts de ces départements imputée à chacune des autres fonctions utilisant directement leurs services.

Les frais de Recherche et Développement (hors frais de conception de logiciels) incluent les coûts internes et externes des études conduites en vue de la recherche et du développement de nouveaux produits ainsi que les dépenses liées aux Affaires Réglementaires, à la Propriété Industrielle, à la Veille Technologique et à l'Assurance Qualité de la Recherche et Développement. Les subventions reçues dans le cadre de programmes de recherche sont présentées en autres produits de l'activité (cf. note 3.1.2).

Les redevances payées (fixes ou proportionnelles) sont incorporées au coût des ventes des produits concernés. En l'absence de produit commercialisé, ou commercialisable à court terme, elles constituent des frais de Recherche et Développement.

### Autres informations relatives aux charges courantes

Les rémunérations variables (primes sur objectifs, commissions, intéressement et participation), ainsi que les rémunérations en actions sont comptabilisées parmi les frais de personnel des fonctions concernées.

Dans le cadre des engagements long terme envers le personnel, le coût des services rendus et le coût financier net du rendement du fonds sont constatés en résultat opérationnel courant.

La C.V.A.E. (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) est présentée en charges opérationnelles car la valeur ajoutée dégagée par les activités françaises du Groupe est beaucoup plus importante que leur résultat imposable.

Les écarts de change liés aux transactions sont affectés aux lignes du compte de résultat où les opérations qui en sont à l'origine ont été enregistrées (pour l'essentiel, revenu, coût des ventes et frais financiers). La présentation des écarts de change liés aux instruments dérivés est indiquée en note 28.

## 3.3 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant correspond aux produits courants diminués des charges courantes et des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition. Les charges et produits non courants en sont exclus (cf. note 24.1).

Les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition sont présentés sur une ligne séparée au sein du résultat opérationnel courant qui s'intitule « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » (cf. note 23).

## 3.4 Information sectorielle

### 3.4.1 Information par secteur d'activité

Le Groupe présente deux secteurs opérationnels au sein du diagnostic *in vitro*.

2025

| En millions d'euros                                                                                      | Applications cliniques | Applications industrielles | Autres      | Groupe         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|-------------|----------------|
| <b>Revenus</b>                                                                                           | <b>3 430,8</b>         | <b>638,9</b>               | <b>0,0</b>  | <b>4 069,8</b> |
| Coût de ventes                                                                                           | -1 467,1               | -290,1                     | -3,8        | -1 761,0       |
| <b>Marge brute</b>                                                                                       | <b>1 963,7</b>         | <b>348,8</b>               | <b>-3,8</b> | <b>2 308,8</b> |
| <i>Autres produits et charges de l'activité</i>                                                          | 27,5                   | 5,9                        | 4,4         | 37,8           |
| Charges commerciales                                                                                     | -636,7                 | -155,7                     | 1,1         | -791,2         |
| Frais généraux                                                                                           | -273,2                 | -48,9                      | 2,1         | -320,0         |
| Recherche et développement                                                                               | -436,8                 | -59,8                      | -10,9       | -507,4         |
| <i>Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition</i> | -162,7                 | -4,1                       | 0,0         | -166,8         |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>                                                                     | <b>481,9</b>           | <b>86,2</b>                | <b>-7,0</b> | <b>561,1</b>   |
| <i>en % du revenu</i>                                                                                    | 14 % <sup>(a)</sup>    | 13 %                       |             |                |

(a) Retraité de la perte de valeur la technologie VITEK® REVEAL™ et de la reprise de provision de la dépréciation de la technologie Astute, le pourcentage de résultat opérationnel courant sur le revenu s'établirait à 18 %.



## 2024

| En millions d'euros                                                                               | Applications cliniques | Applications industrielles | Autres       | Groupe         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|--------------|----------------|
| <b>Revenus</b>                                                                                    | <b>3 373,8</b>         | <b>606,0</b>               | <b>0,0</b>   | <b>3 979,9</b> |
| Coût de ventes                                                                                    | -1 469,1               | -298,8                     | 3,3          | -1 764,6       |
| <b>Marge brute</b>                                                                                | <b>1 904,7</b>         | <b>307,3</b>               | <b>3,3</b>   | <b>2 215,3</b> |
| Autres produits et charges de l'activité                                                          | 37,4                   | 4,2                        | 5,3          | 46,9           |
| Charges commerciales                                                                              | -628,8                 | -152,0                     | -3,0         | -783,8         |
| Frais généraux                                                                                    | -266,7                 | -46,9                      | -0,3         | -313,8         |
| Recherche et développement                                                                        | -410,1                 | -57,6                      | -23,8        | -491,5         |
| Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition | -55,1                  | -3,3                       | 0,0          | -58,4          |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>                                                              | <b>581,3</b>           | <b>51,8</b>                | <b>-18,4</b> | <b>614,7</b>   |
| en % du revenu                                                                                    | 17 % <sup>(a)</sup>    | 9 %                        |              |                |

(a) Retraité de la perte de valeur CLIA, le pourcentage de résultat opérationnel courant sur le revenu s'établirait à 18 %.

Conformément à la norme IFRS 8, une information sur le revenu et les actifs par zone géographique est communiquée en note 3.4.2 en suivant les mêmes principes comptables que ceux appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

Le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8 est le Comité de Direction. Les secteurs opérationnels définis par le Comité de Direction correspondent aux activités Clinique et Industrie. Le reporting présenté au Comité de Direction comprend le chiffre d'affaires par secteur opérationnel, les marges brutes et opérationnelles du groupe bioMérieux, mais il ne comprend pas les marges brutes et opérationnelles détaillées par secteur opérationnel. Néanmoins, les informations sectorielles détaillées sont disponibles dans les outils de reporting pour répondre aux besoins spécifiques ou demandes ad hoc, sur la base des ventes et coûts directs attribuables aux unités et d'une allocation proportionnelle aux ventes des frais communs. Le Comité de Direction reçoit également une information sur l'évolution annuelle des profits et des coûts des différentes Directions (R&D, manufacturing, commerciales, fonctions support...), établie avant allocation des frais communs et distincte des regroupements sectoriels. Aucun regroupement de secteurs opérationnels n'a été effectué au sens d'IFRS 8.

Aucune information bilancielle par secteur d'activité n'est communiquée au principal décideur opérationnel.

### 3.4.2 Information par zone géographique

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité. Le Groupe réalise ses ventes au sein de la zone Moyen-Orient – Afrique dans un ensemble hétérogène de pays, de façon majoritaire par le biais de distributeurs ou d'agents, et dans quelques pays via ses filiales locales de distribution. Les distributeurs et agents sont pour la plupart en relation directe avec la société française bioMérieux SA, d'où le regroupement avec la zone Europe.

L'information par zone géographique présentée dans les tableaux ci-dessous est établie en suivant les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés.

## 2025

| En millions d'euros                                  | Americas                      | EMEA                          | Aspac        | Corporate       | Groupe         |
|------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| <b>Revenus</b>                                       | <b>2 121,4 <sup>(a)</sup></b> | <b>1 312,7 <sup>(b)</sup></b> | <b>634,6</b> | <b>1,0</b>      | <b>4 069,8</b> |
| Coût des ventes                                      | -679,8                        | -556,2                        | -333,2       | -191,7          | -1 761,0       |
| <b>Marge brute</b>                                   | <b>1 441,6</b>                | <b>756,5</b>                  | <b>301,4</b> | <b>-190,8</b>   | <b>2 308,8</b> |
| en % du revenu                                       | 68 %                          | 58 %                          | 47 %         |                 |                |
| Autres produits de l'activité et frais opérationnels | -339,4                        | -187,1                        | -87,3        | -1 133,9        | -1 747,7       |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>                 | <b>1 102,2</b>                | <b>569,5</b>                  | <b>214,1</b> | <b>-1 324,7</b> | <b>561,1</b>   |
| en % du revenu                                       | 52 %                          | 43 %                          | 34 %         |                 |                |

(a) Dont revenus États-Unis : 1 780,8 millions d'euros.

(b) Dont revenus France : 235,6 millions d'euros

## 2024

| En millions d'euros                                  | Americas                      | EMEA                          | Aspac        | Corporate       | Groupe         |
|------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------|-----------------|----------------|
| <b>Revenus</b>                                       | <b>2 054,2 <sup>(a)</sup></b> | <b>1 268,9 <sup>(b)</sup></b> | <b>656,2</b> | <b>0,6</b>      | <b>3 979,9</b> |
| Coût des ventes                                      | -656,3                        | -566,9                        | -345,6       | -195,8          | -1 764,6       |
| <b>Marge brute</b>                                   | <b>1 397,9</b>                | <b>702,0</b>                  | <b>310,6</b> | <b>-195,2</b>   | <b>2 215,3</b> |
| en % du revenu                                       | 68 %                          | 55 %                          | 47 %         |                 |                |
| Autres produits de l'activité et frais opérationnels | -330,8                        | -182,2                        | -128,7       | -958,9          | -1 600,6       |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT</b>                 | <b>1 067,1</b>                | <b>519,8</b>                  | <b>181,9</b> | <b>-1 154,1</b> | <b>614,7</b>   |
| en % du revenu                                       | 52 %                          | 41 %                          | 28 %         |                 |                |

(a) Dont revenus États-Unis : 1 730,1 millions d'euros.

(b) Dont revenus France : 240,1 millions d'euros.

## 31 DÉCEMBRE 2025

| En millions d'euros                                  | Americas <sup>(a)</sup> | EMEA <sup>(b)</sup> | Aspac | Corporate | Groupe  |
|------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|-------|-----------|---------|
| <b>ACTIFS NON COURANTS</b>                           |                         |                     |       |           |         |
| Goodwill                                             |                         |                     |       | 727,8     | 727,8   |
| Autres immobilisations incorporelles                 | 12,7                    | 13,6                | 0,2   | 375,1     | 401,5   |
| Immobilisations corporelles                          | 737,5                   | 559,0               | 43,3  | 176,1     | 1 515,9 |
| Actifs au titre des droits d'utilisation             | 70,7                    | 59,5                | 11,1  |           | 141,3   |
| <b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>                  |                         |                     |       |           |         |
| Stocks et en-cours                                   | 582,4                   | 275,0               | 102,3 |           | 959,7   |
| Créances clients et actifs liés aux contrats clients | 333,8                   | 325,6               | 106,8 |           | 766,2   |
| Fournisseurs et comptes rattachés                    | -111,1                  | -127,4              | -23,6 |           | -262,1  |

(a) Dont actifs non courants aux États-Unis : 760,3 millions d'euros.

(b) Dont actifs non courants en France : 447,2 millions d'euros.

## 31 DÉCEMBRE 2024

| En millions d'euros                                  | Americas <sup>(a)</sup> | EMEA <sup>(b)</sup> | Aspac | Corporate | Groupe  |
|------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|-------|-----------|---------|
| <b>ACTIFS NON COURANTS</b>                           |                         |                     |       |           |         |
| Goodwill <sup>(c)</sup>                              |                         |                     |       | 730,4     | 730,4   |
| Autres immobilisations incorporelles                 | 15,6                    | 18,6                | 0,4   | 457,4     | 492,0   |
| Immobilisations corporelles <sup>(c)</sup>           | 789,8                   | 485,1               | 45,9  | 204,6     | 1 525,4 |
| Actifs au titre des droits d'utilisation             | 100,9                   | 57,7                | 11,6  |           | 170,2   |
| <b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>                  |                         |                     |       |           |         |
| Stocks et en-cours                                   | 655,3                   | 263,5               | 118,5 |           | 1 037,3 |
| Créances clients et actifs liés aux contrats clients | 370,4                   | 310,5               | 111,4 |           | 792,3   |
| Fournisseurs et comptes rattachés <sup>(d)</sup>     | -126,7                  | -118,8              | -26,9 |           | -272,4  |

(a) Dont actifs non courants aux États-Unis : 856,4 millions d'euros.

(b) Dont actifs non courants en France : 398,6 millions d'euros.

(c) Des reclassements ont été effectués afin de refléter au mieux la rubrique "Corporate".

(d) L'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2024 présentait les comptes de liaison liés aux éliminations intragroupes clients et fournisseurs parmi les « Fournisseurs et comptes rattachés ». Désormais la ligne « Fournisseurs et comptes rattachés » présente uniquement les fournisseurs hors groupe pour présenter une information par zone géographique pertinente.

Les régions comprennent les activités commerciales, correspondant principalement aux revenus réalisés dans chacune de ces zones géographiques, avec le coût des ventes s'y rapportant et les frais opérationnels nécessaires à la réalisation de ces activités. Les régions comprennent également les coûts non répartis des sites de production qui y sont situés. Les revenus sont un contributif net consolidé ne comprenant pas les revenus intercompagnies avec les autres zones.

La rubrique « Corporate » comprend principalement les coûts de recherche supportés par les unités Clinique et Industrie, ainsi que les coûts des fonctions centrales du Groupe et les revenus issus des contrats de collaboration de recherche et développement de tests compagnons.

Les autres immobilisations incorporelles inscrites dans la colonne Corporate correspondent principalement aux goodwill et aux technologies acquises par le Groupe.

### 3.5 Information par technologie et application

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des revenus par technologie et application :

| En millions d'euros               | 2025           | 2024           |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Applications cliniques</b>     | <b>3 430,8</b> | <b>3 373,8</b> |
| Biologie moléculaire              | 1 733,0        | 1 647,0        |
| Microbiologie                     | 1 339,0        | 1 330,1        |
| Immunoessais                      | 308,3          | 341,4          |
| Autres gammes                     | 50,6           | 55,3           |
| <b>Applications industrielles</b> | <b>638,9</b>   | <b>606,0</b>   |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>4 069,8</b> | <b>3 979,9</b> |

Les autres gammes incluent principalement l'activité de la filiale BioFire Defense dont les revenus se sont élevés à 39,0 millions d'euros en 2025 contre 33,2 millions d'euros en 2024.

La croissance organique des ventes au terme des 12 mois de l'année 2025 s'élève à 6,2 %. La croissance organique correspond à la croissance des ventes d'une année sur l'autre à devises et périmètre constants et exclut l'impact de l'hyperinflation, comptabilisé conformément à la norme IAS 29.

Pour le secteur Applications industrielles, les revenus sont générés auprès d'une typologie homogène de clients (laboratoires de microbiologie industriels des secteurs agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétique). Une forte proportion des clients consomme plusieurs des technologies des gammes bioMérieux. En outre, les forces commerciales distribuent l'ensemble des offres technologiques. Compte tenu de la forte interdépendance de la consommation des technologies, les forces commerciales mutualisées pour l'ensemble de ces clients et de la similarité de leurs performances économiques, la présentation d'une information distincte par technologie n'a pas été jugée pertinente au regard des dispositions d'IFRS 8.32.

## NOTE 4 Goodwill

### 4.1 Principes comptables

En application d'IFRS 3 révisée, les goodwill représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (qui correspond principalement à la contrepartie transférée (frais d'acquisition exclus) et la quote-part antérieurement détenue valorisée à la juste valeur) et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le prix d'acquisition intègre les ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix. Ces compléments de prix sont déterminés en appliquant les critères prévus au contrat d'acquisition (revenus, résultats...), aux prévisions considérées comme les plus probables. Ils sont ré-estimés à chaque clôture, les variations éventuelles sont imputées en résultat après la date d'acquisition (y compris dans le délai d'un an suivant la date d'acquisition). Ils sont actualisés lorsque l'impact est significatif. Le cas échéant, l'effet de la « désactualisation » de la dette inscrite au passif est comptabilisé dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les intérêts minoritaires sont évalués lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

En cas d'option de vente (put) portant sur des intérêts minoritaires, sans que ceux-ci ne renoncent à leurs droits et avantages associés, une dette financière est constatée pour sa valeur actualisée en contrepartie des réserves, sans modification des goodwill. À chaque clôture, les variations de juste valeur de la dette, déterminées selon les dispositions contractuelles, sont constatées en contrepartie du résultat part du Groupe. L'incidence de la désactualisation, quant à elle, est enregistrée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

Les goodwill positifs sont identifiés sur une ligne distincte du bilan « Goodwill », pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations. Les badwill sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis. À la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe (cf. notes 4.2 et 4.3). Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de pertes de valeur et leur mode de comptabilisation sont présentés dans la note 4.2 « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

## 4.2 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Les goodwill, ainsi que les autres immobilisations incorporelles qui ont une durée de vie indéfinie (non applicable sur les exercices présentés) font l'objet de tests de dépréciation systématiques annuels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée de vie définie font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les UGT correspondent soit à des entités juridiques, soit à des gammes (ensemble d'actifs corporels, principalement des sites de production, et incorporels, essentiellement des technologies, qui génèrent des flux issus de produits relevant d'une même technologie). Le détail des UGT est indiqué en note 4.3.

Au cours de l'exercice, le Groupe a modifié la structure de ses UGT afin de refléter l'évolution de son organisation interne et la manière dont la performance est suivie par la direction. En conséquence, l'UGT CLIA a été supprimée et ses actifs intégrés dans l'UGT Immunoessais, les flux de trésorerie n'étant plus indépendants.

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de cette nouvelle structure, en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles appliquées lors des exercices précédents.

Ce changement n'a pas entraîné de perte de valeur supplémentaire au cours de l'exercice. Les comparatifs n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions de l'IAS 36.

Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession.

En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de 5 ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale. Ces flux futurs de trésorerie d'exploitation incluent notamment la meilleure estimation des tarifs douaniers américains.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur d'utilité en matière de croissance pour les horizons explicites des plans d'affaires sont conformes aux données disponibles du marché, et des hypothèses ont été retenues pour la détermination de la valeur terminale, notamment un taux de croissance à l'infini de 2,0 %.

Les flux de trésorerie ne comprennent pas les investissements de croissance externe, ni les restructurations non engagées.

Le taux utilisé pour actualiser les flux correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC) ; il est calculé en prenant en compte un taux sans risque (taux des OAT), la prime de risque du marché actions et le coefficient bêta (permettant d'ajuster le risque global du marché actions sur le risque sectoriel). Une prime de risque spécifique est prise en compte dans certains cas, pour tenir compte essentiellement du risque technologique et du risque propre au marché à l'instar d'une prime de risque pays afin de tenir compte de l'exposition de chaque UGT aux risques macroéconomiques. Le CMPC est rapproché de celui calculé par les analystes qui suivent le titre bioMérieux. Les taux calculés pour les principales UGT (gammes technologiques) sont compris entre 7,6 % et 9,0 % en 2025, et entre 7,5 % et 9,7 % en 2024. La fourchette haute retenue en 2025 porte sur l'UGT Immunoessais. Ces taux s'entendent après impôt. La prise en compte d'un CMPC avant impôt, appliqué à des flux avant impôt, conduirait à un résultat identique.

Comme indiqué en note 2.3 l'analyse effectuée sur le risque climatique n'a pas eu d'impact significatif sur les projections et n'a pas conduit à modifier le calcul du taux d'actualisation ni de la valeur terminale.

Des tests ont été effectués pour apprécier la sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles (cf. note 4.3).

Dans le cas où la valeur d'utilité de ces unités est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation est alors imputée en priorité sur le goodwill, la provision excédentaire étant imputée sur les autres actifs de l'unité, sauf si elle conduit à une valeur nette comptable de ces actifs inférieure à leur juste valeur.

Les pertes de valeur sont enregistrées sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » si elles correspondent à leur définition (cf. note 23). Elles ne sont pas réversibles dans le cas des goodwill liés aux sociétés intégrées globalement, sauf en cas de cession.

### IMPACTS LIÉS À L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), à l'exception des actifs au titre du droit d'utilisation du site de San José, qui ont été totalement dépréciés en 2025.

## 4.3 Évolution

Le total du poste des goodwill s'élève à 727,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 730,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

| UGT<br><i>En millions d'euros</i> | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Applications industrielles        | 194,3        | 192,3        |
| Biologie moléculaire              | 153,2        | 170,8        |
| Microbiologie                     | 281,9        | 315,2        |
| Immunoessais                      | 94,0         | 47,8         |
| Entités                           | 4,4          | 4,4          |
| <b>VALEUR NETTE</b>               | <b>727,8</b> | <b>730,4</b> |

L'intégration de l'UGT CLIA dans l'UGT Immunoessais en 2025 n'a pas conduit à un reclassement du goodwill de l'UGT CLIA, sa valeur étant nulle depuis 2023.

L'évolution du poste s'analyse comme suit :

| En millions d'euros                   | Valeur nette |
|---------------------------------------|--------------|
| <b>31 décembre 2023</b>               | <b>698,8</b> |
| Écarts de conversion                  | 25,8         |
| Variation de périmètre <sup>(a)</sup> | 5,8          |
| Pertes de valeur                      | 0,0          |
| <b>31 décembre 2024</b>               | <b>730,4</b> |
| Écarts de conversion                  | -52,2        |
| Variation de périmètre <sup>(b)</sup> | 49,6         |
| Pertes de valeur                      | 0,0          |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>               | <b>727,8</b> |

(a) Liée à l'acquisition de Lumed Inc.

(b) Liée à l'acquisition de SpinChip Diagnostics ASA et Neoprospecta (cf. note 1.1).

Les goodwill relatifs aux acquisitions de l'exercice sont réputés définitifs à la clôture 2025.

La réalisation des tests de dépréciation, effectués conformément aux règles définies dans la note 4.2, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur.

Les paramètres relatifs aux tests de perte de valeur réalisés sur les principales unités génératrices de trésorerie sont les suivants :

| UGT                        | 2025                        |                      |                               | 2024                        |                      |                               |
|----------------------------|-----------------------------|----------------------|-------------------------------|-----------------------------|----------------------|-------------------------------|
|                            | Valeur nette <sup>(a)</sup> | Taux d'actualisation | Taux de croissance à l'infini | Valeur nette <sup>(a)</sup> | Taux d'actualisation | Taux de croissance à l'infini |
| Applications industrielles | 194,3                       | 8,1 %                | 2,0 %                         | 192,3                       | 8,0 %                | 2,0 %                         |
| Biologie moléculaire       | 153,2                       | 7,8 %                | 2,0 %                         | 170,8                       | 7,7 %                | 2,0 %                         |
| Microbiologie              | 281,9                       | 7,6 %                | 2,0 %                         | 315,2                       | 7,5 %                | 2,0 %                         |
| Immunoessais               | 94,0                        | 9,0 %                | 2,0 %                         | 47,8                        | 9,7 %                | 2,0 %                         |

(a) Valeur nette des goodwill affectés à l'UGT.

Les hypothèses de croissance des revenus et de la marge opérationnelle ont été déterminées pour chaque UGT en fonction de nos meilleures estimations à la date de réalisation des tests. Elles tiennent compte du niveau de maturité de nos produits et des marchés visés, mais également des perspectives de développement et d'innovation de nos gammes.

Une analyse de sensibilité cumulée sur les taux d'actualisation (évolution défavorable de 50 points de base), les taux de croissance à l'infini (évolution défavorable de 50 points de base)

et les taux de marge opérationnelle (baisse de 100 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale) a été menée pour l'ensemble des UGT. Cette analyse ne conduirait pas à constater de perte de valeur pour aucune des unités génératrices de trésorerie.

Plus largement, aucune dépréciation du goodwill testé ne serait à constater en cas d'évolution raisonnablement possible des hypothèses utilisées en 2025.

## NOTE 5 Autres immobilisations incorporelles

### 5.1 Principes comptables

#### 5.1.1 Frais de recherche et développement (autres que les frais de développement de logiciels)

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche ne sont pas immobilisés.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement doivent être comptabilisés en autres immobilisations incorporelles lorsque des conditions précises, liées à la faisabilité technique et aux perspectives de commercialisation et de rentabilité, sont remplies. Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées. L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont constatés dans le cadre de regroupements d'entreprises à la juste valeur des projets identifiés dans le bilan d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée. Ces frais sont amortis à compter de la date de commercialisation des gammes concernées par les projets de manière linéaire sur la durée d'utilité attendue.

L'activation des frais de développement afférents à des projets en cours à la date d'acquisition de la société se poursuit jusqu'à la date de début de commercialisation des gammes concernées par les projets.

Les frais engagés après la date du regroupement liés à des nouveaux projets sont comptabilisés conformément aux dispositions générales de la norme IAS 38 rappelées ci-dessus. En pratique, l'analyse a conduit à constater ces frais ultérieurs en charges.

#### 5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des technologies, des brevets, des licences, des éléments de propriété intellectuelle, des logiciels informatiques et des relations client. Elles sont toutes à durée de vie définie et sont comptabilisées initialement :

- en cas d'acquisition : pour leur coût d'acquisition ;
- en cas de regroupement d'entreprises : pour leur juste valeur, déterminée généralement à partir du prix payé, lorsque le prix de l'actif incorporel est identifié, ou de l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie. Ces actifs, composés principalement de technologies, sont ensuite rattachés à une UGT en fonction des synergies attendues ;
- en cas de production interne : pour leur coût de production pour le Groupe.

Les coûts significatifs directement attribuables à la création des logiciels développés en interne ou à l'amélioration de leurs performances sont immobilisés s'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les autres coûts de développement sont enregistrés directement en charges de la période. Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux frais d'analyse organique, de programmation, de tests et jeux d'essais, et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisés.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon le rythme attendu de consommation des avantages économiques, principalement en mode linéaire sur une durée :

- de 5 à 20 ans pour les brevets, licences, technologies ;
- de 10 ans pour les progiciels de gestion intégrés significatifs de type « ERP » ;
- de 3 à 6 ans pour les autres logiciels informatiques ;
- de 10 à 15 ans pour les relations client.

Les logiciels sont amortis à partir du démarrage opérationnel effectif de leur utilisation (par lots, le cas échéant) dans chacune des filiales.

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût initial diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées. Les amortissements sont constatés sur les différentes lignes du compte de résultat selon leur destination. Les pertes de valeur éventuellement constatées selon les règles définies en note 4.2 figurent en résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elles correspondent à leur définition (cf. note 24.1). Dans le cas des progiciels de gestion de type « ERP », les indices de pertes de valeur consisteraient en un arrêt du projet ou du lot.

## 5.2 Évolution

| <b>Valeurs brutes</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Brevets<br/>Technologies</b> | <b>Logiciels</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b>   |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------|------------------|---------------|----------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                             | <b>966,4</b>                    | <b>256,5</b>     | <b>31,8</b>   | <b>1 254,7</b> |
| Écarts de conversion                                | 49,6                            | 4,1              | 1,1           | 54,8           |
| Acquisitions/Augmentations                          | 2,3                             | 4,8              | 6,3           | 13,4           |
| Variation de périmètre                              | 4,1 <sup>(a)</sup>              | 0,0              | 0,0           | 4,1            |
| Cessions/Diminutions                                | -2,9                            | -8,7             | 0,0           | -11,6          |
| Reclassements                                       | 0,0                             | 5,1              | -3,8          | 1,3            |
| Hyperinflation                                      | 0,0                             | 2,0              | 0,5           | 2,5            |
| <b>31 décembre 2024</b>                             | <b>1 019,6</b>                  | <b>263,6</b>     | <b>35,9</b>   | <b>1 319,1</b> |
| Écarts de conversion                                | -97,2                           | -10,0            | -2,1          | -109,3         |
| Acquisitions/Augmentations                          | 0,7                             | 5,8              | 2,6           | 9,1            |
| Variation de périmètre                              | 128,2 <sup>(b)</sup>            | 0,0              | 0,0           | 128,2          |
| Cessions/Diminutions                                | -13,6                           | -33,4            | -0,2          | -47,2          |
| Reclassements                                       | 0,0                             | 4,7              | -3,8          | 1,0            |
| Hyperinflation                                      | 0,0                             | 0,8              | 0,2           | 1,0            |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                             | <b>1 037,8</b>                  | <b>231,5</b>     | <b>32,7</b>   | <b>1 302,0</b> |

(a) Liée à l'acquisition de la société Lumed Inc.

(b) Liée à l'acquisition des sociétés SpinChip Diagnostics ASA et Neoprospecta, ainsi qu'aux actifs de la société Day Zero Diagnostics (cf. note 1.1).

| <b>Amortissements et pertes de valeur</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Brevets<br/>Technologies</b> | <b>Logiciels</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                                                 | <b>498,4</b>                    | <b>216,2</b>     | <b>11,4</b>   | <b>726,0</b> |
| Écarts de conversion                                                    | 24,7                            | 3,1              | 0,5           | 28,4         |
| Dotations                                                               | 62,3                            | 16,3             | 4,3           | 82,9         |
| Variations de périmètre                                                 | -1,6                            | 0,0              | 0,0           | -1,6         |
| Reprises / Cessions                                                     | -2,9                            | -8,7             | 0,0           | -11,6        |
| Reclassements                                                           | 0,0                             | 0,3              | 0,4           | 0,7          |
| Hyperinflation                                                          | 0,0                             | 1,7              | 0,5           | 2,3          |
| <b>31 décembre 2024</b>                                                 | <b>581,0</b>                    | <b>229,0</b>     | <b>17,1</b>   | <b>827,1</b> |
| Écarts de conversion                                                    | -54,5                           | -8,2             | -1,0          | -63,6        |
| Dotations                                                               | 174,3 <sup>(a)</sup>            | 6,4              | 12,9          | 193,7        |
| Variations de périmètre                                                 | 0,0                             | 0,0              | 0,0           | 0,0          |
| Reprises / Cessions                                                     | -22,7 <sup>(b)</sup>            | -33,4            | -1,4          | -57,5        |
| Reclassements                                                           | 0,0                             | 10,6             | -10,6         | 0,0          |
| Hyperinflation                                                          | 0,0                             | 0,7              | 0,2           | 0,9          |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                                                 | <b>678,1</b>                    | <b>205,1</b>     | <b>17,3</b>   | <b>900,5</b> |

(a) Comprend la provision pour dépréciation de la technologie VITEK® REVEAL pour un montant de 140,7 millions d'euros à taux moyen (cf. note 1.2.1).

(b) Liée principalement à une reprise de provision partielle de la dépréciation de la technologie Astute pour un montant de 9,4 millions d'euros à taux moyen.

| <b>Valeurs nettes</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Brevets<br/>Technologies</b> | <b>Logiciels</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b> |
|-----------------------------------------------------|---------------------------------|------------------|---------------|--------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                             | <b>468,0</b>                    | <b>40,2</b>      | <b>20,4</b>   | <b>528,6</b> |
| <b>31 décembre 2024</b>                             | <b>438,6</b>                    | <b>34,7</b>      | <b>18,8</b>   | <b>492,0</b> |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                             | <b>359,7</b>                    | <b>26,5</b>      | <b>15,4</b>   | <b>401,5</b> |



Les reclassements correspondent essentiellement aux immobilisations en-cours mises en service sur l'exercice. La valeur brute des autres immobilisations incorporelles en cours s'élève à 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 5,9 millions d'euros en 2024.

Actant d'un démarrage commercial aux États-Unis de la solution VITEK® REVEAL en retrait par rapport aux ambitions initiales, le Groupe a procédé à un test de dépréciation du groupe d'actifs technologiques et industriels affecté à cette solution. Une dépréciation de 140,7 millions d'euros, à taux moyen, de la technologie affectée à la solution VITEK® REVEAL, enregistrée sur la ligne « Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition » au sein du résultat opérationnel courant (cf. notes 1.2.1 et 23).

Une analyse de sensibilité a été menée sur le test de dépréciation et aurait conduit à comptabiliser les dépréciations complémentaires suivantes de la technologie, à taux moyen de la période :

- évolution défavorable de 50 points de base du taux d'actualisation (de 9,7 % à 10,2 %) : -12 millions d'euros ;
- évolution défavorable de 50 points de base du taux de croissance à l'infini (de 2,0 % à 1,5 %) : -7 millions d'euros ;
- baisse de 100 points de base du taux du résultat opérationnel courant de la valeur terminale : -3 millions d'euros.

Pour rappel, en 2024, le Groupe avait constaté des dépréciations sur plusieurs actifs pour un total de 25,6 millions d'euros, à taux moyen, dont 22,9 millions d'euros correspondaient à la perte de valeur complémentaire imputée sur la technologie de l'UGT CLIA et 2,7 millions d'euros de perte de valeur complémentaire imputée sur les autres actifs incorporels de l'UGT CLIA.

## NOTE 6 Immobilisations corporelles, actifs liés aux droits d'utilisation et autres créances de location financement

### 6.1 Immobilisations corporelles

#### 6.1.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites initialement au bilan pour leur coût d'acquisition ou de fabrication, ou pour leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les réévaluations éventuellement pratiquées dans les comptes individuels sont neutralisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées en utilisant l'approche par composant. Selon cette approche, chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, et dont la durée d'utilité est différente de celle de l'immobilisation principale, doit être comptabilisé et amorti séparément. Les seules immobilisations corporelles du Groupe concernées par cette approche sont les constructions.

La norme IAS 23 « Coût d'emprunts » ne conduit pas à activer d'intérêts significatifs, le Groupe ayant peu d'endettement relatif à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien courant et de réparation des immobilisations corporelles sont constatés en charge dès qu'ils sont encourus. Les autres coûts ultérieurs ne sont capitalisés que si les critères de comptabilisation sont satisfaits, notamment s'il s'agit du remplacement d'un composant identifié.

La valeur au bilan des immobilisations corporelles correspond à leur coût initial, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur constatées.

La base amortissable des immobilisations corporelles correspond au coût d'acquisition car aucune valeur résiduelle significative n'a été identifiée. Le mode d'amortissement économique retenu est le mode linéaire.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations :

- matériel et outillages : 3 à 10 ans ;
- instruments : 5 à 10 ans ;
- gros œuvre : 30 à 40 ans ;
- second œuvre et installations : 10 à 20 ans.

Les durées d'amortissement des immeubles sont adaptées à chaque composant.

Les durées d'utilité sont revues périodiquement. L'incidence de leurs éventuelles modifications est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable (cf. note 4.2) est inférieure à leur valeur nette comptable, soit leur durée d'utilité est revue, soit une perte de valeur est constatée et comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » si elle correspond à leur définition (cf. note 24.1).

#### Contrats de location

*En tant que bailleur* : lorsque le Groupe met des biens à disposition de tiers dans le cadre de contrats de location présentant les caractéristiques d'une cession, ces biens sont comptabilisés comme vendus, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Corrélativement, les loyers à recevoir sont comptabilisés à l'actif du bilan, en « Autres actifs non courants » pour leur partie supérieure à un an et en « Créances clients » pour leur partie court terme. Les produits financiers correspondants sont rattachés au résultat de la période de location des biens et sont classés en « Autres produits et charges financiers ».

### 6.1.2 Analyse des variations des immobilisations corporelles

| Valeurs brutes<br><i>En millions d'euros</i> | Terrains    | Constructions | Matériels<br>et outillages | Instruments<br>immobilisés | Autres<br>immobilisations | Immobilisations<br>en cours | Total          |
|----------------------------------------------|-------------|---------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                      | <b>58,5</b> | <b>845,6</b>  | <b>785,3</b>               | <b>555,0</b>               | <b>205,0</b>              | <b>249,6</b>                | <b>2 698,9</b> |
| Écarts de conversion                         | 1,8         | 29,4          | 27,4                       | 2,2                        | 6,2                       | 13,6                        | 80,6           |
| Variations de périmètre                      |             |               |                            | 0,0                        | -2,2                      |                             | -2,2           |
| Acquisitions /<br>Augmentations              | 2,0         | 19,0          | 27,3                       | 123,3                      | 8,8                       | 155,4                       | 335,7          |
| Cessions / Diminutions                       | 0,0         | -3,2          | -15,8                      | -52,2                      | -6,8                      |                             | -78,0          |
| Reclassements                                | 1,4         | 63,4          | -16,3                      | 0,6                        | 12,8                      | -63,2                       | -1,3           |
| Hyperinflation                               |             | 0,0           | 0,1                        | 11,3                       | 0,4                       | 0,0                         | 11,8           |
| <b>31 décembre 2024</b>                      | <b>63,6</b> | <b>954,2</b>  | <b>808,0</b>               | <b>640,2</b>               | <b>224,2</b>              | <b>355,4</b>                | <b>3 045,6</b> |
| Écarts de conversion                         | -3,6        | -64,3         | -56,8                      | -28,6                      | -14,0                     | -27,5                       | -194,9         |
| Variations de périmètre                      |             |               | 2,2                        |                            |                           |                             | 2,2            |
| Acquisitions /<br>Augmentations              | 1,3         | 24,8          | 23,9                       | 115,3                      | 7,4                       | 153,1                       | 325,9          |
| Cessions / Diminutions                       | -0,2        | -5,3          | -35,2                      | -48,5                      | -9,7                      |                             | -98,9          |
| Reclassements                                | 1,9         | 80,4          | 130,4                      | 0,3                        | 3,6                       | -212,4                      | 4,1            |
| Hyperinflation                               |             | 0,0           | 0,0                        | 5,0                        | 0,2                       | 0,0                         | 5,2            |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                      | <b>63,0</b> | <b>989,8</b>  | <b>872,5</b>               | <b>683,7</b>               | <b>211,7</b>              | <b>268,5</b>                | <b>3 089,2</b> |

| Amortissements<br>et pertes de valeur<br><i>En millions d'euros</i> | Terrains   | Constructions | Matériels<br>et outillages | Instruments<br>immobilisés | Autres<br>immobilisations | Immobilisations<br>en cours | Total          |
|---------------------------------------------------------------------|------------|---------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                                             | <b>3,3</b> | <b>435,5</b>  | <b>437,9</b>               | <b>312,6</b>               | <b>152,5</b>              |                             | <b>1 341,8</b> |
| Écarts de conversion                                                | 0,1        | 12,1          | 14,7                       | 0,8                        | 4,7                       | 0,6                         | 33,0           |
| Variations de périmètre                                             |            |               |                            |                            | -2,3                      |                             | -2,3           |
| Dotations                                                           | 0,4        | 40,6          | 58,8                       | 66,4                       | 19,0                      | 23,2                        | 208,5          |
| Cessions / Diminutions                                              | 0,0        | -3,1          | -15,7                      | -43,5                      | -6,9                      |                             | -69,1          |
| Reclassements                                                       |            | -3,5          | -0,1                       | 0,2                        | 3,2                       |                             | -0,2           |
| Hyperinflation                                                      |            | 0,0           | 0,1                        | 8,1                        | 0,4                       |                             | 8,5            |
| <b>31 décembre 2024</b>                                             | <b>3,9</b> | <b>481,6</b>  | <b>495,7</b>               | <b>344,5</b>               | <b>170,7</b>              | <b>23,8</b>                 | <b>1 520,2</b> |
| Écarts de conversion                                                | -0,2       | -27,9         | -31,3                      | -12,8                      | -10,5                     | -1,6                        | -84,3          |
| Variations de périmètre                                             |            |               | 1,2                        |                            |                           |                             | 1,2            |
| Dotations                                                           | 0,4        | 84,6          | 67,4                       | 73,5                       | 15,8                      | -24,2                       | 217,5          |
| Cessions / Diminutions                                              | -0,2       | -4,8          | -34,1                      | -42,1                      | -9,5                      |                             | -90,7          |
| Reclassements                                                       |            | 0,0           | 2,4                        | 0,1                        | 0,5                       | 2,0                         | 5,0            |
| Hyperinflation                                                      |            | 0,0           | 0,0                        | 4,3                        | 0,2                       |                             | 4,6            |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                                             | <b>3,8</b> | <b>533,6</b>  | <b>501,3</b>               | <b>367,5</b>               | <b>167,0</b>              |                             | <b>1 573,4</b> |

| Valeurs nettes<br><i>En millions d'euros</i> | Terrains    | Constructions | Matériels et<br>outillages | Instruments<br>immobilisés | Autres<br>immobilisations | Immobilisations<br>en cours | Total          |
|----------------------------------------------|-------------|---------------|----------------------------|----------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                      | <b>55,1</b> | <b>410,1</b>  | <b>347,4</b>               | <b>242,4</b>               | <b>52,5</b>               | <b>249,6</b>                | <b>1 357,1</b> |
| <b>31 décembre 2024</b>                      | <b>59,7</b> | <b>472,6</b>  | <b>312,3</b>               | <b>295,7</b>               | <b>53,6</b>               | <b>331,6</b>                | <b>1 525,4</b> |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                      | <b>59,2</b> | <b>456,1</b>  | <b>371,2</b>               | <b>316,2</b>               | <b>44,7</b>               | <b>268,5</b>                | <b>1 515,9</b> |

Les immobilisations en cours concernent principalement des investissements dans les outils de production et d'automatisation aux États-Unis et en France, qui devraient être mises en service principalement en 2026 et 2027.

Suite à l'annonce de la fermeture du site de San José (cf. note 1.2.2), les actifs corporels ont été dépréciés pour un montant de 22,7 millions d'euros. Pour rappel, en 2024, la revue des indices de perte de valeur

sur les actifs à durée de vie définie, telle que définie dans la note 4.2, avait conduit le Groupe à constater une dépréciation sur des immobilisations en cours de l'UGT CLIA pour un total de 23,2 millions d'euros à taux moyen, au 31 décembre 2024.

Les mises en service de l'exercice concernent principalement des lignes de production aux États-Unis.

## 6.2 Actifs au titre des droits d'utilisation (côté preneur)

### 6.2.1 Principes comptables

#### RETRAITEMENT CÔTÉ PRENEUR

La norme IFRS 16 ne fait pas la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques associés à l'utilisation de l'actif associé au droit de diriger l'utilisation de l'actif identifié pendant la période d'utilisation.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous. Comme prévu par la norme, le Groupe a retenu certaines mesures de simplification, notamment celles permettant d'exclure les contrats d'une durée résiduelle inférieure à douze mois et les contrats portant sur des actifs de faible valeur, de reprendre à l'identique les contrats qualifiés de location financement selon la norme IAS 17.

En pratique, l'analyse a majoritairement conduit à retraiter les contrats de location immobilière et de location de véhicules.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui entrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

À la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif est présenté sur une ligne distincte du bilan ; le passif est présenté au sein des dettes financières.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat.

La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt implicite pour les contrats de location, anciennement qualifiés de location-financement et le taux d'emprunt marginal pour les autres contrats de location. Le taux d'emprunt marginal est calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat. Le taux d'emprunt marginal correspond à un taux duration tenant compte du profil de versement des loyers, et non à un taux à maturité, conformément aux recommandations de l'IFRS IC de septembre 2019.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire, qui correspond à la période non résiliable, augmentée :

- de toute option de prolongation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable d'exercer ;
- de toute option de résiliation du contrat que le groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Ainsi, en pratique :

- il n'existe pas de clause de résiliation anticipée dans les différents baux ;
- les durées retenues pour les principaux contrats de location correspondent :
  - en France : à une période exécutoire de neuf ans (baux commerciaux 3/6/9) : période non résiliable de trois ans et certitude d'exercer les options de prolongation après trois et six ans,
  - dans les autres pays, la durée est celle indiquée au contrat sauf si la décision de renouvellement est uniquement à la main du preneur. Dans ce cas, la durée retenue est de 20 ans à compter de la date de première location pour les locations immobilières.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers est fixe. Des options d'achats existent pour les contrats de crédit-bail.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées sur les exercices présentés.

Les actifs liés aux droits d'utilisation sont amortis sur la durée attendue d'utilisation du bien (y compris la part liée à l'utilisation du terrain), en cas d'option d'achat à un prix avantageux. Dans les autres cas, ces actifs sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur une durée qui est en pratique proche de la durée du contrat. Pour information, leur valeur nette comptable est non significative.

Un impôt différé est constaté sur les retraitements des contrats de location.

Les contrats PPA (*Purchase Price Agreement*), contrats d'achat d'électricité verte issue d'énergies renouvelables, n'entrent pas dans le champ des normes IFRS 16 et IFRS 9, après analyse menée par le Groupe. En effet, les contrats ne comportent pas de partie fixe : le prix est fixe, mais le montant est variable, appliqué aux volumes produits. De plus, ces contrats d'achat d'électricité ne constituent pas un achat en substance de l'installation. L'énergie achetée ne bénéficiera qu'au Groupe, celui-ci ne revendant pas un éventuel excédent de production (contrats dit *own use*).

## 6.2.2 Évolution

| <b>Valeurs brutes</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Terrains</b> | <b>Constructions</b> | <b>Matériels et outillages</b> | <b>Autres immobilisations</b> | <b>Total</b> |
|-----------------------------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                             | <b>25,5</b>     | <b>182,5</b>         | <b>38,8</b>                    | <b>4,6</b>                    | <b>251,3</b> |
| Écarts de conversion                                | 1,5             | 4,0                  | 0,6                            | 0,0                           | 6,0          |
| Variations de périmètre                             |                 | -0,3                 |                                |                               | -0,3         |
| Acquisitions / Augmentations                        | 0,0             | 36,3                 | 18,8                           | 0,0                           | 55,1         |
| Cessions / Diminutions                              | -0,2            | -24,1                | -11,1                          | -0,1                          | -35,4        |
| Reclassements                                       |                 |                      |                                |                               |              |
| <b>31 décembre 2024</b>                             | <b>26,8</b>     | <b>198,4</b>         | <b>47,2</b>                    | <b>4,6</b>                    | <b>276,9</b> |
| Écarts de conversion                                | -2,8            | -11,3                | -2,8                           | 0,0                           | -16,9        |
| Variations de périmètre                             |                 | 3,6                  |                                |                               | 3,6          |
| Acquisitions / Augmentations                        | 0,5             | 10,8                 | 17,7                           | 0,3                           | 29,2         |
| Cessions / Diminutions                              |                 | -28,0                | -9,0                           | -0,2                          | -37,3        |
| Reclassements                                       |                 |                      |                                |                               |              |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                             | <b>24,4</b>     | <b>173,5</b>         | <b>53,1</b>                    | <b>4,6</b>                    | <b>255,6</b> |

| <b>Amortissements</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Terrains</b> | <b>Constructions</b> | <b>Matériels et outillages</b> | <b>Autres immobilisations</b> | <b>Total</b> |
|-----------------------------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                             | <b>4,0</b>      | <b>76,1</b>          | <b>18,0</b>                    | <b>4,3</b>                    | <b>102,4</b> |
| Écarts de conversion                                | 0,3             | 0,8                  | 0,3                            | 0,0                           | 1,3          |
| Variations de périmètre                             |                 | -0,2                 |                                |                               | -0,2         |
| Dotations                                           | 0,5             | 22,1                 | 11,1                           | 0,2                           | 33,9         |
| Cessions / Diminutions                              | -0,2            | -21,2                | -9,4                           | 0,0                           | -30,7        |
| Reclassements                                       |                 |                      |                                |                               |              |
| <b>31 décembre 2024</b>                             | <b>4,7</b>      | <b>77,5</b>          | <b>20,1</b>                    | <b>4,4</b>                    | <b>106,7</b> |
| Écarts de conversion                                | -0,6            | -3,3                 | -1,2                           | 0,0                           | -5,0         |
| Variations de périmètre                             |                 |                      |                                |                               |              |
| Dotations                                           | 0,5             | 25,5                 | 12,2                           | 0,2                           | 38,3         |
| Cessions / Diminutions                              |                 | -18,5                | -7,0                           | -0,2                          | -25,7        |
| Reclassements                                       |                 |                      |                                |                               |              |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                             | <b>4,6</b>      | <b>81,2</b>          | <b>24,1</b>                    | <b>4,4</b>                    | <b>114,4</b> |

| <b>Valeurs nettes</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Terrains</b> | <b>Constructions</b> | <b>Matériels et outillages</b> | <b>Autres immobilisations</b> | <b>Total</b> |
|-----------------------------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                             | <b>21,4</b>     | <b>106,5</b>         | <b>20,8</b>                    | <b>0,3</b>                    | <b>148,9</b> |
| <b>31 décembre 2024</b>                             | <b>22,1</b>     | <b>120,9</b>         | <b>27,1</b>                    | <b>0,1</b>                    | <b>170,2</b> |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                             | <b>19,8</b>     | <b>92,2</b>          | <b>29,0</b>                    | <b>0,2</b>                    | <b>141,3</b> |

Les augmentations sont principalement liées à de nouveaux contrats de location. Les diminutions sont principalement liées à des contrats arrivés à échéance ou à des réductions de la durée des contrats de location. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16 et compte tenu de la nature des mouvements, les augmentations et diminutions des actifs liés aux contrats de location ne sont pas reportées dans les flux d'investissements du tableau des flux de trésorerie.

Suite à l'annonce de la fermeture du site de San José (cf. note 1.2.2), les actifs au titre du droit d'utilisation ont été dépréciés pour un montant de 4,8 millions d'euros.

Le tableau ci-après présente la valeur nette des actifs liés à des contrats de location-financement :

| <b>Valeurs nettes</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Terrains</b> | <b>Constructions</b> | <b>Matériels et outillages</b> | <b>Autres immobilisations</b> | <b>Total</b> |
|-----------------------------------------------------|-----------------|----------------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                             | <b>2,3</b>      | <b>24,3</b>          |                                |                               | <b>26,6</b>  |
| <b>31 décembre 2024</b>                             | <b>2,3</b>      | <b>21,9</b>          |                                |                               | <b>24,2</b>  |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                             | <b>2,3</b>      | <b>19,5</b>          |                                |                               | <b>21,8</b>  |

La charge de loyers liée aux contrats non retraités est non significative sur les exercices présentés.

## 6.3 Créances de location-financement

### 6.3.1 Principes comptables

#### CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Un contrat de location est qualifié de « location-financement » lorsqu'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les critères de qualification interviennent en fonction de la réalité économique de chaque contrat et notamment lorsque :

- le contrat transfère la propriété du bien loué en fin de période de location ;
- il contient une option de rachat à un prix préférentiel ;
- sa durée couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien loué ;
- la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- le bien loué est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut le louer sans apporter de modifications majeures.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien selon un contrat présentant les caractéristiques d'un contrat de location-financement, la valeur vénale du bien ou, si elle est inférieure, la valeur actualisée des paiements minimaux, est immobilisée et amortie selon la durée d'utilité. La dette correspondante est alors inscrite au passif. Les loyers sont ventilés entre remboursement du capital et frais financiers.

Dans les autres cas, les contrats de location sont qualifiés de « location simple » et le loyer est constaté en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Certaines ventes d'instruments sont réalisées via des contrats de location-financement (cf. note 6.1). La durée habituelle des contrats est de 5 ans.

### 6.3.2 Évolution

Les créances de location-financement totalisent 13,8 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

| <i>En millions d'euros</i>                                       | <b>À moins de 1 an</b> | <b>Entre 1 an et 5 ans</b> | <b>À plus de 5 ans</b> | <b>31/12/2025</b> |
|------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------|
| Valeur brute des créances de location financement                | 4,0                    | 10,2                       | 0,0                    | 14,2              |
| Intérêts à recevoir                                              | -0,1                   | 0,0                        | 0,0                    | -0,1              |
| <b>Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir</b>       | <b>3,9</b>             | <b>10,1</b>                | <b>0,0</b>             | <b>14,0</b>       |
| Provision pour dépréciation                                      | -0,2                   |                            |                        | -0,2              |
| <b>VALEUR NETTE ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR</b> | <b>3,7</b>             | <b>10,1</b>                | <b>0,0</b>             | <b>13,8</b>       |

La part à moins d'un an est présentée en créances clients (cf. note 9), celle à plus d'un an en autres actifs non courants pour 10,1 millions d'euros.

Pour rappel, les évolutions étaient les suivantes au 31 décembre 2024 :

| En millions d'euros                                              | À moins d'un an | Entre 1 an et 5 ans | À plus de 5 ans | 31/12/2024  |
|------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|-------------|
| Valeur brute des créances de location financement                | 4,8             | 9,2                 | 0,0             | 14,0        |
| Intérêts à recevoir                                              | -0,1            | -0,1                | 0,0             | -0,2        |
| <b>Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir</b>       | <b>4,7</b>      | <b>9,1</b>          | <b>0,0</b>      | <b>13,9</b> |
| Provision pour dépréciation                                      | -0,8            |                     |                 | -0,8        |
| <b>VALEUR NETTE ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX À RECEVOIR</b> | <b>3,9</b>      | <b>9,1</b>          | <b>0,0</b>      | <b>13,1</b> |

Les règles de dépréciation appliquées sont présentées en note 9.

## NOTE 7 Actifs financiers non courants

### 7.1 Principes comptables

Les actifs financiers non courants incluent les titres non consolidés, les prêts et créances financiers à plus d'un an, y compris les fonds de retraite lorsqu'ils ne sont pas définitivement aliénés en vue de la couverture des engagements correspondants, et les dépôts et cautionnements. Ils sont comptabilisés et évalués selon les règles présentées en note 27.

En application de la norme IFRS 9, les actifs financiers non courants sont ventilés en trois catégories :

- Actifs financiers évalués au coût amorti :

Il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Ils correspondent aux prêts, dépôts et cautionnements.

- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global :
  - les variations de juste valeur recyclables en résultat : ce sont des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de percevoir des flux contractuels et des flux liés à la vente des actifs, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Le Groupe ne détient aucun actif significatif entrant dans cette catégorie ;

- les variations de juste valeur non recyclables en résultat (option irréversible prise à la date d'acquisition) ;
- Il s'agit des actifs stratégiques pour le Groupe. Ils correspondent aux titres de participation non consolidés.
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit des titres détenus par le Groupe à des fins de transaction. Cette catégorie n'est pas utilisée sur les exercices présentés, le Groupe ayant décidé d'opter à ce jour pour la constatation en autres éléments du résultat global non recyclables.

#### ACTIFS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Le coût amorti est déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif tel que défini par la norme IFRS 9. Ce taux est déterminé lors de la mise en place du contrat lié.

#### ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur est déterminée selon la méthodologie définie par la norme IFRS 13, en fonction des trois niveaux de juste valeur définis en note 27.1.

Dans les cas exceptionnels où la juste valeur des actifs financiers ne peut être déterminée de manière fiable (absence d'informations récentes, fourchette large des évaluations...), le coût sera considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'est intervenu sur les exercices présentés.

La ventilation des autres actifs financiers pour lesquels le Groupe a opté pour cette présentation est présentée distinctement dans le tableau ci-après.

### 7.2 Évolution

| En millions d'euros                                                                                                    | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Prêts et créances                                                                                                      | 15,4         | 15,6         |
| Titres non consolidés évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments non recyclables du résultat global | 113,3        | 179,4        |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                           | <b>128,7</b> | <b>195,0</b> |

| <i>En millions d'euros</i>                    | Valeur<br>d'acquisition | Variation de<br>juste valeur | Juste valeur |
|-----------------------------------------------|-------------------------|------------------------------|--------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                       | <b>251,0</b>            | <b>-31,6</b>                 | <b>219,4</b> |
| Écarts de conversion                          | 2,4                     | 0,1                          | 2,5          |
| Acquisitions / Augmentations                  | 16,3                    | 0,0                          | 16,3         |
| Cessions / Diminutions                        | -3,7                    | -0,6                         | -4,3         |
| Variation de la juste valeur constatée en OCI |                         | -38,8                        | -38,8        |
| <b>31 décembre 2024</b>                       | <b>266,0</b>            | <b>-71,0</b>                 | <b>195,0</b> |
| Écarts de conversion                          | -5,8                    | 1,5                          | -4,3         |
| Acquisitions / Augmentations                  | 7,8                     | 0,0                          | 7,8          |
| Cessions / Diminutions                        | -13,5                   | -16,9                        | -30,4        |
| Variation de la juste valeur constatée en OCI |                         | -39,3                        | -39,3        |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                       | <b>254,5</b>            | <b>-125,7</b>                | <b>128,7</b> |

Les baisses des titres non consolidés viennent principalement des variations de la juste valeur enregistrées en autres éléments du résultat global pour -35,0 millions d'euros et des titres de SpinChip Diagnostics ASA pour -27,8 millions d'euros qui ont été consolidés en 2025 (cf. 1.1.1) et dont la plus-value avait été constatée en capitaux propres en 2024.

La variation de la juste valeur enregistrée en autres éléments du résultat global concerne principalement les titres Proxim, Accunome, Accellix et Oxford Nanopore Technologies (dont l'évaluation est basée sur le cours de Bourse au 31 décembre 2025). Le tableau de synthèse ci-dessous présente la variation de la juste valeur des titres non consolidés au 31 décembre 2025 par rapport au 31 décembre 2024 :

| <i>En millions d'euros</i>   | 31/12/2024   |                                                                      | 31/12/2025   |                                                                      |
|------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------|
|                              | Juste valeur | Dont variation<br>de JV par autres<br>éléments du<br>résultat global | Juste valeur | Dont variation<br>de JV par autres<br>éléments du<br>résultat global |
| Oxford Nanopore Technologies | 91,7         | -49,8                                                                | 86,9         | -4,8                                                                 |
| SpinChip Diagnostics ASA     | 27,8         | 16,9                                                                 |              |                                                                      |
| Proxim                       | 17,3         |                                                                      | 0,0          | -15,9                                                                |
| Accunome                     | 13,2         |                                                                      | 0,0          | -12,3                                                                |
| Autres titres                | 29,3         | -5,9                                                                 | 26,4         | -6,2                                                                 |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>179,4</b> | <b>-38,8</b>                                                         | <b>113,3</b> | <b>-39,3</b>                                                         |

Les variations de juste valeur des titres classés en niveau 3 sont présentées en note 27.1.

## NOTE 8 Stocks et en-cours

### 8.1 Principes comptables

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières premières, marchandises et consommables sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production incorporant les charges directes et indirectes de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.



## 8.2 Évolution

| <i>En millions d'euros</i>           | <b>31/12/2025</b> | <b>31/12/2024</b> |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Matières premières                   | 392,6             | 418,9             |
| En-cours de production               | 107,6             | 110,3             |
| Produits finis et marchandises       | 496,2             | 545,9             |
| <b>Valeurs brutes</b>                | <b>996,5</b>      | <b>1 075,1</b>    |
| Matières premières                   | -19,1             | -22,0             |
| En-cours de production               | -2,6              | -2,7              |
| Produits finis et marchandises       | -15,1             | -13,0             |
| <b>Provisions pour dépréciations</b> | <b>-36,8</b>      | <b>-37,8</b>      |
| Matières premières                   | 373,6             | 396,9             |
| En-cours de production               | 105,0             | 107,5             |
| Produits finis et marchandises       | 481,1             | 532,9             |
| <b>VALEURS NETTES</b>                | <b>959,7</b>      | <b>1 037,3</b>    |

Les stocks liés à l'instrumentation représentent 19,5 % de la valeur brute en 2025 contre 22,1 % en 2024.

Il n'existe pas de stock donné en nantissement au 31 décembre 2025.

En l'absence d'arrêt ou de forte réduction des centres de production, le Groupe n'a pas été confronté à une sous-activité significative sur la période de fabrication des stocks comptabilisés au 31 décembre 2025, comme en 2024.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à modifier les modalités de dépréciation des stocks, comme en 2024.

## NOTE 9 Créances clients et actifs liés aux contrats clients

### Créances clients et créances de location financement

| <i>En millions d'euros</i> | <b>31/12/2025</b> | <b>31/12/2024</b> |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Créances clients           | 801,9             | 826,0             |
| Dépréciation               | -35,8             | -33,7             |
| <b>VALEUR NETTE</b>        | <b>766,2</b>      | <b>792,3</b>      |

16,1 % des créances clients du Groupe concernent des administrations publiques dont les dates de règlement peuvent excéder l'échéance théorique.

Les créances clients sont constatées au coût amorti. Il n'existe pas d'autres actifs financiers comportant une composante financement significative.

Aucun client du Groupe ne représente plus de 10 % du total du revenu.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrats d'affacturage déconsolidants.

Les dates d'échéance sont pour l'essentiel inférieures à six mois sauf contrats de location, contrats de location-financement et contrats de mise à disposition.

Les créances nettes échues de plus de 180 jours relatives à des sociétés privées et aux organismes publics représentent 5,4 % de l'encours client en 2025 contre 4,1 % en 2024.

Le poids des dotations nettes aux créances douteuses et des créances irrécouvrables représente 9,6 millions d'euros soit 0,24 % des revenus.

| En millions d'euros                                             | 31/12/2025                                |            |            |                  |                                 |                  |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------|------------|------------------|---------------------------------|------------------|
|                                                                 | Détail par échéances des créances clients |            |            |                  |                                 |                  |
|                                                                 | Non échues                                | Échues     | Total      | Dont < 180 jours | Dont > 180 jours et < 360 jours | Dont > 360 jours |
| Créances privées                                                | 527                                       | 146        | 673        | 107              | 10                              | 29               |
| Dépréciation privée                                             | -1                                        | -33        | -34        |                  | -2                              | -22              |
| <b>Poids des dépréciations privées sur créances échues</b>      |                                           |            |            |                  | <b>-26 %</b>                    | <b>-77 %</b>     |
| Créances publiques                                              | 87                                        | 42         | 129        | 36               | 3                               | 3                |
| Dépréciation publique                                           | 0                                         | -2         | -2         |                  | -1                              | -1               |
| <b>Poids des dépréciations publiques sur créances échues</b>    |                                           |            |            |                  | <b>-18 %</b>                    | <b>-39 %</b>     |
| <b>Total des créances</b>                                       | <b>615</b>                                | <b>187</b> | <b>802</b> |                  | <b>12</b>                       | <b>31</b>        |
| <b>Total des dépréciations</b>                                  | <b>-1</b>                                 | <b>-35</b> | <b>-36</b> |                  | <b>-3</b>                       | <b>-23</b>       |
| <b>TOTAL DU POIDS DES DÉPRÉCIATIONS SUR LES CRÉANCES ÉCHUES</b> |                                           |            |            |                  | <b>-24 %</b>                    | <b>-74 %</b>     |

Les créances clients comprennent la part court terme des créances de location-financement (cf. note 6.3).

| Créances et actif liés aux contrats clients | 31/12/2024   | Variation de périmètre | Variation valeurs brutes | Variation des dépréciations | Effet de change | 31/12/2025   |
|---------------------------------------------|--------------|------------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------|--------------|
| Créances de location-financement long-terme | 9,1          |                        | 2,3                      |                             | -1,1            | 10,3         |
| <b>ACTIFS NON COURANTS</b>                  | <b>9,1</b>   |                        | <b>2,3</b>               | <b>0,0</b>                  | <b>-1,1</b>     | <b>10,3</b>  |
| Créances de location financement            | 3,9          |                        | -0,3                     | 0,5                         | -0,5            | 3,7          |
| Créances clients                            | 788,3        | 0,4                    | 33,1                     | -4,3                        | -55,1           | 762,5        |
| <b>ACTIFS COURANTS</b>                      | <b>792,3</b> | <b>0,4</b>             | <b>32,8</b>              | <b>-3,8</b>                 | <b>-55,6</b>    | <b>766,2</b> |

La partie des dépréciations sur les créances de location-financement est non significative (cf. note 6.3).

### DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS

Les provisions pour dépréciation des créances clients sont comptabilisées pour tenir compte des pertes attendues et sont constatées selon le modèle suivant :

- clients douteux : provision au cas par cas ;
- clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés (retards de règlement, litiges...) : provision individuelle et statistique ;
- clients sans indice de perte de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, en tenant compte d'informations quantitatives et qualitatives (ex : informations sur le client, notation du client...) dans le cadre du processus de revue mensuelle du risque crédit client, en fonction des informations obtenues sur le client.

Le risque crédit est apprécié à chaque clôture, et tient compte des garanties reçues, le cas échéant.

L'analyse effectuée n'a ainsi pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre, comme en 2024.

### Accords de compensation

Néant.

### Autres actifs liés aux contrats clients

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

## NOTE 10 Passifs liés aux contrats clients

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances de paiement reçues et aux prestations de maintenance facturées d'avance sur les contrats de service (cf. note 17). Le revenu afférent est constaté en résultat sur la période de réalisation des services.

| Passifs liés aux contrats clients       | Notes | 31/12/2024   | Variation de périmètre | Variation valeurs brutes | Variation des dépréciations | Reclassement | Variation des écarts de conversion | 31/12/2025   |
|-----------------------------------------|-------|--------------|------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|
| Dépréciations pour garantie long-terme  | 11    | 1,1          | 0,0                    |                          | 0,1                         | 0,0          | -0,1                               | 1,1          |
| <b>PASSIFS NON COURANTS</b>             |       | <b>1,1</b>   | <b>0,0</b>             | <b>0,0</b>               | <b>0,1</b>                  | <b>0,0</b>   | <b>-0,1</b>                        | <b>1,1</b>   |
| Dépréciations pour garantie court-terme | 11    | 9,5          |                        |                          | -4,3                        | 0,0          | -0,8                               | 4,4          |
| Avances sur contrats clients            |       | 7,2          |                        | 1,5                      |                             | 0,0          | -0,4                               | 8,2          |
| Avoir à établir                         |       | 16,5         |                        | -0,7                     |                             | 0,0          | -0,8                               | 15,0         |
| Produits facturés d'avance              |       | 87,4         | 0,1                    | 0,0                      |                             | -2,3         | -7,4                               | 77,9         |
| <b>PASSIFS COURANTS</b>                 |       | <b>120,6</b> | <b>0,1</b>             | <b>0,8</b>               | <b>-4,3</b>                 | <b>-2,3</b>  | <b>-9,5</b>                        | <b>105,5</b> |

## NOTE 11 Autres créances

| En millions d'euros                            | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Avances et acomptes                            | 15,5         | 31,1         |
| Charges constatées d'avance                    | 47,2         | 33,0         |
| Autres créances d'exploitation                 | 115,8        | 111,8        |
| <b>VALEUR NETTE CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>    | <b>178,5</b> | <b>176,0</b> |
| <b>CRÉANCES D'IMPÔT EXIGIBLE</b>               | <b>47,8</b>  | <b>21,3</b>  |
| Créances hors exploitation                     | 18,4         | 24,5         |
| <b>VALEUR NETTE CRÉANCES HORS EXPLOITATION</b> | <b>18,4</b>  | <b>24,5</b>  |

Les autres créances liées à des contrats clients ne sont pas significatives.

Les autres créances d'exploitation comprennent principalement les crédits d'impôt recherche à recevoir (68,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 59,7 millions fin 2024) et les créances fiscales liées principalement à la TVA.

Les créances hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés actifs (5,5 millions d'euros en 2025, contre 11,3 millions d'euros en 2024, cf. note 27.2) et les dérivés sur créances clients remises à taux de clôture (6,7 millions d'euros en 2025, contre 8,0 millions d'euros en 2024).

## NOTE 12 Disponibilités et équivalents de trésorerie

### 12.1 Principes comptables

Ce poste comprend à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements de trésorerie à court terme libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur et de contrepartie.

Les placements répondant à cette définition sont évalués à la clôture à leur juste valeur, les variations de juste valeur sont constatées en résultat (cf. note 27).

Il n'existe pas de placements donnés en garantie ou soumis à des restrictions significatives.

Les valeurs mobilières de placement et les autres équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à chaque clôture, selon la définition donnée en note 7.

Il n'existe pas d'autres actifs financiers courants.

## 12.2 Évolution

| En millions d'euros                                                 | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|---------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Disponibilités                                                      | 257,7        | 215,3        |
| Placement de trésorerie auprès de l'Institut Mérieux <sup>(a)</sup> | 62,9         | 0,0          |
| Placements de trésorerie                                            | 249,2        | 234,5        |
| <b>DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                  | <b>569,8</b> | <b>449,8</b> |

(a) Ces placements sont liquides et peuvent être remboursés dans un délai maximum de quatre jours ouvrés.

Les placements de trésorerie sont investis sous forme de comptes à terme, de comptes courants rémunérés ainsi que sous forme de SICAV.

Les placements sont effectués auprès d'établissements de crédit de 1<sup>er</sup> rang.

Les placements de trésorerie sous forme de SICAV sont tous des placements monétaires court-terme et s'élèvent à 112,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 98,3 millions d'euros l'an passé.

Une analyse de la composition du portefeuille de chaque SICAV « Monétaire euro » et de leur performance historique est réalisée régulièrement, afin de s'assurer que leur classement en « Disponibilités et équivalents de trésorerie » est conforme aux critères de classification de la norme IAS 7.

L'impact lié aux restrictions d'utilisation sur les dépôts à vue n'est pas significatif.

## NOTE 13 Actifs et passifs destinés à être cédés

### 13.1 Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs et passifs nets dont le recouvrement est attendu par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, sont reclassés sur les rubriques spécifiques des actifs destinés à être cédés et des passifs relatifs à des actifs destinés à être cédés.

Les tests de dépréciation sont effectués en comparant la valeur de l'actif net à leur juste valeur nette des frais de cession (cf. note 4.2).

### 13.2 Évolution

Au 31 décembre 2025, aucun actif ou passif n'a été inscrit comme destiné à la vente, comme au 31 décembre 2024.

## NOTE 14 Capitaux propres et résultat par action

### 14.1 Capital social

Au 31 décembre 2025, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, avec 152 167 288 droits de votes dont 75 630 589 actions portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Hormis les actions gratuites (cf. note 18.2), il n'existe aucun droit ou titre à caractère dilutif en cours de validité au 31 décembre 2025.

La Société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social.

Le Groupe n'a pas de politique spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres utilisés par le Groupe dans sa gestion interne correspondent aux capitaux propres consolidés.

## 14.2 Réserves de conversion

| En millions d'euros             | 31/12/2025    | 31/12/2024   |
|---------------------------------|---------------|--------------|
| Dollars <sup>(a)</sup>          | -58,0         | 259,2        |
| Amérique latine                 | -27,4         | -25,0        |
| Europe – Moyen-Orient – Afrique | -43,9         | -16,9        |
| Autres pays                     | -16,9         | 5,4          |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>-146,3</b> | <b>222,6</b> |

(a) Dollars américain et de Hong Kong.

Les réserves de conversion part du Groupe s'élèvent à -145,6 millions d'euros au 31 décembre 2025, dont +27,0 millions d'euros liés à l'hyperinflation (cf. note 2.7.3), contre 20,4 millions d'euros l'an passé.

Cette forte diminution des réserves de conversion est principalement à mettre en lien avec la dépréciation du dollar sur l'exercice.

## 14.3 Actions propres

La Société a conclu un accord avec un prestataire d'investissement, visant à surveiller la liquidité du marché réglementé de ses actions. Dans ce contexte, elle est amenée à acheter, détenir et revendre de faibles quantités de ses propres actions. En outre, elle procède à des achats d'actions en vue de couvrir les engagements qu'elle assume dans le cadre des plans d'attribution d'actions mentionnés en note 18.

Les actions propres détenues afin de réguler le cours de Bourse, ou pour être attribuées au titre des plans d'attribution d'actions, sont portées en diminution des réserves consolidées ; corrélativement, les incidences de toutes les transactions correspondantes constatées dans les comptes individuels sont imputées directement sur les réserves consolidées (résultat de cession, dépréciation, etc.).

### Actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité

Au 31 décembre 2025, la société mère détient 41 528 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat de liquidité. Au cours de l'exercice, 1 101 650 actions propres ont été achetées et 1 097 784 ont été cédées.

### Autres actions propres

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Société détenait 402 060 actions propres. Au cours de l'exercice, la Société a acheté 375 000 actions et a définitivement attribué 242 309 actions destinées aux actions gratuites aux salariés (cf. note 18.2) et 203 210 actions liées au plan de souscription d'actions (cf. notes 1.2.3 et 18.2).

Au 31 décembre 2025, la Société détient au total 331 541 actions d'autocontrôle destinées aux attributions d'actions gratuites autorisées par l'Assemblée générale.

## 14.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires portent essentiellement sur la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering et passent d'un solde de 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2025. Le pourcentage d'intérêts minoritaires passe de 12,6 % au 31 décembre 2024 à 7,4 % au 31 décembre 2025 (cf. note 1.1.3.2).

L'incidence de la part des minoritaires sur les agrégats clés du Groupe n'est pas significative.

## 14.5 Autres éléments du résultat global

Les principaux éléments qui composent le résultat global sont les variations de juste valeur des actifs financiers pour lesquels les variations de juste valeur sont constatées dans cette rubrique (cf. note 7), les gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies, les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie, la variation des écarts de conversion provenant des filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères et les variations de valeur des actifs corporels ou incorporels (si option exercée pour la juste valeur).

Les autres éléments du résultat global sont ventilés en distinguant les éléments composant les autres éléments du résultat global appelés à un reclassement ultérieur en résultat net, de ceux qui ne peuvent être recyclés en résultat net.

## 14.6 Résultat par action

Le résultat par action (résultat de base) est obtenu en divisant le résultat revenant aux actionnaires de l'entreprise consolidante par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période correspondante (déduction faite des actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'actions gratuites et des actions d'autocontrôle détenues à des fins de régularisation du cours de Bourse). Le nombre moyen pondéré d'actions est de 117 988 151 au 31 décembre 2025 contre 117 921 498 au 31 décembre 2024.

Le résultat dilué par action est obtenu à partir du nombre d'actions défini dans le résultat de base et augmenté du nombre moyen pondéré d'actions potentielles à émettre et qui auraient un effet dilutif sur le résultat. Le nombre de ces dernières est de 118 840 937 au 31 décembre 2025 contre 118 768 281 au 31 décembre 2024.

Le résultat net ajusté par action correspond au résultat net de base par action retraité des amortissements et des pertes de valeur des actifs incorporels liés aux acquisitions (cf. note 23) et des autres produits et charges opérationnels non courants (cf. note 24). Il est présenté en note 33.

## NOTE 15 Provisions – Actifs et passifs éventuels

### 15.1 Principes comptables

En application de la norme IAS 37 « Provisions – passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que son montant peut être estimé de manière suffisamment fiable.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les provisions pour

restructuration tiennent compte notamment des indemnités de licenciement.

Les provisions à long terme sont actualisées lorsque l'impact est significatif et que la date de résolution est connue.

Les passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans la note 15.5 sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est faible.

Les actifs éventuels significatifs figurent dans la note 15.5 lorsque leur réalisation est probable.

### 15.2 Évolution des provisions

| En millions d'euros     | Indemnités de retraite<br>et autres avantages | Garanties<br>données | Restructu-<br>rations | Litiges    | Autres<br>Provisions      | Total                     |
|-------------------------|-----------------------------------------------|----------------------|-----------------------|------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>31 décembre 2023</b> | <b>37,0</b>                                   | <b>9,6</b>           | <b>2,9</b>            | <b>2,2</b> | <b>43,2</b>               | <b>94,9</b>               |
| Dotations               | 4,5                                           | 15,4                 | 0,0                   | 3,2        | 12,0                      | 35,1                      |
| Reprises avec objet     | -1,0                                          | -13,4                | -2,6                  | -0,9       | -10,2                     | -28,2                     |
| Reprises sans objet     | -0,4                                          | -1,3                 | 0,0                   | -0,2       | -13,2                     | -15,1                     |
| <b>Dotations nettes</b> | <b>3,1</b>                                    | <b>0,7</b>           | <b>-2,6</b>           | <b>2,0</b> | <b>-11,4</b>              | <b>-8,2</b>               |
| Écarts actuariels       | 0,8                                           | 0,0                  | 0,0                   | 0,0        | 0,0                       | 0,8                       |
| Variations de périmètre | 0,0                                           | 0,0                  | 0,0                   | 0,0        | 0,0                       | 0,0                       |
| Autres variations       | 0,0                                           | 0,0                  | 0,0                   | 0,1        | -1,7                      | -1,6                      |
| Écarts de conversion    | 0,0                                           | 0,3                  | 0,1                   | 0,0        | 0,3                       | 0,7                       |
| <b>31 décembre 2024</b> | <b>41,0</b>                                   | <b>10,6</b>          | <b>0,3</b>            | <b>4,2</b> | <b>30,4</b>               | <b>86,5</b>               |
| Dotations               | 4,4                                           | 11,5                 | 12,8 <sup>(b)</sup>   | 4,5        | 14,7                      | 47,9                      |
| Reprises avec objet     | -1,9                                          | -9,3                 | 0,0                   | -3,1       | -4,5                      | -18,9                     |
| Reprises sans objet     | -0,2                                          | -6,3                 | 0,0                   | -0,7       | -7,5                      | -14,7                     |
| <b>Dotations nettes</b> | <b>2,4</b>                                    | <b>-4,1</b>          | <b>12,8</b>           | <b>0,6</b> | <b>2,7</b>                | <b>14,4</b>               |
| Écarts actuariels       | -5,8                                          | 0,0                  | 0,0                   | 0,0        | 0,0                       | -5,8                      |
| Variations de périmètre | 0,0                                           | 0,0                  | 0,0                   | 0,0        | 0,0                       | 0,0                       |
| Autres variations       | 0,0                                           | 0,0                  | -0,3                  | 0,0        | 0,0                       | -0,2                      |
| Écarts de conversion    | -0,4                                          | -0,9                 | -0,5                  | -0,1       | -0,6                      | -2,5                      |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b> | <b>37,2</b>                                   | <b>5,6</b>           | <b>12,4</b>           | <b>4,8</b> | <b>32,5<sup>(a)</sup></b> | <b>92,3<sup>(a)</sup></b> |

(a) cf. note 15.4.

(b) correspond aux coûts de fermeture du site de San José aux États-Unis (cf. notes 1.2.2 et 24).

Les provisions pour garanties sont constituées sur la base d'une estimation des coûts afférents à la garantie contractuelle des instruments vendus sur la période résiduelle de l'engagement (cf. note 3.1.1).

## 15.3 Engagements de retraite et autres avantages à long terme

### 15.3.1 Principes comptables

#### 15.3.1.1 Avantages à court terme

Ils comprennent notamment les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les primes sur objectifs. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

#### 15.3.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Ils comprennent notamment les retraites, les indemnités de départ et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. Ils relèvent soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : le Groupe verse, selon les lois et pratiques de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes chargés des régimes de retraite et de prévoyance. L'obligation du Groupe est limitée au versement des cotisations. Les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel le service est rendu par le personnel. Les sommes non versées à la clôture de l'exercice sont constatées en « Autres dettes d'exploitation ».

Régimes à prestations définies : ils correspondent aux autres régimes :

- les engagements de retraite sous forme de rentes, à titre principal ou complémentaire (principalement France et Allemagne) ainsi que les indemnités de départ à la retraite (principalement France) ;
- les régimes de couverture des frais médicaux des salariés retraités.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies est effectuée par des actuaires, conformément à la norme IAS 19 révisée, présentée ci-après :

Les engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées ». Ils tiennent compte d'hypothèses actuarielles, notamment de taux d'actualisation, de taux d'augmentation des salaires, de taux de rotation du personnel et de taux de mortalité. Les principales hypothèses retenues sont énoncées en note 15.3.2 ci-après.

Afin de déterminer le taux d'actualisation, après analyse des différents taux existants sur le marché et en accord avec la définition d'IAS 19 révisée, une moyenne estimée basée sur les indices au 31 décembre 2025 Iboxx Corporate AA et Bloomberg (euro, dollar et livre sterling) a été retenue, prenant en compte les durations moyennes de nos plans lorsqu'elles diffèrent des durées observables des obligations utilisées pour ces indices.

Les engagements de retraite sont présentés au bilan pour leur montant global, net de la juste valeur des actifs détenus au travers de fonds.

L'impact lié au coût des services rendus dans l'exercice et au coût financier net du rendement du fonds est constaté en résultat opérationnel courant.

Les impacts des variations des écarts actuariels liés aux engagements et aux actifs détenus au travers de fonds (hypothèses actuarielles et effets d'expérience) sont constatés immédiatement en autres éléments du résultat global, pour leur montant net d'impôt. Ils ne sont pas recyclables en résultat.

Les impacts des changements de régime et de liquidation sont constatés immédiatement en résultat consolidé.

Le rendement attendu du fonds constaté en résultat consolidé est calculé en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'estimation de l'engagement global.

Des tests de sensibilité sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à la variation de certaines hypothèses actuarielles (cf. note 15.3.8).

#### 15.3.1.3 Autres avantages à long terme

Ils incluent notamment les primes d'ancienneté et médailles du travail. Les engagements correspondants sont constatés en tenant compte d'hypothèses actuarielles lorsque leur impact est significatif. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont constatés immédiatement en résultat.

### 15.3.2 Hypothèses retenues

Les engagements de retraite et assimilés concernent essentiellement la France. Ces engagements sont déterminés par des actuaires en utilisant un certain nombre d'hypothèses.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

|                                         | France     |            |
|-----------------------------------------|------------|------------|
|                                         | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
| Taux de croissance attendu des salaires | 3,00 %     | 3,00 %     |
| Taux d'actualisation                    | 4,00 %     | 3,30 %     |
| Duration moyenne des régimes            | 11,5       | 12,0       |

Le taux de rendement attendu des fonds correspond au taux d'actualisation des engagements de retraites, conformément à IAS 19 révisée, en fonction de la duration calculée.



### 15.3.3 Décomposition des provisions pour avantages au personnel

| En millions d'euros                                       | 31/12/2025  | 31/12/2024  |
|-----------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(a)</sup>           | 20,2        | 24,3        |
| Primes médailles du travail                               | 16,6        | 16,8        |
| <b>TOTAL PROVISIONS AVANTAGES LONG TERME AU PERSONNEL</b> | <b>36,9</b> | <b>41,0</b> |

(a) Comprend des actifs de couverture en Suisse qui excèdent la valeur actualisée des engagements pour 0,3 million d'euros.

### 15.3.4 Évolution des provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi

| En millions d'euros                                           | Valeur actualisée des engagements | Juste valeur des fonds <sup>(a)</sup> | Provision retraite | Couverture frais médicaux des salariés retraités | Total provision avantages postérieurs à l'emploi |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>31 décembre 2024</b>                                       | <b>71,3</b>                       | <b>-47,8</b>                          | <b>23,4</b>        | <b>0,9</b>                                       | <b>24,3</b>                                      |
| Coût des services rendus                                      | 3,8                               |                                       | 3,8                | 0,0                                              | 3,8                                              |
| Coût financier                                                | 2,1                               | -1,3                                  | 0,7                | 0,0                                              | 0,8                                              |
| Départs à la retraite                                         | -2,5                              | 0,6                                   | -1,9               | -0,1                                             | -2,0                                             |
| Liquidation régime                                            | 0,0                               | 0,0                                   | 0,0                |                                                  | 0,0                                              |
| Cotisation                                                    | 0,0                               | -0,4                                  | -0,4               |                                                  | -0,4                                             |
| <b>Impact résultat opérationnel</b>                           | <b>3,3</b>                        | <b>-1,2</b>                           | <b>2,2</b>         | <b>-0,1</b>                                      | <b>2,1</b>                                       |
| <b>Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)</b> | <b>-5,3</b>                       | <b>-0,5</b>                           | <b>-5,8</b>        | <b>0,0</b>                                       | <b>-5,8</b>                                      |
| Autres mouvements dont effets de change                       | -0,2                              | -0,1                                  | -0,3               | -0,1                                             | -0,4                                             |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                                       | <b>69,1</b>                       | <b>-49,6</b>                          | <b>19,5</b>        | <b>0,7</b>                                       | <b>20,2</b>                                      |

(a) Fonds et versements programmés.

| En millions d'euros                                           | Valeur actualisée des engagements | Juste valeur des fonds <sup>(a)</sup> | Provision retraite | Couverture frais médicaux des salariés retraités | Total provision avantages postérieurs à l'emploi |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <b>31 décembre 2023</b>                                       | <b>66,1</b>                       | <b>-45,8</b>                          | <b>20,2</b>        | <b>1,1</b>                                       | <b>21,3</b>                                      |
| Coût des services rendus                                      | 3,9                               |                                       | 3,9                | 0,0                                              | 3,9                                              |
| Coût financier                                                | 1,9                               | -1,3                                  | 0,6                | 0,0                                              | 0,6                                              |
| Départs à la retraite                                         | -2,6                              | 0,7                                   | -1,9               | -0,1                                             | -2,0                                             |
| Liquidation régime                                            | 0,0                               | 0,0                                   | 0,0                |                                                  | 0,0                                              |
| Cotisation                                                    | 0,0                               | -0,4                                  | -0,4               |                                                  | -0,4                                             |
| <b>Impact résultat opérationnel</b>                           | <b>3,2</b>                        | <b>-1,1</b>                           | <b>2,2</b>         | <b>-0,1</b>                                      | <b>2,1</b>                                       |
| <b>Écarts actuariels (Autres éléments du résultat global)</b> | <b>2,0</b>                        | <b>-1,0</b>                           | <b>1,1</b>         | <b>-0,2</b>                                      | <b>0,9</b>                                       |
| Autres mouvements dont effets de change                       | -0,1                              | 0,0                                   | -0,1               | 0,1                                              | 0,0                                              |
| <b>31 DÉCEMBRE 2024</b>                                       | <b>71,3</b>                       | <b>-47,8</b>                          | <b>23,4</b>        | <b>0,9</b>                                       | <b>24,3</b>                                      |

(a) Fonds et versements programmés.

### 15.3.5 Charge nette de l'exercice des avantages postérieurs à l'emploi

| En millions d'euros             | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---------------------------------|------------|------------|
| Coûts des services              | 3,8        | 3,9        |
| Rendement des fonds             | -1,3       | -1,3       |
| Coûts financiers sur engagement | 2,1        | 1,9        |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>4,5</b> | <b>4,5</b> |

### 15.3.6 Engagement net par pays

| En millions d'euros                                                 | 31/12/2025  |             | Total       |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
|                                                                     | France      | Autres pays |             |
| Valeur actualisée des engagements                                   | 40,2        | 28,9        | 69,1        |
| Juste valeur des fonds <sup>(a)</sup>                               | -35,1       | -14,5       | -49,6       |
| <b>Provision de retraite</b>                                        | <b>5,1</b>  | <b>14,5</b> | <b>19,5</b> |
| Couverture des frais médicaux des salariés retraités                | 0,0         | 0,7         | 0,7         |
| <b>TOTAL DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI</b>                   | <b>5,1</b>  | <b>15,1</b> | <b>20,2</b> |
| Médailles du travail                                                | 16,1        | 0,5         | 16,6        |
| <b>TOTAL PROVISION POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES LONG TERME</b> | <b>21,2</b> | <b>15,7</b> | <b>36,9</b> |

(a) Fonds ou versements programmés.

### 15.3.7 Informations sur les actifs financiers

Les actifs financiers concernent principalement la France.

#### 15.3.7.1 Allocation des fonds

| En millions d'euros | 31/12/2025  | 31/12/2024  |
|---------------------|-------------|-------------|
|                     | France      | France      |
| Actions             | 3,0         | 2,9         |
| Obligations         | 28,4        | 27,4        |
| Autres              | 3,7         | 3,6         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>35,1</b> | <b>34,0</b> |

#### 15.3.7.2 Rendement réel des fonds

|        | Rendement 2025 | Rendement 2024 |
|--------|----------------|----------------|
| France | 3,4 %          | 2,8 %          |

### 15.3.8 Autres informations

L'échéancier des paiements futurs des prestations de retraite au 31 décembre 2025 se présente comme suit :

| En %             | Paiements futurs de prestations<br>(en % de l'engagement net) | 31/12/2024 |
|------------------|---------------------------------------------------------------|------------|
| Inférieur à 1 an | 6 %                                                           | 5 %        |
| De 1 à 5 ans     | 30 %                                                          | 28 %       |
| Plus de 5 ans    | 64 %                                                          | 67 %       |

Une partie de ces paiements sera financée par les fonds. Les cotisations versées sont décidées annuellement.

Une hausse de 0,5 point du taux d'actualisation aurait un impact favorable de 5,3 % environ sur le montant des engagements (soit 4,6 millions d'euros).

## 15.4 Autres provisions

### 15.4.1 Provisions pour litiges

Le Groupe est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité et dont les plus importants sont résumés ci-après. Sur la base des informations dont il dispose, le Groupe estime que ces litiges n'auront pas une influence significativement défavorable sur les comptes du Groupe.

Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante. La provision pour litiges couvrant l'ensemble des contentieux dans lesquels le Groupe est impliqué s'élève à 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2024 (hors litiges fiscaux détaillés en note 15.4.2).

En dehors des litiges fiscaux expliqués ci-dessous, les litiges incluent principalement des contentieux avec des distributeurs à la suite de résiliation de leurs contrats de distribution. Le montant des décaissements probables à verser au titre des indemnités réclamées par les distributeurs a été provisionné.

### 15.4.2 Contentieux et risques fiscaux

Les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux en matière d'impôt sur le revenu sont enregistrés sur la ligne « Dette d'impôt exigible » (cf. note 17), les intérêts de retard sont enregistrés sur la ligne « Autres dettes » (cf. note 17).

Les pénalités relatives à ces litiges et risques sont quant à elles enregistrées en « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

### Litiges fiscaux et procédures amiables (Mutual Agreement Procedure, « MAP ») en Italie

Faisant suite aux différents contrôles fiscaux, procédures amiables ainsi que procédures contentieuses, la situation est la suivante :

- un produit à recevoir de 2,5 millions d'euros figure au bilan (montant identique à celui de l'an passé) au titre de la période 2004 à 2007. La procédure est actuellement au niveau de la Cour Suprême de Cassation ;
- l'administration fiscale a fait appel, le 8 février 2023, de la décision de première instance favorable à bioMérieux au titre de la période 2009 à 2010. L'audience d'appel s'est tenue courant 2025, mais la décision reste en suspens.

### 15.4.3 Autres provisions

#### Manovra Sanità

Cette loi, votée en août 2015 en Italie, prévoit que les fournisseurs de santé prennent en charge une partie du différentiel entre le budget de dépenses de santé de chaque province et les dépenses réelles encourues.

Conformément à la pratique de place, une provision pour risque a été enregistrée dans les comptes concernant les périodes 2020 à 2025 à hauteur de 48 % du risque total dans l'attente de la publication d'un décret d'application.

#### Autres provisions

Elles portent sur divers risques identifiés (notamment des pénalités liées à des engagements minimum d'achats, des ruptures en cours avec des distributeurs externes, etc.), et comportent également les cotisations patronales sur plan d'actions gratuites.

## 15.5 Actifs et passifs éventuels

### Tests de diagnostic de la maladie de Lyme

bioMérieux, le 14 octobre 2016, comme d'autres laboratoires, a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Paris en vue d'obtenir réparation d'un préjudice d'anxiété qui serait « généré par l'absence de fiabilité des tests sérodiagnostics » de la maladie de Lyme. La procédure civile, initiée par 45 demandeurs, en comptait 93 suite à la jonction de deux nouvelles assignations identiques. En décembre 2021, le tribunal judiciaire de Paris a

rejeté toutes les prétentions adverses. La décision du tribunal judiciaire de Paris fait l'objet d'un appel formé par 30 demandeurs, notifié auprès de bioMérieux. L'audience devant la Cour d'Appel de Paris s'est tenue le 16 octobre 2025. Le délibéré est attendu pour mi-mars 2026.

À ce stade de la procédure, il n'est pas possible d'estimer de façon fiable le risque encouru par le Groupe.

## NOTE 16 Endettement net – Trésorerie

### 16.1 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la recommandation de l'Autorité des normes comptables n° 2013-03 du 7 novembre 2013.

Il distingue :

- les flux liés à l'activité ;
- les flux liés aux activités d'investissement ;
- les flux liés aux opérations de financement.

Les flux liés aux activités d'investissement incluent le montant de la trésorerie nette des sociétés acquises ou cédées à la date de leur entrée ou de leur sortie du périmètre de consolidation, et tiennent compte des dettes sur immobilisations / créances sur cessions d'immobilisations.

La trésorerie nette correspond au net des positions débitrices et créditrices.

Le tableau de flux de trésorerie fait apparaître l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements. L'EBITDA n'étant pas un agrégat défini par les normes IFRS, et son mode de calcul pouvant différer selon les sociétés, il est précisé que l'excédent brut d'exploitation avant impôt et dotations aux amortissements d'exploitation correspond à la somme du résultat opérationnel courant et des dotations nettes aux amortissements d'exploitation.

En millions d'euros

|                                                                                                 | 2025         | 2024         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>MÉTHODE ADDITIVE DÉVELOPPÉE</b>                                                              |              |              |
| • Résultat net                                                                                  | 396,9        | 425,1        |
| • Coût de l'endettement financier net                                                           | -13,2        | 4,9          |
| • Autres produits et charges financiers                                                         | 8,9          | 4,5          |
| • Charge d'impôt                                                                                | 128,8        | 154,3        |
| • Participations dans les entreprises associées                                                 | 0,1          | 0,0          |
| • Dotation nette aux amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions | 438,4        | 325,1        |
| <b>EBITDA (AVANT PRODUITS ET CHARGES NON RÉCURRENTS)</b>                                        | <b>959,7</b> | <b>913,9</b> |
| <b>MÉTHODE ADDITIVE SIMPLIFIÉE</b>                                                              |              |              |
| • Résultat opérationnel                                                                         | 521,3        | 588,8        |
| • Amortissements d'exploitation et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions     | 438,4        | 325,1        |
| <b>EBITDA (AVANT PRODUITS ET CHARGES NON RÉCURRENTS)</b>                                        | <b>959,7</b> | <b>913,9</b> |

Le cash-flow libre disponible est un indicateur clé pour le Groupe. Il est défini comme le flux de trésorerie provenant de l'exploitation ainsi que le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales.

## 16.2 Commentaires sur le tableau de flux de trésorerie

### Flux liés à l'activité

L'EBITDA a atteint 960 millions d'euros en 2025, soit 23,6 % du chiffre d'affaires, en hausse de 5,0 % comparé aux 914 millions d'euros de 2024 principalement en raison de la performance du Groupe réalisée en 2025.

Les décaissements d'impôt ont représenté 152 millions d'euros, en baisse par rapport aux 206 millions d'euros versés l'année précédente, liés notamment à l'évolution de la législation fiscale aux États-Unis.

Au cours de l'année 2025, le besoin en fonds de roulement d'exploitation (net des provisions) a augmenté de 66 millions d'euros, hors effets de change et variations de périmètre. Cette évolution résulte notamment des éléments suivants :

- le niveau de stock a progressé de 10 millions d'euros sous l'effet de la constitution de stocks pour l'internalisation de la production de VITEK® MS PRIME et la reconstitution des stocks de matières premières pour la gamme BACT/ALERT® à Durham ;
- les créances clients ont augmenté de l'ordre de 29 millions d'euros, en lien avec de fortes ventes sur le dernier trimestre 2025 compensées par une collecte importante des créances dues aux États-Unis ;
- les autres éléments du besoin en fonds de roulement d'exploitation se détériorent de 30 millions d'euros du fait notamment de paiements de rémunérations variables annuelles 2024, versées en 2025, plus élevés que les provisions 2025.

Au terme de l'exercice 2025 la génération de trésorerie d'exploitation a atteint 788 millions d'euros, en hausse de 18,1 % par rapport aux 667 millions d'euros enregistrés sur l'exercice précédent.

### Flux liés aux opérations d'investissement

Les décaissements liés aux investissements ont représenté environ 8,2 % du chiffre d'affaires, soit 335 millions d'euros au terme de l'année 2025 contre 346 millions d'euros au cours de l'exercice précédent. Les principaux investissements sont liés à l'accroissement de la capacité de production aux États-Unis et dans une moindre mesure en France.

Il convient de rappeler que les augmentations des actifs liés aux droits d'utilisation (IFRS 16) ne sont pas présentées en flux d'investissement, conformément à la norme.

Dans ce contexte, le cash-flow libre a atteint 462 millions d'euros en 2025 contre 330 millions d'euros en 2024.

Les acquisitions liées aux titres non consolidés et mises en équivalence se sont élevées à 5 millions d'euros en 2025, correspondant principalement à des prises de participation minoritaires.

Le 20 janvier 2025, bioMérieux a acquis 100 % de la société SpinChip Diagnostics ASA pour 112 millions d'euros (cf. note 1.1.1), net de la trésorerie acquise de la filiale de 5 millions d'euros.

Le 29 janvier 2025, bioMérieux Brésil a acquis 100 % de la société Neoprospecta pour 8 millions d'euros (cf. note 1.1.2) dont 2 millions d'euros seront décaissés sur cinq ans et net de trésorerie acquise de 1 million d'euros.

Le 13 juin 2025, bioMérieux a acquis les actifs de la société Day Zero Diagnostics pour 19 millions d'euros, à taux moyen de la période (cf. note 1.1.3.1).

### Flux liés aux opérations de financement

Le Groupe a procédé à des rachats d'actions propres à hauteur de 18 millions d'euros et a distribué 106 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA.

Les autres flux liés aux opérations de financement correspondent principalement au tirage de ligne de crédit, aux remboursements de la dette liés aux obligations locatives ainsi qu'au remboursement d'un emprunt bancaire ayant financé la construction de l'usine et des bâtiments administratifs de Suzhou.

En juillet 2025, bioMérieux a réalisé une prise de participation supplémentaire de 5,2 % dans la société Suzhou Hybiome Biomedical Engineering Co. Ltd pour environ 1,5 million d'euros (cf. note 1.1.3.2).

## IFRS 16

Conformément aux dispositions de la norme, les flux de financement ne comprennent que les remboursements de la dette liés aux obligations locatives et s'élèvent à 29 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 33 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les intérêts versés liés aux dettes financières sur obligations locatives sont présentés en flux d'exploitation, comme les autres intérêts versés sur emprunts.

## 16.3 Évolution de la dette

Aucune dette financière n'est constatée ou réestimée à sa juste valeur.

Aucune restructuration de dettes n'est intervenue sur les exercices présentés. De même, les dettes en cours au 31 décembre 2024 n'avaient pas fait l'objet de restructurations dans le passé.

Au 31 décembre 2025, après la distribution de 106,1 millions d'euros de dividendes aux actionnaires de bioMérieux SA, l'excédent de trésorerie net du Groupe s'élève à 108,4 millions d'euros principalement constitué par une trésorerie nette de 565,1 millions d'euros compensée par l'emprunt obligataire décrit ci-dessous et des dettes sur obligations locatives liées à la norme IFRS 16 (151 millions d'euros).

En juin 2020, bioMérieux avait contracté un emprunt obligataire pour un montant de 200 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables en 2027 avec un coupon annuel de 1,50 % et 55 millions d'euros remboursables en 2030 avec un coupon annuel de 1,902 %.

Cet emprunt figure au bilan au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif intégrant les frais d'émission, pour un montant de 199,9 millions d'euros.

bioMérieux bénéficie également au 31 décembre 2025 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 millions d'euros qui bénéficie d'une maturité à mars 2028 (5 ans) avec options d'extensions pour deux années supplémentaires. À la suite de l'exercice d'options d'extensions en février 2024 puis en février 2025, sa maturité a été étendue à mars 2030. Le 12 février 2024, bioMérieux a amendé ce contrat de prêt syndiqué afin d'intégrer un mécanisme d'ajustement de marge suivant la réalisation de quatre indicateurs Environnementaux Sociétaux et de Gouvernance. Sur 2025, la réalisation de ces quatre indicateurs n'a pas entraîné un ajustement de marge.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de bioMérieux SA et de ses filiales, la Société dispose de deux programmes d'émission de titres négociables. Un programme à court terme qui présente les principales caractéristiques suivantes :

|                                               |                                                                                                         |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Plafond maximum du programme</b>           | 500 000 000,00 euros                                                                                    |
| <b>Durée</b>                                  | Inférieure à 1 an                                                                                       |
| <b>Montant unitaire minimal des émissions</b> | 150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission           |
| <b>Devise d'émission</b>                      | Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission |
| <b>Agent domiciliataire</b>                   | Uptevia Corporate Trust                                                                                 |
| <b>Arrangeur</b>                              | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank                                                           |
|                                               | Aurel BGC                                                                                               |
|                                               | BNP Paribas                                                                                             |
|                                               | BRED Banque Populaire                                                                                   |
| <b>Agents placeurs</b>                        | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank                                                           |
|                                               | Crédit Mutuel – CIC                                                                                     |
|                                               | Natixis                                                                                                 |
|                                               | Société Générale                                                                                        |

Puis un second programme à moyen terme qui présente les principales caractéristiques suivantes :

|                                               |                                                                                                         |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Plafond maximum du programme</b>           | 500 000 000,00 euros                                                                                    |
| <b>Durée</b>                                  | Supérieure à 1 an                                                                                       |
| <b>Montant unitaire minimal des émissions</b> | 150 000 euros ou la contrevaletur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission           |
| <b>Devise d'émission</b>                      | Euro ou toute autre devise autorisée par la réglementation française applicable au moment de l'émission |
| <b>Agent domiciliataire</b>                   | Uptevia Corporate Trust                                                                                 |
| <b>Arrangeur</b>                              | Crédit Industriel et Commercial                                                                         |
| <b>Agents placeurs</b>                        | Aurel BGC                                                                                               |
|                                               | BNP Paribas                                                                                             |
|                                               | BRED Banque Populaire                                                                                   |
|                                               | Crédit Agricole Corporate and Investment Bank                                                           |
|                                               | Crédit Industriel et Commercial                                                                         |
|                                               | Natixis                                                                                                 |
|                                               | Société Générale                                                                                        |

Le Groupe a tiré 16 millions d'euros sur le programme de titres négociables court terme au 31 décembre 2025, remboursable en janvier 2026 (cf. note 16.4).

Le dossier de présentation financière relatif aux programmes d'émission de titres négociables peut être consulté sur le site de la Banque de France ([www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr)).

## 16.4 Échéancier de la dette financière nette

L'échéancier fait apparaître la dette nette ou trésorerie nette. Cet agrégat non normé correspond à la somme des disponibilités et équivalents de trésorerie de maturité inférieure à trois mois, diminuée de la dette financière confirmée, des passifs liés aux contrats de location, et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmées.

L'échéancier est présenté par rapport aux montants comptabilisés au bilan.

| En millions d'euros                                | 31/12/2024   | Trésorerie<br>nette acquise<br>liée aux<br>variations de<br>périmètre | Décaissements<br>liés aux<br>acquisitions | Augmen-<br>tation | Diminu-<br>tion | Variation<br>au tableau<br>des flux de<br>trésorerie | Autres<br>mouve-<br>ments <sup>(e)</sup> | Écart de<br>conver-<br>sion | 31/12/2025                  |
|----------------------------------------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------|-----------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES</b>            |              |                                                                       |                                           |                   |                 |                                                      |                                          |                             |                             |
| Dettes financières non courantes                   | 7,3          |                                                                       |                                           | 4,5               | -2,7            | 1,8                                                  | 2,2 <sup>(f)</sup>                       | 0,1                         | 11,4                        |
| Passifs non courants liés aux contrats de location | 142,6        |                                                                       |                                           |                   |                 | 0,0                                                  | -12,0                                    | -11,9                       | 118,7                       |
| Emprunts obligataires                              | 199,8        |                                                                       |                                           | 0,1               |                 | 0,1                                                  |                                          |                             | 199,9                       |
| <b>Total dettes financières non courantes</b>      | <b>349,7</b> | <b>0,0</b>                                                            | <b>0,0</b>                                | <b>4,6</b>        | <b>-2,7</b>     | <b>1,9</b>                                           | <b>-9,7</b>                              | <b>-11,8</b>                | <b>330,0</b>                |
| <b>DETTES FINANCIÈRES COURANTES</b>                |              |                                                                       |                                           |                   |                 |                                                      |                                          |                             |                             |
| Emprunts obligataires courants                     | 0,0          |                                                                       |                                           |                   |                 | 0,0                                                  |                                          |                             | 0,0                         |
| Dettes financières part à moins d'un an            | 93,9         |                                                                       |                                           | 23,0              | -31,7           | -8,7                                                 | 0,0                                      | -6,7                        | 78,6                        |
| Passifs courants liés aux contrats de location     | 29,4         |                                                                       |                                           |                   | -28,8           | -28,8                                                | 33,3                                     | -1,8                        | 32,1                        |
| Billets de trésorerie                              | 10,0         |                                                                       |                                           | 6,0               |                 | 6,0                                                  |                                          |                             | 16,0                        |
| <b>Total dettes financières courantes</b>          | <b>133,3</b> | <b>0,0</b>                                                            | <b>0,0</b>                                | <b>29,0</b>       | <b>-60,4</b>    | <b>-31,4</b>                                         | <b>33,3</b>                              | <b>-8,5</b>                 | <b>126,7 <sup>(g)</sup></b> |
| <b>Total dettes financières (B)</b>                | <b>483,0</b> | <b>0,0</b>                                                            | <b>0,0</b>                                | <b>33,6</b>       | <b>-63,2</b>    | <b>-29,6</b>                                         | <b>23,6</b>                              | <b>-20,3</b>                | <b>456,7</b>                |
| <b>TRÉSORERIE NETTE</b>                            |              |                                                                       |                                           |                   |                 |                                                      |                                          |                             |                             |
| Disponibilités                                     | 215,3        | 6,5 <sup>(a)</sup>                                                    | -137,0 <sup>(b)</sup>                     | 190,6             |                 | 60,1                                                 |                                          | -17,7                       | 257,7                       |
| Placements de trésorerie                           | 234,6        |                                                                       |                                           | 15,1              |                 | 15,1                                                 |                                          | -0,4                        | 249,2                       |
| Placements de trésorerie avec l'Institut Mérieux   | 0,0          |                                                                       |                                           | 62,9              |                 | 62,9                                                 |                                          | 0,0                         | 62,9                        |
| <b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b> | <b>449,9</b> | <b>6,5</b>                                                            | <b>-137,0</b>                             | <b>268,6</b>      | <b>15,1</b>     | <b>138,1</b>                                         | <b>0,0</b>                               | <b>-18,1</b>                | <b>569,8 <sup>(h)</sup></b> |
| <b>Concours bancaires courants <sup>(c)</sup></b>  | <b>-7,7</b>  |                                                                       |                                           | <b>33,2</b>       |                 | <b>33,2</b>                                          |                                          | <b>-30,3 <sup>(d)</sup></b> | <b>-4,7 <sup>(g)</sup></b>  |
| <b>Trésorerie nette (A)</b>                        | <b>442,1</b> | <b>6,5</b>                                                            | <b>-137,0</b>                             | <b>301,8</b>      | <b>0,0</b>      | <b>171,3</b>                                         | <b>0,0</b>                               | <b>-48,3</b>                | <b>565,1</b>                |
| <b>ENDETTEMENT NET (B) – (A)</b>                   | <b>40,9</b>  | <b>-6,5</b>                                                           | <b>137,0</b>                              | <b>-268,2</b>     | <b>-63,2</b>    | <b>-200,9</b>                                        | <b>23,6</b>                              | <b>28,0</b>                 | <b>-108,4</b>               |

(a) Dont 5,6 millions d'euros liés à SpinChip et 0,9 million d'euros liés à Neoprospecta.

(b) 112,3 millions d'euros liés à SpinChip, 18,6 millions d'euros liés à Day Zero Diagnostics et 6,1 millions d'euros liés à Neoprospecta.

(c) Les concours bancaires courants respectent les principes de la norme IAS 7, c'est-à-dire qu'ils sont remboursables à vue.

(d) Ce montant inclut les impacts liés aux comptes de disponibilités en devises.

(e) Les autres mouvements sont liés aux nouveaux contrats de location non présentés en flux de financement conformément à la norme.

(f) Acquisition de Neoprospecta, dette étalée sur 5 ans à horizon 2030.

(g) Les emprunts court terme du bilan consolidé s'établissent à 131,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 et sont composés de 126,7 millions d'euros de dettes financières courantes et de 4,7 millions de concours bancaires courants.

(h) Cf. note 12.

Au 31 décembre 2025, les dettes financières non courantes sont principalement constituées de l'endettement relatif aux obligations locatives (cf. note 16.5) et de l'emprunt obligataire contracté en 2020 pour 199,9 millions d'euros.

Les dettes financières courantes sont principalement constituées :

- de l'emprunt contracté par Shanghai correspondant à un crédit revolving pour 54,9 millions d'euros contre 45,8 millions d'euros en 2024 ;

- des titres négociables à court terme pour 16 millions d'euros ;
- de l'emprunt contracté par Hybiome pour 13,1 millions d'euros ;
- de la part à moins d'un an de l'endettement relatif aux obligations locatives (cf. note 16.5 ci-après).

Les échéanciers de règlement des emprunts en cours à la clôture sont respectés.

Aucun emprunt, dont la mise en place serait effective sur 2026, n'a été signé avant le 31 décembre 2025.



## 16.5 Incidence des passifs liés aux contrats de location dans les emprunts et dettes financières

| En millions d'euros                                  | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Dettes liées aux contrats de location</b>         | <b>150,9</b> | <b>172,0</b> |
| <i>dont contrats de location avec option d'achat</i> | <i>10,5</i>  | <i>14,3</i>  |
| <b>Part à plus de cinq ans</b>                       | <b>46,4</b>  | <b>64,5</b>  |
| <i>dont contrats de location avec option d'achat</i> | <i>0,0</i>   | <i>0,0</i>   |
| <b>Entre un à cinq ans</b>                           | <b>72,3</b>  | <b>77,6</b>  |
| <i>dont contrats de location avec option d'achat</i> | <i>6,7</i>   | <i>10,5</i>  |
| <b>À moins d'un an</b>                               | <b>32,1</b>  | <b>29,9</b>  |
| <i>dont contrats de location avec option d'achat</i> | <i>3,8</i>   | <i>3,8</i>   |

Seuls les remboursements d'emprunts sont présentés dans le tableau des flux de trésorerie.

Le montant des intérêts financiers enregistrés au titre de la norme IFRS 16 s'élève à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Les composantes du loyer non intégrées dans le calcul de l'obligation locative, conformément à la norme IFRS 16 (ex. : loyers variables...), ne sont pas significatives.

## 16.6 Exigibilité anticipée des dettes financières

En cas de changement de contrôle effectif de la Société tel que défini dans la note d'émission, le détenteur d'obligations a la possibilité d'exiger le remboursement de son investissement.

Le prêt syndiqué ainsi que le placement privé obligataire souscrit en juin 2020 sont assujettis à l'unique ratio : « endettement net / résultat opérationnel courant avant amortissements et dotations », calculé hors incidence de l'application de la norme IFRS 16. Ce ratio est vérifié deux fois par an pour le prêt syndiqué (au 30 juin et au 31 décembre) et une fois par an pour le placement privé (au 31 décembre), sur la base des comptes arrêtés au 30 juin et au 31 décembre. Au 30 juin, le résultat opérationnel courant avant amortissements et dotations est annualisé. Ce ratio ne devant pas excéder 3,5, est respecté tant au 30 juin 2025 qu'au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, en mars 2023, bioMérieux SA a renégocié son prêt syndiqué afin de porter son montant à 600 millions d'euros avec un remboursement *in fine* en 2030, suite à l'exercice de deux options d'extensions en 2024 et 2025.

Les autres dettes financières à terme au 31 décembre 2025 sont essentiellement constituées de billets de trésorerie, de financements locaux court-terme, des plans d'actions livrables en trésorerie et de la dette financière relative aux contrats de location de biens immobilisés. Aucun de ces emprunts n'est soumis au respect de ratios financiers.

## 16.7 Taux d'intérêt

La dette du Groupe, avant mise en place des couvertures, est à taux fixe pour 75 % (340,2 millions d'euros) et le reste à taux variable (116,4 millions d'euros).

Au 31 décembre 2025, la dette à taux fixe est composée :

- des dettes sur obligations locatives (140,4 millions d'euros) à un taux qui correspond pour l'essentiel à des taux d'emprunt marginal (cf. note 6.2.1) ; et

- de l'emprunt obligataire pour 199,9 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables en 2027 avec un coupon annuel de 1,50 % et 55 millions d'euros remboursables en 2030 avec un coupon annuel de 1,902 %.

La partie à taux variable de la dette est essentiellement basée sur le taux de la devise plus une marge.

## 16.8 Décomposition de l'endettement net (trésorerie nette) par devise

| En millions d'euros    | 31/12/2025    | 31/12/2024  |
|------------------------|---------------|-------------|
| Euros                  | 473,7         | 315,5       |
| Pesos mexicains        | 22,4          | 4,9         |
| Yuans chinois          | 18,2          | 55,5        |
| Roubles russes         | -10,5         | -6,9        |
| Dollars canadiens      | -13,2         | -6,5        |
| Dollars singapouriens  | -23,4         | 12,4        |
| Dollars australiens    | -27,3         | -20,7       |
| Couronnes norvégiennes | -87,3         | -1,9        |
| Dollars US             | -432,1        | -272,7      |
| Autres devises         | -28,8         | -38,7       |
| <b>TOTAL</b>           | <b>-108,4</b> | <b>40,9</b> |

## 16.9 Garantie des emprunts

Aucune sûreté réelle sur des éléments d'actif n'a été accordée à un organisme bancaire.

Pour les filiales ayant recours à des financements externes, bioMérieux SA peut être amenée à émettre une garantie à

première demande au bénéfice des établissements bancaires octroyant ces facilités.

Les contrats de couverture sont présentés en note 27.

## NOTE 17 Fournisseurs et autres dettes

| En millions d'euros                           | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|-----------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>      | <b>262,1</b> | <b>272,4</b> |
| Avances et acomptes                           | 8,2          | 7,2          |
| Dettes fiscales et sociales                   | 429,7        | 451,6        |
| Produits constatés d'avance                   | 77,9         | 87,4         |
| Autres dettes                                 | 23,6         | 28,0         |
| <b>Autres dettes d'exploitation</b>           | <b>539,4</b> | <b>574,2</b> |
| <b>Dettes d'impôt exigible <sup>(a)</sup></b> | <b>18,3</b>  | <b>35,4</b>  |
| Dettes sur immobilisations                    | 37,1         | 37,7         |
| Autres <sup>(b)</sup>                         | 32,1         | 36,4         |
| <b>DETTES HORS EXPLOITATION</b>               | <b>69,2</b>  | <b>74,1</b>  |

(a) Les dettes d'impôt exigibles incluent l'évaluation des risques fiscaux selon IFRIC 23. Conformément à cette interprétation, les passifs liés aux contentieux et risques fiscaux (hors pénalités et intérêts de retard) sont enregistrés en dettes d'impôt exigibles (cf. note 15.4.2).

(b) Les autres dettes hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments financiers (5,5 millions d'euros en 2025, contre 9,1 millions d'euros en 2024, cf. note 27.2) et les dérivés sur dettes fournisseurs remises à taux de clôture (7,4 millions d'euros en 2025, contre 7,0 millions d'euros en 2024).

Le total des autres passifs liés aux contrats clients (avances et acomptes et produits constatés d'avance) est présenté en note 10.

Les dates d'échéance des dettes d'exploitation et hors exploitation sont généralement inférieures à un an, à l'exception de certains produits constatés d'avance. Les autres dettes hors exploitation correspondent principalement à la juste valeur des instruments dérivés passifs (5,5 millions d'euros en 2025 contre 9,1 millions d'euros en 2024, cf. note 27.2).

## NOTE 18 Paiements fondés sur des actions

### 18.1 Transactions rémunérées par des paiements en actions et assimilés

Les transactions rémunérées en actions concernent les plans d'attribution d'actions gratuites de bioMérieux SA décidés par les Assemblées générales mixtes du 23 mai 2021, 23 mai 2022, 23 mai 2023, 23 mai 2024 et du 15 mai 2025.

La synthèse de la description des plans est présentée ci-après.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des avantages accordés dans ce cadre est constatée en charges sur la période d'acquisition des droits, par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge est basée sur la valeur des actions ou des options à leur date d'attribution, date à laquelle les bénéficiaires sont désignés par l'organe de direction. À chaque arrêté, jusqu'à la fin de la période d'acquisition, la probabilité d'acquisition des droits est appréciée pour tenir compte du respect des conditions de présence et de performance. Les variations éventuelles sont enregistrées en résultat. À la fin de la période d'acquisition des droits, le montant de la charge cumulée est ajusté sur le montant effectivement acquis, et maintenue dans un compte de réserves spécifiques. Ce compte de réserve spécifique est soldé en cas d'exercice ou de caducité des droits.

Lorsque le plan de paiement en actions se dénoue en trésorerie, la juste valeur du plan est mise à jour à chaque clôture pendant la période d'acquisition des droits. La contrepartie de la charge constatée sur la période d'acquisition des droits est enregistrée en dettes.

En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », l'économie d'impôt correspondante constatée dans les comptes sociaux est rattachée dans les comptes consolidés à l'exercice au cours duquel la charge liée aux attributions d'actions est constatée.

### 18.2 Plans d'attribution d'actions gratuites

| Nombre d'actions                               | Date d'ouverture des plans |         |         |          | Total     |
|------------------------------------------------|----------------------------|---------|---------|----------|-----------|
|                                                | 2022                       | 2023    | 2024    | 2025     |           |
| Attributions initiales                         | 272 218                    | 287 538 | 406 257 | 369 255  | 1 335 268 |
| Attributions annulées <sup>(a)</sup>           | -29 909                    | -37 903 | -61 366 | -110 995 | -240 173  |
| Actions remises sur l'exercice 2025            | -242 309                   |         |         |          | -242 309  |
| Actions restant à remettre au 31 décembre 2025 |                            | 249 635 | 344 891 | 258 260  | 852 786   |

(a) Comprend les annulations liées aux départs de salariés et les annulations d'actions au regard des conditions de performance actuelles.

Au cours des exercices 2022 à 2025, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions existantes au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux.

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition des droits de trois ans. Les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de présence, et pour certains plans, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à l'atteinte d'objectifs basés sur les revenus, le résultat opérationnel ou à l'atteinte d'objectifs spécifiques.

En 2025, une charge de 26,5 millions d'euros a été constatée en frais de personnel au titre des rémunérations en actions hors charges liées aux cotisations patronales (contre une charge de 23,4 millions d'euros en 2024).

Compte tenu des 331 541 actions détenues au 31 décembre 2025 en couverture des attributions ci-dessus, la Société devrait racheter au maximum 521 245 actions supplémentaires pour un montant de 57,5 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2025.

La juste valeur des actions correspond au cours de Bourse à la date d'attribution des plans.

## NOTE 19 Autres produits et charges de l'activité

| En millions d'euros       | 2025        | 2024        |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Redevances nettes reçues  | 2,6         | 2,3         |
| Crédits d'impôt recherche | 23,4        | 33,7        |
| Subventions de recherche  | 0,8         | 1,3         |
| Autres                    | 10,9        | 9,6         |
| <b>TOTAL</b>              | <b>37,8</b> | <b>46,9</b> |

Les autres produits liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux redevances perçues.

En application d'IAS 20, bioMérieux présente le crédit d'impôt recherche comme une subvention inscrite au sein des « autres produits de l'activité ».

Les subventions de recherche sont en baisse et comprennent des subventions perçues en France et en Chine.

Les autres produits incluent principalement des loyers aux États-Unis à Durham (comme en 2024) et un remboursement d'assurance.

## NOTE 20 Frais de personnel

| En millions d'euros                                   | 2025           | 2024           |
|-------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Salaire, y compris primes et rémunérations en actions | 1 149,0        | 1 156,5        |
| Charges sociales et retraites                         | 396,4          | 387,3          |
| Intéressement et programme MyShare                    | 47,0           | 35,5           |
| <b>TOTAL</b>                                          | <b>1 592,4</b> | <b>1 579,3</b> |

À taux de change constant, les frais de personnel sont en hausse en comparaison avec l'exercice 2024.

Les salaires incluent les charges liées aux paiements en actions (cf. note 18).

Les charges sociales et retraites prennent en compte les cotisations à des plans de retraite à cotisations définies (9,5 millions d'euros).

En 2025, un plan d'actionnariat salarié « MyShare » a été mis en place dont l'impact est de l'ordre de 8 millions d'euros (cf. note 1.2.3).

L'intéressement concerne uniquement bioMérieux SA.

Les effectifs à la clôture, hors intérimaires et en équivalent temps plein, sont de 15 078 au 31 décembre 2025.

Pour rappel, ils étaient de 14 538 équivalents temps plein et 65 apprentis en France, soit un total de 14 603 au 31 décembre 2024.

## NOTE 21 Dépréciation, dotations nettes aux amortissements et aux provisions

| En millions d'euros                                                        | 2025         | 2024         |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Amortissements et dépréciations des immobilisations                        | 276,9        | 267,1        |
| Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions | 161,5        | 58,1         |
| Provisions                                                                 | 14,4         | -8,2         |
| Dépréciation des actifs courants                                           | 5,7          | -23,9        |
| Dépréciation des immobilisations financières                               | 0,0          | -0,2         |
| <b>TOTAL</b>                                                               | <b>458,5</b> | <b>292,8</b> |

Depuis l'exercice 2022, afin d'améliorer la lecture du compte de résultat, les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition ont été présentés sur une ligne séparée du résultat opérationnel (cf. notes 2.4 et 23).

## NOTE 22 Charge financière nette

### 22.1 Principes comptables

Les charges et produits financiers sont présentés sur deux lignes distinctes :

- le « **Coût de l'endettement financier net** » inclut d'une part les intérêts, les commissions et les écarts de change sur la dette financière, et d'autre part les produits liés aux actifs constatés en disponibilités et équivalents de trésorerie ;
- les « **Autres produits et charges financiers** » comprennent notamment les produits financiers des créances d'instruments vendus en location-financement, l'impact des cessions et des dépréciations des titres non consolidés, les intérêts de retard facturés aux clients, les gains ou pertes sur la situation monétaire nette liés à l'hyperinflation et la partie non efficace des couvertures de change sur transactions commerciales.

### 22.2 Coût de l'endettement financier net

| En millions d'euros                         | 2025        | 2024        |
|---------------------------------------------|-------------|-------------|
| Frais financiers sur emprunts               | -9,3        | -9,4        |
| Produits de placements                      | 13,6        | 13,9        |
| Instruments dérivés de couverture de change | 0,2         | 4,9         |
| Écarts de change                            | 15,3        | -7,8        |
| Intérêts sur dette de location              | -6,5        | -6,6        |
| <b>TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT</b>          | <b>13,2</b> | <b>-4,9</b> |

Les frais financiers sur emprunts comprennent principalement les intérêts au titre de l'emprunt obligataire.

La variation des écarts de change s'explique par l'appréciation de l'euro réalisée principalement sur les positions de disponibilités libellées en dollar sur 2025.

### 22.3 Autres produits et charges financiers

| En millions d'euros                                                | 2025        | 2024        |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Produits sur créances de location financement                      | 0,7         | 0,5         |
| Instruments dérivés de couverture de taux de change <sup>(a)</sup> | -5,6        | -1,4        |
| Hyperinflation                                                     | -4,5        | -5,2        |
| Autres                                                             | 0,5         | 1,6         |
| <b>TOTAL AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>                 | <b>-8,9</b> | <b>-4,5</b> |

(a) Correspond à l'effet report/déport des ventes à terme et de l'effet de la valeur temps des options de change, pour lesquels le Groupe n'a pas retenu la possibilité de les traiter en tant que coût de couverture.

Les instruments dérivés de couverture de taux de change correspondent principalement à la part non efficace sur opérations commerciales.

### 22.4 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Le cours de comptabilisation est le cours du jour de l'opération. Le cours de règlement est, soit le cours du jour de règlement,

soit le cours de couverture (hors valeur temps) si l'opération a préalablement fait l'objet d'une couverture de change.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change ont affecté le compte de résultat de la façon suivante :

| En millions d'euros | 2025        | 2024         |
|---------------------|-------------|--------------|
| Revenus             | 0,7         | -0,1         |
| Coûts des ventes    | 4,9         | -22,9        |
| Financier           | 15,3        | -7,8         |
| <b>TOTAL</b>        | <b>20,9</b> | <b>-30,8</b> |

## NOTE 23 Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition

Les amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition de l'exercice 2025 s'élèvent à 166,8 millions d'euros contre 58,4 millions en 2024.

| En millions d'euros                       | 2025         | 2024        |
|-------------------------------------------|--------------|-------------|
| Amortissements d'actifs incorporels       | 30,2         | 35,1        |
| Dépréciations nettes d'actifs incorporels | 131,3        | 22,9        |
| Frais d'acquisition                       | 2,3          | 0,3         |
| Autres                                    | 3,0          | 0,1         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>166,8</b> | <b>58,4</b> |

En 2025, ils comprennent principalement :

- la perte de valeur constatée sur la technologie VITEK® REVEAL pour 140,7 millions d'euros (cf. notes 1.2.1 et 5). En 2024, 22,9 millions d'euros avaient été constatés sur la technologie CLIA ;
- la reprise de provision partielle de la dépréciation sur la technologie Astute pour -9,4 millions d'euros (cf. note 5) ;
- les amortissements des actifs valorisés dans le cadre de l'allocation du prix d'achat des acquisitions, notamment ceux de la société BioFire pour 14,9 millions d'euros et Specific Diagnostics pour 9,3 millions d'euros.

## NOTE 24 Autres produits et charges opérationnels non courants

### 24.1 Principes comptables

Les autres produits et charges opérationnels non courants incluent les éléments « significatifs, inhabituels et non récurrents », présentés distinctement pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils comprennent notamment les coûts de restructuration lorsqu'ils sont significatifs.

Les coûts de restructuration (comprenant notamment les indemnités de licenciement) correspondent aux charges constituées au moment de l'annonce officielle des fermetures de site ou des réductions d'activité engagées dans le cadre des activités ordinaires du Groupe, ainsi que des ajustements postérieurs pour tenir compte des coûts effectivement engagés.

### 24.2 Évolution

Le Groupe a reconnu 39,8 millions d'euros d'autres charges opérationnelles non courantes au cours de l'exercice 2025 correspondant principalement aux charges liées à la restructuration du site de San José (cf. note 1.2.2). En effet, en décembre 2025, il a été annoncé la décision de fermer en 2026 le site de San José avec le transfert des activités de recherche et de développement et de production à Saint-Louis. Consécutivement à cette annonce, l'ensemble des actifs du site a été déprécié pour un montant total de 27,5 millions d'euros (dont 22,7 millions d'actifs corporels (cf. note 6.1.2) et 4,8 millions d'actifs

au titre du droit d'utilisation (cf. note 6.2.2), et une provision pour restructuration de 12,8 millions d'euros a été constituée à la clôture de l'exercice (cf. note 15.2). Compte tenu des impacts significatifs et non récurrents, la charge globale a été enregistrée au sein du résultat opérationnel non courant.

En 2024, les autres charges opérationnelles non courantes correspondaient à la dépréciation complémentaire des actifs incorporels et corporels de l'UGT CLIA, consécutivement à la mise en œuvre de la revue des indices de perte de valeur sur les actifs à durée de vie définie, telle que définie dans la note 4.2.

## NOTE 25 Impôt sur les résultats et impôts différés

### 25.1 Principes comptables

La charge d'impôt correspond au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

Les crédits d'impôt (hors crédits d'impôt recherche (cf. note 3.2)) sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

Les impôts différés sont calculés pour toutes les différences temporelles entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et passifs. Ces différences naissent notamment :

- des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal (provisions non déductibles, participation des salariés...) ;
- des retraitements pratiqués en consolidation (amortissements dérogatoires, provisions, élimination des profits internes inclus dans les stocks et les immobilisations...) ;
- des retenues à la source anticipées au titre des distributions de dividendes prévues sur l'exercice suivant ;
- de la détermination de la juste valeur des actifs et passifs des sociétés acquises.

Les variations d'impôts différés sont constatées en résultat, ou en autres éléments du résultat global, en fonction de la comptabilisation du retraitement sous-jacent.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en tenant compte des dates probables de reversement. Ils sont constatés au taux voté (ou quasi voté) pour leur valeur nominale sans actualisation.

Les actifs d'impôts différés provenant des différences temporaires ne sont constatés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Cette règle est en pratique appréciée, notamment dans le cas de déficits fiscaux reportables, par rapport aux prévisions disponibles arrêtées par la Direction retenues sur les deux années suivantes au plus. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement des utilisations...).

Les impôts différés au bilan sont présentés en position nette par entité fiscale, à l'actif et au passif du bilan consolidé. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés uniquement dans la mesure où bioMérieux dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, d'une part, et où les actifs et les passifs d'impôts différés concernent des impôts relevant d'une même juridiction fiscale d'autre part.

### 25.2 Analyse de la charge d'impôt

| En millions d'euros                                                              | 2025         |               | 2024         |               |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
|                                                                                  | Impôt        | Taux          | Impôt        | Taux          |
| <b>Impôt théorique au taux de droit commun français</b>                          | <b>135,8</b> | <b>25,8 %</b> | <b>149,7</b> | <b>25,8 %</b> |
| • Incidence des produits taxés à taux réduits et des taux d'imposition étrangers | -6,8         | -1,3 %        | -3,2         | -0,5 %        |
| • Incidence des crédits d'impôts (CIR) présentés en résultat opérationnel        | -5,8         | -1,1 %        | -8,2         | -1,4 %        |
| • Incidence du FDII aux États-Unis                                               | -4,1         | -0,8 %        | -12,5        | -2,2 %        |
| • Crédits d'impôt (autres que crédits d'impôt recherche)                         | -3,7         | -0,7 %        | -1,6         | -0,3 %        |
| • Incidence des différences permanentes récurrentes                              | 2,8          | 0,5 %         | 4,3          | 0,7 %         |
| • Impôts de distribution et taxe sur les dividendes versés                       | 4,5          | 0,9 %         | 5,8          | 1,0 %         |
| • Actifs d'impôt non constatés sur pertes reportées                              | 5,2          | 1,0 %         | 4,5          | 0,8 %         |
| <b>Charge effective d'impôt, hors effets non récurrents</b>                      | <b>127,9</b> | <b>24,3 %</b> | <b>138,8</b> | <b>23,9 %</b> |
| • Incidence des différences permanentes non récurrentes                          | 0,9          | 0,2 %         | 15,5         | 2,7 %         |
| <b>CHARGE EFFECTIVE D'IMPÔT</b>                                                  | <b>128,8</b> | <b>24,5 %</b> | <b>154,3</b> | <b>26,6 %</b> |

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France s'élève à 25,83 %, identique à celui de 2024. L'impact de la contribution exceptionnelle 2025 est présenté en différence permanente.

Au 31 décembre 2025, le taux effectif d'impôt (TEI) du Groupe s'élève à 24,5 %, contre 26,6 % au terme de l'exercice 2024.

En 2025, l'évolution de la législation fiscale aux États-Unis a permis au Groupe de déduire immédiatement la majorité des frais de recherche et développement et d'amortir sur deux ans les dépenses précédemment capitalisées. Cela a entraîné les conséquences suivantes sur l'exercice 2025 :

- une baisse temporaire de la déduction *Foreign-Derived Intangible Income* (FDII) par rapport à 2024 et aux exercices précédents ;

- une baisse permanente du crédit d'impôt recherche.

Retraité des effets non récurrents, le taux effectif d'impôt du Groupe se serait élevé à 24,3 % en 2025.

Pour rappel, en 2024, le TEI du Groupe avait été impacté par des effets négatifs non récurrents liés, principalement, à des crédits d'impôts non reconnus en France pour 7,4 millions d'euros, à la perte de valeur de l'UGT CLIA pour 6,4 millions d'euros et à des ajustements des années antérieures pour 1,2 million d'euros.



La charge d'impôt se répartit ainsi :

| En millions d'euros | 2025         | 2024         |
|---------------------|--------------|--------------|
| Impôt courant       | 122,0        | 199,0        |
| Impôt différé       | 6,8          | -44,8        |
| <b>TOTAL</b>        | <b>128,8</b> | <b>154,3</b> |

## 25.3 Évolution des impôts différés

| En millions d'euros                                                    | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Total des impôts différés actifs / (passifs) nets à l'ouverture</b> | <b>120,2</b> | <b>81,6</b>  |
| Écarts de conversion                                                   | -10,8        | -0,3         |
| Variations de périmètre <sup>(a)</sup>                                 | -14,2        | -1,2         |
| Variations par le résultat                                             | -6,8         | 44,8         |
| Autres éléments du résultat global <sup>(b)</sup>                      | -1,6         | -0,9         |
| Autres mouvements <sup>(c)</sup>                                       | -4,7         | -3,8         |
| <b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS) NETS À LA CLÔTURE</b>  | <b>82,1</b>  | <b>120,2</b> |

(a) Liées à l'acquisition de SpinChip Diagnostics ASA et Neoprospecta (cf. note 1.1).

(b) Correspondent principalement aux impôts différés rattachés aux écarts actuariels calculés sur les engagements de retraite (-1,3 million d'euros en 2025).

(c) Correspondent principalement aux impôts différés rattachés aux attributions d'actions gratuites.

## Tableau des impôts différés par nature

| En millions d'euros                                                   | 31/12/2025  | 31/12/2024   |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|
| Frais de R&D fiscalement capitalisés <sup>(a)</sup>                   | 103,1       | 162,5        |
| Autres immobilisations incorporelles <sup>(b)</sup>                   | -55,1       | -102,9       |
| Immobilisations corporelles                                           | -66,9       | -70,3        |
| Stocks et en-cours                                                    | 53,9        | 58,4         |
| Pertes reportables                                                    | 19,0        | 26,0         |
| Provisions & charges à payer                                          | 25,9        | 31,9         |
| Autres                                                                | 2,2         | 14,6         |
| <b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS / (PASSIFS) NETS À LA CLÔTURE</b> | <b>82,1</b> | <b>120,2</b> |

(a) Baisse du poste s'expliquant par l'impact de la législation fiscale aux États-Unis sur la capitalisation fiscale des dépenses de recherche et développement (cf. note 25.2).

(b) Baisse du poste liée à la dépréciation de la technologie affectée à la solution VITEK® REVEAL™ (cf. note 1.2.1).

## Impôts différés actifs non reconnus

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 30,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 20,9 millions d'euros au 31 décembre 2024. Leur date d'expiration statutaire se répartit comme suit :

| En millions d'euros                                  | 31/12/2025  | 31/12/2024  |
|------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| 1 an                                                 | 1,7         | 2,3         |
| 2 ans                                                | 3,9         | 0,7         |
| 3 ans                                                | 6,3         | 2,5         |
| 4 ans                                                | 3,4         | 3,8         |
| 5 ans                                                | 2,0         | 3,3         |
| > 5 ans ou illimitée                                 | 13,6        | 8,4         |
| <b>TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON RECONNUS</b> | <b>30,9</b> | <b>20,9</b> |

## NOTE 26 Honoraires des commissaires aux comptes

| En milliers d'euros                                       | 2025          |              |                |              |            |              |              | 2024          |              |                |              |            |              |              |
|-----------------------------------------------------------|---------------|--------------|----------------|--------------|------------|--------------|--------------|---------------|--------------|----------------|--------------|------------|--------------|--------------|
|                                                           | Ernst & Young |              | Grant Thornton |              | Autres     |              | Total        | Ernst & Young |              | Grant Thornton |              | Autres     |              | Total        |
| <b>Certification des comptes</b>                          | <b>1 322</b>  | <b>81 %</b>  | <b>1 003</b>   | <b>97 %</b>  | <b>184</b> | <b>94 %</b>  | <b>2 509</b> | <b>1 791</b>  | <b>85 %</b>  | <b>1 002</b>   | <b>97 %</b>  | <b>177</b> | <b>78 %</b>  | <b>2 970</b> |
| • bioMérieux SA                                           | 334           | 21 %         | 245            | 24 %         |            |              | 578          | 887           | 42 %         | 250            | 24 %         |            |              | 1 137        |
| • filiales intégrées globalement                          | 988           | 61 %         | 758            | 73 %         | 184        | 94 %         | 1 931        | 904           | 43 %         | 752            | 73 %         | 177        | 78 %         | 1 833        |
| <b>Reporting de durabilité des entreprises (« CSRD »)</b> | <b>250</b>    | <b>15 %</b>  | <b>0</b>       | <b>0 %</b>   | <b>0</b>   | <b>0 %</b>   | <b>250</b>   | <b>250</b>    | <b>12 %</b>  | <b>0</b>       | <b>0 %</b>   | <b>0</b>   | <b>0 %</b>   | <b>250</b>   |
| <b>Services autres que la certification des comptes</b>   | <b>47</b>     | <b>3 %</b>   | <b>31</b>      | <b>3 %</b>   | <b>0</b>   | <b>0 %</b>   | <b>79</b>    | <b>52</b>     | <b>2 %</b>   | <b>35</b>      | <b>3 %</b>   | <b>0</b>   | <b>0 %</b>   | <b>86</b>    |
| <b>Audit</b>                                              | <b>1 619</b>  | <b>100 %</b> | <b>1 034</b>   | <b>100 %</b> | <b>184</b> | <b>94 %</b>  | <b>2 509</b> | <b>2 093</b>  | <b>100 %</b> | <b>1 037</b>   | <b>100 %</b> | <b>177</b> | <b>78 %</b>  | <b>2 970</b> |
| Juridique, fiscal, social                                 | 0             | 0 %          | 0              | 0 %          | 12         | 6 %          | 12           | 0             | 0 %          | 0              | 0 %          | 49         | 22 %         | 49           |
| Autres                                                    | 7             | 0 %          | 0              | 0 %          | 0          | 0 %          | 7            | 7             | 0 %          | 0              | 0 %          | 0          | 0 %          | 7            |
| <b>Autres prestations</b>                                 | <b>7</b>      | <b>0 %</b>   | <b>0</b>       | <b>0 %</b>   | <b>12</b>  | <b>6 %</b>   | <b>19</b>    | <b>7</b>      | <b>0 %</b>   | <b>0</b>       | <b>0 %</b>   | <b>49</b>  | <b>22 %</b>  | <b>56</b>    |
| <b>TOTAL</b>                                              | <b>1 626</b>  | <b>100 %</b> | <b>1 034</b>   | <b>100 %</b> | <b>196</b> | <b>100 %</b> | <b>2 856</b> | <b>2 100</b>  | <b>100 %</b> | <b>1 037</b>   | <b>100 %</b> | <b>226</b> | <b>100 %</b> | <b>3 363</b> |

## NOTE 27 Instruments financiers : actifs et passifs financiers

### 27.1 Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers concernent les actifs financiers, les passifs financiers et les instruments dérivés (swaps, opérations à terme...).

Les instruments financiers apparaissent dans plusieurs rubriques du bilan : actifs financiers non courants, autres actifs non courants, clients, autres créances et autres dettes (ex : variation de juste valeur des dérivés), dettes financières courantes et non courantes, fournisseurs, disponibilités et équivalents de trésorerie.

#### ACTIFS FINANCIERS

La norme IFRS 9 ventile les actifs financiers en 3 catégories. Ces catégories sont décrites dans la note 7 « Actifs financiers non courants ».

Les actifs financiers courants (hors actifs liés aux dérivés) sont uniquement des actifs évalués au coût amorti.

#### PASSIFS FINANCIERS

Les dettes financières sont constatées au coût amorti, à l'exception des dettes sur compléments de prix, réévaluées à chaque clôture à leur juste valeur telle que définies contractuellement.

Les autres passifs financiers intégrés dans les autres rubriques du passif courant et non courant concernent essentiellement les dettes fournisseurs, et sont constatés au coût amorti, qui en pratique correspond au coût.

Pour information les seuls passifs comportant une composante financement significative sont les engagements de fin de carrière, et des passifs liés aux indemnités de départ en Italie.

#### RECLASSEMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs et de passifs financiers sur les exercices présentés entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

#### INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe a mis en place des instruments de couverture du risque de taux et de change répondant à la définition de couverture telle que prévue dans la norme IFRS 9, et en phase avec sa politique générale de gestion des risques (relation de couverture clairement définie et documentée à la date de mise en place de la couverture, efficacité démontrée, instrument de couverture éligible, absence de risques crédit dominant...).

En pratique, les instruments de couverture correspondent principalement à des produits simples couvrant un seul risque (swaps, ventes à terme, options...), dont les principales caractéristiques (taux de référence, échéances de versement des intérêts...) sont adossées aux éléments couverts.

Les instruments de couverture sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur. Ils sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur, comptabilisés au bilan en créances et dettes hors exploitation. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (IFRS 13). La juste valeur des instruments dérivés de change est déterminée en utilisant des techniques de valorisation communément admises sur les marchés et basées sur des données de marché observables (taux d'intérêt, cours de change, volatilité implicite observable). La juste valeur correspond généralement à un niveau 2 de juste valeur.

La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture :

- les variations de juste valeur des dérivés non éligibles à la définition d'instruments de couverture sont constatées en résultat. Les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de juste valeur (ex : couverture de créances et dettes en devises) sont constatées en totalité en résultat, de manière symétrique par rapport à l'élément couvert ;

- les variations de juste valeur des dérivés éligibles et intervenant dans une relation de couverture de flux de trésorerie (couverture de transactions commerciales futures en devises, principalement sous forme d'opérations à terme) sont constatées directement en autres éléments du résultat global pour la partie efficace, et en résultat, pour la partie non efficace (principalement valeur temps pour les opérations de change à terme). Les montants constatés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat de manière symétrique, lors de la comptabilisation de l'élément couvert.

## PRÉSENTATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en trois niveaux (cf. note 27.2), selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- niveau 1 : juste valeur calculée par référence à des prix cotés non ajustés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques ;
- niveau 2 : juste valeur calculée par référence à des données observables de marché pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (prix cotés de niveau 1 ajustés), soit indirectement à savoir des données dérivées de prix ;
- niveau 3 : juste valeur calculée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (exemple : prix sur un marché inactif ou la valorisation sur la base de multiples pour les titres non cotés).

## 27.2 Évolution

La ventilation des actifs et passifs financiers selon les catégories prévues par la norme IFRS 9 catégories « extra-comptables » (cf. note annexe 27.1) et la comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs, sont données dans le tableau ci-dessous (hors créances et dettes fiscales et sociales) :

|                                            | 31 décembre 2025                                     |                                                                                             |                                           |                     |                  |                |        |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------|------------------|----------------|--------|
|                                            | Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés) | Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global | Créances, dettes, emprunts au coût amorti | Instruments dérivés | Valeur comptable | Juste valeur   | Niveau |
| <i>En millions d'euros</i>                 |                                                      |                                                                                             |                                           |                     |                  |                |        |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                   |                                                      |                                                                                             |                                           |                     |                  |                |        |
| Titres non consolidés                      |                                                      | 113,3                                                                                       |                                           |                     | 113,3            | 113,3          | 1-3    |
| Autres immobilisations financières         |                                                      |                                                                                             | 15,4                                      |                     | 15,4             | 15,4           | -      |
| Autres actifs non courants                 |                                                      |                                                                                             | 10,3                                      |                     | 10,3             | 10,3           |        |
| Instruments dérivés – actifs               |                                                      |                                                                                             |                                           | 5,5                 | 5,5              | 5,5            | 2      |
| Clients et comptes rattachés               |                                                      |                                                                                             | 766,3                                     |                     | 766,3            | 766,3          | -      |
| Autres créances                            |                                                      |                                                                                             | 15,5                                      |                     | 15,5             | 15,5           | -      |
| Disponibilités et placements de trésorerie | 569,8                                                |                                                                                             |                                           |                     | 569,8            | 569,8          | 1      |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>         | <b>569,8</b>                                         | <b>113,3</b>                                                                                | <b>807,5</b>                              | <b>5,5</b>          | <b>1 496,1</b>   | <b>1 496,1</b> |        |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                  |                                                      |                                                                                             |                                           |                     |                  |                |        |
| Emprunt obligataire <sup>(a)</sup>         |                                                      |                                                                                             | 199,9                                     |                     | 199,9            | 199,9          | 1      |
| Autres financements                        |                                                      |                                                                                             | 130,1                                     |                     | 130,1            | 130,1          | 2      |
| Instruments dérivés – passifs              |                                                      |                                                                                             |                                           | 5,5                 | 5,5              | 5,5            | 2      |
| Dettes financières courantes               |                                                      |                                                                                             | 131,4                                     |                     | 131,4            | 131,4          | 2      |
| Fournisseurs et comptes rattachés          |                                                      |                                                                                             | 262,1                                     |                     | 262,1            | 262,1          | -      |
| Autres passifs courants                    |                                                      |                                                                                             | 68,9                                      |                     | 68,9             | 68,9           | -      |
| <b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>        | <b>-</b>                                             | <b>-</b>                                                                                    | <b>792,4</b>                              | <b>5,5</b>          | <b>797,9</b>     | <b>797,9</b>   |        |

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Les niveaux 1 à 3 correspondent à la hiérarchie de détermination de la juste valeur telle que définie par la norme IFRS 13 (cf. note 27.1).

Les actifs et passifs financiers constatés à la juste valeur concernent en pratique essentiellement certains titres, les placements de trésorerie et les instruments dérivés. Dans les autres cas, la juste valeur est indiquée pour information dans le tableau ci-dessus.

Aucun niveau d'évaluation n'est indiqué lorsque la valeur nette comptable est proche de la juste valeur.

Aucun reclassement entre les différentes catégories n'a été effectué en 2025.

Il n'existe aucun actif financier donné en garantie.

Les dépréciations constatées sur les actifs financiers concernent essentiellement les dépréciations sur les créances clients (cf. note 9) et les actifs financiers non courants (cf. note 7).

### 31 décembre 2024

| En millions d'euros                        | Actifs à la juste valeur par résultat (hors dérivés) | Titres non consolidés avec variation de juste valeur par autres éléments du résultat global | Créances, dettes, emprunts au coût amorti | Instruments dérivés | Valeur comptable | Juste valeur   | Niveau |
|--------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------|------------------|----------------|--------|
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                   |                                                      |                                                                                             |                                           |                     |                  |                |        |
| Titres non consolidés                      |                                                      | 179,4                                                                                       |                                           |                     | 179,4            | 179,4          | 1-3    |
| Autres immobilisations financières         |                                                      |                                                                                             | 15,6                                      |                     | 15,6             | 15,6           | -      |
| Autres actifs non courants                 |                                                      |                                                                                             | 9,1                                       |                     | 9,1              | 9,1            |        |
| Instruments dérivés – actifs               |                                                      |                                                                                             |                                           | 11,3                | 11,3             | 11,3           | 2      |
| Clients et comptes rattachés               |                                                      |                                                                                             | 792,3                                     |                     | 792,3            | 792,3          | -      |
| Autres créances                            |                                                      |                                                                                             | 31,1                                      |                     | 31,1             | 31,1           | -      |
| Disponibilités et placements de trésorerie | 449,8                                                |                                                                                             |                                           |                     | 449,8            | 449,8          | 1      |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>         | <b>449,8</b>                                         | <b>179,4</b>                                                                                | <b>848,1</b>                              | <b>11,3</b>         | <b>1 488,6</b>   | <b>1 488,6</b> |        |
| <b>PASSIFS FINANCIERS</b>                  |                                                      |                                                                                             |                                           |                     |                  |                |        |
| Emprunt obligataire <sup>(a)</sup>         |                                                      |                                                                                             | 199,8                                     |                     | 199,8            | 199,8          | 1      |
| Autres financements                        |                                                      |                                                                                             | 149,4                                     |                     | 149,4            | 149,4          | 2      |
| Instruments dérivés – passifs              |                                                      |                                                                                             |                                           | 9,1                 | 9,1              | 9,1            | 2      |
| Dettes financières courantes               |                                                      |                                                                                             | 141,5                                     |                     | 141,5            | 141,5          | 2      |
| Fournisseurs et comptes rattachés          |                                                      |                                                                                             | 272,4                                     |                     | 272,4            | 272,4          | -      |
| Autres passifs courants                    |                                                      |                                                                                             | 72,9                                      |                     | 72,9             | 72,9           | -      |
| <b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>        | <b>-</b>                                             | <b>-</b>                                                                                    | <b>836,0</b>                              | <b>9,1</b>          | <b>845,1</b>     | <b>845,1</b>   |        |

(a) La valeur comptable de l'emprunt obligataire s'entend nette des frais et primes d'émission.

Au 31 décembre 2025, la variation des instruments financiers de niveau 3 selon IFRS 13 (cf. note 27.1) s'analyse comme suit :

|                                                                   |             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>31 décembre 2024</b>                                           | <b>87,6</b> |
| Changement de niveau 3 à 2                                        |             |
| Gains et pertes enregistrés en résultat                           |             |
| Gains et pertes enregistrés en autres éléments du résultat global | -34,5       |
| Acquisitions                                                      | 4,2         |
| Cessions                                                          |             |
| Variations de périmètre <sup>(a)</sup>                            | -27,8       |
| Change et divers                                                  | -3,2        |
| <b>31 DÉCEMBRE 2025</b>                                           | <b>26,2</b> |

(a) Correspond à SpinChip Diagnostics ASA (cf. note 1.1.1).

## NOTE 28 Gestion des risques

### 28.1 Risque de change

#### 28.1.1 Politique du Groupe

Plus des deux tiers de l'activité du Groupe étant exercée en dehors de la zone Euro, ses revenus, ses résultats et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Les revenus subissent, en particulier, les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain (environ 47 % des revenus en 2025) et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

Toutefois, compte tenu notamment de l'implantation significative du Groupe aux États-Unis, certaines dépenses d'exploitation sont réglées en dollars, venant ainsi éliminer en partie les effets des variations du dollar sur le résultat d'exploitation.

Les devises autres que l'euro et le dollar représentent 28 % des revenus du Groupe. Cependant, les coûts encourus dans ces autres devises étant limités, le résultat d'exploitation du Groupe est largement exposé aux variations de ces monnaies. Cette exposition est répartie sur environ 20 devises, et aucune d'entre elles ne représente plus de 4 % des revenus du Groupe. Cette exposition ne devient donc significative que si plusieurs de ces devises varient contre l'euro dans le même sens, sans phénomène de compensation.

La politique actuelle du Groupe est de chercher à se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. En fonction de leur disponibilité et de leur coût, le Groupe peut avoir recours à des instruments de couverture pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux

de change. Sa pratique actuelle est de mettre en place des couvertures globales en regroupant des risques analogues. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les filiales de distribution sont actuellement principalement facturées dans leur devise par les entités de production (sauf impossibilité réglementaire), ce qui permet une centralisation du risque de change transactionnel sur ces dernières.

Dans la mesure du possible, l'endettement financier fait l'objet de couvertures lorsqu'il n'est pas libellé dans la devise du pays concerné, de manière à neutraliser le risque de change comptable correspondant. Toutefois, lorsque ces couvertures sont amenées à être prorogées en cours de prêt, leur débouclage et remise en place simultanée déclenchent la comptabilisation de gains ou pertes de change qui s'annulent en cumulé sur la durée du prêt, mais peuvent entraîner des gains ou pertes de change significatifs sur un exercice donné.

Outre l'impact sur les résultats du Groupe, la variation des taux de change peut entraîner des fluctuations de ses capitaux propres : en effet, du fait de son implantation mondiale, beaucoup de ses actifs et passifs sont comptabilisés en dollars ou dans d'autres devises. À ce jour, le Groupe ne couvre pas ce risque de change patrimonial.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme, et en des couvertures optionnelles (avec une échéance inférieure à 12 mois au 31 décembre 2025). Le détail des couvertures est présenté en note 28.1.3.

#### 28.1.2 Exposition des revenus au risque de change

| En millions d'euros    | 2025         |              | 2024         |              |
|------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Zone euro</b>       | <b>999</b>   | <b>25 %</b>  | <b>980</b>   | <b>25 %</b>  |
| <b>Autres devises</b>  |              |              |              |              |
| Dollars <sup>(a)</sup> | 1 897        | 47 %         | 1 842        | 46 %         |
| Renminbi               | 176          | 4 %          | 219          | 6 %          |
| Yen japonais           | 116          | 3 %          | 89           | 2 %          |
| Roupie indienne        | 108          | 3 %          | 104          | 3 %          |
| Livre anglaise         | 88           | 2 %          | 82           | 2 %          |
| Pesos mexicain         | 70           | 2 %          | 68           | 2 %          |
| Dollar canadien        | 65           | 2 %          | 65           | 2 %          |
| Won coréen             | 53           | 1 %          | 53           | 1 %          |
| Franc suisse           | 50           | 1 %          | 52           | 1 %          |
| Autres devises         | 448          | 11 %         | 425          | 11 %         |
| <b>Sous-total</b>      | <b>3 071</b> | <b>75 %</b>  | <b>3 000</b> | <b>75 %</b>  |
| <b>TOTAL</b>           | <b>4 070</b> | <b>100 %</b> | <b>3 980</b> | <b>100 %</b> |
| <b>Sensibilité</b>     | <b>-30</b>   |              | <b>-30</b>   | <b>100 %</b> |

(a) Dollars des États-Unis et de Hong Kong.

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact sur les revenus d'une appréciation instantanée de 1 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises.

## Éléments de situation nette

Une appréciation instantanée de 10 % du cours de l'euro par rapport à l'ensemble des devises se traduirait par l'impact suivant :

| En millions d'euros             | 2025   | 2024   |
|---------------------------------|--------|--------|
| Résultat net                    | -59,7  | -66,9  |
| Capitaux propres <sup>(a)</sup> | -281,7 | -296,4 |

(a) Conversion au taux de clôture.

## Exposition des créances et des dettes

La position du Groupe au 31 décembre 2025 sur le dollar américain et sur les 4 principales devises exposées est donnée dans le tableau suivant :

| En millions de devises                     | USD        | JPY          | INR          | GBP         | KRW           |
|--------------------------------------------|------------|--------------|--------------|-------------|---------------|
| Actifs en devises                          | 30         | 4 252        | 1 635        | 12          | 22 457        |
| Passifs en devises                         | -53        | -118         | -40          | 0           | 0             |
| <b>Position de change avant couverture</b> | <b>-23</b> | <b>4 134</b> | <b>1 594</b> | <b>12</b>   | <b>22 457</b> |
| Couverture                                 | 0          | 2 000        | 1 200        | 8           | 13 500        |
| <b>Position de change après couverture</b> | <b>-23</b> | <b>2 134</b> | <b>394</b>   | <b>4</b>    | <b>8 957</b>  |
| En millions d'euros                        |            |              |              |             |               |
| <b>Position de change après couverture</b> | <b>-19</b> | <b>12</b>    | <b>4</b>     | <b>5</b>    | <b>5</b>      |
| <b>SENSIBILITÉ</b>                         | <b>1,8</b> | <b>-1,1</b>  | <b>-0,3</b>  | <b>-0,4</b> | <b>-0,5</b>   |

La sensibilité présentée ci-dessus correspond à l'impact d'une hausse instantanée de 10 % du cours de change sur la position nette de change au 31 décembre 2025, après prise en compte des couvertures.

## Exposition des dettes financières

La dette du Groupe vis-à-vis des tiers est essentiellement libellée en euros.

La politique du Groupe est de favoriser les financements intercompagnies dans la devise de la filiale ; ces prêts sont généralement couverts par des contrats de swaps de change. Lorsqu'il est difficile d'accorder des prêts aux filiales étrangères, le financement se fait avec des banques de premier rang en devises locales.

### 28.1.3 Instruments de couverture

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2025, mises en place dans le cadre de la politique de couverture du risque de change, sont les suivantes :

| Couverture de change au 31 décembre 2025<br>En millions d'euros | Échéances    |            | Valeur de marché 2025 <sup>(a)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------|--------------|------------|--------------------------------------|
|                                                                 | < 1 an       | 1 à 5 ans  |                                      |
| <b>Couvertures de transactions commerciales</b>                 |              |            |                                      |
| • change à terme                                                | 209,6        | 0,0        | -0,7                                 |
| • options                                                       | 0,0          | 0,0        | 0,0                                  |
| <b>TOTAL</b>                                                    | <b>209,6</b> | <b>0,0</b> | <b>-0,7</b>                          |
| <b>Couvertures de transactions commerciales futures</b>         |              |            |                                      |
| • change à terme                                                | 596,0        | 0,0        | 0,0                                  |
| • options                                                       | 3,4          | 0,0        | 0,0                                  |
| <b>TOTAL</b>                                                    | <b>599,3</b> | <b>0,0</b> | <b>0,1</b>                           |
| <b>Dérivés non qualifiés de couverture</b>                      | <b>0,5</b>   | <b>0,0</b> | <b>0,0</b>                           |
| <b>TOTAL</b>                                                    | <b>0,5</b>   | <b>0,0</b> | <b>0,0</b>                           |

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2025.

Les couvertures de change en cours au 31 décembre 2024 étaient les suivantes :

| Couverture de change au 31 décembre 2024<br><i>En millions d'euros</i> | Échéances    |            | Valeur de<br>marché 2024 <sup>(a)</sup> |
|------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|-----------------------------------------|
|                                                                        | < 1 an       | 1 à 5 ans  |                                         |
| <b>Couvertures de transactions commerciales</b>                        |              |            |                                         |
| • change à terme                                                       | 88,6         | 0,0        | 0,7                                     |
| • options                                                              | 0,0          | 0,0        | 0,0                                     |
| <b>TOTAL</b>                                                           | <b>88,6</b>  | <b>0,0</b> | <b>0,7</b>                              |
| <b>Couvertures de transactions commerciales futures</b>                |              |            |                                         |
| • change à terme                                                       | 661,5        | 0,0        | -0,3                                    |
| • options                                                              | 0,0          | 0,0        | 0,0                                     |
| <b>TOTAL</b>                                                           | <b>661,5</b> | <b>0,0</b> | <b>-0,3</b>                             |
| <b>Dérivés non qualifiés de couverture</b>                             | <b>1,5</b>   | <b>0,0</b> | <b>0,0</b>                              |
| <b>TOTAL</b>                                                           | <b>1,5</b>   | <b>0,0</b> | <b>0,0</b>                              |

(a) Différence entre le cours de couverture et le cours de marché au 31 décembre 2024.

Il n'y a pas de couverture sur les investissements nets à l'étranger en cours au 31 décembre 2025.

Les ventes, achats à terme et options en cours au 31 décembre 2025 ont une échéance inférieure à 12 mois.

Le tableau ci-après présente la synthèse des instruments de couverture détenus par le Groupe, ainsi que leur variation de juste valeur :

|                                        | Nature de la<br>couverture | Montant<br>notionnel de<br>la couverture<br>à la clôture | Juste valeur<br>de l'instrument<br>de couverture<br>à la clôture |        | Variation de juste valeur<br>de l'instrument de<br>couverture sur l'exercice |                                  |
|----------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
|                                        |                            |                                                          | actif                                                            | passif | dont part<br>constatée<br>en résultat                                        | dont part<br>constatée<br>en OCI |
| En millions d'euros                    |                            |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| COUVERTURE DE JUSTE VALEUR             |                            |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| Risque de taux d'intérêts EUR          |                            |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| Dette en EUR                           | swaps de taux              | -                                                        | -                                                                | -      |                                                                              |                                  |
| Dette en EUR                           | options de taux            | -                                                        | -                                                                | -      |                                                                              |                                  |
| Risque de change                       |                            |                                                          |                                                                  |        | -3,6                                                                         | 2,0                              |
| Créances commerciales en devises       | ventes à terme             | 209,6                                                    |                                                                  | -0,7   |                                                                              |                                  |
| Dettes commerciales en devises         | achats à terme             |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| Créances commerciales en devises       | options                    | -                                                        |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| Créances financières en devises        | ventes à terme             | 104,6                                                    |                                                                  | -0,3   |                                                                              |                                  |
| Dettes financières en devises          | achats à terme             | 438,0                                                    | 0,1                                                              |        |                                                                              |                                  |
| COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE       |                            |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| Risque de taux d'intérêts EUR          |                            |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| Dette en EUR                           | swaps de taux              | -                                                        | -                                                                | -      |                                                                              |                                  |
| Risque de taux d'intérêts USD          |                            |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| Prêt en \$                             | cross currency swaps       | -                                                        | -                                                                | -      |                                                                              |                                  |
| Risque de change                       |                            |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| Ventes commerciales futures en devises | ventes à terme             | 596,0                                                    | 0,0                                                              |        |                                                                              |                                  |
| Achats commerciaux futurs en devise    | achats à terme             |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
| Ventes commerciales futures en devises | options                    | 3,4                                                      | 0,0                                                              |        |                                                                              |                                  |
| DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS DE COUVERTURE    |                            |                                                          |                                                                  |        |                                                                              |                                  |
|                                        | ventes à terme             | 0,5                                                      |                                                                  | -0,0   |                                                                              |                                  |

Le Groupe ne détient pas d'instruments entrant dans la catégorie des couvertures d'investissement net.



## 28.2 Risque de crédit

Réalisant des revenus dans plus de 160 pays auprès d'organismes publics d'états et de clients privés, bioMérieux est exposé à un risque de non-paiement des créances.

La gestion du risque de crédit comprend l'examen préalable de la situation financière pour déterminer une limite de crédit, la

mise en place ponctuellement de garanties ou assurances, ainsi que le suivi du délai de règlement et les retards de paiements.

La politique du groupe en termes de dépréciation des créances client est décrite dans la note 9.

## 28.3 Risque de liquidité

Les passifs financiers à moins d'un an et à plus d'un an sont présentés au bilan respectivement en passifs courants et non courants.

Le total des actifs financiers courants étant très supérieur au total des passifs financiers courants, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité sur ses actifs et passifs financiers courants.

Dans ce contexte, le seul échéancier donné est celui relatif à la dette financière nette présenté dans la note 16.4.

Les flux de trésorerie prévisionnels du placement privé décomposé en deux souches, du crédit-bail immobilier, des emprunts, des dettes de location et des paiements contractuels des intérêts se présentent au 31 décembre 2025 de la façon suivante :

| En millions d'euros                                                   | À moins d'un an | De un à cinq ans | À plus de cinq ans |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|--------------------|
| EuroPP 7 ans <sup>(a)</sup>                                           | 2,2             | 147,2            | 0,0                |
| EuroPP 10 ans <sup>(b)</sup>                                          | 1,0             | 59,2             | 0,0                |
| Dettes de location (cf. note 16.5)                                    | 28,3            | 65,6             | 46,4               |
| Crédit revolving Shanghai                                             | 55,9            | 0,0              | 0,0                |
| Emprunt Hybiome                                                       | 13,4            | 0,0              | 0,0                |
| Contrat de location avec option d'achat (TVA comprise) <sup>(c)</sup> | 4,8             | 8,2              | 0,0                |
| Autres                                                                | 24,9            | 11,4             | 0,0                |

(a) Dont 145 millions d'euros de nominal remboursable à plus d'un an. Cf. note 16.4.

(b) Dont 55 millions d'euros de nominal remboursable à plus d'un an. Cf. note 16.4.

(c) Dont 3,8 millions d'euros de nominal remboursable à moins d'un an et 6,7 millions d'euros remboursable à plus d'un an. Cf. note 16.5.

## 28.4 Risque de taux d'intérêt

### 28.4.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable (cf. note 16.7).

Un emprunt obligataire à taux fixe a été mis en place sur l'exercice 2020 pour 199,9 millions d'euros dont 145 millions d'euros remboursables en 2027 avec un coupon annuel de 1,50 % et 55 millions d'euros remboursables en 2030 avec un coupon annuel de 1,902 %. Aucune couverture n'est donc adossée à ce financement.

Un crédit-bail immobilier indexé à taux variable portant sur un notionnel à l'origine de 44,4 millions d'euros a été mis en place en 2016 pour le financement du Campus de l'Étoile. Aucune couverture n'est adossée à ce financement. Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 10,5 millions d'euros.

### 28.4.2 Instruments de couverture et sensibilité

L'impact sur le coût de la dette, calculé en année pleine, d'une variation de taux d'intérêt court terme appliquée à la dette nette à fin d'exercice, après prise en compte des couvertures de taux d'intérêt à cette date est non significatif.

## 28.5 Risque de contrepartie

Le Groupe n'est pas exposé à ce jour à un risque de crédit significatif. Au 31 décembre 2025, tout comme au 31 décembre 2024, les placements sont exclusivement faits sur des supports à court terme avec une valeur liquidative quotidienne.

Les transactions financières (lignes de crédit, opérations de marché, placements...) sont effectuées avec des banques de premier rang et le Groupe veille à répartir ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires afin de limiter le risque de contrepartie.

Ainsi, aucun ajustement tel que défini par IFRS 13 n'a été appliqué aux actifs financiers au titre du risque de non-recouvrement des actifs.

Toujours dans le cadre de la norme IFRS 13, une analyse a été menée pour apprécier le risque de crédit en lien avec la juste valeur des instruments financiers. Compte tenu des maturités à court terme (moins d'un an) des instruments de couverture de change au 31 décembre 2025, et du rating des contreparties bancaires de bioMérieux, le risque de contrepartie n'est pas matériel.

**NOTE 29 Engagements hors bilan**

Les engagements reçus et donnés, en cours au 31 décembre 2025, sont les suivants :

**29.1 Engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé**

- Néant au 31 décembre 2025.

**29.2 Engagements hors bilan liés au financement de la Société**

- Engagements liés aux dettes financières : cf. note 16.3.
- Engagements liés aux instruments dérivés : cf. note 27.

**29.2.1 Engagements donnés**

- Les garanties bancaires données par le Groupe dans le cadre des appels d'offres auxquels il participe totalisent 232 millions d'euros au 31 décembre 2025.

**29.2.2 Engagements reçus**

- bioMérieux SA bénéficie également au 31 décembre 2025 d'un prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 millions d'euros (cf. note 16.3).

**29.3 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe****29.3.1 Engagements donnés**

- Dans le cadre des plans d'attribution d'actions gratuites fixés par le Conseil d'administration, bioMérieux SA, qui détient en portefeuille 331 541 actions en couverture, aurait à acquérir 521 245 actions supplémentaires si l'ensemble des actions promises étaient finalement attribuées. Cet engagement représente un montant de 57,5 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2025.
- Dans le cadre de la construction de sa nouvelle usine en Chine, le Groupe s'est engagé pour 5,3 millions d'euros auprès d'institutions bancaires.
- bioMérieux s'est engagé auprès de l'Association Biocluster au titre d'un partenariat scientifique pour un montant de 8,8 millions d'euros.
- Le Groupe s'est engagé auprès de ses fournisseurs pour des achats de matières premières et produits finis pour un montant de 62,8 millions d'euros.

- Les autres engagements donnés (avals, cautions et garanties hors engagements fermes de loyers) s'élèvent à 3,7 millions d'euros.
- bioMérieux est engagé auprès d'autorités locales chinoises à s'acquitter d'un montant de taxes (collectées sur les ventes, les impôts de production et sur le résultat courant avant impôt) sur une période de six ans. A fin 2025, bioMérieux devra s'acquitter d'environ 20,8 millions d'euros sur les quatre prochaines années.

**29.3.2 Engagements reçus**

- Les autres engagements reçus s'élèvent à 3,4 millions d'euros.

**NOTE 30 Transactions avec les parties liées****30.1 Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité de Direction**

Le montant global comptabilisé en charges au cours de l'exercice 2025 au titre des rémunérations allouées aux membres du Comité de Direction et du Président du Conseil d'administration de la Société s'élève à 14,3 millions d'euros.

| En millions d'euros                                                         | 2025        | 2024        |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Salaires de base                                                            | 4,8         | 4,9         |
| Rémunérations variables                                                     | 4,5         | 4,8         |
| Retraites                                                                   | 0,1         | 0,1         |
| Avantages en nature                                                         | 0,2         | 0,4         |
| Actions gratuites                                                           | 4,6         | 4,1         |
| Rémunérations en tant que membre du conseil d'administration <sup>(a)</sup> | 0,0         | 0,0         |
| <b>TOTAL</b>                                                                | <b>14,3</b> | <b>14,4</b> |

(a) Est concerné par cette ligne uniquement Alexandre Mérieux au titre de son mandat d'administrateur.

## 30.2 Autres transactions avec les sociétés liées non consolidées

- L'Institut Mérieux, qui détient 58,9 % de la société bioMérieux SA au 31 décembre 2025, a assuré des prestations de services et recherche pour le groupe bioMérieux s'élevant à 12 millions d'euros sur l'exercice, refacturées à bioMérieux Inc. pour 3,6 millions d'euros et BioFire pour 5,3 millions d'euros. bioMérieux SA a refacturé à l'Institut Mérieux 0,1 million d'euros au titre de charges supportées pour son compte.
- Le Groupe a fourni aux sociétés du Groupe Mérieux NutriSciences Corporation, détenu majoritairement par l'Institut Mérieux, des réactifs et des instruments pour un montant de 19,1 millions d'euros en 2025.
- La société Ekno, détenue à 33,71 % par l'Institut Mérieux, a facturé des prestations à bioMérieux SA pour 1,6 million d'euros au titre de l'exercice 2025.
- bioMérieux SA a facturé, au cours de l'exercice 2025, des prestations pour 2,4 millions d'euros à la société Mérieux Université, qu'elle détient à hauteur de 40 % ; les 60 % restants étant détenus par l'Institut Mérieux (40 %) et Mérieux NutriSciences Corporation (20 %). À l'inverse, elle a versé 4,8 millions d'euros à Mérieux Université au titre d'honoraires de formation.
- bioMérieux SA a versé au titre de dépenses de mécénat humanitaire, 2,8 millions d'euros à la Fondation Mérieux.
- La société Accunome, détenue à 11 % par bioMérieux a fourni 1 million d'euros de réactifs et instruments au Groupe.

## NOTE 31 Événements postérieurs à la clôture

### Acquisition d'Accellix

Le 20 janvier 2026, bioMérieux a acquis l'intégralité du capital de la société Accellix, société spécialisée dans des solutions rapides et automatisées de cytométrie pour le contrôle qualité des thérapies cellulaires et génique.

bioMérieux détenait une participation minoritaire de l'ordre de 11 %.

L'acquisition de 89 % du capital en 2026 représente un investissement de l'ordre de 37 millions de dollars.

## NOTE 32 Consolidation

bioMérieux est consolidée, par intégration globale, dans la Compagnie Mérieux Alliance (17, rue Bourgelat, 69002 Lyon).

## NOTE 33 Indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe a recours à des indicateurs alternatifs de performance, non définis par les normes comptables, tels que la croissance organique (définie en note 3.5), l'EBITDA (note 16.1), et le cash-flow libre (définis en note 16), ainsi que le résultat opérationnel courant contributif.

Le résultat opérationnel courant contributif correspond au résultat opérationnel (tel que défini en note 3.3) hors amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition (cf. note 23) et hors autres produits et charges opérationnels non courants (cf. note 24).

| En millions d'euros                                                                                          | 2025          | 2024         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
| <b>Résultat opérationnel</b>                                                                                 | <b>521,3</b>  | <b>588,8</b> |
| Autres produits et charges non récurrents                                                                    | -39,8         | -25,9        |
| <b>Résultat opérationnel courant (a)</b>                                                                     | <b>561,1</b>  | <b>614,7</b> |
| <b>Amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition (b)</b> | <b>-166,8</b> | <b>-58,4</b> |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONTRIBUTIF (a - b)</b>                                                     | <b>727,9</b>  | <b>673,1</b> |

Le résultat net ajusté par action correspond au résultat net de base par action retraité des amortissements et des pertes de valeur des actifs incorporels liés aux acquisitions (cf. note 23) et des autres produits et charges opérationnels non courants (cf. note 24).

| En millions d'euros                                                                       | 2025          | 2024          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Résultat net part du Groupe</b>                                                        | <b>397,5</b>  | <b>432,2</b>  |
| Perte de valeur de la technologie Reveal                                                  | -140,7        |               |
| Effet d'impôt sur la perte de valeur de la technologie Reveal                             | 33,8          |               |
| Coûts de fermeture du site de San José                                                    | -40,4         |               |
| Effet d'impôt sur les coûts de fermeture de San José                                      | 8,6           |               |
| Reprise de la provision de dépréciation sur la technologie Astute                         | 9,4           |               |
| Effet d'impôt sur la reprise de la provision de dépréciation sur la technologie Astute    | -2,3          |               |
| Perte de valeur de la technologie et d'actifs corporels CLIA                              |               | -48,8         |
| Effet d'impôt sur la perte de valeur de la technologie CLIA                               |               | 3,4           |
| Amortissements d'actifs incorporels liés aux acquisitions                                 | -30,2         | -35,1         |
| Effet d'impôt théorique sur les amortissements d'actifs incorporels liés aux acquisitions | 7,3           | 8,4           |
| <b>RÉSULTAT NET AJUSTÉ</b>                                                                | <b>551,9</b>  | <b>504,3</b>  |
| <b>Résultat net ajusté par action</b>                                                     | <b>4,68 €</b> | <b>4,28 €</b> |

## NOTE 34 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2025

Les variations de périmètre sur l'exercice 2025 sont présentées en note 1.1.

|                                      |                                                                                                                             | 2025 <sup>(a)</sup> | 2024  | 2023  |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------|-------|
| bioMérieux SA                        | 69280 Marcy l'Étoile – France<br>R.C.S. Lyon B 673 620 399                                                                  |                     |       |       |
| AB bioMérieux                        | Dalvägen 10<br>169 56 Solna, Stockholm – Suède                                                                              | 100 %               | 100 % | 100 % |
| Applied Maths Inc                    | 11940 Jollyville Road, Suite 115N<br>Austin, Texas 78759 – États-Unis                                                       |                     |       | 100 % |
| Astute Medical Inc                   | 3550 General Atomics Court Building 02/620<br>San Diego, CA 92121 – États-Unis                                              |                     |       | 100 % |
| Banyan Biomarkers Inc <sup>(b)</sup> | 16470 West Bernardo Drive, Suite 100 San Diego,<br>California 92127 – États-Unis                                            |                     | 100 % | 100 % |
| BioFire Defense LLC                  | 1209 Orange Street<br>Wilmington, DE 19801 – États-Unis                                                                     | 100 %               | 100 % | 100 % |
| BioFire Diagnostics LLC              | 1209 Orange Street<br>Wilmington, DE 19801 – États-Unis                                                                     | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Afrique du Sud            | 1 <sup>st</sup> Floor, 44 on Grand Central, 1 Bond Street,<br>cnr Grand Central Boulevard, Midrand 1682 –<br>Afrique du Sud | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Afrique<br>occidentale    | Avenue Joseph Blohorn – 08 BP 2634<br>Abidjan 08 – Côte d'Ivoire                                                            | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Algérie                   | Bois des cars 2 – Lot 11 1 <sup>er</sup> étage – 16302 Dely Ibrahim<br>Alger – Algérie                                      | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Allemagne                 | Weberstrasse 8 – D 72622 Nürtingen – Allemagne                                                                              | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Argentine                 | Edificio Intecons – Arias 3751 3 <sup>er</sup> piso – C1430CRG<br>Buenos Aires – Argentine                                  | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Asia Pacific<br>Pte Ltd.  | 11 – Biopolis Way, Helios, Unit #10-05 138667 –<br>Singapour                                                                | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Australie                 | Unit 25B, Parkview Business Centre – 1 Maitland<br>Place<br>Baulkham Hills NSW 2153 – Australie                             | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Autriche                  | Eduard-Kittenberger-Gasse 95-B, A-1230 Wien –<br>Autriche                                                                   | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Belgique                  | Silver Building A-Boulevard Auguste Reyers 70A<br>1030 Bruxelles – Belgique                                                 | 100 %               | 100 % | 100 % |

|                                       |                                                                                                                                        | 2025 <sup>(a)</sup> | 2024  | 2023  |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------|-------|
| bioMérieux Benelux BV                 | Regus – Amersfoort A1, Databankweg 26, 3821 AL Amersfoort – Pays-Bas                                                                   | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Brésil                     | Estrada Do Mapuá, 491 Jacarepaguá – CEP 22713 320<br>Rio de Janeiro – RJ – Brésil                                                      | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Canada                     | 7815 boulevard Henri Bourassa – West – H4S 1P7 Saint Laurent (Québec) – Canada                                                         | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Chili                      | Seminario 131 – Providencia – Santiago – Chili                                                                                         | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Chine                      | 19/Floor Billion Plaza<br>8 Cheung Yue Street – Kowloon – Hong Kong                                                                    | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Colombie                   | Carrera 7 N° 127-48 – Oficina 806 – Bogota DC – Colombie                                                                               | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Corée                      | 1 <sup>st</sup> & 2 <sup>nd</sup> floor Yoo Sung Building<br>#830-67, Yeoksam-dong, Kangnam ku – Séoul – Corée                         | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux CZ                         | Hvezdova 1716/2b – Praha 4 – 140 78 – République tchèque                                                                               | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Danemark                   | Lautruphøj 1-3, DK- 2750, Ballerup – Danemark                                                                                          | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Égypte                     | Room 2, Unit 23, 2 <sup>nd</sup> Floor, Star Capital Tower A2, Citystars, Heliopolis, Cairo – Égypte                                   | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Egypt Distribution Co. LLC | Room No. 2, Unit No. 23, 2 <sup>nd</sup> Floor, Tower 2A, Star Capital, City Stars, Heliopolis, Cairo – Égypte                         | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Espagne                    | Manuel Tovar 45 – 47 – 28034 Madrid – Espagne                                                                                          | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Finlande                   | Tekniikantie 14 – FI-02150 Espoo – Finlande                                                                                            | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Grèce                      | Papanikoli 70 – 15232 Halandri – Athens – Grèce                                                                                        | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Hongrie                    | Vaci ut 175 – 1138 Budapest – Hongrie                                                                                                  | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Inc                        | 100 Rodolphe Street – Durham NC 27712 – États-Unis                                                                                     | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Inde                       | A-32, MohanCo-operative Ind. Estate – New Delhi 110 044 – Inde                                                                         | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Italie                     | Bagno a Ripoli, Via di Campigliano, 58 – 50012 Ponte a Ema – Firenze – Italie                                                          | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Japon Ltd                  | Akasaka Tameike Tower 2F, 2-17-7, Akasaka, Minato-ku, Tokyo – Japon                                                                    | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Kazakhstan                 | 14A Auezova street, Almaly district, Almaty – 050026 République du Kazakhstan                                                          | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Kenya                      | Delta Office Suites, Land Reference No. 4393/27, Waiyaki Way, P. O. Box 30333 – 00100 – G.P.O Nairobi – Kenya                          | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Malaisie                   | A-15-13A Tower A, Menara Prima Avenue, Jalan PJU 1/39, Dataran Prima<br>47301 Petaling Jaya, Selangor Darul Ehsan – Malaisie           | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Mexique                    | Chihuahua 88, col. Progreso – Mexico 01080, DF – Mexique                                                                               | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Moyen-Orient               | DHCC Al Baker Building 26 – Office 107 – P.O. Box 505 201 – Dubaï – Émirats arabes unis                                                | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Nigeria                    | 2nd Floor, Plot 100, Ajose Adeogun Street, Victoria Island, Lagos State – Nigeria                                                      | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Norvège                    | Nydalsveien 28 P.B. 4814 Nydalen – N-0484 Oslo – Norvège                                                                               | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Philippines                | 1004, 20 <sup>th</sup> Drive Corporate Center, McKinley Business Park, Bonifacio Global City, Taguig City, Zip Code 1634 – Philippines | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Pologne                    | ul. Gen. J. Zajączka 9 – 01-518 Warszawa – Pologne                                                                                     | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Portugal                   | Av. 25 de Abril de 1974, N°23-3° – 2795-197 Linda A Velha – Portugal                                                                   | 100 %               | 100 % | 100 % |

|                                                 |                                                                                                                                               | 2025 <sup>(a)</sup> | 2024  | 2023  |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------|-------|
| bioMérieux Regional Headquarters                | Olaya Street, The Plaza Building 5 <sup>th</sup> floor, office n° 506<br>Riyadh 12241 – Royaume d'Arabie Saoudite                             | 100 %               | 100 % |       |
| bioMérieux Royaume-Uni                          | Chineham Gate, Crockford Lane, Hampshire RG24<br>8NA                                                                                          | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Russie                               | 1 <sup>st</sup> Nagatinskiy proezd, 10, str.1,<br>business center « Newton Plaza » – Moscow<br>115 533 – Russie                               | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux (Shanghai)<br>Biotech Co. Ltd        | N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park –<br>Pudong New District – Shanghai – 201315 – Chine                                             | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Shanghai<br>Company Ltd.             | N° 4633 Pusan Road, Kangqiao Industrial Park –<br>Pudong New District – Shanghai – 201315 – Chine                                             | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Singapour                            | 11 – Biopolis Way – Helios – Unit # 10-04 – 138667<br>– Singapour                                                                             | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Suède                                | Entreprenörsstråket 10<br>SE-431 53 Mölndal – Suède                                                                                           | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Suzhou Biotech<br>Co. Ltd            | Jiangsu Suzhou New District County Township<br>Hong Xi Rd Village No.148 – Chine                                                              | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux SRB doo                              | Belgrade Office Park, Djordja Stanojevica 12/III,<br>Nouveau Belgrade, 11070 Belgrade – Serbie                                                | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Suisse                               | 51 Avenue Blanc – Case Postale 2150 – 1202<br>Genève – Suisse                                                                                 | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Thaïlande                            | 3195/9 Vibulthani Tower, 4 <sup>th</sup> floor – Rama IV Road<br>– Klongton – Klongtoey – Bangkok 10110 –<br>Thaïlande                        | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Turquie                              | Isiklar Cad. N° 29, Atasehir – 34750 Istanbul – Turquie                                                                                       | 100 %               | 100 % | 100 % |
| bioMérieux Vietnam                              | Floor 10, Vinaconex Tower, 34 Lang Ha, Lang Ha<br>ward, Dong Da District, Hanoi – Vietnam                                                     | 100 %               | 100 % | 100 % |
| BTF Pty Limited                                 | PO Box 599 – North Ryde BC – NSW Australia<br>1670 – Australie                                                                                | 100 %               | 100 % | 100 % |
| Huilai                                          | Room 8738, Building 1, No. 1758, Luchaogang Road,<br>Nanhui New Town, Pudong New District – Chine                                             | 100 %               | 100 % | 100 % |
| Invisible Sentinel                              | 3711 Market St., Ste. 910 Philadelphia, PA 19104 –<br>États-Unis                                                                              | 100 %               | 100 % | 100 % |
| Lumed Inc.                                      | 6 rue Wellington Sud, bureau 400<br>Sherbrooke (Québec) J1H 5C7 – Canada                                                                      | 100 %               | 100 % |       |
| Mérieux Université                              | 113 route de Paris – 69160 Tassin-La-Demi-Lune –<br>France                                                                                    | 40 %                | 40 %  | 40 %  |
| Neopropecta                                     | Avenida Luiz Boiteux Piazza, 1.302, Sapiens Park,<br>Canasvieiras, CEP 88054-700, enrolled with the<br>CNPJ under 13.281.130/0001-91 – Brésil | 100 %               |       |       |
| RAS Lifesciences                                | Plot N° 13, 4-7-18/13/2, Raghavendra Nagar,<br>Nacharam, Hyderabad – 500 076 – Inde                                                           | 100 %               | 100 % | 100 % |
| Specific Diagnostics (US)                       | 130 Baytech Drive, 95134 San Jose, California –<br>États-Unis                                                                                 | 100 %               | 100 % | 100 % |
| Specific Diagnostics (France)                   | 3, boulevard de Sébastopol 75001 Paris – France                                                                                               |                     |       | 100 % |
| Specific Diagnostics<br>(Irlande)               | 10 Earlsfort Terrace Dublin 2, D02 T380 – Irlande                                                                                             | 100 %               | 100 % | 100 % |
| Specific Diagnostics (UK) <sup>(b)</sup>        | 55 Baker Street, London, W1U 7EU – Royaume-Uni                                                                                                |                     | 100 % | 100 % |
| SpinChip Diagnostics ASA                        | Hoffsveien 21, 0275 Oslo – Norvège                                                                                                            | 100 %               |       |       |
| SSC Europe                                      | ul. Gen. J. Zajączka 9 – 01-518 Warszawa – Pologne                                                                                            | 100 %               | 100 % | 100 % |
| Suzhou Hybiome Biomedical<br>Engineering Co Ltd | Building 4, No. 8, Jinfeng Road, Suzhou High-tech<br>Zone – Chine                                                                             | 93 %                | 87 %  | 71 %  |
| Suzhou Lianjian Anhua<br>Biomedical Co. Ltd     | Room 120, Building 1, No. 18 Madun Road, Suzhou<br>New District – Chine                                                                       | 93 %                | 87 %  | 71 %  |

(a) Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêt, excepté sur Suzhou Lianjian Anhua Biomedical Co. Ltd, où il est de 100 %.

(b) Les sociétés Banyan Biomarkers Inc. et Specific Diagnostics (UK) ont fait l'objet de transmission universelle de patrimoine (TUP) au 31 décembre 2025, entraînant la dissolution de ces deux entités.

### 6.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

#### Evaluation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles

| Risque identifié                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Notre réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Au 31 décembre 2025, les écarts d'acquisition s'élèvent à M€ 727,8 et les immobilisations incorporelles s'élèvent à M€ 401,5. Ensemble, ils représentent près de 20,3 % du total bilan du groupe.</p> <p>Comme décrit dans les notes 4 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés, à la date d'acquisition, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie (UGT) en fonction des synergies attendues pour le groupe. Une UGT correspond soit à une entité juridique, soit à une gamme. Le groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation systématiques des UGT et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur.</p> <p>Les tests de dépréciation conduisent à déterminer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un regroupement d'UGT, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. En pratique, la valeur d'utilité retenue est en général déterminée à partir de projections actualisées des flux futurs de trésorerie d'exploitation sur une durée de cinq ans, issus du plan d'affaires le plus récent, et d'une valeur terminale.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des incertitudes inhérentes à la probabilité de réalisation des prévisions et du fait que la valeur recouvrable des écarts d'acquisition repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des hypothèses en matière de taux de marge opérationnelle, des taux de croissance pour les projections de flux de trésorerie et des taux d'actualisation.</p> | <p>Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans l'équipe d'audit afin d'examiner les tests de dépréciation réalisés par la direction. A cet effet, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• apprécier les principes et les méthodes de détermination des indices de pertes de valeur et de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ;</li> <li>• analyser, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations (comme les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini) ;</li> <li>• prendre connaissance des prévisions et des perspectives commerciales des entités juridiques ou des gammes, au moyen d'entretiens avec la direction et comparer des projections de flux de trésorerie des périodes précédentes aux réalisations effectives correspondantes ;</li> <li>• par sondages, rapprocher de la comptabilité les données utilisées pour réaliser les tests de dépréciation et tester l'exactitude arithmétique des calculs des évaluations retenues par le groupe ;</li> <li>• rapprocher de la comptabilité les éventuelles pertes de valeur issues des calculs de tests de dépréciation préparés par la direction.</li> </ul> |



## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet GRANT THORNTON était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 13 mars 2026  
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON  
*Membre français de Grant Thornton International*  
Jean Morier

ERNST & YOUNG et Autres  
Sylvain Lauria

## 6.2 Comptes sociaux

### 6.2.1 Comptes sociaux de bioMérieux SA pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2025

#### Bilan

##### Actif

|                                                                                                          | 31/12/2025     |                                    |                | 31/12/2024     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------------|----------------|----------------|
|                                                                                                          | Brut           | Amortissements<br>et dépréciations | Net            | Net            |
| <i>En millions d'euros</i>                                                                               |                |                                    |                |                |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>                                                                     |                |                                    |                |                |
| Frais de développement                                                                                   | 14,2           | -14,2                              | -              | -              |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires | 278,2          | -131,2                             | 147,0          | 32,4           |
| Fonds commercial                                                                                         | 131,9          | -                                  | 131,9          | 131,9          |
| Autres immobilisations incorporelles                                                                     | 5,4            | -4,7                               | 0,7            | 1,1            |
| Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes                                              | 2,1            | -                                  | 2,1            | 2,6            |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                                                                       |                |                                    |                |                |
| Terrains                                                                                                 | 23,5           | -1,6                               | 21,9           | 20,6           |
| Constructions                                                                                            | 365,4          | -231,4                             | 134,0          | 137,7          |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels                                              | 403,8          | -272,0                             | 131,8          | 134,1          |
| Autres immobilisations corporelles                                                                       | 70,8           | -58,0                              | 12,8           | 14,5           |
| Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes                                                | 125,1          | -                                  | 125,1          | 66,6           |
| <b>Immobilisations financières <sup>(a)</sup></b>                                                        |                |                                    |                |                |
| Participations                                                                                           | 1 354,5        | -163,1                             | 1 191,4        | 1 042,0        |
| Créances rattachées à des participations                                                                 | 5,2            | -                                  | 5,2            | 5,1            |
| Autres titres immobilisés                                                                                | 188,3          | -78,7                              | 109,6          | 123,8          |
| Autres immobilisations financières                                                                       | 0,6            | -                                  | 0,6            | 0,6            |
| <b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>                                                                   | <b>2 969,1</b> | <b>-954,8</b>                      | <b>2 014,2</b> | <b>1 712,9</b> |
| <b>Stocks et en-cours</b>                                                                                |                |                                    |                |                |
| Matières premières et autres approvisionnements                                                          | 45,3           | -2,8                               | 42,4           | 45,7           |
| En-cours de production                                                                                   | 30,2           | -0,8                               | 29,4           | 32,5           |
| Produits finis                                                                                           | 41,6           | -1,4                               | 40,2           | 38,4           |
| Marchandises                                                                                             | 136,8          | -5,6                               | 131,2          | 117,6          |
| Avances et acomptes versés sur commandes                                                                 | 14,8           | -                                  | 14,8           | 8,9            |
| <b>Créances <sup>(b)</sup></b>                                                                           |                |                                    |                |                |
| Créances clients et comptes rattachés                                                                    | 574,1          | -13,8                              | 560,3          | 514,9          |
| Autres créances                                                                                          | 91,1           | -                                  | 91,1           | 75,5           |
| Charges constatées d'avance                                                                              | 21,7           | -                                  | 21,7           | 16,4           |
| <b>Valeurs mobilières de placement</b>                                                                   |                |                                    |                |                |
| Actions propres                                                                                          | 35,5           | -                                  | 35,5           | 39,1           |
| Autres titres                                                                                            | 178,1          | -                                  | 178,1          | 133,8          |
| Instruments financiers à terme et jetons détenus                                                         | 1,3            | -                                  | 1,3            | 3,0            |
| Disponibilités et cash poolings                                                                          | 409,2          | -1,6                               | 407,6          | 702,5          |
| <b>Total de l'actif circulant (II)</b>                                                                   | <b>1 579,6</b> | <b>-26,1</b>                       | <b>1 553,5</b> | <b>1 728,3</b> |
| Frais d'émission des emprunts (III)                                                                      | 0,2            | -                                  | 0,2            | 0,3            |
| Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (IV)                                            | 2,1            | -                                  | 2,1            | 9,1            |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV)</b>                                                      | <b>4 551,0</b> | <b>-980,9</b>                      | <b>3 570,1</b> | <b>3 450,6</b> |
| (a) Dont à moins d'un an                                                                                 | 0,2            | -                                  | 0,2            | 0,2            |
| (b) Dont à moins d'un an                                                                                 | 619,0          | -13,8                              | 605,2          | 537,1          |

## Passif

| <i>En millions d'euros</i>                                     | <b>31/12/2025</b> | <b>31/12/2024</b> |
|----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Capital                                                        | 12,0              | 12,0              |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                         | 74,4              | 74,4              |
| <b>Réserves</b>                                                |                   |                   |
| Réserve légale                                                 | 1,2               | 1,2               |
| Réserves statutaires ou contractuelles                         | 905,0             | 895,0             |
| Réserves réglementées                                          | 1,0               | 1,0               |
| Report à nouveau                                               | 635,9             | 300,1             |
| Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]                     | 320,5             | 451,9             |
| Subventions d'investissement                                   | 0,2               | 0,1               |
| Provisions réglementées                                        | 84,1              | 84,1              |
| <b>Total des capitaux propres (I)</b>                          | <b>2 034,3</b>    | <b>1 819,9</b>    |
| Provisions pour risques                                        | 2,9               | 12,6              |
| Provisions pour charges                                        | 73,8              | 68,5              |
| <b>Total des provisions (II)</b>                               | <b>76,6</b>       | <b>81,1</b>       |
| Autres emprunts obligataires                                   | 201,6             | 201,6             |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit         | 0,1               | 0,1               |
| Emprunts et dettes financières diverses                        | 630,2             | 726,3             |
| Instruments financiers à terme                                 | 1,5               | 0,5               |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                       | 327,4             | 334,7             |
| Dettes fiscales et sociales                                    | 247,6             | 237,6             |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés                | 31,1              | 27,2              |
| Autres dettes                                                  | 14,0              | 16,3              |
| Produits constatés d'avance                                    | 4,5               | 4,6               |
| <b>Total des dettes <sup>(a)</sup> (III)</b>                   | <b>1 458,0</b>    | <b>1 549,1</b>    |
| Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV) | 1,2               | 0,5               |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>             | <b>3 570,1</b>    | <b>3 450,6</b>    |
| <i>(a) Dont à moins d'un an</i>                                | <i>1 158,6</i>    | <i>1 263,1</i>    |

## Compte de résultat

| En millions d'euros                                                        | 2025            | 2024            |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Produits d'exploitation</b>                                             |                 |                 |
| Ventes de marchandises                                                     | 723,7           | 672,8           |
| Production vendue                                                          | 970,5           | 967,9           |
| <b>Montant net du chiffre d'affaires</b>                                   | <b>1 694,2</b>  | <b>1 640,7</b>  |
| Production stockée                                                         | -2,3            | -1,5            |
| Production immobilisée                                                     | 10,1            | 9,4             |
| Subventions                                                                | 1,1             | 2,1             |
| Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions                   | 45,2            | 28,9            |
| Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles       | 2,0             | -               |
| Autres produits                                                            | 0,9             | 0,1             |
| <b>Total des produits d'exploitation (I)</b>                               | <b>1 751,2</b>  | <b>1 679,6</b>  |
| <b>Charges d'exploitation</b>                                              |                 |                 |
| Achats de marchandises                                                     | -525,6          | -488,0          |
| Variation de stocks de marchandises                                        | 13,9            | -20,3           |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements                  | -130,5          | -130,4          |
| Variation de stocks de matières premières                                  | -3,0            | -5,6            |
| Autres achats et charges externes <sup>(a)</sup>                           | -491,4          | -469,5          |
| Impôts, taxes et versements assimilés                                      | -20,3           | -18,9           |
| Salaires                                                                   | -327,1          | -311,1          |
| Cotisations sociales                                                       | -134,3          | -128,9          |
| <b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations :</b>                 |                 |                 |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements                         | -64,0           | -60,7           |
| Sur immobilisations : dotations aux dépréciations                          | -0,9            | -0,0            |
| Sur actif circulant : dotations aux dépréciations                          | -12,3           | -12,9           |
| Dotations aux provisions                                                   | -4,6            | -28,2           |
| Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées | -12,0           | -               |
| Autres charges                                                             | -30,1           | -18,8           |
| <b>Total des charges d'exploitation (II)</b>                               | <b>-1 742,1</b> | <b>-1 693,4</b> |
| <b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>                                 | <b>9,1</b>      | <b>-13,8</b>    |
| (a) Y compris redevances de crédit-bail immobilier                         | -4,1            | -4,5            |

En millions d'euros

|                                                                                               | 2025            | 2024            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Produits financiers</b>                                                                    |                 |                 |
| De participation <sup>(b)</sup>                                                               | 349,9           | 480,3           |
| D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé <sup>(b)</sup>                  | 14,7            | 21,7            |
| Autres intérêts et produits assimilés <sup>(b)</sup>                                          | 8,5             | 6,1             |
| Reprises sur dépréciations et provisions                                                      | 7,8             | 17,0            |
| Différences positives de change                                                               | 115,9           | 100,4           |
| Produits des cessions d'immobilisations financières                                           | 0,0             | -               |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie  | 3,6             | 4,7             |
| <b>Total des produits financiers (III)</b>                                                    | <b>500,4</b>    | <b>630,3</b>    |
| <b>Charges financières</b>                                                                    |                 |                 |
| Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions                             | -61,9           | -42,2           |
| Intérêts et charges assimilées <sup>(c)</sup>                                                 | -26,4           | -32,2           |
| Différences négatives de change                                                               | -111,9          | -103,1          |
| Valeurs comptables des immobilisations financières cédées                                     | -               | -               |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie | -0,7            | -0,7            |
| <b>Total des charges financières (IV)</b>                                                     | <b>-200,9</b>   | <b>-178,2</b>   |
| <b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>                                                       | <b>299,6</b>    | <b>452,0</b>    |
| <b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>                                   | <b>308,7</b>    | <b>438,3</b>    |
| Produits exceptionnels (V)                                                                    | 14,0            | 31,9            |
| Charges exceptionnelles (VI)                                                                  | -14,0           | -35,0           |
| <b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>                                                      | <b>-0,0</b>     | <b>-3,1</b>     |
| Impôts sur les bénéfices (VII)                                                                | 11,9            | 16,7            |
| <b>Total des produits (I + III + V)</b>                                                       | <b>2 265,6</b>  | <b>2 341,8</b>  |
| <b>Total des charges (II + IV + VI + VII)</b>                                                 | <b>-1 945,1</b> | <b>-1 889,9</b> |
| <b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>                                                                      | <b>320,5</b>    | <b>451,9</b>    |
| (b) Dont produits concernant les entreprises liées                                            | 14,7            | 21,7            |
| (c) Dont intérêts concernant les entreprises liées                                            | -22,2           | -27,4           |

## 6.2.2 Notes annexes

bioMérieux est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur, immatriculée

au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 673 620 399. Elle est constituée, depuis son origine, en France.

Le siège social de la Société est situé à Marcy l'Étoile (69280).

### SOMMAIRE

|                |                                                                       |     |                |                                         |     |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------|-----|----------------|-----------------------------------------|-----|
| <b>NOTE 1</b>  | Principes comptables généraux                                         | 328 | <b>NOTE 13</b> | Fournisseurs et dettes d'exploitation   | 348 |
| <b>NOTE 2</b>  | Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés | 330 | <b>NOTE 14</b> | Échéances des dettes                    | 349 |
| <b>NOTE 3</b>  | Événements significatifs de l'exercice                                | 330 | <b>NOTE 15</b> | Charges à payer et produits à recevoir  | 349 |
| <b>NOTE 4</b>  | Immobilisations                                                       | 331 | <b>NOTE 16</b> | Chiffre d'affaires                      | 349 |
| <b>NOTE 5</b>  | Stocks                                                                | 341 | <b>NOTE 17</b> | Frais de Recherche et Développement     | 350 |
| <b>NOTE 6</b>  | Clients et autres créances de l'actif circulant                       | 341 | <b>NOTE 18</b> | Charges de personnel                    | 350 |
| <b>NOTE 7</b>  | Échéances des créances                                                | 342 | <b>NOTE 19</b> | Résultat financier                      | 351 |
| <b>NOTE 8</b>  | Disponibilités et valeurs mobilières de placement                     | 342 | <b>NOTE 20</b> | Résultat exceptionnel                   | 352 |
| <b>NOTE 9</b>  | Écarts de conversion                                                  | 343 | <b>NOTE 21</b> | Impôt sur les sociétés                  | 352 |
| <b>NOTE 10</b> | Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions            | 343 | <b>NOTE 22</b> | Instruments de couverture               | 353 |
| <b>NOTE 11</b> | Provisions pour risques et charges                                    | 345 | <b>NOTE 23</b> | Engagements hors bilan                  | 354 |
| <b>NOTE 12</b> | Endettement net                                                       | 346 | <b>NOTE 24</b> | Parties liées                           | 355 |
|                |                                                                       |     | <b>NOTE 25</b> | Honoraires des Commissaires aux comptes | 356 |



## NOTE 1 Principes comptables généraux

Les comptes sont établis conformément aux règlements ANC n° 2014-03, à jour du Règlement ANC 2022-06 relatif à la Modernisation des états financiers (PCG).

Au 31 décembre 2025, la Société a appliqué le nouveau règlement ANC 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général pour la première année. Ce règlement supprime notamment les comptes de « transferts de charges » et apporte une nouvelle définition plus restrictive du résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel comprend désormais :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;

- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables. Il en est ainsi de la constitution ou la reprise de provisions réglementées, y compris les amortissements dérogatoires comptabilisés pour des raisons fiscales et définis à l'article 214-8 ;
- les changements de méthode comptable que l'entité est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée en capitaux propres.

Ce changement de réglementation comptable n'a pas d'impact sur le bilan d'ouverture de l'exercice. Il impacte la présentation du compte de résultat 2025 de la manière suivante :

| En millions d'euros                     | Impact sur 2025 | Reclassements du résultat exceptionnel |                                                  |                      | Disparition des transferts de charges |
|-----------------------------------------|-----------------|----------------------------------------|--------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------|
|                                         |                 | Attributions gratuites d'actions       | Plus et moins-value de cession d'immobilisations | Autres reclassements |                                       |
| Total des produits d'exploitation       | 6,2             | -1,7                                   | 12,0                                             | 0,0                  | -4,2                                  |
| Total des charges d'exploitation        | -9,6            | -1,7                                   | -12,0                                            | -0,1                 | 4,2                                   |
| <b>1. Résultat d'exploitation</b>       | <b>-3,5</b>     | <b>-3,4</b>                            | <b>0,0</b>                                       | <b>-0,1</b>          | <b>-</b>                              |
| <b>2. Résultat financier</b>            | <b>0,0</b>      | <b>-</b>                               | <b>0,0</b>                                       | <b>-</b>             | <b>-</b>                              |
| <b>3. Résultat courant avant impôts</b> | <b>-3,5</b>     | <b>-3,4</b>                            | <b>0,0</b>                                       | <b>-0,1</b>          | <b>-</b>                              |
| Produits exceptionnels                  | -32,9           | -20,9                                  | -12,0                                            | -0,0                 | -                                     |
| Charges exceptionnelles                 | 36,4            | 24,3                                   | 12,0                                             | 0,1                  | -                                     |
| <b>4. Résultat exceptionnel</b>         | <b>3,5</b>      | <b>3,4</b>                             | <b>-0,0</b>                                      | <b>0,1</b>           | <b>-</b>                              |
| <b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>                | <b>-</b>        | <b>-</b>                               | <b>-</b>                                         | <b>-</b>             | <b>-</b>                              |

Les charges exceptionnelles liées aux attributions gratuites d'actions reclassées en résultat d'exploitation sont ventilées entre les « salaires », « cotisations sociales » et « autres charges » d'exploitation.

Les nouvelles dispositions du règlement s'appliquent à compter de 2025, sans incidence sur les comptes 2024 autre que les reclassements nécessaires à la nouvelle présentation du bilan et du compte de résultat. En 2024, le bilan et le compte de résultat étaient présentés de la manière suivante :

## BILAN ACTIF

| <i>En millions d'euros</i>                 | <b>Net<br/>31/12/2024</b> |
|--------------------------------------------|---------------------------|
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                    |                           |
| Immobilisations incorporelles              | 167,9                     |
| Immobilisations corporelles                | 373,5                     |
| Participations et créances rattachées      | 1 047,1                   |
| Autres immobilisations financières         | 124,4                     |
| <b>Total</b>                               | <b>1 712,9</b>            |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                     |                           |
| Stocks et en-cours                         | 234,3                     |
| Clients et comptes rattachés               | 514,9                     |
| Autres créances d'exploitation             | 51,3                      |
| Créances hors exploitation                 | 49,5                      |
| Disponibilités et <i>cash pooling</i>      | 878,3                     |
| <b>Total</b>                               | <b>1 728,3</b>            |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 0,3                       |
| Écart de conversion actif                  | 9,1                       |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                         | <b>3 450,6</b>            |

## BILAN PASSIF

| <i>En millions d'euros</i>             | <b>31/12/2024</b> |
|----------------------------------------|-------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                |                   |
| Capital                                | 12,0              |
| Primes                                 | 74,4              |
| Réserves                               | 1 197,3           |
| Provisions réglementées et subventions | 84,3              |
| Résultat de l'exercice                 | 451,9             |
| <b>Total</b>                           | <b>1 819,9</b>    |
| <b>Provisions</b>                      | <b>81,1</b>       |
| <b>DETTES</b>                          |                   |
| Emprunts et dettes financières         | 928,6             |
| Fournisseurs et comptes rattachés      | 334,7             |
| Autres dettes d'exploitation           | 258,6             |
| Dettes hors exploitation               | 27,2              |
| <b>Total</b>                           | <b>1 549,1</b>    |
| Écart de conversion Passif             | 0,5               |
| <b>TOTAL PASSIF</b>                    | <b>3 450,6</b>    |

## COMPTE DE RÉSULTAT

| En millions d'euros                           | 2024           |
|-----------------------------------------------|----------------|
| Ventes marchandises et produits finis         | 1 277,4        |
| Produits activités annexes                    | 363,3          |
| <b>Chiffre d'affaires</b>                     | <b>1 640,7</b> |
| Production stockée (encours + produits finis) | -18,4          |
| Production immobilisée                        | 9,4            |
| <b>Production activité</b>                    | <b>1 631,7</b> |
| Achats                                        | -638,5         |
| Variations stocks M.P./instruments            | -9,1           |
| Services extérieurs                           | -449,5         |
| <b>Valeur ajoutée</b>                         | <b>534,6</b>   |
| Impôts, taxes et assimilés                    | -16,8          |
| Salaires et charges                           | -440,0         |
| <b>Excédent brut d'exploitation</b>           | <b>77,8</b>    |
| Amortissements et provisions                  | -77,7          |
| Autres produits et charges d'exploitation     | -13,9          |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                | <b>-13,8</b>   |
| Charges et produits financiers                | -0,8           |
| Produits et charges des participations        | 452,8          |
| <b>Résultat courant avant impôt</b>           | <b>438,3</b>   |
| Résultat exceptionnel                         | -3,1           |
| Impôt sur les bénéfices                       | 16,7           |
| <b>RÉSULTAT NET</b>                           | <b>451,9</b>   |

## NOTE 2 Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

La Société établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels des filiales sont intégrés globalement lorsque bioMérieux SA en détient le contrôle effectif, et par mise en équivalence lorsque la Société a une influence notable.

La Société entre dans le périmètre de consolidation par intégration globale de la Compagnie Mérieux Alliance.

### Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

|                                                                                                                                                                                               |                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale                                                  | <b>Compagnie Mérieux Alliance</b><br>17, rue Bourgelat, 69002 - Lyon<br>SIREN 504 340 407 |
| Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale | <b>Institut Mérieux</b><br>17, rue Bourgelat, 69002 - Lyon<br>SIREN 348 579 509           |

## NOTE 3 Événements significatifs de l'exercice

### 3.1 Investissements financiers

En 2025, bioMérieux SA a souscrit à plusieurs prises de participation et augmentations de capital des titres en portefeuille pour un montant total de 194,4 millions d'euros, parmi lesquelles l'acquisition de l'intégralité du capital de SpinChip Diagnostics

pour 1,3 milliard de couronnes norvégiennes (112,3 millions d'euros) et l'augmentation de capital de certaines de ses filiales pour 77,9 millions d'euros.

Ces événements sont détaillés en note 4.4.

### 3.2 Plan d'actionnariat salarié

En 2025, les salariés du Groupe éligibles ont pu participer à une offre réservée au sein d'un plan d'actionnariat salarié, dénommé « MyShare ». Les salariés ont bénéficié d'un prix de souscription des actions à 91,84 euros décoté de 20 % par rapport au prix de référence (114,8 euros) et d'un abondement de 100 % du montant des souscriptions dans la limite de 450 euros par salarié. Les salariés du Groupe ont souscrit à 177 262 actions (dont 113 556 actions par les salariés français). La Société a remis 203 210 actions aux salariés (dont 129 492 actions pour les

salariés français) en prenant en compte la décote et l'abondement. Le coût du plan pour les salariés français constaté en résultat d'exploitation s'élève à 4,8 millions d'euros. Le coût du plan pour les salariés des autres sociétés du Groupe a été totalement refacturé aux filiales et n'a pas d'impact sur le résultat d'exploitation. La différence entre le prix de référence de l'action (114,8 euros) et le prix de revient (100,27 euros) des 203 210 actions remises aux salariés du Groupe constitue un boni de 3 millions d'euros en résultat financier.

### 3.3 Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture.

## NOTE 4 Immobilisations

### 4.1 Cadre général

| Valeurs brutes<br><i>En millions d'euros</i> | Montant brut<br>à l'ouverture<br>de l'exercice | Augmentations | Diminutions  | Montant brut<br>à la clôture<br>de l'exercice |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------|--------------|-----------------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles                | 346,9                                          | 131,7         | -46,8        | 431,9                                         |
| Immobilisations corporelles                  | 904,4                                          | 123,6         | -39,3        | 988,7                                         |
| Immobilisations financières                  | 1 354,6                                        | 198,0         | -4,1         | 1 548,5                                       |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>2 605,9</b>                                 | <b>453,3</b>  | <b>-90,1</b> | <b>2 969,1</b>                                |

| Amortissements<br><i>En millions d'euros</i> | Durée<br>d'utilisation | Mode<br>d'amortis-<br>sement | Amortis-<br>sements<br>cumulés à<br>l'ouverture | Augmentations :<br>Dotations<br>de l'exercice | Diminutions  | Amortissements<br>cumulés<br>à la clôture |
|----------------------------------------------|------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------|-------------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles                | 1-20 ans               | linéaire                     | 167,4                                           | 17,0                                          | -34,4        | 150,0                                     |
| Immobilisations corporelles                  | 3-40 ans               | linéaire                     | 528,8                                           | 47,0                                          | -15,2        | 560,7                                     |
| Immobilisations financières                  | N/A                    | N/A                          | -                                               | -                                             | -            | -                                         |
| <b>TOTAL</b>                                 |                        |                              | <b>696,3</b>                                    | <b>64,0</b>                                   | <b>-49,6</b> | <b>710,7</b>                              |

| Dépréciations<br><i>En millions d'euros</i> | Dépréciations<br>à l'ouverture<br>de l'exercice | Augmentations :<br>dotation<br>de l'exercice | Diminutions :<br>reprises<br>de l'exercice | Dépréciations à la<br>clôture<br>de l'exercice |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Immobilisations incorporelles               | 11,5                                            | -                                            | -11,5                                      | 0,0                                            |
| Immobilisations corporelles                 | 2,1                                             | 0,9                                          | -0,7                                       | 2,4                                            |
| Immobilisations financières                 | 183,1                                           | 59,8                                         | -1,2                                       | 241,8                                          |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>196,8</b>                                    | <b>60,7</b>                                  | <b>-13,3</b>                               | <b>244,1</b>                                   |

## 4.2 Immobilisations incorporelles

### 4.2.1 Principes comptables

En application du règlement ANC n° 2015-06, les malis techniques issus des opérations de fusions ont été affectés en janvier 2016 à des comptes d'immobilisations incorporelles spécifiques et relatifs aux fonds de commerce tel que les fonds commerciaux, la technologie et les relations clients.

Les fonds de commerce historiques et les actifs issus de l'affectation des malis techniques de fusion ne constituent pas des éléments individuels autonomes pouvant générer leurs propres flux de trésorerie. Ils sont intrinsèquement attachés aux usines, à l'effort de R&D qui soutient la gamme acquise, à la technologie, aux forces commerciales qui contribuent à distribuer les gammes de produits à travers l'ensemble des canaux de distribution du Groupe.

Les fonds de commerce sont donc regroupés avec les autres actifs de la gamme technologique à laquelle ils sont rattachés afin de constituer un ensemble homogène et autonome.

En pratique les tests conduisent à regrouper les actifs servant les mêmes typologies de clients (laboratoires de microbiologie industriels) ou de problématique santé (pathologie/détection de pathogènes : microbiologie, biologie moléculaire, ou immunoessais). Un test de dépréciation systématique est réalisé à partir des groupes d'actifs proches des regroupements identifiés au niveau du groupe (UGT), lorsque leur analyse a mis en évidence leur fongibilité (suivi et gestion groupée des fonds de commerce par gamme technologique et typologie de clients).

À la clôture de chaque exercice, la valeur nette des groupes d'actifs ainsi identifiés est comparée à la valeur actuelle des actifs déterminée à partir des flux nets de trésorerie actualisés générés par ces actifs (dont les fonds de commerce). Une dépréciation est enregistrée si une perte de valeur est constatée.

Enfin, aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations incorporelles.

### 4.2.2 Évolution

#### 4.2.2.1 Valeurs brutes

| <b>Valeurs brutes</b><br><i>En millions d'euros</i>                                                      | <b>Montant brut à l'ouverture de l'exercice</b> | <b>Augmentations</b> | <b>Diminutions</b> | <b>Montant brut à la clôture de l'exercice</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|----------------------|--------------------|------------------------------------------------|
| Frais de développement                                                                                   | 14,2                                            | -                    | -                  | 14,2                                           |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires | 182,8                                           | 129,9                | -34,4              | 278,2                                          |
| Fonds commercial                                                                                         | 142,0                                           | -                    | -10,0              | 131,9                                          |
| Autres immobilisations incorporelles                                                                     | 5,4                                             | -                    | -                  | 5,4                                            |
| Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes                                              | 2,6                                             | 1,9                  | -2,3               | 2,1                                            |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                                                               | <b>346,9</b>                                    | <b>131,7</b>         | <b>-46,8</b>       | <b>431,9</b>                                   |

Les augmentations de la période se détaillent de la manière suivante :

| <b>Augmentations de l'exercice</b><br><i>En millions d'euros</i>                                         | <b>Ventilation des augmentations</b> |                     |                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------|------------------|
|                                                                                                          | <b>Virements de poste à poste</b>    | <b>Entrées</b>      |                  |
|                                                                                                          |                                      | <b>Acquisitions</b> | <b>Créations</b> |
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires | 2,1                                  | 127,8               | -                |
| Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes                                              | -                                    | 1,2                 | 0,7              |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                                                               | <b>2,1</b>                           | <b>129,0</b>        | <b>0,7</b>       |

En 2025, bioMérieux SA a acquis les droits de propriété intellectuelle des technologies de SpinChip Diagnostic ASA pour 105,3 millions d'euros et Day Zero Diagnostics pour 18,1 millions d'euros.

La technologie de SpinChip Diagnostics ASA consiste à développer un système d'immunoessais au plus près du patient à haute performance, et notamment dédié à la détection d'infarctus du myocarde.

Day Zero Diagnostics a développé des technologies innovantes qui intègrent la préparation d'échantillons directement à partir de sang total, le séquençage et des analyses avancées d'identification et de sensibilité aux antibiotiques (ID/AST).

Les diminutions de la période se ventilent de la manière suivante :

| Diminutions de l'exercice<br><i>En millions d'euros</i>                                               | Ventilation des diminutions   |             |                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------|--------------------|
|                                                                                                       | Virements<br>de poste à poste | Sorties     |                    |
|                                                                                                       |                               | Cessions    | Mises hors service |
| Cessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires | -                             | -0,3        | -34,1              |
| Fonds commercial                                                                                      | -                             | -           | -10,0              |
| Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes                                           | -2,3                          | -           | -                  |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                                                            | <b>-2,3</b>                   | <b>-0,3</b> | <b>-44,1</b>       |

Les mises hors service de brevets et solutions informatiques concernent des licences, logiciels et projets informatiques obsolètes ou résiliés.

L'arrêt de commercialisation de la gamme NUCLISENS® a entraîné la sortie de fonds de commerce pour 10 millions d'euros en valeur brute, totalement dépréciés.

#### 4.2.2.2 Amortissements

| Amortissements<br><i>En millions d'euros</i>                                                          | Durée<br>d'utilisation | Mode<br>d'amortis-<br>sement | Amortis-<br>sements<br>cumulés à<br>l'ouverture | Augmen-<br>tations :<br>dotations | Diminu-<br>tions | Amortis-<br>sements<br>cumulés<br>à la clôture |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------|------------------------------------------------|
| Frais de développement                                                                                | 2-5 ans                | Linéaire                     | 14,2                                            | -                                 | -                | 14,2                                           |
| Cessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires | 1-20 ans               | Linéaire                     | 148,9                                           | 16,6                              | -34,4            | 131,1                                          |
| Autres immobilisations incorporelles                                                                  | 1-15 ans               | Linéaire                     | 4,3                                             | 0,3                               | -                | 4,7                                            |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                                                            |                        |                              | <b>167,4</b>                                    | <b>17,0</b>                       | <b>-34,4</b>     | <b>150,0</b>                                   |

Les dotations aux amortissements de la période se répartissent de la manière suivante :

| Dotations de l'exercice<br><i>En millions d'euros</i>                                                 | Ventilation des dotations                   |                                             |                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|------------------------------|
|                                                                                                       | Sur éléments amortis<br>selon mode linéaire | Sur éléments amortis<br>selon un autre mode | Dotations<br>exceptionnelles |
| Cessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires | 16,6                                        | -                                           | -                            |
| Autres immobilisations incorporelles                                                                  | 0,3                                         | -                                           | -                            |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                                                            | <b>17,0</b>                                 | <b>-</b>                                    | <b>-</b>                     |

Les reprises d'amortissement s'expliquent comme suit :

| Diminutions de l'exercice<br><i>En millions d'euros</i>                                               | Ventilation des diminutions |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------------|
|                                                                                                       | Éléments cédés              | Éléments mis hors service |
| Cessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires | -0,3                        | -34,1                     |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                                                            | <b>-0,3</b>                 | <b>-34,1</b>              |

#### 4.2.2.3 Dépréciations

| <b>Dépréciations</b><br><i>En millions d'euros</i>                                                       | <b>Dépréciations<br/>à l'ouverture</b> | <b>Augmentations :<br/>dotation</b> | <b>Diminutions :<br/>reprises</b> | <b>Dépréciations<br/>à la clôture</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires | 1,5                                    | -                                   | -1,5                              | 0,0                                   |
| Fonds commercial                                                                                         | 10,0                                   | -                                   | -10,0                             | -                                     |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>                                                               | <b>11,5</b>                            | <b>-</b>                            | <b>-11,5</b>                      | <b>0,0</b>                            |

#### 4.2.2.4 Mali techniques

Les malis techniques sont ventilés et affectés comme suit :

| <i>En millions d'euros</i> | <b>Valeur brute</b> | <b>Amortissements</b> | <b>Valeur nette</b> |
|----------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| <b>AES CHEMUNEX</b>        |                     |                       |                     |
| Fonds commerciaux          | 111,0               | -                     | 111,0               |
| Technologie                | 6,4                 | 4,7                   | 1,6                 |
| Relation clients           | 5,4                 | 4,7                   | 0,7                 |
| <b>Total AES Chemunex</b>  | <b>122,8</b>        | <b>9,4</b>            | <b>113,4</b>        |
| <b>ARGENE</b>              |                     |                       |                     |
| Fonds commerciaux          | 19,4                | -                     | 19,4                |
| Technologie                | 11,5                | 11,1                  | 0,4                 |
| <b>Total Argene</b>        | <b>30,9</b>         | <b>11,1</b>           | <b>19,8</b>         |
| <b>CEERAM</b>              |                     |                       |                     |
| Technologie                | 2,4                 | 2,4                   | -                   |
| <b>Total Ceeram</b>        | <b>2,4</b>          | <b>2,4</b>            | <b>-</b>            |
| <b>TOTAL</b>               | <b>156,1</b>        | <b>23,0</b>           | <b>133,2</b>        |

Des tests de dépréciation ont été effectués sur les fonds de commerce AES Chemunex et Argene. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

### 4.3 Immobilisations corporelles

#### 4.3.1 Principes comptables

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication.

Conformément au règlement sur les actifs en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, des composants sont comptabilisés et amortis distinctement dès lors qu'ils ont un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale.

Les seules immobilisations corporelles concernées par cette approche sont les constructions.

Lorsque des événements ou modifications de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, la valeur nette de ces actifs fait l'objet d'une analyse. Si leur valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener les actifs à leur valeur de réalisation.

Les instruments immobilisés sont, pour la plus grande partie, installés chez des tiers.

Enfin, aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles.



## 4.3.2 Évolution

### 4.3.2.1 Valeurs brutes

| Valeurs brutes<br><i>En millions d'euros</i>                | Montant brut<br>à l'ouverture<br>de l'exercice | Augmentations | Diminutions  | Montant brut<br>à la clôture<br>de l'exercice |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------|--------------|-----------------------------------------------|
| Terrains                                                    | 22,1                                           | 1,4           | -            | 23,5                                          |
| Constructions                                               | 356,9                                          | 11,6          | -3,2         | 365,4                                         |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 387,7                                          | 27,0          | -10,9        | 403,8                                         |
| Autres immobilisations corporelles                          | 71,1                                           | 2,8           | -3,1         | 70,8                                          |
| Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes   | 66,6                                           | 80,7          | -22,2        | 125,1                                         |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                    | <b>904,4</b>                                   | <b>123,6</b>  | <b>-39,3</b> | <b>988,7</b>                                  |

Les augmentations de la période se détaillent de la manière suivante :

| Augmentations de l'exercice<br><i>En millions d'euros</i>   | Ventilation des augmentations |              |            |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------|--------------|------------|
|                                                             | Virements<br>de poste à poste | Entrées      |            |
|                                                             |                               | Acquisitions | Créations  |
| Terrains                                                    | 0,2                           | 1,3          | -          |
| Constructions                                               | 7,8                           | 3,8          | -          |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 13,6                          | 4,2          | 9,2        |
| Autres immobilisations corporelles                          | 0,9                           | 1,9          | -          |
| Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes   | -                             | 80,5         | 0,2        |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                    | <b>22,5</b>                   | <b>91,7</b>  | <b>9,4</b> |

Les augmentations de la période tiennent compte principalement des investissements engagés pour la production de réactifs des gammes BioFire et SpotFire sur le site de La Balme pour 32,6 millions d'euros, la construction d'un nouveau bâtiment à Marcy dédié à la

Les diminutions de la période se ventilent de la manière suivante :

biologie moléculaire pour 11,8 millions d'euros et la construction d'un bâtiment de recherche et développement à Grenoble pour 9,3 millions d'euros.

| Diminutions de l'exercice<br><i>En millions d'euros</i>     | Ventilation des diminutions   |             |                    |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------|-------------|--------------------|
|                                                             | Virements<br>de poste à poste | Sorties     |                    |
|                                                             |                               | Cessions    | Mises hors service |
| Constructions                                               | -                             | -           | -3,2               |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | -                             | -3,8        | -7,1               |
| Autres immobilisations corporelles                          | -                             | -0,2        | -2,9               |
| Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes   | -22,2                         | -           | -                  |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                    | <b>-22,2</b>                  | <b>-4,0</b> | <b>-13,1</b>       |

En 2025, un montant de 22,2 millions d'euros d'immobilisations corporelles en cours en début d'exercice a été mis en service, composé principalement de lignes de production et équipements industriels.

#### 4.3.2.2 Amortissements

| <b>Amortissements</b><br><i>En millions d'euros</i>         | <b>Durée<br/>d'utilisation</b> | <b>Mode<br/>d'amortis-<br/>sement</b> | <b>Amortis-<br/>sements<br/>cumulés à<br/>l'ouverture</b> | <b>Augmen-<br/>tations :<br/>dotations</b> | <b>Diminu-<br/>tions</b> | <b>Amortis-<br/>sements<br/>cumulés à<br/>la clôture</b> |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------|
| Terrains                                                    | N/A                            | N/A                                   | 1,5                                                       | 0,1                                        | -                        | 1,6                                                      |
| Constructions                                               | 10-40 ans                      | Linéaire                              | 218,6                                                     | 15,6                                       | -3,2                     | 231,0                                                    |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 3-10 ans                       | Linéaire                              | 252,2                                                     | 27,0                                       | -9,2                     | 270,1                                                    |
| Autres immobilisations corporelles                          | 3-10 ans                       | Linéaire                              | 56,5                                                      | 4,3                                        | -2,9                     | 58,0                                                     |
| Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes   | N/A                            | N/A                                   | -                                                         | -                                          | -                        | -                                                        |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                    |                                |                                       | <b>528,8</b>                                              | <b>47,0</b>                                | <b>-15,2</b>             | <b>560,7</b>                                             |

Les dotations aux amortissements de la période se répartissent de la manière suivante :

| <b>Dotations de l'exercice</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Ventilation des dotations</b>                    |                                                     |                                      |
|--------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------|
|                                                              | <b>Sur éléments amortis<br/>selon mode linéaire</b> | <b>Sur éléments amortis<br/>selon un autre mode</b> | <b>Dotations<br/>exceptionnelles</b> |
| Terrains                                                     | 0,1                                                 | -                                                   | -                                    |
| Constructions                                                | 15,6                                                | -                                                   | -                                    |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels  | 27,0                                                | -                                                   | -                                    |
| Autres immobilisations corporelles                           | 4,3                                                 | -                                                   | -                                    |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                     | <b>47,0</b>                                         | <b>-</b>                                            | <b>-</b>                             |

Les reprises d'amortissement s'expliquent comme suit :

| <b>Diminutions de l'exercice</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Ventilation des diminutions</b> |                                      |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
|                                                                | <b>Éléments cédés</b>              | <b>Éléments mis<br/>hors service</b> |
| Constructions                                                  | -                                  | -3,2                                 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels    | -2,0                               | -7,1                                 |
| Autres immobilisations corporelles                             | -                                  | -2,9                                 |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                       | <b>-2,0</b>                        | <b>-13,1</b>                         |

#### 4.3.2.3 Dépréciations

| <b>Dépréciations</b><br><i>En millions d'euros</i>          | <b>Dépréciations<br/>à l'ouverture</b> | <b>Augmentations :<br/>dotation</b> | <b>Diminutions :<br/>reprises</b> | <b>Dépréciations<br/>à la clôture</b> |
|-------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Constructions                                               | 0,7                                    | -                                   | -0,3                              | 0,4                                   |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 1,4                                    | 0,9                                 | -0,4                              | 2,0                                   |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>                    | <b>2,1</b>                             | <b>0,9</b>                          | <b>-0,7</b>                       | <b>2,4</b>                            |

## 4.4 Immobilisations financières

### 4.4.1 Principes comptables

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Cette valeur est estimée dans un premier temps en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêté. Ceux-ci peuvent être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques). Selon le contexte économique et financier de la filiale, la valeur d'utilité peut également être estimée en prenant en compte le chiffre d'affaires, les dettes financières et les éventuels actifs technologiques et immobiliers associés. Enfin, compte tenu de la spécificité de certaines participations, l'évaluation de la valeur d'utilité peut dans certains cas être réalisée en estimant la valeur de l'entreprise sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés, ou en se basant sur des données financières observables de marché.

Les participations minoritaires détenues dans des sociétés non cotées sont valorisées selon une méthode multicritère faisant intervenir les perspectives économiques, la situation nette de la participation ou la valorisation retenue sur la base d'investissements récents dans ces participations.

Les autres titres immobilisés font l'objet d'une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. En particulier, la valeur de marché des titres cotés correspond au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les autres immobilisations financières comprennent les actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité avec une société d'investissement, destiné spécifiquement à la régulation de son cours de Bourse. Les actions achetées sont évaluées au cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice.

### 4.4.2 Évolution

#### 4.4.2.1 Valeurs brutes

| Valeurs brutes<br><i>En millions d'euros</i> | Montant brut<br>à l'ouverture<br>de l'exercice | Augmentations | Diminutions | Montant brut<br>à la clôture<br>de l'exercice |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------|---------------|-------------|-----------------------------------------------|
| Participations                               | 1 161,8                                        | 192,6         | -           | 1 354,5                                       |
| Créances rattachées à des participations     | 6,2                                            | 2,9           | -3,9        | 5,2                                           |
| Autres titres immobilisés                    | 186,0                                          | 2,4           | -0,1        | 188,3                                         |
| Autres immobilisations financières           | 0,6                                            | 0,1           | -0,1        | 0,6                                           |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>     | <b>1 354,6</b>                                 | <b>198,0</b>  | <b>-4,1</b> | <b>1 548,5</b>                                |

#### Acquisition de SpinChip Diagnostics ASA

En 2025, bioMérieux SA a acquis la totalité de la société norvégienne SpinChip Diagnostics ASA pour une valeur de 1,3 milliard de couronnes norvégiennes soit 112,3 millions d'euros. Au cours de l'année précédente, bioMérieux SA avait acquis une participation dans cette société pour 115 millions de couronnes norvégiennes soit 9,9 millions d'euros, et souscrit à une augmentation de capital de 12 millions de couronnes norvégiennes soit 1 million d'euros.

#### Soutien financier aux filiales et participations

bioMérieux SA a souscrit en 2025 à plusieurs augmentations de capital de ses filiales pour un montant total de 77,9 millions d'euros, afin de soutenir leur activité commerciale, et les acquisitions, ou les difficultés de trésorerie issues de dévaluations monétaires :

- bioMérieux Chine pour un montant de 44,7 millions de dollars, soit 38,3 millions d'euros ;
- bioMérieux Égypte pour un montant de 13 millions d'euros ;
- bioMérieux Argentine pour un montant de 8 millions d'euros ;
- bioMérieux Colombie pour un montant de 7 millions de dollars, soit 6 millions d'euros ;

- bioMérieux Brésil pour un montant de 36,9 millions de réal brésilien, soit 5,9 millions d'euros ;
- bioMérieux Nigeria pour un montant de 3,4 millions d'euros, par conversion de dettes en capital ;
- bioMérieux Chili pour un montant de 2,5 millions d'euros ;
- bioMérieux Regional Headquarters en Arabie saoudite, pour un montant de 3 millions de riyals saoudiens soit 0,7 million d'euros.

Par ailleurs, bioMérieux SA a également participé à l'augmentation de capital d'Aurobac Therapeutics SAS pour un montant de 2,5 millions d'euros.

#### Opérations relatives aux titres immobilisés

bioMérieux SA a acquis une participation dans la société Plair pour un montant de 1,3 million d'euros, renforçant ainsi son engagement dans la détection microbienne en temps réel et les solutions d'échantillonnage d'air destinées à l'industrie pharmaceutique.

Enfin, bioMérieux SA a investi dans la société Allergen Alert à hauteur de 0,4 million d'euros, dont le projet porte sur la conception d'un système destiné aux non-professionnels permettant la réalisation rapide et fiable de tests de détection d'allergènes dans les aliments.

#### 4.4.2.2 Dépréciations

| Dépréciations<br><i>En millions d'euros</i> | Dépréciations<br>à l'ouverture | Augmentations :<br>dotation | Diminutions :<br>reprises | Dépréciations<br>à la clôture |
|---------------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Participations                              | 119,9                          | 43,3                        | -0,0                      | 163,1                         |
| Créances rattachées à des participations    | 1,1                            | -                           | -1,1                      | -                             |
| Autres titres immobilisés                   | 62,2                           | 16,5                        | -0,1                      | 78,7                          |
| <b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>    | <b>183,1</b>                   | <b>59,8</b>                 | <b>-1,2</b>               | <b>241,8</b>                  |

Les dotations aux dépréciations des titres de participation s'élèvent à 43,3 millions d'euros sur l'exercice et se rapportent aux dépréciations des titres des filiales bioMérieux Chine pour 33 millions d'euros, bioMérieux Égypte pour 7,6 millions d'euros et bioMérieux Nigeria pour 2,6 millions d'euros.

Les dotations aux dépréciations des autres titres immobilisés concernent les dépréciations des titres Oxford Nanopore Technologies pour 16,5 millions d'euros (perte de valeur calculée sur la base du cours de Bourse du mois de décembre 2025 par rapport au prix d'acquisition).

#### 4.4.3 Tableau des filiales et participations

Voir tableau ci-après.

**TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025**

| Filiales et participation                           | Informations financières                                                               |         | Capitaux propres * | Quote-part du capital détenue (En %) | Valeur comptable des titres détenus<br>(En millions d'euros) |       | Montant net des prêts et avances consentis par la Société (En millions d'euros) | Montant des engagements donnés par la Société (En millions d'euros) | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (En millions d'euros) | Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice clos (En millions d'euros) | Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (En millions d'euros) | Observations |  |  |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------|--------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|--|--|
|                                                     | Bruts                                                                                  | Nettes  |                    |                                      |                                                              |       |                                                                                 |                                                                     |                                                                              |                                                                            |                                                                                  |              |  |  |
|                                                     | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES (+ DE 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR BIOMÉRIEUX SA) |         |                    |                                      |                                                              |       |                                                                                 |                                                                     |                                                                              |                                                                            |                                                                                  |              |  |  |
| 1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1) |                                                                                        |         |                    | 1 211,4                              | 1 062,0                                                      | 125,1 | 93,0                                                                            |                                                                     |                                                                              | 342,8                                                                      |                                                                                  |              |  |  |
| AB bioMérieux                                       | 47,8                                                                                   | 100,0 % | 74,2               | 4,3                                  | 0,0                                                          | 0,0   | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 0,0                                                                          | 0,0                                                                        | 01/01/2025-31/12/2025                                                            |              |  |  |
| bioMérieux Afrique Occidentale                      | 890,5                                                                                  | 100,0 % | 0,3                | 0,3                                  | 0,0                                                          | 0,0   | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 1,4                                                                          | 0,0                                                                        | 01/01/2025-31/12/2025                                                            |              |  |  |
| bioMérieux Allemagne                                | 29,1                                                                                   | 100,0 % | 3,8                | 3,8                                  | 0,0                                                          | 0,0   | 141,1                                                                           | 2,6                                                                 | 1,0                                                                          | 01/01/2025-31/12/2025                                                      |                                                                                  |              |  |  |
| bioMérieux Algérie                                  | 293,9                                                                                  | 100,0 % | 0,6                | 0,6                                  | 0,0                                                          | 0,0   | 0,6                                                                             | 0,4                                                                 | 0,0                                                                          | 01/01/2025-31/12/2025                                                      |                                                                                  |              |  |  |
| bioMérieux Arabie saoudite                          | 4,1                                                                                    | 100,0 % | 0,7                | 0,7                                  | 0,0                                                          | 0,0   | 0,0                                                                             | 0,2                                                                 | 0,0                                                                          | 01/01/2025-31/12/2025                                                      |                                                                                  |              |  |  |
| bioMérieux Argentine                                | 24 236,3                                                                               | 99,1 %  | 16,3               | 16,3                                 | 0,0                                                          | 0,3   | 27,9                                                                            | 5,3                                                                 | 0,0                                                                          | 01/01/2025-31/12/2025                                                      |                                                                                  |              |  |  |
| bioMérieux Autriche                                 | 1,2                                                                                    | 100,0 % | 0,1                | 0,1                                  | 0,0                                                          | 0,0   | 30,5                                                                            | 1,0                                                                 | 1,6                                                                          | 01/01/2025-31/12/2025                                                      |                                                                                  |              |  |  |
| bioMérieux Australie                                | 11,7                                                                                   | 100,0 % | 23,8               | 23,8                                 | 0,0                                                          | 0,7   | 36,1                                                                            | 0,8                                                                 | 0,5                                                                          | 01/01/2025-31/12/2025                                                      |                                                                                  |              |  |  |

| Informations financières | Filiales et participation | Capitaux propres * | Quote-part du capital détenue (En %) | Valeur comptable des titres détenus (En millions d'euros) |        | Montant net des prêts et avances consentis par la Société (En millions d'euros) | Montant des engagements donnés par la Société (En millions d'euros) | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (En millions d'euros) | Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice clos (En millions d'euros) | Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (En millions d'euros) | Observations          |
|--------------------------|---------------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|                          |                           |                    |                                      | Bruts                                                     | Nettes |                                                                                 |                                                                     |                                                                              |                                                                            |                                                                                  |                       |
|                          |                           |                    |                                      |                                                           |        |                                                                                 |                                                                     |                                                                              |                                                                            |                                                                                  |                       |
|                          | bioMérieux Brésil         | 147,0              | 100,0 %                              | 67,1                                                      | 33,6   | 0,0                                                                             | 10,9                                                                | 42,6                                                                         | 0,3                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Belgique       | 3,0                | 100,0 %                              | 0,3                                                       | 0,3    | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 36,5                                                                         | 1,5                                                                        | 3,9                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Canada         | 11,9               | 100,0 %                              | 20,5                                                      | 20,5   | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 64,4                                                                         | 1,6                                                                        | 0,9                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Chili          | 15 631,5           | 100,0 %                              | 5,6                                                       | 5,6    | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 33,7                                                                         | 1,1                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Chine          | 2 202,8            | 100,0 %                              | 228,6                                                     | 195,6  | 0,0                                                                             | 0,6                                                                 | 27,7                                                                         | 0,7                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Colombie       | 108,7              | 100,0 %                              | 14,0                                                      | 14,0   | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 45,4                                                                         | 2,7                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Corée          | 27 994,8           | 100,0 %                              | 0,7                                                       | 0,7    | 0,0                                                                             | 10,0                                                                | 53,3                                                                         | 1,8                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Danemark       | 6,7                | 100,0 %                              | 0,5                                                       | 0,5    | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 9,6                                                                          | 0,3                                                                        | 0,5                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Espagne        | 36,8               | 100,0 %                              | 0,6                                                       | 0,6    | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 130,0                                                                        | 4,6                                                                        | 6,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Égypte         | 303,5              | 100,0 %                              | 14,5                                                      | 5,4    | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 2,1                                                                          | -7,0                                                                       | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Grèce          | 7,3                | 100,0 %                              | 4,1                                                       | 4,1    | 0,0                                                                             | 3,0                                                                 | 22,6                                                                         | 0,0                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Inde           | 4 322,3            | 99,9 %                               | 18,1                                                      | 18,1   | 0,0                                                                             | 21,3                                                                | 107,6                                                                        | 4,1                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Inc            | 2 250,0            | 100,0 %                              | 524,9                                                     | 524,9  | 55,8                                                                            | 12,3                                                                | 2 556,9                                                                      | 658,3                                                                      | 303,8                                                                            | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Italie         | 54,6               | 100,0 %                              | 12,8                                                      | 12,8   | 11,9                                                                            | 25,8                                                                | 186,8                                                                        | 10,6                                                                       | 4,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Japon          | 2,6                | 100,0 %                              | 15,4                                                      | 15,4   | 15,4                                                                            | 0,5                                                                 | 116,4                                                                        | 5,0                                                                        | 1,4                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Kenya          | 112,4              | 100,0 %                              | 0,3                                                       | 0,3    | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 0,0                                                                          | 0,0                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Mexique        | 414,5              | 100,0 %                              | 24,7                                                      | 24,7   | 27,1                                                                            | 0,0                                                                 | 69,5                                                                         | 0,6                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Nigeria        | 1 343,1            | 100,0 %                              | 4,7                                                       | 0,8    | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 0,7                                                                          | -0,1                                                                       | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Norvège        | 5,0                | 100,0 %                              | 0,3                                                       | 0,3    | 0,3                                                                             | 0,0                                                                 | 7,1                                                                          | 0,2                                                                        | 0,3                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Philippines    | 72,9               | 100,0 %                              | 0,2                                                       | 0,2    | 0,0                                                                             | 1,5                                                                 | 22,7                                                                         | 0,4                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Pologne        | 47,6               | 100,0 %                              | 1,5                                                       | 1,5    | 0,9                                                                             | 0,0                                                                 | 43,6                                                                         | 1,4                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
|                          | bioMérieux Portugal       | 7,7                | 100,0 %                              | 2,0                                                       | 2,0    | 0,0                                                                             | 0,5                                                                 | 24,4                                                                         | 1,3                                                                        | 1,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |

| Filiales et participation                                                                    | Capitaux propres * | Quote-part du capital détenue (En %) | Valeur comptable des titres détenus (En millions d'euros) |         | Montant net des prêts et avances consentis par la Société (En millions d'euros) | Montant des engagements donnés par la Société (En millions d'euros) | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (En millions d'euros) | Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice clos (En millions d'euros) | Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (En millions d'euros) | Observations          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|                                                                                              |                    |                                      | Bruts                                                     | Nettes  |                                                                                 |                                                                     |                                                                              |                                                                            |                                                                                  |                       |
|                                                                                              |                    |                                      |                                                           |         |                                                                                 |                                                                     |                                                                              |                                                                            |                                                                                  |                       |
| bioMérieux Russie                                                                            | 1 307,3            | 100,0 %                              | 1,3                                                       | 1,3     | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 17,8                                                                         | 2,1                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| bioMérieux South Africa                                                                      | 184,9              | 100,0 %                              | 5,4                                                       | 5,4     | 5,2                                                                             | 0,0                                                                 | 26,9                                                                         | 0,5                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| bioMérieux Suède                                                                             | 11,2               | 100,0 %                              | 0,2                                                       | 0,2     | 1,8                                                                             | 2,8                                                                 | 30,8                                                                         | 0,5                                                                        | 0,5                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| bioMérieux Suisse                                                                            | 4,1                | 100,0 %                              | 0,6                                                       | 0,6     | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 50,2                                                                         | 1,9                                                                        | 2,2                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| bioMérieux Suzhou Biotech Co.                                                                | 388,7              | 100,0 %                              | 80,2                                                      | 80,2    | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 23,2                                                                         | -0,6                                                                       | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| bioMérieux Thaïlande                                                                         | 117,9              | 100,0 %                              | 0,9                                                       | 0,9     | 0,0                                                                             | 0,8                                                                 | 17,8                                                                         | 0,4                                                                        | 0,5                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| bioMérieux Turquie                                                                           | 961,2              | 100,0 %                              | 17,0                                                      | 17,0    | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 38,9                                                                         | 5,4                                                                        | 0,6                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| bioMérieux UK                                                                                | 15,6               | 100,0 %                              | 1,2                                                       | 1,2     | 4,0                                                                             | 0,7                                                                 | 109,9                                                                        | 2,8                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| bioMérieux Vietnam                                                                           | 12,5               | 100,0 %                              | 0,2                                                       | 0,2     | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 0,0                                                                          | 0,0                                                                        | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| BTF                                                                                          | 60,4               | 100,0 %                              | 13,6                                                      | 13,6    | 0,0                                                                             | 1,2                                                                 | 35,1                                                                         | 18,6                                                                       | 14,1                                                                             | 01/01/2025-31/12/2025 |
| Lumed Inc                                                                                    | 11,1               | 100,0 %                              | 9,7                                                       | 9,7     | 2,8                                                                             | 0,0                                                                 | 0,3                                                                          | -1,5                                                                       | 0,0                                                                              | 01/01/2025-31/12/2025 |
| 2. Renseignements globaux pour les participations non prises au (1)                          |                    |                                      | 126,8                                                     | 124,3   | 78,9                                                                            | 2,4                                                                 |                                                                              |                                                                            | 7,1                                                                              |                       |
| A. TOTAL FILIALES                                                                            |                    |                                      | 1 338,2                                                   | 1 186,4 | 204,0                                                                           | 95,4                                                                |                                                                              |                                                                            | 349,9                                                                            |                       |
| RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU PAR BIOMÉRIEUX SA) |                    |                                      |                                                           |         |                                                                                 |                                                                     |                                                                              |                                                                            |                                                                                  |                       |
| 1. Renseignements détaillés pour chaque filiale (1)                                          |                    |                                      | 5,0                                                       | 5,0     | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 |                                                                              |                                                                            | 0,0                                                                              |                       |
| Aurobac Therapeutics SAS                                                                     | 13,1               | 12,5 %                               | 5,0                                                       | 5,0     | 0,0                                                                             | 0,0                                                                 | 0,0                                                                          | -4,7                                                                       | 0,0                                                                              | 01/01/2024-31/12/2024 |
| 2. Renseignements globaux pour les participations non prises au (1)                          |                    |                                      | 4,2                                                       | 0,0     | 1,6                                                                             | 0,0                                                                 |                                                                              |                                                                            | 0,0                                                                              |                       |
| B. TOTAL DES PARTICIPATIONS                                                                  |                    |                                      | 9,2                                                       | 5,0     | 1,6                                                                             | 0,0                                                                 |                                                                              |                                                                            | 0,0                                                                              |                       |
| C. TOTAL DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS (A + B)                                          |                    |                                      | 1 347,4                                                   | 1 191,4 | 205,7                                                                           | 95,4                                                                |                                                                              |                                                                            | 349,9                                                                            |                       |

\* En devises d'opération.

## NOTE 5 Stocks

### 5.1 Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Les stocks de matières premières, consommables et marchandises sont valorisés au prix d'achat majoré des frais accessoires selon la méthode FIFO (premier entré-premier sorti). Les stocks d'en-cours de production et de produits finis sont valorisés au coût réel de production.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, en tenant notamment compte du prix de revente, de l'obsolescence, de la péremption, de l'état de conservation, des perspectives de ventes et, pour les pièces détachées, de l'évolution du parc d'instruments correspondant.

### 5.2 Évolution

#### Stocks et en-cours

En millions d'euros

|                                              | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|
| Matières premières autres approvisionnements | 45,3         | 48,2         |
| En cours de production                       | 30,2         | 33,9         |
| Produits finis                               | 41,6         | 40,1         |
| Marchandises                                 | 136,8        | 122,9        |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>253,9</b> | <b>245,2</b> |

#### Dépréciations des stocks et en-cours

En millions d'euros

|                                              | 31/12/2025   | 31/12/2024   | Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation |
|----------------------------------------------|--------------|--------------|----------------------------------------------------|
| Matières premières autres approvisionnements | -2,8         | -2,5         | Péremption, consommation, rejets                   |
| En cours de production                       | -0,8         | -1,4         | Risques identifiés non-utilisation                 |
| Produits finis                               | -1,4         | -1,6         | Perspectives de ventes et rejets                   |
| Marchandises                                 | -5,6         | -5,3         | Perspectives de ventes et rejets                   |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>-10,6</b> | <b>-10,9</b> |                                                    |

La valeur nette des stocks est en hausse de 8,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024 en raison principalement de la hausse des stocks de réactifs de la gamme BioFire pour 11,7 millions d'euros.

## NOTE 6 Clients et autres créances de l'actif circulant

### 6.1 Principes comptables

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

### 6.2 Évolution

#### Clients et comptes rattachés

En millions d'euros

|                     | 31/12/2025           | 31/12/2024   |
|---------------------|----------------------|--------------|
| Créances clients    | 574,1                | 537,1        |
| Dépréciations       | -13,8 <sup>(a)</sup> | -22,2        |
| <b>VALEUR NETTE</b> | <b>560,3</b>         | <b>514,9</b> |

(a) La diminution par rapport à 2024 provient d'une absence de dépréciation des créances clients intragroupes au 31 décembre 2025 contre 8,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.



### Autres créances d'exploitation

En millions d'euros

|                             | 31/12/2025          | 31/12/2024   |
|-----------------------------|---------------------|--------------|
| Avances et acomptes         | 14,8 <sup>(a)</sup> | 8,9          |
| Charges constatées d'avance | 21,7 <sup>(b)</sup> | 16,4         |
| Autres créances             | 91,1 <sup>(c)</sup> | 75,5         |
| <b>TOTAL</b>                | <b>127,5</b>        | <b>100,8</b> |

(a) Dont 10,4 millions d'euros d'avances versées, part non consommée au 31 décembre 2025 qui seront imputées sur les redevances futures des cinq prochaines années.

(b) Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des achats de services extérieurs.

(c) Dont créance de TVA pour 23,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 19,1 millions d'euros au 31 décembre 2024). Les autres créances comprennent également les créances de Crédit d'Impôt Recherche.

## NOTE 7 Échéances des créances

### État des échéances des créances

En millions d'euros

|                                | Montant brut | Échéance à 1 an au plus | Échéance à plus de 1 an |
|--------------------------------|--------------|-------------------------|-------------------------|
| Créances de l'actif immobilisé | 45,6         | 40,0                    | 5,6                     |
| Créances de l'actif circulant  | 680,0        | 625,6                   | 54,3 <sup>(a)</sup>     |
| Charges constatées d'avance    | 21,7         | 20,2                    | 1,5                     |
| <b>TOTAL</b>                   | <b>747,3</b> | <b>685,8</b>            | <b>61,4</b>             |

(a) Les créances de l'actif circulant à plus d'un an correspondent principalement aux créances de crédit d'impôt recherche.

## NOTE 8 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

### 8.1 Principes comptables

Les disponibilités comprennent à la fois la trésorerie immédiatement disponible et les placements à court terme.

Les mouvements de *cash pooling* sont valorisés au cours moyen du mois. En fin de mois, les comptes de *cash pool* sont réactualisés au cours de clôture. Cette réactualisation est comptabilisée en contrepartie des charges et des produits financiers en tenant compte des couvertures de change liées à ces positions.

### 8.2 Évolution

### Disponibilités et placements

En millions d'euros

|                                 | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|---------------------------------|--------------|--------------|
| Placements de trésorerie        | 213,6        | 172,9        |
| Cash pooling prêteurs           | 224,0        | 529,8        |
| Disponibilités                  | 183,0        | 172,9        |
| Instruments financiers          | 1,8          | 2,8          |
| <b>TOTAL DES DISPONIBILITÉS</b> | <b>622,4</b> | <b>878,3</b> |

Les placements de trésorerie se composent des éléments suivants :

### Placements

En millions d'euros

| Libellé                       | Classification | Code Isin    | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|-------------------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| Actions propres               | Actions        | FR0013280286 | 35,5         | 39,1         |
| Sicav BNP PARIBAS ISR IC      | Monétaire euro | FR0007009808 | 36,0         | -            |
| Sicav BNP PARIBAS SIGNATURE R | Monétaire euro | FR0013245651 | 20,1         | 48,5         |
| Sicav AMUNDI EURO LIQUIDITY   | Monétaire euro | FR0010251660 | 56,1         | 49,8         |
| Comptes à terme               | Monétaire euro | N/A          | 65,8         | 35,4         |
| <b>TOTAL</b>                  |                |              | <b>213,6</b> | <b>172,9</b> |

Parmi les placements à court terme figurent 331 541 actions achetées dans le cadre de la mise en place d'un programme de couverture destiné à garantir le coût des différents plans d'attribution gratuite d'actions et programmes d'actionnariat salariés.

L'endettement net est commenté en note 12.1.

## NOTE 9 Écarts de conversion

### 9.1 Principes comptables

En application du règlement ANC 2015-05, les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération établie sur la base d'un cours moyen mensuel. Les différences de changes relatives aux opérations commerciales résultant des écarts de cours entre la date d'enregistrement des opérations et la date de leurs paiements sont comptabilisées dans les rubriques correspondantes du compte de résultat (comptes d'achats et de ventes).

Les créances et dettes libellées en devises sont converties sur la base des taux de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écarts de conversion actifs ou passifs. Les écarts de conversion actifs sont provisionnés, la charge de la dotation étant comptabilisée dans les comptes d'achats ou de ventes lorsque la dette ou la créance concerne une opération commerciale.

Lorsque pour les opérations commerciales dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourants à une position globale de change, le montant de la dotation pour risque de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains. Cette estimation de pertes prend en compte, le cas échéant, le cours de couverture lié aux instruments dérivés associés à ces opérations.

Les écarts de change concernant les flux financiers sont comptabilisés en charges et produits financiers. Les écarts de conversion concernant le *cash pooling* sont reconnus en résultat ainsi que l'instrument de couverture de façon symétrique à l'élément couvert.

### 9.2 Écarts de conversion actifs

| En millions d'euros                   | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Sur dettes et créances d'exploitation | 0,8        | 6,0        |
| Sur dettes et créances financières    | 1,3        | 3,1        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>2,1</b> | <b>9,1</b> |

### 9.3 Écarts de conversion passifs

| En millions d'euros                   | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Sur dettes et créances d'exploitation | 1,2        | 0,5        |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>1,2</b> | <b>0,5</b> |

## NOTE 10 Capitaux propres et plans d'attribution gratuite d'actions

### 10.1 Principes comptables

La société applique le règlement ANC 2024-02 relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie à partir du 31 décembre 2024. Les certificats d'économie d'énergie sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation à la date de cession, ceux antérieurs à 2024 ont été reclassés en report à nouveau pour un montant de 1,5 million d'euros.

## 10.2 Évolution des capitaux propres

| Variation des capitaux propres<br><i>En millions d'euros</i> | Montant<br>à l'ouverture<br>de l'exercice | Résultat de<br>l'exercice | Distribution<br>de dividendes | Provisions<br>réglementées<br>et subventions | Montant à<br>la clôture<br>de l'exercice |
|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------|------------------------------------------|
| Capital                                                      | 12,0                                      |                           |                               |                                              | 12,0                                     |
| Primes                                                       | 74,4                                      |                           |                               |                                              | 74,4                                     |
| Réserves & Résultat                                          | 1 649,2                                   | 320,5                     | -106,1                        |                                              | 1 863,6                                  |
| Provisions réglementées                                      | 84,1                                      |                           |                               |                                              | 84,1                                     |
| Subvention                                                   | 0,1                                       |                           |                               | 0,0                                          | 0,2                                      |
| <b>TOTAL</b>                                                 | <b>1 819,9</b>                            | <b>320,5</b>              | <b>-106,1</b>                 | <b>0,0</b>                                   | <b>2 034,3</b>                           |

Au 31 décembre 2025, le capital social, d'un montant de 12 029 370 euros, est composé de 118 361 220 actions, avec 152 167 288 droits de votes dont 75 630 589 actions portent un droit de vote double. La référence à la valeur nominale de l'action a été supprimée par décision de l'Assemblée générale du 19 mars 2001. Il n'existe aucun droit ou titre ayant un caractère dilutif significatif en cours de validité au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, la Société détient :

- 41 528 actions d'autocontrôle dans le cadre du contrat d'animation de son titre délégué à un prestataire externe. Au cours de l'exercice 2025, elle a acheté 1 101 650 actions propres et en a cédé 1 097 784 ;
- 331 541 actions d'autocontrôle achetées dans le cadre d'un programme de couverture des différents plans d'attribution gratuite d'actions et plans d'actionnariat salarié. Au 31 décembre 2025, ces actions ne sont pas affectées précisément à un plan. Au cours de l'exercice 2025, la Société a acheté 375 000 actions et en a attribué 445 519.

Les plans d'attribution gratuite d'actions sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| Nombre d'actions                               | Date d'ouverture des plans |                |                |                | Total                   |
|------------------------------------------------|----------------------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------|
|                                                | 2022                       | 2023           | 2024           | 2025           |                         |
| Attributions initiales                         | 272 218                    | 287 538        | 406 257        | 369 255        | 1 335 268               |
| Attributions annulées                          | -29 909                    | -37 903        | -61 366        | -110 995       | -240 173 <sup>(a)</sup> |
| Actions remises sur l'exercice                 | -242 309                   | -              | -              | -              | -242 309                |
| <b>ACTIONS RESTANT À REMETTRE À LA CLÔTURE</b> | <b>-</b>                   | <b>249 635</b> | <b>344 891</b> | <b>258 260</b> | <b>852 786</b>          |

(a) Dont 77 719 actions annulées en raison de départs des salariés et 162 454 actions annulées en raison des hypothèses d'atteinte des conditions de performance.

Au cours des exercices 2022 à 2025, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution gratuite d'actions au profit de certains membres du personnel salarié et mandataires sociaux. Ces plans prévoient que les actions gratuites ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition des droits de trois ans. Les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de présence et des conditions de performance subordonnées à l'atteinte d'objectifs basés sur les revenus et le

résultat opérationnel courant contributif, la croissance de ces indicateurs ou à l'atteinte d'objectifs non financiers spécifiques. La période de conservation n'est plus obligatoire dès lors que la période d'acquisition est de 2 ans au moins. Pour les bénéficiaires résidant fiscalement à l'étranger, la période de conservation peut être supprimée sous condition que la période d'acquisition soit de 3 ans.

En 2025, après prise en compte des refacturations des actions gratuites, une charge nette de 19,3 millions d'euros a été constatée en résultat d'exploitation, contre une charge nette de 11,7 millions d'euros l'année précédente.

Au 31 décembre 2025, la société a considéré que les conditions de performances seraient atteintes pour 852 786 actions gratuites.

En revanche, 162 454 actions gratuites sont considérées annulées en raison du risque de non atteinte des conditions de performance.

Compte tenu des 331 541 actions détenues au 31 décembre 2025, la Société devra racheter au maximum 521 245 actions supplémentaires pour un montant de 57 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2025 pour servir les plans existants.

### 10.3 Évolution des provisions réglementées et subventions d'investissements

| Provisions réglementées<br>et subventions d'investissement<br><i>En millions d'euros</i> | Montant<br>à l'ouverture<br>de l'exercice | Augmentations :<br>dotations de<br>l'exercice | Diminutions :<br>reprises de<br>l'exercice | Montant à la<br>clôture de<br>l'exercice |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------|
| Amortissements dérogatoires                                                              | 78,1                                      | 13,6                                          | -13,5                                      | 78,2                                     |
| Provisions pour hausse de prix                                                           | 6,0                                       | 0,4                                           | -0,5                                       | 6,0                                      |
| Subventions d'investissement                                                             | 0,1                                       | 0,0                                           | -0,0                                       | 0,2                                      |
| <b>TOTAL</b>                                                                             | <b>84,3</b>                               | <b>14,0</b>                                   | <b>-14,0</b>                               | <b>84,3</b>                              |

## NOTE 11 Provisions pour risques et charges

### 11.1 Évolution

| Provisions pour risques et charges<br><i>En millions d'euros</i> | Montant<br>à l'ouverture<br>de l'exercice | Augmentations :<br>dotations<br>de l'exercice | Diminutions : reprises de l'exercice |               | Montant à<br>la clôture<br>de l'exercice |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------|---------------|------------------------------------------|
|                                                                  |                                           |                                               | Utilisées                            | Non utilisées |                                          |
| <b>Provisions pour risques</b>                                   | <b>12,6</b>                               | <b>2,9</b>                                    | <b>-12,4</b>                         | <b>-0,2</b>   | <b>2,9</b>                               |
| Garanties données aux clients                                    | 0,5                                       | 0,8                                           | -0,5                                 | -             | 0,8                                      |
| Pertes de change                                                 | 9,1                                       | 2,1                                           | -9,1                                 | -             | 2,1                                      |
| Risques financiers                                               | 2,8                                       | -                                             | -2,8                                 | -             | -                                        |
| Autres risques                                                   | 0,2                                       | -                                             | -                                    | -0,2          | -                                        |
| <b>Provisions pour charges</b>                                   | <b>68,5</b>                               | <b>33,5</b>                                   | <b>-26,6</b>                         | <b>-1,6</b>   | <b>73,8</b>                              |
| Attribution gratuite d'actions                                   | 40,1                                      | 29,6                                          | -22,6                                | -             | 47,2                                     |
| Médailles du travail et indemnités<br>de fin de carrière         | 23,3                                      | -                                             | -2,1                                 | -             | 21,2                                     |
| Autres charges                                                   | 5,1                                       | 3,8                                           | -1,9                                 | -1,6          | 5,4                                      |
| <b>TOTAL</b>                                                     | <b>81,1</b>                               | <b>36,3</b>                                   | <b>-38,9</b>                         | <b>-1,9</b>   | <b>76,6</b>                              |

## 11.2 Provisions pour retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et assimilés sont déterminés par des actuaires en utilisant les hypothèses suivantes :

|                                      | Indemnités de fin de carrière |            | Primes de médailles du travail |            |
|--------------------------------------|-------------------------------|------------|--------------------------------|------------|
|                                      | 31/12/2025                    | 31/12/2024 | 31/12/2025                     | 31/12/2024 |
| Taux de croissance des salaires      | 3,00 %                        | 3,00 %     | 3,00 %                         | 3,00 %     |
| Taux d'actualisation                 | 4,00 %                        | 3,30 %     | 3,85 %                         | 3,10 %     |
| Mobilité du personnel <sup>(a)</sup> | 0 à 7 %                       | 0 à 7 %    | 0 à 7 %                        | 0 à 7 %    |
| Duration moyenne                     | 12,7                          | 13,2       | 8,7                            | 8,9        |

(a) Selon l'âge et statut (cadre, non-cadre).

La valorisation actuarielle des engagements sociaux est la suivante :

| En millions d'euros                   | Indemnités de fin de carrière |            | Primes de médailles du travail |             |
|---------------------------------------|-------------------------------|------------|--------------------------------|-------------|
|                                       | 31/12/2025                    | 31/12/2024 | 31/12/2025                     | 31/12/2024  |
| Valeur actualisée des engagements     | 40,2                          | 41,0       | 16,1                           | 16,2        |
| Juste valeur des actifs de couverture | 35,1                          | 34,0       |                                |             |
| <b>SITUATION NETTE</b>                | <b>5,1</b>                    | <b>7,1</b> | <b>16,1</b>                    | <b>16,2</b> |

Les engagements relatifs au régime d'indemnités de fin de carrière de la Société sont préfinancés via un contrat d'assurance. Le régime des indemnités de fin de carrière constitue une dette nette de 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## NOTE 12 Endettement net

### 12.1 Tableau de variation de l'endettement net

Le tableau de variation de l'endettement net explique les variations de l'endettement, c'est-à-dire de l'ensemble des emprunts et dettes financières, quelles que soient leurs échéances, diminué des disponibilités et concours bancaires courants.

Il distingue :

- les flux liés aux opérations ;
- les flux liés aux investissements ;
- les flux relatifs aux fonds propres.

La capacité d'autofinancement de l'exercice correspond à la somme du résultat net, des dotations aux amortissements, des dotations nettes aux provisions (provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges) sous déduction des plus ou moins-values sur cession d'immobilisations.

L'endettement net correspond à la position financière de la société vis-à-vis des tiers financeurs en dehors des dettes d'exploitation. Cet agrégat est déterminé par la somme des dettes obligataires et bancaires (court, moyen et long termes) et des comptes courants créditeurs, diminuée des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des comptes courants débiteurs.

**Tableau de variation de l'endettement net**

En millions d'euros

|                                                                                   | 31/12/2025            | 31/12/2024            |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Résultat net                                                                      | 320,5                 | 451,9                 |
| Variation nette des amortissements, dépréciations et provisions                   | 92,5 <sup>(a)</sup>   | 90,1 <sup>(b)</sup>   |
| Résultat sur opérations en capital                                                | 10,0                  | 0,4                   |
| <b>Capacité d'autofinancement</b>                                                 | <b>423,0</b>          | <b>542,3</b>          |
| Variation des stocks                                                              | -8,6 <sup>(c)</sup>   | 27,5                  |
| Variation des créances clients                                                    | -33,0 <sup>(d)</sup>  | -28,1                 |
| Variation des dettes fournisseurs et autres BFRE                                  | -1,9                  | 116,8                 |
| <b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>                   | <b>-43,5</b>          | <b>116,1</b>          |
| Variation de la créance nette d'impôt                                             | -16,5 <sup>(e)</sup>  | -1,7                  |
| <b>Variation totale du besoin en fonds de roulement</b>                           | <b>-60,0</b>          | <b>114,5</b>          |
| <b>Flux liés à l'activité</b>                                                     | <b>362,9</b>          | <b>656,8</b>          |
| Investissements                                                                   | -230,7 <sup>(f)</sup> | -84,5                 |
| Produits de cessions d'immobilisations                                            | 2,0                   | 2,5                   |
| Variation de la dette nette fournisseurs d'immobilisations                        | 4,9                   | -1,0                  |
| Acquisitions titres de participations, sousc. augm. de capital net de réductions  | -192,7 <sup>(g)</sup> | -168,9 <sup>(h)</sup> |
| Variation nette des avances et prêts aux filiales                                 | 3,2 <sup>(i)</sup>    | 12,2                  |
| Variation nette des autres immobilisations financières                            | -3,4                  | 0,4                   |
| <b>Flux liés aux activités d'investissement</b>                                   | <b>-416,7</b>         | <b>-239,3</b>         |
| Distribution des dividendes                                                       | -106,1                | -100,2                |
| Subvention investissement                                                         |                       | 0,1                   |
| Fusion                                                                            |                       | 0,4                   |
| <b>Fonds propres</b>                                                              | <b>-106,1</b>         | <b>-99,8</b>          |
| <b>Variation de l'endettement net (hors influence des fluctuations de change)</b> | <b>-159,9</b>         | <b>317,7</b>          |
| <b>Analyse de la variation de l'endettement net</b>                               |                       |                       |
| Endettement net à l'ouverture                                                     | 50,3                  | 368,3                 |
| Incidence des fluctuations de change                                              | 0,7                   | -0,3                  |
| Incidence des dépréciations des équivalents de trésorerie                         | 0,1                   | 0,1                   |
| <b>Variation de l'endettement net :</b>                                           | <b>159,9</b>          | <b>-317,7</b>         |
| • Endettement confirmé                                                            | 6,0                   | -0,3                  |
| • Disponibilités et autres concours bancaires courants                            | 153,9                 | -317,4                |
| <b>ENDETTEMENT NET À LA CLÔTURE</b>                                               | <b>210,9</b>          | <b>50,3</b>           |

(a) Dont amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 52,7 millions d'euros, dotations des risques sur titres pour 55,9 millions d'euros, étalement des charges à répartir 0,1 million d'euros, reprises nettes de dépréciations des stocks de -0,3 million d'euros, reprises nettes de provisions pour risques et charges pour -1,7 million d'euros et dépréciations des créances pour -14,3 millions d'euros.

(b) Dont amortissements et dépréciations d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 58 millions d'euros, dotations des risques sur titres pour 27,5 millions d'euros, dotations nettes des provisions réglementées pour 5,1 millions d'euros, dotations nettes de provisions pour risques et charges pour 5,1 millions d'euros, reprises nettes de dépréciations des stocks de -2,6 millions d'euros, dépréciations des créances pour -2,9 millions d'euros.

(c) Dont une augmentation du stock de marchandises de 13,9 millions d'euros.

(d) Dont hausses des créances clients Groupe 25,8 millions d'euros, des créances clients export 4,8 millions d'euros et des créances clients domestiques 2,3 millions d'euros.

(e) Dont provision crédit d'impôt recherche 2025 -15,9 millions d'euros, et décaissements d'impôts -4 millions d'euros.

(f) Dont immobilisations corporelles -101,1 millions d'euros (cf. note 4.3) et incorporelles -129,7 millions d'euros (cf. note 4.2).

(g) Dont prise de participation dans SpinChip Diagnostic AS -112,3 millions d'euros, augmentations de capital des filiales -77,9 millions d'euros (détaillés en note 4.4) et souscription à l'augmentation de capital de Aurobac Therapeutics SAS -2,5 millions d'euros.

(h) Dont augmentations de capital des filiales pour -123,7 millions d'euros, prise de participation de bioMérieux Mexique -24,7 millions d'euros, SpinChip Diagnostics ASA -10,9 millions d'euros, Lumed Inc -9,1 millions d'euros, et libération du capital de bioMérieux Nigeria -0,4 million d'euros.

(i) Dont remboursement du prêt intragroupe de bioMérieux Égypte -3,2 millions d'euros.

## 12.2 Financement de la dette

bioMérieux SA dispose au 31 décembre 2025 d'un prêt syndiqué d'un montant de 600 millions d'euros. Ce prêt syndiqué bénéficie d'une maturité à mars 2028 (5 ans). Suite à l'exercice de deux options d'extension en février 2024 puis janvier 2025, sa maturité a été étendue à 2030. Le 12 février 2024 bioMérieux a amendé ce contrat de prêt syndiqué afin d'intégrer un mécanisme d'ajustement de marge suivant la réalisation de quatre indicateurs Environnementaux Sociétaux et de Gouvernance. Ce crédit syndiqué n'est pas tiré au 31 décembre 2025.

Un emprunt obligataire Euro PP de 200 millions d'euros a été émis en juin 2020. Il se décompose en deux souches, l'une de 55 millions d'euros à 10 ans au taux de 1,902 % et l'autre de 145 millions d'euros à 7 ans au taux de 1,5 %.

Le crédit syndiqué et l'obligation Euro PP sont assujettis au respect du ratio unique « endettement net du Groupe bioMérieux / résultat opérationnel courant avant amortissement et dotation des frais d'acquisition du groupe bioMérieux » qui ne doit pas excéder 3,5. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2025.

bioMérieux SA bénéficie également de titres de créances négociables à hauteur de 16 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## 12.3 Évolution

### Composition des dettes financières

En millions d'euros

|                                                       | 31/12/2025          | 31/12/2024   |
|-------------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| Emprunts obligataires                                 | 201,6               | 201,6        |
| Concours bancaires courants et instruments financiers | 1,6                 | 0,6          |
| Cash pooling emprunteurs                              | 609,6               | 711,8        |
| Autres dettes financières                             | 20,5 <sup>(a)</sup> | 14,6         |
| <b>TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES</b>                   | <b>833,4</b>        | <b>928,6</b> |

(a) Dont titres de créances négociables pour 16 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 10 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## 12.4 Échéancier de la dette

### Endettement net par échéances

En millions d'euros

|                                                                 | 31/12/2025            | 31/12/2024   |
|-----------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|
| À plus de cinq ans                                              | -                     | 55,0         |
| Entre un an et cinq ans                                         | 204,5 <sup>(a)</sup>  | 149,6        |
| <b>Total des dettes à plus d'un an</b>                          | <b>204,5</b>          | <b>204,6</b> |
| À moins d'un an                                                 | 628,8 <sup>(b)</sup>  | 724,1        |
| <b>Total des dettes financières</b>                             | <b>833,4</b>          | <b>928,6</b> |
| Placements de trésorerie                                        | -213,6 <sup>(c)</sup> | -172,9       |
| Disponibilités, instruments financiers et cash pooling prêteurs | -408,8 <sup>(d)</sup> | -705,5       |
| <b>ENDETTEMENT NET</b>                                          | <b>210,9</b>          | <b>50,3</b>  |

(a) Dont emprunt obligataire de 200 millions d'euros (contre 145 millions d'euros au 31 décembre 2024).

(b) Dont cash pooling emprunteur pour 609,6 millions d'euros (contre 711,8 millions d'euros au 31 décembre 2024), parmi lequel une dette auprès de BioFire Diagnostics de 436,8 millions d'euros (contre 656,8 millions d'euros au 31 décembre 2024).

(c) Les placements de trésorerie sont détaillés en note 8.2.

(d) Dont cash pooling prêteur pour 224 millions d'euros (contre 529,8 millions d'euros au 31 décembre 2024), parmi lequel une créance sur l'Institut Mérieux de 62,9 millions d'euros (nulle au 31 décembre 2024) et sur bioMérieux Inc. de 49,6 millions d'euros (contre 443,3 millions d'euros au 31 décembre 2024).

## NOTE 13 Fournisseurs et dettes d'exploitation

### Fournisseurs et autres dettes

En millions d'euros

|                             | 31/12/2025         | 31/12/2024   |
|-----------------------------|--------------------|--------------|
| Fournisseurs                | 327,4              | 334,7        |
| Dettes fiscales et sociales | 247,6              | 237,6        |
| Dettes sur immobilisations  | 31,1               | 27,2         |
| Autres dettes               | 14,0               | 16,3         |
| Produits constatés d'avance | 4,5 <sup>(a)</sup> | 4,6          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>624,6</b>       | <b>620,5</b> |

(a) Dont contrats de location et maintenance pour 3,9 millions d'euros, et ventes de réactifs et d'instruments pour 0,6 million d'euros.



## NOTE 14 Échéances des dettes

| État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice<br><i>En millions d'euros</i> | Montant brut   | Échéance à 1 an au plus | Échéance à plus de 1 an et 5 ans au plus | Échéance à plus de 5 ans |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-------------------------|------------------------------------------|--------------------------|
| Emprunts et dettes assimilées                                                          | 833,4          | 628,8                   | 204,5                                    | -                        |
| Fournisseurs et comptes rattachés                                                      | 327,4          | 327,4                   | -                                        | -                        |
| Autres dettes                                                                          | 292,7          | 198,1                   | 23,5                                     | 71,1                     |
| Produits constatés d'avance                                                            | 4,5            | 4,2                     | 0,3                                      | -                        |
| <b>TOTAL</b>                                                                           | <b>1 458,0</b> | <b>1 158,6</b>          | <b>228,3</b>                             | <b>71,1</b>              |

## NOTE 15 Charges à payer et produits à recevoir

| Charges à payer et produits à recevoir<br><i>En millions d'euros</i> | 31/12/2025                 | 31/12/2024   |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------|
| Emprunts et dettes financières diverses                              | 1,7                        | 1,7          |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                             | 55,3                       | 54,3         |
| Dettes fiscales et sociales                                          | 228,8                      | 219,9        |
| Autres dettes d'exploitation                                         | 11,3                       | 14,2         |
| Autres dettes hors exploitation                                      | 14,2                       | 11,5         |
| <b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>                                         | <b>311,2</b>               | <b>301,6</b> |
| <b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>                                     | <b>32,5 <sup>(a)</sup></b> | <b>53,7</b>  |

(a) Dont factures à établir clients pour 31,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 46,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

## NOTE 16 Chiffre d'affaires

### 16.1 Principes comptables

Les revenus résultant des ventes de produits (réactifs et instruments) et de services associés (SAV, formation, frais de port, etc.) sont présentés en « chiffre d'affaires » dans le compte de résultat.

Les ventes de produits sont comptabilisées en chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété a été transféré à l'acheteur ;
- la société n'est plus impliquée dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des revenus et les coûts associés à la transaction peuvent être évalués de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Pour les produits, ces critères sont remplis à l'expédition des réactifs et à l'installation des instruments vendus.

Pour les prestations de services (formation, service après-vente...), le chiffre d'affaires n'est constaté que lorsque les services sont rendus. Toutefois, les revenus relatifs aux contrats de maintenance des instruments sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes, et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires.

## 16.2 Évolution

| <b>Ventilation du chiffre d'affaires</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>France</b> | <b>Export</b>  | <b>Total<br/>31/12/2025</b> | <b>Total<br/>31/12/2024</b> |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>Vente de marchandises</b>                                           | <b>109,2</b>  | <b>614,5</b>   | <b>723,7</b>                | <b>672,8</b>                |
| Ventes d'équipements et pièces détachées                               | 8,1           | 159,6          | 167,7                       | 154,0                       |
| Ventes de réactifs                                                     | 101,1         | 454,0          | 555,1                       | 518,3                       |
| Ventes de services                                                     | -             | 0,9            | 0,9                         | 0,5                         |
| <b>Production vendue</b>                                               | <b>122,7</b>  | <b>847,9</b>   | <b>970,5</b>                | <b>967,9</b>                |
| Ventes d'équipements et pièces détachées                               | 1,3           | 9,0            | 10,3                        | 9,4                         |
| Ventes de réactifs                                                     | 90,8          | 459,9          | 550,7                       | 583,4                       |
| Ventes de services                                                     | 30,6          | 379,0          | 409,5                       | 375,1                       |
| <b>TOTAL</b>                                                           | <b>231,9</b>  | <b>1 462,3</b> | <b>1 694,2</b>              | <b>1 640,7</b>              |

| <b>Chiffre d'affaires par zones géographiques</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>31/12/2025</b> | <b>31/12/2024</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| France & Dom Tom                                                                | 235,5             | 240,0             |
| Europe, Afrique, Moyen-Orient                                                   | 798,8             | 761,6             |
| Amérique du Sud                                                                 | 55,5              | 54,0              |
| Amérique du Nord                                                                | 128,9             | 125,0             |
| Asie Pacifique                                                                  | 114,9             | 132,8             |
| Autres activités annexes non ventilées                                          | 360,6             | 327,3             |
| <b>TOTAL</b>                                                                    | <b>1 694,2</b>    | <b>1 640,7</b>    |

## NOTE 17 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche et développement enregistrés sur l'exercice 2025 s'élèvent à 195,8 millions d'euros, contre 166,3 millions d'euros l'exercice précédent.

## NOTE 18 Charges de personnel

### 18.1 Évolution

| <b>Charges de personnel</b><br><i>En millions d'euros</i>   | <b>31/12/2025</b> | <b>31/12/2024</b> |
|-------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Salaires                                                    | 246,3             | 242,4             |
| Intéressement, bonus annuel et plans d'actionnariat salarié | 76,0              | 63,9              |
| Autres charges de personnel                                 | 8,1               | 8,0               |
| Cotisations sociales                                        | 130,9             | 125,7             |
| <b>TOTAL</b>                                                | <b>461,4</b>      | <b>440,1</b>      |

En application de la formule légale, le bénéfice net imposable de l'exercice 2025 n'a pas permis de dégager une participation aux bénéfices de l'entreprise pour les salariés.

Par ailleurs, le montant des rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (administrateurs et membres du Comité de Direction salariés de la Société) au titre de l'exercice à raison de leurs fonctions, est constitué de rémunérations fixes et variables pour 9,5 millions d'euros, et de jetons de présence pour 0,4 million d'euros.

## 18.2 Effectifs

### Répartition de l'effectif moyen

En équivalent temps plein

|                                           | 2025         |
|-------------------------------------------|--------------|
| Ouvriers                                  | 491          |
| Employés, techniciens, agents de maîtrise | 1 070        |
| Cadres et ingénieurs                      | 2 555        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>4 115</b> |

## NOTE 19 Résultat financier

### 19.1 Principes comptables

Les dividendes reçus sont enregistrés pour leur montant net des retenues à la source imposées par les pays d'origine.

### 19.2 Évolution

#### Résultat financier

En millions d'euros

|                                               | Produits     | Charges       | 31/12/2025<br>Net    | 31/12/2024<br>Net |
|-----------------------------------------------|--------------|---------------|----------------------|-------------------|
| Dépréciation des titres                       | 0,1          | -59,8         | -59,7 <sup>(a)</sup> | -28,1             |
| Provisions pour risques et charges financiers | 2,8          | -             | 2,8                  | 0,6               |
| Dépréciation sur cash pool et prêts           | 1,1          | -0,1          | 1,0                  | 0,0               |
| Revenus des titres                            | 349,9        | -             | 349,9 <sup>(b)</sup> | 480,3             |
| Écarts de change réalisés et latents          | 119,8        | -114,0        | 5,8                  | -0,4              |
| Autres produits et charges financiers         | 26,8         | -27,1         | -0,2 <sup>(c)</sup>  | -0,3              |
| <b>TOTAL</b>                                  | <b>500,4</b> | <b>-200,9</b> | <b>299,6</b>         | <b>452,0</b>      |

(a) Dont dotations nettes de 16,5 millions d'euros sur les autres titres immobilisés en 2025 (contre 27,3 millions d'euros en 2024) et 10,2 millions d'euros sur les titres de participation en 2025 (contre 0,8 million d'euros en 2024).

(b) Dont distribution de dividendes de bioMérieux Inc. de 303,8 millions d'euros en 2025 (contre 429,5 millions d'euros en 2024). Les dividendes encaissés des filiales sont détaillés dans le tableau des filiales et participations en note 4.4.3.

(c) Dont une charge financière nette de 8,1 millions d'euros au titre des intérêts sur cash pool (contre 6,8 millions d'euros en 2024).

### 19.3 Écarts de change

Les écarts de change comptables résultent des différences entre le cours de comptabilisation et le cours de règlement (ou de clôture si le règlement n'est pas encore intervenu). Ils ne reflètent qu'une partie de l'incidence des variations monétaires.

Les écarts de change comptables relatifs aux opérations commerciales sont comptabilisés dans les rubriques correspondantes du compte de résultat. Les écarts de change affectent le compte de résultat de la façon suivante :

En millions d'euros

|              | 31/12/2025 | 31/12/2024  |
|--------------|------------|-------------|
| Exploitation | 2,4        | -6,8        |
| Financier    | 5,8        | -0,4        |
| <b>TOTAL</b> | <b>8,2</b> | <b>-7,2</b> |

## NOTE 20 Résultat exceptionnel

| <b>Résultat exceptionnel</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>Produits</b> | <b>Charges</b> | <b>Net</b><br><b>31/12/2025</b> | <b>Net</b><br><b>31/12/2024</b> |
|------------------------------------------------------------|-----------------|----------------|---------------------------------|---------------------------------|
| Sorties et cessions d'immobilisations                      | -               | -              | -                               | -0,1                            |
| Provisions réglementées                                    | 14,0            | -14,0          | -0,0                            | -5,1                            |
| Autres produits et charges exceptionnels                   | -               | -              | -                               | 2,1                             |
| <b>TOTAL</b>                                               | <b>14,0</b>     | <b>-14,0</b>   | <b>-0,0</b>                     | <b>-3,1</b>                     |

Après application du nouveau règlement ANC 2022-06, les produits et charges inscrits en résultat exceptionnel se limitent aux écritures comptables d'origine purement fiscale. Les nouvelles dispositions du règlement s'appliquent à compter de 2025, sans modification des comptes 2024.

En 2025, aucun produit ou charge directement lié à un événement majeur ou inhabituel, un changement de méthode ou une correction d'erreur, n'est inscrit en résultat exceptionnel.

## NOTE 21 Impôt sur les sociétés

### 21.1 Évolution et ventilation de l'impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est un produit net de 11,9 millions d'euros en 2025, contre un produit net de 16,7 millions d'euros l'année précédente.

| <i>En millions d'euros</i> | <b>Avant impôt</b> | <b>Impôt</b> | <b>31/12/2025</b><br><b>Après impôt</b> | <b>31/12/2024</b><br><b>Après impôt</b> |
|----------------------------|--------------------|--------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Résultat courant           | 308,7              | 11,9         | 320,5                                   | 453,1                                   |
| Résultat exceptionnel      | -0,0               | 0,0          | -0,0                                    | -1,2                                    |
| <b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>  | <b>308,6</b>       | <b>11,9</b>  | <b>320,5</b>                            | <b>451,9</b>                            |

### 21.2 Crédits et réductions d'impôts

La Société a comptabilisé différents crédits d'impôt au titre de l'année 2025 pour un montant total de 20,7 millions d'euros.

| <b>Crédits et réductions d'impôts</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>2025</b> |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|
| Crédit d'impôt recherche                                            | 15,9        |
| Réduction d'impôt mécénat                                           | 3,8         |
| Crédits d'impôt étrangers                                           | 0,9         |
| Crédit d'impôt famille                                              | 0,1         |
| <b>TOTAL</b>                                                        | <b>20,7</b> |

### 21.3 Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

Les amortissements dérogatoires et provisions réglementées représentent une charge nulle en 2025, contre une charge de 5,1 millions d'euros en 2024. Ces évaluations fiscales dérogatoires ne génèrent donc pas d'économie d'impôt en 2025.

## 21.4 Situation fiscale différée ou latente

La fiscalité différée ou latente, résultant de décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, n'est pas traduite dans les comptes sociaux. Les éléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt sur les bénéfices sont les suivants.

| <b>Allègements et accroissements de la dette future d'impôts</b><br><i>En millions d'euros</i> | <b>31/12/2025</b><br><b>Taux 25,83 %</b> | <b>31/12/2024</b><br><b>Taux 25,83 %</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| Amortissements dérogatoires et provisions réglementées                                         | 21,7                                     | 21,7                                     |
| Amortissement des œuvres d'art                                                                 | 0,3                                      | 0,3                                      |
| <b>Total passifs futurs d'impôt</b>                                                            | <b>22,1</b>                              | <b>22,0</b>                              |
| Provisions et charges non déductibles                                                          | -5,2                                     | -8,2                                     |
| Écarts de conversion passif                                                                    | -0,3                                     | -0,1                                     |
| Réductions d'impôts reportables                                                                | -7,6 <sup>(a)</sup>                      | -10,4                                    |
| <b>Total actifs futurs d'impôt</b>                                                             | <b>-13,1</b>                             | <b>-18,8</b>                             |
| <b>PASSIF FUTUR D'IMPÔT NET</b>                                                                | <b>9,0</b>                               | <b>3,3</b>                               |

(a) Au 31 décembre 2025, les réductions d'impôts mécénat 2022, 2023 et 2024, non utilisées et reportables sur l'impôt des cinq prochaines années, s'élèvent à 7,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, le solde tenait compte des réductions d'impôt mécénat 2022 à 2024 non utilisées pour 7,6 millions d'euros, et de l'excédent de dons effectués en 2020 au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, reportables jusqu'en 2025 et ouvrant droit à réduction d'impôt après imputation des dépenses de mécénat de l'année et dans la limite du plafond fiscal, pour 2,8 millions d'euros.

## NOTE 22 Instruments de couverture

### 22.1 Principes comptables

La Société n'utilise des instruments financiers qu'à des fins de couverture, pour réduire les risques résultant des fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, qu'ils portent sur des actifs ou des passifs existant à la clôture de l'exercice ou sur des transactions futures.

### 22.2 Risque de change

Au regard de la forte activité de bioMérieux SA exercée en dehors de la zone euro, son chiffre d'affaires, son résultat et son bilan peuvent être affectés par les fluctuations des taux de change entre l'euro et les autres devises. Le chiffre d'affaires subit en particulier les mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar américain et, de façon plus ponctuelle, d'autres devises.

La politique actuelle de bioMérieux SA est de se prémunir contre les incidences des fluctuations de change sur son résultat net par rapport à son budget. Dans la mesure du possible, en fonction de la disponibilité d'instruments de couverture à des coûts raisonnables, bioMérieux SA a recours à de tels instruments pour limiter les risques liés à la fluctuation des taux de change. Les couvertures sont mises en place dans la limite des opérations inscrites au budget et n'ont pas de caractère spéculatif.

Les opérations de couverture consistent principalement en des ventes ou achats de devises à terme (avec une échéance inférieure à 18 mois au 31 décembre 2025).

Les instruments de couverture utilisés sont adossés à des créances ou des dettes commerciales ou financières.

Les gains ou pertes de change potentiels sur ces instruments de couverture, adossés à partir des cours au 31 décembre 2025, sont portés au bilan quand ils concernent des instruments de couverture affectés à des créances ou des dettes.

Les couvertures en place au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

- ventes à terme s'élevant à 55,5 millions d'euros destinées à la couverture des créances commerciales ;
- ventes à terme s'élevant à 104,6 millions d'euros destinées à la couverture des créances financières ;
- achats à terme s'élevant à 438,0 millions d'euros destinés à la couverture de dettes financières.

Par ailleurs, des opérations de couverture de change ont été mises en place pour couvrir des positions budgétaires de l'exercice 2026. Le montant net de ces couvertures à terme s'élève à 203,8 millions d'euros.

La valeur de marché au 31 décembre 2025 de l'ensemble des couvertures budgétaires représente une perte latente de 1,1 million d'euros.

Au 31 décembre 2025, aucune couverture n'a été mise en place pour couvrir le résultat des filiales étrangères.

La valeur de marché au 31 décembre 2025 des couvertures financières représente une perte latente de 0,2 million d'euros.

À titre indicatif, le chiffre d'affaires a été réalisé dans les devises suivantes :

| En millions d'euros | 31/12/2025     |              | 31/12/2024     |              |
|---------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
|                     | 12 mois        | %            | 12 mois        | %            |
| <b>Euro</b>         | <b>1 137,7</b> | <b>67 %</b>  | <b>1 078,1</b> | <b>66 %</b>  |
| <b>Autres</b>       |                |              |                |              |
| Dollar US           | 141,9          | 8 %          | 142,5          | 9 %          |
| Dollar Singapour    | 108,0          | 6 %          | 129,7          | 8 %          |
| Livre anglaise      | 77,2           | 5 %          | 70,8           | 4 %          |
| Couronne tchèque    | 57,0           | 3 %          | 54,6           | 3 %          |
| Franc suisse        | 39,1           | 2 %          | 41,1           | 3 %          |
| Livre turque        | 30,4           | 2 %          | 25,0           | 2 %          |
| Couronne suédoise   | 25,7           | 2 %          | 26,5           | 2 %          |
| Rand sud-africain   | 18,0           | 1 %          | 14,7           | 1 %          |
| Peso mexicain       | 12,1           | 1 %          | 14,0           | 1 %          |
| Rouble russe        | -              | 0 %          | 3,2            | 0 %          |
| Autres devises      | 47,1           | 3 %          | 40,6           | 2 %          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>1 694,2</b> | <b>100 %</b> | <b>1 640,7</b> | <b>100 %</b> |

## 22.3 Risque de taux

### 22.3.1 Exposition au risque de taux

Une obligation à taux fixe Euro PP a été mise en place en juin 2020. Cette obligation est composée d'une souche de 145 millions d'euros à 7 ans qui porte un coupon annuel de 1,50 % et l'autre de 55 millions d'euros à 10 ans qui porte un coupon annuel de 1,902 %.

Le crédit-bail immobilier d'un montant de 45 millions d'euros mis en place en 2015 pour le financement du Campus de l'Étoile est indexé à taux variable. Au 31 décembre 2025, aucune couverture n'est adossée à ce financement.

### 22.3.2 Instruments de couverture

Au 31 décembre 2025, bioMérieux SA n'a pas de couverture de taux d'intérêts.

## NOTE 23 Engagements hors bilan

### 23.1 Engagements donnés

| Engagements donnés<br>En millions d'euros           | 31/12/2025           | 31/12/2024   |
|-----------------------------------------------------|----------------------|--------------|
| Avals, cautions et garanties                        | 204,0 <sup>(a)</sup> | 202,4        |
| Crédit-bail et loyers                               | 24,8                 | 26,1         |
| Recherche et Développement                          | 9,4 <sup>(b)</sup>   | 23,6         |
| Obligations d'achats (contrats d'approvisionnement) | 27,0                 | 11,6         |
| Mécénat                                             | 4,6 <sup>(c)</sup>   | 3,5          |
| Autres titres                                       | 0,1                  | 0,1          |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>269,9</b>         | <b>267,3</b> |

(a) Entreprises liées pour 202,7 millions d'euros, dont prêt Shanghai 72 millions d'euros.

(b) Partenariat scientifique avec Biocluster pour 8,8 millions d'euros.

(c) Dont Fondation Mérieux 2,5 millions d'euros.

| Engagements de crédit-bail<br><i>En millions d'euros</i> | Redevances restant à payer<br>à la fin de l'exercice | Prix d'achat<br>résiduel |
|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------|
| Terrains                                                 | 0,5                                                  |                          |
| Construction                                             | 10,1                                                 |                          |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>10,6</b>                                          | <b>-</b>                 |

| Engagements de crédit-bail<br><i>En millions d'euros</i> | Valeur à la signature<br>du contrat | Coût d'entrée<br>de l'actif | Dotations aux amortissements<br>théoriques |             | Valeur nette |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|--------------------------------------------|-------------|--------------|
|                                                          |                                     |                             | De l'exercice                              | Cumulées    |              |
| Terrain                                                  | 2,3                                 | 2,3                         |                                            | -           | 2,3          |
| Construction                                             | 42,1                                | 42,1                        | 2,4                                        | 22,6        | 19,5         |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>44,4</b>                         | <b>44,4</b>                 | <b>2,4</b>                                 | <b>22,6</b> | <b>21,8</b>  |

|              | Redevances payées |             | Redevances restant à payer |              |                 | Prix d'achat<br>résiduel |
|--------------|-------------------|-------------|----------------------------|--------------|-----------------|--------------------------|
|              | De l'exercice     | Cumulées    | À moins de 1 an            | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |                          |
| Terrains     | 0,2               | 1,9         | 0,2                        | 0,3          |                 |                          |
| Construction | 3,9               | 35,3        | 3,7                        | 6,4          |                 |                          |
| <b>TOTAL</b> | <b>4,1</b>        | <b>37,2</b> | <b>3,9</b>                 | <b>6,7</b>   | <b>-</b>        | <b>-</b>                 |

## 23.2 Engagements reçus

| Engagements reçus<br><i>En millions d'euros</i>          | 31/12/2025   | 31/12/2024   |
|----------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| Lignes de crédit ouvertes auprès d'un syndicat de banque | 600,0        | 600,0        |
| Autres garanties bancaires                               | 0,1          | 1,1          |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>600,1</b> | <b>601,1</b> |

## NOTE 24 Parties liées

Les transactions significatives conclues entre la société et des parties liées, ayant fait l'objet de conventions réglementées, sont les suivantes.

| Désignation<br>de la partie liée     | Nature de la relation avec la partie liée                                                 | Montant des transactions<br>réalisées avec la partie liée<br>au cours de l'exercice | Autres informations                                               |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Institut Mérieux                     | Détient 58,9 % de bioMérieux SA                                                           | -12,0                                                                               | Coût de prestations de services<br>et de recherche <sup>(a)</sup> |
|                                      |                                                                                           | 0,1                                                                                 | Produit de refacturation<br>de salaires                           |
| Fondation Mérieux                    | Détient indirectement bioMérieux SA                                                       | -2,8                                                                                | Mécénat humanitaire                                               |
| Fonds de dotation<br>bioMérieux      | Principaux dirigeants en commun                                                           | -0,1                                                                                | Mécénat humanitaire                                               |
| Mérieux NutriSciences<br>Corporation | Détenu majoritairement par l'Institut Mérieux                                             | 0,1                                                                                 | Produit de refacturation<br>de salaires                           |
| Mérieux Université                   | Détenu à 40 % par bMsa, 40 % par l'Institut<br>Mérieux, et 20 % par Mérieux Nutrisciences | 0,1                                                                                 | Produit de refacturation<br>de salaires                           |

(a) Dont refacturé par bioMérieux SA à BioFire Diagnostics pour 5,3 millions d'euros et bioMérieux Inc pour 3,6 millions d'euros.



## NOTE 25 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, afférents à la certification des comptes et aux autres services sont les suivants :

| <i>En millions d'euros</i>                                                | <b>Ernst &amp; Young</b> | <b>Grant Thornton</b> |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Honoraires afférents à la certification des comptes                       | 0,3                      | 0,2                   |
| Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes | -                        | -                     |
| <b>TOTAL</b>                                                              | <b>0,3</b>               | <b>0,2</b>            |

### 6.2.3 Analyse des résultats et autres informations financières

#### 6.2.3.1 Chiffre d'affaires et situation financière

##### Chiffre d'affaires

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1 694,2 millions d'euros contre 1 640,7 millions d'euros l'année précédente, soit une augmentation de 53,7 millions d'euros (+3,3 %).

L'évolution du chiffre d'affaires s'explique par la croissance des ventes à l'export de 20,7 millions d'euros (soit 10,2 %, en raison principalement des gammes BioFire pour 10,9 millions d'euros), des ventes aux filiales de 3,3 millions d'euros (soit 0,4 %), compensées par le recul des ventes domestiques de 4,7 millions d'euros (soit 2 % en raison principalement de la baisse des gammes BioFire). Les refacturations de services aux filiales augmentent de 33,5 millions d'euros, en raison principalement des *management services* et des prestations informatiques.

##### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation croît de 22,9 millions d'euros passant d'une perte de 13,8 millions d'euros en 2024 à un gain de 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

La variation du résultat d'exploitation s'explique principalement par la croissance de la valeur ajoutée générée par les ventes de 18 millions d'euros. L'application du nouveau règlement ANC 2022-06 visant à moderniser les états financiers impacte défavorablement de 3,5 millions d'euros le résultat d'exploitation.

##### Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 299,6 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 452 millions d'euros l'année précédente, soit une baisse de 152,4 millions d'euros.

Cette variation s'explique principalement par la baisse des produits des participations de 130,4 millions d'euros, dont 125,7 millions d'euros provenant de bioMérieux Inc.

##### Résultat courant

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 308,7 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 438,3 millions d'euros l'année précédente.

##### Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est nul au 31 décembre 2025, contre une perte de 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette variation provient de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 en 2025 ; le résultat exceptionnel est désormais limité aux éléments qui résultent d'un événement majeur et inhabituel.

##### Participation des salariés

Aucune participation n'a été dégagée au titre de l'exercice 2025, comme en 2024.

##### Impôt et crédit d'impôt

L'impôt sur les bénéfices s'élève à un produit net de 11,9 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre un produit de 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Au titre de l'exercice 2025, la Société a dégagé un résultat fiscal positif de 27,9 millions d'euros, soit une charge d'impôt sur les sociétés de 8,1 millions d'euros (elle s'élevait à 1,9 million au 31 décembre 2024). Des crédits d'impôts ont été constatés en 2025 pour un montant total de 20,7 millions d'euros (principalement crédit d'impôt recherche), contre 20,3 millions d'euros en 2024.

##### Résultat net

Le bénéfice net s'élève à 320,5 millions d'euros contre 451,9 millions d'euros l'exercice précédent, soit une décroissance de 131,4 millions d'euros. Il représente 18,9 % du chiffre d'affaires contre 27,5 % au 31 décembre 2024.

##### Investissements

Sur l'exercice 2025, les investissements en actifs incorporels s'élèvent à 129,7 millions d'euros concernant principalement l'acquisition des droits de propriété intellectuelle de SpinChip pour 105,3 millions et ceux concernant le *sequencing* de Day Zero Diagnostics pour 18,1 millions d'euros.

Les investissements corporels, s'élevant à 101,1 millions d'euros en 2025, ont porté principalement sur les investissements engagés pour la production de réactifs sur le site de La Balme pour 32,6 millions d'euros, la construction d'un nouveau bâtiment industriel pour la biologie moléculaire à Marcy l'Étoile pour 11,8 millions d'euros, la construction d'un bâtiment de recherche et développement à Grenoble pour 9,3 millions d'euros, et aux placements d'instruments chez les clients ou pour une utilisation interne à hauteur de 9,2 millions d'euros.

Les immobilisations financières augmentent de 193,9 millions d'euros en valeur brute sur l'exercice 2025, en raison principalement de l'acquisition de la société SpinChip Diagnostics ASA pour 112,3 millions d'euros et de plusieurs augmentations de capital des filiales pour un montant total de 77,9 millions d'euros.

### 6.2.3.2 Affectation du résultat et dépenses non déductibles

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, soit la somme de 320 480 242,95 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 635 861 297,80 euros, qui constituent le bénéfice distribuable s'élevant à 956 341 540,75 euros, de la manière suivante :

- une somme de 635 861 297,80 euros sera virée au compte « Réserve générale » qui se trouvera portée de 905 000 000,28 euros à 1 540 861 298,08 euros ;
- une somme de 0 euro sera virée au compte « Réserve spéciale pour Mécénat » qui restera à 1 020 052,58 euros ;
- une somme de 115 993 995,60 euros est distribuée à titre de dividendes, soit 0,98 euro pour chacune des 118 361 220 actions composant le capital social ; le dividende sera mis en paiement le 11 juin 2026 ;
- le solde soit 204 486 247,35 euros, sera versé au compte « Report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détiendrait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende sera affecté en « Report à nouveau ».

En l'état actuel de la législation fiscale française, les dividendes distribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont taxés en deux temps :

- lors de leur paiement, ils sont soumis, sur leur montant brut, à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de 12,8 %

perçu à titre d'acompte d'impôt sur le revenu (article 117 quater du Code général des impôts), et à des prélèvements sociaux de 17,2 %. Les contribuables modestes peuvent demander à être dispensés du PFNL ;

- l'année suivante, ils sont soumis :
  - à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % (prélèvement forfaitaire unique),
  - ou, sur option, au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, un abattement de 40 % (article 158, 3<sup>2</sup>° du Code général des impôts) est applicable.

Le PFNL de 12,8 %, prélevé l'année du paiement, est imputable sur cet impôt sur le revenu. L'excédent est, le cas échéant, restituable.

Les sommes distribuées au titre de dividendes pour les trois précédents exercices, sont décrites au § 7.6.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Les comptes de l'exercice écoulé supportent une dépense non déductible du résultat fiscal visée par les dispositions prévues aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts d'un montant de 1 001 838 euros, correspondant à la fraction des loyers et amortissements non déductibles des véhicules loués et achetés par bioMérieux SA. L'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 250 459,50 euros.

**6.2.3.3 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices**  
(Article R. 225-102 du Code de commerce)

|                                                                                                                        | Exercice<br>31/12/2025 | Exercice<br>31/12/2024 | Exercice<br>31/12/2023 | Exercice<br>31/12/2022 | Exercice<br>31/12/2021 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>                                                                                    |                        |                        |                        |                        |                        |
| Capital social (en euros)                                                                                              | 12 029 370             | 12 029 370             | 12 029 370             | 12 029 370             | 12 029 370             |
| Nombre des actions ordinaires existantes                                                                               | 118 361 220            | 118 361 220            | 118 361 220            | 118 361 220            | 118 361 220            |
| Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes                                             | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      |
| Nombre maximal d'actions futures à créer                                                                               | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      |
| Par conversion d'obligations                                                                                           | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      |
| Par exercice de droits de souscription                                                                                 | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      |
| <b>II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (EN EUROS)</b>                                                            |                        |                        |                        |                        |                        |
| Chiffre d'affaires hors taxes                                                                                          | 1 694 212 842          | 1 640 669 144          | 1 546 836 131          | 1 463 637 568          | 1 456 769 994          |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions                        | 401 139 175            | 525 254 812            | 389 497 738            | 97 769 544             | 290 693 609            |
| Impôts sur les bénéfices <sup>(a)</sup>                                                                                | -11 865 345            | -16 703 792            | -15 053 148            | -19 034 981            | 13 129 696             |
| Participation des salariés due au titre de l'exercice                                                                  | 0                      | 0                      | 0                      | 2 013 060              | 2 031 081              |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions                        | 320 480 243            | 451 898 979            | 279 345 022            | 86 966 342             | 205 625 092            |
| Résultat distribué <sup>(b)</sup>                                                                                      | 115 993 996            | 106 525 098            | 100 607 037            | 100 607 037            | 100 607 037            |
| Distribution exceptionnelle prélevée sur la réserve générale                                                           | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      | 0                      |
| <b>III. RÉSULTATS PAR ACTION (EN EUROS PAR ACTION)</b>                                                                 |                        |                        |                        |                        |                        |
| Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions                | 3,49                   | 4,58                   | 3,42                   | 0,97                   | 2,33                   |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions                        | 2,99                   | 3,82                   | 2,36                   | 0,73                   | 1,73                   |
| Dividende attribué à chaque action                                                                                     | 0,98                   | 0,90                   | 0,85                   | 0,85                   | 0,85                   |
| <b>IV. PERSONNEL</b>                                                                                                   |                        |                        |                        |                        |                        |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice <sup>(c)</sup>                                                 | 4 115                  | 4 036                  | 4 048                  | 3 913                  | 3 798                  |
| Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)                                                                 | 305 687 849            | 303 743 511            | 283 171 106            | 268 158 102            | 245 899 960            |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales) (en euros) | 149 391 391            | 136 268 027            | 124 700 151            | 115 313 012            | 111 759 753            |

(a) Les montants négatifs correspondent à des produits d'impôt.

(b) Sous réserve du dividende non versé aux actions propres détenues au moment de la mise en paiement.

(c) Hors stagiaires, apprentis, contrats de professionnalisation et VIE, données 2024 corrigées par rapport à celles précédemment publiées par souci d'homogénéisation du dénombrement des effectifs.

### 6.2.3.4 Information sur les délais de paiement

#### Dettes fournisseurs au 31 décembre 2025 par dates d'échéance

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, les factures reçues non réglées au 31 décembre 2025 dont le terme est échu, se décomposent comme suit :

#### FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE)

| Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu                                                     |                                                                   |              |               |               |                     |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------------|---------------------------|
|                                                                                                                                           | 0 jour<br>(indicatif)                                             | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours<br>et plus | Total<br>(1 jour et plus) |
| <b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>                                                                                                 |                                                                   |              |               |               |                     |                           |
| Nombre de factures concernées                                                                                                             | 61                                                                | 13           | 37            | 12            | 55                  | 117                       |
| Montant total des factures concernées (TTC)                                                                                               | 1 556 947                                                         | 362 791      | 269 059       | 62 851        | 517 917             | 1 212 618                 |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice                                                                                     | 0,26 %                                                            | 0,06 %       | 0,05 %        | 0,01 %        | 0,10 %              | 0,22 %                    |
| <b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>                                               |                                                                   |              |               |               |                     |                           |
| Nombre de factures exclues                                                                                                                |                                                                   |              | 234           |               |                     |                           |
| Montant total des factures exclues (TTC)                                                                                                  |                                                                   |              | 2 988 810     |               |                     |                           |
| <b>(C) DÉLAI DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉ (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)</b> |                                                                   |              |               |               |                     |                           |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement                                                                        | Délai contractuel : de 0 à 45 jours fin de mois, selon le contrat |              |               |               |                     |                           |

#### FACTURES FOURNISSEURS (HORS GROUPE ET GROUPE)

| Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu                                                     |                                                                                         |              |               |               |                     |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------------|---------------------------|
|                                                                                                                                           | 0 jour<br>(indicatif)                                                                   | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours<br>et plus | Total<br>(1 jour et plus) |
| <b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>                                                                                                 |                                                                                         |              |               |               |                     |                           |
| Nombre de factures concernées                                                                                                             | 61                                                                                      | 22           | 41            | 16            | 69                  | 148                       |
| Montant total des factures concernées (TTC)                                                                                               | 1 556 947                                                                               | 4 231 645    | 993 450       | 2 616 318     | 3 360 536           | 11 201 950                |
| Pourcentage du montant total des achats de l'exercice                                                                                     | 0,12 %                                                                                  | 0,37 %       | 0,08 %        | 0,23 %        | 0,29 %              | 0,98 %                    |
| <b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>                                               |                                                                                         |              |               |               |                     |                           |
| Nombre de factures exclues                                                                                                                |                                                                                         |              | 240           |               |                     |                           |
| Montant total des factures exclues (TTC)                                                                                                  |                                                                                         |              | 3 575 859     |               |                     |                           |
| <b>(C) DÉLAI DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉ (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)</b> |                                                                                         |              |               |               |                     |                           |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement                                                                        | Délai contractuel : de 0 à 60 jours fin de mois, selon le contrat pour les fournisseurs |              |               |               |                     |                           |

## Créances clients au 31 décembre 2025 par dates d'échéance

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, les factures émises non réglées au 31 décembre 2025 dont le terme est échu se décomposent comme suit :

### FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE)

#### Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

|                                                                                                              | 0 jour<br>(indicatif)                                                                                                        | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours<br>et plus | Total<br>(1 jour et plus) |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------------|---------------------------|
| <b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>                                                                    |                                                                                                                              |              |               |               |                     |                           |
| Nombre de factures concernées                                                                                | 948                                                                                                                          | 1 647        | 976           | 661           | 1 818               | 5 102                     |
| Montant total des factures concernées (TTC)                                                                  | 4 951 458                                                                                                                    | 4 374 116    | 2 555 887     | 1 978 996     | 1 692 399           | 10 601 399                |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice                                                              | 0,97 %                                                                                                                       | 0,86 %       | 0,50 %        | 0,39 %        | 0,33 %              | 2,08 %                    |
| <b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES <sup>(a)</sup></b> |                                                                                                                              |              |               |               |                     |                           |
| Nombre de factures exclues                                                                                   |                                                                                                                              |              | 2 124         |               |                     |                           |
| Montant total des factures exclues (TTC)                                                                     |                                                                                                                              |              | 17 457 694    |               |                     |                           |
| <b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS</b>                                                          |                                                                                                                              |              |               |               |                     |                           |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement                                           | Délais contractuels : France : entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets<br>Export : entre 30 jours nets et 120 jours nets |              |               |               |                     |                           |

(a) Créances douteuses incluses

### FACTURES CLIENTS (HORS GROUPE ET GROUPE)

#### Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

|                                                                                                                                             | 0 jour<br>(indicatif)                                                                                                        | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours<br>et plus | Total<br>(1 jour et plus) |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|---------------|---------------|---------------------|---------------------------|
| <b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>                                                                                                   |                                                                                                                              |              |               |               |                     |                           |
| Nombre de factures concernées                                                                                                               | 952                                                                                                                          | 1 980        | 1 129         | 758           | 1 998               | 5 865                     |
| Montant total des factures concernées (TTC)                                                                                                 | 4 914 667                                                                                                                    | 14 558 842   | 6 282 106     | 4 888 927     | 4 764 894           | 30 494 770                |
| Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice                                                                                             | 0,28 %                                                                                                                       | 0,83 %       | 0,36 %        | 0,28 %        | 0,27 %              | 1,73 %                    |
| <b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES <sup>(a)</sup></b>                                |                                                                                                                              |              |               |               |                     |                           |
| Nombre de factures exclues                                                                                                                  |                                                                                                                              |              | 2 124         |               |                     |                           |
| Montant total des factures exclues (TTC)                                                                                                    |                                                                                                                              |              | 17 457 694    |               |                     |                           |
| <b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL – ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)</b> |                                                                                                                              |              |               |               |                     |                           |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement                                                                          | Délais contractuels : France : entre 30 jours fin de mois et 60 jours nets<br>Export : entre 30 jours nets et 210 jours nets |              |               |               |                     |                           |

(a) Créances douteuses incluses

## 6.2.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société bioMérieux,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société bioMérieux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Note 1. Principes comptables généraux » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Evaluation des titres de participation

| Risque identifié                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Notre réponse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Les titres de participation figurent au bilan pour un montant net de M€ 1 191,4 au 31 décembre 2025 et représentent 33 % du total bilan.</p> <p>Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et dépréciés dès lors que leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût d'acquisition. Comme cela est indiqué dans la note 4.4 de l'annexe des comptes annuels, la valeur d'utilité est estimée par la direction soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en prenant en compte les actifs nets comptables de la filiale à la date d'arrêté pouvant éventuellement être corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés (notamment immobiliers ou technologiques) ;</li> <li>compte tenu de la spécificité de certaines participations, sur la base des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou en se basant sur des données financières observables de marché.</li> </ul> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées (flux de trésorerie, taux d'actualisation, etc.).</p> <p>A ce titre et du fait de l'importance de ces actifs au bilan, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.</p> | <p>Nous avons apprécié la méthode d'évaluation retenue et les éléments chiffrés sur lesquels elle repose.</p> <p>Pour les évaluations s'appuyant sur des éléments historiques, le cas échéant corrigés de la valeur des actifs identifiables non comptabilisés, nos travaux ont consisté principalement à examiner la concordance des actifs nets utilisés avec les comptes des entités concernées et à étudier si les ajustements opérés, le cas échéant, sont fondés sur une documentation probante.</p> <p>Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées avec les données prévisionnelles présentées par la direction dans le cadre du processus budgétaire ;</li> <li>analyser la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;</li> <li>réaliser notre propre évaluation du taux à retenir pour l'actualisation des flux et comparer celle-ci à celle de votre société.</li> </ul> |

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société bioMérieux par votre assemblée générale du 30 mai 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet GRANT THORNTON était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 13 mars 2026

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

*Membre français de Grant Thornton International*

Jean Morier

ERNST & YOUNG et Autres

Sylvain Lauria



# 7



## Capital social et actionnariat

|            |                                                                                         |            |             |                                                                                                                                                 |            |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>7.1</b> | <b>Dialogue actionnarial</b>                                                            | <b>366</b> | <b>7.5</b>  | <b>bioMérieux en Bourse en 2025</b>                                                                                                             | <b>373</b> |
| <b>7.2</b> | <b>Droits et privilèges attachés aux actions <small>RFA</small></b>                     | <b>366</b> | 7.5.1       | Marché des actions bioMérieux                                                                                                                   | 373        |
| 7.2.1      | Répartition statutaire des bénéfices                                                    | 366        | 7.5.2       | Évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux au cours de l'année 2025 en euros comparée aux indices de référence                         | 374        |
| 7.2.2      | Droit de vote                                                                           | 366        | 7.5.3       | Historique de l'évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux                                                                             | 374        |
| 7.2.3      | Forme des actions et identification des actionnaires                                    | 367        | <b>7.6</b>  | <b>Politique de distribution des dividendes <small>RFA</small></b>                                                                              | <b>375</b> |
| <b>7.3</b> | <b>Historique du capital social <small>RFA</small></b>                                  | <b>367</b> | <b>7.7</b>  | <b>Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions de performance et les attributions d'options de souscription <small>RFA</small></b> | <b>375</b> |
| 7.3.1      | Montant du capital souscrit                                                             | 367        | <b>7.8</b>  | <b>Autres valeurs mobilières émises par la Société <small>RFA</small></b>                                                                       | <b>377</b> |
| 7.3.2      | Répartition du capital                                                                  | 367        | <b>7.9</b>  | <b>Dispositions retardant un changement de contrôle <small>RFA</small></b>                                                                      | <b>377</b> |
| <b>7.4</b> | <b>Description de l'actionnariat <small>RFA</small></b>                                 | <b>368</b> | <b>7.10</b> | <b>Contrats importants</b>                                                                                                                      | <b>377</b> |
| 7.4.1      | Contrôle de l'émetteur par l'Institut Mérieux                                           | 368        |             |                                                                                                                                                 |            |
| 7.4.2      | Actionnariat salarié                                                                    | 368        |             |                                                                                                                                                 |            |
| 7.4.3      | Actions détenues par l'émetteur en propre – Descriptif du programme de rachat d'actions | 368        |             |                                                                                                                                                 |            |
| 7.4.4      | Autres opérations réalisées par les actionnaires                                        | 370        |             |                                                                                                                                                 |            |
| 7.4.5      | Capital autorisé mais non émis                                                          | 372        |             |                                                                                                                                                 |            |

## 7.1 Dialogue actionnarial

Dans un souci de dialogue permanent, la Société s'attache à entretenir et à renforcer la confiance de ses actionnaires en les informant de la vie de la Société et ce, de façon régulière, transparente et accessible. La Société porte une attention particulière au dialogue avec ses actionnaires, permettant ainsi de mieux comprendre leurs attentes et le cas échéant, de répondre à d'éventuels questionnements.

La Société s'inscrit, depuis toujours, dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi, pour répondre aux besoins exprimés, elle enrichit régulièrement et dans la mesure du possible, ses contenus, notamment en matière de gouvernance, de rémunérations et de préparation de son Assemblée générale. Les actionnaires peuvent retrouver les supports d'informations tels que le document d'enregistrement universel, le rapport annuel et les publications financières, au sein de la rubrique dédiée sur le site Internet de la Société ([www.biomerieux.com](http://www.biomerieux.com)).

Au-delà du dialogue formel constitué par le vote en Assemblée générale, la volonté de dialogue et d'écoute de la Société se traduit principalement par l'organisation de nombreuses rencontres avec les investisseurs institutionnels. Ces réunions permettent aux actionnaires ou investisseurs intéressés par la Société de dialoguer avec les dirigeants et d'approfondir les questions liées à son activité, sa stratégie, sa performance ou encore ses perspectives (risques et opportunités).

Le département Relations investisseurs organise environ 250 à 300 échanges et réunions chaque année, avec les investisseurs et analystes financiers, principalement en Europe et aux États-Unis où se situe la grande majorité de son actionnariat.

## 7.2 Droits et privilèges attachés aux actions

### 7.2.1 Répartition statutaire des bénéfices

L'article 10 des statuts prévoit que chaque action donne droit, dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

L'article 22 précise que sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé (i) cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte, et (ii) toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée générale pour, sur la proposition du Conseil d'administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau.

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur

dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la loi. Les réserves peuvent être utilisées, sur décision de l'Assemblée générale à laquelle elles sont soumises, pour payer un dividende aux actions. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

En outre, l'Assemblée générale peut, au moyen de bénéfices ou de réserves, autres que la réserve légale, décider de l'amortissement intégral ou partiel des actions et, à due concurrence, du droit au remboursement de leur valeur nominale.

L'article 23 des statuts précise que les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'administration. Les dividendes doivent être réglés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par décision de justice. Le Conseil d'administration peut, sous réserve des dispositions prévues par la loi, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice.

### 7.2.2 Droit de vote

L'article 20 des statuts précise que le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions, toutes catégories confondues, entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom d'un même titulaire. Le droit de vote double a été approuvé par l'Assemblée générale en 1999. Cette politique vise à favoriser un actionnariat pérenne partageant la vision à long terme de la Société et de sa stratégie.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi. Toutefois, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent successible ne fait pas perdre le droit acquis ou n'interrompt pas le délai de cinq ans.

La fusion ou la scission de la Société est également sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Les actions provenant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes bénéficient du droit de vote double dès leur émission dans la mesure où elles sont attribuées à raison d'actions bénéficiant déjà de ce droit.

### 7.2.3 Forme des actions et identification des actionnaires

L'article 8 prévoit que les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur ; elles sont obligatoirement nominatives jusqu'à ce qu'elles soient intégralement libérées.

La Société a la possibilité de faire usage des dispositions législatives et réglementaires prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées.

## 7.3 Historique du capital social

### 7.3.1 Montant du capital souscrit

Le 19 septembre 2017, la Société a procédé à une division par trois de la valeur nominale de son action, à la suite d'une décision du Conseil d'administration du 29 août 2017, prise sur délégation de l'Assemblée générale mixte du 30 mai de la même année, ayant entériné cette décision (18<sup>e</sup> résolution). Le nombre d'actions émises est ainsi passé de 39 453 740 à 118 361 220.

L'Assemblée générale du 19 mars 2001 a supprimé la référence à la valeur nominale de l'action.

Au 31 décembre 2025, le montant du capital émis est de 12 029 370 euros, entièrement libéré.

À la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel :

- il n'existe aucun titre non représentatif du capital ;
- aucun nantissement d'action n'a été notifié à la Société ;
- il n'existe aucun autre titre pouvant donner accès au capital de la Société ;
- il n'existe aucune option sur le capital de tout membre du Groupe.

### 7.3.2 Répartition du capital

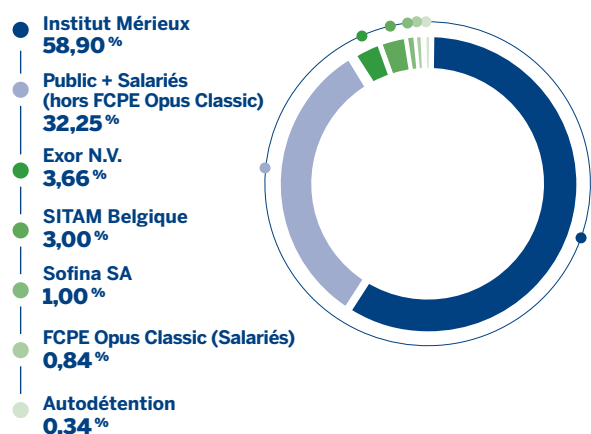
Le tableau ci-dessous indique la répartition du capital de la Société aux dates indiquées.

| Action-<br>nariat <sup>(a)</sup>                       | Situation au 28/02/2026 |                 |                                                |                            | Situation au 28/02/2025 |                 |                                                |                            | Situation au 29/02/2024 |                 |                                                |                            |
|--------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------|------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------|------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------|-----------------|------------------------------------------------|----------------------------|
|                                                        | Nombre<br>d'actions     | % du<br>capital | Nombre de<br>droits de<br>vote théo-<br>riques | % des<br>droits de<br>vote | Nombre<br>d'actions     | % du<br>capital | Nombre de<br>droits de<br>vote théo-<br>riques | % des<br>droits de<br>vote | Nombre<br>d'actions     | % du<br>capital | Nombre de<br>droits de<br>vote théo-<br>riques | % des<br>droits de<br>vote |
| Institut<br>Mérieux <sup>(b)</sup>                     | 69 720 270              | 58,90           | 139 440 540                                    | 71,88                      | 69 720 270              | 58,90           | 139 440 540                                    | 72,85                      | 69 720 270              | 58,90           | 139 440 540                                    | 73,03                      |
| Exor N.V.                                              | 4 332 874               | 3,66            | 4 332 874                                      | 2,23                       | N/A                     | N/A             | N/A                                            | N/A                        | N/A                     | N/A             | N/A                                            | N/A                        |
| SITAM<br>Belgique <sup>(c)</sup>                       | 3 553 520               | 3,00            | 7 107 040                                      | 3,66                       | 3 553 520               | 3,00            | 3 553 520                                      | 1,86                       | 4 493 520               | 3,80            | 4 493 520                                      | 2,35                       |
| Sofina SA                                              | 1 182 513               | 1,00            | 2 365 026                                      | 1,22                       | 2 282 513               | 1,93            | 4 329 370                                      | 2,26                       | 2 282 513               | 1,93            | 4 329 370                                      | 2,27                       |
| FCPE Opus<br>Classic<br>(Salariés)                     | 998 047                 | 0,84            | 1 711 321                                      | 0,88                       | 939 100                 | 0,79            | 1 652 574                                      | 0,86                       | 989 348                 | 0,84            | 1 528 998                                      | 0,74                       |
| Autodé-<br>tention                                     | 407 106                 | 0,34            | 0,00                                           | 0,00                       | 428 973                 | 0,36            | 0,00                                           | 0,00                       | 201 318                 | 0,17            | 0,00                                           | 0,00                       |
| Public +<br>Salariés<br>(hors FCPE<br>Opus<br>Classic) | 38 166 890              | 32,25           | 39 033 647                                     | 20,12                      | 41 436 844              | 35,01           | 42 423 180                                     | 22,16                      | 40 674 251              | 34,36           | 41 149 894                                     | 21,55                      |
| <b>TOTAL</b>                                           | <b>118 361 220</b>      | <b>100</b>      | <b>193 990 448</b>                             | <b>100</b>                 | <b>118 361 220</b>      | <b>100</b>      | <b>191 399 184</b>                             | <b>100</b>                 | <b>118 361 220</b>      | <b>100</b>      | <b>190 942 322</b>                             | <b>100</b>                 |

(a) Seuls les actionnaires représentant plus de 5 % du capital sont mentionnés nominativement dans ce tableau, à l'exception de trois autres actionnaires de référence : Exor N.V., SITAM Belgique et Sofina SA. Les autres actionnaires sont intégrés dans le Public.

(b) Institut Mérieux est la société holding de la famille Mérieux.

(c) Anciennement GIMD – Groupe Industriel Marcel Dassault, suite à un apport par GIMD à sa filiale SITAM Belgique (précédemment dénommée Dassault Belgique Aviation).



La situation de l'actionnariat au nominatif n'a pas varié de manière significative depuis les trois dernières années. Les écarts entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote sont liés à l'existence d'un droit de vote double. À ce jour, toutes les actions détenues par l'Institut Mérieux, et certaines des actions détenues par Sofina, bénéficient d'un droit de vote double.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire, autre que l'Institut Mérieux, détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

## 7.4 Description de l'actionnariat

### 7.4.1 Contrôle de l'émetteur par l'Institut Mérieux

L'Institut Mérieux, société holding appartenant à la famille Mérieux, par l'intermédiaire de Compagnie Mérieux Alliance, détient au 28 février 2026, 58,90 % du capital et 71,88 % des droits de vote de la Société (cf. § 1.1.2). Par conséquent, l'Institut Mérieux peut adopter toutes les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires en Assemblée générale.

Malgré cette position majoritaire de l'Institut Mérieux, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, (i) le Conseil d'administration est composé au 31 décembre 2025 de trois membres indépendants sur huit (hors administrateur représentant les salariés) (cf. § 2.2.5),

chaque administrateur indépendant est membre d'un ou plusieurs comités et son fonctionnement ainsi que sa composition ont été évalués comme très satisfaisants (cf. § 2.2.6.5) et (ii) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, conformément à la décision du Conseil d'administration en date du 13 juin 2023, la Direction de la Société est exercée sous la forme d'une gouvernance dissociée avec un Président du Conseil d'administration et un Directeur Général.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord (pacte d'actionnaires, action de concert et/ou autres) dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

### 7.4.2 Actionnariat salarié

Au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025, les salariés détiennent environ 1 797 907 actions, soit environ 1,52 % du capital (incluant l'ensemble des actions détenues dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic).

Au 28 février 2026, les salariés détiennent environ 1 784 810 actions, soit environ 1,51 % du capital (incluant l'ensemble des actions détenues dans le cadre du fonds commun de placement nommé FCPE OPUS Classic).

Un plan d'actionnariat salariés a été proposé aux collaborateurs éligibles en 2025, 2023, 2021 et en 2019.

### 7.4.3 Actions détenues par l'émetteur en propre – Descriptif du programme de rachat d'actions

#### 7.4.3.1 Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions

Les Assemblées générales mixtes du 23 mai 2023, du 23 mai 2024 et du 15 mai 2025 ont autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce.

Au 31 décembre 2025, la Société détenait 373 069 actions, soit 0,32 % du capital.

### Synthèse des opérations réalisées par la Société sur ses titres entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées générales mixtes du 23 mai 2023, du 23 mai 2024 et du 15 mai 2025, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- En exécution du contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, conclu entre la Société et la société ODDO BHF, agissant en qualité de prestataire de services d'investissement.

|                                                                  |                     |
|------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Nombre d'actions achetées                                        | 1 101 650           |
| Cours moyen des achats                                           | 114,40 €            |
| Nombre d'actions vendues                                         | 1 097 784           |
| Cours moyen des ventes                                           | 114,45 €            |
| Frais de négociations                                            | 0                   |
| Nombre d'actions propres au 31 décembre 2025                     | 41 528              |
| Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat           | 4 501 402 €         |
| Valeur d'inventaire au 31 décembre 2025 <sup>(a)</sup>           | 4 467 416 €         |
| Valeur nominale des actions                                      | /                   |
| Motif des opérations                                             | Régulation du cours |
| Part du capital représentée par les actions propres à la clôture | 0,04 %              |

(a) La valeur d'inventaire est calculée en multipliant les quantités des actions à la clôture par le cours moyen des 30 derniers jours de l'exercice.

L'acquisition d'actions par la société ODDO BHF répond exclusivement à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

- Des contrats de mandat ont été conclus avec BNP PARIBAS EXANE et NATIXIS dans l'objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution d'actions de performance aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, conformément aux autorisations données par l'Assemblée générale.

|                                                                  |                                                             |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Nombre d'actions achetées                                        | 375 000                                                     |
| Cours moyens des achats                                          | 109,58 €                                                    |
| Nombre d'actions vendues                                         | 0                                                           |
| Cours moyen des ventes                                           | 0                                                           |
| Nombre d'actions propres au 31 décembre 2025                     | 331 541                                                     |
| Valeur des actions à la clôture au cours moyen d'achat           | 35 515 586 €                                                |
| Valeur d'inventaire au 31 décembre 2025 <sup>(a)</sup>           | 35 665 855 €                                                |
| Valeur nominale des actions                                      | /                                                           |
| Motif des opérations                                             | Remise d'actions lors de livraison d'actions de performance |
| Part du capital représentée par les actions propres à la clôture | 0,28 %                                                      |

(a) La valeur d'inventaire est calculée en multipliant les quantités des actions à la clôture par le cours moyen des 30 derniers jours de l'exercice.

### Utilisation de produits dérivés

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions et par ailleurs, il n'y a pas de positions ouvertes à l'achat ou à la vente sur des produits dérivés à la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel.

#### 7.4.3.2 Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

En application de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent paragraphe constitue le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2026.

##### Objectifs du programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue des objectifs suivants : (i) assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux décisions de l'Autorité des marchés financiers ; (ii) assurer la couverture de plans d'options d'achat

d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, ainsi que toute allocation d'actions au titre d'un Plan Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé) au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe ; (iii) procéder à la réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions dans les limites légales ; (iv) conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange, ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ; et (v) mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché.



## Synthèse des principales caractéristiques du programme de rachat

- Titres concernés : actions ordinaires.
- Pourcentage de détention maximum du capital proposé à l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2026 : 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant).
- Pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport : 5 %.
- Prix d'achat unitaire maximum : le prix unitaire d'achat ne devra pas être supérieur à 250 euros par action (hors frais d'acquisition).
- Montant global maximum du programme : le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 2 856 149 000,00 euros (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions autodétenues par la Société). Le Conseil d'administration pourrait toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions de performance, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

## Répartition par objectif des actions détenues par la Société en date du 28 février 2026

Au 28 février 2026, le capital de la Société est composé de 118 361 220 actions. À cette date, la Société détient 407 106 actions, soit 0,34 % du capital :

- dont 75 565 actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec ODDO BHF. Les actions ainsi acquises par la société

ODDO BHF l'ont exclusivement été pour répondre à l'objectif d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ;

- dont 331 541 actions déposées auprès de la société Uptevia dans l'unique objectif de remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution d'actions de performance aux salariés, aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son Groupe, ainsi que de plans d'actionnariat salariés.

Les achats, ventes et transferts de titres ci-dessus ont été réalisés, pour répondre à deux des objectifs des programmes autorisés par les Assemblées générales mixtes des 23 mai 2024 et 15 mai 2025, à savoir assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF, et remettre des actions lors de l'exercice de droits liés à l'attribution d'actions de performance aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe.

## Durée du programme

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et du projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2026, ce programme de rachat pourra être mis en œuvre pendant une période ne pouvant excéder 18 mois à compter de l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2026, soit jusqu'au 27 novembre 2027.

## 7.4.4 Autres opérations réalisées par les actionnaires

### 7.4.4.1 Franchissements de seuils

#### Obligations des actionnaires

La loi impose à tout actionnaire l'obligation d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers (AMF) du franchissement des seuils légaux et ce, par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans les délais légaux.

Par ailleurs, l'article 10 des statuts de la Société fait obligation à toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société et correspondant à 1 % du capital social ou des droits de vote de la Société, puis pour toute tranche supplémentaire de 1 %, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quatre jours de Bourse à compter du franchissement de seuil, le pourcentage de détention de la fraction du capital avant et après l'opération ayant conduit au franchissement de seuil, ainsi que le nombre total d'actions et des droits de vote possédés avant et après cette opération, ainsi que les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'obligation d'information s'applique également dans les mêmes délais et selon les mêmes modalités lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droit de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au paragraphe ci-dessus.

L'inobservation des dispositions qui précèdent est sanctionnée, à la demande (consignée au procès-verbal de l'Assemblée générale) d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote de la Société, par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction qui aurait dû être déclarée et ce, pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification prévue ci-dessus.

L'intermédiaire, inscrit comme détenteur de titres pour le compte d'actionnaires non-résidents conformément à l'article L. 228-1 du Code de commerce, est tenu, sans préjudice des obligations de déclaration des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissements de seuils pour l'ensemble des actions au titre desquelles il est inscrit en compte.

## Franchissements de seuils déclarés à la Société au cours de l'exercice 2025

| Actionnaires     | Date             | Description du franchissement de seuil                                         |
|------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| Amundi           | 23 janvier 2025  | Seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la hausse                         |
|                  | 25 février 2025  | Seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la baisse                         |
| Candriam         | 12 août 2025     | Seuils statutaires de 1 % du capital et des droits de vote franchi à la baisse |
| Exor N.V.        | 3 avril 2025     | Seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la hausse                         |
|                  | 9 avril 2025     | Seuil statutaire de 1 % des droits de vote franchi à la hausse                 |
|                  | 10 juin 2025     | Seuil statutaire de 2 % du capital franchi à la hausse                         |
|                  | 5 décembre 2025  | Seuil statutaire de 3 % du capital franchi à la hausse                         |
|                  | 9 décembre 2025  | Seuil statutaire de 2 % des droits de vote franchi à la hausse                 |
| Institut Mérieux | 30 juin 2025     | Seuil de 73 % des droits de vote franchi à la hausse                           |
|                  | 30 novembre 2025 | Seuil de 72 % des droits de vote franchi à la baisse                           |
| LBPAM            | 11 juillet 2025  | Seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la baisse                         |
| Sofina           | 6 juin 2025      | Seuil statutaire de 2 % des droits de vote franchi à la baisse                 |
|                  | 10 juin 2025     | Seuil statutaire de 1 % du capital franchi à la baisse                         |

## Franchissements de seuils déclarés à la Société en 2026 jusqu'à la date de finalisation du présent document d'enregistrement universel

Néant

### 7.4.4.2 Opérations réalisées par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

La Société a été informée des opérations sur titres suivantes réalisées par ses dirigeants au cours de l'exercice 2025 et déclarées selon les modalités décrites par l'Autorité des marchés financiers :

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de titres acquis</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Guillaume Bouhours <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de 6 250 actions de performance le 8 septembre 2025</li> </ul> </li> <li>M. Pierre Boulud <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de 7 875 actions de performance le 8 septembre 2025</li> </ul> </li> <li>M. Pierre Charbonnier <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de 4 750 actions de performance le 8 septembre 2025</li> </ul> </li> <li>Mme Valérie Leyldé <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de 3 750 actions de performance le 8 septembre 2025</li> </ul> </li> <li>M. Yasha Mitrotti <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de 4 625 actions de performance le 9 septembre 2025</li> </ul> </li> <li>Mme Céline Roger-Dalbert <ul style="list-style-type: none"> <li>Acquisition de 3 677 actions de performance le 9 septembre 2025</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>Nombre de titres cédés</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Guillaume Bouhours <ul style="list-style-type: none"> <li>Cession de 2 550 actions le 24 mars 2025</li> </ul> </li> <li>M. Pierre Boulud <ul style="list-style-type: none"> <li>Cession de 5 741 actions le 10 mars 2025</li> </ul> </li> <li>M. Yasha Mitrotti <ul style="list-style-type: none"> <li>Cession de 2 299 actions le 9 septembre 2025</li> </ul> </li> <li>Mme Céline Roger-Dalbert <ul style="list-style-type: none"> <li>Cession de 1 486 actions de performance le 9 septembre 2025</li> </ul> </li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

|                                           |                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de titres souscrits</b>         | • M. Guillaume Bouhours                                                                                                                           |
|                                           | – Souscription de parts de FCPE pour un équivalent de 167,75 actions dans le cadre du plan d'actionnariat salarié MyShare 2025, le 27 juin 2025   |
|                                           | • Mme Valérie Leyldé                                                                                                                              |
|                                           | – Souscription de parts de FCPE pour un équivalent de 113,31 actions dans le cadre du plan d'actionnariat salarié MyShare 2025, le 2 juillet 2025 |
|                                           | • M. Yasha Mitrotti                                                                                                                               |
|                                           | – Souscription de 164 actions dans le cadre du plan d'actionnariat salarié MyShare 2025, le 27 juin 2025                                          |
|                                           | • Mme Céline Roger-Dalbert                                                                                                                        |
|                                           | – Souscription de 167 actions dans le cadre du plan d'actionnariat salarié MyShare 2025, le 7 juillet 2025                                        |
|                                           | • Mme Jennifer Zinn                                                                                                                               |
|                                           | – Souscription de 100 actions dans le cadre du plan d'actionnariat salarié MyShare 2025, le 27 juin 2025                                          |
| <b>Nombre de titres échangés</b> : néant. |                                                                                                                                                   |

## 7.4.5 Capital autorisé mais non émis

**TABEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ**

| <b>Titres concernés</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>Date et durée<br/>de l'autorisation<br/>Expiration</b> | <b>Montant nominal maximal<br/>d'augmentation de capital<br/>(en millions d'euros)</b>                                                         | <b>Utilisations des<br/>autorisations</b>    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Rachat par la Société de ses propres actions</b><br>(16 <sup>e</sup> résolution)                                                                                                                                                                                                                                                                                          | AG 15 mai 2025<br>18 mois<br>14 novembre 2026             | 10 % du capital par an                                                                                                                         | 375 000 actions<br>soit 0,32 %<br>du capital |
| <b>Autorisation du Conseil pour réduire le capital social<br/>par annulation d'actions autodétenues</b><br>(17 <sup>e</sup> résolution)                                                                                                                                                                                                                                      | AG 15 mai 2025<br>18 mois<br>14 novembre 2026             | 10 % du capital par période<br>de 24 mois                                                                                                      | Non utilisée                                 |
| <b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter<br/>le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription<br/>des actionnaires</b><br><i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs<br/>mobilières (18<sup>e</sup> résolution)</i>                                                                                                          | AG 15 mai 2025<br>26 mois<br>14 juillet 2027              | 4 210 (augmentations<br>de capital) <sup>(a)</sup><br>1 000 (émissions de valeurs<br>mobilières représentatives<br>de créances) <sup>(b)</sup> | Non utilisée                                 |
| <b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter<br/>le capital avec suppression du droit préférentiel<br/>de souscription des actionnaires dans le cadre des offres<br/>visées à l'article L. 411-2 1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier</b><br><i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs<br/>mobilières (19<sup>e</sup> résolution)</i> | AG 15 mai 2025<br>26 mois<br>14 juillet 2027              | 2 405 (augmentations<br>de capital) <sup>(a)</sup><br>1 000 (émissions de valeurs<br>mobilières représentatives<br>de créances) <sup>(b)</sup> | Non utilisée                                 |
| <b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter<br/>le capital avec suppression du droit préférentiel de<br/>souscription des actionnaires autres que les offres visées<br/>à l'article L. 411-2 1<sup>o</sup> du Code monétaire et financier</b><br><i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs<br/>mobilières (20<sup>e</sup> résolution)</i>    | AG 15 mai 2025<br>26 mois<br>14 juillet 2027              | 4 210 (augmentations<br>de capital) <sup>(a)</sup><br>1 000 (émissions de valeurs<br>mobilières représentatives<br>de créances) <sup>(b)</sup> | Non utilisée                                 |
| <b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter<br/>le nombre d'actions en cas d'augmentation de capital</b><br><i>Vise les actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès<br/>au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres<br/>de créances à émettre (22<sup>e</sup> résolution)</i>                                                   | AG 15 mai 2025<br>26 mois<br>14 juillet 2027              | 15 % de l'émission initiale dans<br>la limite des plafonds <sup>(a)(b)</sup>                                                                   | Non utilisée                                 |
| <b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter<br/>le capital dans le cadre d'apports en nature consentis<br/>à la Société avec suppression du droit préférentiel<br/>de souscription</b><br><i>Augmentation de capital par émission d'actions ou de valeurs<br/>mobilières (23<sup>e</sup> résolution)</i>                                                           | AG 15 mai 2025<br>26 mois<br>14 juillet 2027              | 2 405 (augmentations<br>de capital) <sup>(a)</sup><br>1 000 (émissions de valeurs<br>mobilières représentatives<br>de créances) <sup>(b)</sup> | Non utilisée                                 |
| <b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter<br/>le capital par incorporation de primes, réserves,<br/>bénéfices ou autres</b><br>(24 <sup>e</sup> résolution)                                                                                                                                                                                                      | AG 15 mai 2025<br>26 mois<br>14 juillet 2027              | 4 210 (augmentations<br>de capital) <sup>(a)</sup>                                                                                             | Non utilisée                                 |

| Titres concernés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Date et durée de l'autorisation<br>Expiration | Montant nominal maximal d'augmentation de capital<br>(en millions d'euros)                                                            | Utilisations des autorisations                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| <b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission par les filiales ou la maison mère de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des valeurs mobilières de la Société</b><br>(25 <sup>e</sup> résolution)                                                              | AG 15 mai 2025<br>26 mois<br>14 juillet 2027  | 4 210 (augmentations de capital) <sup>(a)</sup><br>1 000 (émissions de valeurs mobilières représentatives de créances) <sup>(b)</sup> | Non utilisée                                                  |
| <b>Délégation de compétence au Conseil pour augmenter le capital au profit des salariés adhérents au PEE</b><br><b>Émissions réservées aux salariés</b><br>(23 <sup>e</sup> résolution)                                                                                                                                                                                          | AG 23 mai 2024<br>26 mois<br>22 juillet 2026  | 3 % <sup>(a)</sup> du capital au jour de l'AG du 23 mai 2024                                                                          | Non utilisée                                                  |
| <b>Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre</b><br>(22 <sup>e</sup> résolution)                                                                                                                                                                                                                                                                                    | AG 23 mai 2024<br>38 mois<br>22 juillet 2027  | 15 % du capital (au jour de la décision du Conseil d'administration)                                                                  | 369 255 actions (soit 0,3 % du capital social) <sup>(c)</sup> |
| <b>Délégation de compétence au Conseil pour attribuer des options d'achat et/ou de souscription d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux dirigeants de la Société et des sociétés françaises et étrangères qui lui sont liées, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires</b><br>(26 <sup>e</sup> résolution) | AG 23 mai 2023<br>38 mois<br>22 juillet 2026  | 10 % du capital (au jour de la décision du Conseil d'administration)                                                                  | Non utilisée                                                  |

(a) Ce pourcentage/montant vient s'imputer sur le montant total d'augmentation de capital autorisé de 4 210 280 euros de nominal.

(b) Ce montant vient s'imputer sur l'enveloppe totale d'augmentation de capital des valeurs mobilières représentatives de créances de 1 milliard d'euros de nominal.

(c) Nombre d'actions effectivement attribuées en 2025 dans le respect de l'enveloppe maximale autorisée par le Conseil d'administration du 3 septembre 2025.

## 7.5 bioMérieux en Bourse en 2025

### 7.5.1 Marché des actions bioMérieux

Admis à la cote le 6 juillet 2004, le titre bioMérieux figure dans la liste des valeurs qui forment les indices français CAC Mid 60®, SBF 120®, CAC Mid & Small®, CAC All-tradable® et CAC All-Share®. bioMérieux fait également partie des indices MSCI France Index et STOXX® Europe 600.

La Société figure au compartiment « A » d'Euronext et elle est admise au SRD (service de règlement différé).

L'engagement social, sociétal et environnemental de bioMérieux est reconnu depuis plusieurs années, par des agences de notation extra-financière (cf. § 3.1).

À fin décembre 2025, le cours de clôture de l'action bioMérieux s'établissait à 110,3 euros contre 103,5 euros à fin décembre 2024, et la capitalisation boursière de bioMérieux atteignait 13,1 milliards d'euros. En 2025, 27 230 812 titres ont été échangés sur la plateforme Euronext contre 24 524 539 en 2024.

Au cours de l'année 2025, la liquidité moyenne du titre a été la suivante (source : Euronext) :

- cours moyen de clôture : 115,12 euros ;
- volume moyen journalier : 106 787 titres ;
- journée de transaction moyenne : 12,3 millions d'euros environ.

## 7.5.2 Évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux au cours de l'année 2025 en euros comparée aux indices de référence



|               | Janv. | Fév.  | Mars  | Avr.  | Mai   | Juin  | Juil. | Août  | Sep.  | Oct.  | Nov.  | Déc.  |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Cours mini    | 102,1 | 112,5 | 111,8 | 109,7 | 115,0 | 117,4 | 117,3 | 117,8 | 112,0 | 108,5 | 105,4 | 104,2 |
| Cours max     | 117,1 | 117,2 | 117,6 | 118,9 | 120,1 | 122,5 | 126,0 | 128,3 | 118,3 | 116,6 | 110,9 | 110,9 |
| Dernier cours | 117,1 | 115,5 | 114,2 | 118,7 | 118,1 | 117,4 | 125,8 | 118,7 | 113,8 | 111,6 | 107,9 | 110,3 |

Source : Boursorama

## 7.5.3 Historique de l'évolution du cours de Bourse de l'action bioMérieux

| Périodes | Cours le plus haut<br>(en euros) | Cours le plus bas<br>(en euros) | Dernier cours<br>(en euros) |
|----------|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| 2025     | 128,30                           | 102,10                          | 110,30                      |
| 2024     | 111,50                           | 88,25                           | 103,50                      |
| 2023     | 102,60                           | 84,54                           | 100,60                      |
| 2022     | 125,55                           | 79,66                           | 97,92                       |
| 2021     | 133,20                           | 88,86                           | 124,90                      |

## 7.6 Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution est établie en fonction de l'analyse pour chaque exercice, des bénéfices de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration.

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

La politique de distribution des dividendes de la Société ambitionne d'atteindre un taux de distribution d'environ 25 % du

résultat net part du Groupe et d'au moins 20 % du résultat net ajusté, nouvel indicateur présenté lors de l'annonce des résultats annuels 2025.

En 2026, le Conseil d'administration proposera, à l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2026, un dividende de 0,98 euro par action, portant à 115,9 millions d'euros le montant total qui serait distribué le 11 juin 2026.

Le tableau ci-dessous décrit le montant (en euros) des dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.

| Exercice clos le | Dividende distribué<br>(en euros) * | Dividende par action<br>(en euros) * |
|------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| 31/12/2024       | 106 525 098,00                      | 0,90                                 |
| 31/12/2023       | 100 607 037,00                      | 0,85                                 |
| 31/12/2022       | 100 607 037,00                      | 0,85                                 |

\* La Société n'a pas perçu de dividende au titre des actions qu'elle détenait en propre lors du détachement du coupon. Le montant correspondant de dividende a été affecté en « report à nouveau ». Par ailleurs, il est précisé que le dividende annuel était éligible à l'abattement bénéficiant aux seules personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux dispositions de l'article 158.3 alinéa 2 du Code général des impôts.

## 7.7 Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions de performance et les attributions d'options de souscription

Ce rapport est établi conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce. Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en vigueur. Ni la Société, ni une société du Groupe n'a consenti d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à un mandataire ou à un salarié au cours de l'exercice 2025. À la date du présent rapport, il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions de la Société susceptible d'être exercée.

Faisant utilisation de la délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2024, dans le cadre de plans d'attributions d'actions fixés par le Conseil d'administration, le Conseil d'administration a attribué, après consultation du Comité nominations, rémunérations et RSE, 369 255 actions (soit 0,3 % du capital social), durant l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette enveloppe d'actions a été répartie en trois plans d'actions de performance :

- **Plan pour le Comité de Direction ;**
- **Plan pour les Leaders et Talents** (hors Comité de Direction) afin de reconnaître les collaborateurs identifiés comme talents ou essentiels à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise ainsi que pour renforcer l'engagement et la rétention ;

Les actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2025 se répartissent comme suit :

| Date d'attribution | Nombre d'actions attribuées            | Cours de l'action<br>(en euros) |
|--------------------|----------------------------------------|---------------------------------|
| 3 septembre 2025   | 369 255 (soit 0,3 % du capital social) | 117,90                          |

- **Plan spécifique GO•28.** Plan d'actions de performance exceptionnel pour la population qui participe au pilotage et à l'implémentation du plan stratégique à cinq ans lancé en 2024 et baptisé GO•28. Cela concerne certains collaborateurs identifiés comme essentiels dans le pilotage du plan stratégique. Ce plan pourra être reconduit jusqu'en 2026 sous certaines conditions.

À ce titre, la Société a procédé à une attribution d'actions de performance à un mandataire social au titre de son mandat détenu dans la Société. Ainsi, le Conseil d'administration a attribué à M. Pierre Boulud, Directeur Général, 11 500 actions maximum de l'enveloppe du plan 250903 EC (soit 0,01 % du capital social, le capital étant composé de 118 361 220 titres). De plus, il s'est vu octroyer, au même titre que pour une sélection de leaders clés de l'organisation, une attribution cible complémentaire liée au plan stratégique GO•28 de la Société le 3 septembre 2025, soit 1 424 actions maximum de l'enveloppe du plan 250903 GO•28 (soit 0,001 % du capital social, le capital étant composé de 118 361 220 titres) (cf. § 2.3.2.3).

Les actions attribuées gratuitement et non encore définitivement acquises à la clôture de l'exercice 2025 se répartissent comme suit :

| Date d'attribution                          | Cours de l'action<br>(en euros) | Nombre d'actions<br>attribuées | Catégorie de bénéficiaires                                                                                                                       |
|---------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 septembre 2025<br>Total plan 250903 EC    | 117,90                          | 52 500                         | 9 membres du Comité de Direction dont 1 mandataire social                                                                                        |
| 3 septembre 2025<br>Total plan 250903 L&T   | 117,90                          | 248 120                        | 506 salariés dont 2 ont bénéficié d'une attribution de recrutement                                                                               |
| 3 septembre 2025<br>Total plan 250903 GO•28 | 117,90                          | 68 635                         | 96 salariés dont 9 membres du Comité de Direction                                                                                                |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                        |                                 | <b>369 255</b>                 | <b>521 (519 bénéficiaires dont 90 ont bénéficié de plusieurs attributions et 2 bénéficiaires ont bénéficié d'une attribution de recrutement)</b> |

### Durée de la période d'acquisition

Dans les plans d'attribution d'actions de performance 2025, une période d'acquisition de trois ans est prévue, à compter de la décision d'attribution avant que les bénéficiaires ne puissent devenir propriétaires des actions correspondantes.

### Critères et conditions d'attribution

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité nominations, rémunérations et RSE, d'attribuer gratuitement des actions qui seront définitivement acquises, (i) sous condition de présence et (ii) sous conditions de performance.

### Livraison des titres

À l'issue de la période d'acquisition, la Société, sous réserve du respect des conditions et critères d'acquisition fixés par le Conseil d'administration, transfère au bénéficiaire le nombre d'actions déterminé par le Conseil d'administration.

### Durée de la période de conservation

Les plans d'attribution d'actions de performance 2025 ne prévoient aucune période de conservation.

### Droits des bénéficiaires

En cas d'incessibilité de ses actions, comme tout actionnaire, le bénéficiaire d'une attribution définitive peut exercer pendant la période de conservation les droits attachés aux actions attribuées :

- droit préférentiel de souscription ;
- droit de communication ;
- droit de participer aux Assemblées ;
- droit de vote ;
- droit aux dividendes et éventuellement réserves distribuées.

### Historique des attributions d'actions de performance (tableau 10)

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2025, l'ensemble des modalités des attributions d'actions performance, sous réserve de la réalisation de conditions de présence et de conditions de performance fixées par le Conseil d'administration de la Société :

| Date d'Assemblée | Nom du plan                                  | Date du Conseil  | Nombre total d'actions attribuées gratuitement | Nombre de bénéficiaires | Dont mandataire social | Date d'acquisition des actions | Date de fin de période de conservation | Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques | Actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice | Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice |
|------------------|----------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 23 mai 2024      | Plan 250903 EC et 250903 L&T et 250903 GO•28 | 3 septembre 2025 | 369 255                                        | 521                     | 1                      | 3 septembre 2028               | 3 septembre 2028                       | 9 194                                        | 0                                                      | 360 061                                                     |
| 23 mai 2024      | Plan 240904 EC et 240904 L&T et 240904 GO•28 | 4 septembre 2024 | 406 257                                        | 494                     | 1                      | 4 septembre 2027               | 4 septembre 2027                       | 18 366                                       | 0                                                      | 387 891                                                     |
| 20 mai 2021      | Plan 230831 EC et 230831                     | 31 août 2023     | 287 538                                        | 488                     | 1                      | 31 août 2026                   | 31 août 2026                           | 20 250                                       | 0                                                      | 267 288                                                     |

### Attributions d'actions de performance au cours de l'exercice 2025 aux salariés

Au cours de l'exercice 2025, les 10 salariés non-mandataires sociaux du Groupe auxquels ont été attribuées le plus d'actions de performance ont bénéficié d'un nombre total de 58 994 actions.



## 7.8 Autres valeurs mobilières émises par la Société

Outre les actions émises par la Société tel qu'indiqué au § 7.3.1 et les attributions d'actions de performance (cf. § 7.7), la Société avait émis, fin juin 2020, une obligation de 200 millions d'euros en format Euro PP auprès d'un investisseur européen de premier rang. Ce placement privé est décomposé en deux souches : l'une de 145 millions d'euros à sept ans et l'autre de 55 millions d'euros à 10 ans, portant un coupon annuel global de 1,61 %. Ce financement de long terme permet à bioMérieux

de satisfaire les besoins généraux de la Société et de poursuivre sa stratégie de croissance. Le produit de cette émission avait été utilisé pour refinancer la dette publique émise en 2013 pour un montant de 300 millions d'euros arrivé à échéance en octobre 2020.

La Société dispose également de deux programmes d'émission de titres négociables détaillés dans la note 16.3 du § 6.1.2.

## 7.9 Dispositions retardant un changement de contrôle

Les éléments qui participent à retarder, le cas échéant, un changement de contrôle sont les suivants :

- répartition du capital : bioMérieux est une société contrôlée (cf. § 7.3.2 et 7.4.1) ;
- existence de droits de vote double (cf. § 7.2.2.2) ;
- restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions : franchissements de seuil (cf. § 7.4.4.1) ;
- en outre, il n'existe aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société ;
- mécanisme de contrôle prévu dans un système d'actionariat du personnel : il existe un fonds commun de placement mis en place lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés de bioMérieux à la suite de son introduction en Bourse, dénommé « OPUS Classic » ; des plans d'actionariat salariés sont mis en place annuellement depuis 2025 (MyShare – cf. § 3.4.1 section S1-14 Attraction et rétention des talents) ;

- pouvoirs du Conseil d'administration pour le rachat d'actions : l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2025 a consenti au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour lancer un programme de rachat d'actions ; cette autorisation sera renouvelée sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 28 mai 2026 (cf. § 7.4.3) ;
- délégations de compétence et de pouvoirs consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration concernant les émissions d'actions (cf. § 7.4.5) ;
- clauses de changement de contrôle : certains contrats auxquels la Société est partie sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin dans le cas d'un changement de contrôle.

### PRINCIPAUX CONTRATS INCLUANT UNE CLAUSE DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE (AU 31/12/2025)

| Nature du contrat      | Cocontractant               | Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrat de prêt        | 8 banques                   | Prêt syndiqué non tiré d'un montant de 600 millions d'euros, ayant été signé en mars 2023. Il bénéficie d'une maturité à mars 2030 (prêt de cinq ans à l'origine avec deux options d'extension d'un an chacune. La première option a été exercée en février 2024 et la seconde en février 2025) |
| EuroPP                 | 1 investisseur              | Obligation d'un montant de 200 millions d'euros à maturité à 7 ans et 10 ans                                                                                                                                                                                                                    |
| Crédit-bail immobilier | 2 établissements financiers | Financement de l'extension du site de Marcy l'Étoile pour un montant de 45 millions d'euros et d'une durée de 12 ans                                                                                                                                                                            |
| Contrat de licence     | Brahms                      | PCT et fourniture de matières premières                                                                                                                                                                                                                                                         |

bioMérieux n'a pas connaissance d'autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur ses titres.

## 7.10 Contrats importants

Au cours des deux dernières années, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.



# 8



## Informations complémentaires

|                                                                                             |            |                                                                           |            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>8.1 Informations générales sur la Société</b>                                            | <b>380</b> | <b>8.3 Responsables du contrôle des comptes et auditeur de durabilité</b> | <b>381</b> |
| <b>8.2 Personnes responsables du document d'enregistrement universel <small>RFA</small></b> | <b>381</b> | <b>8.4 Documents accessibles au public</b>                                | <b>382</b> |
| 8.2.1 Nom et fonction des responsables                                                      | 381        | <b>8.5 Calendrier financier prévisionnel 2026</b>                         | <b>382</b> |
| 8.2.2 Attestation des personnes responsables                                                | 381        |                                                                           |            |
| 8.2.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière                            | 381        |                                                                           |            |

## 8.1 Informations générales sur la Société

|                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objet social</b>              | <p>L'article 2 des statuts prévoit que la Société a pour objet en France et dans tout autre pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de fabriquer, produire, fabriquer, emballer, distribuer, acheter, vendre, importer et exporter tous produits et appareils et toutes techniques et savoir-faire utilisés en particulier à des fins de diagnostic, de prévention et de thérapie, notamment dans le domaine de la santé ;</li> <li>d'entreprendre toutes études et recherches et développer, obtenir, concéder, conserver, contrôler, exploiter, améliorer, y compris par l'utilisation de licences et sous-licences, toutes marques, noms commerciaux, brevets, techniques, inventions, améliorations, formules, dessins, procédés, etc. concernant, de quelque façon que ce soit, les produits ci-dessus mentionnés ou se rapportant, de quelque façon que ce soit, à l'industrie et au commerce desdits produits ;</li> <li>de participer, directement ou indirectement, dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un quelconque des objets précités ou de nature à les favoriser, soit par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, soit de toute autre manière ;</li> <li>d'entreprendre toutes opérations rentrant dans le champ de ses activités, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, à la commission, en courtage, à forfait, en régie, comme représentants, mandataires de toutes firmes ou à tout autre titre ;</li> <li>de fournir toutes prestations de services se rapportant à l'organisation des systèmes bioMérieux comprenant notamment l'automatisation de laboratoires, l'achat de matériels, le montage et les logiciels adaptés ; de proposer des formations à l'attention de tout professionnel dans le domaine de la santé, relatives aux principaux domaines de la biologie industrielle et médicale ; et</li> <li>d'une façon générale, d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou autres se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres objets similaires, y compris le développement de moyens d'expansion, de promotion, de publicité, de négoce ou de transport des matières premières, des produits intermédiaires ou finis, ainsi que le pouvoir d'acheter, acquérir, détenir, transmettre, louer, hypothéquer ou disposer de biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, relatifs aux buts susnommés ou susceptibles de les développer.</li> </ul> |
| <b>Dénomination sociale</b>      | <p>bioMérieux</p> <p>Il n'est pas déclaré de nom commercial. Dans le présent document, bioMérieux est indifféremment dénommée la « Société », « bioMérieux » ou le « Groupe ».</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Forme juridique</b>           | Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie par le Code de commerce et toutes autres lois et dispositions réglementaires en vigueur.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>RCS</b>                       | Lyon, numéro 673 620 399                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Siège social</b>              | Marcy l'Étoile (69280) – France                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Constitution</b>              | <p>Le 13 décembre 1967, pour une durée de 50 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. L'Assemblée générale mixte du 16 avril 2004 a décidé de modifier la durée de la Société (article 5 des statuts) en la prorogeant de 99 ans à compter du 16 avril 2004, soit jusqu'au 15 avril 2103.</p> <p>Elle est constituée, depuis son origine, en France.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Exercice social</b>           | Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Code APE</b>                  | 2059 Z                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Identification</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Code : BIM</li> <li>Code ISIN : FR0013280286</li> <li>Code LEI : 549300AK8Y0LBIQ4T071</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Coordonnées téléphoniques</b> | +33 (0)4 78 87 20 00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Adresse internet</b>          | www.biomerieux.com (les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

### Principaux réseaux sociaux utilisés par la Société

|                                                                                     |           |                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Facebook  | <a href="https://www.facebook.com/biomerieux">https://www.facebook.com/biomerieux</a>                   |
|  | YouTube   | <a href="https://www.youtube.com/user/bioMerieuxTV">https://www.youtube.com/user/bioMerieuxTV</a>       |
|  | LinkedIn  | <a href="https://www.linkedin.com/company/biomerieux">https://www.linkedin.com/company/biomerieux</a>   |
|  | Instagram | <a href="https://www.instagram.com/life.at.biomerieux">https://www.instagram.com/life.at.biomerieux</a> |

## 8.2 Personnes responsables du document d'enregistrement universel

### 8.2.1 Nom et fonction des responsables

M. Pierre Boulud, Directeur Général de bioMérieux.

### 8.2.2 Attestation des personnes responsables

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel 2025 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent document d'enregistrement universel 2025 selon la table de concordance figurant en

Annexe 1 de ce document, présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables. »

Marcy l'Étoile, le 16 mars 2026

Le Directeur Général

M. Pierre Boulud

### 8.2.3 Nom et fonction du responsable de l'information financière

M. Guillaume Bouhours, Directeur Exécutif, Finance, Achats, Systèmes d'Information.

bioMérieux – 69280 Marcy l'Étoile – France – Téléphone : + 33 (0)4 78 87 20 00

## 8.3 Responsables du contrôle des comptes et auditeur de durabilité

### Cabinet Grant Thornton

44, quai Charles-de-Gaulle 69006 Lyon

Société désignée, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, par l'Assemblée générale du 30 mai 2017 puis renouvelée par l'Assemblée générale du 23 mai 2023 pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

La société Grant Thornton est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Grant Thornton est représentée par M. Jean Morier.

### Cabinet Ernst & Young et Autres

Tour Oxygène – 10, boulevard Vivier-Merle 69003 Lyon

Société désignée, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, par l'Assemblée générale du 30 mai 2012, renouvelée par l'Assemblée générale du 17 mai 2018 puis par l'Assemblée générale du 23 mai 2024, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Société désignée, en qualité de Commissaire aux comptes en charge de certifier les informations en matière de durabilité, par l'Assemblée générale du 23 mai 2024, pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

La société Ernst & Young et Autres est enregistrée comme société de Commissariat aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

La société Ernst & Young et Autres est représentée par M. Sylvain Lauria.

## 8.4 Documents accessibles au public

En application de l'article 19 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- Pour l'exercice 2024 :
  - les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.1.1 et § 6.1.2 (pages 244 à 303) et au § 6.1.3 (pages 304 à 306),
  - les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.2.1 et § 6.2.2 (pages 307 à 333) et au § 6.2.4 (pages 338 à 340),
  - l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 5.1 (pages 236 à 239),
  - les investissements figurant au § 5.4 (page 240 et 241) ;
 du document d'enregistrement universel de l'exercice 2024 déposé auprès de l'AMF en date du 21 mars 2025, sous le n° D.25-0134.
- Pour l'exercice 2023 :
  - les comptes consolidés et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.1.1 et § 6.1.2 (pages 214 à 273) et au § 6.1.3 (pages 274 à 276),
  - les comptes annuels et le rapport d'audit correspondant figurant respectivement aux § 6.2.1 et § 6.2.2 (pages 277 à 303) et au § 6.2.4 (pages 308 à 310),
  - l'examen de la situation financière et du résultat figurant au § 5.1 (pages 206 à 209),

- les investissements figurant au § 5.4 (page 210) ;
- du document d'enregistrement universel de l'exercice 2023 déposé auprès de l'AMF en date du 27 mars 2024, sous le n° D.24-0186.

Les autres informations de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2025.

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, l'acte constitutif, les statuts de la Société, les procès-verbaux d'Assemblées générales, les informations financières historiques de la Société, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, à Marcy l'Étoile.

Conformément à la Position-Recommandation de l'AMF DOC-2016-08, les communiqués de la Société et les rapports annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société sont accessibles sur le site internet de la Société et archivés pendant les durées requises.

De manière générale, et conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du même règlement, ainsi que les statuts à jour de la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société ([www.biomerieux.com](http://www.biomerieux.com)).

## 8.5 Calendrier financier prévisionnel 2026

| Date                   | Événement                                                                                    |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>23 avril 2026</b>   | Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre 2026                                         |
| <b>28 mai 2026</b>     | Assemblée générale des actionnaires                                                          |
| <b>28 juillet 2026</b> | Chiffre d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2026 et résultats semestriels au 30 juin 2026 |
| <b>3 novembre 2026</b> | Chiffre d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2026                                          |

La Société se réserve le droit de modifier ce calendrier à n'importe quel moment.



## Annexes

### Tables de concordance

384

### Autres indicateurs extra-financiers suivis par la Société

392

### Lexiques

Termes scientifiques  
Indicateurs alternatifs de performance  
et termes financiers

393

393

395



## Annexe 1. Tables de concordance

### TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Elle permet d'identifier les informations prévues par les Annexes I et II du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

| Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980                                                                                                | Chapitre(s)   | Page(s) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|
| <b>1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente</b>                             |               |         |
| 1.1. Noms et fonctions des responsables                                                                                                                   | 8.2.1 / 8.2.3 | 381     |
| 1.2. Attestation des personnes responsables                                                                                                               | 8.2.2         | 381     |
| 1.3. Déclaration d'expert                                                                                                                                 | NA            |         |
| 1.4. Attestations relatives aux informations provenant de tiers                                                                                           | NA            |         |
| 1.5. Déclaration de l'autorité compétente                                                                                                                 | NA            |         |
| <b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>                                                                                                                  |               |         |
| 2.1. Responsable du contrôle des comptes – identité des Commissaires aux comptes                                                                          | 8.3           | 381     |
| 2.2. Changements éventuels                                                                                                                                | NA            |         |
| <b>3. Facteurs de risques</b>                                                                                                                             |               |         |
| 3.1. Description des risques importants                                                                                                                   | 4.1/4.2       | 228/229 |
| <b>4. Information concernant l'émetteur</b>                                                                                                               |               |         |
| 4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur                                                                                                       | 8.1           | 380     |
| 4.2. Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de la Société                                                                                                   | 8.1           | 380     |
| 4.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur                                                                                                   | 8.1           | 380     |
| 4.4. Siège social, forme juridique, législation applicable et site Internet                                                                               | 8.1           | 380     |
| <b>5. Aperçu des activités</b>                                                                                                                            |               |         |
| 5.1. Principales activités                                                                                                                                |               |         |
| 5.1.1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités                                                                       | 1.2.2         | 25      |
| 5.1.2. Nouveaux produits                                                                                                                                  | 1.2.3/5.1.3   | 28/252  |
| 5.2. Principaux marchés                                                                                                                                   | 1.2.1         | 22      |
| 5.3. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur                                                                              | 5.1.3/5.5.1   | 252/256 |
| 5.4. Stratégie et objectifs                                                                                                                               | 1.3/5.5.2     | 44/256  |
| 5.5. Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | 1.5.2/4.2.2.4 | 51/237  |
| 5.6. Position concurrentielle                                                                                                                             | 1.2.2.4       | 27      |
| 5.7. Investissements                                                                                                                                      |               |         |
| 5.7.1. Investissements importants réalisés                                                                                                                | 5.4.1         | 255     |
| 5.7.2. Investissements importants en cours ou engagements fermes                                                                                          | 5.4.2         | 255     |
| 5.7.3. Coentreprises et participations significatives                                                                                                     | 1.2.4.2       | 43      |
| 5.7.4. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles                                                       | 3.3           | 135     |
| <b>6. Structure organisationnelle</b>                                                                                                                     |               |         |
| 6.1. Groupe dont fait partie l'émetteur                                                                                                                   | 1.1.2         | 20      |
| 6.2. Filiales importantes de l'émetteur                                                                                                                   | 1.2.4.1       | 41      |
| <b>7. Examen de la situation financière et du résultat</b>                                                                                                |               |         |
| 7.1. Situation financière                                                                                                                                 | 5.1           | 250     |
| 7.1.1. Exposé de l'évolution et résultat des activités                                                                                                    | 5.1/5.2       | 250/254 |
| 7.1.2. Évolutions futures probables et activités en matière de recherche et de développement                                                              | 1.5.1         | 47      |
| 7.2. Résultat d'exploitation                                                                                                                              |               |         |
| 7.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur                                                               | 5.1.2         | 251     |
| 7.2.2. Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets                                                              | 5.1.1         | 250     |

| Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980                                                                                                                                                                                                      | Chapitre(s)                           | Page(s)     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------|
| <b>8. Trésorerie et capitaux</b>                                                                                                                                                                                                                                |                                       |             |
| 8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur                                                                                                                                                                                                                | 5.2.1                                 | 254         |
| 8.2. Source, montant et description des flux de trésorerie de l'émetteur                                                                                                                                                                                        | 5.2.2                                 | 254         |
| 8.3. Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur                                                                                                                                                                                            | 5.2.3                                 | 254         |
| 8.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux                                                                                                                                                                                                                   | 5.2.4                                 | 254         |
| 8.5. Sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux futurs investissements et immobilisations corporelles                                                                                                               | 5.2.5                                 | 254         |
| <b>9. Environnement réglementaire</b>                                                                                                                                                                                                                           |                                       |             |
| 9.1. Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs affectant l'activité de l'émetteur                                                                                                                                                 | 1.4/4.2.3.2/<br>3.4.4<br>section S4-1 | 45/242/198  |
| <b>10. Informations sur les tendances</b>                                                                                                                                                                                                                       |                                       |             |
| 10.1. Informations sur les :                                                                                                                                                                                                                                    |                                       |             |
| a) principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement universel                                                      | 5.5.1                                 | 256         |
| b) changements significatifs de performance financière du Groupe entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement universel (ou déclaration négative appropriée)                                                                        | NA                                    |             |
| 10.2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours                                                        | 5.5.2                                 | 256         |
| <b>11. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>                                                                                                                                                                                                                |                                       |             |
| 11.1. Prévision ou estimation du bénéfice                                                                                                                                                                                                                       | NA                                    |             |
| 11.2. Déclaration sur les principales hypothèses fondant l'estimation ou prévision                                                                                                                                                                              | NA                                    |             |
| 11.3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques et aux méthodes comptables de l'émetteur                                                                                                    | NA                                    |             |
| <b>12. Organes d'administration, de direction et Direction Générale</b>                                                                                                                                                                                         |                                       |             |
| 12.1. Nom, adresse professionnelle et fonction, dans la société émettrice, des membres des organes d'administration et de direction, mention des principales activités qu'ils exercent en dehors de la Société et expertise et expérience en matière de gestion | 2.2.3/2.2.4/<br>2.2.5                 | 58/61/72    |
| a) Autres mandats                                                                                                                                                                                                                                               |                                       |             |
| b) Condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins                                                                                                                                                                               |                                       |             |
| c) Faillite, mise sous séquestre, placement sous administration judiciaire ou liquidation à laquelle un des membres des organes d'administration ou de direction a été associé au cours des cinq dernières années au moins                                      |                                       |             |
| d) Incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre l'un des membres des organes d'administration ou de direction par des autorités statutaires ou réglementaires                                                                              |                                       |             |
| 12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale                                                                                                                                   | 2.2.5                                 | 72          |
| <b>13. Rémunération et avantages</b>                                                                                                                                                                                                                            |                                       |             |
| 13.1. Montant de la rémunération versée et avantage en nature des membres des organes d'administration et de direction                                                                                                                                          | 2.3.1/2.3.2/<br>2.3.3                 | 83/88/97    |
| 13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages                                                                                    | 2.3.5                                 | 100         |
| <b>14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>                                                                                                                                                                                          |                                       |             |
| 14.1. Dates d'expiration des mandats actuels                                                                                                                                                                                                                    | 2.2.2/2.2.3/<br>2.2.4                 | 56/58/61    |
| 14.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages                                                                                   | 2.4.2/2.4.3/<br>2.4.4                 | 101/102/102 |
| 14.3. Les Comités du Conseil                                                                                                                                                                                                                                    | 2.2.2/2.2.3/<br>2.2.6.7               | 56/58/78    |
| 14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France                                                                                                                                                                     | 2.1                                   | 54          |
| 14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise et modifications futures de la composition des organes d'administration, de direction et des comités                                                                               | 2.2.3                                 | 58          |

| Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980                                                                                                                                                  | Chapitre(s)                      | Page(s)             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| <b>15. Salariés</b>                                                                                                                                                                                         |                                  |                     |
| 15.1. Nombre de salariés                                                                                                                                                                                    | Annexe 2                         | 392                 |
| 15.2. Participations et stock-options                                                                                                                                                                       | 7.7                              | 375                 |
| 15.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur                                                                                                                        | 3.4.1<br>section S1-14/<br>7.4.2 | 180/368             |
| <b>16. Principaux actionnaires</b>                                                                                                                                                                          |                                  |                     |
| 16.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital à la date du document d'enregistrement universel                                                                                                         | 7.3.2                            | 367                 |
| 16.2. Existence de droits de vote différents                                                                                                                                                                | 7.2.2/7.3.2                      | 366/367             |
| 16.3. Détention ou contrôle de l'émetteur                                                                                                                                                                   | 7.4.1                            | 368                 |
| 16.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle                                                                                                                             | 7.9                              | 377                 |
| <b>17. Transactions avec des parties liées</b>                                                                                                                                                              |                                  |                     |
| 17.1. Détail des transactions avec des parties liées conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement universel | 2.4                              | 101                 |
| <b>18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>                                                                                 |                                  |                     |
| 18.1. Informations financières historiques                                                                                                                                                                  |                                  |                     |
| 18.1.1. Informations financières historiques auditées                                                                                                                                                       | 8.4                              | 382                 |
| 18.1.2. Changement de date de référence comptable                                                                                                                                                           | NA                               |                     |
| 18.1.3. Normes comptables                                                                                                                                                                                   | 6.1.2 (note 2)                   | 266                 |
| 18.1.4. Changement de référentiel comptable                                                                                                                                                                 | NA                               |                     |
| 18.1.5. Contenu minimal des informations financières auditées                                                                                                                                               | 6.1.1/6.1.2/<br>6.2.1/6.2.2      | 258/263/<br>323/327 |
| 18.1.6. États financiers consolidés                                                                                                                                                                         | 6.1.1/6.1.2                      | 258/263             |
| 18.1.7. Date des dernières informations financières                                                                                                                                                         | 5.1                              | 250                 |
| 18.2. Informations financières intermédiaires et autres                                                                                                                                                     |                                  |                     |
| 18.2.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles, le cas échéant incluant le rapport d'audit ou d'examen                                                                                    | NA                               |                     |
| 18.3. Audit des informations financières annuelles historiques                                                                                                                                              |                                  |                     |
| 18.3.1. Rapport d'audit                                                                                                                                                                                     | 6.1.3/6.2.4                      | 320/361             |
| 18.3.2. Autres informations auditées contenues dans le document d'enregistrement universel                                                                                                                  | NA                               |                     |
| 18.3.3. Sources des informations financières non auditées                                                                                                                                                   | NA                               |                     |
| 18.4. Informations financières <i>pro forma</i>                                                                                                                                                             |                                  |                     |
| 18.4.1. Description de l'influence des modifications significatives de valeurs brutes                                                                                                                       | NA                               |                     |
| 18.5. Politique en matière de dividendes                                                                                                                                                                    |                                  |                     |
| 18.5.1. Description de la politique en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable                                                                                                | 7.6                              | 375                 |
| 18.5.2. Montant du dividende par action                                                                                                                                                                     | 7.6                              | 375                 |
| 18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage                                                                                                                                                                 |                                  |                     |
| 18.6.1. Procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage pouvant avoir des effets significatifs sur la situation financière ou rentabilité de l'émetteur                                                 | 4.3                              | 243                 |
| 18.7. Changement significatif de la situation financière                                                                                                                                                    |                                  |                     |
| 18.7.1. Description de tout changement significatif de la situation financière du Groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers ont été audités et publiés                      | 5.3                              | 255                 |

| Rubriques de l'Annexe I du règlement délégué (UE) 2019/980                                                                                                   | Chapitre(s) | Page(s)    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| <b>19. Informations supplémentaires</b>                                                                                                                      |             |            |
| 19.1. Capital social                                                                                                                                         |             |            |
| 19.1.1. Actions non représentatives du capital                                                                                                               | 7.3.1       | 367        |
| 19.1.2. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales                                                                                                  | 7.4.3       | 368        |
| 19.1.3. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription                                                                   | 7.8         | 377        |
| 19.1.4. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou toute augmentation de capital | 7.4.5       | 372        |
| 19.1.5. Capital social de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel                                   | 7.4.5       | 372        |
| 19.1.6. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques                                                   | 7.3         | 367        |
| 19.2. Acte constitutif et statuts                                                                                                                            |             |            |
| 19.2.1. Registre et numéro d'entrée dans le registre ainsi qu'objet social de l'émetteur                                                                     | 8.1         | 380        |
| 19.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action                                                                              | 7.2         | 366        |
| 19.2.3. Dispositions statutaires ou autres qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer, d'empêcher un changement de contrôle                    | 7.9         | 377        |
| <b>20. Contrats importants</b>                                                                                                                               | <b>7.10</b> | <b>377</b> |
| <b>21. Documents disponibles</b>                                                                                                                             |             |            |
| a) Statuts                                                                                                                                                   | 8.1/8.4     | 380/382    |
| b) Rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert                          | NA          |            |
| c) Indication du site web sur lequel les documents peuvent être consultés                                                                                    | 8.1         | 380        |

## TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Elle permet d'identifier les principales informations prévues par le rapport financier mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

| Rubriques/thèmes                                                        | Chapitre(s)                                                                                    | Page(s) |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Comptes annuels sociaux                                                 | 6.2.1/6.2.2                                                                                    | 323/327 |
| Comptes annuels consolidés                                              | 6.1.1/6.1.2                                                                                    | 258/263 |
| Rapport de gestion                                                      | Cf. table de concordance entre le document d'enregistrement universel et le rapport de gestion |         |
| Attestation du responsable du rapport financier annuel                  | 8.2.2                                                                                          | 381     |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux    | 6.2.4                                                                                          | 361     |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés | 6.1.3                                                                                          | 320     |

**TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION**

Elle comporte ci-après tous les éléments requis par les articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 II, L. 233-26 et R. 225-102 du Code de commerce.

| Thèmes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Chapitre(s)                   | Page(s)             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------|
| <b>I. Activité</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                               |                     |
| Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires                                                                                                                                                                                       | 5.1/5.2/6.2.3                 | 250/254/356         |
| Situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 5.1.2/5.4.1/<br>5.4.2/6.2.3.1 | 251/255/255/<br>356 |
| Évolution prévisible de la Société et du Groupe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 5.5.2                         | 256                 |
| Événements importants de la Société et du Groupe survenus après la clôture                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 5.5.1                         | 256                 |
| Activités de la Société et du Groupe en matière de recherche et de développement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1.5.1                         | 47                  |
| Liste des succursales existantes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1.2.4.2                       | 43                  |
| Prises de participations significatives dans une société ayant son siège sur le territoire de la République française                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1.2.4.2                       | 43                  |
| Activités et résultats de l'ensemble de la Société, de ses filiales et des sociétés dont elle assure le contrôle                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 5.1/6.2.2<br>(note 3.3.3)     | 250/331             |
| Indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel avec renvoi aux montants indiqués dans les comptes annuels et explications supplémentaires y afférentes                                                                              | 3.3/5.1                       | 135/250             |
| <b>II. Facteurs de risques</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                               |                     |
| Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 4                             | 227                 |
| Objectifs et politique de la Société et du Groupe en matière de gestion des risques financiers, y compris la politique de couverture                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4.5                           | 247                 |
| Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend la Société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité                                                                                                                                                                              | 3.3/4.2.2.6                   | 135/239             |
| Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière                                                                                                                                                                                                              | 4.4                           | 243                 |
| Exposition de la Société et du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 6.1.2 (note 28)               | 311                 |
| <b>III. Informations juridiques et actionnariat</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                               |                     |
| Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 7.3.2                         | 367                 |
| Modifications intervenues au cours de l'exercice                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 7.3.2                         | 367                 |
| Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent (autocontrôle)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1.2.4.1/6.2.2<br>(note 3.3.3) | 41/331              |
| Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat ainsi que leur valeur nominale, motifs des acquisitions effectuées et fraction du capital qu'elles représentent                                               | 7.4.3/7.8                     | 368/377             |
| Éléments de calcul et résultats d'ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions éventuels pour les valeurs mobilières donnant accès au capital en cas de rachat d'actions ou d'opérations financières                                                                          | 7.4.5                         | 372                 |
| État de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants) au capital social au dernier jour de l'exercice et proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés gérées collectivement (PEE ou FCPE) et les actions nominatives détenues directement par eux à l'issue d'une attribution gratuite ou à l'occasion d'autres dispositifs (plans d'actionnariat, privatisations...) | 7.4.2/7.7                     | 368/375             |
| Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants                                                                                                                                                                                                                                  | 7.7                           | 375                 |
| Rapport spécial sur les opérations réalisées par la Société ou par les sociétés qui lui sont liées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants                                                                                                                                                                                                            | 7.7                           | 375                 |

| <b>Thèmes</b>                                                                                                                                                                                                              | <b>Chapitre(s)</b>          | <b>Page(s)</b> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------|
| <b>IV. Informations à caractère financier</b>                                                                                                                                                                              |                             |                |
| Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices                                                                                                                                | 6.2.3.3                     | 358            |
| Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues                                                                                                              | NA                          |                |
| Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes                                                               | 6.2.3.4                     | 359            |
| Montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices et montant des revenus distribués exigibles à l'abatement ainsi que montant de ceux qui ne le sont pas, ventilés par catégories d'actions | 7.6                         | 375            |
| Montant des prêts inter-entreprises (prêts de moins de deux ans à des micro-entreprises, PME et ETI avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant)                                             | NA                          |                |
| Informations relatives à l'acquisition par la Société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés ou aux dirigeants                                                                                        | 7.4.3                       | 368            |
| Restrictions imposées par le Conseil d'administration en matière de levée des options consenties ou de vente des actions attribuées gratuitement aux dirigeants                                                            | 2.3.1.2.2/7.7               | 84/375         |
| Conditions de conservation des actions gratuites attribuées aux dirigeants mandataires sociaux                                                                                                                             | 2.3.1.2.2/7.7               | 84/375         |
| État récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés sur les titres de la Société                                              | 7.4.4.2                     | 371            |
| <b>V. Informations sociales et environnementales</b>                                                                                                                                                                       |                             |                |
| Informations sociales                                                                                                                                                                                                      | 3.4                         | 171            |
| Informations environnementales                                                                                                                                                                                             | 3.3/4.2.2.6                 | 135/239        |
| Informations sur les engagements sociétaux en faveur du développement durable                                                                                                                                              | 3.4.3 sections S3-1 et S3-4 | 193/194        |
| Informations pour les sociétés exploitant au moins une installation figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 du Code de l'environnement                                                                          | NA                          |                |

**TABLE DE CONCORDANCE DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE**

Elle reprend les informations requises en application des articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 22-10-29 du Code de commerce.

| Rubriques/thèmes                                                                                                                                                                                                                                                          | Chapitre(s)                               | Page(s)         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------|
| <b>1. Modèle d'affaires</b>                                                                                                                                                                                                                                               | <b>Introduction</b>                       | <b>14 et 15</b> |
| 1.1. Organisation et structure                                                                                                                                                                                                                                            |                                           |                 |
| 1.1.1. Organigrammes                                                                                                                                                                                                                                                      | 1.1.2/1.2.4                               | 20/41           |
| 1.1.2. Gouvernance                                                                                                                                                                                                                                                        | 2.2                                       | 55              |
| 1.2. Marchés sur lesquels elle opère                                                                                                                                                                                                                                      |                                           |                 |
| 1.2.1. Industrie du diagnostic <i>in vitro</i>                                                                                                                                                                                                                            | 1.2.1                                     | 22              |
| 1.2.2. Domaines de compétences                                                                                                                                                                                                                                            | 1.2.2.1                                   | 25              |
| 1.3. Activités principales                                                                                                                                                                                                                                                |                                           |                 |
| 1.3.1. Recherche et développement                                                                                                                                                                                                                                         | 1.5.1                                     | 47              |
| 1.3.2. Production                                                                                                                                                                                                                                                         | 1.6.1                                     | 52              |
| 1.3.3. Réseau commercial                                                                                                                                                                                                                                                  | 1.2.2.2                                   | 26              |
| 1.4. Positionnement dans la filière                                                                                                                                                                                                                                       |                                           |                 |
| 1.4.1. Concurrence                                                                                                                                                                                                                                                        | 1.2.2.4                                   | 27              |
| 1.4.2. Clients                                                                                                                                                                                                                                                            | 1.2.2.3                                   | 27              |
| 1.4.3. Fournisseurs                                                                                                                                                                                                                                                       | 3.5.1<br>section G1-2                     | 210             |
| 1.4.4. Réglementations                                                                                                                                                                                                                                                    | 1.4                                       | 45              |
| 1.5. Produits et services                                                                                                                                                                                                                                                 | 1.2.3                                     | 28              |
| 1.6. Chiffre d'affaires et indicateurs de performance                                                                                                                                                                                                                     | 5.1                                       | 250             |
| 1.7. Objectifs et stratégies                                                                                                                                                                                                                                              |                                           |                 |
| 1.7.1. Tendances du marché et perspectives de croissance                                                                                                                                                                                                                  | 1.2.1.4                                   | 23              |
| 1.7.2. Stratégie de bioMérieux                                                                                                                                                                                                                                            | 1.3                                       | 44              |
| 1.7.3. Tendances et objectifs de bioMérieux                                                                                                                                                                                                                               | 5.5.2                                     | 256             |
| <b>2. Information sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale</b> |                                           |                 |
| 2.1. Description des principaux risques extra-financiers                                                                                                                                                                                                                  | 3.2.3<br>section SBM-3                    | 124             |
| 2.2. Présentation des politiques appliquées au regard de ces risques                                                                                                                                                                                                      | 3                                         | 109             |
| 2.3. Résultat de politiques dont les indicateurs clés de performance                                                                                                                                                                                                      | 3                                         | 109             |
| <b>3. Autres informations requises conformément au décret d'application de la transposition de la directive européenne (n° 2017-1265)</b>                                                                                                                                 |                                           |                 |
| 3.1. Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et des usages des biens et services qu'elle produit                                                                                                                                            | 3.3                                       | 135             |
| 3.2. Économie circulaire                                                                                                                                                                                                                                                  | 3.3.6                                     | 163             |
| 3.3. Lutte contre le gaspillage alimentaire                                                                                                                                                                                                                               | 3.3.6                                     | 163             |
| 3.4. Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés                                                                                                   | 3.4.1<br>section S1-2                     | 186             |
| 3.5. Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées                                                                                                                            | 3.4.1<br>section S1-1,<br>S1-9 et S1-12   | 173/176/176     |
| 3.6. Engagements sociétaux en faveur du développement durable                                                                                                                                                                                                             | 3.4.3 sections<br>S3-1 et S3-4            | 193/194         |
| <b>4. Autres informations requises conformément à la loi sur l'alimentation durable (loi n° 2018-938)</b>                                                                                                                                                                 |                                           |                 |
| 4.1. Lutte contre la précarité alimentaire et respect d'une alimentation responsable, équitable et durable                                                                                                                                                                | NA                                        |                 |
| 4.2. Respect du bien-être animal                                                                                                                                                                                                                                          | NA                                        |                 |
| <b>5. Autres informations requises conformément à la loi sur la lutte contre la fraude (loi n° 2018-898)</b>                                                                                                                                                              | <b>3.5.1<br/>section G1-3<br/>et G1-4</b> | <b>213</b>      |



## TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Elle comporte tous les éléments requis par les articles L. 22-10-8 à L. 22-10-11 et L. 225-100 du Code de commerce.

| Thème                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Chapitre(s)                       | Page(s)     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------|
| <b>I. Code de gouvernement d'entreprise</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                   |             |
| Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France, lieu où ce code peut être consulté et, le cas échéant, règles retenues en complément des exigences requises par la loi                                                                                                                                                                     | 2.1                               | 54          |
| <b>II. Composition et organisation des travaux du Conseil d'administration</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                   |             |
| Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2.2.1                             | 55          |
| Éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2.2.1/2.2.6.2                     | 55/74       |
| Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice                                                                                                                                                                                                                                                           | 2.2.4                             | 61          |
| Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                   |             |
| Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale                                                                                                                                                                                                                                                           | 2.2.5                             | 72          |
| Les Comités du Conseil/composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2.2.6.7                           | 78          |
| Application du principe de diversité au sein du Conseil (représentation équilibrée des femmes et des hommes, nationalités, âge, qualifications et expériences professionnelles)                                                                                                                                                                                                   | 2.2.6.3                           | 75          |
| Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes assistant régulièrement la Direction Générale dans l'exercice de ses missions et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité                                                                                                                  | 2.2.6.3                           | 75          |
| Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages                                                                                                                                                                                                           | 2.4.3                             | 102         |
| Procédure mise en place par le Conseil d'administration des sociétés cotées afin d'évaluer le respect des conditions portant sur les conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales                                                                                                                                                          | 2.4.1                             | 101         |
| Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre les mandataires sociaux ou un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société et une autre société contrôlée par la première, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales                                                  | 2.4.2/2.4.4/<br>2.4.5             | 101/102/105 |
| Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration ou au directoire dans le domaine des augmentations de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice                                                                                                           | 7.4.5                             | 372         |
| Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou renvoi aux dispositions des statuts qui prévoient ces modalités                                                                                                                                                                                                                   | 7.2.2                             | 366         |
| Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 7.9                               | 377         |
| <b>III. Rémunération des dirigeants et mandataires sociaux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                   |             |
| Rémunération totale et avantages de toute nature, versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société, les sociétés qu'elle contrôle ou la société qui la contrôle                                                                                                                                                                                                 | 2.3.2                             | 88          |
| Éléments variables de la rémunération des membres des organes d'administration et de direction à partir de l'application de critère de performance extra-financière                                                                                                                                                                                                               | 2.3.1.2.2/<br>2.3.2.2/<br>2.3.2.3 | 84/93/94    |
| Engagements de toutes natures, pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers | 2.3.2.4                           | 97          |
| Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux                                                                                                                                         | 2.3.1                             | 82          |
| Niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard de la rémunération moyenne des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux, et évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices                                                                                                                                                       | 2.3.2.1.1                         | 89          |
| Niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard de la rémunération médiane des salariés de la Société et des mandataires sociaux, ainsi que l'évolution de ce ratio au cours des cinq derniers exercices                                                                                                                                                      | 2.3.2.1.1                         | 89          |
| Montant de la rémunération totale versée et avantages de toute nature des membres des organes d'administration et de direction, y compris sous forme de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance                                                                                       | 2.3.2                             | 88          |

## Annexes

Autres indicateurs extra-financiers suivis par la Société

| Thème                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Chapitre(s)         | Page(s) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------|
| Projets de résolution établis par le Conseil d'administration afin que soient approuvés les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux Présidents, Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Délégués en raison de leur mandat ( <i>say on pay</i> ) | 2.3.1/2.3.2         | 82/88   |
| Éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au cours de l'exercice écoulé à ces mêmes dirigeants                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2.3.2.2/<br>2.3.2.3 | 93/94   |
| Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages                                                                                                                                                                                                                                                | 2.3.5               | 100     |

## Annexe 2. Autres indicateurs extra-financiers suivis par la Société <sup>(1)</sup>

|                                                                 | 2025   | 2024   | 2023   | 2022   | 2021   | 2020   |
|-----------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>INDICATEURS RESSOURCES HUMAINES</b>                          |        |        |        |        |        |        |
| <b>Évolution globale des effectifs <sup>(a)</sup></b>           |        |        |        |        |        |        |
| Effectifs fin de période ( <i>en nombre de collaborateurs</i> ) | 15 226 | 14 754 | 14 624 | 13 135 | 12 379 | 12 128 |
| Effectifs fin de période ( <i>en Équivalent Temps Plein</i> )   | 15 078 | 14 603 | 14 480 | 12 978 | 12 228 | 11 972 |
| EMOA                                                            | 41 %   | 41 %   | 39 %   | 43 %   | 43 %   | 43 %   |
| Amériques                                                       | 47 %   | 46 %   | 47 %   | 47 %   | 47 %   | 47 %   |
| Asie-Pacifique                                                  | 12 %   | 12 %   | 9 %    | 10 %   | 10 %   | 10 %   |
| <b>Effectifs par genre et tranche d'âge</b>                     |        |        |        |        |        |        |
| Effectifs Femmes                                                | 49 %   | 49 %   | 48 %   | 48 %   | 48 %   | 48 %   |
| < 25                                                            | 2 %    | 2 %    | 3 %    | 2 %    | 2 %    | 2 %    |
| 25-34                                                           | 12 %   | 13 %   | 13 %   | 13 %   | 13 %   | 13 %   |
| 35-44                                                           | 15 %   | 15 %   | 14 %   | 15 %   | 15 %   | 14 %   |
| 45-54                                                           | 12 %   | 11 %   | 11 %   | 11 %   | 11 %   | 11 %   |
| 55 et +                                                         | 7 %    | 7 %    | 7 %    | 7 %    | 7 %    | 7 %    |
| Effectifs hommes                                                | 51 %   | 51 %   | 52 %   | 52 %   | 52 %   | 52 %   |
| < 25                                                            | 2 %    | 2 %    | 3 %    | 2 %    | 2 %    | 2 %    |
| 25-34                                                           | 12 %   | 13 %   | 14 %   | 14 %   | 14 %   | 15 %   |
| 35-44                                                           | 16 %   | 17 %   | 16 %   | 16 %   | 15 %   | 15 %   |
| 45-54                                                           | 13 %   | 12 %   | 11 %   | 12 %   | 12 %   | 12 %   |
| 55 et +                                                         | 8 %    | 8 %    | 8 %    | 8 %    | 8 %    | 8 %    |
| <b>Effectifs en temps partiel (<i>en %</i>)</b>                 |        |        |        |        |        |        |
| Hommes                                                          | 0,8 %  | 0,6 %  | 0,3 %  | 0,6 %  | 0,7 %  | 0,7 %  |
| Femmes                                                          | 3,6 %  | 3,5 %  | 2,6 %  | 3,8 %  | 4,2 %  | 4,4 %  |
| Effectifs sous contrat temporaire ( <i>en %</i> )               | 6 %    | 7 %    | 7 %    | 4 %    | 4 %    | 4 %    |

(a) Jusqu'en 2022, le périmètre organisationnel comprenait les employés (CDI et CDD), hors stagiaires, VIE et intérimaires. À compter de 2023, le périmètre organisationnel comprend les employés (CDI et CDD) et les apprentis (en France), hors stagiaires, VIE et intérimaires.

(1) Jusqu'en 2022, le périmètre organisationnel comprenait les employés (CDI et CDD), hors stagiaires, VIE et intérimaires. À compter de 2023, le périmètre organisationnel comprend les employés (CDI et CDD) et les apprentis (en France), hors stagiaires, VIE et intérimaires.

## Annexe 3. Lexiques

### Termes scientifiques

**Acide nucléique** : l'acide nucléique est une molécule d'origine naturelle présente dans la plupart des cellules et ayant la capacité de porter et de transmettre les instructions héréditaires qui sont codées permettant ainsi le développement de l'organisme. Il existe deux types d'acides nucléiques : l'ADN et l'ARN.

**Amplification** : technique le plus souvent à base d'enzymes, permettant de multiplier les acides nucléiques pour augmenter la sensibilité des méthodes de détection.

**AMR** : *Antimicrobial resistance* (résistance antimicrobienne) : capacité des bactéries à résister aux effets d'un antibiotique qui était autrefois capable de traiter les infections causées par ces bactéries.

**AMS** : *Antimicrobial stewardship* (gestion des antimicrobiens) : programme qui vise à garantir que le bon antibiotique est administré au bon patient au bon moment, avec la bonne dose et la bonne voie, causant le moins de tort possible au patient et aux futurs patients. En termes réalistes, il s'agit d'une approche multidisciplinaire qui vise à faire en sorte que les patients bénéficient des traitements antibiotiques les plus efficaces, tout en limitant les effets secondaires et les coûts des traitements inutiles.

**Antibiogramme** : analyse permettant de déterminer la sensibilité d'une bactérie aux antibiotiques.

**Antibiotique** : substance d'origine naturelle ou synthétique, ayant la capacité d'arrêter la multiplication des bactéries.

**Anticorps** : molécule protéique complexe produite par le système immunitaire pour détecter et neutraliser les agents pathogènes, en particulier les virus.

**Antigène** : macromolécule reconnue par un anticorps ou des cellules du système immunitaire d'un organisme et provoquant chez ce dernier une réaction immunitaire.

**Antimicrobien** : famille de substances qui tuent ou ralentissent la croissance des microbes tels les bactéries (activité antibactérienne), les mycètes (activité antimycosique), le virus (activité antivirale), ou les parasites (activité antiparasitaire).

**ADN** : acronyme de « Acide Désoxyribonucléique ». Longue molécule formée d'un enchaînement de nucléotides constitués d'un sucre (désoxyribose), d'un groupe phosphate et d'une base azotée qui peut être soit l'adénine notée A, la guanine notée G, la thymine notée T, la cytosine notée C et qui est le support de l'information génétique.

**ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé)** : agence réglementaire française d'évaluation, d'expertise et de décision en matière de sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé.

**ARN** : acronyme de « Acide Ribonucléique ». Polymère similaire à l'ADN ayant notamment un rôle de vecteur de l'information génétique. Le sucre est, dans le cas de l'ARN, un ribose.

**Bactérie** : micro-organisme unicellulaire dépourvu de chlorophylle et visible uniquement au microscope. Les bactéries sont des organismes qui n'appartiennent ni au règne végétal, ni au règne animal.

**Bactérie multi-résistante** : une bactérie est dite multi-résistante aux antibiotiques lorsque, du fait de l'accumulation des résistances naturelles et acquises, elle n'est plus sensible qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en thérapeutique.

**Bactériémie** : elle se définit par la présence d'une bactérie pathogène dans le sang circulant, authentifiée par des hémocultures positives. Cette présence peut être éphémère ou chronique et peut être accompagnée de signes cliniques ou non.

**Biochimie** : science qui étudie la corrélation entre la structure des molécules naturelles et les conséquences sur leur activité.

**Biologie moléculaire** : technologie permettant l'analyse de séquences génétiques d'ADN ou d'ARN caractéristiques d'une bactérie, d'un virus, d'une protéine ou d'une cellule.

**Chromogénique** : se dit d'une molécule générant dans certaines conditions une coloration. Liée à un substrat enzymatique, et incorporée dans un milieu de culture, elle permet de révéler un métabolisme enzymatique particulier et d'orienter ainsi l'identification de la bactérie cultivée.

**Consommable** : accessoire à usage unique, généralement utilisé dans un instrument d'analyse.

**Contaminant** : substance qui est présente là où elle ne devrait pas se trouver.

**Cytomégalovirus** : virus responsable d'infections passant le plus souvent inaperçues. Son caractère pathogène survient surtout chez des patients dont les défenses immunitaires sont faibles. Virus appartenant à la famille des herpès virus comprenant (entre autres) herpès simplex virus (HSV) ou herpès virus hominis (HVV), cytomégalovirus (CMV), virus varicelle zona (VSV), virus Epstein-Barr (EBV).

**Cytométrie** : comptage des cellules.

**Cytométrie de flux** : technique permettant de faire défiler à grande vitesse au sein d'une veine liquide, des cellules, particules ou molécules à travers le faisceau d'un laser. La lumière réémise (par diffusion ou fluorescence) permet de classer la population suivant plusieurs critères et de les trier.

**Diagnostic *in vitro*** : examens réalisés à l'extérieur du corps humain à l'aide d'outils de diagnostic.

**Enzyme** : macromolécule protéique qui accélère une réaction biochimique.

**Entérobactéries** : famille de bacilles (bactéries) mises en évidence par la coloration gram négative, de nature aérobie et anaérobie (nécessitant ou pas l'apport d'oxygène pour vivre et se reproduire).

**Extraction** : désigne les étapes qui permettent d'extraire les acides nucléiques des cellules qui les contiennent et de les rendre utilisables par les techniques de biologie moléculaire comme l'amplification.

**FDA (Food and Drug Administration)** : agence réglementaire américaine des produits alimentaires et médicamenteux.

**Gram** : technique de coloration qui permet de mettre en évidence les propriétés de la paroi bactérienne et d'utiliser ces propriétés pour distinguer et classer les bactéries. On parle de bactéries gram positives ou bactéries gram négatives.

**Hémoculture** : examen sanguin essentiel en maladie infectieuse qui consiste en un prélèvement de sang veineux, qui est ensuite mis en culture afin de mettre en évidence la présence ou l'absence de germes.

**Immunoessais** : détection de marqueurs de pathologies à partir d'une réaction antigène/anticorps.

**IVD** : abréviation de diagnostic *in vitro*.

**Listeria** : genre bactérien qui peut provoquer la listériose, maladie infectieuse potentiellement grave chez les nouveau-nés, les femmes enceintes ou les sujets faiblement résistants.

**Marqueur** : élément qui permet de détecter la substance sur laquelle il est fixé. Un marqueur biologique (biomarqueur) est une substance qui, une fois dosée, peut aider au diagnostic d'une pathologie.

**Méticilline** : pénicilline semi-synthétique essentiellement utilisée contre le staphylocoque doré non résistant.

**Microbiologie** : étude des micro-organismes comprenant entre autres les virus, bactéries et les champignons.

**Micro-organisme** : organisme vivant de taille microscopique.

**Milieux de culture** : composition nutritive, simple ou composée, sous forme liquide ou solide, utilisée pour maintenir ou accroître le développement d'une espèce microbienne dans des conditions biologiques adéquates.

**MRSA** : bactérie de type *Staphylococcus aureus* résistante à la méticilline.

**NMPA (National Medical Products Administration)** : agence réglementaire chinoise des produits alimentaires et médicamenteux, ex-CFDA (China Food and Drug Administration).

**Nosocomiale** : maladie contractée à l'hôpital ou dans un établissement de soins, par un malade qui n'en était pas atteint lors de son admission.

**OMS (Organisation mondiale de la santé)** : autorité directrice dans le domaine de la santé des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies.

**Panel de tests** : groupe d'analyses médicales prédéterminé et utilisé comme une aide au diagnostic et au traitement de maladies.

**Parasite** : organisme vivant qui se nourrit, s'abrite ou se reproduit en établissant une interaction durable avec un autre organisme (l'hôte).

**Pathogène** : agent biologique responsable d'une maladie infectieuse. Les agents infectieux peuvent être des virus, des bactéries ou des parasites.

**PCR (polymerase chain reaction)** : l'amplification en chaîne par polymérase, ou réaction en chaîne par polymérase, est une méthode de biologie moléculaire d'amplification génique *in vitro*, qui permet de dupliquer en grande quantité (avec un facteur de multiplication de l'ordre du milliard), une séquence d'ADN ou d'ARN connue, à partir d'une faible quantité initiale. Il s'agit d'une méthode particulièrement adaptée pour détecter la présence de virus.

**POC (Point-of-Care) – POCT (Point-of-Care testing)** : services offerts au chevet du patient, incluant en particulier les analyses de diagnostic.

**Procalcitonine** : marqueur précoce et spécifique d'infection bactérienne.

**Protéine** : élément de base de toutes cellules vivantes. Une macromolécule biologique composée par une ou plusieurs chaîne(s) d'acides aminés liés entre eux par des liaisons peptidiques.

**Salmonelle** : les salmonelles appartiennent au genre des entérobactéries *Salmonella*. Elles provoquent deux types de maladies : des gastro-entérites par intoxication alimentaire (salmonellose), et des fièvres typhoïdes et paratyphoïdes.

**Sepsis** : réaction excessive du système immunitaire et du système de coagulation de l'organisme à une infection. Cette réaction est marquée par une inflammation généralisée et par des troubles de la coagulation du sang, qui peuvent rapidement entraîner la défaillance d'un organe (sepsis sévère) et, dans bien des cas, le décès.

**Séquençage de l'ADN** : détermination de l'ordre d'enchaînement des nucléotides pour un fragment d'ADN donné.

**Spectrométrie de masse** : technique utilisée pour identifier et déterminer la structure chimique d'un grand nombre de molécules simultanément, en analysant la masse et la charge de leurs ions.

**Staphylocoque** : genre bactérien Gram positif, se présentant le plus souvent en amas sous forme de grappe.

**Substrat** : molécule utilisée comme produit de départ, qui, après s'être liée au site actif d'une enzyme, est transformée en un ou plusieurs produits.

**Syndrome** : ensemble de signes cliniques et de symptômes qu'un patient est susceptible de présenter lors de certaines maladies.

**Syndrome coronarien aigu** : diminution du calibre des artères coronaires qui réduit le débit sanguin et induit un défaut d'oxygénation du muscle myocardique.

**Test multiplex** : test capable de rendre des résultats sur un grand nombre de pathogènes, dans le même test, par opposition à un test monoplex, portant sur un seul pathogène et lowplex portant sur un petit nombre de pathogènes, soit en pratique deux à quatre cibles.

**Typage** : méthode pouvant aider à l'évaluation de la compatibilité entre deux individus, leurs organes, leurs tissus ou leurs sangs. Technique utilisée pour caractériser les bactéries.

**Virus** : micro-organisme infectieux rudimentaire contenant un seul type d'acide nucléique, encagé dans une capsid protéique, qui utilise, pour la synthèse de ses propres constituants, les matériaux de la cellule qu'il parasite, et qui se reproduit à partir de son seul matériel génétique.

## Indicateurs alternatifs de performance et termes financiers

**Bénéfice net ajusté dilué par action (BPA ajusté)** : résultat net ajusté divisé par le nombre d'actions défini dans le résultat de base et augmenté du nombre moyen pondéré d'actions potentielles à émettre et qui auraient un effet dilutif sur le résultat.

**Dette nette** : somme des disponibilités et équivalents de trésorerie, diminuée de la dette financière confirmée et des concours bancaires courants et autres dettes financières non confirmée. APM

**Earning Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA)** : somme du résultat opérationnel courant contributif et des amortissements d'exploitation. APM

**Effet de change** : déterminé en comparant les données de la période en cours converties au taux de change moyen de l'année en cours aux données de la période en cours converties au taux de change moyen de la période de comparaison. En pratique, les taux de change utilisés peuvent être les taux moyens communiqués par la BCE ou les taux couverts lorsque des instruments de couverture ont été mis en place.

**ETP/FTE** : Équivalent Temps Plein/*Full Time Employee*. APM

**Génération de Trésorerie Libre (*Free Cash Flow* ou *Cash-Flow Libre*)** : flux de trésorerie provenant de l'exploitation plus le flux de trésorerie provenant de l'investissement hors trésorerie nette provenant des acquisitions et cessions de filiales. APM

**Résultat net ajusté** : résultat net ajusté de l'amortissement et des pertes de valeur des actifs incorporels acquis, ainsi que des effets des opérations significatives non courantes, y compris les opérations de restructuration et leurs impacts fiscaux.

**Résultat Opérationnel Courant (ROC)** : correspond aux produits courants diminués des charges courantes et des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition. Les charges et produits non courants en sont exclus.

**Résultat Opérationnel Courant Contributif (ROCC)** : résultat opérationnel courant hors éléments relatifs aux amortissements et dépréciations d'actifs incorporels liés aux acquisitions et frais d'acquisition.

### Variation de périmètre :

Les effets des variations de périmètre sont déterminés :

- pour les acquisitions de la période, en déduisant des ventes et des frais opérationnels de la période le montant des ventes et des frais opérationnels réalisés durant la période par les entités acquises à compter de leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- pour les acquisitions de la période précédente, en déduisant des ventes et des frais opérationnels de la période le montant des ventes et des frais opérationnels réalisés au cours des mois durant lesquels les entités acquises n'étaient pas consolidées lors de la période précédente ;
- pour les cessions de la période, en ajoutant aux ventes et aux frais opérationnels de la période le montant des ventes et des frais opérationnels réalisés par les entités cédées la période précédente, au cours des mois durant lesquels ces entités ne sont plus consolidées sur la période en cours ;
- pour les cessions de la période précédente, en ajoutant aux ventes et aux frais opérationnels de la période les ventes et les frais opérationnels réalisés durant la période précédente par les entités cédées.





Conception graphique de ce document par PricewaterhouseCoopers Advisory

Contact : [fr\\_content\\_and\\_design@pwc.com](mailto:fr_content_and_design@pwc.com)

Tél. : +33 (0)7 60 66 70 83



## BIOMÉRIEUX S.A.

69280 Marcy l'Étoile • France

Tél. : +33 (0)4 78 87 20 00

[www.biomerieux.com](http://www.biomerieux.com)

03-26 / Document et photos non contractuels ; bioMérieux se réserve le droit de modifier les caractéristiques indiquées sans préavis / BIOMÉRIEUX, le logo BIOMÉRIEUX, 3P, AADVANCED EXPERT SYSTEM, API, ARGENE, BACT/ALERT, BIOBALL, BIOFIRE, BIOMÉRIEUX VISION SUITE, BLUELINE, CHEMUNEX, CHROMID, CLARION, D-COUNT, easyMAG, EMAG, ENDONEXT, EPISEQ, ESTREAM, ETEST, FILMARRAY, FIREWORKS, GENE-UP, HOKAPI, MAESTRIA, NEPRHOCHECK, NUCLISENS, PIONEERING DIAGNOSTICS, PREVI, RAPIDEC, SCANRDI, SMARTBIOME, SPECIFIC REVEAL, SPOTFIRE, TEMPO, VERIFLOW, VIDAS, VIDAS KUBE, VILINK, VIRTUO, VITEK, VITEK REVEAL, WATCHFIRE et XPRO sont des marques utilisées, déposées et/ou enregistrées appartenant à bioMérieux, à l'une de ses filiales ou à l'une de ses sociétés / BRAHMS PCT est une marque appartenant à Thermo Fisher Scientific Inc. et ses filiales / WASP, WASP Walk Away Specimen Processor et WASPLab sont des marques appartenant à COPAN Italia / VaxArray est une marque appartenant à InDevR / Les autres marques et noms de produits mentionnés dans ce document sont des marques commerciales de leurs détenteurs respectifs / Photos : Adobe Stock, A. Daste, bioMérieux, F. Dubray, Q. Lafont, JP. Mesguen, T. Noel, R. Araud, R. Suhner, T. Crabot, WTTJ, Théra, Ekno, B. Durand / bioMérieux S.A. - 673 620 399 RCS Lyon / Imprimé en France sur du papier recyclé / Design & Création Graphique couverture : PwC Content&Design / Conception & Réalisation : PwC Content&Design